



Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi

Décembre 2023



Sommaire

Remerciements
Participants·es et partenaires
Résumé
Introduction

Partie 1 : Présentation de la commune de Saint-Yvi	7
1 - Localisation et état administratif	
2 - Les données du milieu physique	
3 - Occupation du sol et évolution	
4 - Protections	
Partie 2 : Résultats des prospections	18
1 - Introduction	
2 - Bilan quantitatif des connaissances de la faune	
3 - Les grands types de végétation	
4 - La flore	
5 - Les oiseaux	
6 - Les mammifères	
7 - Les amphibiens	
8 - Les reptiles squamates	
9 - Les invertébrés	
10 - Les autres groupes	
Partie 3 : Trames vertes et bleues	89
1 - Préambule	
2 - Définitions	
3 - Mise en place	
4 - Les réservoirs de biodiversité	
5 - Cohérence régionale des trames	
Partie 4 : Plan d'action en faveur de la biodiversité communale	113
1 - Recommandations d'ordre général	
2 - Recommandations sur les zones à enjeux	
3 - Synthèse des actions préconisées	
Références bibliographiques	143
Annexes	150

REMERCIEMENTS

Le Conseil municipal de Saint-Yvi a décidé de confier à Bretagne Vivante la réalisation de cet Atlas de la biodiversité communale. Nous remercions la commune, et tout particulièrement les élu·e·s investis dans le projet, Laëtitia Gaudin et Bernard Le Mell, ainsi que Céline Falquerho et Céline Saad pour l'équipe municipale.

Les données utilisées dans ce rapport sont principalement issues de deux bases de données : Faune Bretagne et SERENA. Nous remercions tous les naturalistes, salarié·e·s d'une association ou bénévoles, expert·e·s ou simples habitants de Saint-Yvi pour avoir alimenté ces bases. La liste exhaustive de tous les observateurs sur la commune est publiée en annexe 1. Nous remercions également les structures partenaires qui ont nous on transmis leurs données et enrichis significativement les connaissances de la biodiversité communale.

Nous remercions aussi les photographes ayant fournis gracieusement les clichés permettant d'illustrer ce rapport : Tristan Guillebot de Nerville, Thierry Quelennec, Aurélien Audevard, Jean-Louis Senotier, Philippe Scordia, Charles Martin, Emmanuel Holder.

PARTICIPANTS ET PARTENAIRES

Partenaires :

Cet Atlas de la biodiversité communale a été réalisé avec l'aide des partenaires extérieurs suivants :

- Le Muséum national d'Histoire naturelle – antenne de Concarneau (contact.concarneau@mnhn.fr – 02 98 50 81 64).
- Le groupe Hirondelles et Martinets de la Ligue de protection des oiseaux du Finistère/ LPO Bretagne (gwennili29bzh@gmail.com – 06 66 05 59 24)
- L'UMS PatriNat : transmission de données
- Le Groupe mammalogique Breton (GMB) : transmission de données et accompagnement volet mammifères
- Le Groupe Régional d'étude des Invertébrés Armoricaains (GRETIA) : transmission de données
- Le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) : transmission de données, accompagnement technique et scientifique, prospections de terrain
- La DIR OUEST : transmission de données

Principaux participants et taches effectuées :

- Tristan GUILLEBOT DE NERVILLE (Bretagne Vivante) : coordinateur de l'ABC côté Bretagne Vivante, rédacteur du rapport final, co-rédacteur de l'état initial et du plan de prospection, prospections de terrain.
- Fanny SCHULTZ (Bretagne Vivante) : stagiaire Bretagne Vivante en charge de l'ABC en 2022, prospections de terrain, analyses des données, animation de l'ABC et mobilisation des bénévoles, co-rédactrice de l'état initial et du plan de prospection.
- Antenne bénévole Bretagne Vivante de Concarneau (Bretagne Vivante) : animations grand public, prospections de terrain, sensibilisation du public
- Jean-Louis SENOTIER (Bretagne Vivante) : responsable antenne bénévole Concarneau, prospections de terrain, co-coordonateur enquête chauve-souris.
- Jean-Jacques BELLEY (Bretagne Vivante & Groupe Finistère de la LPO BRETAGNE) : synthèse et rédaction inventaire et prospection Hirondelles & Martinets ; coordinateur bénévole enquête Rapaces nocturnes.
- Maryannick COTTEN (Groupe Finistère de la LPO BRETAGNE) : coordinatrice du Groupe "Hirondelles & Martinets" - Rédaction inventaire et prospection Hirondelles & Martinets
- Christian KERBIRIOU (MNHN) : co-rédacteur rapport final volet chiroptères
- Gaëtan MASSON (CBNB) : prospections de terrain
- Marie-Violaine CAILLAUD (CBNB) : prospections de terrain
- Marion HARDEGEN (CBNB) : coordination équipes CBNB, transmission données flore
- Emmanuel QUERE (CBNB) : transmission données flore
- Yannick LE GALES (Bretagne Vivante) : co-coordonateur enquête chauve-souris.
- Barbara DEYME (Bretagne Vivante) : mise en pages et intégration des corrections
- Emmanuelle PFAFF (Bretagne Vivante) : gestion bases de données
- Pierre LE DORZE (Bretagne Vivante) : gestion bases de données
- Marie CAPOULADE (Bretagne Vivante) : relecture rapport final
- Anne DELMAIRE (Bretagne Vivante, Coordinatrice des salariés)

Equipes municipales Saint-Yvi :

- Laëtitia GAUDIN (Conseil municipal Saint-Yvi) : coordination projet ABC
- Céline SAAD (Equipe municipale Saint-Yvi) : coordination équipes municipales et ABC
- Bernard LE MELL (Conseil municipal Saint-Yvi) : prospections de terrain, animation marathon libellules
- Céline FALQUERHO (Equipe municipale Saint-Yvi) : coordination volet information du public
- Guy PAGNARD (Maire Saint-Yvi) : coordination projet ABC

RÉSUMÉ

La Ville de Saint-Yvi a souhaité mettre en place un Atlas de la biodiversité communale (ABC) et en a confié la réalisation à l'association Bretagne Vivante-SEPNB entre 2022 et 2023.

Le présent rapport, après une présentation générale de Saint-Yvi, expose les résultats des inventaires menés et propose un plan d'action en faveur de la biodiversité co-construit avec les élu·e·s et l'équipe municipale salariée de Saint-Yvi.

Les inventaires réalisés par de nombreux bénévoles et salarié·e·s et l'analyse des bases de données Faune Bretagne, SERENA et eCalluna ont concerné la flore, les oiseaux, les chiroptères, les amphibiens, les mammifères terrestres, les reptiles squamates, les invertébrés (lépidoptères, orthoptères et odonates). D'autres groupes d'invertébrés ont fait l'objet d'inventaires périphériques et les données historiques ont également été compilées.

Ce travail a permis de recenser une forte diversité d'espèces avec **386 espèces de plantes, 99 espèces d'oiseaux dont 65 nicheuses, 6 espèces d'amphibiens, 6 espèces de reptiles, 31 espèces de mammifères (hors chiroptères), 41 espèces de lépidoptères (papillons de jour), 276 espèces d'hétérocères (papillons de nuit), 31 espèces d'odonates (libellules) et 19 espèces d'orthoptères (criquet, sauterelle, grillon).**

Parmi les espèces inventoriées certaines présentent un intérêt particulier étant classées sur différentes listes à statuts (listes rouges, Directive habitats, listes d'espèces protégées, etc.) et qui sont donc à protéger de façon prioritaire bien que l'ensemble de la biodiversité doit être prise en compte.

C'est le cas notamment chez les oiseaux du Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*) ou du Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) qui se raréfient beaucoup, de l'Agriion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) chez les odonates, de la Vipère péliade (*Vipera berus*) chez les reptiles squamates, du Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) et de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) chez les mammifères terrestres.

Ce travail a également permis d'identifier 6 réservoirs de biodiversité à l'échelle de la commune et de mettre en avant le rôle déterminant de ces zones pour la conservation de la biodiversité à l'échelle de la commune. Les trames vertes et bleues ont également pu être définies à une échelle de précision satisfaisante. La conservation de ces continuités écologiques et corridors est essentiel pour la bonne circulation des espèces entre les réservoirs de biodiversité identifiés sur le territoire communal, mais aussi avec ceux identifiés à une échelle plus large.

Afin de préserver l'ensemble de la richesse de la biodiversité présente sur le territoire communal de Saint-Yvi, un certain nombre d'actions ont été proposées au sein d'un plan d'action en faveur de la biodiversité, ainsi que des recommandations d'action au sein de chaque réservoir de biodiversité.

Ce rapport et ses préconisations ne sont que le début d'un processus qui doit permettre de poursuivre l'initiative en faveur de la biodiversité incarnée par l'ABC, grâce au plan d'action en faveur de la biodiversité et à une sensibilisation des publics à sa préservation.

INTRODUCTION

Qu'est-ce qu'un ABC ?

Mis en place par le ministère chargé de l'Écologie, les Atlas de la biodiversité communale sont des outils à la disposition de territoires volontaires.

Ils consistent en :

- une synthèse des connaissances en matière de biodiversité et patrimoine naturel sur un territoire donné ;
- un diagnostic des politiques publiques en matière d'aménagement et de biodiversité ;
- l'acquisition de connaissances complémentaires : identification des habitats naturels, des secteurs altérés et des points de fragmentation des milieux (routes), des zones de circulation, de refuge, d'alimentation pour les espèces, inventaires faune/flore ;
- l'animation d'une démarche partagée : actions de sensibilisation et de mobilisation à destination des élus, partenaires associatifs, acteurs socio-économiques et citoyens afin que chacun s'approprie la démarche, participe à la définition des enjeux, apporte sa contribution en matière de connaissance et soutien, par la suite, les décisions politiques qui seront prises, les choix d'aménagement qui seront faits ;
- la préparation d'un plan d'actions et sa mise en œuvre.

La démarche doit être inscrite dans la durée, elle doit être volontaire et partagée. Le plan d'actions qui sera défini et qui visera à la préservation ou à la reconquête de la biodiversité locale nécessitera, de la part de la collectivité porteuse, un engagement sur le long terme et une évaluation régulière des actions menées et de leurs effets.

Les ABC sont particulièrement pertinents dans un contexte de révision du Plan local d'urbanisme (PLU) puisqu'ils vont permettre d'associer les acteurs locaux et de valider avec eux les orientations du futur PLU, dans le respect des orientations fixées par le SCOT, le SRCE, le SRADDET.

Partie 1 : Présentation de la commune

Partie I - Présentation de la commune de Saint-Yvi

I- Localisation et état administratif de la commune

La commune de Saint-Yvi est située dans le Finistère sud, à 10 km au nord de Concarneau et à 12 km au sud-est de Quimper.

Elle fait partie de la Cornouaille, le deuxième pays le plus étendu de Bretagne.

Localisation de la commune

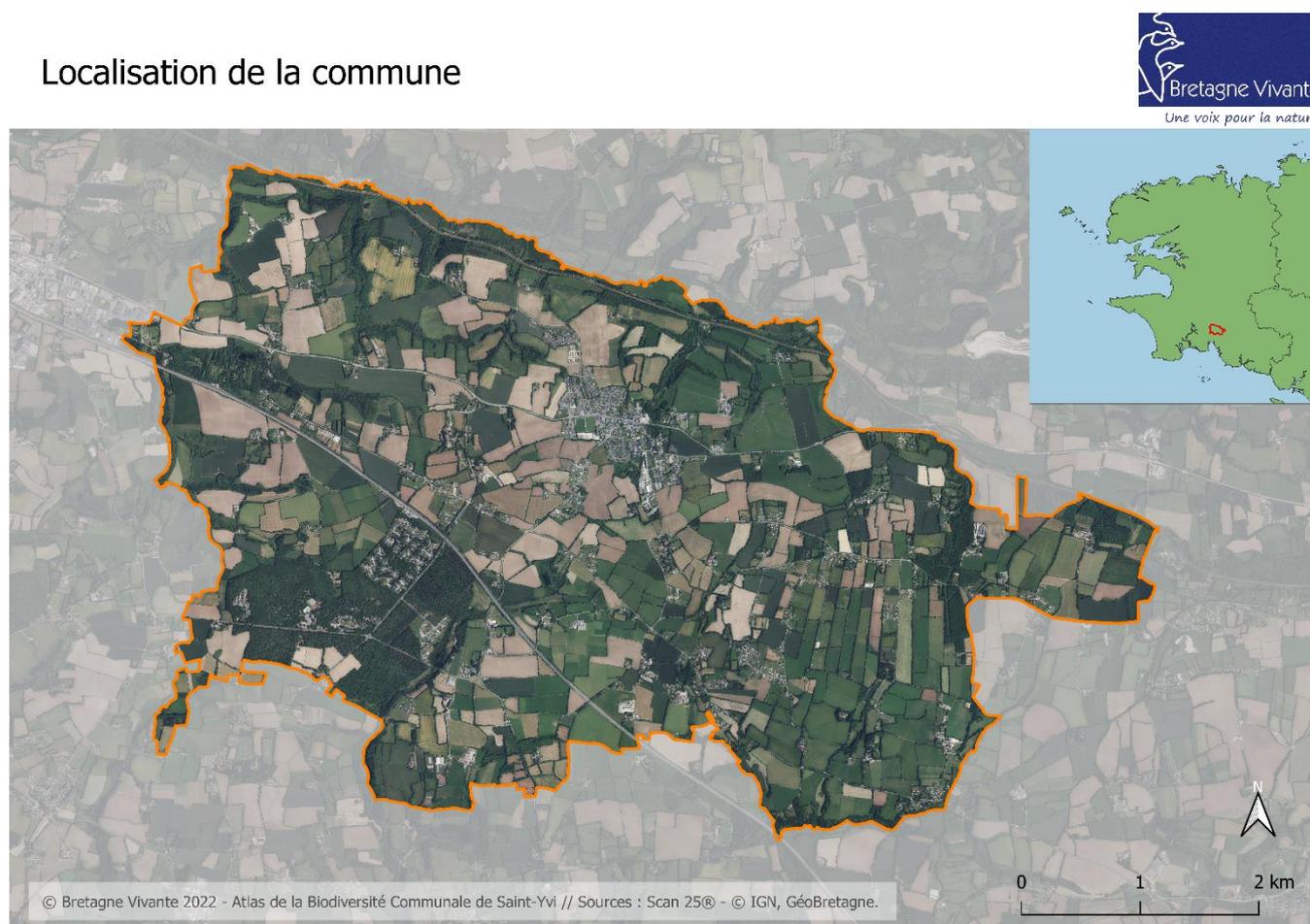


Figure 1 : vue aérienne de Saint-Yvi et localisation dans le département.

Les 3 308 habitants de la ville de Saint-Yvi vivent sur une superficie totale de 27,1 km² avec une densité de 122 habitants par km². Située au nord de Concarneau, la commune attire depuis plusieurs années de nouveaux habitants.

A) La communauté de communes

La communauté de communes de la CCA (Concarneau-Cornouaille Agglomération) regroupe 9 communes : Concarneau, Elliant, Melgven, Névez, Pont-Aven, Rosporden, Saint-Yvi, Tourc'h et Trégunc, Pour un total de 50 975 habitants.

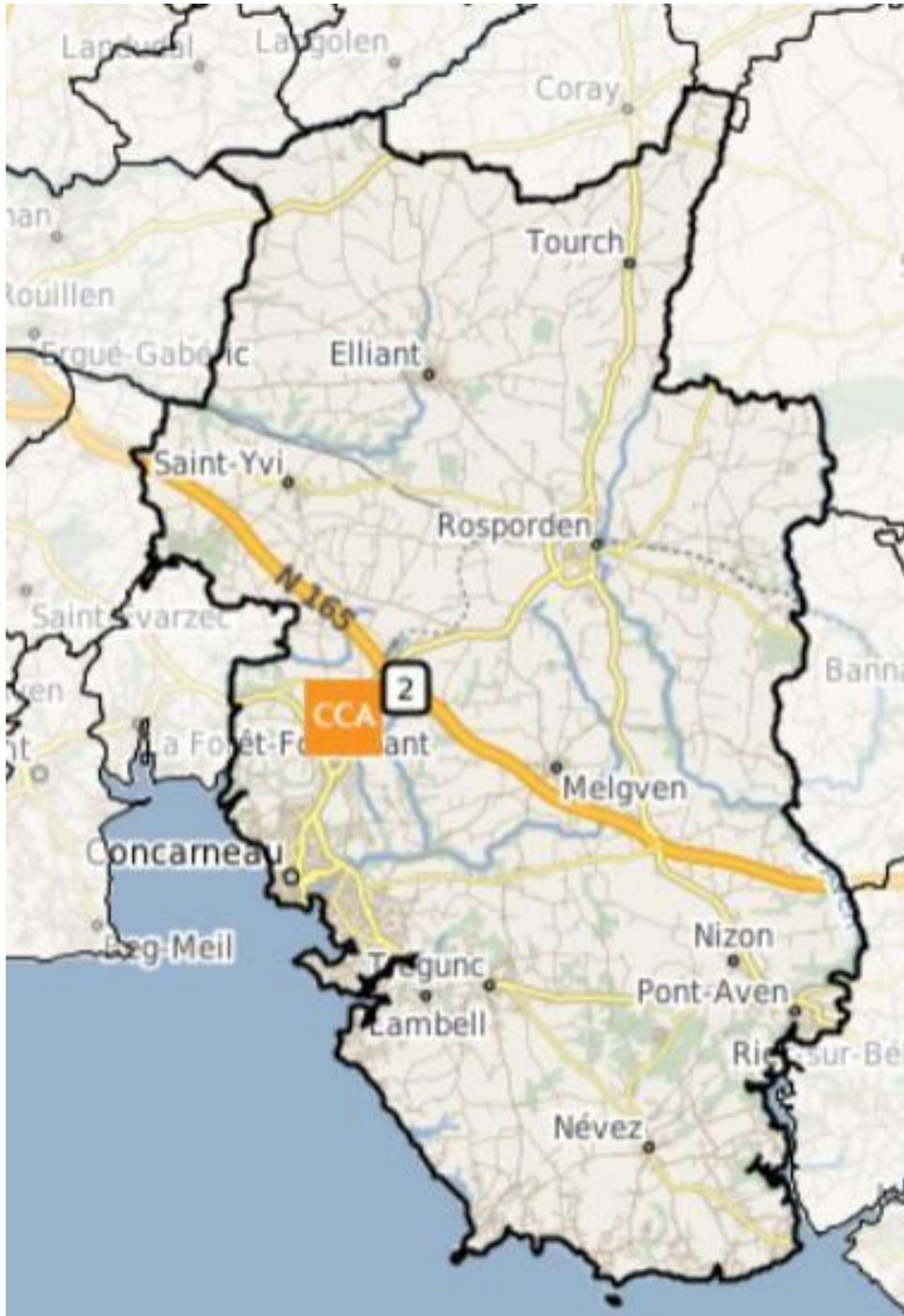


Figure 2 : localisation de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA).

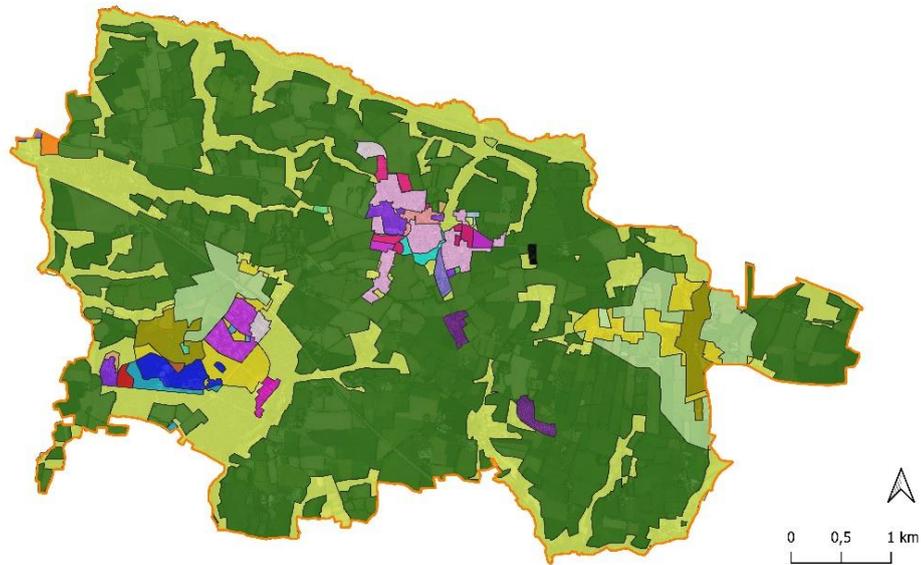
B) Urbanisme

Le Plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Saint-Yvi, actuellement en vigueur, a été approuvé le 23 février 2018.

Ce document est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal. Mis à jour chaque décennie, il détermine l'usage des différentes parcelles qui composent le territoire et donc l'occupation future du sol. Lors de son élaboration, la loi "Grenelle 2" impose la prise en compte, entre autre, des éléments de la Trame verte et bleue.

Le PLU de Saint-Yvi (Figure 3) rend compte du caractère rural de la commune: 93% de l'occupation du sol est classée comme "secteur naturel", dont 2/3 de terres agricoles et 1/3 de milieux naturels qu'il "convient de préserver". On peut noter que moins de 1% du territoire constitue un secteur à "urbaniser à court terme". L'expansion urbaine autorisée par le PLU est donc relativement restreinte.

Le SCOT de Concarneau Cornouaille Agglomération a été approuvé le 23 mai 2013 et est actuellement en révision.



© Bretagne Vivante 2022 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Concarneau Cornouaille Agglomération, GéoBretagne, IGN.

- Secteur à urbaniser à court terme, à vocation d'accueil touristique
- Secteur à urbaniser à court terme, à vocation d'accueil touristique, situé dans le périmètre éloigné d'une zone de captage.
- Secteur à urbaniser à court terme, à vocation d'activités industrielles et artisanales
- Secteur à urbaniser à court terme, à vocation d'activités sportives et de loisirs et/ou d'équipements publics
- Secteur à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat moyennement dense, d'organisation en ordre continu ou discontinu
- Secteur à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
- Secteur à vocation d'accueil touristique
- Secteur à vocation d'accueil touristique situé dans le périmètre éloigné d'une zone de captage
- Secteur à vocation d'activités artisanales et de services
- Secteur à vocation d'activités industrielles et artisanales
- Secteur à vocation d'activités sportives et de loisirs et/ou d'équipements publics
- Secteur correspondant aux jardins partagés
- Secteur dédié au stockage des déchets inertes
- Secteur naturel à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
- Secteur naturel à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles, situé dans le périmètre éloigné d'une zone de captage
- Secteur naturel destiné à recevoir des équipements publics ou privés
- Secteur naturel qu'il convient de préserver en raison soit de la qualité de sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, [...], soit de leur caractère d'espace naturel
- Secteur naturel qu'il convient de préserver en raison soit de la qualité de sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, [...], soit de leur caractère d'espace naturel, situé dans le périmètre éloigné d'une zone de captage
- Secteur naturel qu'il convient de préserver en raison soit de la qualité de sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, [...], soit de leur caractère d'espace naturel, situé dans le périmètre rapproché d'une zone de captage
- Secteur permettant, sous certaines conditions et sous réserve de ne pas nuire à l'activité agricole, l'adaptation et l'extension des constructions à vocation d'activités industrielles, artisanales, commerciales ou de services déjà existant
- Secteur permettant, sous certaines conditions et sous réserve de ne pas nuire à l'activité agricole, l'adaptation et l'extension des constructions à vocation d'habitat déjà existantes, en zone naturelle
- Secteur permettant, sous certaines conditions et sous réserve de ne pas nuire à l'activité agricole, l'adaptation et l'extension des constructions à vocation d'habitat déjà existantes, en zone rurale
- Secteur urbain à vocation d'habitat et activités compatibles avec l'habitat, dense, en ordre continu
- Secteur urbain à vocation d'habitat et activités compatibles avec l'habitat, dense, en ordre continu ou discontinu
- Secteur urbain à vocation d'habitat et activités compatibles avec l'habitat, moyennement dense, en ordre continu ou discontinu
- Secteur urbain à vocation d'habitat et activités compatibles avec l'habitat, moyennement dense, en ordre continu ou discontinu, situé dans le périmètre éloigné d'une zone de captage
- Zone d'accueil d'activités de loisirs
- Zone d'accueil d'activités de loisirs située dans le périmètre éloigné d'une zone de captage
- Zone d'accueil d'activités de loisirs située dans le périmètre rapproché d'une zone de captage

Figure 3 : cartographie du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Yvi

C) Les actions de la commune en faveur de la biodiversité et de l'environnement

- **Gestion différenciée des espaces verts** : « La gestion différenciée des espaces verts permet d'adapter l'entretien de chaque site en fonction de son usage, pour favoriser la diversité de la faune et de la flore, d'assurer une continuité végétale et surtout de limiter les intrants phytosanitaires ». La mise en place de ce plan a été approuvée par le Conseil Municipal en 2023.
- **Projet éducatif territorial (PEDT)** : la thématique biodiversité a été incorporée au sein du PEDT mis en place sur la commune de Saint-Yvi.
- **Formation des agents techniques** : les services techniques communaux ont suivi des formations sur la thématique de la biodiversité, ainsi que sur les espèces exotiques envahissantes (EEE), afin d'améliorer la prise en compte de ces deux thématiques dans leurs missions.

2- Les données du milieu physique

A) Le relief

Le territoire est assez vallonné et ponctué par la présence d'un haut plateau culminant à 160 mètres d'altitude, qui fait d'ailleurs l'objet d'un point de vue inscrit : le plateau de Là-Haut. Un plateau plus bas, situé au sud-ouest, est occupé en partie par un boisement d'importante superficie : le bois de Pleuven. Le bourg de Saint-Yvi est également localisé sur des hauteurs allant jusqu'à 100 mètres d'altitude. Ces plateaux sont entrecoupés par des vallées humides parcourues par plusieurs cours d'eau d'importance dont certains trouvent leur source sur la commune, comme le Saint-Laurent. Plusieurs infrastructures anthropiques d'importance traversent le territoire d'est en ouest : la voie ferrée au nord et la voie express (D165) au centre, reliant tous deux les villes de Quimper à Lorient.

B) Le climat

À Saint-Yvi, le climat océanique se traduit par des températures douces avec une pluviométrie plutôt abondante et répartie tout au long de l'année [1]. Une tendance au réchauffement du climat a été mise en évidence dans la commune proche de Quimper : la température moyenne annuelle a évolué de 11,5°C, pour la période 1971-2000, à 12°C pour la période 1991-2020.

C) La géologie

La région de Saint-Yvi appartient au domaine de « L'anticlinal de Cornouaille » situé au sud de la zone broyée sud-armoricaine.

Les bandes géologiques, constituées de roches de nature granitique et métamorphique accompagnées de filons, sont orientées Nord 110°.

Ces roches sont structurées de l'orogénèse hercynienne (Carbonifère : - 340 millions d'années). Cette chaîne de montagnes hercyniennes fut érodée et fracturée en une série de surface d'aplanissement. Des mouvements tectoniques réactivant d'anciennes failles ont fracturé la pénéplaine datée de l'Eocène. C'est cette tectonique des blocs basculés et dénivelés envahie par la mer lors de la transgression flandrienne qui rend compte des grandes orientations de la morphologie concarnoise et environnante.

Dans le détail, le territoire communal est principalement composé de granites, typiques de la région Bretagne (Figure 4). On retrouve des formations d'alluvions et de colluvions le long des cours d'eau. A l'endroit du bois de Pleuven, on observe davantage des limons.

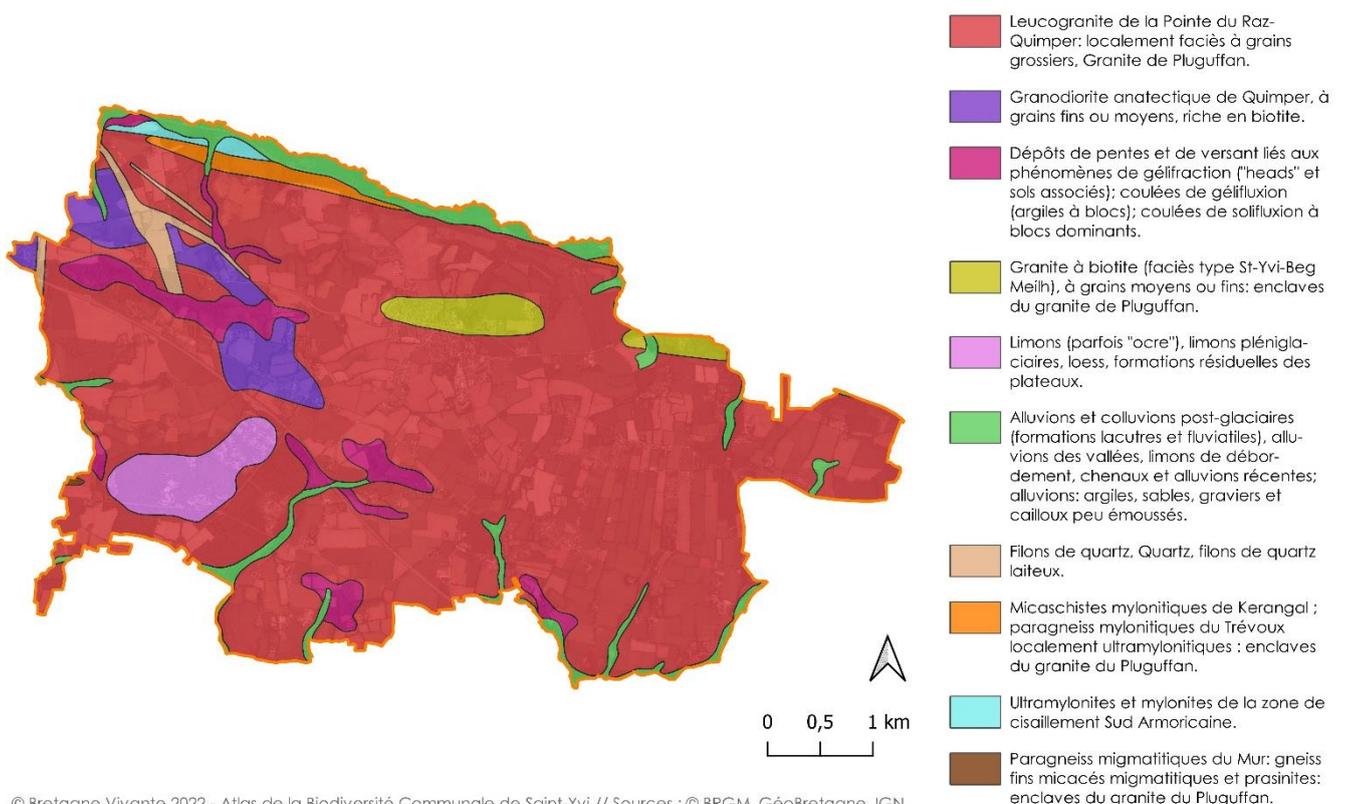
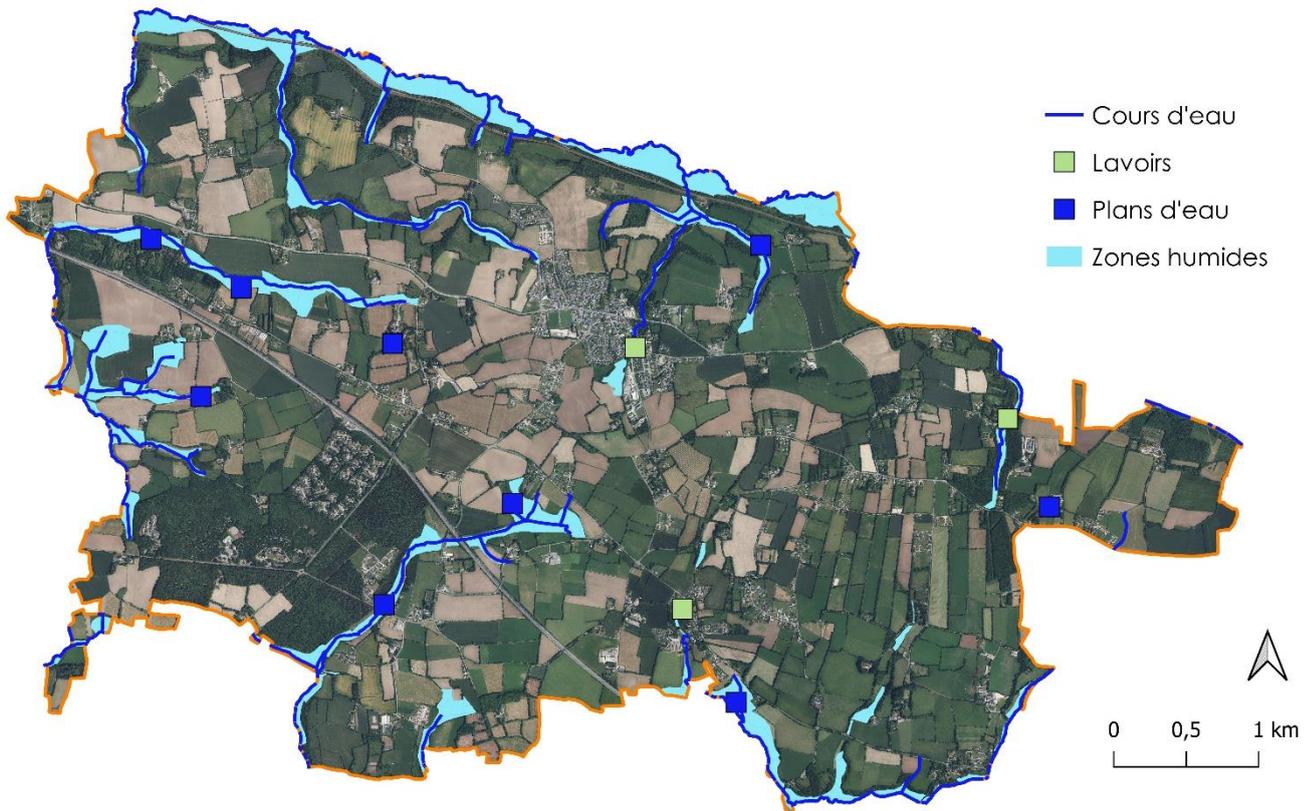


Figure 4 : géologie de Saint-Yvi.

D) Hydrographie

Le réseau hydrographique de Saint-Yvi est important. L'altitude de la commune localement élevée fait de Saint-Yvi le château d'eau d'une partie de la CCA. De nombreux petits cours d'eau et fleuves côtiers prennent leur source à Saint-Yvi (Figure 5).

On peut différencier sur Saint-Yvi deux principales catégories de zones humides, les zones humides de tête de bassin versant, nombreuses du fait de la topographie communale, et les zones humides alluviales qui représentent l'essentiel du fond de la vallée du Jet, à la limite nord de la commune.



© Bretagne Vivante 2022 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Concarneau Cornouaille Agglomération, GéoBretagne, IGN, Sivalodet.

Figure 5 : localisation des zones humides, plans d'eau, cours d'eau et lavoirs sur Saint-Yvi.

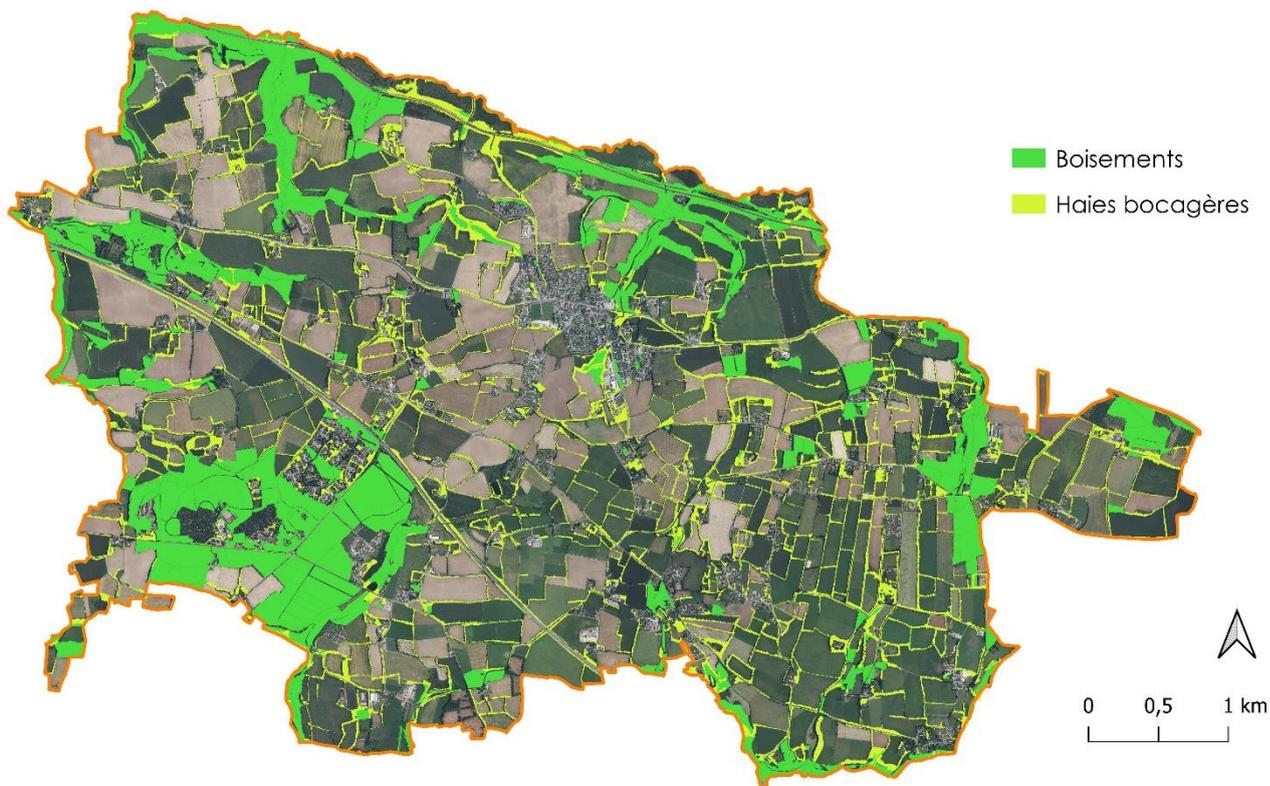
A) Boisements et bocage

La commune de Saint-Yvi compte des surfaces boisées assez importantes, notamment le bois de Pleuven au sud-ouest de la commune. Il convient également de noter la présence de boisements importants dans plusieurs vallées, notamment les vallées perpendiculaires au Jet, ainsi que les boisements qui se sont développés sur les principales zones de captage d'eau potable, comme au Linguennec (Figure 6).

Hormis le bois de Pleuven, la plupart des zones boisées de la commune se sont développées entre les années 1960 et aujourd'hui, à la faveur d'une déprise agricole sur les terrains les plus difficiles à exploiter.

Le maillage bocager est densément développé sur Saint-Yvi, bien que de nombreuses parcelles agricoles aient été remembrées après les années 50, la densité de petites parcelles reste importante.

Le bocage joue un rôle majeur pour la circulation des espèces animales, car il représente un corridor écologique entre les milieux agricoles et milieux ouverts naturels, mais également entre les milieux forestiers. La circulation des espèces animales est essentielle pour la conservation de la diversité génétique des populations animales et pour leur résilience face au risque d'extinction.



© Bretagne Vivante 2022 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Conservatoire Botanique National de Brest, Concarneau Cornouaille Agglomération, GéoBretagne, IGN.

Figure 6 : surfaces boisées et maillage bocager sur Saint-Yvi.

3- Occupation du sol et évolution de la commune

L'essentiel de la commune de Saint-Yvi présente un paysage de campagne, avec de nombreuses parcelles agricoles héritées des années 50 à aujourd'hui. Elle compte également des zones humides et plusieurs cours d'eau.

Le territoire communal est parsemé par de nombreux hameaux, avec deux principales zones urbanisées, le bourg de Saint-Yvi et le lotissement du bois de Pleuven.

La commune connaît un mitage important de son espèce rurale, qui a notamment conduit à l'installation d'un lotissement et de plusieurs établissements dans le bois de Pleuven, historiquement l'un des principaux bois de la CCA qui a été fortement fragmenté.

La pression immobilière s'est accentuée, notamment avec le développement de l'agglomération de Concarneau et la proximité des pôles urbains de Quimper et Rosporden.

La dynamique globale de l'occupation du sol entre les années 60 (Figure 7) et aujourd'hui (Figure 8) est la suivante :

- Une progression des surfaces boisées au sein des vallées, y compris en zones humides
- Un morcellement et un mitage du bois de Pleuven par une urbanisation croissante
- Un développement important des différents pôles urbains
- Un agrandissement global des parcelles agricoles et une régression du bocage, bien qu'encore notable aujourd'hui
- La construction de la N165, véritable coupure du paysage de la commune

4- Protections

La commune de Saint-Yvi ne possède pas de réserve naturelle nationale ou de réserve naturelle régionale. Aucune portion du territoire ne figure à l'inventaire ZNIEFF.

Occupation du sol sur la commune de Saint-Yvi entre 1950 et 1965

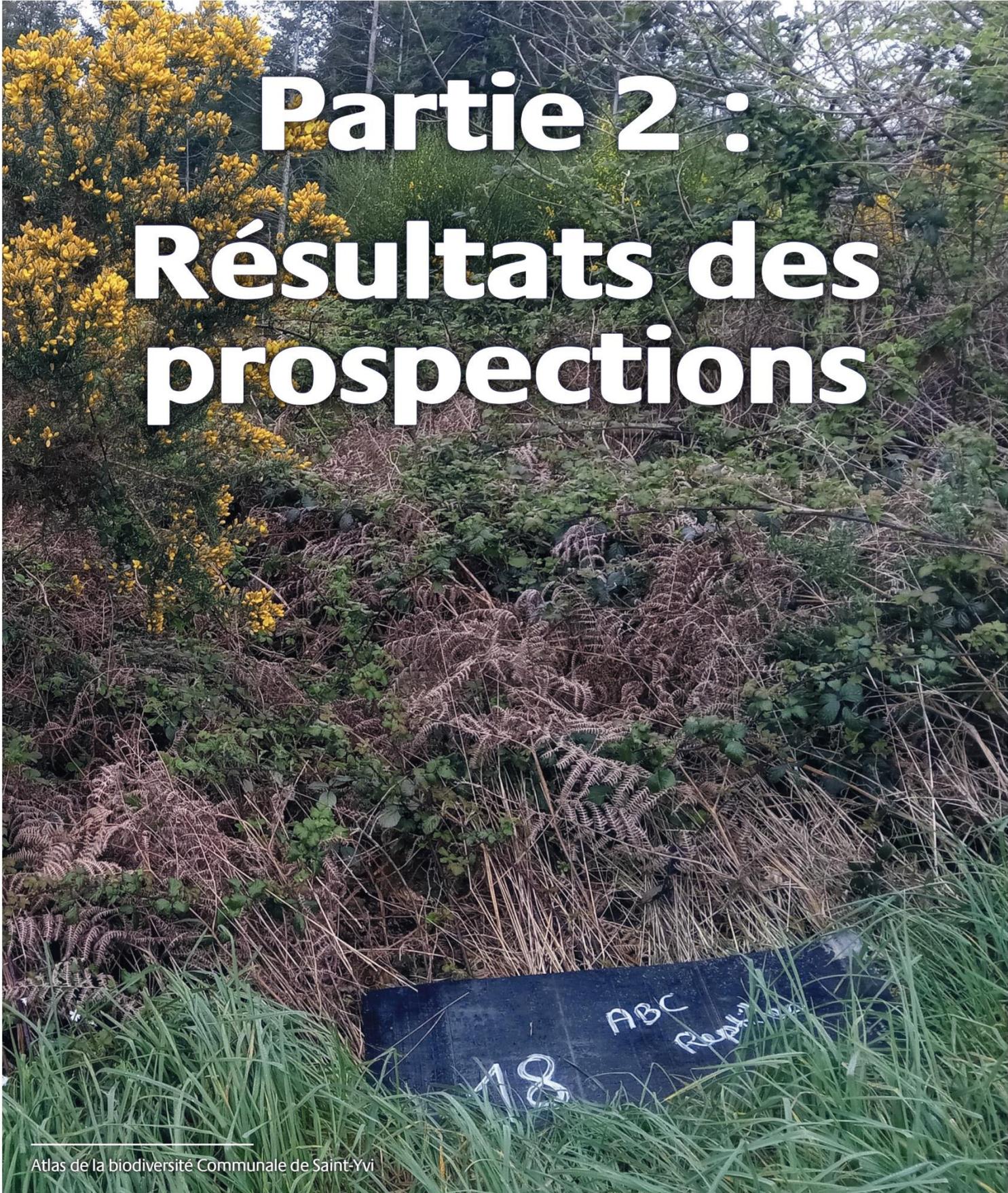


Figure 7 : occupation du sol sur la commune de Saint-Yvi entre 1950 et 1965.

Occupation du sol sur la commune de Saint-Yvi en 2021



Figure 8 : occupation du sol sur la commune de Saint-Yvi en 2021.



Partie 2 : Résultats des prospections

PARTIE 2 - RESULTATS DES PROSPECTIONS

I- INTRODUCTION

L'atlas de la biodiversité de la commune de Saint-Yvi a débuté officiellement en mars 2022. Les données existantes dans les différentes bases de données à cette date sont reprises dans le tableau suivant :

Tableau 1 : nombres de taxons recensés et nombres de données, par groupe taxonomique

Faune	Groupe taxonomique	Nombre de taxons	Nombre de données
	Amphibiens	4	20
	Mammifères	30	131
	Odonates	28	135
	Oiseaux	91	1728
	Orthoptères	13	27
	Rhopalocères	33	104
	Reptiles	5	14
Flore		287	-
	Total	491 taxons	2 159 données

La première donnée sur la commune date de 1937 et les dernières données prises en compte pour la réalisation de cet ABC datent du 20/09/2023.

La synthèse de ces données antérieures à l'ABC permet de réaliser une comparaison entre les connaissances initiales de la biodiversité, et le niveau de connaissance atteint en fin d'ABC.

Le détail des données historiques et leur analyse peuvent être consultés dans le document suivant : *Bretagne Vivante, 2022. Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi (29) : État initial des connaissances. 69 p.*

1 taxon : rang hiérarchique quelconque de la classification du vivant.

Avertissement :

L'ABC de Saint-Yvi a été mené en 2022 et 2023, avec une période de prospection d'avril 2022 à août 2023.

Le démarrage tardif des prospections en 2022 a contraint de reporter l'essentiel de l'étude de certains groupes taxonomiques en 2023.

Les inventaires ont été menés sur les groupes taxonomiques les plus étudiés traditionnellement : flore, oiseaux, mammifères (dont chiroptères), amphibiens, reptiles squamates, odonates, papillons de jours, orthoptères (criquets, grillons, sauterelles). Des inventaires ponctuels ont également été menés sur d'autres groupes taxonomiques, dont les résultats seront présentés sous forme de liste d'espèces.

Les données historiques ont été collectés auprès de différents partenaires : INPN, Conservatoire Botanique National de Brest, DIR Ouest, GRETIA.

Les données de l'INPN ont été transmises à Bretagne Vivante par l'UMS PatriNat le 14/03/2022 et concernent 943 données, pour 25 jeux de données et 459 nombre de taxons. Cet ensemble de données ne comprend aucune donnée sensible.

Par ailleurs, la géodiversité, partie intégrante de la biodiversité au niveau abiotique, n'a pas fait l'objet d'inventaires dans le cadre de cet ABC.

Pour des motifs de manque de temps disponible, il n'a pas toujours été possible de prospecter l'ensemble du territoire communal. Des secteurs prioritaires ont été identifiés sur la commune et prospectés prioritairement (Figure 9). Les secteurs retenus ont été priorisés sur la base de leur potentiel biologique et de l'absence ou de l'ancienneté des données naturalistes qui y existent. La carte des grands types de végétation du Finistère produite par le CBNB a également servi de base de travail pour le repérage des milieux les plus intéressants d'un point de vue écologique.

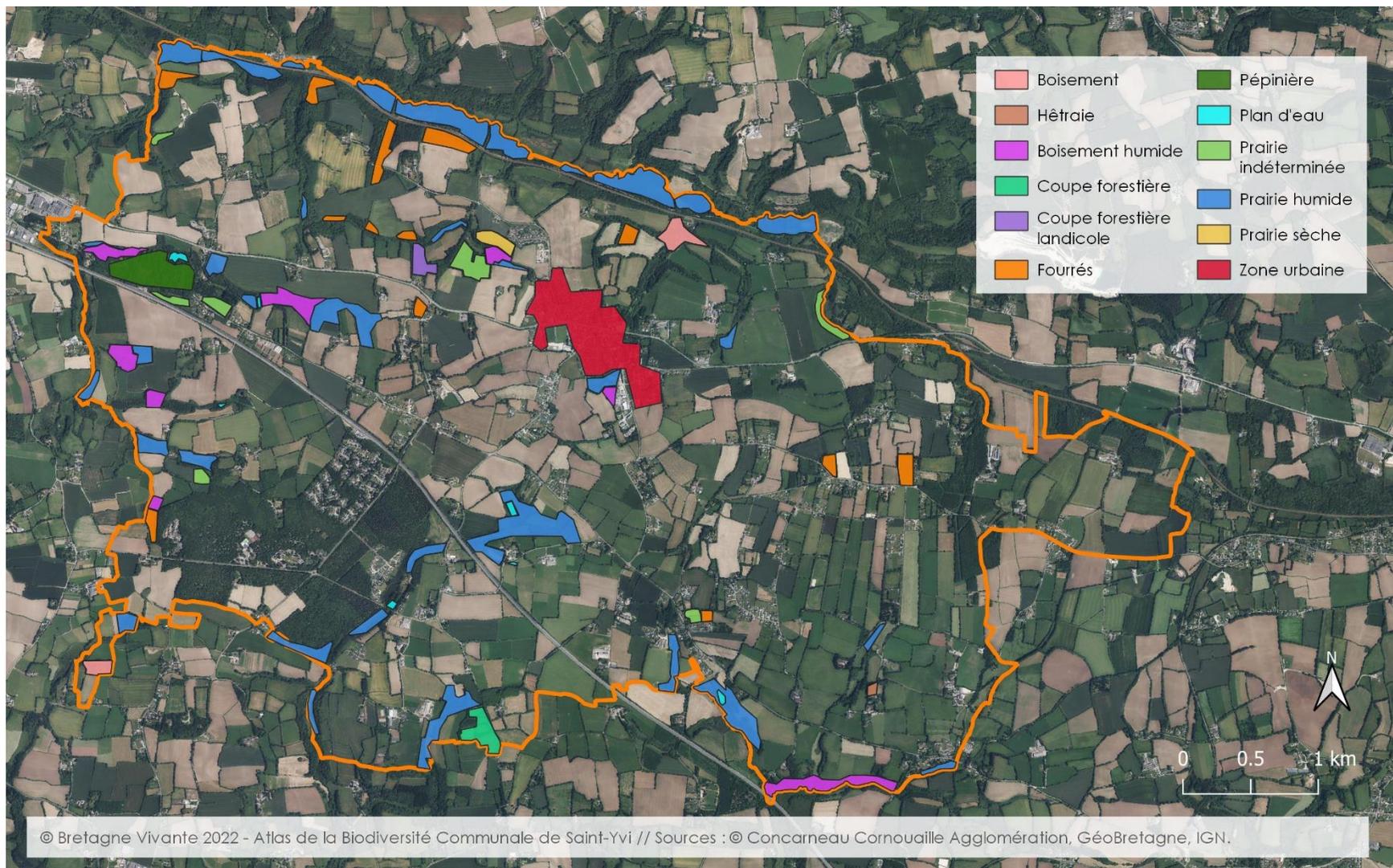
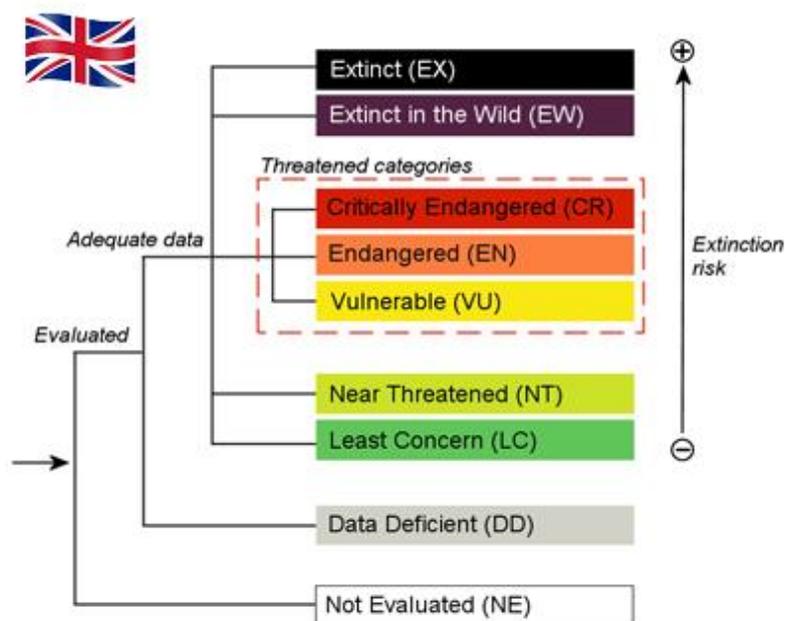
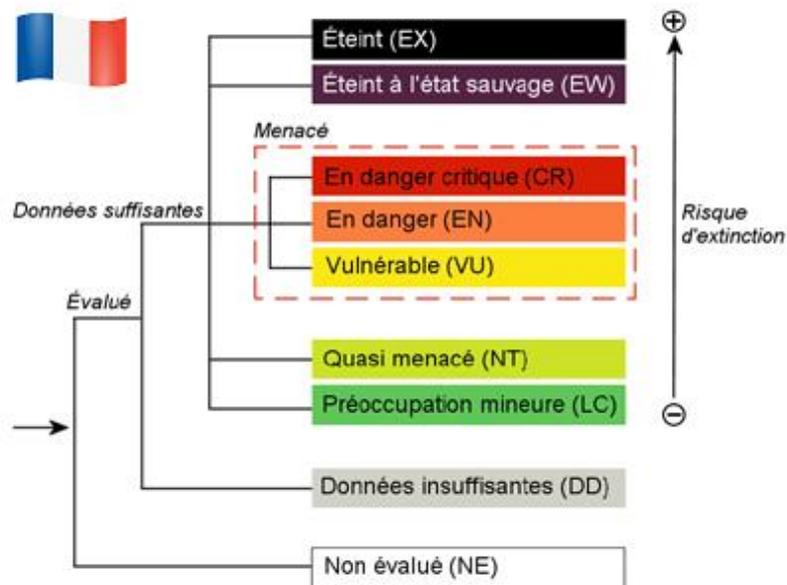


Figure 9 : zones de prospection prioritaires pour la faune et la flore sur la commune de Saint-Yvi en fonction des milieux naturels qui présentent le potentiel écologique le plus important.

L'union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est composée de gouvernements et d'organisations de la société civile et compte plus de 18 000 experts. Son rôle est de promouvoir et de coordonner les actions de protection de la nature au niveau mondial.

Elle dresse des "listes rouges" : inventaires les plus complets de l'état de conservation global des espèces végétales et animales à différentes échelles géographiques (mondiale, nationale, régionale, etc). Pour chaque espèce, l'analyse de critères, comme le taux de déclin, la zone d'occurrence et d'occupation ou encore le degré de peuplement, permet de lui attribuer un "statut de conservation", indicateur de sa vulnérabilité :



2- BILAN QUANTITATIF DES CONNAISSANCES DE LA FAUNE

Lors de la réalisation de l'état des lieux des connaissances de la biodiversité sur la commune de Saint-Yvi, des cartographies par maille kilométriques ont été réalisées afin de rendre compte de la répartition géographique et quantitative du degré de connaissance de la faune. La mise à jour de ces cartographies à la fin de l'ABC avec les nouvelles données naturalistes récoltées pendant l'enquête permet de montrer quelle a été, grâce à l'ABC, la progression de la connaissance de la faune de la commune.

Au lancement de l'ABC de Saint-Yvi, début 2022, ce sont 2 274 données concernant la faune qui avaient été traitées, pour un total de 313 espèces faunistiques recensées.

Ces données apparaissaient comme inégalement réparties sur le territoire communal, ce qui traduit une faible connaissance initiale de la faune sur la commune, également exprimée par le nombre total relativement faible de données naturalistes, au vue de la taille du territoire considéré.

L'amélioration spatiale et quantitative des connaissances de la faune sur le territoire communal est représentée en faisant apparaître l'ensemble des données naturalistes faunistiques récoltées sur Saint-Yvi, en distinguant les données qui existaient avant le lancement de l'ABC, et celles récoltées pendant l'ABC (Figure 10).

Comparaison avant-après ABC des données naturalistes faunistiques existantes sur la commune de Saint-Yvi

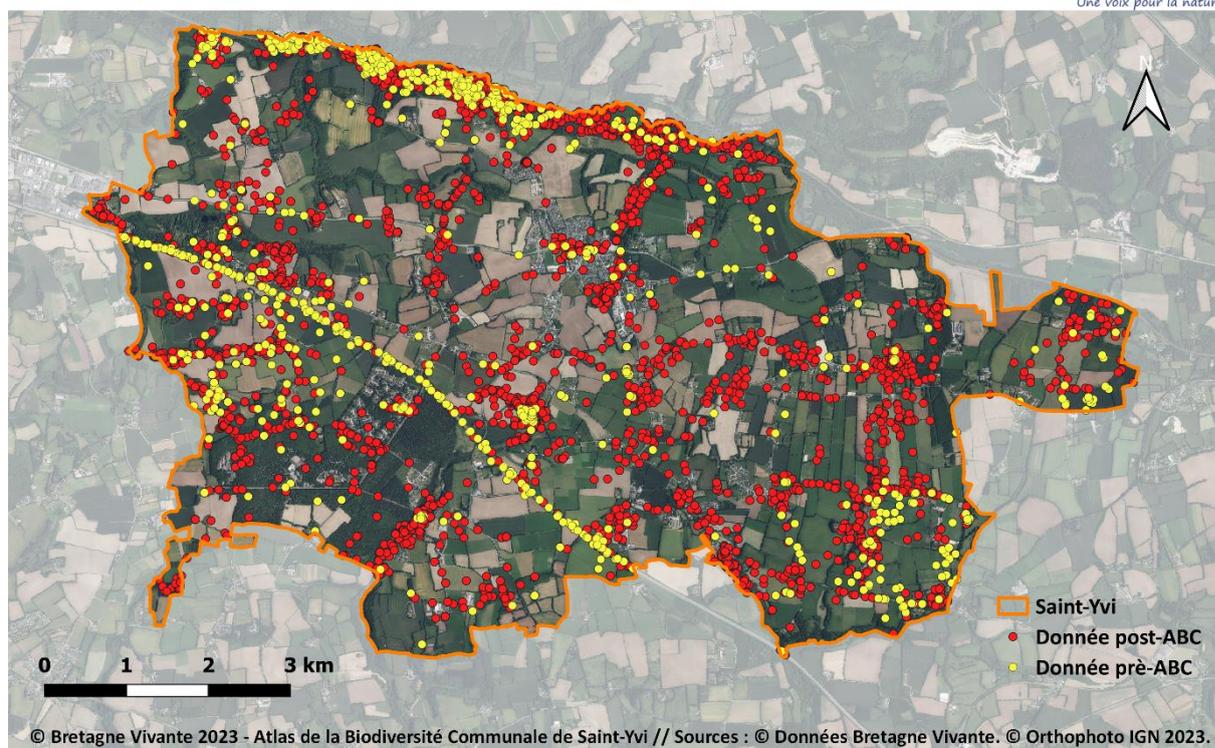
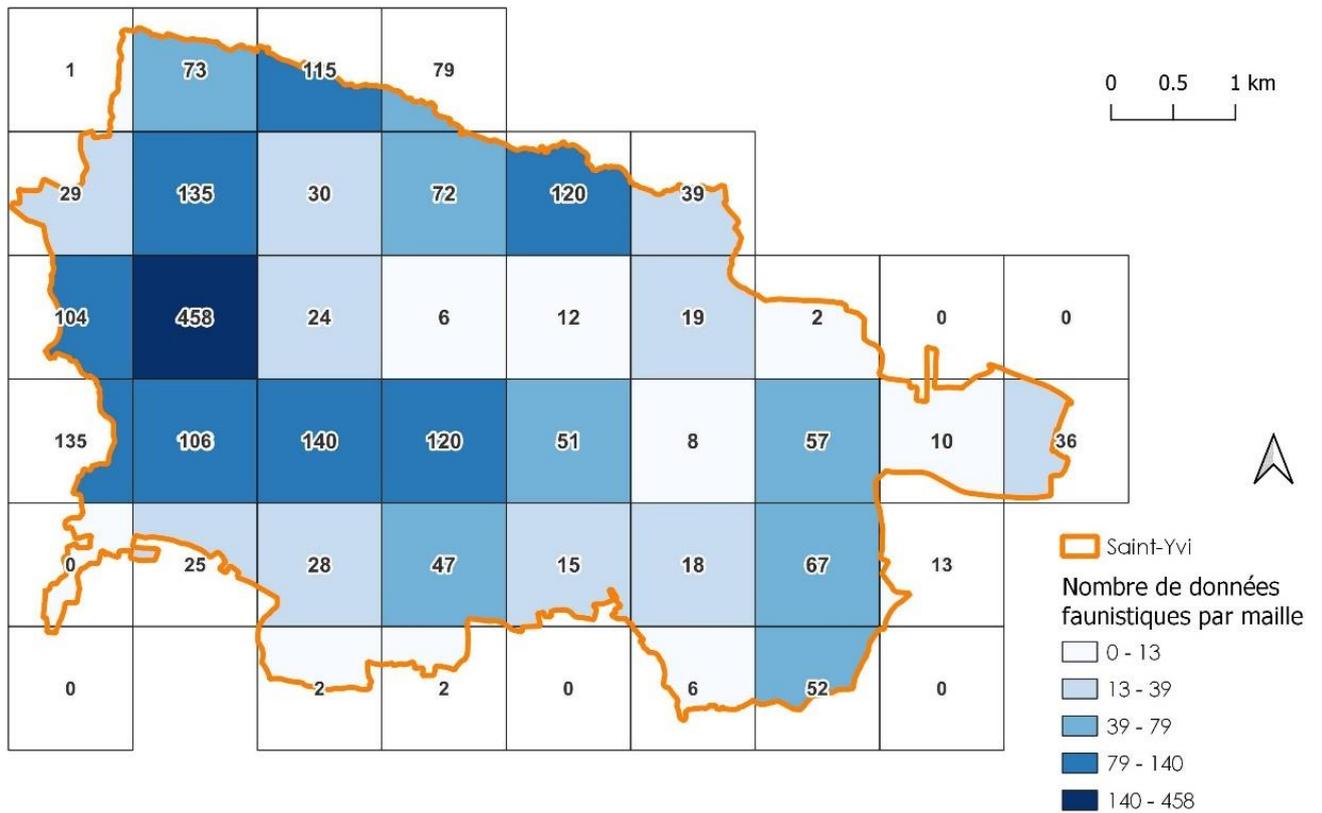


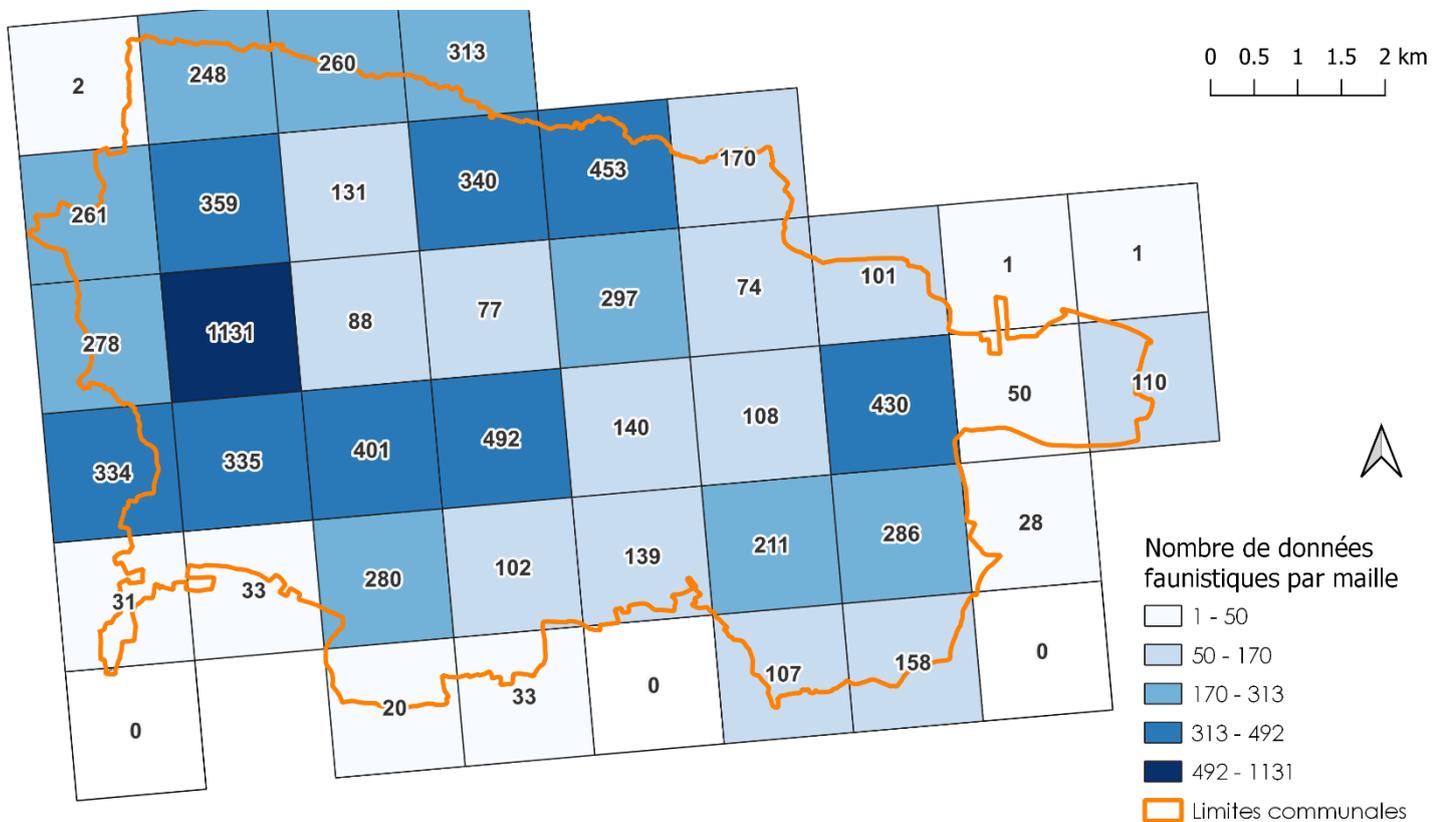
Figure 10 : comparaison avant-après ABC des données naturalistes faunistiques existantes sur la commune de Saint-Yvi.

La représentation par maille kilométrique du nombre de données naturalistes (Figure 11 et 12) et du nombre d'espèces (Figure 13 et 14) entre l'état initial et la fin de l'ABC permet d'autant plus de mettre en valeur la progression des connaissances de la faune.



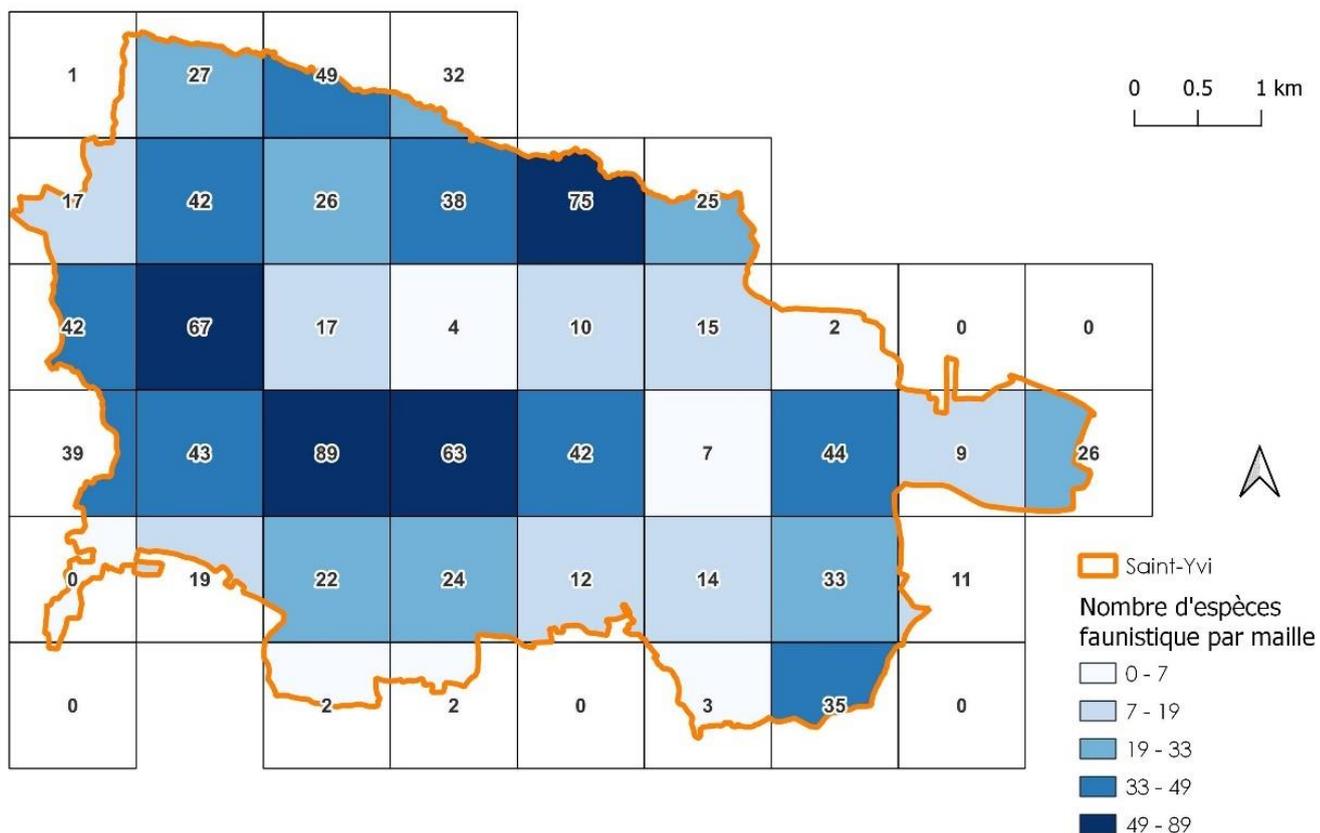
© Bretagne Vivante 2022 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Faune Bretagne, SERENA, GéoBretagne, orthophoto IGN 2022.

Figure 12 : Carte du nombre de données naturalistes faunistiques recensées début 2022 par maille kilométrique sur la commune de Saint-Yvi.



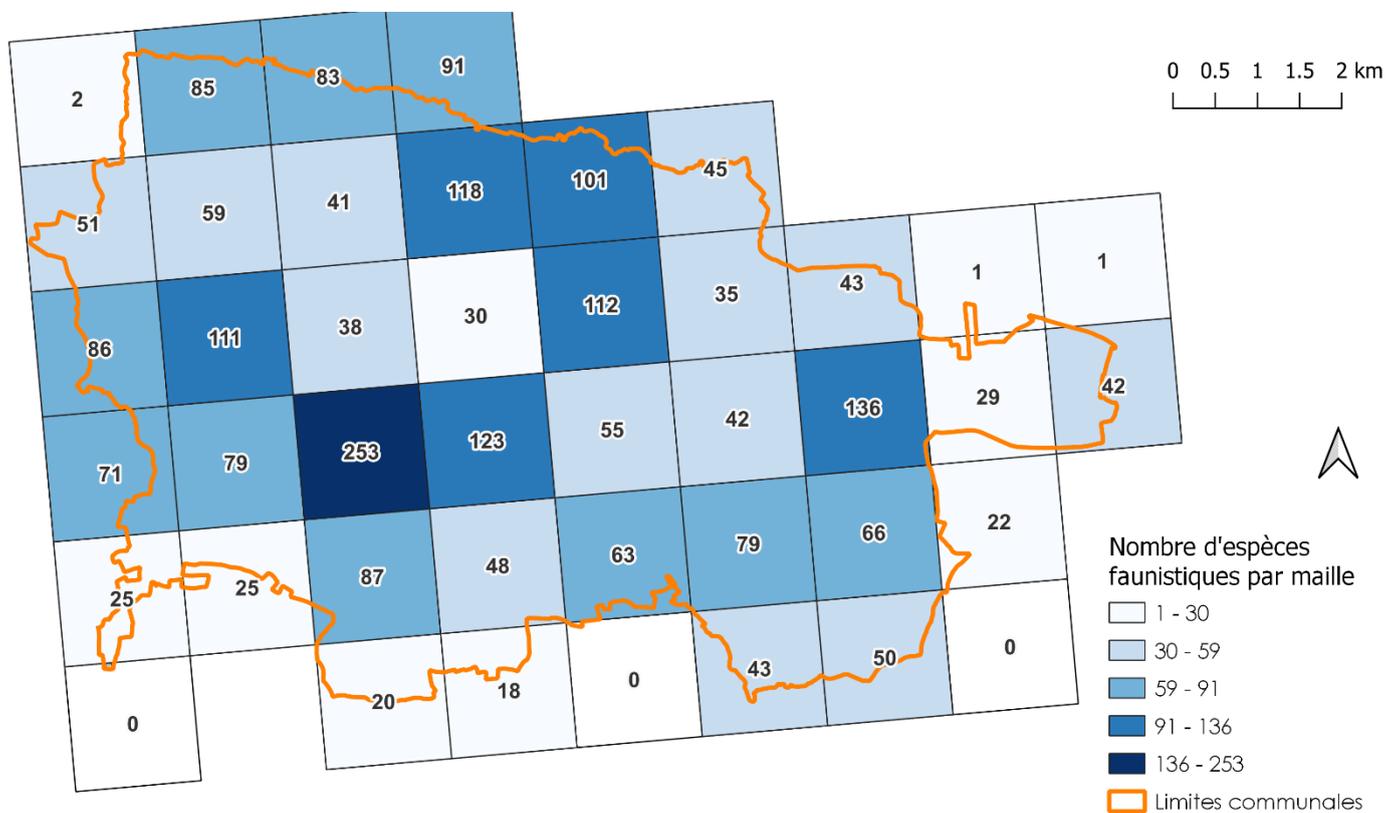
© Bretagne Vivante 2023 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Faune Bretagne, SERENA, GéoBretagne.

Figure 11 : Carte du nombre de données naturalistes faunistiques recensées à la fin de l'ABC par maille kilométrique sur la commune de Saint-Yvi.



© Bretagne Vivante 2022 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Faune Bretagne, SERENA, SINP, GéoBretagne, orthophoto IGN 2022.

Figure 13 : Carte du nombre d'espèces faunistiques recensées début 2022 par maille kilométrique sur la commune de Saint-Yvi.



© Bretagne Vivante 2023 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Faune Bretagne, SERENA, GéoBretagne.

Figure 14 : Carte du nombre de données naturalistes faunistiques recensées à la fin de l'ABC par maille kilométrique sur la commune de Saint-Yvi.

La progression quantitative du nombre de données naturalistes et d'espèces faunistiques entre le début et la fin de l'ABC de Saint-Yvi est synthétisée en tableau 2.

Tableau 2 : Nombre d'espèces et de données recensées à la fin de l'ABC de la commune de Saint-Yvi pour les principaux groupes taxonomiques étudiés.

	Nombre de données	Nombre d'espèces
Amphibiens	81	6
Mammifères	225	30
Odonates	507	31
Oiseaux	5 985	99
Orthoptères	136	19
Rhopalocères	642	41
Reptiles	66	6
TOTAL	7 642	232

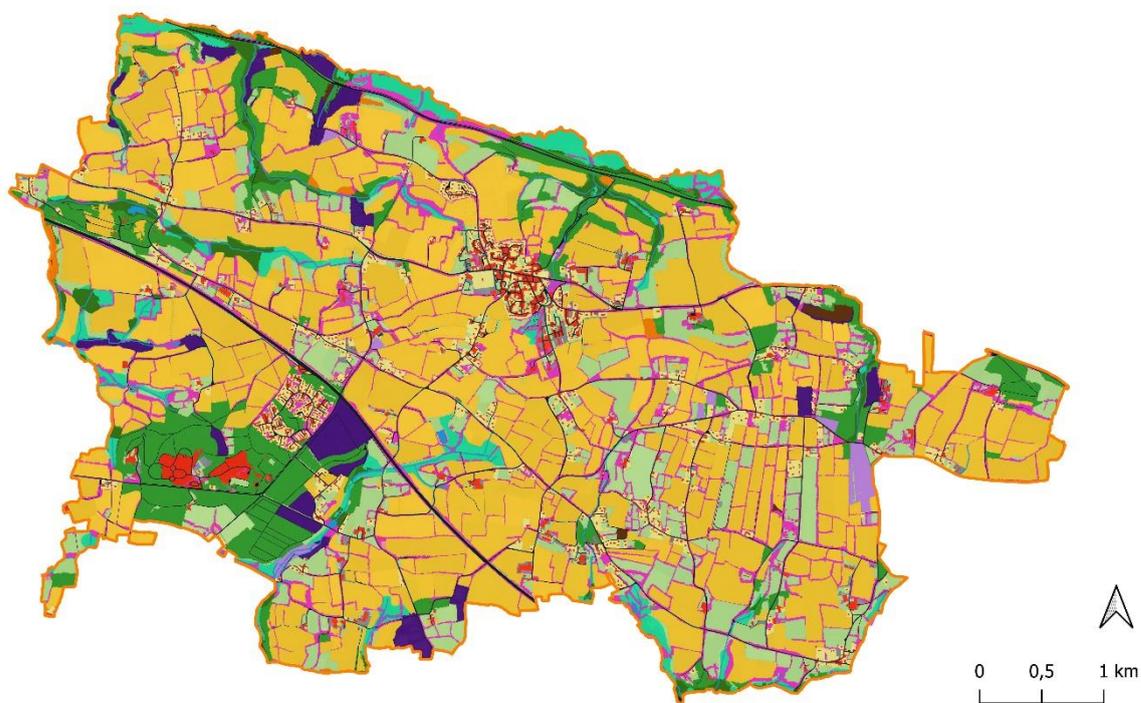
3- LES GRANDS TYPES DE VEGETATION

Il n'existe pas à proprement parler de cartographie des habitats naturels de la commune de Saint-Yvi. Mais un travail par télédétection mené par le CBNB et publié en 2020 a permis l'élaboration d'une cartographie des grands types de végétation du Finistère. A partir de cette cartographie, il a été possible de répertorier 17 grands types de végétation sur la commune de Saint-Yvi (Figure 15), qui correspondent aux grands types de milieux naturels, semi-naturels ou artificiels en présence.

Les cultures y sont largement prédominantes et couvrent quasiment la moitié du territoire (47%). L'agriculture semble moins intensive à l'est où l'on observe un maillage bocager plus dense et davantage de prairies. Les espaces naturels et semi-naturels, c'est-à-dire les forêts, plantations, fourrés, prairies et pelouses, apparaissent dispersés, avec une prédominance de forêts et de prairies humides le long des cours d'eau au sein des différentes vallées. On repère aisément le bois de Pleuven au sud-ouest ainsi que les importantes zones bâties en son centre.

La commune est traversée d'est en ouest par la voie ferrée au nord et l'axe routier N165 au centre, qui constituent des ruptures écologiques importantes.

Ces premières indications serviront de base de travail pour estimer l'état des connectivités écologiques sur le territoire.



- | | |
|--|---|
| ■ Cultures | ■ Plantations d'arbres à feuilles persistantes |
| ■ Forêts humides | ■ Plantations d'arbres à feuilles caduques |
| ■ Forêts sèches et mésophiles | ■ Coupes forestières |
| ■ Végétations des haies et talus | ■ Fourrés humides |
| ■ Bâti | ■ Fourrés secs et mésophiles |
| ■ Parcs et jardins | ■ Vergers |
| ■ Prairies et pelouses humides (hors marais salés) | ■ Plans d'eau, cours d'eau et végétations associées |
| ■ Prairies et pelouses sèches et mésophiles (hors dunes) | ■ Routes |
| | ■ Autres milieux non végétalisés |

© Bretagne Vivante 2022 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Conservatoire Botanique National de Brest, GéoBretagne, IGN.

Figure 15. Cartographie des grands types de végétation du Conservatoire botanique national de brest sur la commune de Saint-Yvi

4- LA FLORE

A) Préambule et définitions

La flore d'un territoire est la liste des différentes espèces végétales qui y sont présentes.

On y distingue différents éléments : on parlera ainsi des espèces indigènes (on dit aussi autochtones) pour celles qui sont originaires du territoire et exotiques (allochtones) originaires d'autres contrées souvent lointaines.

On peut aussi les désigner au regard de leurs milieux préférentiels, des prairies (espèces prairiales), aux forêts (forestières ou sylvatiques) ou encore par rapport à leurs besoins ou à leurs adaptations, espèces des lieux secs (xérophiles), des zones humides (hygrophiles), etc.

Par leur faculté d'effectuer la photosynthèse et de créer de la biomasse, les végétaux chlorophylliens sont les producteurs primaires, base du fonctionnement des réseaux trophiques des écosystèmes. **Cette fonction fondamentale, dont dépendent toutes les autres composantes de la biodiversité, est une des raisons essentielles qui imposent de se préoccuper de la flore sauvage.**

La principale source de données floristiques provient du Conservatoire botanique national de Brest (CBN) à laquelle, nous le précisons, nous avons ajouté le résultat de nos propres prospections, données qui ont été intégrées à la base *eCalluna* du CBN de Brest et qui ont complété de façon significative les données historiques.

B) Méthode d'inventaire de la flore de Saint-Yvi

La principale source de données floristiques provient du Conservatoire botanique national de Brest (CBN) à laquelle, nous le précisons, nous avons ajouté le résultat de nos propres prospections, données qui ont été intégrées à la base *eCalluna* du CBN de Brest et qui ont complété de façon significative les données historiques.

Dans le cadre de cet ABC, une attention particulière a été portée sur certains secteurs potentiellement à enjeux. Les relevés floristiques effectués dans ces secteurs, couplés à l'observation du milieu naturel, pouvant permettre de repérer des habitats d'intérêt communautaire (au sens de la Directive habitat faune flore) de manière opportuniste.

Une analyse bibliographique des habitats d'intérêt communautaire susceptibles d'être présents à Saint-Yvi a été réalisée préalablement afin de faciliter leur détection.

Comme évoqué précédemment, un ensemble de sites qu'il serait intéressant de prospecter pour la flore a été identifié. Ces sites correspondent à différents grands types de milieu naturel : prairies humides, prairies sèches, boisements humides, plans d'eau, fourrés, coupes forestières, etc.

Dans chaque zone, un inventaire le plus exhaustif possible des espèces végétales présentes sera réalisé. Il s'agit d'une analyse qualitative de la flore, les effectifs ne sont pas évalués.

La méthodologie la plus adaptée consiste à repérer visuellement sur le terrain les Zones Homogènes de Végétation (ZHV) et d'effectuer un relevé dans chacune d'entre elles.

Les relevés sont effectués à la période la plus favorable pour l'observation et la détermination des espèces.

287 espèces avaient été notées au début de l'ABC de Saint-Yvi et les deux années d'inventaire ABC ont permis d'en ajouter 99 ce qui porte le total « toutes dates » à 386 taxons (espèces ou sous-espèces).

Ce total d'espèces recensées sur Saint-Yvi correspond à peu près à la moyenne pour la plupart des communes du Finistère.

Concernant les espèces exotiques, dont la présence est la plupart du temps liée à des introductions (volontaires ou non), un total de 7 espèces invasives avérées ont été recensées, et 5 invasives potentielles.

C) Analyse qualitative

Les espèces ont chacune des exigences quant à leur alimentation en éléments minéraux et en eau de même qu'elles sont plus ou moins aptes à supporter diverses contraintes du milieu (sol, aléas climatiques, embruns...). Elles ne sont donc réparties ni par hasard ni de façon homogène mais de façon différentielle en fonction des caractéristiques écologiques des différents milieux. Par ailleurs, leur présence à un endroit donné est également liée, à de plus vastes échelles, à leur aire de répartition générale. Pour un territoire donné tel que la commune de Saint-Yvi, certaines espèces sont abondantes dans tous les milieux tandis que d'autres sont rares et caractéristiques de milieux particuliers.

Afin d'évaluer l'intérêt relatif des espèces présentes et surtout d'attirer l'attention sur les plus fragiles, il existe des listes d'espèces établies à différentes échelles (européenne, nationale, régionale ou encore départementale). **Ces listes établissent des degrés de menace pesant sur les espèces végétales, considérées ainsi comme « patrimoniales », et soulignent la responsabilité qui incombe aux différents acteurs des échelles géographiques concernées.**

Listes permettant d'évaluer le caractère patrimonial des espèces végétales du Finistère (CBN de Brest) :

- taxon inscrit à la directive européenne Habitats-Faune-Flore sur l'annexe II ou l'annexe IV (*DHFF_1992*) ;
- taxon inscrit sur la *Liste rouge des espèces menacées en France* (UICN *et al.* (éds), 2018) en catégorie CR, EN, VU ou NT (*LRUICN_France_2018*) ;
- taxon inscrit sur la *Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne* (Quéré *et al.*, 2015) en catégorie CR, EN, VU ou NT (*LRUICN_BZH_2015*) ;
- taxon protégé à l'échelle nationale (Arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la *liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national* (*PN_1982*) ;
- taxon protégé à l'échelle régionale (Arrêté du 23 juillet 1987 relatif à la *liste des espèces végétales protégées en Bretagne complétant la liste nationale* (*PR_BZH_1987*) ;
- taxon inscrit sur la *Liste « rouge » du Massif armoricain* (Magnanon, 1993). anx0 : annexe des taxons à rechercher : taxons armoricains présumés disparus et qui, s'ils sont retrouvés, doivent être insérés à l'annexe 1 ; anx1 : annexe 1 : taxons considérés comme rares dans tout le Massif armoricain ou subissant une menace générale très forte ; anx2: annexe 2 : taxons rares sur une partie du territoire et plus communs ailleurs mais paraissant néanmoins menacés et/ou plantes en limite d'aire, rares dans le Massif armoricain mais assez communes à l'extérieur de nos limites (*LRMA_1993*) ;
- taxon protégé à l'échelle départementale (Arrêté préfectoral N° 2010- 0859 du 21 juin 2010 *portant réglementation de la cueillette de certaines espèces végétales sauvages dans le*

département du Finistère) : article 2, plantes strictement protégées.

L'analyse de la valeur patrimoniale des espèces végétales du Finistère effectuée par le Conservatoire botanique national de Brest donne les résultats suivants : aucune des espèces recensées sur le territoire communal de Saint-Yvi n'est considérée comme patrimoniale, car aucune espèce n'est protégée ou sur liste rouge régionale ou nationale.

D) Les espèces exotiques

Des espèces allochtones, donc introduites volontairement ou non, sont présentes comme partout à Saint-Yvi.

Certaines qualifiées d'invasives⁴ doivent faire l'objet d'une vigilance particulière.

Le CBN de Brest distingue deux types d'espèces (*Liste des plantes vasculaires invasives de Bretagne* (Quéré et Geslin, 2016), les invasives avérées et les invasives potentielles.

Invasive avérée : plante non indigène ayant, dans son territoire d'introduction, un caractère envahissant avéré et ayant un impact négatif sur la biodiversité, sur la santé humaine ou sur les activités économiques.

Invasive potentielle : plante non indigène présentant actuellement une tendance au développement d'un caractère envahissant à l'intérieur de communautés naturelles ou semi-naturelles et dont la dynamique à l'intérieur du territoire considéré et/ou dans des régions limitrophes ou climatiquement proches, est telle qu'il existe un risque de la voir devenir à plus ou moins long terme une invasive avérée. A ce titre, la présence d'invasives potentielles sur le territoire considéré justifie une forte vigilance et peut nécessiter la mise en place rapide d'actions préventives ou curatives.

Tableau 3 : liste des espèces invasives présentes à Saint-Yvi.

Nom français	Nom scientifique	Date de dernière observation	A : avérée ; P : potentielle
Ail à trois angles / Ail triquètre	Allium triquetrum L.	2022	A
Balsamine géante / Balsamine glanduleuse / Balsamine de l'himalaya / Grande balsamine	Impatiens glandulifera Royle	2022	A
Laurier sauce / Laurier d'apollon	Laurus nobilis L.	2022	A
Crassule de helms	Crassula helmsii (Kirk) Cockayne	2022	A
Laurier palme / Laurier cerise	Prunus laurocerasus L.	2023	A
Renouée à nombreux épis / Renouée de l'himalaya / Renouée à épis nombreux	Polygonum polystachyum C.F.W.Meissn.	2022	A
Rhododendron pontique	Rhododendron ponticum L.	2022	A
Lilas de chine / Buddleia de david / Arbre aux papillons	Buddleja davidii Franch.	2023	P
Acacia / Robinier faux-acacia	Robinia pseudoacacia L.	2022	P
Elodée à feuilles étroites / Elodée de nuttal	Elodea nuttallii (Planch.) H.St.John	2022	P
Erable sycomore / Erable faux-platane	Acer pseudoplatanus L.	2023	P

Résumé

La flore de Saint-Yvi est assez diversifiée avec 386 taxons, et peut être considérée comme commune.

Aucune espèce de flore patrimoniale n'a en effet été recensée à ce jour sur la commune.

Il sera, par ailleurs, nécessaire de surveiller certaines espèces exotiques envahissantes pouvant devenir problématiques, par exemple la Crassule de helms qui est bien implantée sur un étang au lieu-dit Stang Even.

Cependant, la biodiversité ne saurait se limiter aux espèces emblématiques et c'est donc l'ensemble de la flore qu'il convient de conserver dans le meilleur état possible, parfois par des mesures de gestion et de sensibilisation ad hoc.

Enfin, au terme de ce travail d'inventaire de la biodiversité, nous avons vu qu'un certain nombre d'espèces observées dans un passé récent n'avaient pas été revues. D'autres probablement ont pu aussi échapper à nos prospections.

La diversité floristique communale reflète en revanche de manière intéressante la diversité des milieux présents sur la commune, notamment en terme de milieux humides

5- LES OISEAUX

L'avifaune apparaît comme le groupe le mieux connu historiquement sur Saint-Yvi. Les données historiques comportaient 1 728 données pour 91 espèces. Les prospections qui ont été menées concernant les oiseaux sur Saint-Yvi l'ont donc été dans deux objectifs distincts :

- Améliorer la couverture spatiale des connaissances de l'avifaune en prospectant les secteurs où peu/pas d'observations avaient été réalisées à ce jour
- Rechercher les espèces patrimoniales déjà recensées sur la commune ou potentiellement présentes, afin d'en déterminer le statut de nidification au cours de la période de l'atlas et d'en connaître la distribution avec précision.

Pour atteindre ces deux objectifs, trois types de prospections ont été réalisées :

Prospection systématique des mailles de 1x1 km :

Sur l'ensemble de la commune par réalisation de deux points d'écoute consécutifs de 5 minutes par carré (protocole EPOC), en mars, avril et mai 2022. L'objectif de cette méthode est d'avoir une pression de prospection spatialement exhaustive de la commune.

A savoir

Définition d'un point d'écoute :

Il s'agit de la méthode d'inventaire et de suivi de l'avifaune la plus couramment utilisée. Le principe est de se placer sur un point fixe pendant une durée déterminée (5 minutes pour un point EPOC) et de noter tous les oiseaux détectés à vue ou au chant. Cette méthode permet d'inventorier un territoire de manière homogène en réalisant des points d'écoute à intervalle régulier.

Prospections opportunistes :

Lors de toute activité sur le terrain, les naturalistes ont noté l'ensemble des espèces d'oiseaux observées, afin de les transmettre sur les bases de données de l'ABC.

Prospections ciblées :

Des enquêtes ont été menées sur des espèces nécessitant une méthode de prospection spécifique.

Enquête rapaces nocturnes :

Une enquête a ainsi été menée en 2023 sur les rapaces nocturnes en se basant sur le protocole LPO de l'enquête Rapaces nocturnes, qui permet d'avoir une estimation du nombre de couples nicheurs de chaque espèce de rapace nocturne pour l'ensemble de mailles prospecté.

Deux passages nocturnes ont ainsi été effectués sur l'ensemble des carrés de 1x1 km de la commune de Saint-Yvi (Figure 16). Le premier passage a été réalisé le 02/03/2023 et le second passage le 31/05/2023.

Enquête hirondelles et Martinets :

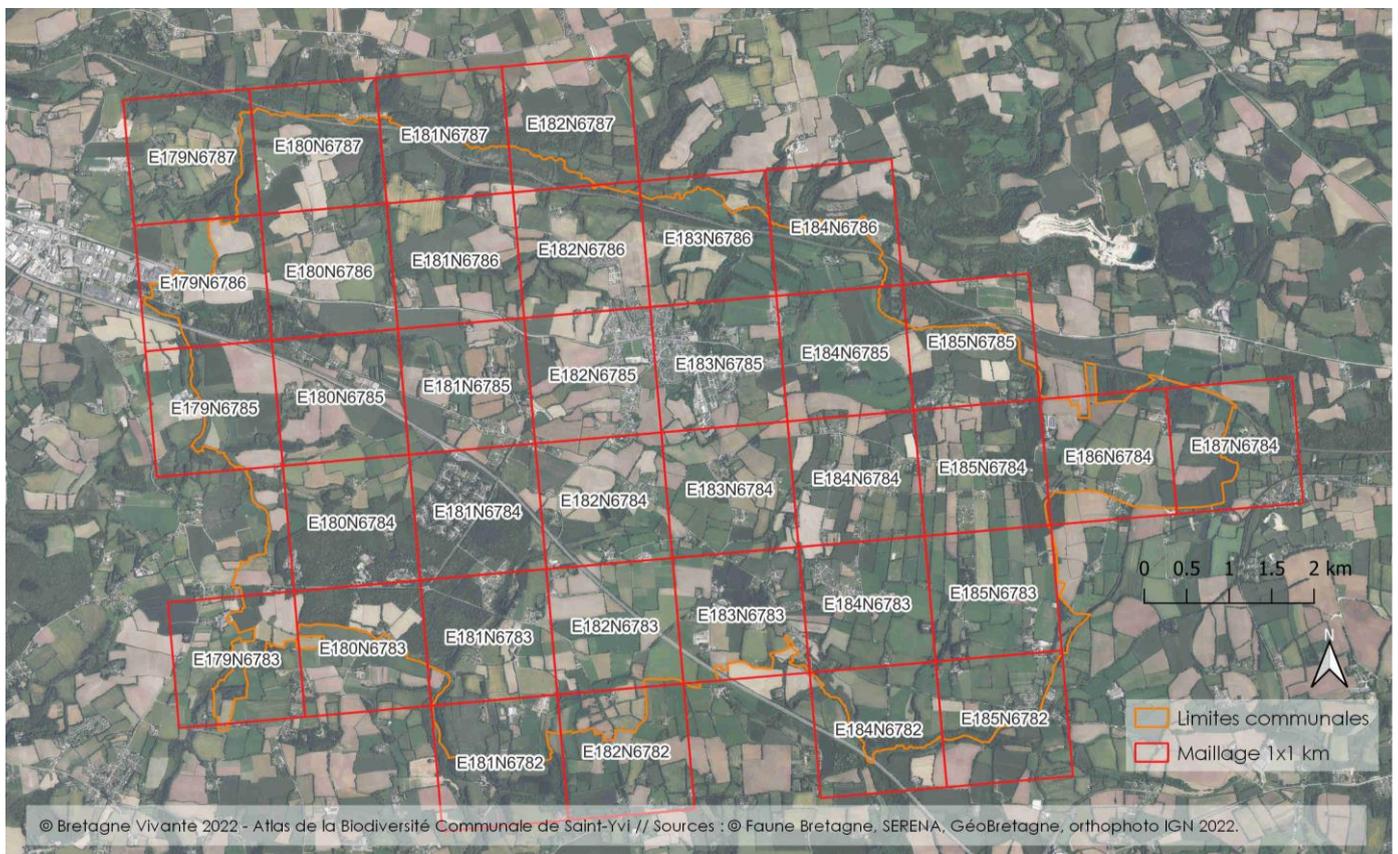


Figure 16 : carte des carrés de 1x1 km qui ont été prospectés individuellement dans le cadre de l'enquête rapaces nocturnes de l'ABC de Saint-Yvi.

Presque 6000 données ont été collectées au total concernant les oiseaux sur le territoire communal de Saint-Yvi, dont près de 4500 au cours de l'atlas. Un total de 99 espèces ont été observées sur la commune, dont 8 nouvelles espèces qui ont été inventoriées au cours de l'ABC (Tableau 4). Ce sont 19 espèces auparavant observées sur la commune qui n'ont pas été détectées au cours de l'ABC.

Tableau 4 : liste des 8 espèces nouvelles observées lors de l'ABC

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>

A) Bilan des espèces observées

Un total de 5985 données ont été collectées sur le territoire communal de Saint-Yvi et concernent 99 espèces.

Un total de 65 espèces nicheuses, c'est-à-dire en excluant les oiseaux migrateurs avérés et les oiseaux marins, ont été recensées. Ce sont 30 espèces pour lesquelles la nidification est considérée comme certaine, 27 espèces pour lesquelles la nidification est considérée comme probable et 8 espèces pour lesquelles la nidification est considérée comme possible.

Parmi ces 65 espèces nicheuses, 27 sont considérées comme « patrimoniales » car appartenant à diverses listes (enjeux ou statut particulier) (Tableau 5 ; figure 17 ; certaines sont sur plusieurs listes.

- Liste Rouge UICN Europe : VU ou NT (1 espèces) ;
- Liste Rouge UICN France : VU ou NT (21 espèces) ;
- Liste Rouge Bretagne nicheurs : VU ou NT (5 espèces) ;
- Espèces déterminantes pour les ZNIEFF (5 espèces) ;
- Annexe I et II de la Directive oiseaux 2009/147/CE du 30 novembre 2009 (2 espèces).

Tableau 5 : liste des espèces patrimoniales d'oiseaux nicheurs recensées sur la commune de Saint-Yvi. Légende : DDO = date de dernière observation ; LRM : liste rouge mondiale ; LRE : liste rouge européenne ; LRN : liste rouge nationale ; LRR : liste rouge régionale ; DO_DHH : Directive Oiseaux ou Directive Faune Flore Habitats ; ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique.

Nom vernaculaire	Nom latin	DDO	Code atlas	Probabilité de nidification	LRM	LRE	LRN	LRR	Protection	DO_DHH	ZNIEFF	Valeur patrimoniale
Alouette des champs	Alauda arvensis	2023	8	Probable	LC	LC	NT	DD	non	non	non	Modéré
Bouscarle de Cetti	Cettia cetti	2023	3	Possible	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula	2023	8	Probable	LC	LC	VU	VU	oui	non	non	Très fort
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	2019	3	Possible	LC	LC	EN	VU	oui	non	non	Très fort
Bruant jaune	Emberiza citrinella	2022	5	Probable	LC	LC	VU	NT	oui	non	non	Très fort
Caille des blés	Coturnix coturnix	2019	3	Possible	LC	LC	LC	LC	oui	non	oui	Fort
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	2023	13	Certaine	LC	LC	VU	DD	oui	non	non	Fort
Chevêche d'Athéna	Athene noctua	2007	13	Certaine	LC	LC	LC	VU	oui	non	non	Très fort
Cisticole des joncs	Cisticola juncidis	2023	13	Certaine	LC	LC	VU	LC	oui	non	non	Fort
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	2023	8	Probable	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Fauvette des jardins	Sylvia borin	2023	16	Certaine	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Gobemouche gris	Muscicapa striata	2021	13	Certaine	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Grèbe castagneux	Tachybaptus ruficollis	2023	18	Certaine	LC	LC	LC	LC	oui	non	oui	Fort
Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum	2022	16	Certaine	LC	LC	NT	DD	oui	non	non	Fort
Hirondelle rustique	Hirundo rustica	2023	19	Certaine	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	2023	13	Certaine	LC	LC	VU	DD	oui	non	non	Fort
Locustelle tachetée	Locustella naevia	2023	16	Certaine	LC	LC	NT	DD	oui	non	oui	Très fort
Martinet noir	Apus apus	2023	19	Certaine	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Mésange nonnette	Poecile palustris	2022	4	Probable	LC	LC	LC	NT	oui	non	non	Fort
Pic épeichette	Dendrocopos minor	2022	4	Probable	LC	LC	VU	LC	oui	non	non	Fort
Pic noir	Dryocopus martius	2023	3	Possible	LC	LC	LC	LC	oui	oui	oui	Très fort
Roitelet à triple bandeau	Regulus ignicapilla	2023	5	Probable	LC	LC	LC	LC	oui	non	oui	Fort
Roitelet huppé	Regulus regulus	2023	5	Probable	LC	LC	NT	DD	oui	non	non	Fort
Serin cini	Serinus serinus	2023	4	Probable	LC	LC	VU	NA	oui	non	non	Fort
Tarier pâtre	Saxicola rubicola	2022	13	Certaine	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	2022	3	Possible	VU	VU	VU	DD	non	non	non	Très fort
Verdier d'Europe	Carduelis chloris	2023	5	Probable	LC	LC	VU	DD	non	non	non	Fort

Localisation des observations avec indice de nidification d'oiseaux nicheurs patrimoniaux sur la commune de Saint-Yvi

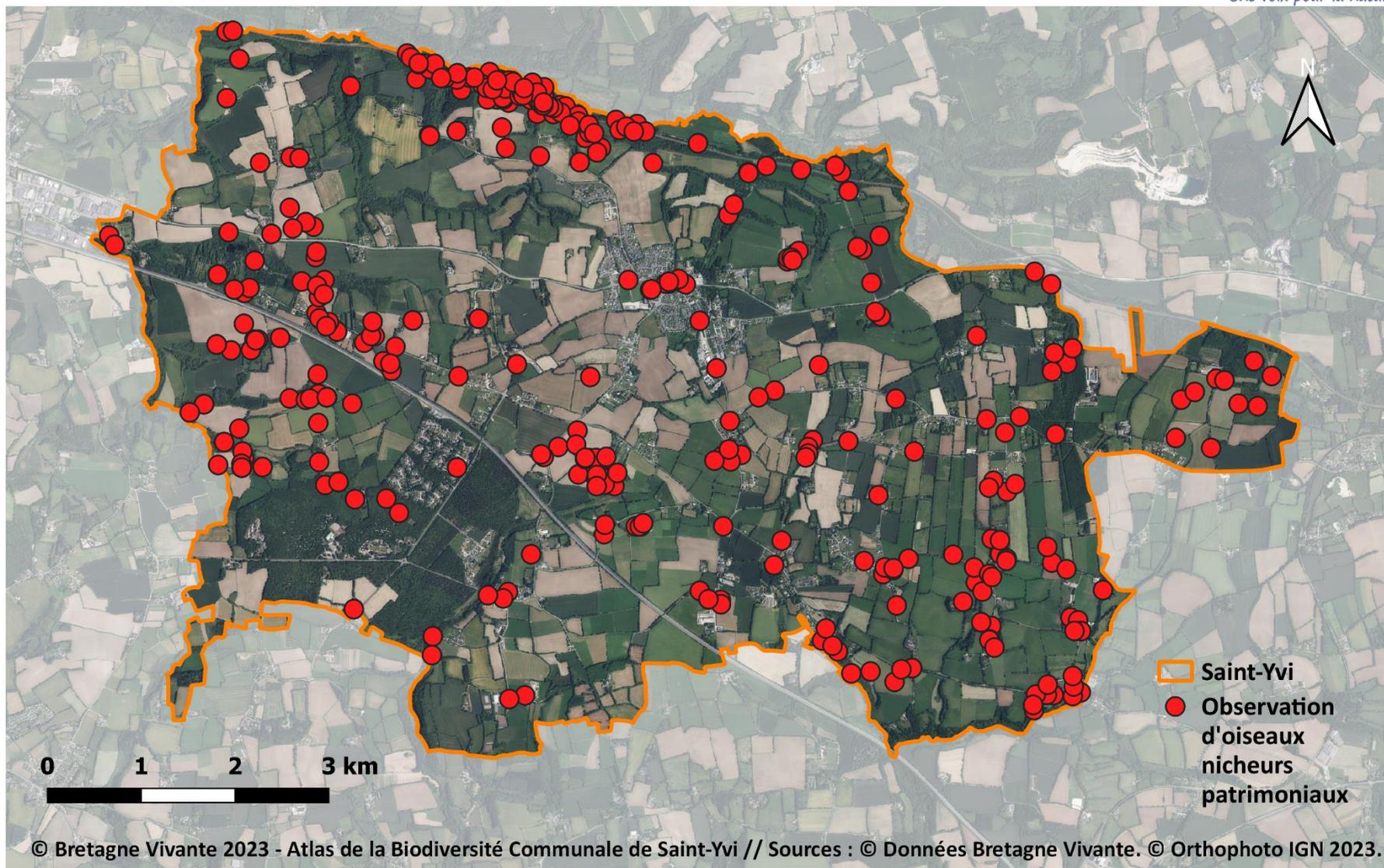


Figure 17 : localisation des observations avec indice de nidification d'oiseaux nicheurs patrimoniaux sur la commune de Saint-Yvi

B) Commentaires par espèce (pour les 27 espèces patrimoniales)

Ces commentaires prennent en l'ensemble des données ponctuelles recueillies sur le territoire communal de Saint-Yvi, avec un focus sur l'analyse des données récoltées en 2022 et 2023. Une cartographie de la répartition des espèces à très forte valeur patrimoniale est proposée pour chacune de ces espèces.

- **Alouette des champs – *Alauda arvensis***
Milieux ouverts à végétation herbacée rase
66 données avec indice de nidification ont été récoltées, dont 40 en 2022 et 2023. L'espèce semble nicheuse dans une grande partie des cultures de la commune.
- **Bouscarle de Cetti – *Cettia cetti***
Fourrés (ronciers) bordant généralement des zones humides
13 données avec indice de nidification ont été récoltées, uniquement des contacts de mâles chanteurs. Toutes les observations ont été réalisées en vallée du Jet le long des prairies humides au nord du Léty. Quelques couples doivent s'y reproduire.
- **Bouvreuil pivoine – *Pyrrhula pyrrhula***
Bocages, bois, plantations, parcs, vergers...
L'essentiel des 20 données de l'espèce concernent des mâles chanteurs (Figure 18). L'espèce semble se concentrer dans les fonds de vallées, à proximité des zones humides, où des habitats plus frais et arborés se maintiennent.

Répartition du Bouvreuil pivoine sur la commune de Saint-Yvi

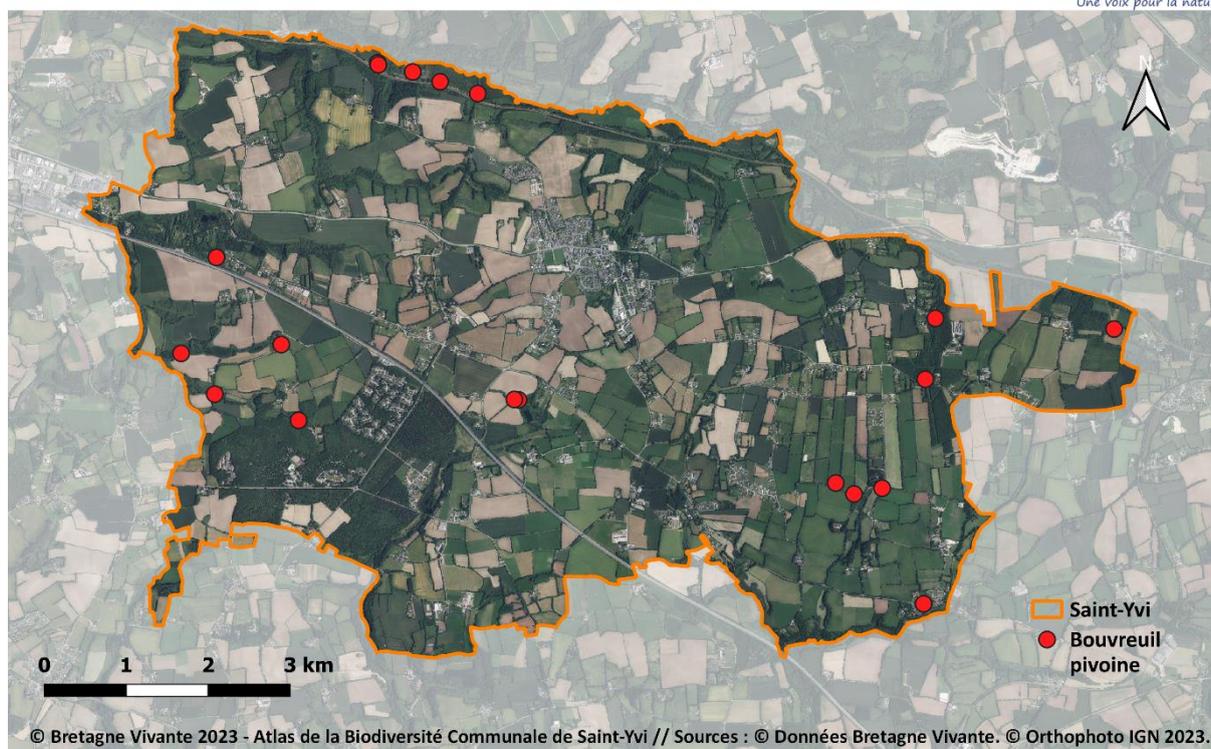


Figure 18 : répartition du Bouvreuil pivoine bois en période de nidification sur la commune de Saint-Yvi.

- **Bruant des roseaux – *Emberiza schoeniclus***

Végétations paludicoles, roselières, prairies humides, landes

La seule observation d'un mâle chanteur a été réalisée en vallée du Jet en 2019 (Figure 19). Le statut nicheur de l'espèce n'est pas avéré et l'espèce n'a pas été retrouvée en 2022 et 2023 malgré des recherches.

Répartition du Bruant des roseaux sur la commune de Saint-Yvi

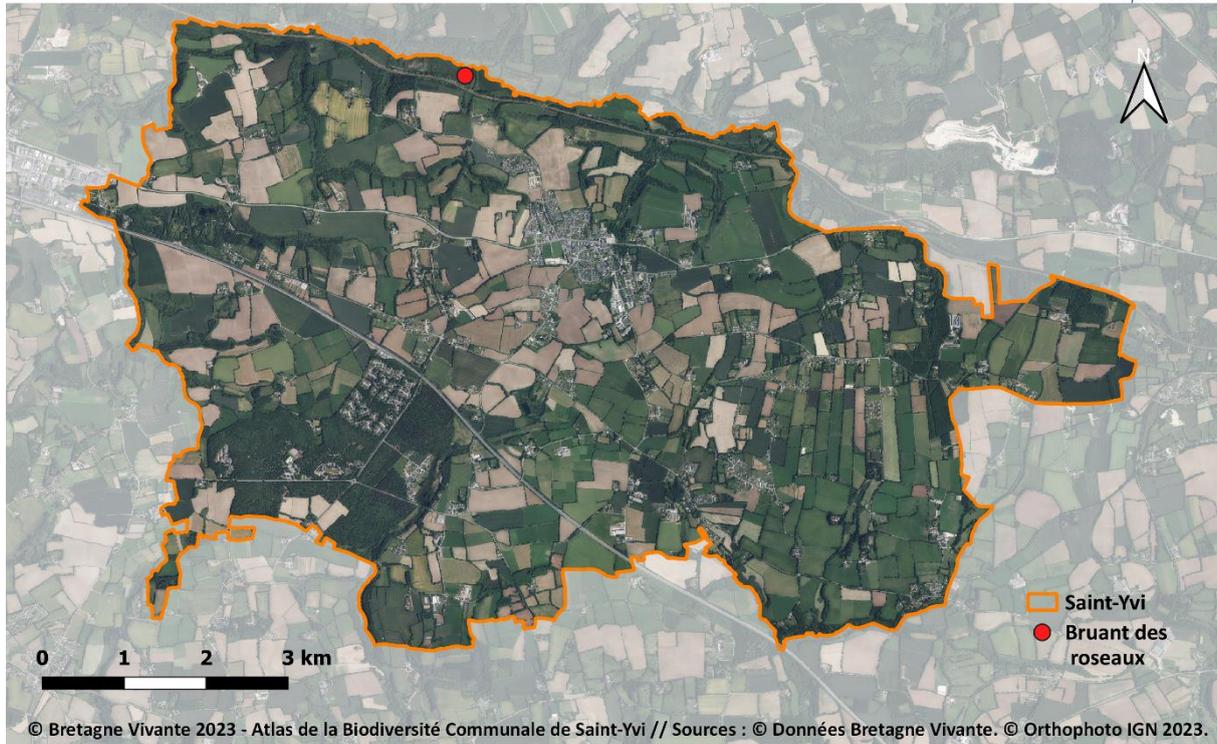


Figure 19 : répartition du Bruant des roseaux bois en période de nidification sur la commune de Saint-Yvi.

- **Bruant jaune – *Emberiza citrinella***

Milieus ouverts, bocages, landes...

Le Bruant jaune semble cantonné à l'extrémité nord du plateau le long de la vallée du Jet (Figure 20). L'espèce apparait cependant en nette régression, 1 seul chanteur ayant été contacté en 2022 à proximité de Kerfilibars.

Répartition du Bruant jaune sur la commune de Saint-Yvi



Figure 20 : répartition du Bruant jaune bois en période de nidification sur la commune de Saint-Yvi.

- **Caille des blés – Coturnis coturnix**

Cultures extensives, prairies naturelles

Un seul chanteur a été contacté en juin 2019 à proximité de Keronsal. L'espèce pouvant chanter pendant ses haltes migratoires, la nidification de l'espèce sur la commune reste peu probable.

- **Chardonneret élégant – Carduelis carduelis**

Large gamme d'habitats ouverts pourvus de quelques arbres

22 données avec indice de reproduction ont été récoltées sur la commune, dont la majeure partie au cours de l'atlas. L'espèce semble présente essentiellement dans des milieux proches des habitations au sein du bocage. Bien que l'espèce soit notée vulnérable sur la liste des oiseaux nicheurs de France, elle semble encore relativement bien présente sur la commune.

- **Chevêche d'Athéna – Athene noctua**

Milieux agricoles traditionnels avec bocage préservé, niche dans les vieux bâtiments et arbres creux

L'espèce fait l'objet d'une seule mention sur Saint-Yvi en 2007 dans une ferme au lieu dit Kerlagadec vihan (Figure 21), mais hormis la présence d'un individu, aucun indice de reproduction n'a été constaté. Les recherches ciblées menées pendant l'atlas n'ont pas permis de retrouver l'espèce qui, déjà rare dans la région, a probablement disparu de la commune.



Figure 21 : répartition de la Chevêche d'Athéna bois en période de nidification sur la commune de Saint-yvi.

- **Cisticole des joncs – *Cisticola juncidis***
Végétation herbacée humide à sèche, dans les hautes Poacées.
L'espèce semble nicher principalement en vallée du Jet au nord du Léty, des indices de reproduction ont également été collectés dans deux site de la vallée du Jet ainsi qu'un site dans le sud de la commune à proximité du hammeau de Toulgoat.
- **Faucon crécerelle – *Falco tinnunculus***
Vieux nids de corvidés, pylônes, falaises, cavités, nichoirs...
Un seul couple de l'espèce semble avoir niché en 2022 à proximité du lieu dit créac'h Miquel.
- **Fauvette des jardins – *Sylvia borin***
Milieux fermés : buissons, lisières, saulaies, haies denses...
Avec 29 observations de l'espèces récoltées sur Saint-Yvi, l'espèce semble une nicheuse assez commune dans les fonds de vallée et dans certains secteurs de bocage de la commune.
- **Gobemouche gris – *Muscicapa striata***
Boisements ouverts de feuillus ou de conifères, vergers, jardins arborés
Le seul couple de la commune semble nicher à proximité du Léty, avec des indices de nidifications collectés en 2019, 2020 et 2021. La nidification a être prouvée en 2019 par l'observation de jeunes volants.
- **Grèbe castagneux – *Tachybaptus ruficollis***
Plans d'eau de petite taille, avec végétation aquatique et rivulaire développée

Un couple de l'espèce a niché sur l'étang de Keryaval en 2014 et 2017. La présence de l'espèce n'a plus été relevée au cours de l'atlas.

- **Hirondelle de fenêtre – *Delichon urbicum***
Bourgs, villes : avancées de toits
Voir recensement LPO ci-dessous
- **Hirondelle rustique – *Hirundo rustica***
Bâtiments divers : fermes, porches, granges, greniers, cheminées...
Voir recensement LPO ci-dessous
- **Linotte mélodieuse – *Linaria cannabina***
Milieus ouverts : landes hautes, friches des cultures, bocages
21 observations ont été réalisées sur la commune, principalement dans le bocage agricole. L'espèce semble encore assez présente sur Saint-Yvi, mais l'intensification des pratiques agricoles et un entretien inadapté des haies aurait un fort impact négatif sur l'espèce.
- **Locustelle tachetée – *Locustella naevia***
Milieus ouverts : landes hautes, prairies humides avec strate arbustive, prairies naturelles arborées
La Locustelle tachetée n'est présente à Saint-Yvi que dans les prairies humides de la vallée du Jet au nord du Léty (Figure 22). Des chanteurs y sont contactés presque chaque année, notamment en 2021, 2022 et 2023, mais l'espèce ne semble y avoir niché qu'en 2015, année où un nid occupé a été observé en août. Les chanteurs contactés les autres années concernent probablement des individus en halte migratoire.

Répartition de la Locustelle tachetée sur la commune de Saint-Yvi



Figure 22 : répartition de la Locustelle tachetée bois en période de nidification sur la commune de Saint-Yvi.

- **Martinet noir – *Apus apus***
Cavités des constructions humaines
Voir recensement LPO ci-dessous.
- **Mésange nonnette – *Poecile palustris***
Boisements frais et formations arborée humides
La seule mention de l'espèce concerne un couple observé dans le bois de Pleuven en 2022, sans indice de reproduction supplémentaire.
- **Pic épeichette – *Dendrocopos minor***
Bocage en zones agricoles, vergers, ripisylves
Une seule mention de l'espèce a été obtenue au sud-est de la commune au lieu dit Brézéhan. La présence d'un couple a été relevée, et le site pourrait convenir pour la nidification.
- **Pic noir – *Dryocopus martius***
Boisements de taille importante, avec présence importante de bois mort
L'espèce a été contactée à plusieurs reprises dans les vallées affluentes du Jet et pourrait se reproduire dans les boisements le long de la vallée principale. Aucun indice de reproduction n'a cependant été collecté à ce jour.
- **Roitelet à triple bandeau – *Regulus ignicapilla***
Milieus boisés divers avec souvent Houx et Lierre
L'espèce est commune à Saint-Yvi et probablement présente dans l'ensemble des zones boisées.
- **Roitelet huppé – *Regulus regulus***
Boisements dominés par les conifères.
L'espèce a fait l'objet de 19 mentions en période de reproduction et pourrait nicher au sein d'un certain nombre de boisements de la commune, bien qu'elle soit plus rare que l'espèce précédente.
- **Serin cini – *Serinus serinus***
Conifères à proximité d'habitations
Seuls quatre chanteurs ont été contactés dans la moitié sud de la commune, aux lieu-dit Ponthouar, Gourguenou, Ménez Prat Meur et à Locmaria Hent.
- **Tarier pâtre – *Saxicola rubicola***
Milieus ouverts : landes, bordures littorales, friches...
Trois couples ont été observés sur la commune, 1 dans les prairies humides de la vallée du Jet au nord du Léty, à proximité du hammeau de Hilbars et au nord de Pont Lenn. Le couple de la vallée du Jet était déjà présent en 2020 et à amené 4 jeunes à l'envol.
- **Tourterelle des bois – *Streptopelia turtur***
Lisières, bois, haies, fourrés forestiers...
Seuls deux sites ont accueilli des chanteurs, Ponthouar en 2021 et l'étang de Keryaval en 2017 et 2022 (Figure 23). L'espèce reste un nicheur très rare sur la commune, et aucune preuve de nidification supplémentaire n'a été acquise jusqu'à présent.

Répartition de la Tourterelle des bois sur la commune de Saint-Yvi



Figure 23 : répartition de la Tourterelle des bois en période de nidification sur la commune de Saint-Yvi.

- **Verdier d'Europe – *Chloris chloris***
Parc, jardins, haies de conifères ou feuillages persistants ...
15 observations en période de nidification pour cette espèce considérée comme vulnérable sur la *Liste rouge des oiseaux nicheurs de France*, principalement à proximité de hammeaux.



Faucon Crécerelle



Linotte mélodieuse



Hirondelle rustique



Bouvreuil pivoine



Bruant jaune



Bouscarle de cetti



Locustelle tachetée



Chardonneret
élégant



Pic noir



Roitelet huppé



Tourterelle des bois



Bruant des
roseaux



Fauvette des jardins



Tartre pâle



Chevêche d'Athéna

C) Inventaire des populations d'hirondelles et de Martinet

Un inventaire des nids d'hirondelles a été mené sur la commune durant les été 2022 et 2023 par des bénévoles du Groupe Hirondelles et Martinets 29 de la LPO Bretagne.

Les habitations et fermes susceptibles d'héberger des nids d'hirondelles rustiques ont été visitées après rencontre des propriétaires. Pour les hirondelles de fenêtre cantonnées au village, une simple inspection des façades a été menée. Quelques nids de martinets noirs ont été reportés, principalement sur indication des propriétaires, ces données sont très partielles.

Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) :

Principalement campagnarde, elle s'installe dans les bâtiments. L'arrivée se fait ici de mars à mai. Des jeunes partent déjà début août mais la migration domine en septembre et s'étale jusqu'à octobre, voire novembre. Quelques rares « hirondelles de Noël » restent toute l'année.

L'espèce niche à l'intérieur des bâtiments dans une quarantaine de fermes et hameaux, 120 couples nicheurs sont répertoriés (Figure 24). Ils restent abondants sur un site d'écurie à Locmaria (27 nids actifs) et bien présents sur quelques fermes (5 à 7 nids actifs) mais on constate en général un fort pourcentage de nids qui ne sont plus occupés, environ 50%. A mettre en perspective du recul général de l'espèce en France, -40% en 15 ans. La production de jeunes semble pourtant bonne avec plusieurs secondes nichées réussies observées.

Répartition et effectifs de couples nicheurs d'Hirondelles rustiques sur la commune de Saint-Yvi

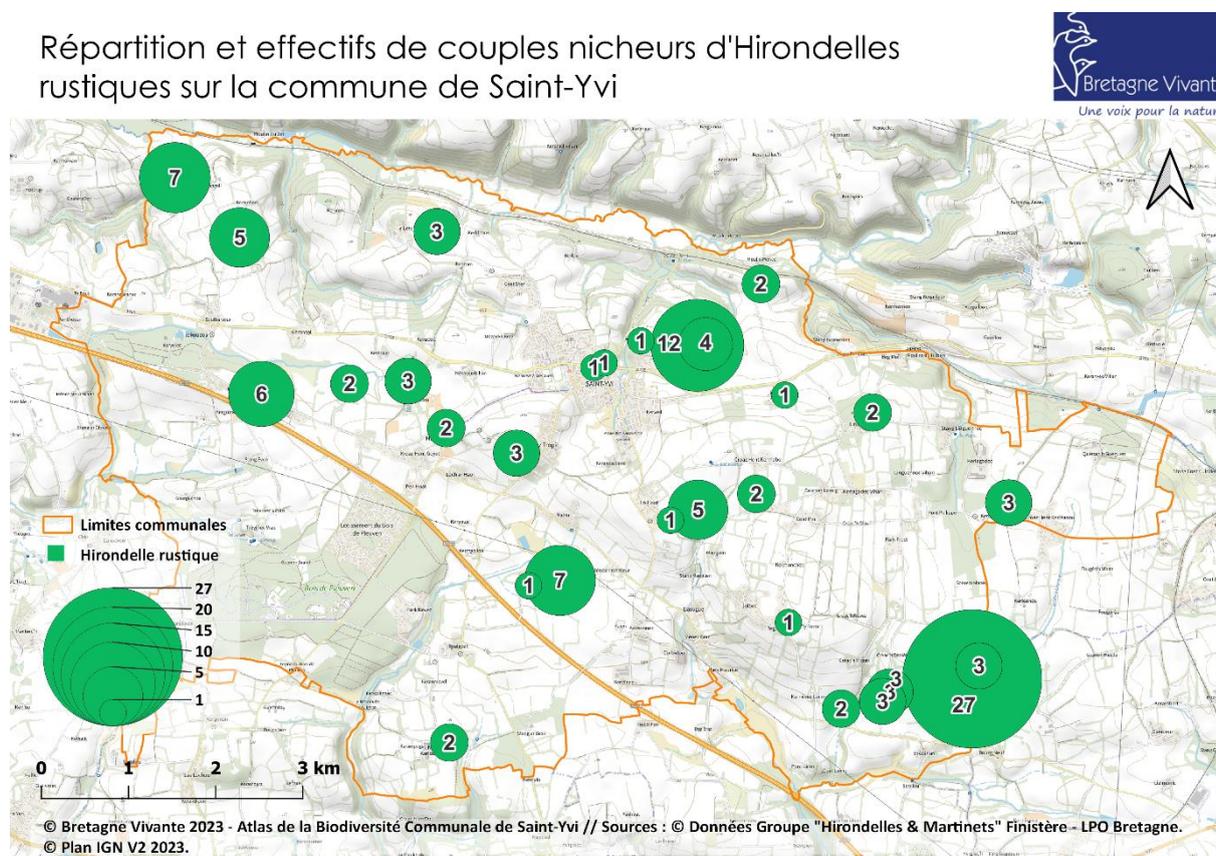


Figure 24 : répartition des couples nicheurs d'Hirondelle rustique sur la commune de Saint-Yvi.

Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbica*) :

Citadine, elle niche à l'extérieur des bâtiments, sous les avant-toits et les gouttières.

Elle arrive ici d'avril à mai. Le départ commence en août, culmine entre le 15 et le 30 septembre et se termine en novembre au plus tard.

L'espèce niche seulement dans le bourg en haut des façades, principalement dans la rue centrale qu'elle anime de ses vols rasants. 46 nids actifs sont observés (Figure 25), une seule maison en abrite 21 sur sa façade, témoignant du caractère colonial de cette hirondelle. De nombreux restes de nids sont également visibles, plus que d'actifs, probablement dû au déclin de l'espèce.

Répartition et effectifs de couples nicheurs d'Hirondelle de fenêtre sur la commune de Saint-Yvi - zoom sur le centre-bourg

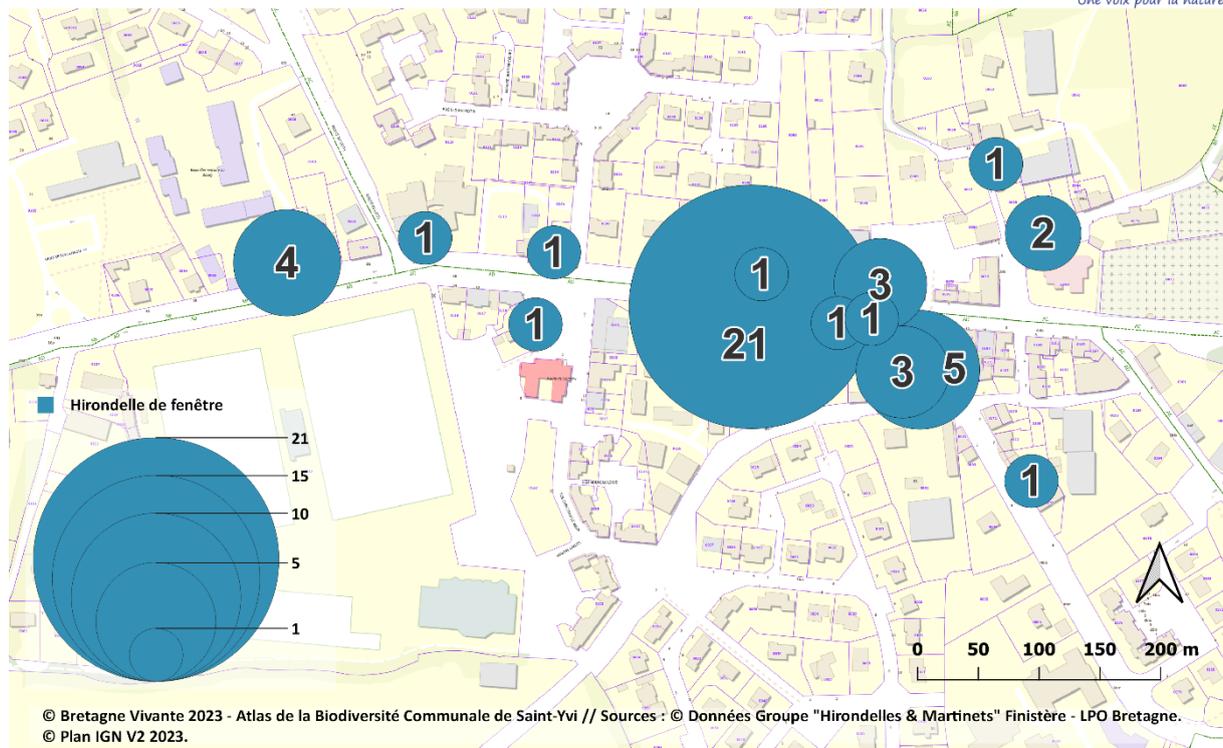


Figure 25 : répartition des couples nicheurs d'Hirondelle de fenêtre dans le centre bourg de la commune de Saint-Yvi.

Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*)

Un talus a été colonisé par l'espèce qui y creuse des galeries, derrière la Halle des sports. 16 cavités sont visibles mais inutilisées depuis quelques années. L'espèce, fréquentant des sites en rapide évolution, est habituée d'en changer souvent. Elle pourrait revenir à la faveur d'une nouvelle excavation.

Martinet noir (*Apus apus*)

Il installe son nid dans les fentes ou trous des murs des bâtiments de nos villes et villages. Après une absence de neuf mois passée exclusivement en vol, les martinets arrivent fin avril/début mai. Ils quittent le lieu de reproduction fin juillet.

Comme indiqué plus haut les données sont lacunaires pour cette espèce très discrète qui niche dans des trous ou fissures de murs ou sous les toits. 8 nids actifs sont indiqués en dehors du bourg, mais ce dernier héberge probablement plusieurs couples. Des groupes de 3 à 11 individus en chasse sont notés en divers endroits de la commune (données Faune Bretagne).

Résumé

Les inventaires concernant l'avifaune se sont déroulés en 2022 et 2023. Ils ont permis de tripler le nombre d'observations acquises sur la commune en plus d'un siècle.

Au total, 99 espèces ont été recensées sur la commune, dont 80 au cours de l'ABC. 19 espèces déjà observées sur la commune n'ont pas été revues lors des inventaires et 8 nouvelles espèces ont été contactées.

Les inventaires menés en période de nidification ont permis de détecter 65 espèces avec des indices de reproduction, possible, probable ou certaine.

Parmi ces 65 espèces, 27 peuvent être considérées comme patrimoniales c'est-à-dire appartenant à diverses listes (Listes Rouge UICN, espèces SRCE, espèces déterminantes pour les ZNIEFF).

Ces espèces patrimoniales occupent principalement les fond de vallée, où boisements et prairies humides préservées se côtoient. Un site ressort tout particulièrement, le complexe de prairies humides au nord du Léty, qui du fait de l'arrêt assez récent de leur exploitation agricole, présente une mosaïque de végétations humides indispensable à nombre d'espèces nicheuses menacées. Le maintien de cette mosaïque d'habitats est menacés à terme par l'absence d'usage agricole sur le site.

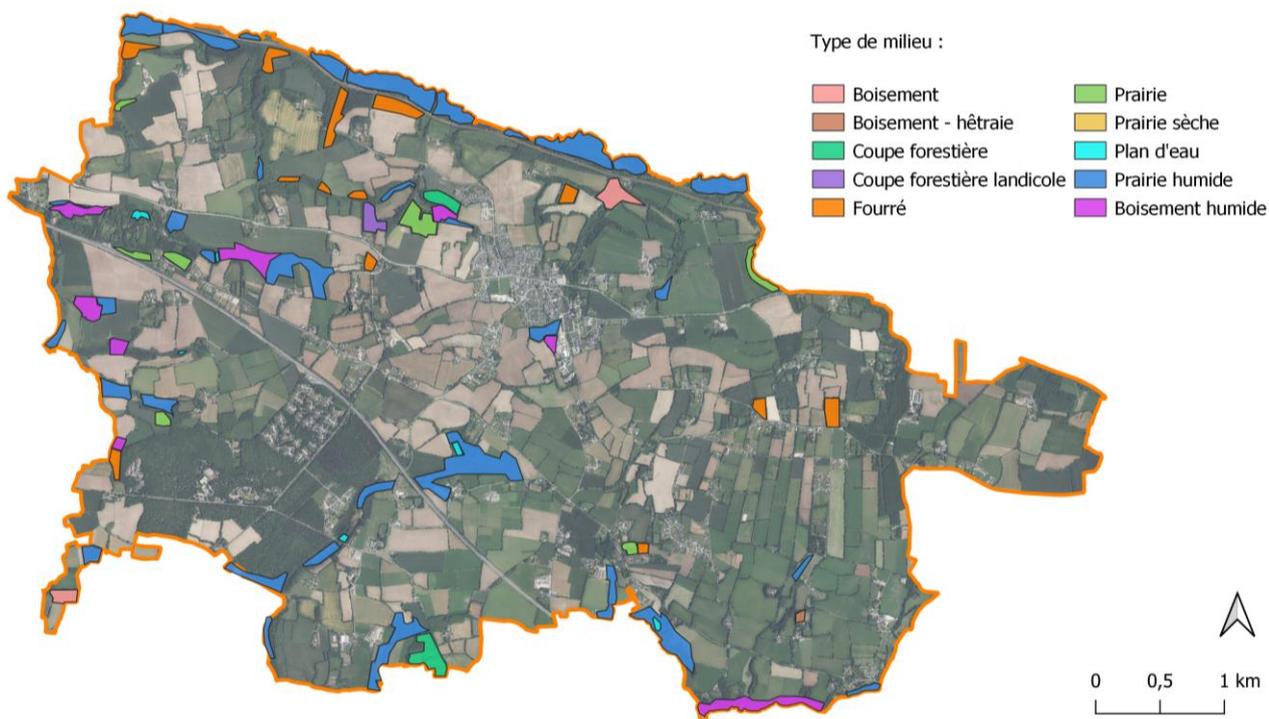
Les boisements apparaissent également comme un milieu d'accueil important pour les espèces patrimoniales, mais la faible couverture de ces milieux sur la commune limite l'installation de ces espèces en période de nidification. C'est notamment le cas dans le bois de Pleuven, qui a été largement urbanisé et présente aujourd'hui un milieu arboré mité par les constructions humides, peu favorable à l'avifaune forestière patrimoniale.

6- LES MAMMIFERES

Les inventaires concernant les mammifères ont été menés de manière distincts pour les chiroptères et les autres mammifères et font l'objet de deux parties distincts ci-dessous.

A) Mammifères hors Chiroptères

Il a été considéré au vu des connaissances identifiées dans l'état des lieux que les mammifères étaient un groupe dont la plupart des espèces présentes sur le territoire de Saint-Yvi avaient déjà été détectées. L'objectif des inventaires a donc de préciser leur répartition sur le territoire communal, en ciblant notamment les espèces protégées et menacées au sein des zones de prospection prioritaires identifiées (Figure 26).



© Bretagne Vivante 2022 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © GéoBretagne, IGN.

Figure 26. Cartographie des zones de prospection prioritaires pour les mammifères

Plusieurs de ces espèces représentent un enjeu de conservation, soit parce qu'elles sont protégées au titre de la loi, soit ayant un statut de conservation défavorable.

A noter que le Putois d'Europe, protégé par la loi, a fait l'objet de recherches opportunistes qui n'ont pas permis de trouver l'espèce sur Saint-Yvi.

Les prospections ont permis de détecter des mammifères sur l'ensemble du territoire communal, avec un total de 225 observations qui ont été réalisées (Figure 27).

Répartition des observations de mammifères sur la commune de Saint-Yvi

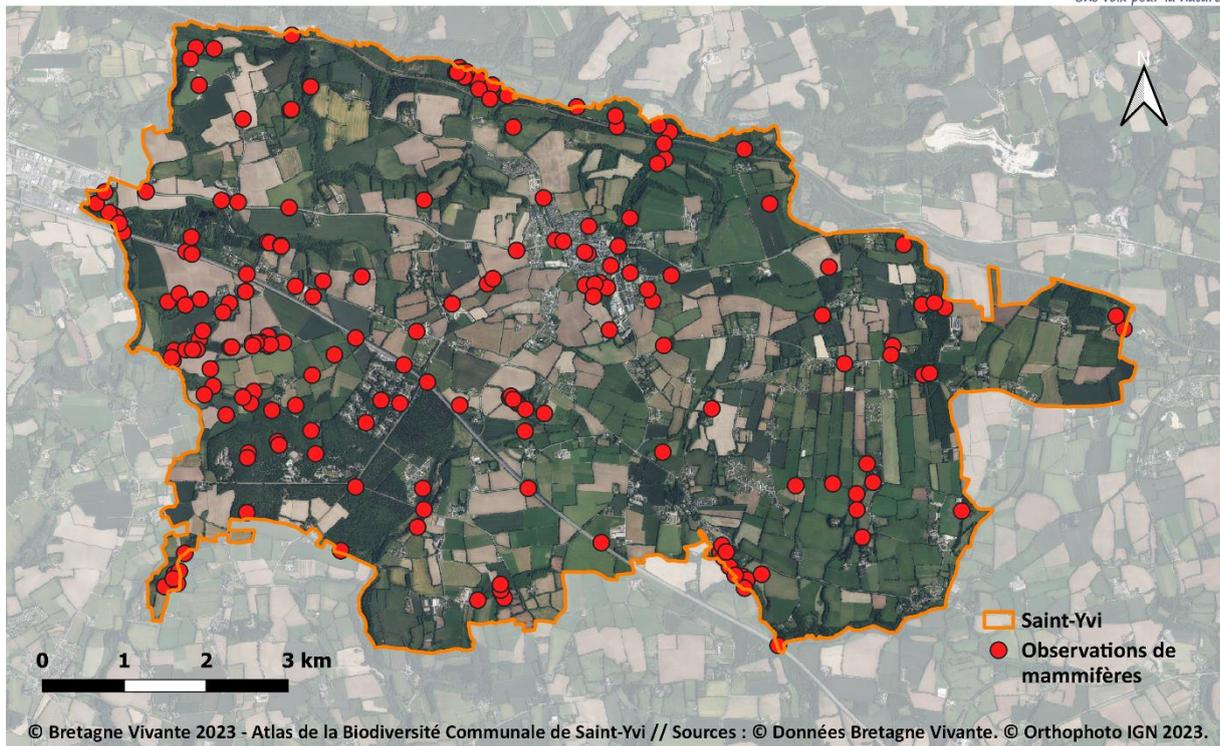


Figure 27 : répartition des observations de mammifères sur la commune de Saint-Yvi.

Le Campagnol amphibie *Arvicola sapidus*

Le Campagnol amphibie fréquente les zones humides et notamment les cours d'eau avec des berges fortement végétalisées. L'espèce est classée « vulnérable » à l'extinction dans les listes rouges mondiales et européennes, « quasi-menacée » d'extinction dans la liste rouge nationale et régionale. La responsabilité de la Bretagne pour la conservation de l'espèce est considérée comme « élevée » (Simmonet *et al.* 2017 *in* Sioret *et al.* 2017) Elle est de fait fortement menacée par regression des zones humides, le re-calibrage des cours d'eau et la disparition des pratiques traditionnelles d'exploitation de ces milieux.

L'espèce est rapidement apparue dans l'état des lieux de lancement de l'ABC comme l'une des espèces prioritaires sur Saint-Yvi, car malgré l'absence d'observation avant l'ABC, la densité en zones humides sur la commune a laissé présager la présence du Campagnol amphibie sur le territoire communal. De ce fait, l'espèce a bénéficié d'une attention particulière lors des prospections menées en 2022.

L'espèce a en effet fait l'objet de prospections spécifiques dans un ensemble d'une dizaine de secteurs de zones humides qui ont permis de découvrir des indices de présence (crottes) sur 3 sites distincts, dont 2 en vallée du Jet (Figure 28). La discrétion de l'espèce laisse à penser qu'elle pourrait être présente dans d'autres complexes de zones humides où elle reste à découvrir.

Répartition du Campagnol amphibie sur la commune de Saint-Yvi



Figure 28 : répartition du Campagnol amphibie sur la commune de Saint-Yvi

L'Ecureuil roux *Sciurus vulgaris*

L'Ecureuil roux, espèce protégée par la loi, a été recherché par deux méthodes, la mise à contribution des saint-yvien-ne-s lors de la fête de la nature 2022 en recueillant leurs observations, et par la recherche directe d'indices de présence.

L'espèce a ainsi pu être détectée dans une dizaine de localités du territoire de Saint-Yvi (Figure 29).

Répartition de l'Ecureuil roux sur la commune de Saint-Yvi

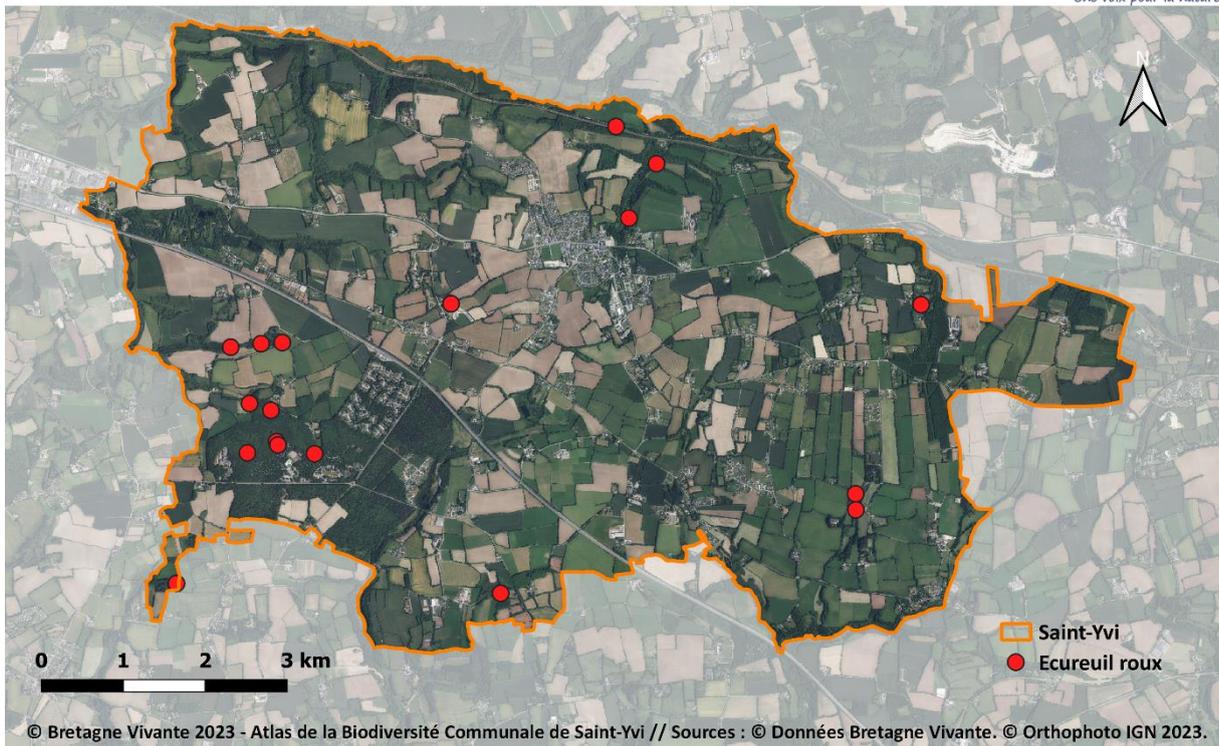


Figure 29 : répartition de l'Ecureuil roux sur la commune de Saint-Yvi.



Figure 30 : Ecureuil roux.

Le Hérisson d'Europe *Erinaceus europaeus*

L'Ecureuil roux, espèce protégée par la loi, a été recherché par deux méthodes, la mise à contribution des saint-yvien·ne·s lors de la fête de la nature 2022 en recueillant leurs observations, et par l'observation opportunistes d'individus ou d'indices de présence. Cette espèce occupe bien souvent des habitats limitrophes des constructions humaines, comme les

jardins, et est très sujette aux collisions routières et à la rupture des continuités écologiques, par exemple celles induites par la présence de clôtures hermétiques entre les jardins.

Répartition du Hérisson d'Europe sur la commune de Saint-Yvi

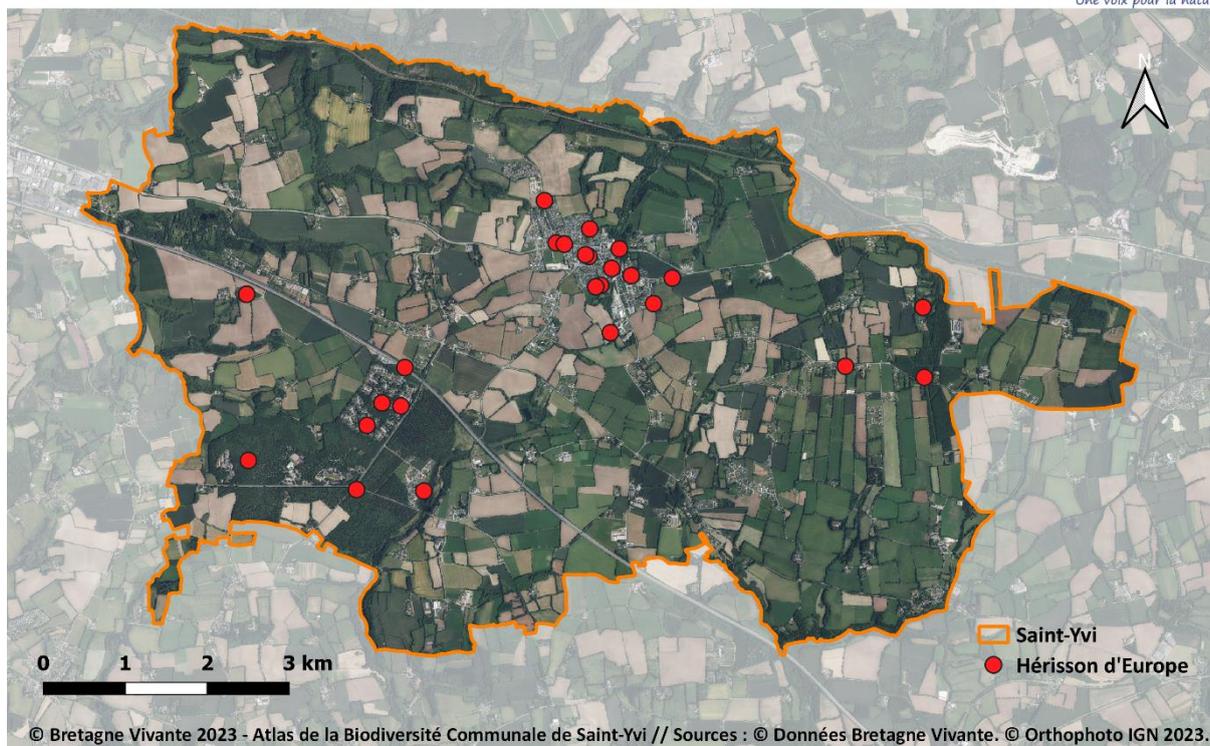


Figure 31 : répartition du Hérisson d'Europe sur la commune de Saint-Yvi.

La Loutre d'Europe *Lutra lutra*

Espèce emblématique, la Loutre, après avoir connu une régression inquiétante au siècle dernier, a recolonisé l'ensemble des rivières bretonnes durant les dernières décennies. Aujourd'hui, l'état des populations est satisfaisant mais des causes potentielles de régression (mortalité routière, pollutions diverses, manque de nourriture, etc.) demeurent.

La Loutre d'Europe n'était pas connue sur le territoire de Saint-Yvi avant l'ABC, mais sa présence était fortement suspectée en vallée du Jet.

Deux méthodes de recherche de l'espèce ont été entreprise :

- La recherche d'indices de présence, notamment les crottes appelée épreintes que l'espèce dispose sur des éléments bien visibles le long des cours d'eau (rochers, troncs, etc.) afin de marquer son territoire.
- La pose de pièges photo, avec pour objectif de photographier à leur insu les potentiels individus.

Les recherches ont permis de confirmer la présence de l'espèce le long du Jet, avec un témoignage d'une observation recueillie auprès d'un pêcheur dans la zone aval du Jet du territoire de Saint-Yvi. Une épreinte a été observée au centre de la portion Saint-Yvienne du Jet (Figure 32). Et enfin, une Loutre accompagnée de ses loutrons a été photographiée par un piège photo légèrement en amont de la portion Saint-Yvienne du Jet.

La présence de l'espèce est possible sur d'autres tronçons de cours d'eau, notamment dans la

partie sud de la commune, mais elle reste à être découverte.

Répartition de la Loutre d'Europe sur la commune de Saint-Yvi



Figure 32 : répartition de la Loutre d'Europe sur la commune de Saint-Yvi.



Figure 33 : piège photo déployé, l'usage de ce matériel permet la détection de la Loutre, qui a des moeurs principalement nocturnes.

7- LES AMPHIBIENS

Il existe 19 taxons d'amphibiens en Bretagne divisés en deux sous-groupes, les urodèles et les anoures. Les urodèles se déplacent en marchant. Leur corps est allongé et muni de 4 pattes égales, leur queue reste développée au stade adulte. Dans notre région, les urodèles regroupent les tritons et la salamandre. Les anoures sont, eux, adaptés au saut. Leur corps est trapu et leurs pattes postérieures bien développées. Les adultes ne possèdent pas de queue. Les crapauds et les grenouilles, au sens large, composent ce sous-groupe.

La peau des amphibiens est nue et lisse. Très mince, elle permet les échanges gazeux et hydriques nécessaires à la survie des individus. En effet, la respiration cutanée reste importante tout au long de leur vie, complétée par une respiration branchiale au stade larvaire et pulmonaire au stade adulte.

Le milieu aquatique est primordial pour la majorité de ces espèces qui en dépendent *a minima* pour leur reproduction. Certaines espèces, peu exigeantes, se contentent d'habitats très divers. D'autres espèces, plus exigeantes, ont besoin d'une conjonction de milieux terrestres et de milieux aquatiques particuliers qui les rendent plus sensibles à la dégradation des paysages. Ce sont aussi généralement des espèces qui voyagent peu et qui sont donc particulièrement menacées par la fragmentation de leurs habitats.

À de rares exceptions, tous les amphibiens sont protégés intégralement. Leurs exigences écologiques, leur répartition et leur patrimonialité sont plutôt bien connues. Ils ont fait l'objet d'un atlas en Bretagne sur une période 2008 – 2012. Ils sont concernés par la Directive européenne Habitats-Faune-Flore et par des listes rouges aux échelles européenne, nationale et régionale. Ils ont été évalués au titre des espèces déterminantes dans le cadre de la désignation des ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) et au titre des espèces guides dans le cadre de la mise en place du Schéma régional de cohérence écologique.

A) Méthodologie

Une synthèse des données naturalistes disponibles sur la commune de Saint-Yvi a été rédigée en avril 2022 par Bretagne Vivante. Cette synthèse compilait des données issues de plusieurs bases, le portail Faune Bretagne, la base de données de Bretagne Vivante et celle du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Le calendrier de l'atlas a contraint à répartir l'effort de prospection concernant les amphibiens sur les deux saisons d'inventaire selon les phénologies propres à chaque espèce.

Toutes les observations opportunistes ont été rigoureusement notées.

Une prospection spécifique à la Grenouille rousse a été menée en janvier 2023.

Des recherches nocturnes ont également été menées en vallée du Jet le long de la voie ferrée pour y rechercher l'Alyte accoucheur, qui n'a pas été détecté à cette occasion.

B) Résultats

Un total de 81 observations d'amphibiens ont été collectées sur le territoire communal de Saint-Yvi et 6 espèces ont été détectées (Figure 34).

A noter que deux nouvelles espèces ont été découvertes pendant la durée de l'ABC, la Rainette verte (*Hyla arborea*) et la Grenouille verte (*Pelophylax* sp.).

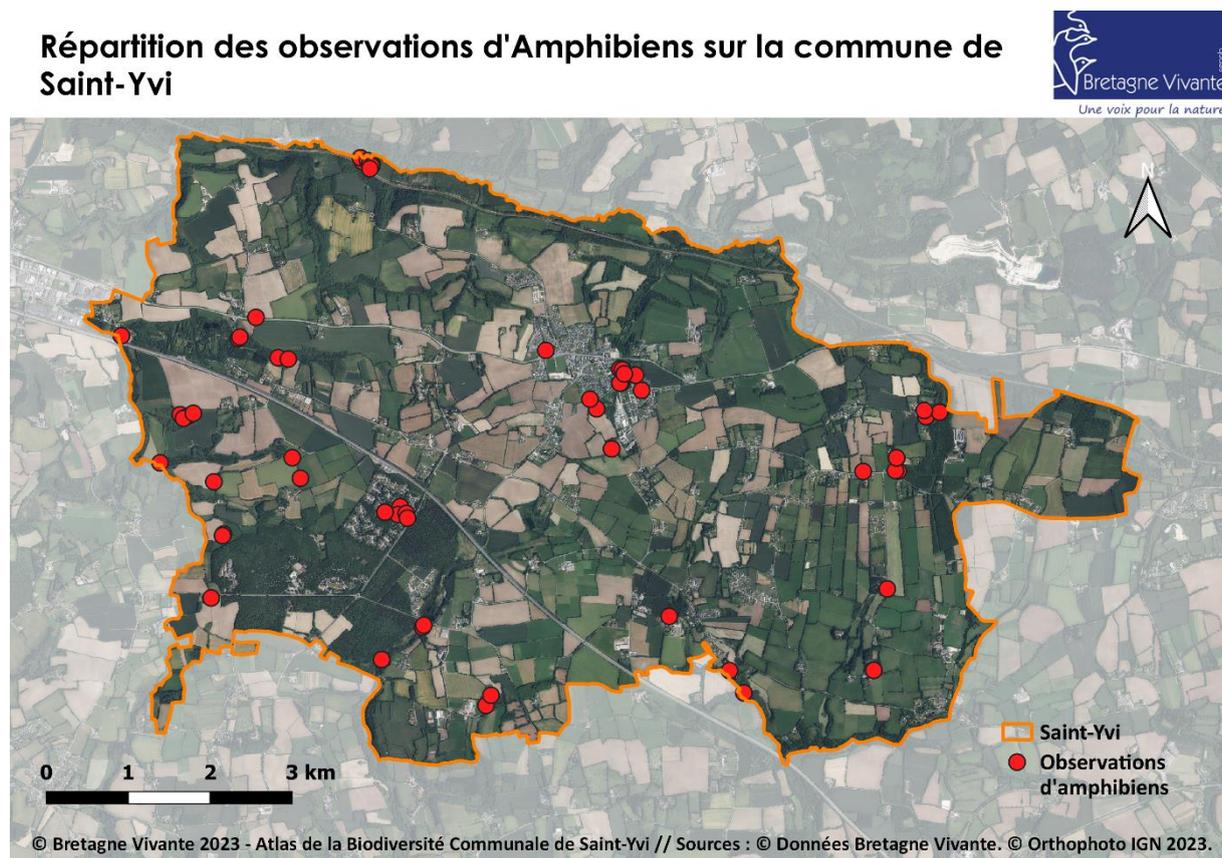


Figure 34 : répartition des observations d'amphibiens sur la commune de Saint-Yvi.

C) Zoom sur les 6 espèces communales

Le **Crapaud épineux** est l'amphibien le plus détecté sur la commune (Figure 35 ; figure 36). Les adultes peuvent être rencontrés dans les bois, le bocage, les jardins, etc. La reproduction a lieu dès le mois de février. Les adultes regagnent alors les points d'eau les plus proches pour déposer leur ponte caractéristique en chapelet. Les points d'eau les plus couramment utilisés sont des ruisseaux à cours lent, des ornières, des fossés, des bords d'étangs souvent ombragés, etc. Il est très certainement plus répandu que sur la carte de répartition ci-dessous. Malgré cela, il se raréfie dans les secteurs où il y a moins de haies et où des traitements chimiques sont dispensés.



Figure 35 : Crapaud épineux.

Répartition du Crapaud épineux sur la commune de Saint-Yvi



Figure 36 : répartition du Crapaud épineux sur la commune de Saint-Yvi.

La **Grenouille agile** est une espèce du bocage et des milieux forestiers, dont l'habitat optimal est constitué de mares permanentes, de ruisseaux ou d'étangs dans un contexte de prairies humides entouré de haies ou de boisements. Elle se maintient quand ce type de paysage résiste mais disparaît quand ses habitats de prédilection deviennent trop perturbés. Ces sites de reproduction sont à conserver absolument, d'autant plus qu'il est possible que ce soient les derniers de la commune. L'espèce a été observée en deux localités du territoire communal de Saint-Yvi et semble localement assez rare (Figure 37 ; figure 38).



Figure 37 : Grenouille agile.

Répartition de la Grenouille agile sur la commune de Saint-Yvi



© Bretagne Vivante 2023 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Données Bretagne Vivante. © Orthophoto IGN 2023.

Figure 38 : répartition de la Grenouille agile sur la commune de Saint-Yvi.

La **Grenouille rousse** ressemble beaucoup à l'espèce précédente et fréquente les mêmes habitats terrestres. Par contre, elle accomplit son cycle de reproduction plus tôt dans l'année que la Grenouille agile, ce qui a le double avantage de limiter la concurrence avec sa consœur et de lui permettre d'utiliser des points d'eau temporaires : ornières, flaques, fossés situés dans ou aux abords des prairies humides. L'espèce est assez largement distribuée sur l'ensemble du territoire communal de Saint-Yvi, et l'absence d'observation dans les secteurs de zones humides, notamment en vallée du Jet, tiens davantage d'un défaut de prospection (Figure 39 et figure 40).



Figure 39 : Grenouille rousse.

Répartition de la Grenouille rousse sur la commune de Saint-Yvi



© Bretagne Vivante 2023 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Données Bretagne Vivante. © Orthophoto IGN 2023.

Figure 40 : répartition de la Grenouille rousse sur la commune de Saint-Yvi.

La Rainette verte est une espèce liée aux abords des plans d'eau et est principalement répartie sur la côte dans le Finistère. Elle est capable de se déplacer dans un rayon assez important autour de ses habitats aquatiques de reproduction et pourra utiliser une large gamme d'habitats terrestre ouverts pour ce fait. L'espèce a été détectée pour la première fois sur Saint-Yvi en 2022, et une seule observation a été réalisée à ce jour (Figure 41 ; figure 42). Il est cependant possible que l'espèce soit présente dans d'autres vallées du sud de la commune, plus proches des populations du littoral de l'espèce.



Figure 41 : Rainette verte.

Répartition de la Rainette verte sur la commune de Saint-Yvi

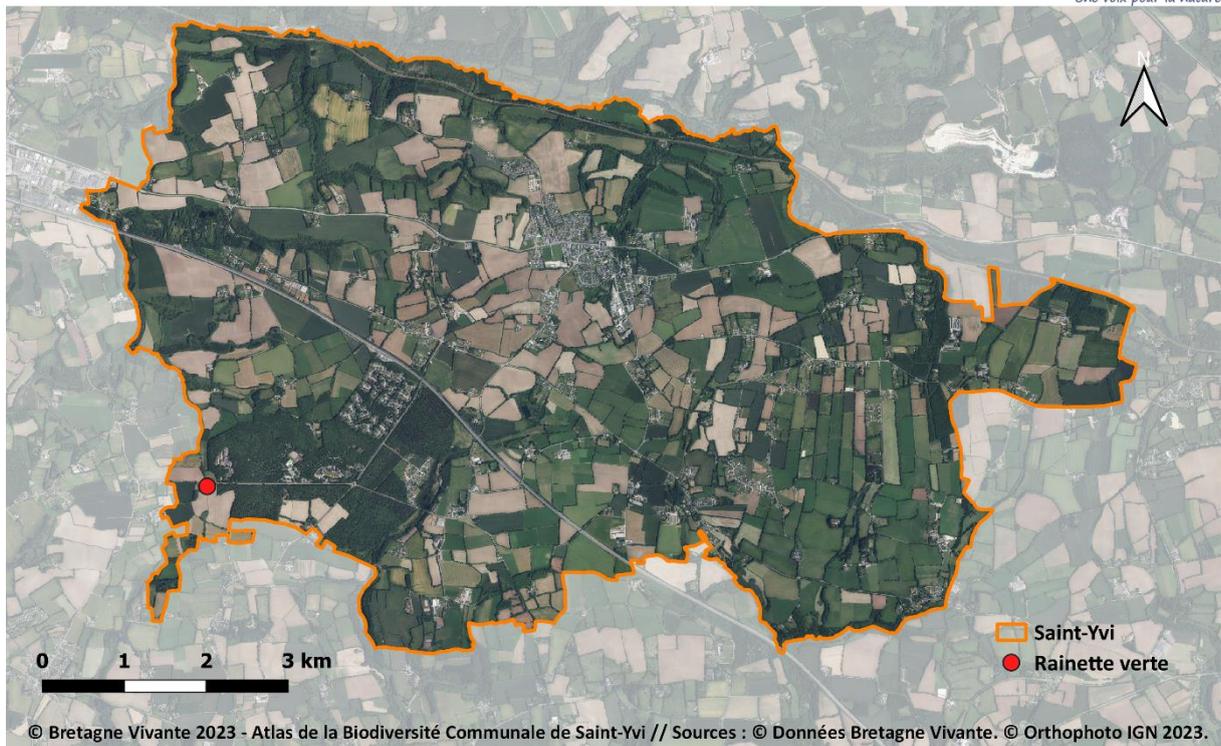


Figure 42 : répartition de la Rainette verte sur la commune de Saint-Yvi.

La **Salamandre tachetée** est assez commune sur le territoire communal de Saint-Yvi (Figure 43 ; figure 44). Comme ailleurs, elle privilégie trois habitats qui lui fournissent des abris terrestres et des parcours de chasse ainsi que des points d'eau divers, plutôt ombragés, qui accueillent ses larves. Ce n'est donc pas étonnant de la retrouver plus fréquemment le long des coulées vertes, dans le bocage et aussi en contexte urbain, dans les jardins. Il est probable que l'espèce soit présente sur la majeure partie du territoire communal et que l'absence d'observations dans certaines zones tiens davantage d'un défaut de prospection que d'une absence réelle.



Figure 43 : Salamandre tachetée.

Répartition de la Salamandre tachetée sur la commune de Saint-Yvi



Figure 44 : répartition de la Salamandre tachetée sur la commune de Saint-Yvi.

Le Triton palmé, bien que certainement commun, est beaucoup plus discret que la salamandre ou le crapaud. C'est le plus aquatique des tritons. Il peut même hiberner dans l'eau. Très ubiquiste, il peut fréquenter tous les types de point d'eau disponibles sur un territoire : flaques, ornières, fossés, lavoirs, mares, étangs, etc. Sa répartition actuelle connue se limite aux quelques zones de la commune où des prospections nocturnes ont été menées sur des plans d'eau. L'espèce doit cependant être plus largement répartie sur la commune et reste à découvrir en de nombreuses localités (Figure 45 ; figure 46).



Figure 45 : Triton palmé. (Crédit : Gilles San Martin, wikimédia commons).

Répartition du Triton palmé sur la commune de Saint-Yvi



© Bretagne Vivante 2023 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Données Bretagne Vivante. © Orthophoto IGN 2023.

Figure 46 : répartition du Triton palmé sur la commune de Saint-Yvi.

D) LES ESPECES À ENJEUX

Toutes les espèces d'amphibiens sont protégées sur le territoire national et/ou européen partiellement ou intégralement. Il y a donc une obligation réglementaire à leur préservation. Comme ces espèces sont aussi concernées par des listes rouges, il y a également, pour certaines d'entre elles, des enjeux de conservation qui s'ajoutent, tenant ainsi compte de leur patrimonialité.

Seule la Grenouille rousse apparaît sur la Liste rouge régionale avec un statut de conservation défavorable. Elle est considérée comme quasi menacée, ce qui signifie qu'elle va prochainement rejoindre la liste des espèces menacées si des mesures de conservation ne sont pas d'ores et déjà mises en place aujourd'hui. Ces mesures concernent le maintien d'un réseau bocager avec des prairies humides fonctionnelles. Idéalement, ce réseau doit être interconnecté pour permettre aux différentes populations connues de se retrouver.

C'est dans ce même réseau qu'habite la Grenouille agile, unique espèce à être protégée à l'échelle européenne (Annexe 4 de la Directive Habitats-Faune-Flore).

La Rainette verte est considérée comme quasi-menacée en France. Sa répartition limite sur le territoire communal n'en fait pas une espèce dont la conservation est prioritaire, mais sa répartition mériterait d'être précisée afin de valider ce statut.

Le Crapaud épineux possède en Europe une répartition réduite à une aire ibéro-atlantique. Pour cette raison la responsabilité biologique de la Bretagne est engagée dans la conservation de cette espèce encore commune, certes, mais localisée à l'échelle européenne.

Résumé

Les amphibiens doivent disposer d'habitats aquatiques connectés à des habitats terrestres fournissant nourriture et abris pour pouvoir réaliser leur cycle annuel. Sur la commune de Saint-Yvi, où 6 espèces sont recensées, ces zones se situent tant à proximité de certains secteurs urbanisés qu'au sein des fonds de vallée humide et des zones humides de tête de bassin versant. La vallée du Jet, bien qu'ayant fait l'objet d'un nombre limité de prospections pour les amphibiens, apparaît comme un autre secteur d'important pour leur conservation.

8- LES REPTILES SQUAMATES

Contrairement à la peau lisse et nue des amphibiens, celle des reptiles est épaisse, sèche et écailleuse. Les 12 espèces bretonnes, non marines, se répartissent entre serpents, lézards et une tortue non native. Les reptiles sont dits hétérothermes ; leur température interne est régulée par des sources de chaleur externes. Ce sont donc des animaux très sensibles aux conditions thermiques et qui doivent, majoritairement, consacrer beaucoup de temps à l'insolation.

La répartition des différentes espèces est conditionnée, en plus des contraintes thermiques propres à chaque espèce, par la présence de leurs proies en abondance (micromammifères, invertébrés, etc.) et la proximité de refuges (ronciers, pierres, galeries, etc.), utilisés ponctuellement ou pour hiberner.

A) Méthodologie

Contrairement à la peau lisse et nue des amphibiens, celle des reptiles est épaisse, sèche et écailleuse. Les 12 espèces bretonnes, non marines, se répartissent entre serpents, lézards et une tortue non native. Les reptiles sont dits hétérothermes ; leur température interne est régulée par des sources de chaleur externes. Ce sont donc des animaux très sensibles aux conditions thermiques et qui doivent, majoritairement, consacrer beaucoup de temps à l'insolation.

Deux méthodes de prospection ont été utilisées pour l'inventaire des reptiles :

- **Observations à partir de plaques à reptiles :**
 - Une trentaine de plaques à reptiles (tapis de carrière en caoutchouc) ont été disposées dans des secteurs de zone humide pour essayer notamment de détecter la Vipère péliade et le Lézard vivipare, espèces à fort enjeu de conservation.
- **Observations opportunistes à vue :**
 - Des prospections ont été réalisées dans tous les sites identifiés comme favorables pour les reptiles : en zones humides, prairies mésophiles à sèches, dans les secteurs de fourrés et dans les secteurs bocagers, notamment le long des haies.

Ces prospections ont été menées dans un maximum de sites favorables. À partir de la carte des zones humides et des vues aériennes de la commune, différentes zones à prospector ont été identifiées (Figure 47). Ces secteurs regroupent autant des zones humides que des zones de fourrés et de prairies à tendance sèche, très favorables aux reptiles.

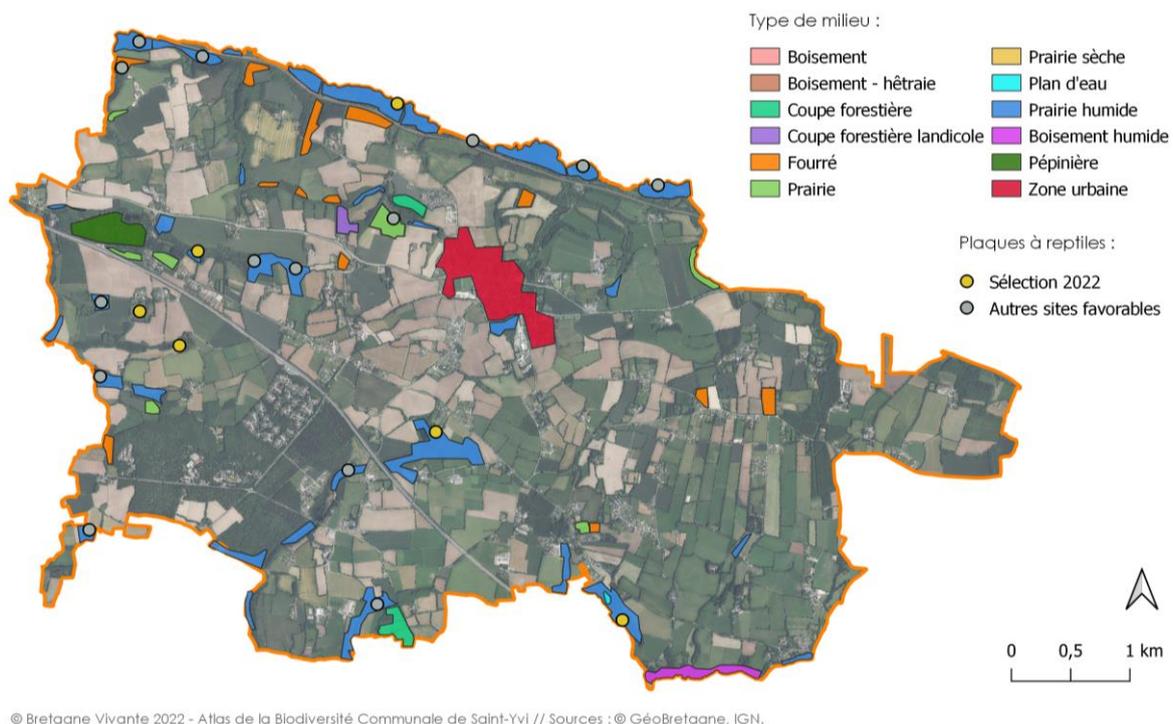


Figure 47 : cartographie des zones de prospection prioritaires pour les reptiles.

B) Résultats

Au total, ce sont 66 observations de reptiles squamates qui ont été collectées sur le territoire communal de Saint-Yvi, pour un total de 6 espèces (Figure 48).

Une nouvelle espèce a été détectée pendant la durée de l'ABC, le Lézard des murailles *Podarcis muralis*.

La Coronelle lisse, observée en 2015, n'a pas été retrouvée pendant les deux années de l'atlas, mais sa présence sur la commune reste possible.

Répartition des observations de reptiles squamates sur la commune de Saint-Yvi

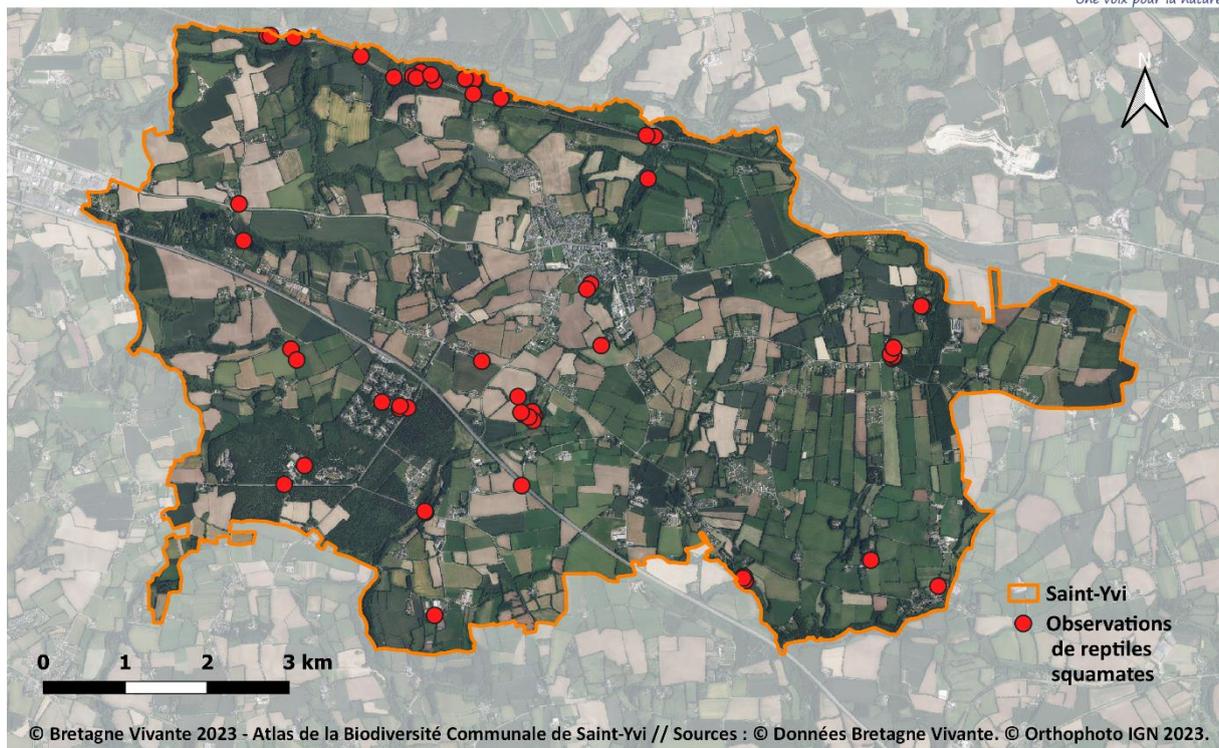


Figure 48 : répartition des observations de reptiles squamates sur la commune de Saint-Yvi.

C) Zoom sur les 6 espèces communales

L'Orvet fragile est une espèce semi-fouisseuse aux mœurs discrètes qui utilise les lisières où elle dispose d'ensoleillement et d'abris naturels (ronciers, sous-bois, etc.). Il est en général bien présent également sous les abris artificiels. L'espèce a été détectée à quelques reprises sous des plaques à reptiles disposées pendant l'enquête, mais ce sont les témoignages des saint-yvien-ne-s collectés pendant la fête de la nature 2022 qui ont permis de recueillir l'essentiel des données de présence de l'espèce (Figure 49 ; figure 50).



Figure 49 : Orvet fragile.

Répartition de l'Orvet fragile sur la commune de Saint-Yvi

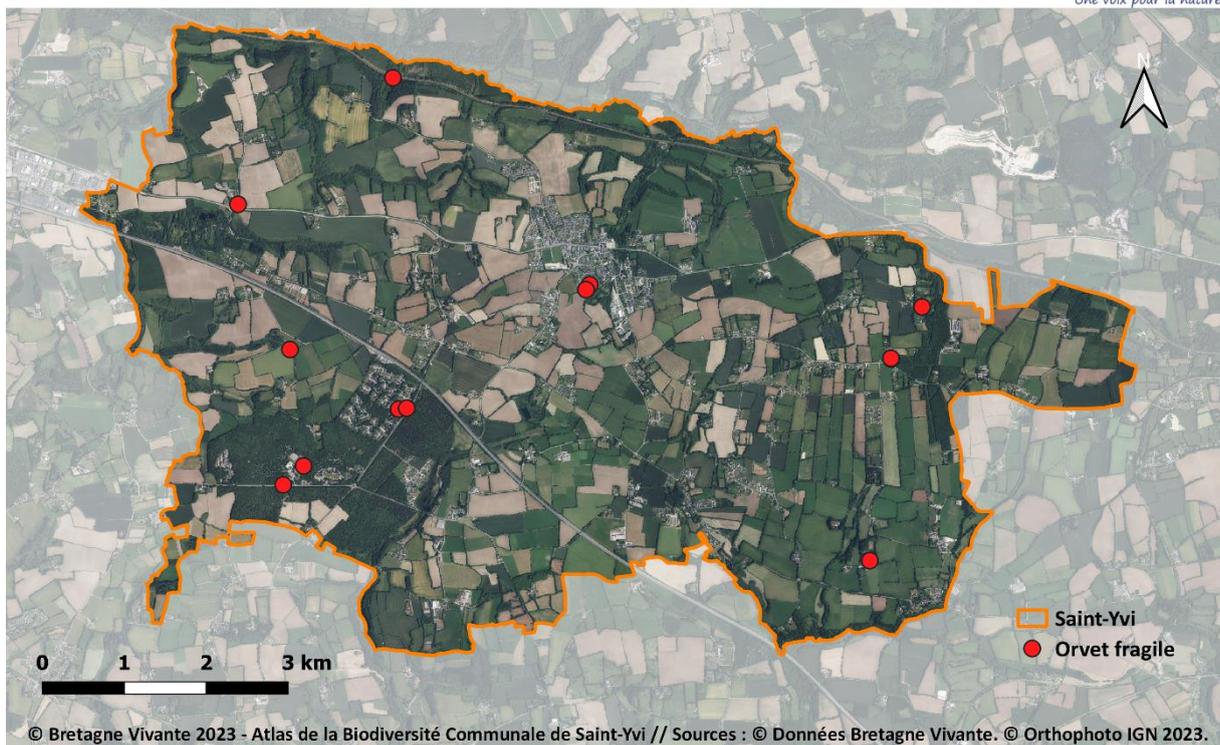


Figure 50 : répartition de l'Orvet fragile sur la commune de Saint-Yvi.

Le Lézard à deux raies ou Lézard vert occidental est un reptile assez localisé sur la commune (Figure 52). Il semble absent du bocage et sa présence se concentre dans les secteurs les plus chauds de la commune, notamment le long de la voie ferrée qui parcourt d'est en ouest la vallée du Jet. L'espèce pourrait être présente dans d'autres secteurs, et il est probable qu'elle colonise progressivement l'ensemble du territoire communal à la faveur du changement climatique.



Figure 51 : Lézard à deux raies. (Crédit : Charles Martin).

Répartition du Lézard à deux raies (Lézard vert occidental) sur la commune de Saint-Yvi



Figure 52 : répartition du Lézard à deux raies sur le territoire de Saint-Yvi.

Le Lézard des murailles semble avoir une répartition assez proche du Lézard à deux raies mais est plus rare sur le territoire communal (Figure 54). Excellent grimpeur, diurne et héliophile, l'espèce est souvent détectée dans des espaces rocaillieux, des vieux murs, des friches bien exposées... Ce n'est a priori pas l'absence d'habitats favorables qui semble affecter ses populations en Bretagne, mais plutôt l'utilisation massive de produits insecticides, qui impacte indirectement cette espèce insectivore, et les densités de plus en plus importantes des chats domestiques, notamment en ville, qui peuvent être de redoutables prédateurs des lézards. L'espèce pourrait être présente dans d'autres secteurs, et il est probable qu'elle colonise progressivement l'ensemble du territoire communal à la faveur du changement climatique.



Figure 53 : Lézard des murailles. (Crédit : Charles Martin).

Répartition du Lézard des murailles sur la commune de Saint-Yvi

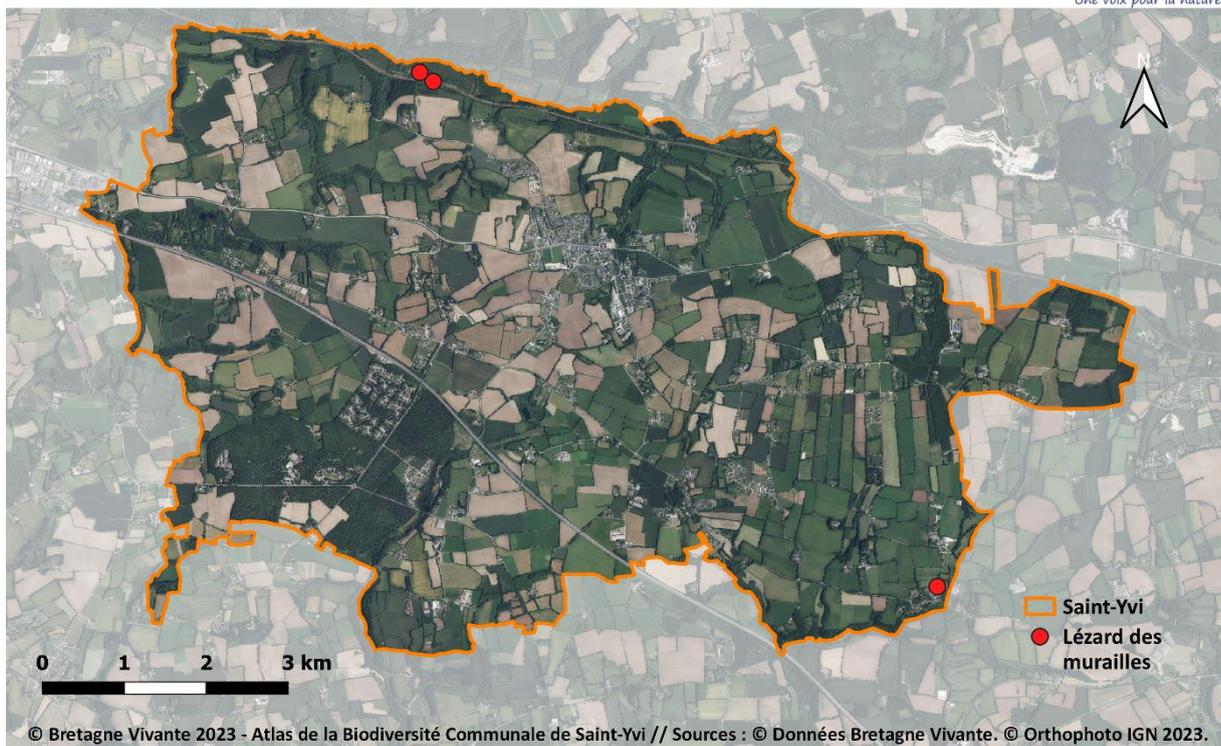


Figure 54 : répartition du Lézard des murailles sur la commune de Saint-Yvi.

La Couleuvre helvétique se nourrit quasi exclusivement d'amphibiens. Elle fréquente donc préférentiellement les zones où ses proies se trouvent : étangs, rivières à cours lent, marais, mares, haies bocagères, lisières forestières... Espèce très mobile et discrète, ses observations résultent plus souvent d'une rencontre fortuite que d'une prospection ciblée. L'espèce est encore réputée commune en Bretagne et, à Saint-Yvi l'espèce semble également présente sur une large partie du territoire communal (Figure 55 ; figure 56).



Figure 55 : Couleuvre helvétique (Crédit : Benny Trapp).

Répartition de la Couleuvre helvétique (Couleuvre à collier) sur la commune de Saint-Yvi



Figure 56 : répartition de la Couleuvre helvétique sur la commune de Saint-Yvi.

La **Coronelle lisse** fréquente des habitats secs et rocailloux, mais peut parfois être observée à des distances importantes de ces habitats. Sur la commune de Saint-Yvi, la seule observation de l'espèce a été réalisée le long de la voie ferrée qui borde la vallée du Jet (Figure 57 ; figure 58). La voie ferrée offre de fait un important corridor pour l'espèce qui y retrouve un subsitue de son habitat de prédilection grâce à cet aménagement anthropique. Il est ainsi possible que l'espèce soit présente tout du long de la portion saint-yvienne de la voie ferrée.



Figure 57 : Coronelle lisse. (Crédit : Nicolas Weghaupt).

Répartition de la Coronelle lisse sur la commune de Saint-Yvi

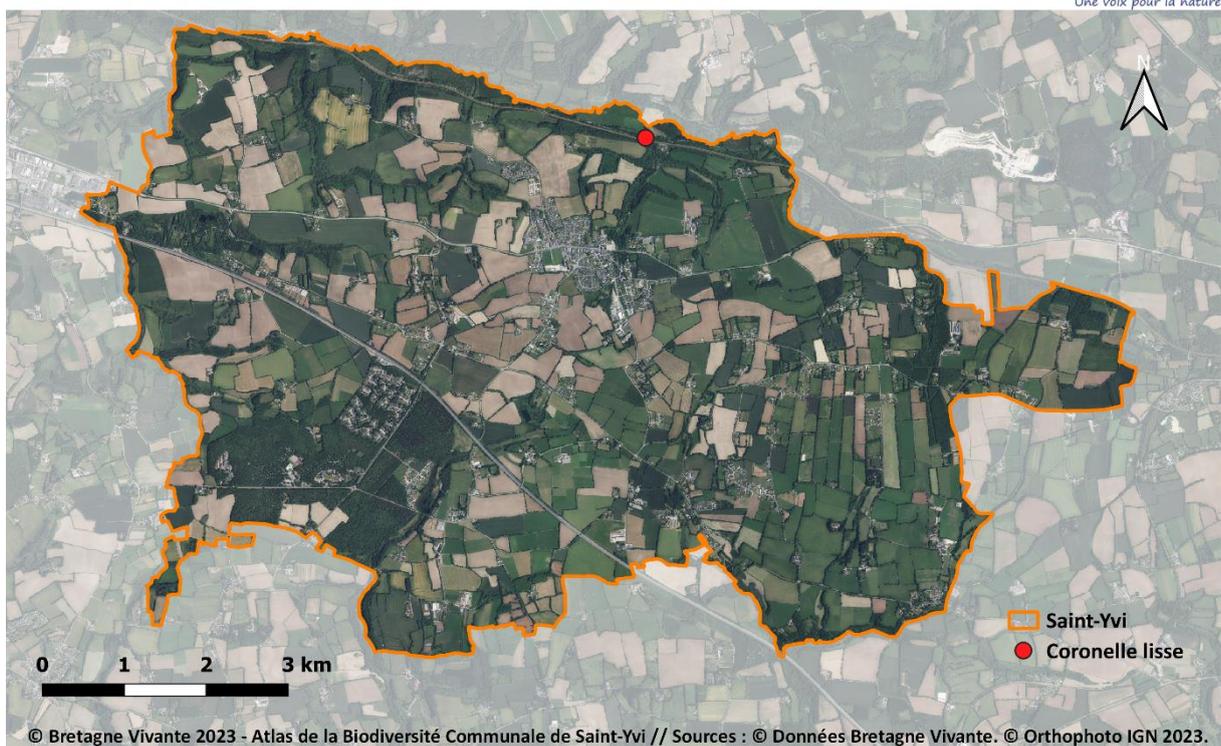


Figure 58 : répartition de la Coronelle lisse sur la commune de Saint-Yvi.

La Vipère péliade est une espèce fréquentant généralement des habitats plutôt humides et frais. C'est une espèce de lisière, qui affectionne les paysages en mosaïque constitués de places d'insolation découvertes, plutôt exposées au sud, jouxtant des zones d'abris à végétation dense. Ces lisières doivent également être fournies en micromammifères, ses proies habituelles. L'espèce a une répartition à l'échelle de la France avec plusieurs populations, une population dans le massif central, une autre dans le Jura, et enfin une troisième population allant de la Bretagne au Nord-pas-de-Calais et aux Ardenne. La Bretagne apparaît aujourd'hui comme une zone refuge à l'échelle de la France et abrite encore de belles populations de l'espèce. Elle est cependant menacée de disparition et est de ce fait considérée comme vulnérable à l'extinction en France et en danger d'extinction en Bretagne. La région a de ce fait une responsabilité majeure pour la conservation de l'espèce à l'échelle du territoire national.

L'effort de prospection important et ciblé qui a été mis en œuvre pour améliorer les connaissances de la répartition de l'espèce a permis de la détecter dans 10 localités distinctes, notamment au sein de zones humides de tête de bassin versant ainsi que dans la vallée du Jet et parfois au sein du bocage (Figure 59 ; figure 60). L'espèce apparaît ainsi comme une excellente bio-indicatrice des milieux naturels dont la valeur écologique est la plus importante sur la commune de Saint-Yvi, et souligne le besoin impératif d'œuvrer à la conservation des zones humides du territoire communal de Saint-Yvi.



Figure 59 : Vipère péliade (Crédit : Charles Martin).

Répartition de la Vipère péliade sur la commune de Saint-Yvi



Figure 60 : répartition de la Vipère péliade sur la commune de Saint-Yvi.

D) Les espèces à enjeux

Toutes les espèces de reptiles sont intégralement protégées sur le territoire national et/ou européen. Il y a donc une obligation réglementaire à leur préservation. Comme ces espèces sont aussi concernées par des listes rouges, il y a également, pour certaines d'entre elles des enjeux de conservation qui s'ajoutent pour tenir compte de leur patrimonialité (Tableau 6).

L'espèce de reptile pour laquelle les enjeux de conservation sont les plus forts aujourd'hui est, sans conteste, la Vipère péliade, qui coche toutes les cases. La Vipère péliade est confrontée à un risque élevé à très élevé d'extinction à l'état sauvage en France. La Bretagne a également une responsabilité biologique considérée comme très élevée (curseur à 4 sur un maximum de 5 possible) dans la conservation de l'espèce à l'échelle nationale puisque notre territoire abrite l'un des principaux noyaux de populations du territoire métropolitain, avec la Normandie et l'Auvergne, et certainement l'un des plus diversifiés génétiquement. Sensible à la fragmentation de ses habitats, au réchauffement climatique, possédant un faible pouvoir de dispersion, l'espèce est également déterminante pour la désignation des ZNIEFF et pour la mise en place de la Trame verte et bleue selon les principes édictés par le SRCE (schéma régional de cohérence écologique).

Le Lézard des murailles et la Coronelle lisse ont également été retenues comme espèces indicatrices, déterminantes pour la désignation des ZNIEFF. Les deux espèces sont également protégées réglementairement à l'échelle européenne (Annexe 4 de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore).

Tableau 6 : Liste des espèces de reptiles squamates présentes sur la commune, hiérarchisées en fonction des enjeux de conservation.

Légende : LRN = Liste rouge nationale, LRR = Liste Rouge régionale (VU Vulnérable, EN En Danger), ZNIEFF = Espèce déterminante à la désignation des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique, TVB = espèce guide pour la mise en place du Schéma Régional pour une Cohérence Écologique, Dir Eu HFF = Directive Européenne Habitats-Faune-Flore, Pn = Protection nationale (1 intégrale, 2 partielle). Responsabilité biologique régionale de Bretagne : voir le site de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne.

Nom vernaculaire	Nom latin	LRN	LRR	Dir Eur HFF	PN	Indicateur	Responsabilité biologique BZH
Enjeu national							
Vipère péliade	Vipera berus (Linnaeus, 1758)	VU	EN		1	ZNIEFF, TVB	Très élevée
Enjeu TVB, ZNIEFF							
Lézard des murailles	Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	LC	LC	Anx 4	1	ZNIEFF	Mineure
Coronelle lisse	Coronella austriaca (Laurenti, 1768)	LC	DD	Anx 4	1	ZNIEFF	Mineure
Enjeux réglementaire européen/national							
Couleuvre helvétique	Natrix helvetica (Lacepède, 1789)	LC	LC		1		Mineure
Orvet fragile	Anguis fragilis (Linnaeus, 1758)	LC	LC		1		Mineure
Lézard à deux raies	Lacerta bilineata (Daudin, 1802)	LC	LC	Anx 4	1		Mineure

Résumé

Au total, ce sont 6 espèces de reptiles qui ont été observées sur la commune de Saint-Yvi, dont une nouvelle, le Lézard des murailles, pendant la durée de l'atlas. Selon leurs exigences écologiques, elles se répartissent dans des biotopes variés et bien exposés et utilisent les lisières bocagères et forestières, les aménagements anthropiques et les zones humides, etc. La Vipère péliade, menacée sur l'ensemble de son aire de répartition par le réchauffement climatique et la disparition de ses habitats de prédilection, est, sans conteste, le reptile le plus patrimonial du territoire.

9- LES INVERTÉBRÉS

Les invertébrés non marins englobent beaucoup d'espèces, qui appartiennent à des groupes taxonomiques variés, souvent complexes à échantillonner et à identifier sans être spécialiste. Un inventaire exhaustif de l'ensemble des espèces de la commune de Saint-Yvi a donc été impossible à réaliser.

Les groupes retenus ont été les groupes plébiscités traditionnellement par les Atlas de la biodiversité communale, à savoir les lépidoptères (l'ensemble des papillons), les odonates (les libellules et les demoiselles) et les orthoptères (les criquets, les grillons, les sauterelles et la courtilière). Quelques autres espèces, appartenant à d'autres groupes, ont également été notées de façon plus anecdotique, au hasard des rencontres, sans avoir fait l'objet de prospections ciblées et systématiques.

A) Méthodologie

Une synthèse des données naturalistes disponibles sur la commune de Saint-Yvi a été rédigée en avril 2022 par Bretagne Vivante. Cette synthèse compilait des données issues de plusieurs bases, le portail Faune Bretagne, la base de données de Bretagne Vivante, celle du Museum national d'Histoire naturelle et celle du GRETIA.

Les prospections complémentaires ont été menées de manière opportuniste lors de l'ensemble des journées de terrain en ce qui concerne les groupes d'invertébrés étudiés de manière secondaire.

Un programme d'inventaire a été développé spécifiquement pour les trois principaux groupes d'invertébrés étudiés, et font ci-après l'objet de parties spécifiques.

Deux actions d'inventaire ont cependant été menés spécifiquement pour les papillons de nuit (hétérocères) :

- Une chasse de nuit a été organisée selon la technique dite du drap blanc qui consiste à attirer papillons et autres insectes nocturnes à la faveur d'une source lumineuse. Cette chasse de nuit a été ouverte au grand public et réalisé dans le parc Huitric.
- Une après-midi de recherche des œufs du Thécla du bouleau, papillon dont l'imago (forme adulte) est difficile à observer, mais dont les œufs pondus sur du Prunellier *Prunus spinosa* peuvent être détectés en hiver en l'absence de feuillage.

B) Lépidoptères

Les lépidoptères sont divisés en deux sous-groupes, les rhopalocères (papillons de jour) et les hétérocères (papillons de nuit). 86 espèces de rhopalocères sont connues en Bretagne. Le nombre d'hétérocères n'est pas figé aujourd'hui mais il est largement plus important. Il est généralement admis que les papillons de nuit sont environ 10 fois plus nombreux, en terme d'espèces, que les papillons de jour.

Les enjeux :

Les différentes espèces de **rhopalocères** sont, de façon générale, relativement aisées à identifier. Elles sont majoritairement déterminables à vue, à la jumelle ou après capture au filet à papillons. 86 espèces ont été inventoriées en Bretagne depuis 2000.

Les adultes sont, à de rares exceptions près, des pollinisateurs et leurs larves, les fameuses chenilles, des consommatrices phytophages primaires. Leur rôle écologique est donc considéré comme majeur. Leur inventaire renseigne sur la qualité, la connectivité et la fonctionnalité, principalement des milieux ouverts à semi-ouverts.

Enfin, des enjeux de protection sont identifiés pour les papillons de jour. Certaines espèces sont protégées à l'échelle nationale (par arrêté ministériel) ou européenne (directive Habitats- Faune-Flore). L'UICN et ses partenaires ont rédigé des listes rouges aux échelles européenne, nationale et régionale qui évaluent leur statut de conservation. La région a également évalué sa responsabilité biologique dans la conservation des différentes espèces et a listé les taxons déterminants pour la désignation des ZNIEFF.

Concernant les **hétérocères**, la connaissance est moins aboutie. Beaucoup plus nombreux, de détermination souvent plus délicate et nécessitant l'installation de piégeage lumineux, les papillons de nuit sont moins prospectés que leurs « cousins » diurnes, bien qu'ils le soient régulièrement et de plus en plus par la communauté naturaliste. Il y aurait 800 espèces en Bretagne qui sont majoritairement phytophages ou lichenophages au stade chenille. Les adultes sont généralement pollinisateurs mais bien des espèces ne se nourrissent pas. Ce sont de bons indicateurs de la richesse biologique des milieux humides et forestiers.

De rares espèces sont protégées à l'échelle nationale et européenne. Aucune liste rouge ne concerne les papillons de nuit.

Les Rhopalocères :

Un total de 41 espèces de papillons de jour ont été recensées sur le territoire communal de Saint-Yvi, pour près de 642 observations réalisées.

Il convient cependant de noter que plusieurs espèces n'ont pas été observées sur la commune depuis parfois une importante période. C'est le cas de l'Hespérie de l'Ormière et du Sylvain azuré qui ont été observées pour la dernière fois en 1910. Le Petit collier argenté, n'a lui, pas été observé depuis 1989 et l'espèce est d'ailleurs considérée comme en danger d'extinction en Bretagne.

Ces espèces ne peuvent de ce fait être considérées comme faisant partie du cortège de rhopalocères contemporain de Saint-Yvi.

Une responsabilité biologique régionale modérée n'a été identifiée que pour deux espèces : le Cuivré fuligineux et l'Azuré du trèfle.

L'Azuré du Trèfle a été uniquement dans la vallée du Jet (Figure 61 ; figure 62). Ce petit Lycaenidae bleu est bien présent dans le Finistère sud. Il vole en plusieurs générations dans les landes et les prairies maigres.



Figure 61 : Azuré du trèfle.

Répartition de l'Azuré du trèfle sur la commune de Saint-Yvi

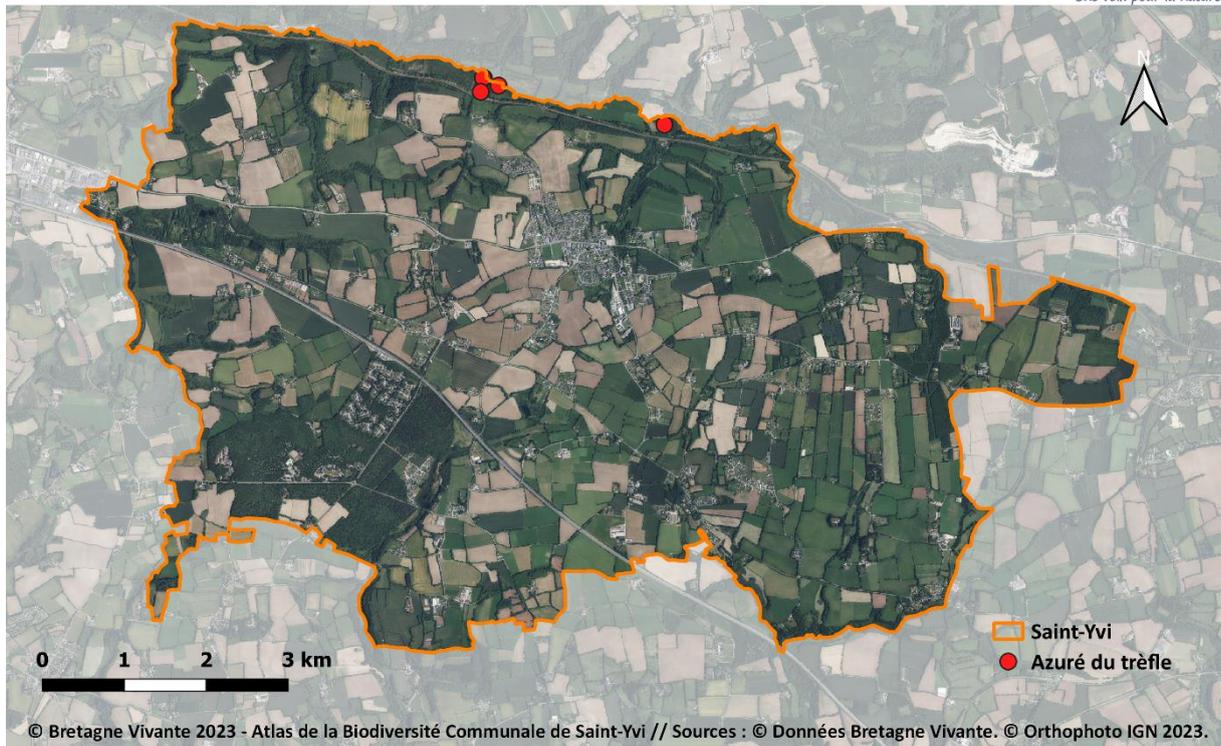


Figure 62 : répartition de l'Azuré du trèfle sur la commune de Saint-Yvi.

Le Cuivré fuligineux est commun en Bretagne. C'est une espèce principalement observée dans les prairies mésophiles à humides. Sa situation actuelle en France montre un déclin de ses populations dans le quart nord-ouest du pays. L'espèce a été observée dans plusieurs fonds de vallées humides du territoire communal (Figure 63 ; figure 64).

Figure 63 : Cuivré fuligineux (Crédit : Ivar Leidus).



Répartition du Cuivré fuligineux sur la commune de Saint-Yvi

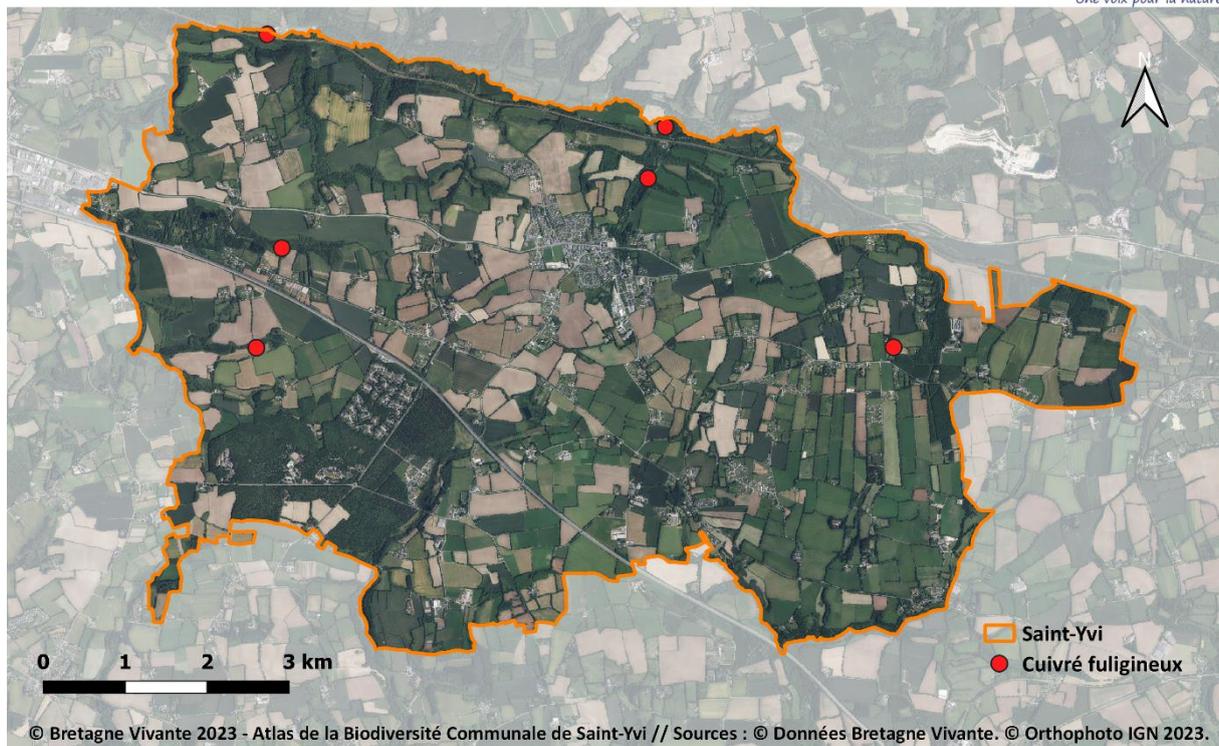


Figure 64 : répartition du Cuivré fuligineux sur la commune de Saint-Yvi.

Résumé

Les 41 espèces connues de papillons de jour sur le territoire de Saint-Yvi sont toutes des espèces plutôt communes à l'échelle régionale. Aucune n'est protégée ou inscrite sur la Directive Européenne Habitats-Faune-Flore aux Annexes 2 ou 4. Aucune n'est inscrite avec un statut d'espèce menacée sur les listes rouges, aux échelles européenne, nationale ou régionale. Une est considérée quasi menacée à l'échelle régionale. Aucune n'est déterminante pour la désignation de ZNIEFF ou pour guider le SRCE.

C) Les hétérocères

Un total de 276 espèces de papillons de nuit a été observées sur la commune de Saint-Yvi.

Les connaissances de ce groupe des papillons de nuit sont assez satisfaisantes, bien qu'il reste encore probablement un certain nombre d'espèces à découvrir sur la commune.

Les espèces listées sont toutes des espèces plutôt communes et largement répandues.

A noter que quelques dizaines des espèces recensées n'ont plus été observées depuis un inventaire réalisé en 1910.

D) Odonates

Les Odonates sont un ordre d'insectes regroupant les Anisoptères (les libellules) et les Zygoptères (les demoiselles). 59 espèces sont aujourd'hui connues en Bretagne.

Les enjeux :

Les odonates sont des prédateurs aquatiques (stade larvaire) et aériens (stade imago) qui renseignent sur la qualité et la diversité des habitats aquatiques et des zones humides associées. Ils sont couramment étudiés et possèdent des espèces à enjeux de conservation reconnus au travers d'arrêtés ministériels de protection, de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore et de listes rouges européenne, nationale et régionale.

Ce groupe d'espèce était relativement peu connu avant le lancement de l'ABC, l'ensemble des plans d'eau et zones humides majeures de la commune de Saint-Yvi ont été inventoriées afin d'améliorer ce degré de connaissance.

Deux méthodes d'inventaire ont été utilisées à cette fin :

- Les recherches à vue et au filet dans tous les milieux favorables
- La recherche des exuvies (enveloppe corporelle laissée par la larve après sa métamorphose en imago) sur les berges des pièces d'eau et cours d'eau

En 2022 puis en 2023, un marathon des libellules a été organisé afin de mobiliser les observateur·trice·s sur différents plans d'eau pour réaliser un inventaire global des libellules. Au total, l'évènement a mobilisé une quinzaine de naturalistes.

Un total de 507 observations d'odonates ont été réalisées sur le territoire communal de Saint-Yvi, et 31 espèces ont été observées, soit un peu plus de la moitié des espèces d'odonates connues à ce jour en Bretagne (Figure 65 ; figure 66). Au total, ce sont trois nouvelles espèces d'odonates qui ont été découvertes sur Saint-Yvi pendant la durée de l'atlas, et les connaissances concernant la répartition de l'ensemble du cortège odonatologique ont été largement améliorées.



Figure 65. Cartographie des zones de prospection prioritaires pour les odonates

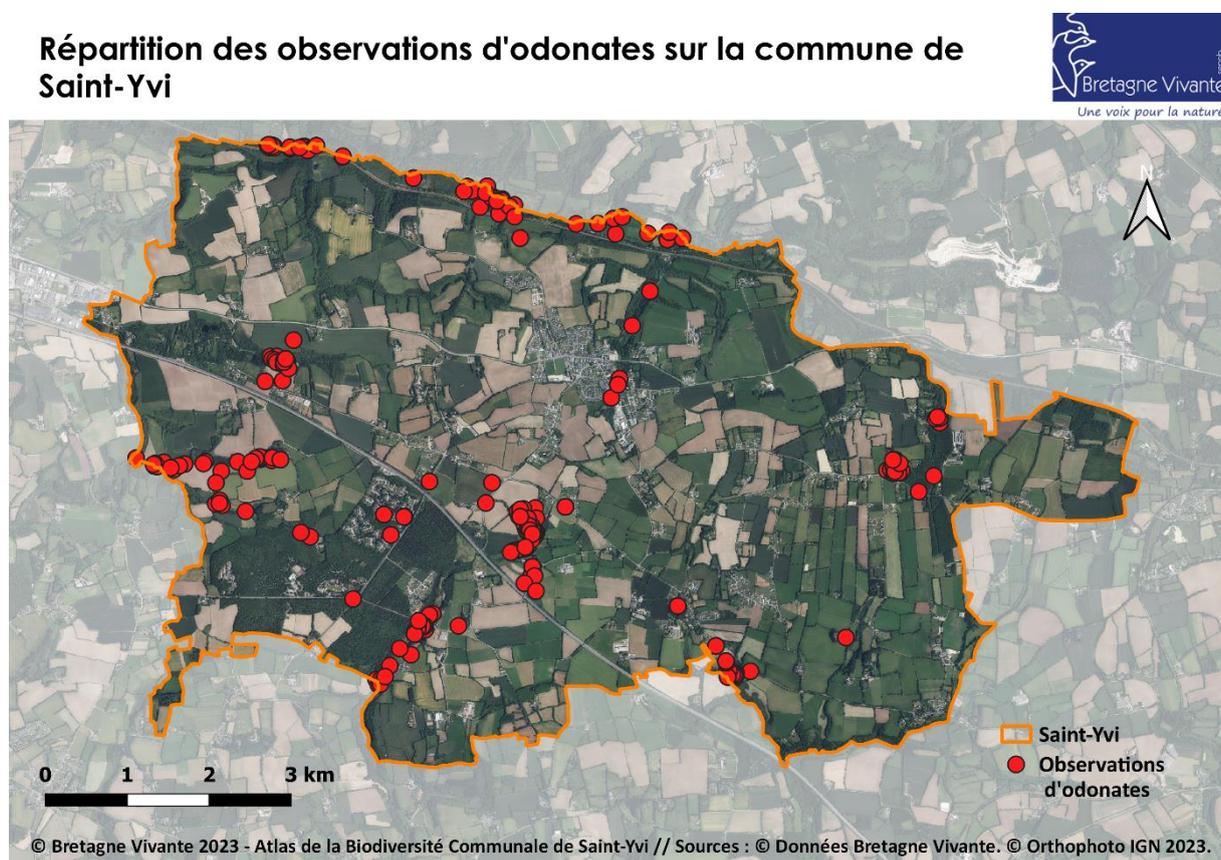


Figure 66 : répartition des observations d'odonates sur la commune de Saint-Yvi.

Les prospections réalisées au cours de l'inventaire ont permis de détecter une espèce patrimoniale : l'**Agrion de Mercure**, *Coenagrion mercuriale* (Figure 67). Elle est protégée à l'échelle nationale, inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore et figure dans la catégorie quasi menacée sur les listes rouges européenne et régionale.



Cette espèce fréquente les ruisseaux et fossés à cours lent des prairies, pourvu qu'ils présentent une végétation aquatique développée et plutôt en contexte non pollué.

A Saint-Yvi, une population de l'espèce a été trouvée le long d'un fossé végétalisé au milieu d'une prairie pâturée en aval de l'étang de Keryaval (Figure 68).

Figure 67 : Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), zygoptère protégé par la loi et qui a été découvert sur la commune de Saint-Yvi au cours de l'ABC.

Répartition de l'Agrion de mercure sur la commune de Saint-Yvi



© Bretagne Vivante 2023 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Données Bretagne Vivante. © Orthophoto IGN 2023.

Figure 68 : répartition de l'Agrion de mercure sur la commune de Saint-Yvi.

Une seconde espèce d'intérêt patrimonial, l'Agrion joli *Coenagrion pulchellum*, a été observée en 2019 à l'extrémité ouest de la commune (Figure 69). Un seul individu avait alors été observé et les prospections menées pendant l'atlas n'ont pas permis de retrouver l'espèce à proximité du petit étang qui se situe tout juste à l'extérieur du territoire communal. La présence à la lisière du territoire communal de cette espèce vulnérable à l'extinction en France et en danger d'extinction en Bretagne reste remarquable.

Répartition de l'Agrion joli sur la commune de Saint-Yvi



Figure 69 : répartition de l'Agrion joli sur la commune de Saint-Yvi.

Résumé

Le cortège de 31 espèces est constitué, à quelques exceptions près, d'espèces communes et répandues. L'intérêt du cortège odonatologique communal est qu'il reflète une diversité intéressante de milieux aquatiques et humides : milieux temporaires, ruisseaux ombragés ou ensoleillés, rivières plus larges, mares ensoleillées, mares ombragées, étangs, zones humides de tête de bassin versant, etc. L'enjeu principal pour le territoire est donc de maintenir cette diversité tout en mettant en place une gestion douce des ripisylves, des berges, des mares et plans d'eau ainsi que des prairies riveraines. C'est à cette condition que ce cortège se maintiendra.

La population d'Agrion de Mercure présente en aval de l'étang de Keryaval mériterait un suivi et une gestion particulière sur le site où il est présent. Il pourrait s'agir d'un conventionnement entre la mairie et l'agriculteur exploitant de la parcelle où se trouve le fossé occupé par l'Agrion, afin d'assurer le maintien du pâturage tel qu'il est actuellement pratiqué et qui s'avère adapter à l'espèce, avec la protection du fossé derrière une clôture.

E) Orthoptères

Les Orthoptères regroupent les criquets, les sauterelles, les grillons et les courtilières. 60 espèces sont recensées en Bretagne.

Les enjeux :

Les Orthoptères renseignent sur la qualité des milieux ouverts et la structure de végétation. Leur inventaire est réputé pour être un excellent complément à l'étude des papillons de jour. Les criquets sont phytophages, la Courtilière et les grillons plutôt omnivores. Certaines sauterelles sont phytophages, d'autres essentiellement carnivores. Quelques espèces emblématiques sont protégées aux échelles européenne et nationale mais aucune n'est présente en Bretagne. Il existe une préliste rouge par grand domaine géographique qui date de 2004. Certaines espèces sont donc considérées comme menacées. Enfin, l'*Atlas des orthoptères* en cours dans la région est bien avancé et les cartes de répartition disponibles fournissent de bons indices de répartition.

Les inventaires menés dans le cadre de l'Abc l'ont été sur un ensemble de zones prioritaires (Figure 70).



Figure 70. Cartographie des zones de prospection prioritaires pour les orthoptères sur la commune de Saint-Yvi.

Trois méthodes de prospection ont été utilisées sur ces sites :

- Prospection diurne à vue, auditive et au filet fauchoir : pour la majorité des espèces.
- Prospection par battage des arbres et abustes pour les espèces arboricoles
- Prospection nocturne auditive : pour les espèces actives de nuit (Courtilière commune, Ehippigère des vignes, etc.)

Des recherches spécifiques de la Courtilière commune *Gryllotalpa gryllotalpa* ont été réalisées dans la vallée du Jet par des écoutes nocturnes, mais l'espèce n'a pas été détectée.

Au total, ce sont 136 observations de 19 espèces qui ont été réalisées sur le territoire communal de Saint-Yvi. 6 nouvelles espèces pour la commune ont été observées lors des prospections menées dans le cadre de l'atlas.

D'après la préliste rouge par grands domaines biogéographiques, le **Conocéphale des Roseaux** (*Conocephalus dorsalis*) inféodé aux prairies humides, est considéré menacé, à surveiller à l'échelle nationale. En plaine, dans une large partie nord de la France, le statut de l'espèce est encore plus critique, puisqu'elle y est fortement menacée d'extinction. En outre, cette espèce est une espèce guide pour la Trame verte et bleue à l'échelle nationale. L'espèce a donc également été recherchée de manière prioritaire dans les zones humides. Elle a ainsi pu être détectée dans 3 secteurs et serait bien présente en vallée du Jet où plusieurs individus ont été observés (Figure 71 ; figure 72).

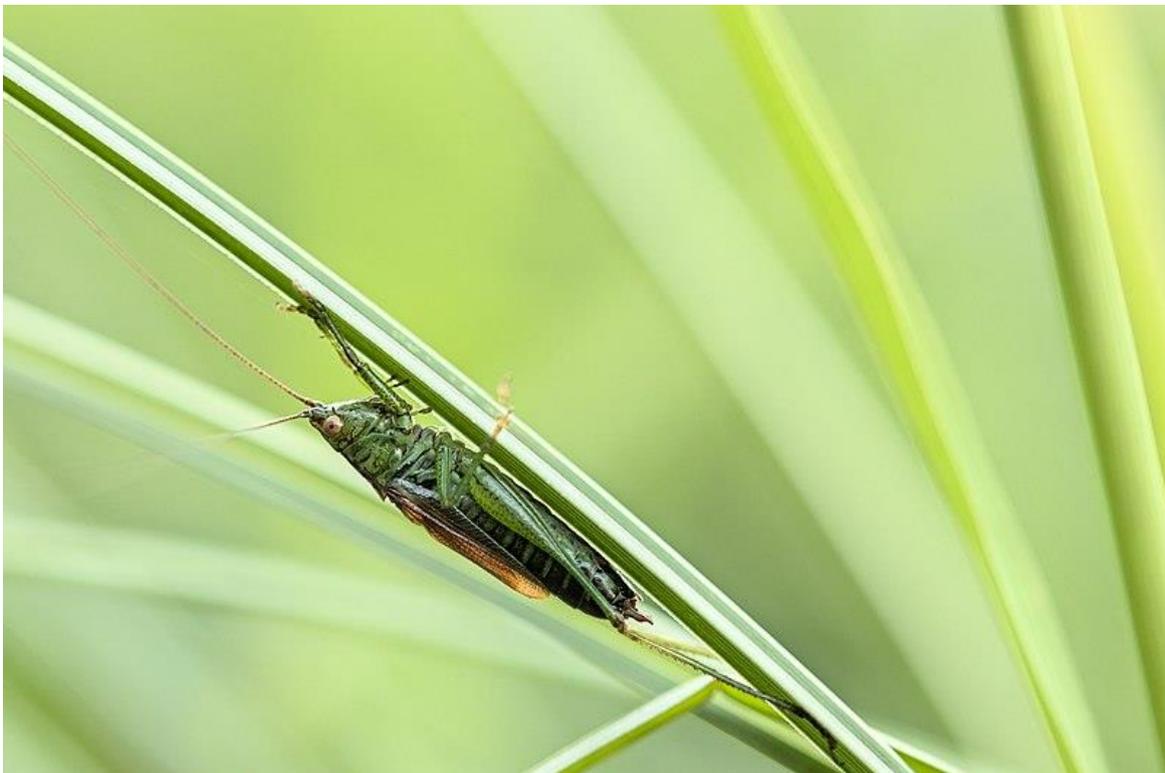


Figure 71 : Conocéphale des roseaux.

Répartition du Conocéphale des roseaux sur la commune de Saint-Yvi

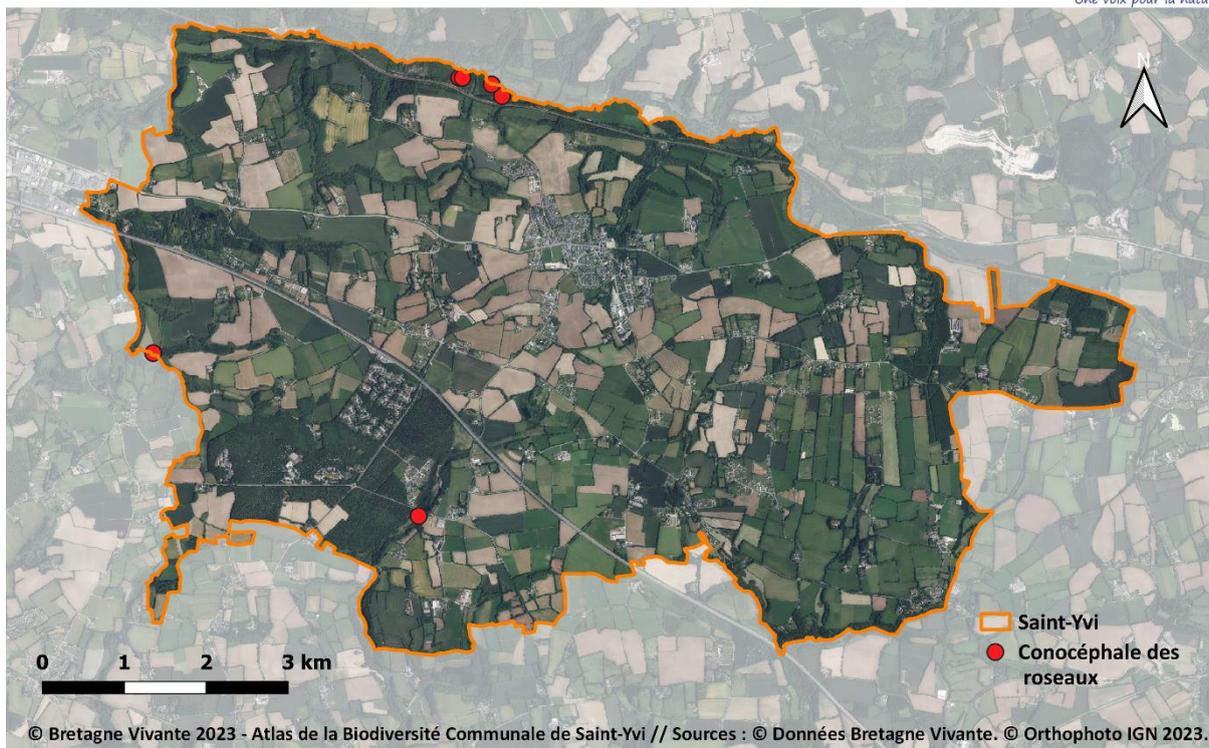


Figure 72 : répartition du Conocéphale des roseaux sur la commune de Saint-Yvi

Résumé :

Parmi le total de 19 espèces d'orthoptères qui ont été observées sur le territoire communal de Saint-Yvi, aucune nouvelle espèce considérée comme patrimoniale ne vient compléter la liste déjà connue. L'ensemble des espèces reste commun et répandu en Bretagne, fréquentant des milieux divers avec un niveau d'exigence écologique variable selon 2 gradients principaux : humidité – sécheresse et ouverture – fermeture des milieux.

Les milieux humides abritent cependant de belles populations d'espèces moyennement communes en Bretagne, comme le Conocéphale des roseaux.

10 – LES AUTRES GROUPES

Les autres groupes d'invertébrés terrestres sont généralement bien moins suivis que les lépidoptères, les odonates et les orthoptères. Globalement, ils sont souvent beaucoup plus difficiles à échantillonner et nécessitent des connaissances de spécialistes accompagnées d'un protocole souvent lourd intégrant campagne de piégeage, prélèvement et beaucoup de temps d'identification et de synthèse avant de pouvoir produire une analyse satisfaisante.

Pour autant quelques espèces spectaculaires, emblématiques ou dont les exigences écologiques sont mieux connues, sont protégées aux échelles nationale (par arrêté ministériel) ou européenne (par la Directive Habitats-Faune-Flore). Ces dispositions réglementaires concernent, pour l'essentiel des coléoptères et des mollusques.

Aucune prospection ciblée et systématique ne s'est focalisée sur d'autres groupes d'invertébrés que ceux listés auparavant. Malgré tout, au hasard des rencontres, et selon les compétences naturalistes des prospecteurs, toutes les espèces identifiables *in situ* ou *a posteriori* sur photo ont été notées et complètent la liste communale.

En excluant les hétérocères, qui font déjà l'objet d'une synthèse à part plus haut dans ce document, environ une centaine d'observations ont été collectées concernant d'autres groupes taxonomiques pour un total de 60 espèces recensées.

Ce sont ainsi 3 espèces d'araignées, 29 espèces de coléoptères, 2 espèces d'hépheméroptères, 7 espèces d'hémiptères (punaises), 4 espèces d'hyménoptères (abeilles, bourdons, guêpes, fourmis, etc.), 1 espèce de mante, 12 espèces de mollusques terrestres, 1 espèce de phasme et 1 espèce de verts plats qui sont recensées sur la commune.

Cette liste reflète le manque de connaissances dont dispose Bretagne Vivante sur ce territoire au sujet des invertébrés terrestres, hors groupes classiquement étudiés.

Ce manque de connaissances des invertébrés terrestres n'est pas propre à Saint-Yvi et reflète plus la difficulté d'expertiser ce vaste groupe pour les raisons évoquées en préambule.

Cependant, 3 espèces sortent du lot : la Mante religieuse, le Lucane cerf-volant et l'Escargot de Quimper (Tableau 7).

Tableau 7 : Légende : Dir HFF = Directive européenne Habitats Faune Flore, LRE = Liste rouge européenne (NT = Quasi menacé), Pn = Protection nationale

Groupe	Nom latin	Nom commun	Patrimonialité	Habitats typiques
Coléoptères	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Lucane cerf-volant	An 2 Dir HFF, LRE / NT	Haies ou boisements avec vieux arbres
Mantes	<i>Mantis religiosa</i> (Linnaeus, 1758)	Mante religieuse	Répartition régionale restreinte	Végétation herbacée et arbustive des milieux secs
Mollusques	<i>Elona quimperiana</i> (Blainville, 1821)	Escargot de Quimper	An 2&4 Dir HFF, Pn	Boisements humides, haies fraîches

L'Escargot de Quimper semble présent dans la majorité des boisements de la commune, l'espèce ayant été observée dans une dizaine de localités sans recherches spécifiques (Figure 73 ; figure 74). L'espèce est cependant dépendante de la connectivité entre les différents boisements, et sa conservation est donc dépendante de la conservation d'une trame verte et forestière de bonne qualité sur le territoire communal.



Figure 73 : Escargot de Quimper (Crédit : Pierre-Yves Pasco).

Répartition de l'Escargot de Quimper sur la commune de Saint-Yvi

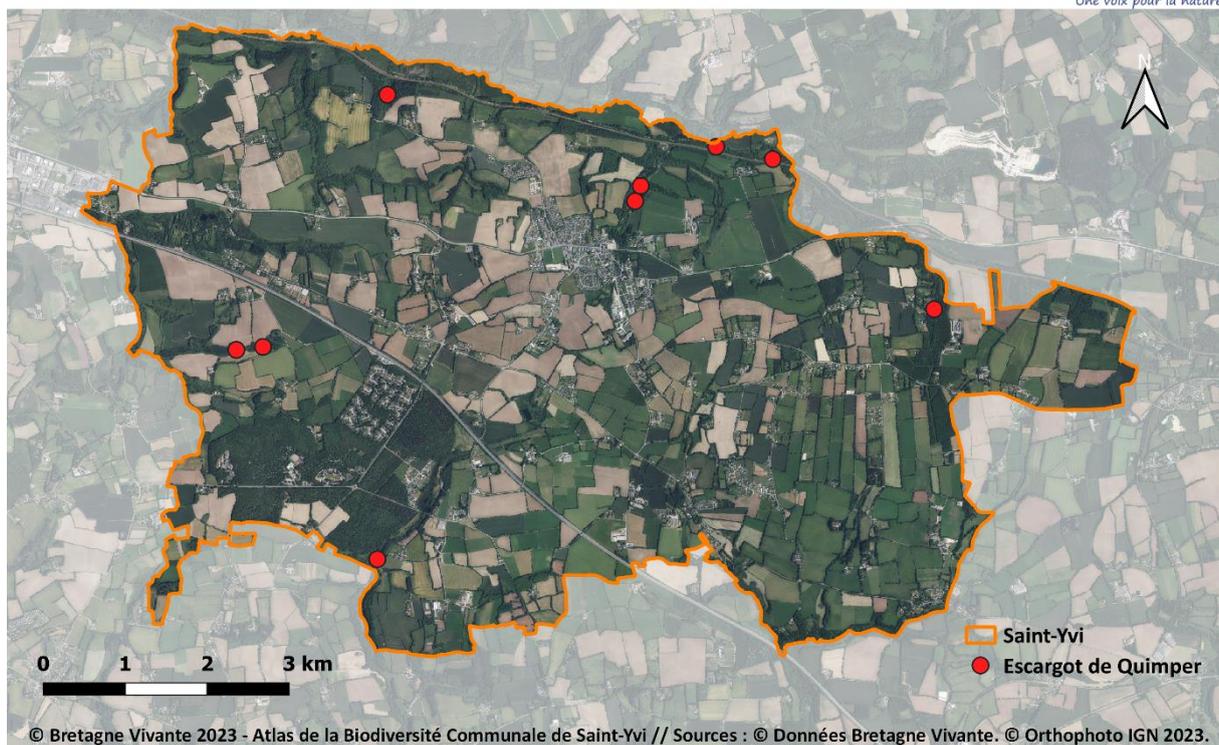


Figure 74 : répartition de l'Escargot de Quimper sur la commune de Saint-Yvi.

Le **Lucane cerf-volant** n'a été observé qu'à une reprise sur le territoire communal de Saint-Yvi, à proximité du bois de Pleuven (Figure 75 ; figure 76). Cette espèce est inféodée aux boisements qui comportent de vieux chênes dans lesquels les larves peuvent se développer. Bien qu'il ne soit pas surprenant que l'espèce ait été observée dans ce secteur de la commune, il est possible qu'elle soit présente dans d'autres localités.

Elle représente ainsi un enjeu important pour la conservation des boisements matures de la commune, et sa conservation ne pourra passer que par l'arrêt de la dégradation des grands boisements de la commune.



Figure 75 : Lucane cerf-volant.

Répartition du Lucane cerf-volant sur la commune de Saint-Yvi

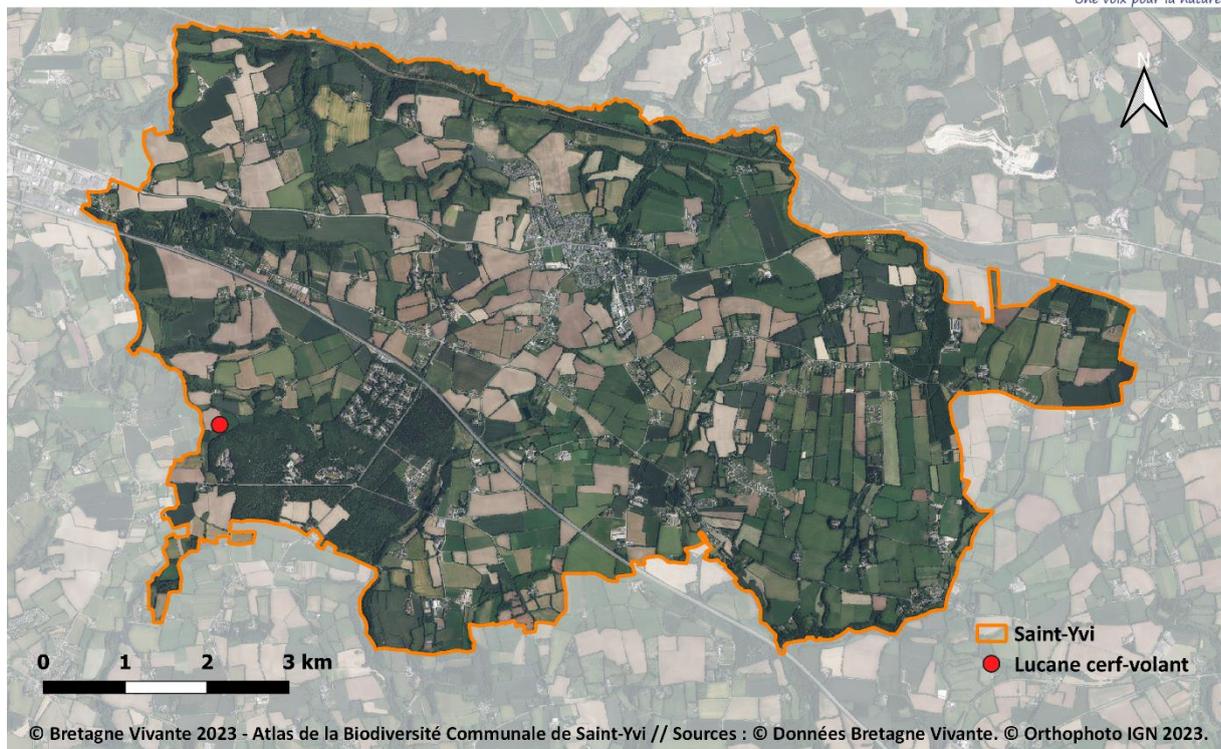


Figure 76 : répartition du Lucane cerf-volant sur la commune de Saint-Yvi.

La **Mante religieuse** est inféodée aux milieux chauds, tels que les landes, les prairies exposées au sud ou les milieux dunaires. La présence de l'espèce sur la commune de Saint-Yvi n'a pu être attestée que par la découverte d'une unique oothèque, sorte de cocon protecteur dans lequel la femelle pond ses œufs. L'espèce semble ainsi peu présente sur la commune à ce jour, mais la colonisera probablement au cours des prochaines années (Figure 77).

Répartition de la Mante religieuse sur la commune de Saint-Yvi

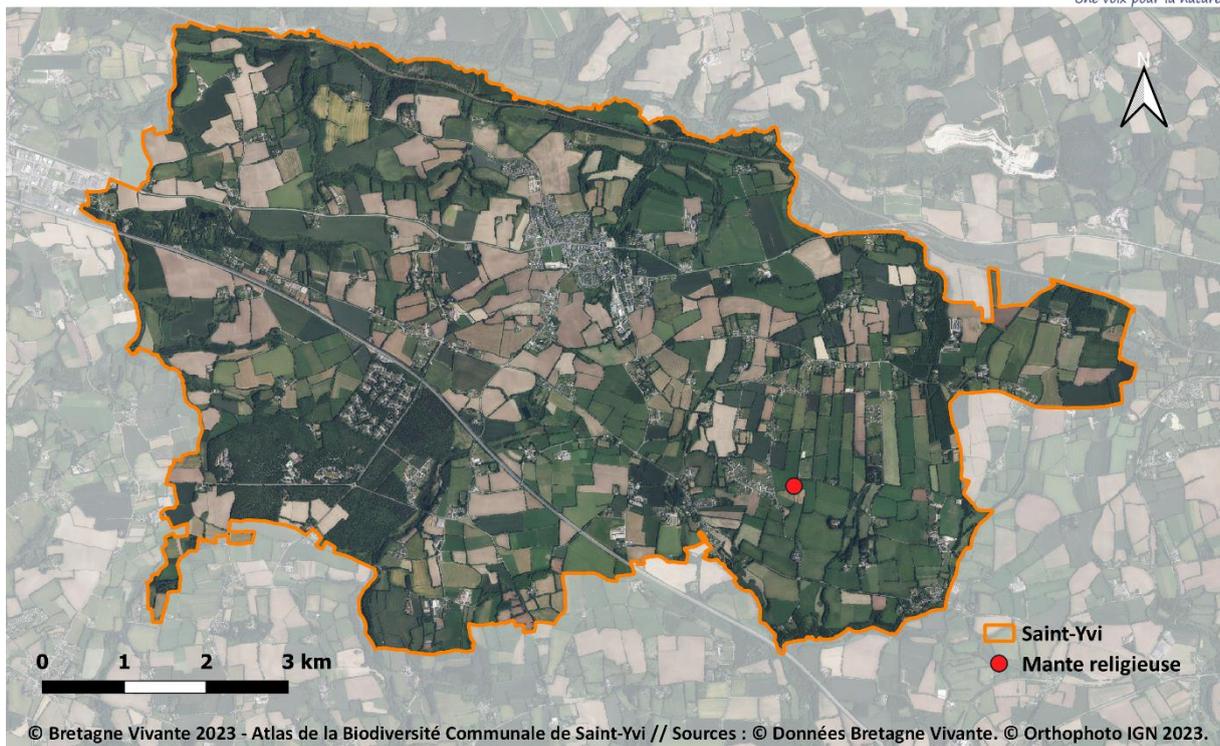


Figure 77 : répartition de la Mante religieuse sur la commune de Saint-Yvi.

Résumé

Dans le cadre de l'ABC, seuls les rhopalocères (papillons de jour), les odonates (libellules et demoiselles) et les orthoptères (courtilière, criquets, grillons et sauterelles) ont été prospectés lors de sorties dédiées. D'autres espèces appartenant à d'autres groupes plus délicats à expertiser ont également été notées dès lors que leur identification était certaine. Dans l'état actuel des connaissances, 3 espèces sortent du lot. Le **Lucane cerf – volant** et l'**Escargot de Quimper** sont protégés aux échelles européenne ou nationale. Ces 2 espèces sont inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitats- Faune-Flore. Les sites de reproduction de ces 2 invertébrés doivent donc être maintenus et protégés ou régionale (**Mante religieuse**). Ce sont aussi des espèces à forte exigence écologique et/ou climatique qui méritent une attention particulière. La Mante religieuse étend cependant son aire de répartition à la faveur des changements climatiques, et sa présence sur Saint-Yvi constitue l'une des limites de répartition nord de l'espèce en Bretagne.

Partie 3 : Trame Verte et Bleue

Partie 3- Les continuités écologiques

I- Préambule

Au sortir de la dernière glaciation, avant les premiers grands défrichements, la France était à 80 % couverte de forêts. Au fil des siècles, les surfaces ont connu de nombreuses oscillations dues aux guerres, aux grandes épidémies et à l'activisme qui s'exerça au Moyen-âge aux dépens des forêts. Le « minimum forestier » est atteint aux portes de l'ère industrielle, vers 1850, avec les moyens du bord, le fer et le feu.

L'ère nouvelle qui s'ouvre alors apporte des moyens techniques plus performants permettant d'intervenir sur les milieux naturels avec des effets inconnus jusqu'alors, boîte à outils qu'est venue compléter l'agrochimie développée après la dernière guerre mondiale.

Ainsi, le développement des activités humaines a depuis longtemps déjà impacté la biodiversité, il n'est pour s'en convaincre que d'observer la redistribution des éléments de cette biodiversité au sein des paysages.

La fragmentation des ensembles naturels (forêts, complexes humides, etc.) est un problème majeur qui isole les populations de certaines espèces. Les individus ne peuvent plus échanger leurs gènes ce qui diminue leurs capacités adaptatives et finit par affaiblir leurs possibilités de faire face à de nouvelles contraintes du milieu.

C'est particulièrement dommageable aujourd'hui vis-à-vis du phénomène de changement climatique où chaque gène perdu est une « hypothèque » sur les possibilités qu'auront les espèces de s'y adapter.

Une étude récente (Lenoir *et al.*, 2019) de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) publiée dans la revue *Nature Ecology and Evolution* révèle que les organismes terrestres sont plus lents à se déplacer pour trouver des conditions favorables à leur survie que les organismes marins, ce qui met encore plus en évidence l'intérêt des continuités écologiques terrestres.

Bien que notre travail se limite à la biodiversité, il est important d'observer que les milieux naturels ou semi-naturels qui constituent la TVB apportent de nombreux services et aménités qu'il convient de ne pas oublier (épuration de l'air et de l'eau, protection des sols contre l'érosion, stockage du CO₂ par les sols et la végétation...).

Au sein même du milieu urbain la végétation atténue le bruit, rafraîchit l'atmosphère, améliore le cadre de vie en permettant détente et loisirs. Ces milieux sont enfin des endroits privilégiés d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

2- Définitions

Trame verte et bleue (*Centre de ressources TVB – OFB*)

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.

Les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques

Réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Corridors écologiques

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau.

3- Mise en place

La Trame verte et bleue doit permettre de faciliter, voire de rétablir, les possibilités de déplacement des espèces qu'elles soient animales ou végétales, et ce à toutes les échelles.

C'est ici à l'échelle communale, que doit s'élaborer cette trame de libre circulation des espèces pour la commune de Saint-Yvi.

Identification des sous-trames écologiques

L'identification des continuités écologiques (la TVB) nécessite d'analyser la qualité des milieux et donc leurs potentialités d'accueil de la biodiversité. Pour cela, les sous-trames (Figure 78) sont le plus souvent utilisées pour atteindre un degré de précision satisfaisant dans l'identification des continuités écologiques.

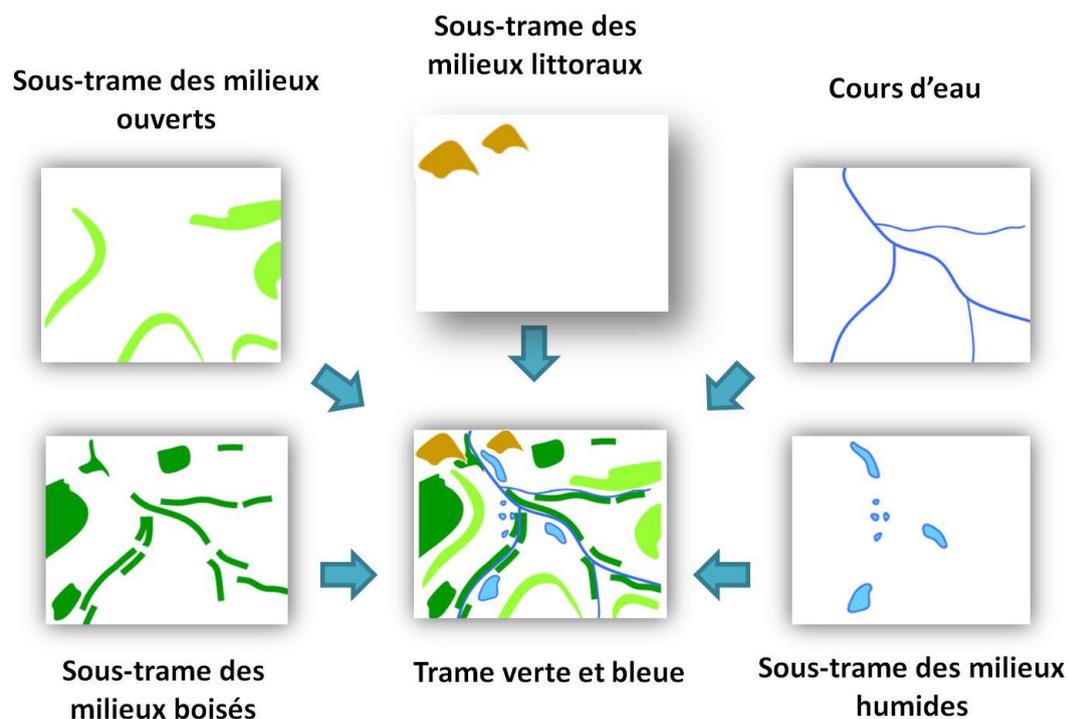


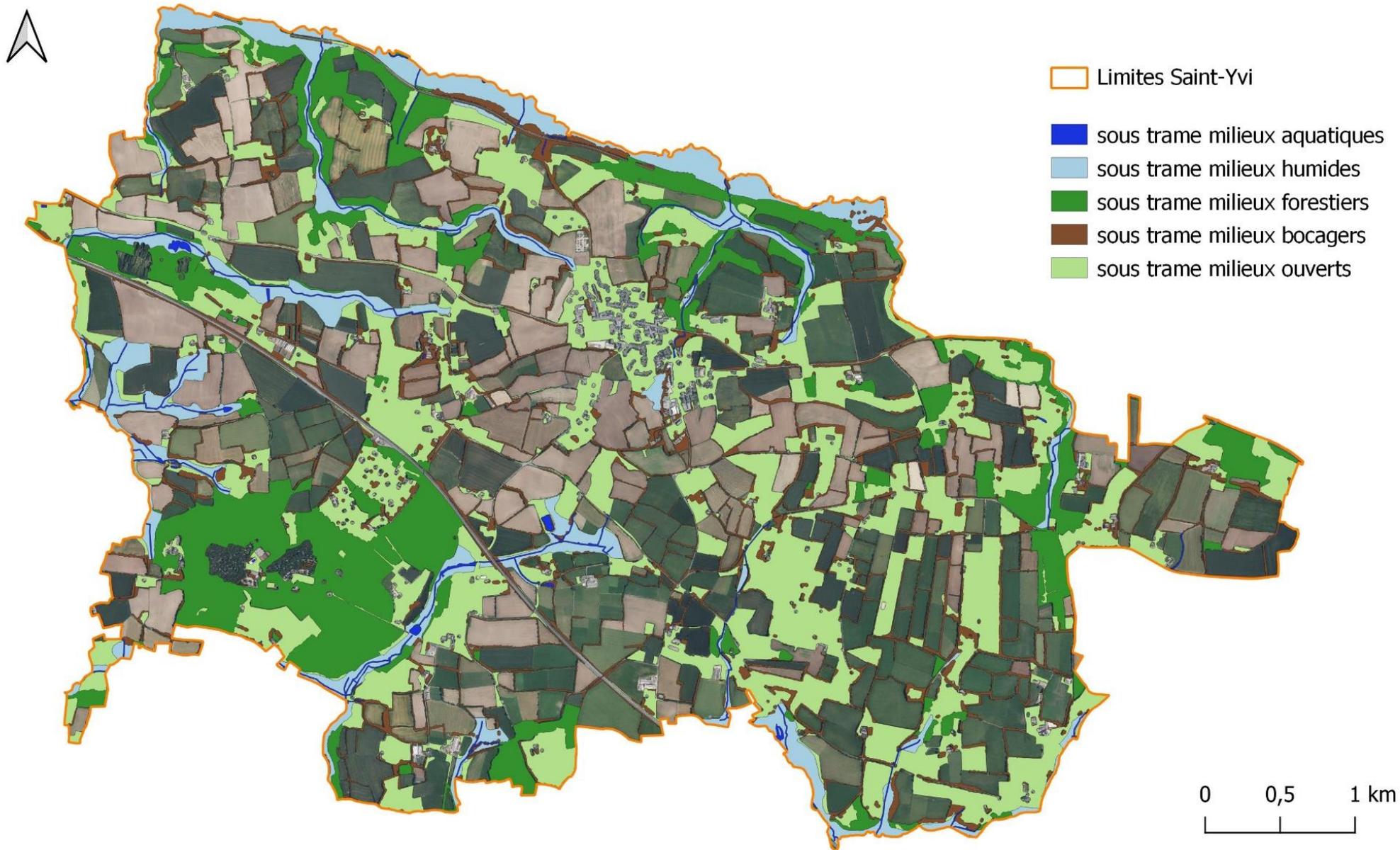
Figure 78. Définition des sous-trames qui constituent les continuités écologiques (source : INPN)

Ces sous-trames ont été définies pour le territoire de Saint-Yvi en se basant sur les carte des grands types de végétation (CGTV) du Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB). Une correspondance ayant été définie entre les grands types de végétation en présence et les 5 types de sous-trames identifiés sur Saint-Yvi (Tableau 8).

Tableau 8 : correspondance entre les grands types de végétation de la CGTV et les sous-trames retenues pour l'ABC de Saint-Yvi.

Grand type de végétation	Sous-trame des milieux
Plans d'eau, cours d'eau et végétations associées	Aquatiques
Forêts sèches et mésophiles	Forestiers
Plantations d'arbres à feuilles caduques	Forestiers
Plantations d'arbres à feuilles persistantes	Forestiers
Végétations des haies et talus	Forestiers
Vergers	Forestiers
Forêts humides	Humides et forestiers
Fourrés humides	Humides et forestiers
Landes humides	Humides et forestiers
Prairies et pelouses humides (hors marais salés)	Humides et forestiers
Champs d'algues marines	Littoraux
Milieu marin et estran non végétalisé	Littoraux
Rochers, falaises, sables littoraux	Littoraux
Végétations des marais salés	Littoraux
Coupes forestières	Ouverts
Fourrés secs et mésophiles	Ouverts
Landes sèches et mésophiles	Ouverts
Prairies et pelouses sèches et mésophiles (hors dunes)	Ouverts
Parcs et jardins	Ouverts
Routes	Ruptures écologiques niveau 1
Autres milieux non végétalisés	Ruptures écologiques niveau 2
Bâti	Ruptures écologiques niveau 2
Cultures	Les cultures hors prairies permanentes ne sont pas prises en compte dans les trames

La trame verte et bleue de la commune de Saint-Yvi peut ainsi être représentée en une cartographie commune de l'ensemble des sous-trames (Figure 79).



© Bretagne Vivante 2022 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Concarneau Cornouaille Agglomération, IGN, Conservatoire botanique national de Brest.

Figure 79 : trame verte et bleue de la commune de Saint-Yvi.

Identification des réservoirs et des corridors

Pour chaque sous-trame, l'identification des réservoirs et des corridors est réalisée par interprétation visuelle de la carte des sous-trames écologiques et validée à dire d'expert.

Concernant les réservoirs, ils se définissent comme les grands ensembles continus d'une même sous-trame et sont facilement identifiables visuellement.

Concernant les corridors, des méthodologies différentes sont employées selon la trame verte ou la trame bleue. Concernant la trame verte, la méthode de modélisation par interprétation consiste à définir et tracer « manuellement » les chemins les plus directs permettant de relier deux réservoirs, en modulant le tracé du chemin en tenant compte de plusieurs critères :

- La distance qui sépare les réservoirs primaires (réservoir de taille importante) d'une même sous-trame. Les chemins les plus directs sont à privilégier.
- La présence de réservoirs secondaires (réservoir de taille moyenne ou faible) entre les réservoirs primaires.
- La composition en milieux naturels qui sépare deux réservoirs. On considère que certains types de milieux constituent des matrices plus favorables au déplacement des espèces. Par exemple pour la sous-trame forestière, ce sont les milieux bocagers et ouverts qui sont considérés comme des éléments plus favorables (Figure 80).

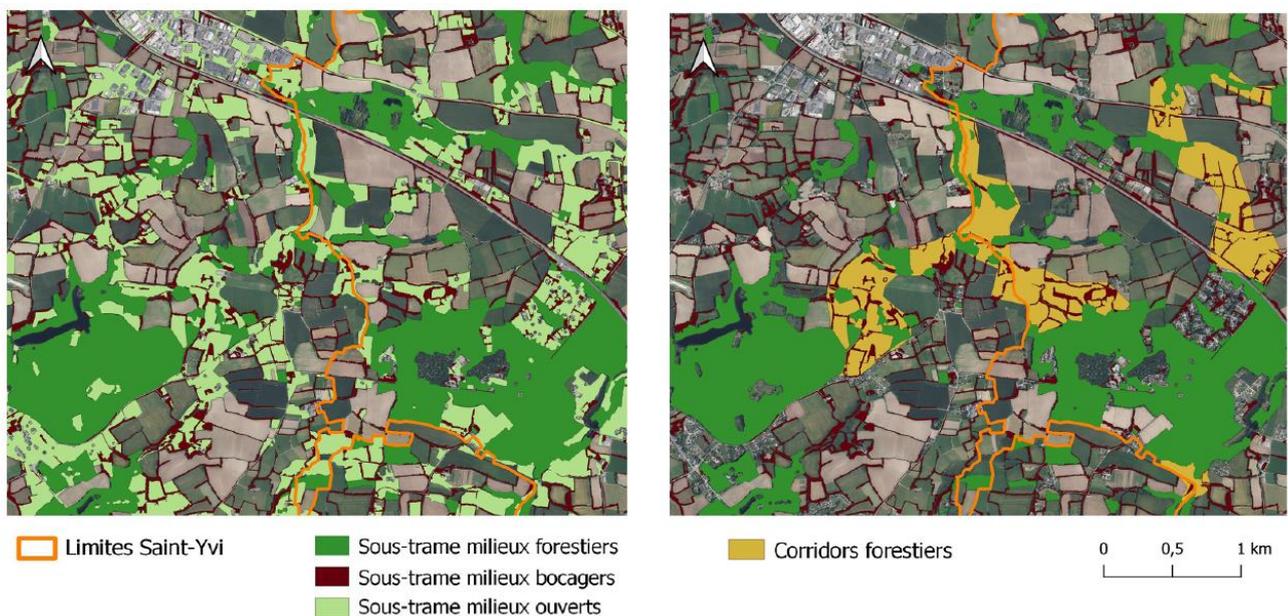


Figure 80 : exemple d'identification des corridors potentiels de la trame forestière selon le type de milieu qui sépare les réservoirs forestiers.

- Les ruptures écologiques qui traversent les corridors potentiels et la nature de celles-ci (surfaces anthropisées ou voies de transport).
- Le contexte en dehors des limites administratives de la commune : pour une même sous-trame, les réservoirs les plus proches des limites de la commune (situés à l'extérieur de celle-ci) sont pris en compte dans l'analyse. En effet, les continuités écologiques ne s'arrêtent pas aux limites administratives. Pour être pertinente, l'analyse de la Trame

verte et bleue doit être menée dans une logique de cohérence avec les territoires limitrophes (Dehouck & Amsallem, 2017).

La sous-trame bocagère constitue par nature des corridors écologiques pour la sous-trame forestière et il est difficile d'y identifier de quelconques réservoirs, bien que certaines espèces y réalisent entièrement leur cycle de vie. Une analyse plus poussée de la qualité des haies bocagères sur le terrain serait nécessaire pour identifier leur potentiel d'accueil à part entière. Ce sont donc principalement les sous-frames des milieux forestiers qui sont concernés par l'identification des réservoirs et des corridors par la méthode présentée ci-dessus.

Concernant la trame bleue, représentée en partie par la sous-trame des milieux humides, les continuités écologiques sont davantage linéaires et chaque ensemble joue le rôle de réservoir comme de corridor pour les milieux humides alentours. Les grands ensembles sont en relation grâce à la sous-trame aquatique.

Les ruptures des continuités écologiques

Les éléments de rupture des continuités écologiques sont identifiés à partir de la carte des grands types de végétation (Cf. tableau 8) (Figure 81). Deux niveaux sont différenciés :

- Niveau 1 : éléments susceptibles de causer une mortalité parfois importante : routes, voies de transport.
- Niveau 2 : éléments causant une perte d'habitat ou un dérangement important : surfaces urbanisées et artificialisées.

La TVB au delà des frontières communales

L'utilisation de la carte des grands types de végétation du CBNB permet de modéliser la TVB avec une méthode homogène sur le territoire communal de Saint-Yvi, mais également au delà.

Une cartographie de la TVB dans un périmètre de 5 km autour des limites communales de Saint-Yvi a ainsi été réalisée (Figure 82). Elle permet de mieux comprendre la structuration réelle de la TVB et d'identifier les connexions existantes ou potentiels des éléments de TVB internes au périmètre de Saint-Yvi, avec les éléments externes à ce périmètre.

Les cartographies de synthèse par sous-trame

L'identification des ruptures des continuités écologiques pour chaque sous-trame permet d'établir une carte de synthèse par sous trame, qui présente la sous-trame à l'échelle de la commune et de ses alentours, les ruptures des continuités écologiques qui l'affecte, ainsi que les corridors potentiels.

Pour chacune de ces cartes, la sous-trame concernée est également représentée à plusieurs kilomètres au delà des limites communales de Saint-Yvi, afin de faire apparaître la TVB existante ou potentielle à une échelle écologiquement cohérente, qui dépasse les frontières communales.

Une carte de synthèse combinant la sous-trame forestière et la sous-trame bocagère a été réalisée, du fait du rôle du bocage dans la connectivité entre les milieux forestiers (Figure 83).



© Bretagne Vivante 2022 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Concarneau Cornouaille Agglomération, IGN, Conservatoire botanique national de Brest.

Figure 81 : carte des obstacles aux continuités écologiques de niveau 1 et de niveau 2 sur la commune de Saint-Yvi.

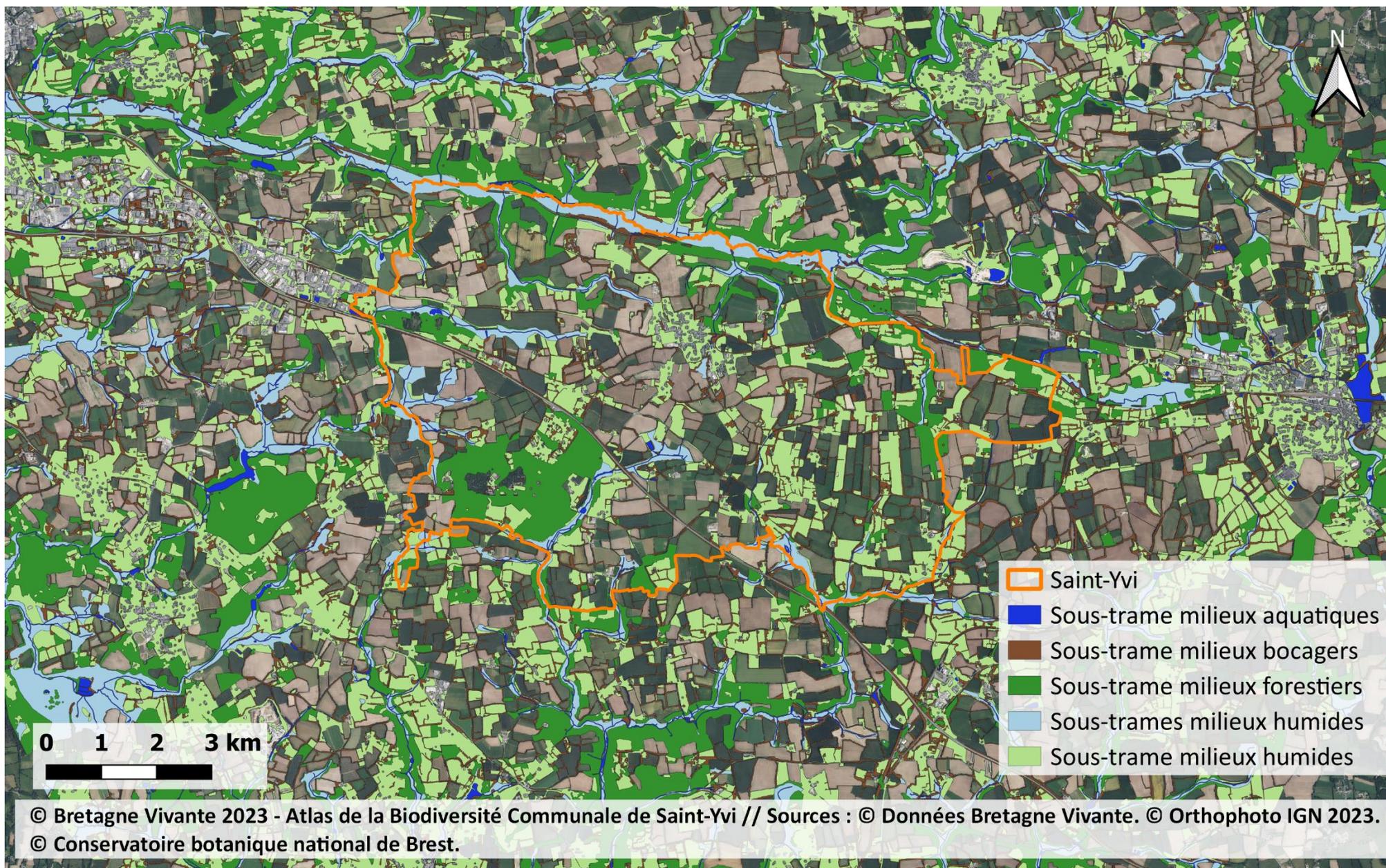


Figure 82 : trames vertes et bleues sur le territoire communal de Saint-Yvi et dans un rayon de 5 km.

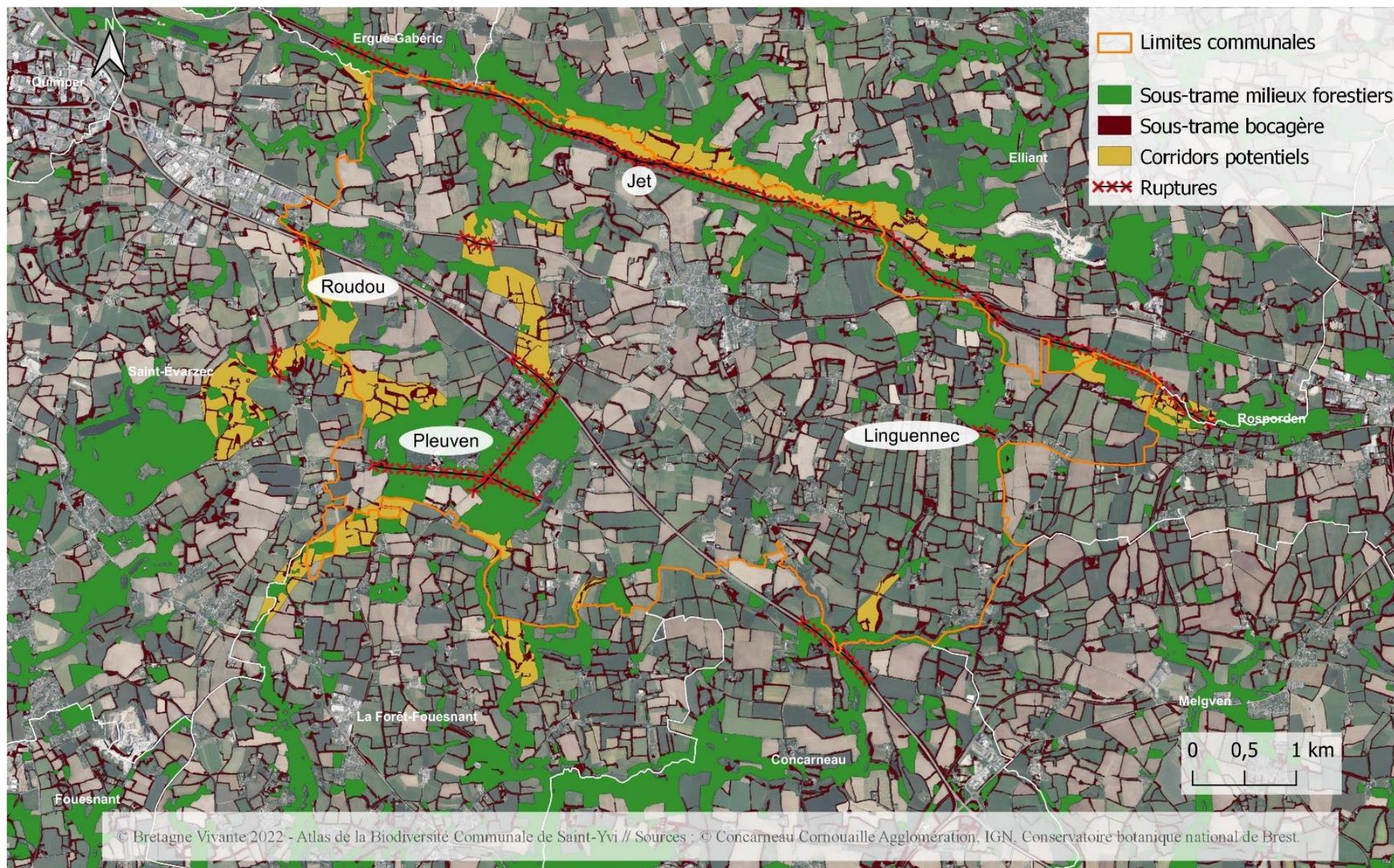


Figure 83 : carte de synthèse des sous-trame forestières et bocagères, des ruptures de continuité forestière, et des corridors forestiers potentiels.

D'après la carte de synthèse des sous-trame forestière et bocagère, la sous-trame bocagère est assez homogène sur l'ensemble du territoire communal et principalement représentée par les linéaires de haies, encore préservés à ce jour. La sous-trame des milieux ouverts vient compléter la mosaïque bocagère, avec d'assez nombreuses parcelles en prairie permanente ou non-exploitées. Le maintien de la sous-trame bocagère doit passer par la conservation et un entretien adapté et respectueux des linéaires existants de haies.

La sous-trame forestière de la commune de Saint-Yvi peut-être caractérisée par l'existence de 4 principaux réservoirs de biodiversité forestière :

- **Le bois de Pleuven**, dont la surface reste importante à l'échelle de la commune malgré le morcellement de cet ensemble forestier due à des projets d'urbanisations successifs.
- **Le Roudou**, un ensemble forestier discontinu qui borde la N165, mais forme un carrefour entre le bois de Pleuven, le bois Mur à Saint-Evarzec et la vallée du Jet au nord. La connectivité entre ces différents ensembles forestiers apparaît comme très dégradée par plusieurs éléments de rupture de niveau 1.
- **La vallée du Jet** qui apparaît comme un élément majeur pour la TVB de la commune, et notamment pour les continuités forestières. La vallée du Jet joue ainsi un rôle de corridor écologique important et relativement fonctionnel depuis Rosporden jusqu'à Quimper, en passant par Saint-Yvi. La voie ferrée qui parcourt toute la vallée représente en revanche une rupture importante entre les deux pans de la vallée, notamment pour la faune terrestre qui pourra être sujet à des collisions et verra ses déplacements entravés par les clôtures et aménagements en dur.
- **Le Linguennec**, ce secteur de boisement encore assez récent est situé sur les zones de captage d'eau potable de Saint-Yvi. Le statut de ce site permet cependant d'assurer l'avenir du boisement, qui pourra ainsi à l'avenir jouer un rôle important pour la biodiversité forestière. Plus en aval, ce réservoir de biodiversité abrite également un ruisseau et des zones humides attenantes, avant de rejoindre la vallée du ruisseau de Penalen deux kilomètres en aval de la vallée du Jet.

Différents corridors potentiels ont été identifiés à l'échelle de la commune :

- Les zones humides de la vallée du Jet représente des corridors fonctionnels pour la circulation des espèces forestières.
- Les corridors potentiels au nord-ouest du bois de Pleuven, à la jonction entre le bois du Mur et le secteur du Roudou. Plusieurs routes, notamment la N165, menacent la fonctionnalité de ces corridors. La sous-trame bocagère mériterait également d'être renforcée au sud et à l'Est du Roudou. L'enjeu d'amélioration de la fonctionnalité de ces corridors serait de permettre la circulation des espèces tout du long de la limite ouest de la commune de Saint-yvi, à partir des ensembles forestiers de la Forêt-Fouesnant, de Saint-Evarzec, en passant par le bois de Pleuven et le secteur du Roudou, afin de pouvoir rejoindre le corridor forestier majeur formé par la vallée du Jet.
- Les corridors au sud du bois de Pleuven, majoritairement situés sur la commune de la Forêt Fouesnant, qui semblent fonctionnels et doivent permettre la circulation des espèces depuis les ensembles forestiers situés plus au sud.

Une carte de synthèse combinant la sous-trame humide et la sous-trame aquatique a été réalisée, la fonctionnalité de ces deux sous-trame étant liée la plus part du temps (Figure 84).

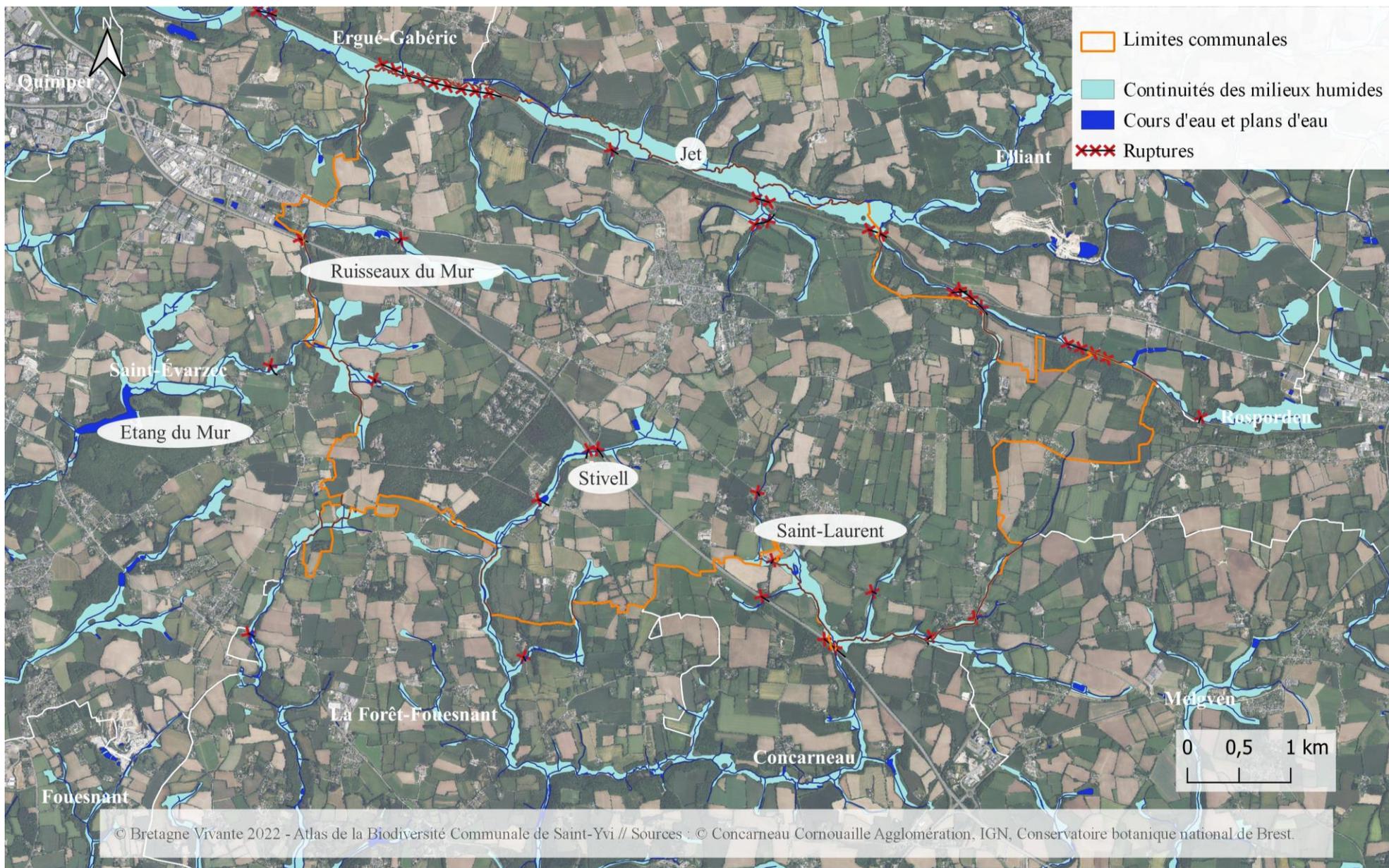


Figure 84 : carte de synthèse des sous-trame humides et aquatiques, des ruptures de continuité, et des corridors potentiels.

Les sous-trame humides et aquatiques de la commune forment 4 réservoirs de la biodiversité des zones humides, cours d'eau et plans d'eau :

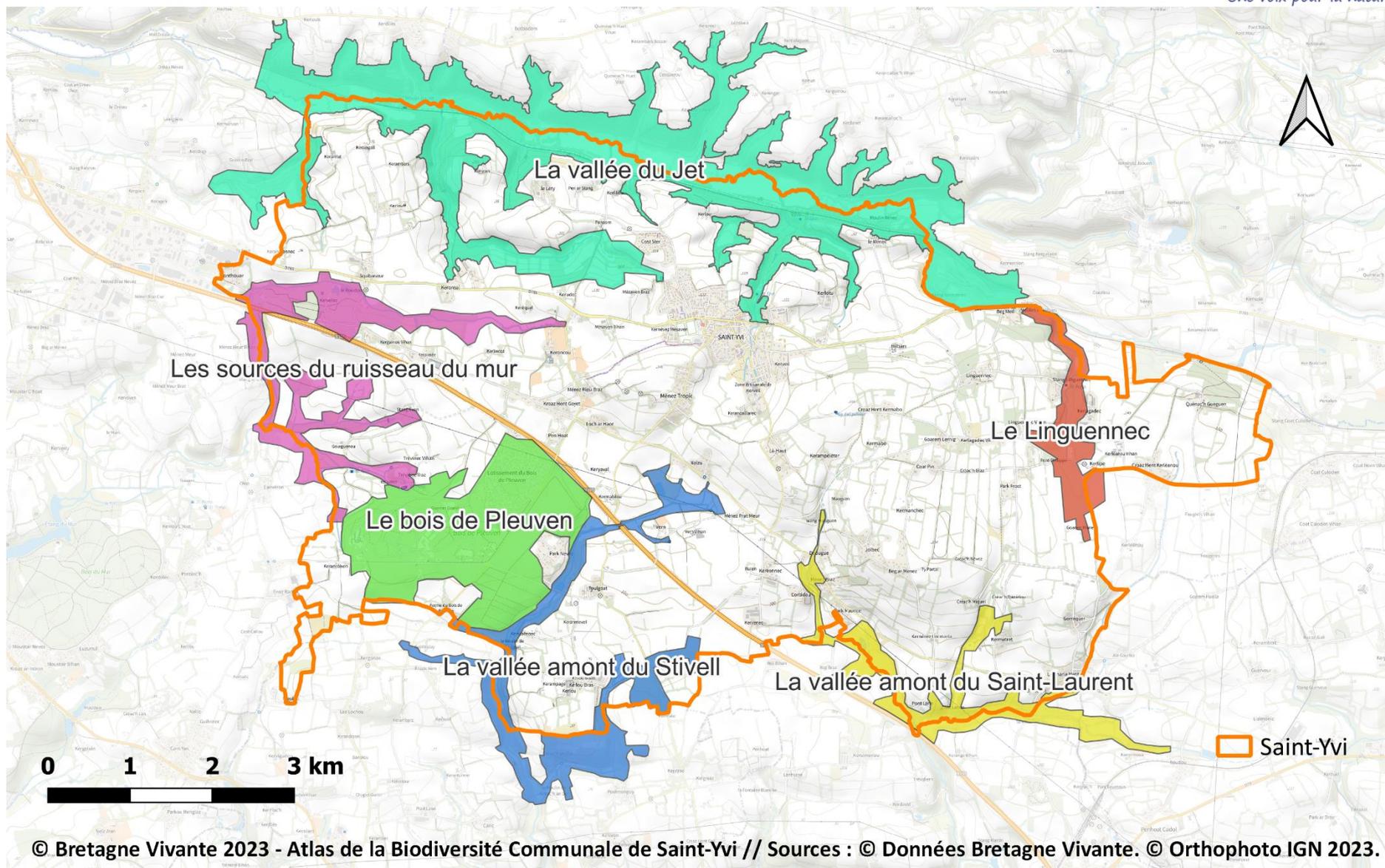
- **La vallée du Jet** à la limite nord de la commune, et ses vallées affluentes. La carte ne rend compte que de la partie saint-yvienne de la TVB de la vallée du Jet, mais celle-ci forme un complexe bien plus important en prenant en compte la rive du côté de la commune d'Elliant. Cet ensemble de prairies humides et de bocage entrecoupées par le Jet qui s'écoule au gré de nombreux méandres est particulièrement remarquable par sa surface et par le fait que l'ensemble reste encore aujourd'hui d'un seul tenant. Les ruptures de continuité observées concernent uniquement la jonction entre la vallée du Jet et les affluents rive gauche qui sont coupés par la voie de chemin de fer.
- Les deux bras primaires du **ruisseau du mur** de part et d'autre de la N165 à l'ouest de la commune forment deux ensemble de zones humides et cours d'eau de tête de bassin versant qui s'avèrent particulièrement intéressants. Les ruptures de continuité observées sont engendrées par la présence de routes qui interrompent la continuité des milieux humides, mais ne semblent pas être un frein majeur à la circulation des espèces, hormis la N165 en aval du bras primaire nord du ruisseau du mur. Ce réservoir est attenant au réservoir de biodiversité forestière du Roudou, auquel il est associé par la suite et dénommé « **sources du ruisseau du mur** »
- **La vallée amont du Stivell**, située au centre de la commune. Le Stivell prend sa source dans l'étang de Keryaval puis s'écoule à travers un réseau de prairies humides en assez bon état de conservation. La connectivité de ce réservoir de biodiversité semble fortement affectée par la N165 qui scinde en deux la partie amont de la tête du bassin versant, et la partie aval. Le second bras primaire du Stivell présent sur Saint-Yvi au niveau du lieu-dit Kerlou bras est également inclus à ce réservoir du fait des surfaces de zones humides et de boisements en présence, et de sa connectivité avec le Stivell 1,5 km en aval de la limite communale de Saint-Yvi.
- **La vallée amont du Saint-Laurent** au sud-est de la commune. Ce réservoir de biodiversité est en partie situé sur le territoire communal de Saint-Yvi pour sa partie amont, mais l'essentiel de sa surface s'étend plus en aval du Saint-Laurent sur la commune de Concarneau, avec que le ruisseau fusionne avec le Stivell avant de s'écouler jusqu'en baie de la forêt. Il semble y avoir assez peu de rupture de continuité, hormis quelques routes qui chevauchent des portions de cours d'eau.

Il n'est pas identifié de corridor potentiel pour les sous-trames humides et aquatiques, la marge d'amélioration de ces sous-trame consistant en la suppression des ruptures identifiées.

4- Les réservoirs de biodiversité

Les inventaires réalisés durant l'ABC ont permis de délimiter 6 zones répondant à tout ou partie de ces critères (Figure 85).

Les réservoirs de biodiversité de la commune de Saint-Yvi



© Bretagne Vivante 2023 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Données Bretagne Vivante. © Orthophoto IGN 2023.

Figure 85 : les 6 réservoirs de biodiversité de la commune de Saint-Yvi.

A) La vallée du Jet

- Superficie : 476 ha

Le réservoir de biodiversité de la vallée du Jet

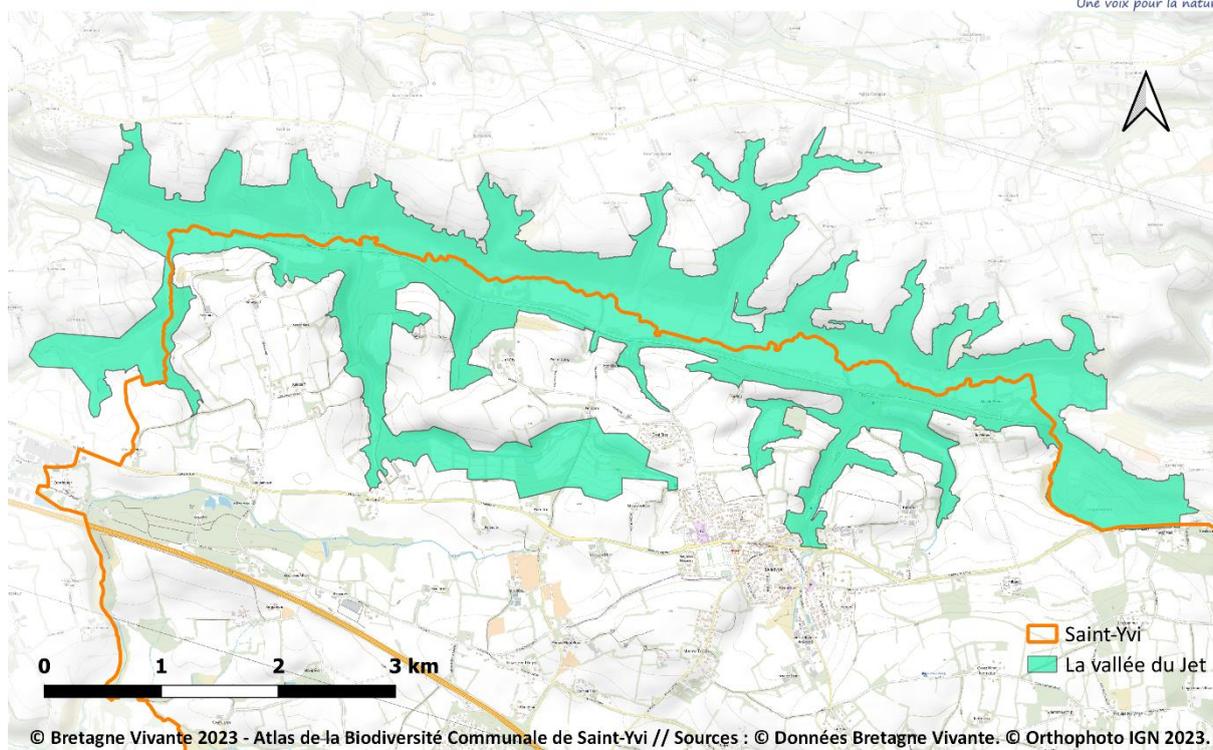


Figure 86 : le réservoir de biodiversité de la vallée du Jet sur la commune de Saint-Yvi.

Description

La vallée du Jet se caractérise par la présence d'une mosaïque de vastes prairies humides entrecoupées de haies, arbres isolés et de la ripisylve du Jet. Les vallons adjacents sont également inclus dans ce réservoir de biodiversité du fait des boisements, cours d'eau et zones humides connectés à la vallée du Jet qu'ils abritent.

Les prairies humides font pour la plupart encore l'objet d'usages agricoles traditionnels tels que la fauche ou le pâturage, alors que d'autres parcelles voient le retour d'une dynamique naturelle d'enrichissement, dommageable à long terme pour la biodiversité des milieux ouverts.

Les différentes vallées attenantes participent à l'intérêt écologique de la vallée du Jet de par les surfaces de boisements, zones humides et cours d'eau qui y sont présentes.

Cet ensemble de vallées attenantes associées à la vallée du Jet constitue un vaste réservoir de biodiversité en assez bon état écologique et abritant un grand nombre des espèces patrimoniales présentes sur Saint-Yvi.

Données patrimoniales

- Données patrimoniales (ne concernent que la portion du réservoir située dans les limites du territoire communal) :

>> Amphibiens : Triton palmé

>> Lépidoptères : Azuré du Trèfle, Cuivré fuligineux

>> Mammifères : Campagnol amphibie, Ecureuil roux, Loutre d'Europe, Hérisson d'Europe

>> Mollusques : Escargot de Quimper

- >> Oiseaux : Bouscarle de Cetti, Bouvreuil pivoine, Bruant des roseaux, Bruant jaune, Cisticole des joncs, Fauvette des jardins, Gobemouche gris, Linotte mélodieuse, Locustelle tachetée, Roitelet à triple bandeau, Roitelet huppé, Tarier pâtre
- >> Orthoptères : Conocéphale des roseaux
- >> Reptiles : Coronelle lisse, Couleuvre helvétique, Lézard à deux raies, Lézard des murailles, Orvet fragile, Vipère péliade

Recommandations en faveur de la biodiversité du réservoir

La principale menace qui pèse sur les milieux humides ouverts de la vallée du Jet est l'enfrichement du fait de l'abandon des usages agricoles traditionnels et l'arrêt de l'exploitation des différentes parcelles.

Les actions à mener sur ce réservoir de biodiversité sont donc les suivantes :

- Maintenir les usages agricoles traditionnels sur les parcelles encore exploitées.
- Etudier les potentialités de mise en place d'usages agricoles traditionnels sur les parcelles ne faisant plus l'objet d'une valorisation agricole.
- Développer l'acquisition foncière sur les parcelles au nord du Léty, où sont concentrées les espèces à fort enjeux de conservation et où la valorisation agricole des parcelles est peu envisageable du fait de leur caractère très humide.
- Mettre en place une gestion durable et écologique des forêts.

B) Le bois de Pleuven

- Superficie : 180 ha

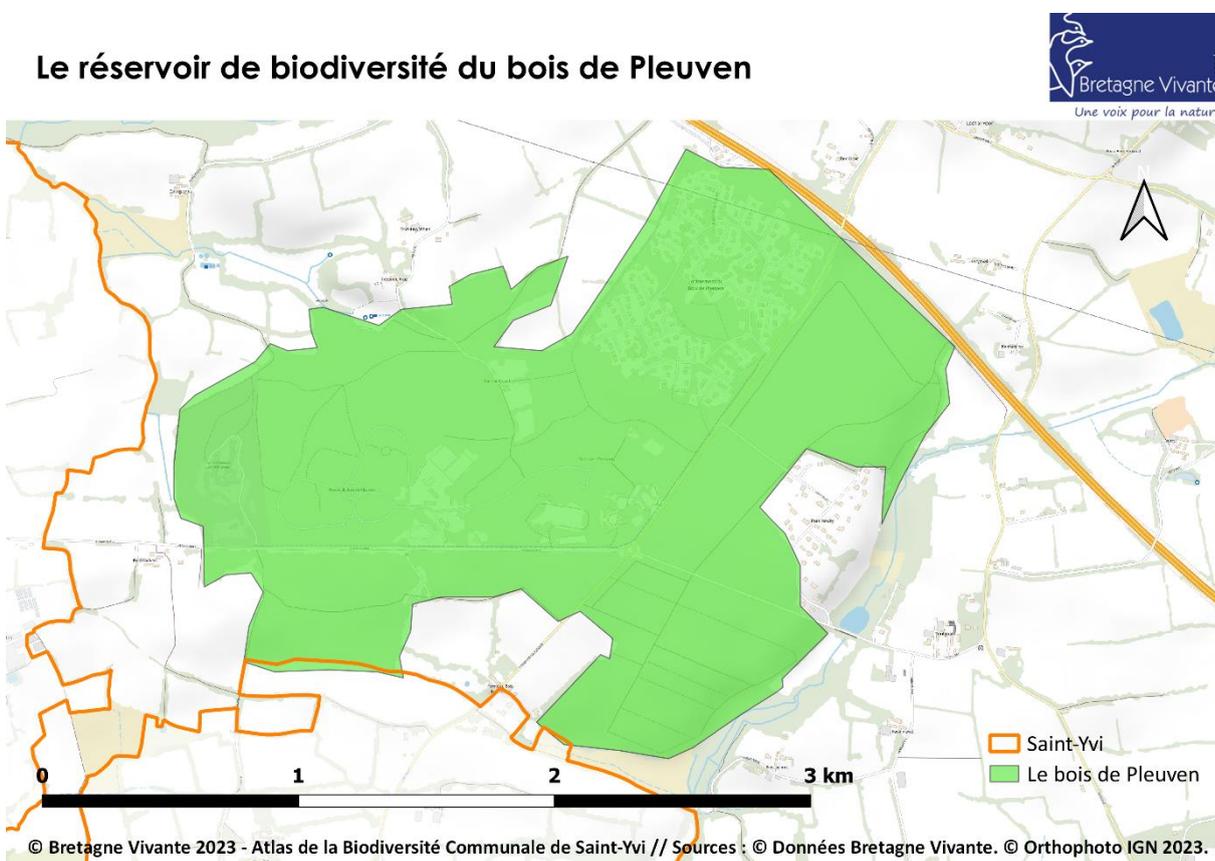


Figure 87 : le réservoir de biodiversité du bois de Pleuven sur la commune de Saint-Yvi.

Description

Le bois de Pleuven est formé par plusieurs ensembles de propriétés, privées pour la plupart. Autrefois d'un seul tenant, le bois est aujourd'hui mité par plusieurs ensembles urbanisés. Le bois de Pleuven reste pour autant du fait de sa superficie un réservoir majeur pour la biodiversité forestière à l'échelle de Saint-Yvi.

Données patrimoniales

- Données patrimoniales :
- >> Amphibiens : Crapaud épineux, Grenouille rousse, Triton palmé
- >> Mammifères : Ecureuil roux, Hérisson d'Europe
- >> Oiseaux : Bouvreuil pivoine, Mésange nonnette, Roitelet à triple
- >> Reptiles : Couleuvre helvétique, Orvet fragile,

Recommandations en faveur de la biodiversité du réservoir

La principale menace qui pèse sur le bois de Pleuven est la poursuite de l'urbanisation et de l'artificialisation de celui-ci, ainsi que l'engrillagement des parcelles privées.

Les actions à mener sur ce réservoir de biodiversité sont donc les suivantes :

- Classer l'ensemble du bois en espace boisé classé
- Sensibiliser les propriétaires privés à la problématique des continuités écologiques et les inciter à aménager les clôtures en conséquence (création de passages à faunes, voire suppression des grillages).

C) Les sources du ruisseau du mur

- Superficie : 105 ha

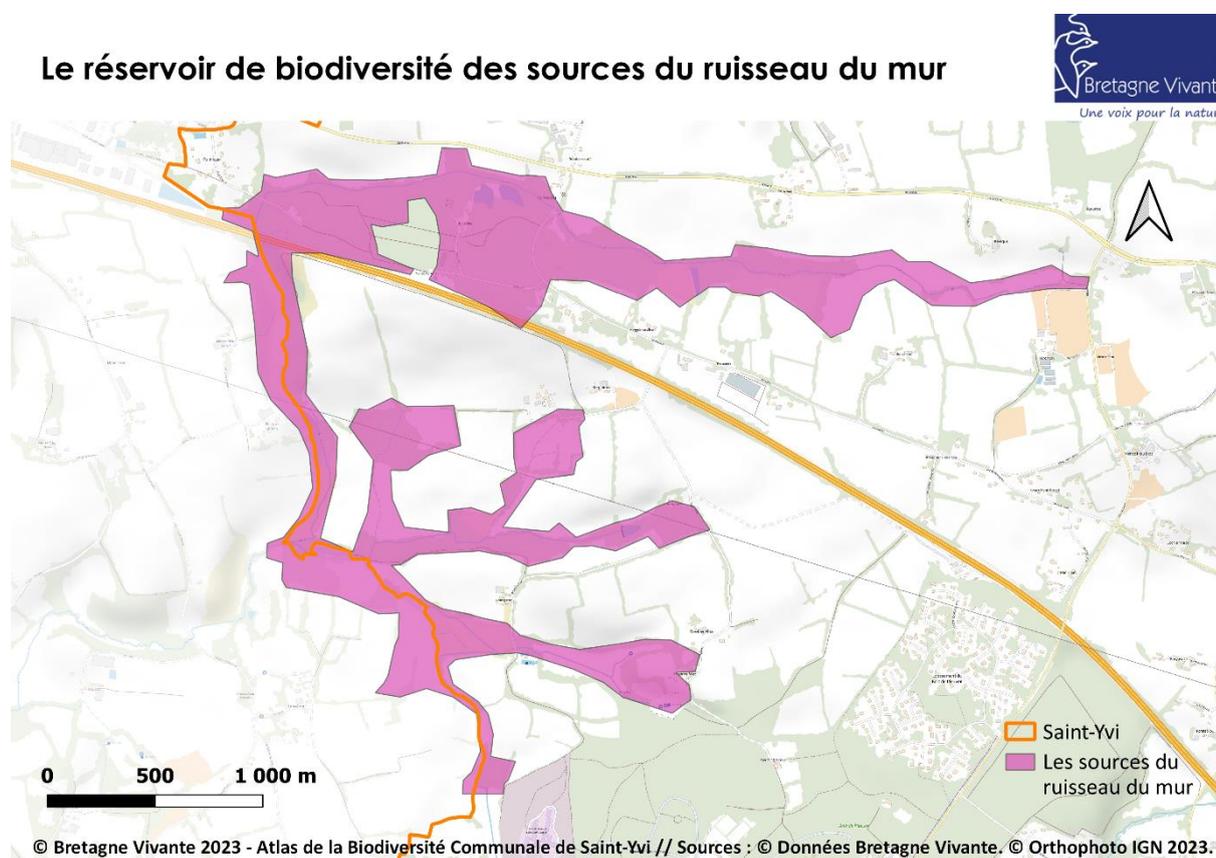


Figure 88 : le réservoir de biodiversité des sources du ruisseau du mur sur la commune de Saint-Yvi.

Description

Le ruisseau du mur prend sa source sur Saint-Yvi à partir de deux ensembles de ruisseau, le premier situé au nord de la N165 et le second plus au sud, avant que les deux ruisseaux se rejoignent peu après la limite communale de Saint-Yvi pour ne former qu'un cours d'eau à Saint-Evarzec.

Ces deux zones abritent d'importantes surfaces de zones humides de tête de bassin versant, et de boisements humides et plus mésophiles. L'intérêt de ce réservoir réside également en la présence de plusieurs étangs, à stang even, kerguinou Vihan, au Roudou et au sud de Stang ar Chrenn, qui abritent de nombreuses espèces, dont quelques espèces exotiques envahissantes.

Données patrimoniales

- Données patrimoniales (ne concernent que la portion du réservoir située dans les limites du territoire communal) :

>> Amphibiens : Crapaud épineux, Grenouille rousse, Triton palmé

>> Lépidoptères : Cuivré fuligineux

>> Mammifères : Campagnol amphibie, Ecureuil roux

>> Odonates : Agrion joli

>> Oiseaux : Alouette des champs, Bouvreuil pivoine, Fauvette des jardins, Linotte mélodieuse, Roitelet à triple bandeau, Roitelet huppé, Verdier d'Europe

>> Orthoptères : Conocéphale des roseaux

>> Reptiles : Couleuvre helvétique

Recommandations en faveur de la biodiversité du réservoir

Ce réservoir de biodiversité est particulièrement affecté par la présence de la N165 qui rompt la continuité écologique entre la partie nord et la partie sud du réservoir.

Les actions à mener sur ce réservoir de biodiversité sont donc les suivantes :

- Agir contre les espèces exotiques envahissantes, notamment la Crassule de Helms sur l'étang de Stang Even.
- Restaurer un corridor écologique fonctionnel de part et d'autre de la N165 au niveau du lieu-dit Ponthouar.
- Préserver les prairies humides par le maintien d'une valorisation agricole respectueuse des espèces patrimoniales en présence.

D) Le Linguennec

- Superficie : 43 ha

Le réservoir de biodiversité du Linguennec

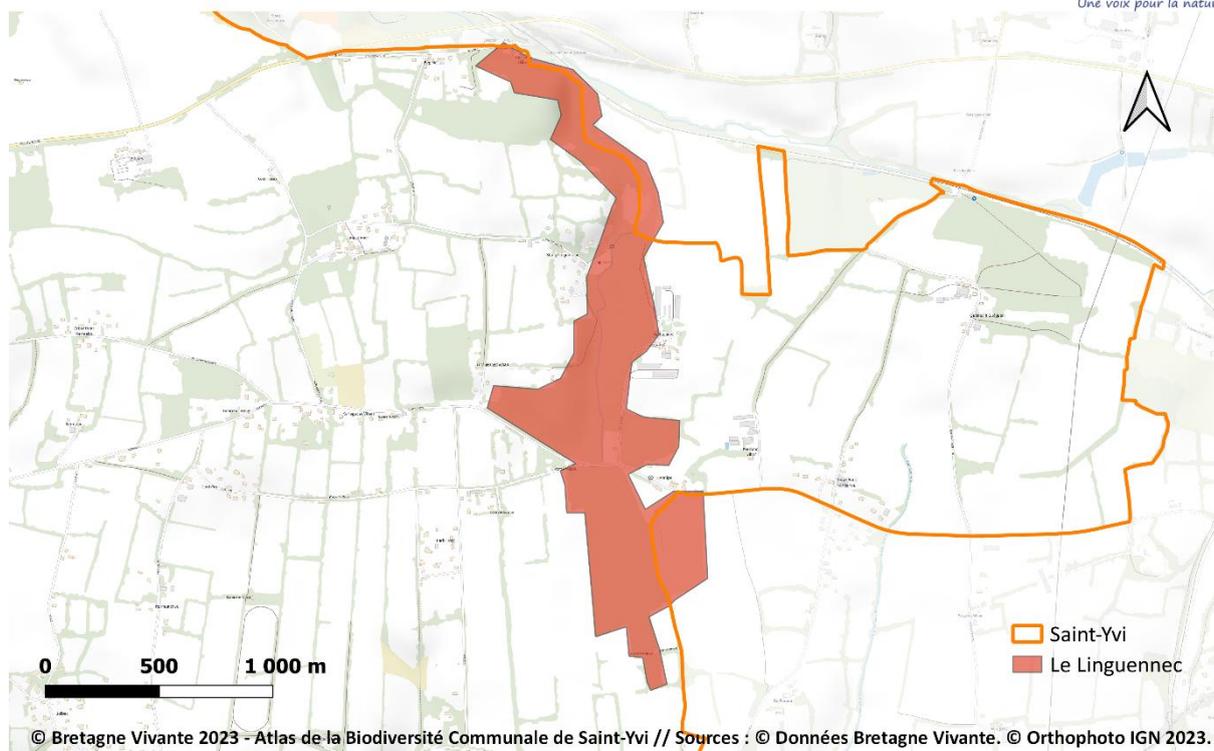


Figure 89 : le réservoir de biodiversité du Linguennec sur la commune de Saint-Yvi.

Description

Le réservoir du Linguennec comprend une importante surface de bois dédiée au captage d'eau potable de Saint-Yvi. Un ruisseau prend sa source au sein du réservoir et s'écoule vers la vallée du Jet à travers plusieurs prairies et boisements humides. L'intérêt du réservoir réside en cette mosaïque de milieux humides et forestiers, connectée à la vallée du Jet, ainsi qu'en la proximité de cet ensemble boisé avec le complexe bocager de l'est du territoire communal de Saint-Yvi.

Données patrimoniales

- Données patrimoniales (ne concernent que la portion du réservoir située dans les limites du territoire communal) :
 - >> Amphibiens : Crapaud épineux, Salamandre tachetée
 - >> Mammifères : Hérisson d'Europe
 - >> Mollusques : Escargot de Quimper
 - >> Oiseaux : Bouvreuil pivoine, Chardonneret élégant, Hirondelle rustique, Roitelet à triple bandeau
 - >> Reptiles : Lézard à deux raies

Recommandations en faveur de la biodiversité du réservoir

Le réservoir du Linguennec semble peu menacé et les continuités écologiques y semblent en bon état. L'essentiel du potentiel d'action sur ce réservoir réside en sa valorisation à but pédagogique pour l'éducation à la nature.

E) La vallée amont du Stivell

- Superficie : 109 ha

Le réservoir de biodiversité de la vallée amont du Stivell

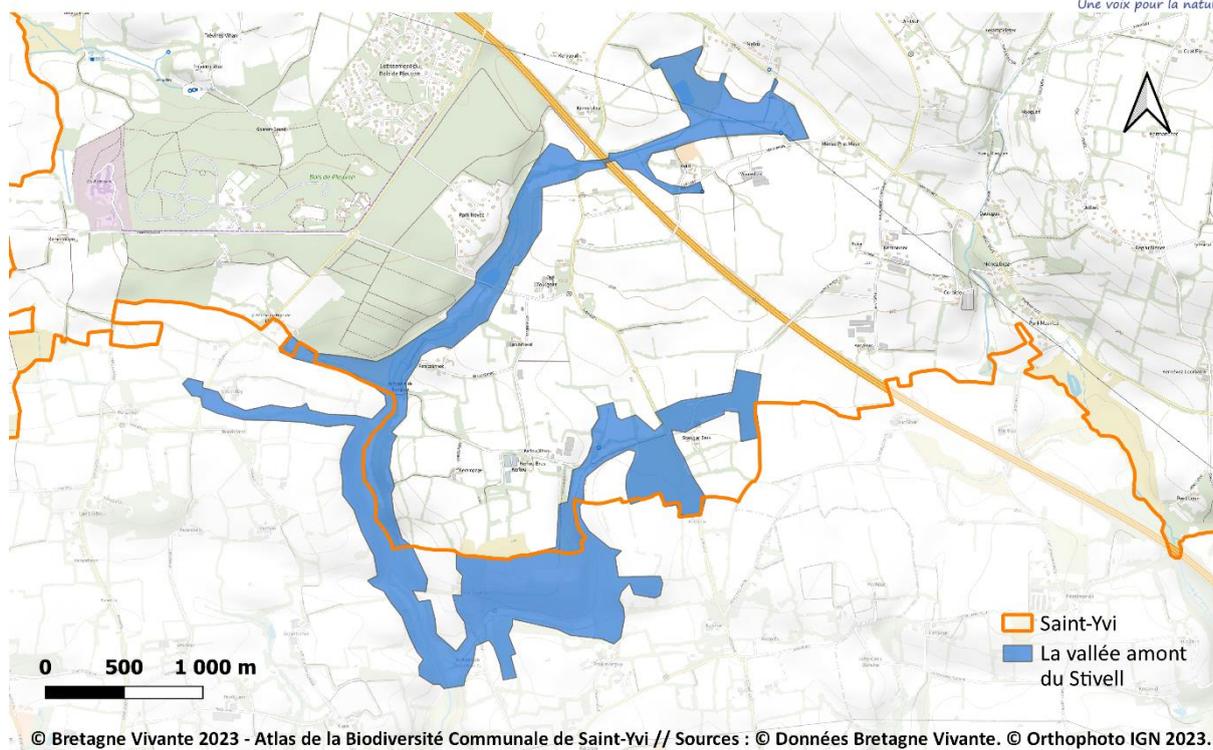


Figure 90 : le réservoir de biodiversité de la vallée amont du Stivell sur la commune de Saint-Yvi.

Description

Le réservoir de la vallée amont du Stivell se caractérise par l'ensemble de prairies humides de tête de bassin versant, la présence des étangs de Keryaval et de Park Névez plus en aval, et par la mosaïque de milieux humides et forestiers qu'abrite la partie plus en aval de la vallée. La Vallée du Stivell s'étend au-delà des limites de Saint-Yvi où les deux bras primaires du ruisseau se rejoignent.

Données patrimoniales

- Données patrimoniales (ne concernent que la portion du réservoir située dans les limites du territoire communal) :
 - >> Amphibiens : Crapaud épineux, Grenouille rousse, Salamandre tachetée
 - >> Mammifères : Ecureuil roux
 - >> Odonates : Agrion de mercure
 - >> Oiseaux : Alouette des champs, Bouvreuil pivoine, Fauvette des jardins, Grèbe castagneux, Hirondelle rustique, Linotte mélodieuse, Roitelet à triple bandeau, Tourterelle des bois, Verdier d'Europe
 - >> Orthoptères : Conocéphale des roseaux
 - >> Reptiles : Couleuvre helvétique, Vipère péliade

Recommandations en faveur de la biodiversité du réservoir

Les menaces pouvant peser sur le patrimoine naturel de la vallée amont du Stivell sont l'abandon de la valorisation agricoles des prairies humides puis le enrichissement, le mauvais entretien des étangs de Keryaval et Park Névez, ainsi que les ruptures de continuités que forment les différentes routes qui coupent le ruisseau.

Les actions à mener sur ce réservoir de biodiversité sont donc les suivantes :

- Restaurer les continuités écologiques au niveau des différentes routes qui surplombent le Stivell.
- Accompagner les propriétaires d'étangs afin d'assurer une gestion compatible avec les espèces patrimoniales en présence.
- Accompagner et sensibiliser l'agriculteur·trice qui exploite l'ensemble de parcelle où est présent l'Agrion de mercure.

F) La vallée amont du Saint-Laurent

- Superficie : 74 ha

Le réservoir de biodiversité de la vallée amont du Saint-Laurent

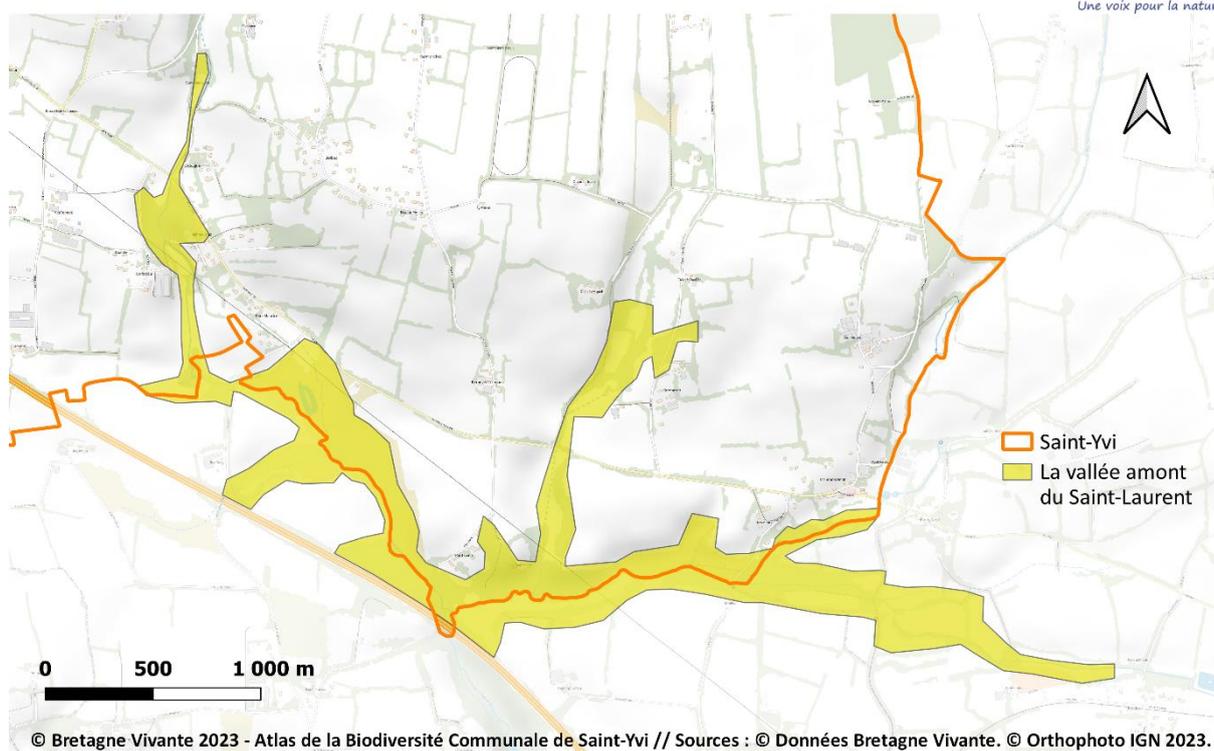


Figure 91 : le réservoir de biodiversité de la vallée amont du Saint-Laurent sur la commune de Saint-Yvi.

Description

Le réservoir de biodiversité de la vallée amont du Saint-Laurent est constitué d'un ensemble de prairies humides entrecoupé de bocage avec la présence d'un étang à Park Maurice. Plusieurs bras se rejoignent à la limite du territoire communal de Saint-Yvi, avant que le Saint-Laurent traverse la N165 qui constitue une véritable rupture entre la partie saint-yvienne et la partie plus en aval de la vallée du Saint-Laurent, également identifiée comme un réservoir de biodiversité sur la commune de Concarneau.

Données patrimoniales

- Données patrimoniales (ne concernent que la portion du réservoir située dans les limites du territoire communal) :
- >> Amphibiens : Crapaud épineux
- >> Oiseaux : Fauvette des jardins, Roitelet à triple bandeau, Roitelet huppé
- >> Reptiles : Couleuvre helvétique, Vipère péliade

Recommandations en faveur de la biodiversité du réservoir

Le réservoir semble peu menacé, une vigilance doit être portée sur l'entretien des prairies humides par des modes d'exploitation agricoles extensifs, ainsi qu'un entretien adapté de l'étang de Park Maurice.

Il est en revanche important d'agir en faveur de la continuité écologique du milieu aquatique, au niveau du franchissement de la N165 par le Saint-Laurent.

5- Cohérence régionale des trames

Dans un souci de cohérence, les opérations d'aménagement du territoire supracommunale favoriseront la connexion des réservoirs de biodiversité identifiés sur le territoire communal de Saint-Yvi avec ceux des communes limitrophes, ce qui permettra également l'intégration de la TVB communale à la trame régionale.

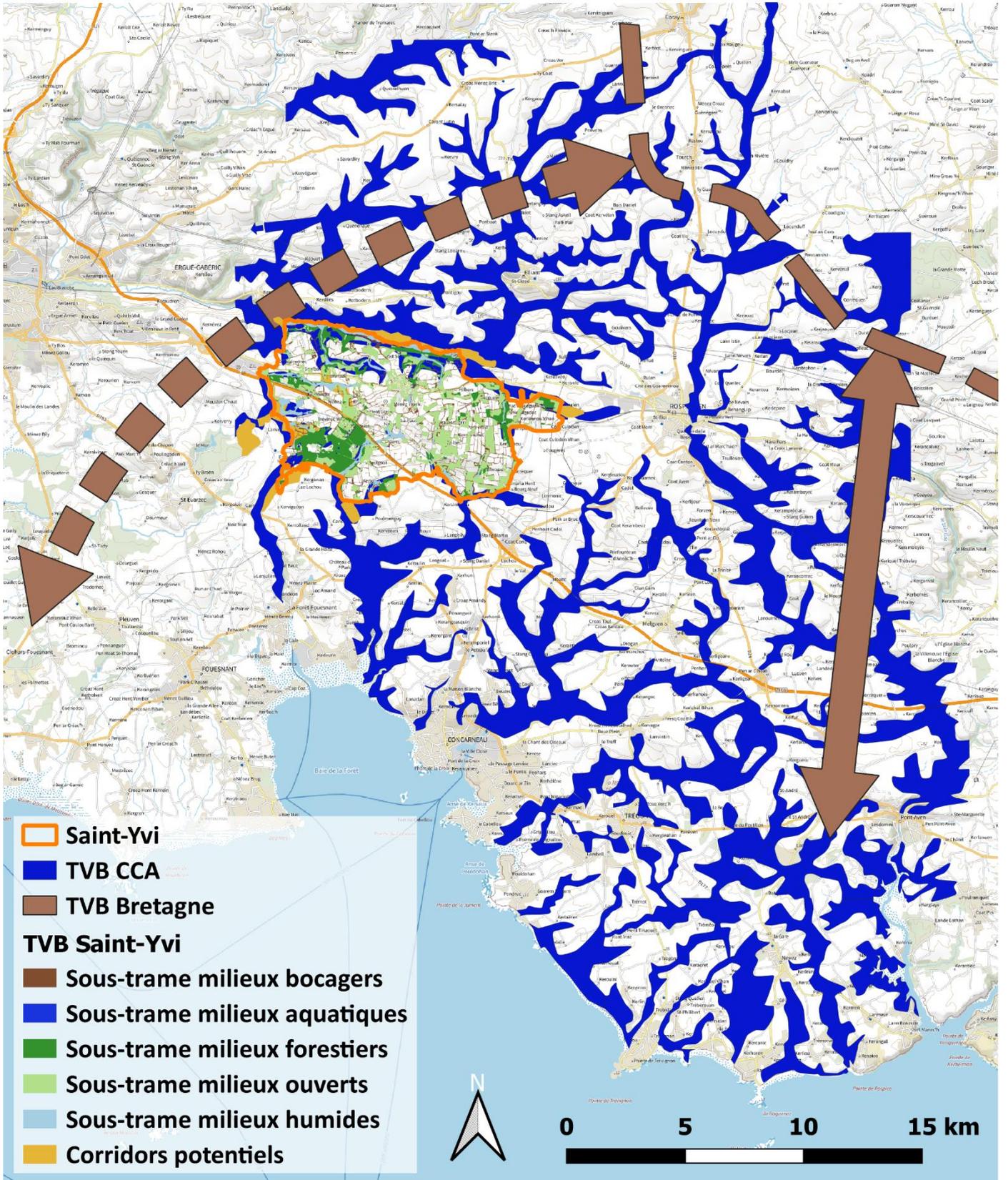
Saint-Yvi se situe au sein de l'entité 11 de la trame régionale (le littoral des pays bigoudin et de l'Aven, de la pointe de Penmarc'h à Concarneau).

La carte ci-dessous permet de visualiser l'insertion de la trame de Saint-Yvi et de la trame régionale (Figure 92).

Elle illustre, en complément de la carte réalisée à l'échelle communale, les possibilités de connexions par le nord ouest et le nord est via la vallée du Jet, par la vallée du ruisseau du mur et du bois du mur à l'ouest, ainsi que par le bois de Pleuven et les vallées du Stivell et du Saint-Laurent au sud ouest.

La carte illustre également la discontinuité majeure que forme la N165, tant à l'échelon communal, intercommunal que régional.

Insertion de la trame verte et bleue de Saint-Yvi au sein des trames intercommunales et régionales



© Bretagne Vivante 2023 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Données Bretagne Vivante. © Orthophoto IGN 2023.

Figure 92 : insertion de la trame verte et bleue de Saint-Yvi avec les trames intercommunales et régionales.

Partie 4 : Recommandations



Partie 4 - Plan d'action en faveur de la biodiversité communale

Afin de préserver la biodiversité de la commune, il est nécessaire de mener un certain nombre d'actions de protection, de gestion, d'entretien voire de restauration sur les habitats (milieux naturels) et les espèces présentes. La commune de Saint-Yvi a déjà mis en place un certain nombre d'actions bénéfiques pour la biodiversité, il s'agit ici de voir comment améliorer encore ce programme thème par thème.

Un tableau synthétique des actions préconisées est proposé à la fin de ce chapitre.

I- Recommandations d'ordre général

A) Les haies et talus



La gestion des haies bocagères et talus est primordiale si l'on veut préserver la biodiversité sur le territoire. Ces habitats ont de multiples fonctions notamment pour l'accueil et la survie de la biodiversité que ce soit pour la flore, les oiseaux, les reptiles, les mammifères, etc.

Concarneau possède encore un beau réseau de haies et de talus. Il convient de le conserver en classant dans le PLU les haies et les arbres remarquables les plus intéressants (un inventaire complet est à réaliser). Ceci doit s'accompagner d'une meilleure prise en compte de ces espaces boisés linéaires par les acteurs du territoire (élus, agriculteurs, propriétaires, gestionnaires des routes, aménageurs...) au niveau de leur entretien voire de leur

restauration. En effet, en ce qui concerne l'entretien des haies, il doit être réalisé de manière raisonnée en préservant notamment toutes les strates de végétation (herbacée, arbustive et arborescente) indispensables pour la biodiversité. De même, les arbres têtards doivent être traités de manière à ce que leurs intérêts pour les chiroptères et les insectes saproxyliques soient maintenus (entretien raisonné après inventaires).

Il est vraiment important de sensibiliser la population et les acteurs locaux (agriculteurs, propriétaires, entreprises entretenant les réseaux électriques et téléphoniques notamment) sur le maintien de la continuité écologique grâce à ces haies afin d'éviter les coupes à blanc (pour le bois de chauffage essentiellement) et l'entretien non raisonné, comme cela peut être observé régulièrement.

B) Les bas-côtés de route, bordures de lieux publics et délaissés industriels

Certains habitats se retrouvent un peu partout sur la commune tels que les bas-côtés de route. Ces espaces qui semblent banals ne le sont pas pour les espèces. En effet, ces bandes enherbées simplement entretenues ne sont pas soumises aux perturbations majeures que subissent les espaces agricoles (cultures, labours, pesticides) et possèdent donc une importance pour la faune et la flore sauvages en tant que zones refuges. Elles peuvent accueillir notamment de nombreux insectes. La flore de ces zones constitue aussi un piège à nitrates potentiel.

Néanmoins, afin qu'elles gardent toute leur diversité, elles doivent être entretenues d'une certaine manière. Ainsi, la fauche avec exportation (gyrobroyage non préconisé) réalisée après la floraison (fin d'été) est à mettre en place en dehors des secteurs où la sécurité routière prime. Cette fauche tardive permet à une grande majorité de plantes d'accomplir un cycle complet, celles-ci servant aussi de nourriture et d'abris à une multitude d'insectes (papillons, pollinisateurs, etc.).

Il faudrait également que les secteurs soient débarrassés au préalable des macrodéchets qui y sont dispersés par les activités humaines (incivilités, envols).

Dans les délaissés qui ne nécessitent pas d'entretien tous les ans, il est utile de conserver des zones refuges ni fauchées, ni pâturées qui permettent à certaines espèces notamment d'insectes de pouvoir réaliser l'ensemble de leur cycle et ainsi recoloniser les autres secteurs. Ces espaces seront entretenus selon une rotation à programmer en fonction des secteurs tous



les 2 à 3 ans afin qu'ils ne s'embroussaillent pas. L'intérêt étant d'avoir une mosaïque de milieux (espaces fauchés annuellement, espaces fauchés tous les 2 à 3 ans, haies et broussailles). Les fossés attenants doivent aussi être gérés de façon adéquate afin d'en conserver l'intérêt pour la biodiversité (curage raisonné).

Les naturalistes peuvent aider à déterminer quels secteurs de bords de route ou délaissés pourraient faire l'objet d'une attention spécifique par la présence de faune ou flore particulière.

C) Les zones humides

Autre habitat menacé de nos jours et particulièrement riche d'espèces, les zones humides sont à préserver absolument sur le territoire communal. Dans certaines vallées, notamment la vallée du Jet, du Saint-Laurent ou du Stivell, subsistent encore des prairies humides. Celles-ci disparaissent parfois par manque d'entretien ou mise en culture. Il serait nécessaire de voir avec les agriculteurs ou leurs propriétaires comment il serait possible de les gérer de manière extensive afin de conserver leur biodiversité.

Un véritable plan d'action favorisant une gestion raisonnée, la restauration et la création de nouvelles zones humides telles que des mares est à envisager suite à l'ABC.

D) Le réseau hydrographique



Il convient de veiller à la bonne qualité du réseau hydrographique notamment des cours d'eau : limitation de toute altération physique du milieu (aménagement de berge, remblaiement,

chenalisation), maintien des zones humides périphériques, préservation de la ripisylve. Un diagnostic de ces cours d'eau en vue d'une gestion adéquate voire d'une restauration serait utile.

Il est nécessaire également de mieux connaître la faune piscicole (mise en place de pêches électriques notamment), de favoriser sa libre circulation sur les cours d'eau de la source à la mer en aménageant (cf. AAPPMA) les obstacles à la migration (voir point noir ci-après) et en s'assurant de la fonctionnalité des ouvrages de franchissement existants. A ce titre, une étude sur tout le linéaire des cours d'eau est à réaliser notamment au droit des moulins existants. Ce travail serait à effectuer à l'échelle de la CCA.

E) Gestion des plantes invasives

Un certain nombre de plantes potentiellement invasives ou invasives avérées sont présentes sur la commune. Elles menacent la biodiversité indigène, il est donc nécessaire de mettre en place des mesures afin qu'elles soient limitées voire éradiquées si possible.

De plus, une sensibilisation de la population et des acteurs locaux doit être mise en place afin que ces espèces voire d'autres ne soient pas introduites ou propagées sur le territoire. De nombreux documents d'information existent maintenant et peuvent être relayés par exemple dans le journal communal et le site internet.

F) Gestion différenciée des espaces verts

La gestion différenciée des espaces verts et naturels mise en place depuis quelques années a favorisé la biodiversité. Il convient de continuer ainsi en s'appuyant sur les inventaires réalisés et les modélisations de la TVB, en mettant en place des suivis et en valorisant ce travail en lien avec les associations. Le travail de vulgarisation auprès du grand public doit également être poursuivi.

G) Pollution lumineuse

Les éclairages, présents souvent une grande partie de la nuit, perturbent de façon importante la vie de certaines espèces animales voire végétales. Les insectes et leurs prédateurs nocturnes, en premier lieu les chiroptères, sont particulièrement perturbés par cette pollution lumineuse. Des réductions de ces éclairages ont été réalisées ces dernières années, mais il serait utile de voir, s'il est encore possible, hors problème de sécurité, de les limiter ou de les modifier (lumière canalisée vers le sol, extinction et allumage automatiques, choix des bonnes LED) dans les rues, les zones industrielles et autres en fonction de leurs impacts sur la faune. Un plan d'action est à envisager afin de préserver ce qu'on appelle aujourd'hui la trame noire au même titre que les trames vertes et bleues, les plus connues.

2- Recommandations sur les zones à enjeux

A) Prise en compte des réservoirs de biodiversité et des corridors biologiques

L'étalement urbain ainsi que le mitage du territoire par l'urbanisation entraînent une fragmentation des habitats naturels néfaste à la survie de la biodiversité. Les zones à enjeux, réservoirs de biodiversité, définies dans le cadre de cet ABC et la nécessité de les relier par des corridors afin que les espèces puissent circuler librement sont des préconisations essentielles pour la préservation de la biodiversité à l'échelle communale et au-delà. Ces zones doivent nécessairement être intégrées dans le PLU et gérées de façon adéquate (voir partie 4 : Trame verte et bleue).

B) Les boisements des vallées et autres boisements

Les boisements des vallées humides du territoire de Saint-Yvi représentent pour la biodiversité un intérêt particulier. La gestion de ces boisements doit se faire de manière raisonnée afin d'en conserver toutes les richesses notamment en préservant des arbres morts, des vieilles souches, des îlots de vieillissement et en maintenant un sous-bois diversifié procurant de nombreux micro-habitats propices au développement de la faune.

A) Quelles actions pour sensibiliser le public ?

Une brochure spécifique présentant les principaux résultats des inventaires de l'ABC pourrait être diffusée ainsi que des informations sur le site internet de la commune et à la médiathèque.

Les animations proposées aux scolaires et au Grand Public depuis de nombreuses années à Saint-Yvi concourent à la sensibilisation des habitants. De nouvelles actions pourraient être mises en place sous forme d'ateliers sur le thème « Comment favoriser la biodiversité dans son jardin ? » décliné en plusieurs séances :

- Comment aménager une mare dans son jardin ?
- Comment favoriser la nidification des oiseaux ? Pose de nichoirs pour différentes espèces notamment les hirondelles et martinets. Ceci peut aussi être envisagé dans les secteurs les plus appropriés sur les bâtiments privés ou publics en lien avec la commune, les promoteurs et les associations de protection de l'environnement ;
- Comment favoriser les insectes ? Fabrication d'abris à insectes et micro faune (tas de pierre, bois...), gestion différenciée de la végétation ;
- Comment favoriser les chauves-souris ? Fabrication d'abris ;
- Comment favoriser les mammifères et reptiles ? Fabrication de gîte à hérisson, murets de pierre sèche, aménagement des clôtures à la base, etc.
- Participer aux actions de sciences participatives telles que les opérations "Comptage des oiseaux des jardins".

3- Synthèse des actions préconisées

Tableau 9 : listes des actions préconisées pour le plan d'action communal en faveur de la biodiversité.

	Désignation de la fiche action	Habitats	Flore	Faune	Priorité
1	Gouvernance de l'ABC				
1.1	Mettre en place et faire vivre le comité de suivi du plan d'action en faveur de la biodiversité communale	Oui	Oui	Oui	Majeure
1.2	Veille active pour rechercher des partenaires financiers	Non	Non	Non	Forte
2	Gestion de l'inventaire				
2.1	Contribuer aux bases de données patrimoine naturel collaboratives	Oui	Oui	Oui	Forte
2.2	Programmer des campagnes régulières d'inventaires complémentaires	Oui	Oui	Oui	Moyenne
2.3	Participer au comptage des oiseaux des jardins	Non	Non	Oui	Moyenne
3	Sensibilisation / Formation				
3.1	Former les agents municipaux aux enjeux de la biodiversité	Oui	Oui	Oui	Forte
3.2	Accompagner au travers du PEdT-Plan Mercredi des projets pédagogiques en lien avec l'étude de la biodiversité	Non	Oui	Oui	Forte
3.3	Poursuivre l'information et la sensibilisation à la biodiversité auprès de l'ensemble des habitants de Saint-Yvi	Oui	Oui	Oui	Forte
3.4	Accompagner les propriétaires privés pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs jardins	Oui	Oui	Oui	Forte
4	Travaux / Gestion				
4.1	Mettre en place la gestion différenciée des espaces verts de la commune	Oui	Oui	Oui	Forte
4.2	Renforcer des partenariats associatifs pour l'entretien des chemins communaux	Non	Non	Non	Moyenne
4.3	Réalisation des acquisitions foncières au sein de zones à fort enjeux de biodiversité	Oui	Oui	Oui	Forte
4.4	Etudier les opportunités de rétablissement des continuités écologiques	Oui	Oui	Oui	Majeure
4.5	Promouvoir la conservation des haies bocagère du territoire communal	Oui	Oui	Oui	Forte
4.6	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes	Oui	Oui	Oui	Majeure
4.7	Renforcer la trame noire communale	Non	Non	Oui	Forte
4.8	Agir pour la conservation de l'Agrion de mercure	Oui	Oui	Oui	Forte
4.9	Conservier les zones humides du territoire communal	Non	Non	Oui	Forte

1. Gouvernance de l'ABC

Description

Le volet gouvernance de l'ABC du plan d'action en faveur de la biodiversité communale de Saint-Yvi consiste en la coordination et la gestion collective du suivi de ce plan d'action pendant les années à venir.

Détail des fiches actions

1. Mettre en place et faire vivre le comité de suivi du plan d'action en faveur de la biodiversité communale
2. Veille active pour rechercher des partenaires financiers

1.1 Mettre en place et faire vivre le comité de suivi du plan d'action en faveur de la biodiversité communale

Enjeux de la démarche

La mise en place d'un comité de suivi du plan d'action a pour objectif de coordonner et de suivre la mise en place du plan d'action. Ce comité sera constitué des différentes personnes impliquées dans la coordination et la mise en place du plan d'action, et devra s'appuyer sur la commission biodiversité de la commune. Il pourra être ouvert à des habitants de la commune qui en émettraient le souhait.

Actions à réaliser

- Définir le format et la constitution du comité de suivi
- Inviter les personnes identifiées
- Lancer et animer le comité de suivi sur la durée du plan d'action en faveur de la biodiversité communale

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

Techniques : services communaux

Financiers : non concerné

Suivi & évaluation

- Compte-rendu du comité de suivi

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

Non concerné

Indicateurs

- Nombre de réunions (max. 4/an)
- Nombre de Participants (max. 15)

1.2 Veille active pour rechercher des partenaires financiers

Enjeux de la démarche

La mise en œuvre des différentes actions de plan d'action communal en faveur de la biodiversité de Saint-Yvi peut parfois nécessiter la mobilisation de moyens humains et financiers spécifiques. Afin d'assurer la mise en œuvre de ces actions, des ressources financières seront à rechercher, notamment auprès de partenaires financiers.

Actions à réaliser

- Identifier les besoins financiers pour la mise en œuvre des actions du plan d'action
- Prendre contact avec les services de l'état susceptibles de financer ces actions
- Réaliser une veille des appels à projets susceptibles de correspondre aux actions du plan d'action

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

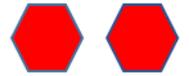
Techniques : services communaux

Financiers : région, CD29, DREAL, Agence Bretonne pour la Biodiversité, etc.

Suivi & évaluation

- Compte-rendu du comité de suivi

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

Non concerné

Indicateurs

- Nombre de partenaires financiers sollicités
- Montants financiers obtenus

2. Gestion de l'inventaire

Description

Le volet gestion de l'inventaire du plan d'action en faveur de la biodiversité communale de Saint-Yvi vise à structurer et organiser les actions d'inventaires mises en place à la suite de l'ABC dans le cadre du plan d'action.

Détail des fiches actions

1. Contribuer aux bases de données patrimoine naturel collaboratives
2. Programmer des campagnes régulières d'inventaires complémentaires
3. Participer au comptage des oiseaux des jardins

2.1 Contribuer aux bases de données patrimoine naturel collaboratives

Enjeux de la démarche

La bancarisation et la transmission des futures nouvelles observations collectées est un enjeu important du plan d'action en faveur de la biodiversité. Il s'agit par ailleurs d'une obligation légale dans le cadre de projets financés sur fond public. La contribution à des bases de données patrimoine naturel déjà existantes et insérées dans le processus de transmission des données aux bases régionales et nationale permettra d'assurer la transmission des données récoltées dans le cadre du plan d'action.

Actions à réaliser

- Communiquer auprès du grand public et des agents communaux sur les moyens de transmettre leurs observations de la biodiversité, en ciblant la communication sur les bases de données suivantes : iNaturaliste, PlantNet, Faune Bretagne, et les applications de saisies ou d'identification suivantes : NaturaList Obsidentify
- Valoriser les contributions à ces bases de données

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

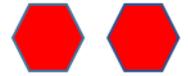
Techniques : gestionnaires des bases de données

Financiers : non concerné

Suivi & évaluation

- Elaboration du processus de contribution à la base de donnée externe

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

Non concerné

Indicateurs

- Nombre de données collectées
- Nombre de contributeurs
- Nombre d'actions de promotion de la démarche

2.2 Programmer des campagnes régulières d'inventaires complémentaires

Enjeux de la démarche

La programmation de campagnes régulières d'inventaires complémentaires vise au maintien du degré de connaissances de la biodiversité communale dans le temps. Ces inventaires complémentaires pourront être ciblés sur les espèces les plus patrimoniales, et notamment au sein des réservoirs de biodiversité.

Actions à réaliser

- Initier des campagnes d'inventaires participatives : comptage des oiseaux des jardins, nuit de la chouette, nuit des dragons, actions ad hoc, etc...
- Réalisation d'inventaires complémentaires au sein des réservoirs de biodiversité.

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

Techniques : associations de protection de la nature

Financiers : à définir

Suivi & évaluation

- Bilan annuel des inventaires complémentaires réalisés

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

A définir

Indicateurs

- Nombre de données collectées
- Nombre de contributeurs
- Nombre d'inventaires complémentaires
- Nombre de campagnes d'inventaires participative

2.3 Participer au comptage des oiseaux des jardins

Enjeux de la démarche

La participation au comptage des oiseaux des jardins est l'une des pistes d'action pour mener des inventaires participatifs de la biodiversité communale de Saint-Yvi. Cette opération participative est largement plébiscitée et des outils pour sa mise en place existent déjà.

Actions à réaliser

- Prendre contact avec l'association qui anime le comptage pour la mise en place de l'action
- Communiquer auprès du grand public, des agents municipaux et des directeurs d'école pour promouvoir l'action
- Centraliser les questions du grand public et guider les participants
- Rédiger un bilan de l'action sur le territoire communal

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

Techniques : association de protection de la nature

Financiers : non concerné

Suivi & évaluation

- Bilan annuel de la réalisation de l'opération sur Saint-Yvi

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

A définir

Indicateurs

- Nombre de jardins privés suivis
- Nombre d'agents municipaux ayant participé

3. Sensibilisation et formation

Description

L'objectif général du volet sensibilisation et formation du plan d'action en faveur de la biodiversité communale de Saint-Yvi vise à organiser et entreprendre de nouvelles actions de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires, à organiser des formations en lien avec la biodiversité pour les agents municipaux.

Détail des fiches actions

1. Former les agents municipaux aux enjeux de la biodiversité
2. Accompagner au travers du PEdT-Plan Mercredi des projets pédagogiques en lien avec l'étude de la biodiversité
3. Poursuivre l'information et la sensibilisation à la biodiversité auprès de l'ensemble des habitants de Saint-Yvi
4. Accompagner les propriétaires privés pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs jardins

3.1 Former les agents municipaux aux enjeux de la biodiversité

Enjeux de la démarche

L'objectif de la formation des agents municipaux est de leur permettre de mobiliser des connaissances et compétences en lien avec les enjeux relatifs à la biodiversité dans le cadre de leurs missions.

Actions à réaliser

- Inclure des formations relatives à la biodiversité dans le plan de formation des agents municipaux.
- Définir des référents par thématiques relatives à la biodiversité au sein des équipes communales.

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

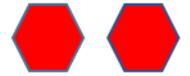
Techniques : CNFPT, autres organismes de formation

Financiers : à définir selon besoin

Suivi & évaluation

- Plan de formation annuel des agents

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

Non concerné

Indicateurs

- Nombre d'agents formés
- Nombre de formations suivies par les agents

3.2 Accompagner au travers du PEdT-Plan Mercredi des projets pédagogiques en lien avec l'étude de la biodiversité

Enjeux de la démarche

L'enjeu de l'accompagnement de projets pédagogiques Projet Educatif de Territoire-Plan mercredi en lien avec la biodiversité, est la coordination de ce PEdT par la commune de Saint-Yvi, en lien avec le comité de suivi du PEdT.

Actions à réaliser

- Mettre en œuvre des projets d'animation en lien avec la biodiversité avec les différents partenaires du PEdT

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

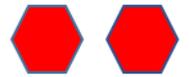
Techniques : CAF, comité de suivi du PEdT, écoles du territoire, associations (Roz hand du 29, ASSY, Synergie, ELSY musik, CMJ)

Financiers : selon projets montés

Suivi & évaluation

- Bilan annuel des actions menées

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

A définir

Indicateurs

- Type d'animations
- Nombre de projets
- Nombre d'enfants ayant participé aux projets

3.3 Poursuivre l'information et la sensibilisation à la biodiversité auprès de l'ensemble des habitants de Saint-Yvi

Enjeux de la démarche

L'enjeu de la poursuite de l'information et de la sensibilisation à la biodiversité des saint-yviens est de maintenir la dynamique initiée pendant l'ABC, en réalisant un programme d'animation annuel et en maintenant l'organisation de la fête de la nature.

Actions à réaliser

- Définir annuellement un programme d'animation grand public
- Soutenir la réalisation d'animations nature au sein des établissements scolaires
- Réalisation de la Gazette de la biodiversité
- Organiser annuellement un événement pour la promotion de la nature
- Concevoir et mettre en place des panneaux pédagogiques le long d'un itinéraire de sensibilisation au patrimoine naturel (bourg à la vallée du Jet)

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

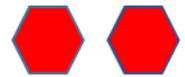
Techniques : associations de protection de la nature locales, structures éducatives, services communaux

Financiers : à définir

Suivi & évaluation

- Programme d'animation grand public
- Publication des Gazettes de la biodiversité
- Revues de presse

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

À définir

Indicateurs

- Nombre d'animations grand public
- Nombre de Gazettes publiées
- Nombre de participants aux animations

3.4 Accompagner les propriétaires privés pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs jardins

Enjeux de la démarche

L'enjeu de l'accompagnement des propriétaires privés de la commune pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs jardins est de favoriser la biodiversité commune dans ces espaces où les capacités d'action sont importantes. Cette démarche pourra s'appuyer sur divers programmes (Regain Biodiversité, Bio-Divers-Cité, Refuges LPO, etc.).

Actions à réaliser

- Communiquer sur les programmes en faveur de la biodiversité des jardins auprès des propriétaires privés

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

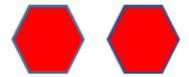
Techniques : organisme selon choix programme

Financiers : à définir selon programme

Suivi & évaluation

- Bilan annuel de la mise en place des programmes

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

À définir

Indicateurs

- Nombre de jardins labellisés
- Nombre de participants à des programmes biodiversité jardins

3.5 Accompagner les entreprises dans l'intégration de la biodiversité lors de la mise en place de leur RSE

Enjeux de la démarche

L'enjeu de l'accompagnement par la commune des entreprises dans l'intégration de la biodiversité lors de la mise en place de leur RSE et d'assurer une meilleure prise en compte de la biodiversité par les entreprises. Cette démarche pourra être réalisée en lien avec la communauté d'agglomération de CCA et les actions en la matière d'autres communes limitrophes.

Actions à réaliser

- Prendre contact avec les entreprises basées à Saint-Yvi ayant la capacité de mettre en place des actions en faveur de la biodiversité via la thématique environnement de leur RSE.
- Communiquer les principaux résultats de l'ABC auprès de ces entreprises
- Accompagner les entreprises pour définir les actions à mettre en place, en lien avec les principaux résultats de l'ABC : localisation des réservoirs de biodiversité, localisation des espèces patrimoniales.

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

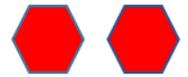
Techniques : CCA, Bretagne Vivante

Financiers : à définir

Suivi & évaluation

- Paragraphe dans bulletin municipal sur cette action

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

À définir

Indicateurs

- Nombre d'entreprises démarchées
- Nombre d'actions en faveur de la biodiversité réalisées par les entreprises

4. Gestion des espaces verts et naturels

Description

Le volet gestion des espaces verts et naturels du plan d'action en faveur de la biodiversité communale de Saint-Yvi a pour objectif d'organiser les différentes actions en faveur de la biodiversité à mener sur les espaces verts et les espaces naturels. Ce volet cadre également les actions locales à mener en faveur d'espèces patrimoniales à fort enjeu de conservation inventoriées pendant l'ABC.

Détail des fiches actions

1. Mettre en place la gestion différenciée des espaces verts de la commune
2. Renforcer les partenariats associatifs pour l'entretien des chemins communaux
3. Réaliser des acquisitions foncières au sein de zones à fort enjeux de biodiversité
4. Etudier les opportunités de rétablissement des continuités écologiques
5. Promouvoir la conservation des haies bocagère du territoire communal
6. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
7. Renforcer la trame noire communale
8. Agir pour la conservation de l'Agrion de mercure
9. Conserver les zones humides du territoire communal

4.1 Mettre en place la gestion différenciée des espaces verts de la commune

Enjeux de la démarche

L'enjeu de cette action est la poursuite de la gestion différenciée des espaces verts de la commune de Saint-Yvi, dont le plan a été présenté en conseil municipal en juin 2023. Un enjeu inhérent à cette démarche est la communication auprès des habitants afin de vulgariser et de les sensibiliser aux enjeux de la gestion différenciée et d'en améliorer l'acceptation.

Actions à réaliser

- Mise en place de supports de vulgarisation concernant la gestion différenciée à proximité de chaque espace vert
- Réaliser des brochures d'information et les diffuser auprès des habitants
- Réaliser des actions de présentation des modes de gestion différenciée

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

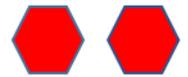
Techniques : services techniques communaux

Financiers : ressources internes à la commune

Suivi & évaluation

- Paragraphe dans bulletin municipal sur la rubrique biodiversité

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

Non concerné

Indicateurs

- Surface d'espaces verts en gestion différenciée
- Nombre de supports mis en place
- Nombre d'actions mise en œuvre

4.2 Renforcer les partenariats associatifs pour l'entretien des chemins communaux

Enjeux de la démarche

L'enjeu du renforcement est de développer les partenariats associatifs pour entretenir les chemins communaux (randonnée, VTT, et autres chemins de loisir) de Saint-Yvi. Le but est de maintenir les accès aux chemins patrimoniaux et à certains espaces naturels.

Actions à réaliser

- Mettre en place une méthodologie d'intervention entre la commune et les partenaires.
- Formaliser les modes d'entretien avec les partenaires associatifs.

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

Techniques : services communaux, associations partenaires

Financiers : à définir

Suivi & évaluation

- Bilan des actions d'entretien mises en place

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

À définir

Indicateurs

- Nombre de partenariats
- Linéaire de chemins entretenus par les partenaires
- Nombre de campagnes d'entretien

4.3 Réaliser des acquisitions foncières au sein des zones à fort enjeux de biodiversité

Enjeux de la démarche

L'enjeu de la réalisation d'acquisitions foncières au sein des zones à fort enjeux de biodiversité de la commune de Saint-Yvi est d'assurer la sauvegarde de parcelles où des enjeux de conservation de biodiversité forts ont été identifiés au cours de l'ABC. Ces acquisitions foncières peuvent être menées par la commune ou en lien avec le CD29 dans le cadre de sa politique des espaces naturels sensibles. Il est également possible d'intégrer des parcelles au réseau des réserves associatives de Bretagne Vivante par un conventionnement bipartite ou tripartite entre les propriétaires privés, la commune de Saint-Yvi et l'association Bretagne Vivante.

Actions à réaliser

- Identifier avec précision les parcelles susceptibles d'être concernées au sein des réservoirs de biodiversité
- Déterminer la démarche à mettre en œuvre pour assurer la conservation des parcelles (acquisition, conventionnement, etc...)
- Prendre contact avec les propriétaires et structures partenaires et initier la démarche sélectionnée
- Réaliser un plan de gestion simplifié des parcelles
- Mettre en œuvre le plan de gestion simplifié

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi
CD29

Partenaires

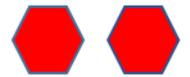
Techniques : CD29, Bretagne Vivante

Financiers : à définir selon projets d'acquisition

Suivi & évaluation

- Information dans le bulletin municipal sur cette action

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

À définir

Indicateurs

- Surface (ha) de parcelles acquises ou gérées sous convention
- Existence d'un document de gestion par parcelle

4.4 Etudier les opportunités de rétablissement des continuités écologiques

Enjeux de la démarche

L'enjeu du rétablissement des continuités écologiques sur la commune de Saint-Yvi est majeur du fait de l'importance des continuités écologiques pour la circulation et la conservation de la biodiversité. Les trames vertes et bleues ont été identifiées lors de l'ABC, ainsi que les secteurs où les continuités écologiques doivent être prioritairement conservées ou restaurées. La possibilité d'intervention de la commune est à définir au cas par cas.

Actions à réaliser

- Réaliser des études de faisabilité sur les secteurs prioritaires où restaurer les trames vertes et bleues
- Communiquer sur les enjeux TVB identifiés à l'échelle de la commune auprès des gestionnaires de voirie (CD29, DIR Ouest), et des partenaires financeurs de l'ABC

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

Techniques : opérateurs du réseau routiers, privés et techniques

Financiers : à définir

Suivi & évaluation

- Communication municipale

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

À définir

Indicateurs

- A définir sur les projets réalisés

4.5 Promouvoir la conservation des haies bocagères du territoire communal

Enjeux de la démarche

La conservation des haies bocagères sur le territoire communal de Saint-Yvi est un enjeu majeur pour la restauration et le maintien des continuités écologiques sur la commune. Ce travail nécessite une collaboration avec le monde agricole et avec les professionnels de l'entretien des espaces verts et domestiques, ainsi qu'avec les particuliers. Ce travail est à réaliser en lien avec les SAGE sud Cornouaille et le Sivalodet.

Actions à réaliser

- Communiquer sur les modes de gestion des haies favorables à la biodiversité : absence de taille du 16 mars au 15 août, plantation d'espèces locales
- Communiquer auprès des agriculteurs, professionnels des espaces verts et particuliers sur les programmes en faveur des haies : Agrifaune, MobBiodiv', Breizh bocage, etc.
- Entrer en contact avec le monde agricole, via la chambre d'agriculture, pour inciter à la mise en place de modes de gestion des haies favorables à la biodiversité
- Recueillir les informations sur les plantations de haies auprès des financeurs

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

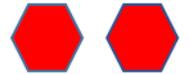
Techniques : CD29, chambre d'agriculture, OFB (pôle bocage et faune sauvage), Sivalodet

Financiers : non concerné

Suivi & évaluation

- Communication municipale

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

A définir

Indicateurs

- Linéaire de haies plantées par an sur la commune
- Nombre de particuliers sensibilisés
- Nombre d'agriculteurs avec qui une prise de contact a eu lieu

4.6 Lutter contre les espèces exotique envahissantes

Enjeux de la démarche

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont l'une des cinq causes principales de l'érosion de la biodiversité à travers le monde. La lutte contre les EEE est une action prioritaire, et l'échelon communal est particulièrement adapté pour sa réalisation.

Actions à réaliser

- Communiquer auprès des particuliers et professionnels sur la problématique des EEE, sur les espèces à éviter de planter.
- Sensibiliser les particuliers dont le terrain abrite des EEE et les accompagner dans leur gestion, ou les mettre en lien avec les partenaires techniques susceptibles de le faire
- Mettre en place la stratégie bretonne de gestion EEE
- Sensibiliser le propriétaire de l'étang de Stang Even où la Crassule de Helms a été détectée

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

Techniques : DREAL Bretagne, CBNB, FREDON Bretagne, FDGDON Finistère, Fédération départementale de chasse, société de chasse « la communale de Saint-Yvi », Sivalodet

Financiers : à définir

Suivi & évaluation

- Communication municipale

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

À définir

Indicateurs

- Nombre de particuliers sensibilisés
- Nombre d'entreprises sensibilisées

4.7 Renforcer la trame noire communale

Enjeux de la démarche

La trame noire est un maillon essentiel de la trame verte et bleues. La pollution lumineuse impact fortement la faune (chauve-souris, oiseaux) ainsi que la flore, mais aussi les habitants. Elle engendre une perte d'habitats naturels, une fragmentation accrue et une mortalité directe pour les espèces vivant la nuit. La trame noire vise à réduire au maximum cette pollution lumineuse, en s'appuyant sur les connaissances de la biodiversité à l'échelle communale. Les actions proposées devront en priorité être mise en place au sein des réservoirs de biodiversité identifiés lors de l'ABC.

Actions à réaliser

- Adaptation des horaires de l'éclairage communal (extinction privilégiée entre 23h et 5h)
- Faire respecter les horaires d'extinction des publicités, enseignes et bâtiments professionnels (extinction obligatoire entre 1h et 6 à 7h du matin)
- Privilégier des lampadaires avec une quantité et une composition de lumière adaptée
- Promouvoir l'extinction des luminaires auprès des propriétaires privés

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

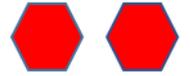
Techniques : non concerné

Financiers : non concerné

Suivi & évaluation

- Communication municipale

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

A définir

Indicateurs

- Plage horaire d'extinction de l'éclairage communal
- Nombre de propriétaires privés sensibilisés

4.8 Agir pour la conservation de l'Agrion de mercure

Enjeux de la démarche

L'Agrion de mercure est une espèce de libellule protégée dont l'aire de répartition mondiale est principalement située en France. La conservation de l'espèce est prioritaire et elle fait partie du plan national d'actions en faveur des libellules animé par l'OPIE. Une fiche ressource est disponible pour l'espèce sur le site internet du PNA Libellules. Une population de l'espèce a été découverte au cours de l'ABC de Saint-Yvi le long d'un ruisseau en aval de l'étang de Keryaval.

Actions à réaliser

- Prendre contact avec l'agriculteur exploitant des parcelles où se situe la population et le sensibiliser à la conservation de l'espèce
- Maintien des pratiques agricoles d'élevage extensives : maintien du pâturage bovin dans les prairies autour du fossé qui abrite la population
- Maintien de la clôture autour du fossé afin d'empêcher son accès aux bovins, réaliser une zone tampon enherbée de 3 à 5 m de chaque côté du fossé
- Recherches de nouvelles populations par prospection des autres ruisseaux à proximité du site de Keryaval

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

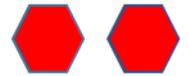
Techniques : Bretagne Vivante, OPIE

Financiers : non concerné

Suivi & évaluation

- Communication municipale
- Article dans la gazette de la biodiversité

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

Non concerné

Indicateurs

- Présence de l'Agrion de mercure sur le site

4.9 Conserver les zones humides du territoire communal

Enjeux de la démarche

Le territoire communal de Saint-Yvi abrite d'importantes surfaces de zones humides, notamment en tête de bassin versant et dans la vallée du Jet. Les zones humides abritent plus de la moitié des espèces patrimoniales recensées sur la commune, alors qu'elles ne représentent que 7% de sa surface. La conservation des zones humides et plus spécifiquement des prairies humides apparaît comme prioritaire afin de conserver les populations d'espèces patrimoniales qu'elles abritent.

Actions à réaliser

- Prendre contact avec les propriétaires des prairies humides, en priorité celles situées au sein des réservoirs de biodiversité, les sensibiliser à cette enjeu et leur transmettre une documentation relative à la gestion de ces milieux en faveur de la biodiversité
- Inciter à la mise en place de mesures agri environnementale et climatique (MAEC) sur les parcelles exploitées avec le plus fort enjeu biodiversité identifié (cibler les parcelles avec présence du Campagnol amphibie et/ou de la Vipère péliade)
- Etudier les opportunités de restauration de zones humides et cours d'eau sur les propriétés communales (parc Huitric)

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

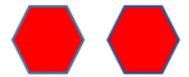
Techniques : Bretagne Vivante, chambre d'agriculture

Financiers : non concerné

Suivi & évaluation

- Communication municipale

Priorité



Calendrier

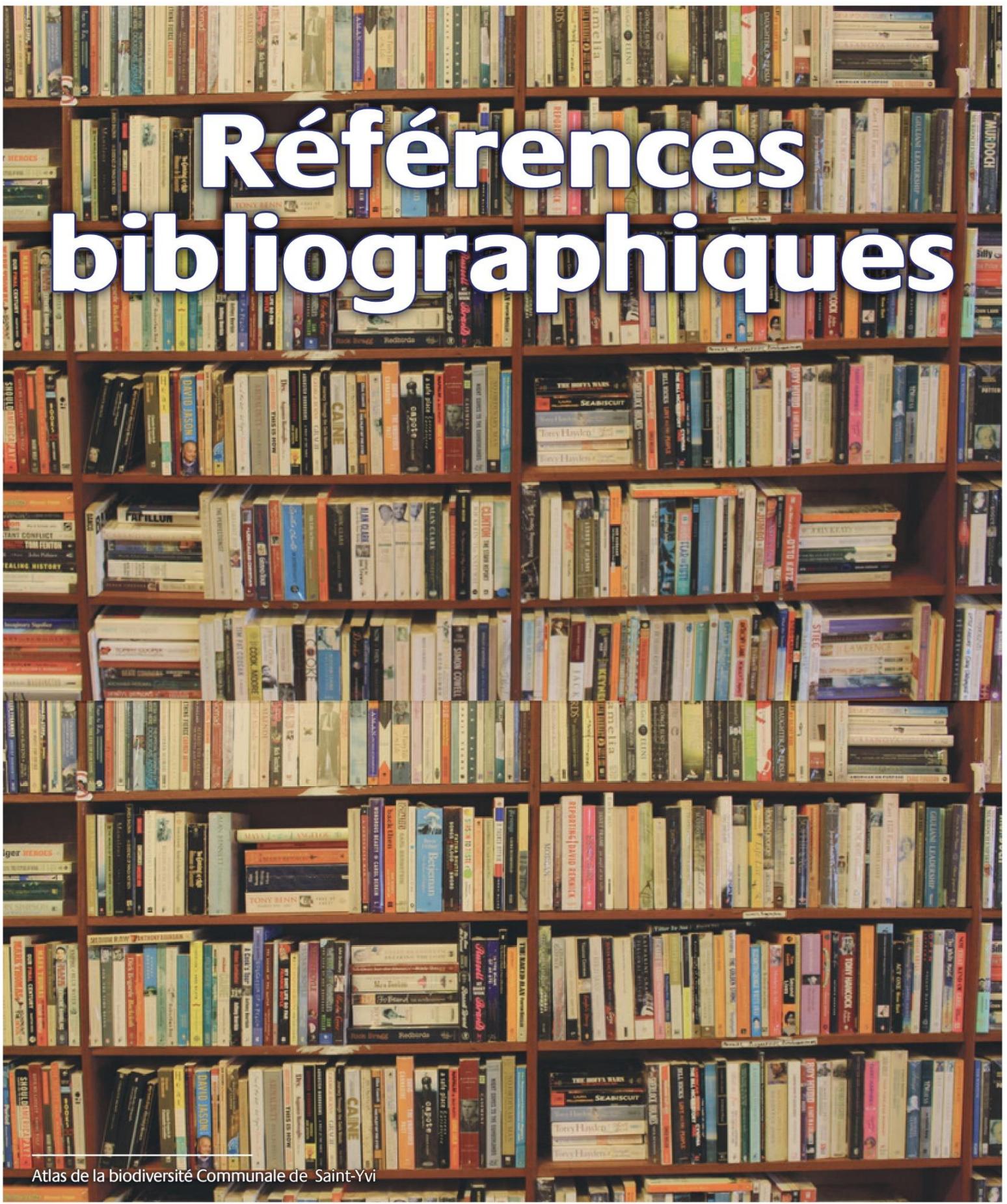
2024 - 2030

Budget

Non concerné

Indicateurs

- Nombre d'actions de restauration de zones humides communales



Références bibliographiques

Partie 5 - Références bibliographiques

Bibliographie généraliste

- Alepe, CEN48, COGard, 2016.- Méthodologie d'élaboration des Atlas de la Biodiversité communal du Parc national des Cévennes. Rapport commis pour le compte du Parc national des Cévennes. 171 pages.
- Amsallem J., Deshayes M., Bonnevalle M., 2010, "Analyse comparative de méthodes d'élaboration de trames vertes et bleues nationales et régionales", Sciences eaux & territoire, la revue d'Irstea, No.03, 40-45.
- Bernier A., Théau J., 2013, "Modélisation de réseaux écologiques et impacts des choix méthodologiques sur leurs configurations spatiales : analyse de cas en Estrie (Québec, Canada)", VertigO, [En ligne], Controverses environnementales : expertise et expertise de l'expertise, Vol.13 No.2
- Billon L., Sordello R., Touroult J. (2015). Protocole de recensement des collisions entre la faune sauvage et les véhicules : proposition d'un socle commun. Service du patrimoine naturel, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. SPN 2015 – 40 : 18 pp.
- Guillebot de Nerville T., Schultz F., 2022. Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi (29) : État initial des connaissances. Bretagne Vivante. 69 p.
- Guillebot de Nerville T., Schultz F., 2022. Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi (29) : Plan de prospection. Bretagne Vivante. 39 p.
- Carsignol J., Routes et passages à faune : 40 ans d'évolution. Service d'études techniques des routes et autoroutes (SETRA), ISRN : EQ-SETRA--06-ED20—FR.
- Commission Européenne – Rapport relatif à l'état de conservation des espèces et des habitats protégés au titre des directives « Oiseaux » et « Habitats » et aux tendances observées au cours de la période 2013-2018, 15 Octobre 2020.
- COMOP TVB, juillet 2010, choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques, éditeur MEEDDM, volume 1,
- Cormier-Salem M. C. & Roussel B. 2000. — Patrimoines naturels : la surenchère. La Recherche 333: 106-110.
- Couvet D., Jiguet F., Julliard R. & Levrel H. 2008. — Indicateurs et observatoires de biodiversité. Biosystema 25 – Linnaeus. Systématique et Biodiversité: 83-90.
- Directive Habitats, Faune, Flore : Directive 92/43/CEE du 21 Mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JO L 206 du 22.07.1992, p.7).

Dehouck H., Amsallem J., 2017, Analyse des méthodes de précision des continuités écologiques à l'échelle locale en France, Irstea – UMR TETIS, Centre de ressources Trame verte et bleue, 96 p

Forum des marais atlantiques. Les têtes de bassin versant : des zones essentielles pour la gestion des milieux aquatiques et de la biodiversité, 2020.

IPBES (2019): Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondízio, H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, and C. N. Zayas (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 56 pages.

Lescroart M., Boulaire C. (2022), L'Atlas de la Biodiversité Communale : pour connaître, sauvegarder et protéger la biodiversité sur son territoire. Rédigé sur la base du guide ABC : M. Paquin, J. Roulot, P. Leveque.

Liénard S., and Clergeau P, "Trame Verte et Bleue : Utilisation des cartes d'occupation du sol pour une première approche qualitative de la biodiversité", *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Environnement, Nature, Landscape, article No.519, 1 mars 2011.

Linglart M., Morin S., Paris M., Clergeau P., "Méthodologie de la mise en place d'une Trame verte urbaine : le cas d'une communauté d'agglomération, Plaine Commune", *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Regional and Urban Planning, article No.785, 6 juillet 2016.

Locquet A., Clauzel C., Identification et caractérisation de la trame verte et bleue du PNR des Ardennes : comparaison des approches par habitat et par perméabilité des milieux. *Cybergeo : Revue européenne de géographie / European journal of geography*, UMR 8504 Géographie-cités, 2018, pp.27.

Paquin M., Roulot J. , Leveque P. (2014), Guide ABC. S'approprier et protéger la biodiversité de son territoire.

Savouré-Soubelet A. 2013. — Évolution des PNA : éléments méthodologiques. Proposition d'un protocole d'établissement d'une liste d'espèces prioritaires. Muséum national d'Histoire naturelle – Service du Patrimoine naturel, Paris, 79 p.

Schéma de Cohérence Territoriale de Concarneau Cornouaille Agglomération – validé 23 Mai 2013.

Schéma de Cohérence Territoriale de Concarneau Cornouaille Agglomération – Évaluation du SCoT à 6 ans, 2018.

Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Bretagne – Rapport 2, validé le 9 Juillet 2015, rédigé par le bureau d'études CERESA : Le Blévec M., Dallemagne H.

Sellin V. (coord.), Auguin Y., Garcia O., Guilhauma G., Hardegen M., Studerus K., 2020 -

Cartographie des grands types de végétation de Bretagne. Département du Finistère : notice de la carte. FEDER / Région Bretagne / DREAL Bretagne / Agence de l'eau Loire-Bretagne / Département du Finistère / Département d'Ille-et-Vilaine / Département des Côtes-d'Armor / Département du Morbihan / Brest métropole. Conservatoire botanique national de Brest, 103 p. + 2 annexes.

Tanguy, A., Gourdain, P., Dodinet, E. & Haffner, P. 2011. Méthodologie pour le diagnostic des données existantes sur la commune (volet 0) – Atlas de la Biodiversité dans les Communes (ABC). MNHN – MEDDTL. 36 p.

Vanpeene-Bhuier S. et Amsallem, J., 2014, "Schémas régionaux de cohérence écologique : les questionnements, les méthodes d'identification utilisées, les lacunes", Sciences Eaux & Territoires, No.14, 2-5.

Ysnel F., Morel L., Devogel P., Altherr T., Dugravot S., Morel R. & Lebas J.-F. 2020. — Hiérarchisation de la valeur de préservation des oiseaux nicheurs à enjeux : application d'un indice intégrateur pour le département d'Ille-et-Vilaine. *Naturae* 2020 (13): 189-211.

Annexe II de la Directive « Habitats Faune Flore », Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages [Journal officiel n° L 206 du 22/07/1992]

https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/pho_tographies-aeriennes

<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

Flore et Végétation

Delassus L., Magnanon S., Colasse V., Glémarec E., Guitton h., Laurent E., Thomassin G., Bioret F., Catteau E., Clément B., Diquelou S., Felzines J.-C., Foucault B. de, Gauberville C., Gaudillat v., Guillevic Y., Haury J., Royer J.-M., Vallet J., Geslin J., Goret M., Hardegen m., Lacroix P., Reimringer K., Waymel J., Zambettakis C., 2014 – Classification physionomique et phytosociologique des végétations de Basse- Normandie, Bretagne et Pays-de-Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p.

Quéré E., Geslin J., 2016 - Liste des plantes vasculaires invasives de Bretagne. DREAL Bretagne, Région Bretagne. Conservatoire botanique national de Brest, 27 p. + annexes.

Quéré E., Magnanon S, Ragot R., Gaget L., Hardy F., 2016 - Atlas floristique de Bretagne : la flore du Finistère. Conservatoire botanique national de Brest, 693 p.

Oiseaux

Arrêté du 19 avril 2007 modifiant la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement. NOR DEVN0753065A - J.O. du 06/05/2007, texte : 31 (page 8089).

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les

modalités de leur protection. NOR DEVN0914202A. Version consolidée au 05 mars 2016.

Annexe I de la directive « Oiseaux » : Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. [Journal officiel n° L 103 du 25.4.1979].

Groupe ornithologique Breton, 2012 – Atlas des oiseaux nicheurs de Bretagne. 511 p.

Liste rouge des oiseaux d'Europe : BirdLife International (2021) European Red List of Birds. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities. doi: 10.2779/374506

Liste rouge des oiseaux nicheurs de France (2016) : UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

Liste rouge des oiseaux nicheurs de Bretagne (2015) élaboration pilotée par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne, consultable sur bretagne-environnement.fr

Mammifères

Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : NOR DEVN0752752A - J.O. du 10/05/2007 texte : n° 152 (pages 8367/8369). Application des art. R. 411-1 et suivants du code de l'environnement - Abrogation de l'arrêté du 17 avril 1981 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire.

Arthur L. & Lemaire M. 2009. Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope); MNHN, Paris, 544p.

Bas, Y., Bas, D., & Julien, J. (2017). Tadarida: A toolbox for animal detection on acoustic recordings. *Journal of Open Research Software*, 5(6), 1–8. <https://doi.org/10.5334/jors.154>

Boireau J. Grand Rhinolophe In Simonnet F. (Coord.) 2015. Atlas des mammifères de Bretagne. Groupe Mammalogique Breton. Locus Solus 304p.

Liste rouge des mammifères d'Europe : Temple, H.J. and Terry, A. (Compilers). 2007. The Status and Distribution of European Mammals. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities. viii + 48pp.

Liste rouge des espèces menacées en France. Mammifères de France métropolitaine : UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

Liste rouge des mammifères de Bretagne (2016, GMB), élaboration pilotée par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne, consultable sur bretagne-environnement.fr

Kerbiriou C., Azam C., Touroult J., Marmet J., Julien J.F., Pellissier V., 2018. Common bats are more abundant within Natura 2000 areas. *Biological Conservation* 217: 66-74

Rossiter, S., Ransome, R., Faulkes, C. et al. Mate fidelity and intra-lineage polygyny in greater horseshoe bats. *Nature* 437, 408–411 (2005).

Piraccini, R. 2016. *Rhinolophus ferrumequinum*. The IUCN Red List of Threatened Species 2016: e.T19517A21973253. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-2.RLTS.T19517A21973253.en>.

Siorat F., Le Mao P. & Yésou P. (coords.) 2017 – Conservation de la faune et de la flore : listes rouges et responsabilité de la Bretagne. *Penn Ar Bed*, No 227, 104 p.

Amphibiens et Reptiles

ACEMAV coll., Duguet R. & Melki F. ed., 2003 – *Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg*.

Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 480 p.

Arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire – Journal officiel du 9 septembre 1993.

Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. NOR DEVN0766175A - J.O. du 18/12/2007 textes : 0293; 6 pages 20363/20365.

Directive 92/43/CEE, 1992 - *Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore*. 57 p.

Lescure J. & Massary de J.C. (coords), 2012. – *Atlas des Amphibiens et Reptiles de France*. Biotope, Mèze ; Museum national d'Histoire naturelle, Paris (collection Inventaires & biodiversité), 272p.

Liste rouge des reptiles d'Europe (2009) : Cox, N.A. and Temple, H.J. 2009. *European Red List of Reptiles*. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.

Liste rouge des reptiles de France (2015) : UICN France, MNHN & SHF (2015). *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine*. Paris, France

Penn ar bed 216 / 217 / 218, 2014 – *Atlas des Amphibiens et des Reptiles de Bretagne et de Loire-Atlantique* – Bretagne Vivante, 200 p.

Siorat F. et al., 2015 – *Liste rouge régionale & Responsabilité biologique régionale, Reptiles & Batraciens de Bretagne* - Observatoire de la biodiversité et du patrimoine naturel, GIP Bretagne Environnement, Bretagne Vivante SEPNEB, CSRPN, 1 p.

Siorat F., Mercelle M., 2012 – *Liste d'espèces guides SRCE en Bretagne*. GIP Bretagne Environnement, 3 p.

Temple H.-J., Cox N.-A., 2009 – *European red list of amphibians*. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities, 44 p.

Temple H.-J., Cox N.-A., 2009 - *European red list of reptiles*. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities, 44 p.

UICN France, MNHN & SHF, 2015 – *La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine*. Paris, France, 12 p.

Vacher J.-P. & Geniez M. (coords), 2010. – *Les Reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*.

Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 544 p.

Invertébrés

Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. NOR DEVN0752762A - J.O. du 06/05/2007 texte : n° 33 (pages 8091/8092). Application des art. R. 411-1 et s. du code de l'environnement - Abrogation de l'arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national.

Liste rouge des Odonates d'Europe (European Red List of Dragonflies - UICN, 2010) : V.J. Kalkman, J.-P. Boudot, R. Bernard, K.-J. Conze, G. De Knijf, E. Dyatlova, S. Ferreira, M. Jović, J. Ott, E. Riservato and G. Sahlén. 2010. European Red List of Dragonflies. Luxembourg: Publications Office of the European Union.

Liste rouge des Odonates de Bretagne (2019), élaboration pilotée par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne, consultable sur bretagne-environnement.fr

Annexes

Partie 6 - Annexes

Annexe I : liste totale des espèces floristiques observées sur Saint-Yvi

Nom français	Nom scientifique	Date de dernière observation
Acacia / Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	2022
Ache inondée	<i>Apium inundatum</i> (L.) Rchb.f.	2002
Ache nodiflore / Ache faux-cresson / Bêle	<i>Apium nodiflorum</i> (L.) Lag.	2022
Achillée millefeuille / Herbe au charpentier	<i>Achillea millefolium</i> L. subsp. <i>millefolium</i>	2022
Agrostide capillaire / Agrostide commune / Agrostide des bois / Agrostide vulgaire	<i>Agrostis capillaris</i> L.	2002
Agrostide sétacée / Agrostide de curtis / Agrostide à feuilles sétacées	<i>Agrostis curtisii</i> Kerguélen	2002
Aigrette / Floquet / Fleur de coucou / Lychnis fleur-de-coucou / Oeillet des prés	<i>Lychnis flos-cuculi</i> L.	2022
Ail à trois angles / Ail triquètre	<i>Allium triquetrum</i> L.	2022
Alchémille des champs / Aphane des champs / Perce pierre	<i>Aphanes arvensis</i> L.	2002
Alisier torminal / Aigrelier	<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz	2002
Amaranthe verte / Amaranthe hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L.	2023
Ancolie commune / Ancolie vulgaire / Clochettes / Eperon de lavierge / Eperonnière / Gants de notre dame	<i>Aquilegia vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i>	2023
Androsème officinal / Androsème toute-bonne / Parencoeur / Toute bonne / Toute saine / Souveraine	<i>Hypericum androsaemum</i> L.	2022
Anémone des bois / Anémone sylvie / Cloche / Clochette / Demoiselle / Fleur de pâques	<i>Anemone nemorosa</i> L.	2022
Aphane méconnue / Alchémille à petits fruits	<i>Aphanes microcarpa</i> (Boiss. & Reut.) Rothm.	2022
Arabette de thalium / Arabette des dames / Arabette des jardins	<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh.	2023
Arroche étalée	<i>Atriplex patula</i> L.	2023
Arum maculé / Boeufs / Chandelle / Gouet maculé / Gouet tacheté / Vaquette / Pied de veau	<i>Arum maculatum</i> L.	2023
Aubépine à deux styles	<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC. subsp. <i>laevigata</i>	2001
Aubépine à un style / Aubépine monogyne / Cochenelle / Chenelle / Epine blanche / Noble épine	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq. subsp. <i>monogyna</i>	2023
Aulne glutineux / Aulne noir / Vergne	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	2023
Avoine élevée / Fromental commun	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl	2022
Balsamine géante / Balsamine glanduleuse / Balsamine de l'himalaya / Grande balsamine	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	2022
Bardane à petites têtes / Petite bardane	<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh.	2023
Bec demoineau / Stellaire intermédiaire / Morgeline / Mouron blanc / Mouret / Mouron des oiseaux / Mouronnette	<i>Stellaria media</i> (L.) Vill. subsp. <i>media</i>	2023
Bec-de-grue musqué	<i>Erodium moschatum</i> (L.) L'Hér.	2023
Benoîte des villes / Benoîte commune / Herbe de saint benoît	<i>Geum urbanum</i> L.	2023
Berce commune / Grande berce	<i>Heracleum sphondylium</i> L.	2023
Bident tripartite / Chanvre d'eau	<i>Bidens tripartita</i> L.	2002
Blechnes en épi / Fougère pectinée	<i>Blechnum spicant</i> (L.) Roth	2023
Bouillard / Bouilleau / Boulard / Bouleau blanc / Bouleau verruqueux / Bû	<i>Betula pendula</i> Roth	2023
Boule de neige / Caillebotte / Cannebotte / Viorne obier / Sureau d'eau	<i>Viburnum opulus</i> L.	2022
Bouleau pubescent	<i>Betula pubescens</i> Ehrh. subsp. <i>pubescens</i>	2022
Brachypode des bois	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv. subsp. <i>sylvaticum</i>	2022
Brachypode penné	<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv.	2022
Brome de willdenow / Brome purgatif	<i>Bromus willdenowii</i> Kunth	2022
Brome mou	<i>Bromus hordeaceus</i> L.	2022
Brome stérile	<i>Bromus sterilis</i> L.	2023
Brunelle commune / Brunette / Bonnette / Charbonnière	<i>Prunella vulgaris</i> L.	2022

Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i> L.	2022
Bugle rampante / Herbe aux charpentiers / Herbe aux bourdons / Petite consoude	<i>Ajuga reptans</i> L.	2023
Buglosse toujours vert	<i>Pentaglottis sempervirens</i> (L.) Tausch ex L.H.Bailey	2023
Callitriche à crochets / Callitriche en hameçon	<i>Callitriche hamulata</i> Kütz. ex W.D.J.Koch	2002
Callitriche des eaux stagnantes / Callitriche des marais	<i>Callitriche stagnalis</i> Scop.	2022
Callune / Callune commune / Callune fausse-bruyère / Brande / Brière / Bérière à balai	<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull	2002
Campanule de dalmatie / Campanule des murs	<i>Campanula portenschlagiana</i> Roem. & Schult.	2022
Canche bleue / Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench subsp. <i>caerulea</i>	2022
Canche caryophyllée	<i>Aira caryophyllaea</i> L.	2017
Canche flexueuse / Foin tortueux	<i>Deschampsia flexuosa</i> (L.) Trin.	2002
Canche précoce / Canche printanière	<i>Aira praecox</i> L.	2002
Cannepétoire / Chure / Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i> L.	2023
Cardamine des bois / Cardamine flexueuse	<i>Cardamine flexuosa</i> With.	2023
Cardamine des prés / Cressonnette / Faux cresson	<i>Cardamine pratensis</i> L.	2022
Cardamine hirsute / Cardamine velue	<i>Cardamine hirsuta</i> L.	2023
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i> L.	2023
Carum verticillé / Carvi verticillé	<i>Carum verticillatum</i> (L.) W.D.J.Koch	2022
Céraiste aggloméré	<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.	2022
Céraiste commun / Céraiste vulgaire	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	2023
Cerfeuil des ânes / Cerfeuil sauvage / Anthriscus sauvage	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm.	2023
Cerfeuil enivrant	<i>Chaerophyllum temulum</i> L.	2002
Cerisier des oiseaux / Cerisier sauvage / Bigarreau / Baguioier / Guigne / Merisier / Merisier des oiseaux	<i>Prunus avium</i> (L.) L.	2023
Chanvre d'eau / Lycope d'Europe / Pied de loup / Lycope d'Europe	<i>Lycopus europaeus</i> L.	2023
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i> Mill.	2023
Chélidoine / Chélidoine majeure / Grande éclair / Grande chélidoine / Herbede saint clair / Herbe aux porions / Herbe aux verrues	<i>Chelidonium majus</i> L.	2023
Chêne femelle / Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i> L. subsp. <i>robur</i>	2023
Chêne noir / Chêne rouvre / Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i> Liebl.	2002
Chêne rouge d'amérique	<i>Quercus rubra</i> L.	2022
Chénopode à graines nombreuses / Chénopode polysperme / Boyau gras	<i>Chenopodium polyspermum</i> L.	2023
Chèvrefeuille des bois / Broutte biquette / Brou de biquet / Sucets	<i>Lonicera periclymenum</i> L.	2023
Chou d'eau / Nénuphar blanc / Nymphéa blanc / Lune d'eau / Parapluie	<i>Nymphaea alba</i> L.	2022
Chrysanthème des moissons / Souci / Marguerite jaune	<i>Chrysanthemum segetum</i> L.	2022
Circée de paris / Circée des parisiens / Herbe aux sorcières / Herbe aux magiciennes	<i>Circaea lutetiana</i> L.	2023
Cirse des anglais / Cirse d'Angleterre / Cirse à feuilles découpées	<i>Cirsium dissectum</i> (L.) Hill	2022
Cirse des champs / Chardon d'âne / Chardon des prés	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	2023
Cirse des marais / Bâton du diable	<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	2022
Cirse lancéolé / Cirse commun / Gros chardon	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	2023
Clinopode / Clinopode commun / Sarriette commune	<i>Clinopodium vulgare</i> L. subsp. <i>vulgare</i>	2002
Corne-de-cerf didyme / Senebrière didyme	<i>Coronopus didymus</i> (L.) Sm.	2023
Corydale à vrilles / Corydale grimpante	<i>Ceratocapnos claviculata</i> (L.) Lidén subsp. <i>claviculata</i>	2022
Cotonnière allemande / Cotonnière commune	<i>Filago vulgaris</i> Lam.	2023
Coudrette / Reine des prés / Ulmaire / Spirée ulmaire / Pied de bouc	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	2023
Coudrier / Noisetier / Mitons	<i>Corylus avellana</i> L.	2023
Crassule de helms	<i>Crassula helmsii</i> (Kirk) Cockayne	2022
Crégnière / Crègne / Agrostide blanche / Agrostide stolonifère / Peau de chien / Traînage des jardins	<i>Agrostis stolonifera</i> L. subsp. <i>stolonifera</i>	2022

Crépis capillaire / Crépe de capillaire / Crépis verdâtre / Crépis à tiges capillaires	<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	2022
Crèques / Beloches / Buisson noir / Epine noire / Prunellier / Semelles	<i>Prunus spinosa</i> L.	2023
Cresson de fontaine	<i>Nasturtium officinale</i> R.Br. subsp. <i>officinale</i>	2022
Croisée / Croisette commune / Croisette velue / Gaillet croisette / Herbe à miel	<i>Cruciata laevipes</i> Opiz	2022
Cuscute du thym	<i>Cuscuta epithymum</i> (L.) L.	2002
Cymbalaire / Cymbalaire des murailles / Linaire cymbalaire / Lierre fleuri	<i>Cymbalaria muralis</i> P.Gaertn., B.Mey. & Scherb.	2023
Danthonie / Danthonie inclinée / Danthonie retombante / Danthonie tridentée / Siéglingie couchée / Siéglingie décombante	<i>Danthonia decumbens</i> (L.) DC.	2002
Digitaire sanguine	<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop.	2023
Doradille capillaire noir / Doradille noire / capillaire noir	<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L.	2023
Doradille de billot	<i>Asplenium obovatum</i> Viv.	2023
Doradille faux-capillaire / Capillaire / Capillaire des murailles / Capillaire des murs	<i>Asplenium trichomanes</i> L.	2022
Dorine à feuilles opposées / Hépatique dorée / Cresson doré / Saxifrage doré	<i>Chrysosplenium oppositifolium</i> L.	2022
Drave printanière	<i>Erophila verna</i> (L.) Chevall.	2022
Dryoptéris des chartreux / Dryoptéris de chartreuse / Polystic spinuleux	<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P.Fuchs	2023
Dryoptéris écailleux / Dryoptéris fausse-fougère-mâle	<i>Dryopteris affinis</i> (Lowe) Fraser-Jenk.	2023
Elodée à feuilles étroites / Elodée de nuttal	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John	2022
Epervière piloselle / Piloselle / Oreille de souris	<i>Hieracium pilosella</i> L.	2022
Épiaire officinale / Bétoine	<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trevis.	2022
Epicéa de sitka	<i>Picea sitchensis</i> (Bong.) Carrière	2022
Epilobe à feuilles lancéolées / Epilobe des murailles / Epilobe lancéolé	<i>Epilobium lanceolatum</i> Sebast. & Mauri	2002
Epilobe à petites fleurs	<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb.	2002
Epilobe à tige carrée / Epilobe tétragone	<i>Epilobium tetragonum</i> L.	2022
Epilobe des bois / Epilobe des montagnes	<i>Epilobium montanum</i> L.	2022
Epilobe en épi / Epilobe à feuilles étroites / Laurier de saint-antoine	<i>Epilobium angustifolium</i> L.	2022
Epilobe hérissé / Epilobe hirsute / Epilobe velu / Epilobe à grandes fleurs	<i>Epilobium hirsutum</i> L.	2022
Epilobe sombre / Epilobe vert foncé / Epilobe à feuilles sombres	<i>Epilobium obscurum</i> Schreb.	2023
Erable champêtre / Bois de chien / Arabe / Acéraille	<i>Acer campestre</i> L. subsp. <i>campestre</i>	2023
Erable sycomore / Erable faux-platane	<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	2023
Euphorbe épurge / Herbe aux taupes	<i>Euphorbia lathyris</i> L.	2023
Euphorbe omblette / Euphorbe des jardins	<i>Euphorbia peplus</i> L.	2023
Euphorbe réveil-matin / Herbe aux verrues	<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	2022
Fau / Fayard / Fouteau / Foyard / Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i> L. subsp. <i>sylvatica</i>	2022
Fétuque élevée / Fétuque faux-roseau / Fétuque roseau	<i>Festuca arundinacea</i> Schreb.	2022
Fétuque rouge	<i>Festuca rubra</i> L.	2017
Fleur de marie / Herbe aux puces / Stellaire holostée / Taquets / Langue d'oiseau	<i>Stellaria holostea</i> L.	2023
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	2023
Fougère aigle / Feugère / Grande fougère	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	2023
Fougère femelle / Feugerole	<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth	2023
Fougère mâle	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	2023
Fraisier de duchesne / Fraisier des indes	<i>Duchesnea indica</i> (Andrews) Focke	2002
Fraisier sauvage / Fraisier des bois	<i>Fragaria vesca</i> L.	2023
Frangule / Bois noir / Bourdaine / Bourgène / Puène	<i>Frangula alnus</i> Mill.	2022
Frêne commun / Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i> L. subsp. <i>excelsior</i>	2023
Gaillet des marais	<i>Galium palustre</i> L.	2022
Gaillet des rochers / Gaillet des landes / Gaillet de harz	<i>Galium saxatile</i> L.	2002

Gaillet gratteron / Gratte cul / Gletteron / Grippets	Galium aparine L.	2023
Gaillet mollugine / Caille-lait blanc	Galium mollugo L.	2022
Galéopside tétrahit / Chanvre sauvage / Ortie royale	Galeopsis tetrahit L.	2023
Genêt à balais / Geniot / Baliot / Sarothamne	Cytisus scoparius (L.) Link	2022
Géranium colombin / Géranium des colombes / Pied de pigeon	Geranium columbinum L.	2023
Géranium découpé	Geranium dissectum L.	2023
Géranium herbe-à-robert / Epingle de la vierge / Herbe à robert / Chancre rouge / Perce pierre	Geranium robertianum L.	2023
Géranium luisant	Geranium lucidum L.	2023
Géranium mou	Geranium molle L.	2023
Géranium pourpre	Geranium purpureum Vill.	2022
Germandrée des bois / Germandrée scorodaine / Ambrouas / Saugue des bois	Teucrium scorodonia L. subsp. scorodonia	2023
Gléchome faux-lierre / Herbe saint jean / Herbe terrée / Lierre terrestre / Rondote / Rondelette	Glechoma hederacea L.	2023
Glycérie flottante / Brouille / Manne de pologne	Glyceria fluitans (L.) R.Br.	2023
Gnaphale des fanges / Gnaphale des mares	Gnaphalium uliginosum L.	2023
Gobelet / Ecuelle d'eau	Hydrocotyle vulgaris L.	2022
Gouet d'Italie / Arum d'Italie	Arum italicum Mill.	2023
Grand plantain	Plantago major L.	2023
Grande ortie / Ortie dioïque	Urtica dioica L.	2023
Grande pervenche	Vinca major L.	2022
Grasse poulette / Chénopode blanc / Boyau gras	Chenopodium album L.	2023
Groseillier rouge / Gradillier	Ribes rubrum L.	2022
Helminthie / Picride fausse-vipérine / Picris fausse-vipérine	Picris echioides L.	2023
Herbe à l'ail / Alliaire officinale	Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande	2022
Herbe des juifs / Solidage verge-d'or / Verge d'or	Solidago virgaurea L.	2022
Houlque laineuse / Houlque velue / Foin de mouton / Blanchard	Holcus lanatus L.	2022
Housset / Houx	Ilex aquifolium L.	2023
Iris à l'ail / Iris fétide / Glaïeul puant	Iris foetidissima L.	2023
Iris des marais / Iris faux-acore / Iris jaune / Jafeu / Glaïeul des marais / Flambe d'eau / Pave / Pavée / Rouche	Iris pseudacorus L.	2022
Ivraie à fleurs nombreuses / Ray-grass d'Italie	Lolium multiflorum Lam.	2021
Ivraie vivace / Herbe à la faucille / Ray-grass anglais	Lolium perenne L.	2023
Jacinthe des bois / Herbe à la couleuvre / Gants bleus / Scille penchée	Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm.	2023
Janotte / Génotte / Conopode dénudé / Noisette de terre	Conopodium majus (Gouan) Loret	2023
Jauniot / Jaunet / Ficaire fausse-renoncule / Ficaire / Renoncule ficaria / Pot de beurre / Petite éclairie	Ranunculus ficaria L.	2023
Jonc à fleurs aiguës / Jonc à tépales aigus / Jonc des bois / Jonc nouveau	Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffm.	2022
Jonc aggloméré / Jonc à fleurs agglomérées	Juncus conglomeratus L.	2022
Jonc bulbeux	Juncus bulbosus L.	2022
Jonc capité	Juncus capitatus Weigel	2002
Jonc commun / Jonc diffus / Jonc épars	Juncus effusus L.	2022
Jonc des crapauds	Juncus bufonius L.	2023
Jonc feuillé / Jonc feuillu	Juncus foliosus Desf.	2002
Jonc grêle / Jonc ténu	Juncus tenuis Willd.	2022
Laïche des rivages / Laïche des rives / Herbe coupante / Liage	Carex riparia Curtis	2022
Laïche espacée / Laïche à épis espacés	Carex remota L.	2022
Laïche étoilée	Carex echinata Murray	2022
Laïche faux-souchet	Carex pseudocyperus L.	2022

Laîche lisse	Carex laevigata Sm.	2022
Laîche ovale / laîche des lièvres	Carex ovalis Gooden.	2022
Laîche paniculée	Carex paniculata L.	2022
Laîche pendante / Laîche à épis pendants / Grande laîche	Carex pendula Huds.	2022
Laîche vulgaire / Laîche noire	Carex nigra (L.) Reichard	2002
Laiteron maraîcher / Laceron	Sonchus oleraceus L.	2022
Laiteron rude / Laiteron épineux	Sonchus asper (L.) Hill	2023
Lamier jaune / Ortie jaune	Lamium galeobdolon (L.) L.	2023
Lande / Ajonc d'europe	Ulex europaeus L.	2023
Langue de boeuf / Langue de cerf / Scolopendre / Scolopendre officinale	Asplenium scolopendrium L.	2023
Laurier palme / Laurier cerise	Prunus laurocerasus L.	2023
Laurier sauce / Laurier d'apollon	Laurus nobilis L.	2022
Lentille d'eau commune / Lentille commune / Petite lentille d'eau / Fanette / Canille	Lemna minor L.	2022
Leontodon d'automne / Liondent d'automne / Pisse chien / Faux pissenlit	Leontodon autumnalis L. subsp. autumnalis	2002
Lierre grim pant / Lierre / Guerre / Glerre / Héru	Hedera helix L.	2023
Lilas de chine / Buddleia de david / Arbre aux papillons	Buddleja davidii Franch.	2023
Linaire commune / Linaire vulgaire / Herbe à l'éperon	Linaria vulgaris Mill.	2022
Linaire striée / Linaire rampante	Linaria repens (L.) Mill.	2023
Liondent faux-pissenlit / Thrincie	Leontodon saxatilis Lam.	2017
Liseron des haies / Robe à la vierge / Grand liseron / Gobelet / Chemise de notre dame / Clochette blanche / Boyaux du diable	Calystegia sepium (L.) R.Br.	2022
Lotier corniculé / Pied de poule	Lotus corniculatus L.	2022
Lotier des fanges / Lotier des marais	Lotus uliginosus Schkuhr	2022
Luzerne cultivée	Medicago sativa L.	2017
Luzerne tachée / Luzerne d'arabie / Luzerne maculée	Medicago arabica (L.) Huds.	2023
Luzule champêtre / Luzule des champs	Luzula campestris (L.) DC.	2023
Luzule multiflore / Luzule à fleurs nombreuses	Luzula multiflora (Ehrh.) Lej.	2022
Lysimaque des bois / Mouron jaune	Lysimachia nemorum L.	2022
Lysimaque nummulaire / Herbe aux écus	Lysimachia nummularia L.	2022
Lysimaque vulgaire / Lysimaque commune / Grande lysimaque	Lysimachia vulgaris L.	2002
Margriette / Pâquerette vivace	Bellis perennis L. subsp. perennis	2023
Marronnier / Marronnier commun / Marronnier d'inde	Aesculus hippocastanum L.	2022
Matricaire discoïde / Matricaire fausse-camomille / Matricaire sans ligules / Matricaire sans pétales	Matricaria discoidea DC.	2022
Matricaire inodore / Matricaire perforée	Matricaria perforata Mérat	2022
Mauve des bois / Mauve sauvage / Mauve sylvestre / Grande mauve	Malva sylvestris L.	2022
Mauve musquée	Malva moschata L.	2002
Mélampyre des bois / Mélampyre des prés / Cornette / Beurrée	Melampyrum pratense L.	2022
Menthe aquatique / Baume de rivière	Mentha aquatica L.	2022
Méringie à trois nervures / Méringie trinerviée / Sabline à trois nervures	Moehringia trinervia (L.) Clairv.	2002
Millepertuis à quatre ailes / Millepertuis ailé	Hypericum tetrapterum Fr.	2022
Millepertuis des marais	Hypericum elodes L.	2022
Millepertuis élégant	Hypericum pulchrum L.	2022
Millepertuis perforé	Hypericum perforatum L.	2023
Millepertuis rampant / Millepertuis couché	Hypericum humifusum L.	2022
Moenchie dressée / Céraiste dressé	Moenchia erecta (L.) P.Gaertn., B.Mey. & Scherb. subsp. erecta	2002
Molène bouillon-blanc / Poumonie / Bouillon blanc	Verbascum thapsus L.	2023

Montie des fontaines	Montia fontana L.	2022
Morelle douce-amère / Vigne grimpante / Douce amère	Solanum dulcamara L.	2022
Morelle noire / Rage de chien / Crève chien	Solanum nigrum L.	2023
Mouron des champs / Mouron rouge	Anagallis arvensis L.	2023
Mousse fleurie / Tillée mousse	Crassula tillaea Lest.-Garl.	2023
Moutarde giroflée / Chou giroflée	Coincya monensis (L.) Greuter & Burdet	2023
Muguet du pauvre / Sceau de salomon / Sceau-de-salomon commun / Sceau-de-salomon multiflore / Faux muguet / Genouillet / Cachet de salomon	Polygonatum multiflorum (L.) All.	2022
Myosotis des champs	Myosotis arvensis Hill	2022
Myosotis rampant	Myosotis secunda A.Murray	2022
Myosotis versicolore	Myosotis discolor Pers.	2023
Myriophylle à feuilles alternes / Myriophylle à fleurs alternes	Myriophyllum alterniflorum DC.	2022
Néflier / Néflier commun / Néflier d'Allemagne / Néflier sauvage / Mèguier	Mespilus germanica L.	2023
Nombriil de vénus / Omphalium commun / Omphalium des rochers / Rondelle / Gobelets	Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy	2023
Noyer	Juglans regia L.	2022
Oenanthe safranée / Pensacre / Pimpin / Ciguë	Oenanthe crocata L.	2023
Orchis tacheté	Dactylorhiza maculata (L.) Soó	2022
Orme raide / Orme champêtre	Ulmus minor Mill.	2023
Orpin blanc / Tétin de souris / Souricette	Sedum album L.	2023
Orpin des rochers / Orpin réfléchi	Sedum rupestre L.	2022
Ortie puante / Epiaire des bois	Stachys sylvatica L.	2023
Ortie rouge / Lamier pourpre	Lamium purpureum L.	2023
Orvale / Scrofulaire aquatique / Herbe du siège / Herbe aux écrouelles	Scrophularia auriculata L.	2022
Oseille des bois / Pain de coucou	Oxalis acetosella L.	2022
Osmonde royale / Fougère royale	Osmunda regalis L.	2022
Oxalide corniculé	Oxalis corniculata L.	2023
Oxalis articulé / Okalide rose	Oxalis articulata Savigny subsp. articulata	2022
Oxalis d'Europe / Oxalide droit / Diotide jaune	Oxalis fontana Bunge	2022
Panic des rizières / Panic à fleurs dichotomes / Panic à inflorescence dichotome / Millet glabre / Millet dichotome	Panicum dichotomiflorum Michx.	2022
passerage hétérophylle / Passerage de smith / Passerage à feuilles variables	Lepidium heterophyllum Benth.	2002
Patience agglomérée	Rumex conglomeratus Murray	2022
Patience crépue / Patience ondulée	Rumex crispus L.	2023
Patience sanguine / Patience des bois / Oseille des bois / Oseille sanguine / Sangdragon sauvage / Dragon rouge	Rumex sanguineus L.	2022
Patrouille / Angélique des bois / Angélique sauvage / Angélique sylvestre / Faux panais / Herbe aux anges / Herbe ausaint esprit	Angelica sylvestris L.	2022
Pâturin annuel	Poa annua L.	2023
Pâturin des bois	Poa nemoralis L.	2022
Pâturin des prés	Poa pratensis L.	2002
Pavot de californie	Eschscholzia californica Cham.	2023
Pensée des champs / Violette des champs	Viola arvensis Murray	2023
Petite douve / Mort aux moutons / Renoncule flammule / Flammule	Ranunculus flammula L.	2022
Petite oseille	Rumex acetosella L.	2023
Petite pervenche	Vinca minor L.	2022
Peucedan à feuilles lancéolées / Peucedan lancifolié	Peucedanum lancifolium Lange	2022
Peuplier blanc	Populus alba L.	2022
Peuplier tremble / Tremble	Populus tremula L.	2023
Phacélie à feuilles de tanaïse	Phacelia tanacetifolia Benth.	2022

Phacélie à feuilles de tanaïsie	<i>Phacelia tanacetifolia</i> Benth.	2022
Pied de coq / Panic crête-de-coq / Panic pied-de-coq	<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv.	2023
Pied de poule / Dactyle aggloméré / Dactyle pelotonné / Dactyle vulgaire	<i>Dactylis glomerata</i> L.	2023
Pied-d'oiseau délicat / Ornithope délicat / Ornithope pied-d'oiseau	<i>Ornithopus perpusillus</i> L.	2023
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i> Aiton	2022
Pirots / Chapelouse / Grande marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	2023
Plantain d'eau / Plantain d'eau commun	<i>Alisma plantago-aquatica</i> L.	2002
Plantain lancéolé / Herbe à cinq coutures	<i>Plantago lanceolata</i> L.	2023
Poirier à feuilles cordées / Poirasse / Poirier à feuilles en coeur	<i>Pyrus cordata</i> Desv.	2022
Polygale à feuilles de serpolet	<i>Polygala serpyllifolia</i> Hosé	2002
Polypode intermédiaire / Polypode du chêne	<i>Polypodium interjectum</i> Shivas	2023
Polypode vulgaire / Polypode commun / Réglisse des bois	<i>Polypodium vulgare</i> L.	2023
Polypogon vert	<i>Polypogon viridis</i> (Gouan) Breistr.	2021
Polystic à soies	<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn.	2023
Polystic dilaté / Dryoptéris dilaté	<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A.Gray	2023
Pommier maigre / Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i> Mill.	2022
Porcelle enracinée / Plaques / Chicorée de porc	<i>Hypochaeris radicata</i> L.	2023
Potamot nageant	<i>Potamogeton natans</i> L.	2022
Potée / Lychnis dioïque / Nèle blanche / Grelots / Compagnon blanc / Claquets	<i>Silene latifolia</i> Poir. subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet	2023
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i> L.	2002
Potentille stérile / Potentille faux-fraisier / Fraisier bâtard	<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke	2022
Potentille tormentille / Tormentille	<i>Potentilla erecta</i> (L.) Raeusch.	2022
Poule grasse / Pied de mouton / Lampsane commune / Grageline / Herbe aux mamelles	<i>Lapsana communis</i> L.	2023
Prêle des eaux / Prêle des boubiers / Prêle des fleuves / Prêle des rivières	<i>Equisetum fluviatile</i> L.	2022
Primevère à grandes fleurs / Primevère acaule	<i>Primula vulgaris</i> Huds.	2022
Raisin d'amérique / Phytolaque d'amérique	<i>Phytolacca americana</i> L.	2020
Raisin des bois / Myrtille / Maurets / Goburges / Airelle myrtille / Brimbelles	<i>Vaccinium myrtillus</i> L.	2022
Ramberge / Mercoret / Mercuriale annuelle / Caquenlit / Chiole / Foirasse / Foirolle	<i>Mercurialis annua</i> L.	2023
Ravenelle / Radis sauvage	<i>Raphanus raphanistrum</i> L.	2022
Renoncule âcre / Bouton d'or / Bassin d'or	<i>Ranunculus acris</i> L.	2022
Renoncule bulbeuse / Bouton d'or	<i>Ranunculus bulbosus</i> L. subsp. <i>bulbosus</i>	2022
Renoncule de lenormand / Grenouillette de lenormand	<i>Ranunculus omiophyllus</i> Ten.	2022
Renoncule rampante / Pied de lion / Pied de chat / Pied de poule / Patte de raine / Bassin d'or / Bassinet	<i>Ranunculus repens</i> L.	2022
Renouée à nombreux épis / Renouée de l'himalaya / Renouée à épis nombreux	<i>Polygonum polystachyum</i> C.F.W.Meissn.	2022
Renouée amphibie	<i>Polygonum amphibium</i> L.	2002
Renouée des oiseaux / Traînasse / Cochenaille / Chénots / Herbe à cochon / Herbe aucholéra	<i>Polygonum aviculare</i> L.	2023
Renouée faux-liseron / Renouée liseron / Petite vrillée	<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á.Löve	2023
Renouée persicaire / Queurage / Persicaire / Curage	<i>Polygonum persicaria</i> L.	2023
Renouée poivre d'eau / Poivre d'eau / Pique langue / Curage	<i>Polygonum hydropiper</i> L.	2022
Rhododendron pontique	<i>Rhododendron ponticum</i> L.	2022
Rosier des bois / Rosier des champs / Rosier rampant / Eglantier des champs	<i>Rosa arvensis</i> Huds.	2022
Ruban d'eau / Rubanier rameux / Grand rubanier	<i>Sparganium erectum</i> L.	2022
Sagine couchée / Sagine rampante	<i>Sagina procumbens</i> L. subsp. <i>procumbens</i>	2023
Sagine sans pétales / Sagine apétale	<i>Sagina apetala</i> Ard.	2022
Sagine subulée	<i>Sagina subulata</i> (Sw.) C.Presl	2002
Salicaire / Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i> L.	2022
Sapin blanc / Sapin commun / Sapin pectiné	<i>Abies alba</i> Mill.	2023
Sapin de douglas	<i>Pseudotsuga menziesii</i> (Mirb.) Franco	2022
Sapin de vancouver	<i>Abies grandis</i> (Douglas ex D.Don) Lindl.	2022
Saponaire officinale / Savonnière	<i>Saponaria officinalis</i> L.	2022

Saule des vanniers / Osier blanc / Osier vert	Salix viminalis L.	2022
Saule gris / Saule marsault / Minets / Marsaule / Chatons	Salix caprea L.	2022
Saule roux-cendré / Saule noir cendré / saule roux	Salix atrocinerea Brot.	2023
Scirpe des marais	Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult.	2022
Scorsonère des prés / Scorsonère humble	Scorzonera humilis L.	2022
Scrofulaire des bois / Scrofulaire à racines noueuses / Scrofulaire noueuse	Scrophularia nodosa L.	2022
Scutellaire en casque / Scutellaire toque / Toque bleue	Scutellaria galericulata L.	2022
Séneçon commun	Senecio vulgaris L.	2023
Séneçon des bois	Senecio sylvaticus L.	2023
Séneçon jacobée / Tétards jaunes / Bâton de jacob / Herbe dorée / Herbe de jacob	Senecio jacobaea L.	2023
Sétaire glauque / Sétaire naine	Setaria pumila (Poir.) Roem. & Schult.	2022
Shérardie des champs / Rubéole des champs	Sherardia arvensis L.	2023
Sibthorpie d'europe	Sibthorpia europaea L.	2002
Silène de france	Silene gallica L.	2023
Silène dioïque / Lychnis des bois / Compagnon rouge / Bons hommes / Ivrogne	Silene dioica (L.) Clairv.	2023
Spargoutte des champs / Spergule des champs / Crapouillère / Genouillère	Spargula arvensis L. subsp. arvensis	2023
Spergulaire rouge / Spergulaire des champs	Spargularia rubra (L.) J.Presl & C.Presl	2023
Stellaire à feuilles de graminée / Stellaire graminée / Genouillée	Stellaria graminea L.	2022
Stellaire des fanges	Stellaria alsine Grimm	2022
Succise des prés / Scabieuse succise / Scabieuse des bois / Mors du diable / Bonhomme / Bonnet bleu	Succisa pratensis Moench	2022
Surelle / Oseille sauvage / Grande oseille	Rumex acetosa L.	2023
Tamier / Tamier commun / Sceau de notredame / Raisin du diable / Herbe aux femmes battues / Haut liseron	Tamus communis L.	2022
Ternue / Traînage / Agrostide des chiens	Agrostis canina L.	2002
Tocards / Gantelée / Gants de notre dame / Digitale pourpre / Claquets	Digitalis purpurea L.	2023
Torilis du japon / Torilis faux-cerfeuil / Torilis commun	Torilis japonica (Houtt.) DC.	2023
Trèfle des champs / Trèfle champêtre / Trèfle jaune	Trifolium campestre Schreb. subsp. campestre	2023
Trèfle des prés / Trèfle violet	Trifolium pratense L.	2023
Trèfle douteux / Petit trèfle jaune	Trifolium dubium Sibth.	2023
Trèfle rampant / trèfle blanc	Trifolium repens L.	2022
Troène commun / Bois piant	Ligustrum vulgare L.	2022
Valériane officinale / Valériane sauvage / Guérit tout / Herbe aux chats	Valeriana officinalis L.	2022
Valérianelle carénée / Mâche carénée	Valerianella carinata Loisel.	2022
Valérianelle cultivée / Valérianelle du potager / Mâche / Mâche potagère / Doucette / Boursette / Blanchette	Valerianella locusta (L.) Laterr.	2023
Vélar / Sisymbre officinal / Moutarde de haie / Herbe aux chantres	Sisymbrium officinale (L.) Scop.	2023
Vergerette / Vergerette à fleurs nombreuses	Conyza floribunda Kunth	2023
Vergerette mucronée / Pâquerette des murailles	Erigeron karvinskianus DC.	2022
Verglandier / Petit houx / Fragon / Fragon piquant	Ruscus aculeatus L.	2023
Véronique à écusson	Veronica scutellata L.	2022
Véronique à feuilles de lierre	Veronica hederifolia L.	2023
Véronique des champs	Veronica arvensis L.	2023
Véronique des jardins / Véronique de perse / Mouron bleu	Veronica persica Poir.	2023
Véronique des montagnes	Veronica montana L.	2022
Véronique officinale / Véronique mâle / Thé d'europe	Veronica officinalis L.	2022
Véronique petit-chêne / Véronique des bois	Veronica chamaedrys L.	2023
Verveine officinale / Verveine sauvage / Herbe à tous maux / Guérit tout / Herbe sacrée	Verbena officinalis L.	2022
Vesce cultivée	Vicia sativa L.	2023
Vesce hérissée / Vesce hirsute / Herchie / Guerchie	Vicia hirsuta (L.) S.F.Gray	2023
Violette commune / Violette de rivin	Viola riviniana Rchb.	2023
Violette des marais	Viola palustris L.	2022

Violette tricolore / Pensée sauvage / Pensée tricolore	Viola tricolor L.	2023
Vulpie faux-brome / Vulpie queue-d'écureuil	Vulpia bromoides (L.) S.F.Gray	2017
Vulpin genouillé	Alopecurus geniculatus L.	2002
Wahlenbergie à feuilles de lierre / Campanille à feuilles de lierre	Wahlenbergia hederacea (L.) Rchb.	2002
Yeuse / Chêne vert	Quercus ilex L. subsp. ilex	2023
-	Asplenium ruta-muraria L.	2021
-	Capsella bursa-pastoris Auct	2023
-	Carex pilulifera L.	2022
-	Centaurium erythraea Rafn	2023
-	Crepis vesicaria L.	2023
-	Eupatorium cannabinum L.	2022
-	Euphorbia amygdaloides L.	2023
-	Festuca rubra Auct.	2017
-	Holcus mollis L.	2023
-	Myosotis laxa Lehm.	2022
-	Plantago coronopus L.	2023
-	Poa pratensis Auct.	2002
-	Poa trivialis L.	2022
-	Ranunculus penicillatus (Dumort.) Bab.	2002
-	Rumex obtusifolius L.	2023
-	Sonchus arvensis L.	2002
-	Sorbus aucuparia L.	2022
-	Veronica serpyllifolia L.	2022
-	Viscum album L.	2022

Annexe 2 : liste totale des amphibiens observés sur Saint-Yvi

Nom vernaculaire	Nom latin	Date de dernière observation	Statut mondial	Statut Europe	Statut France	Statut Bretagne	Statut protection	Directive Oiseaux / Habitats Faune Flore	ZNIEFF	Valeur patrimoniale
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	2023	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Faible
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	2023	LC	LC	LC	LC	oui	oui	non	Fort
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	2023	LC	LC	LC	NT	oui	oui	non	Fort
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	2022	LC	LC	NT	LC	oui	oui	oui	Très fort
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	2023	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Faible
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	2023	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Faible

Annexe 3 : liste totale des reptiles squamates observés sur Saint-Yvi

Nom vernaculaire	Nom latin	Date de dernière observation	Statut monde	Statut Europe	Statut France	Statut Bretagne	Statut protection	Directive Oiseaux / Habitats Faune Flore	ZNIEFF	Valeur patrimoniale
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	2015	LC	LC	LC	DD	oui	non	oui	Très fort
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	2023	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Lézard à deux raies (L. vert occidental)	<i>Lacerta bilineata</i>	2023	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	2023	LC	LC	LC	LC	oui	oui	oui	Très fort
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	2023	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Vipère péliade	<i>Vipera berus</i>	2023	LC	LC	VU	EN	oui	non	oui	Très fort

Annexe 4 : liste totale des odonates observés sur Saint-Yvi

Nom vernaculaire	Nom latin	Date de dernière observation	Statut mondial	Statut Europe	Statut France	Statut Bretagne	Statut protection	Directive Oiseaux / habitats faune flore	ZNIEFF	Valeur patrimoniale
Aesche affine	Aeschna affinis	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Aesche bleue	Aeshna cyanea	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Agrion de mercure	Coenagrion mercuriale	2023	NT	NT	LC	NT	oui	oui	oui	Très forte
Aesche mixte	Aeshna mixta	2022	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Agrion joli	Coenagrion pulchellum	2019	LC	LC	VU	EN	non	non	oui	Très forte
Agrion jouvencelle	Coenagrion puella	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Agrion mignon	Coenagrion scitulum	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Agrion porte-coupe	Enallagma cyathigerum	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Anax empereur	Anax imperator	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Caloptéryx éclatant	Calopteryx splendens	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Caloptéryx vierge	Calopteryx virgo	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Cériagrion délicat	Ceriagrion tenellum	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Cordulégastre annelé	Cordulegaster boltonii	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Cordulie bronzée	Cordulia aenea	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Crocothémis écarlate	Crocothemis erythraea	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Gomphe gentil	Gomphus pulchellus	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Ischnure élégante	Ischnura elegans	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Leste vert	Chalcolestes viridis	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Libellule à quatre taches	Libellula quadrimaculata	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Libellule déprimée	Libellula depressa	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Libellule fauve	Libellula fulva	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Naiade aux yeux bleus	Erythromma lindenii	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Nymphe au corps de feu	Pyrrhosoma nymphula	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Orthétrum bleissant	Orthetrum coerulescens	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Orthétrum réticulé	Orthetrum cancellatum	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Pennipatte bleuâtre	Platycnemis pennipes	2022	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Pennipatte orangé	Platycnemis acutipennis	2020	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Portecoupe holarctique	Enallagma cyathigerum	2021	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Sympétrum méridional	Sympetrum meridionale	2020	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Sympétrum sanguin	Sympetrum sanguineum	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Sympétrum strié	Sympetrum striolatum	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible

Annexe 5 : liste totale des oiseaux observés sur Saint-Yvi

Nom vernaculaire	Nom latin	Date de dernière observation	Code atlas	Probabilité de nidification	Statut mondial	Statut Europe	Statut France	Statut Bretagne	Statut protection	Directive Oiseaux / habitats faune flore	ZNIEFF	Valeur patrimoniale
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	2023	16	Certaine	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	2023	8	Probable	LC	LC	NT	DD	non	non	non	Modéré
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	2023	3	Possible	LC	LC	LC	DD	oui	oui	non	Modéré
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	2023			LC	VU	CR	RE	oui	oui	oui	
Bergeronnette de Yarrell	<i>Motacilla alba yarrellii</i>	2021							oui	non	non	
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	2022	4	Probable	LC	LC	LC	DD	oui	non	non	Modéré
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	2023			LC	LC	LC	LC	oui	non	non	
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	2019			LC	LC	LC	NT	oui	non	oui	
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	2021			LC	LC	LC	LC	oui	oui	oui	
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	2023	3	Possible	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	2023	8	Probable	LC	LC	VU	VU	oui	non	non	Très fort
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	2019	3	Possible	LC	LC	EN	VU	oui	non	non	Très fort
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	2022	5	Probable	LC	LC	VU	NT	oui	non	non	Très fort
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	2023	5	Probable	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	2023	16	Certaine	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	2019	3	Possible	LC	LC	LC	LC	oui	non	oui	Fort
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	2023	4	Probable	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	2023	13	Certaine	LC	LC	VU	DD	oui	non	non	Fort
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	2022			LC	LC	LC	DD	oui	non	non	
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	2007	13	Certaine	LC	LC	LC	VU	oui	non	non	Très fort
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	2021	14	Certaine	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	2023	4	Probable	LC	LC	LC	DD	oui	non	non	Modéré
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	2023			LC	LC	LC	NA	oui	oui	non	
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	2023	13	Certaine	LC	LC	VU	LC	oui	non	non	Fort
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	2023			LC	VU	LC	LC	non	non	oui	
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	2023	18	Certaine	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	2023	7	Probable	LC	LC	LC	DD	oui	non	non	Modéré
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	2022	13	Certaine	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	2023	16	Certaine	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	2023	4	Probable	LC	LC	LC	DD	non	non	non	Faible
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	2023	8	Probable	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	2018			LC	VU	NA	DD	oui	oui	oui	
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	2015			LC	LC	LC	NA	oui	non	oui	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	2023	8	Probable	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	2023	16	Certaine	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	2017	8	Probable	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	2023	18	Certaine	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	2023	4	Probable	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible

Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	2021	13	Certaine	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	2023			LC	LC	NT	NA	oui	non	oui	
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	2023			LC	LC	LC	LC	oui	non	non	
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	2022			LC	LC	LC	LC	oui	non	non	
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	2022			LC	LC	LC	EN	oui	non	oui	
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	2022			LC	LC	LC	LC	oui	non	oui	
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	2023	18	Certaine	LC	LC	LC	LC	oui	non	oui	Fort
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	2023	5	Probable	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	2023	16	Certaine	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	2023			LC	LC	LC	LC	non	non	non	
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	2023			NT	LC	LC	DD	non	non	non	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	2023	13	Certaine	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	2023			LC	LC	LC	DD	oui	non	oui	
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	2023			LC	LC	LC	NT	oui	non	non	
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	2016			LC	LC	VU	NA	oui	oui	oui	
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	2004			LC	LC	LC	DD	oui	non	non	
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	2022	16	Certaine	LC	LC	NT	DD	oui	non	non	Fort
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	2023	19	Certaine	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Hypolais polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	2021	3	Possible	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	2023	13	Certaine	LC	LC	VU	DD	oui	non	non	Fort
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	2023	16	Certaine	LC	LC	NT	DD	oui	non	oui	Très fort
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	2023	19	Certaine	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	2022			LC	LC	VU	LC	oui	oui	non	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	2023	8	Probable	LC	LC	LC	DD	oui	non	non	Modéré
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	2023	16	Certaine	LC	LC	LC	DD	oui	non	non	Modéré
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	2023	16	Certaine	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	2021	16	Certaine	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	2022	5	Probable	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	2022			LC	LC	LC	NA	oui	non	non	
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	2022	4	Probable	LC	LC	LC	NT	oui	non	non	Fort
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	2023	14	Certaine	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	2021			LC	LC	LC	DD	oui	oui	non	
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	2023			LC	LC	NT	NA	oui	non	oui	
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	2015			LC	LC	LC	LC	oui	non	oui	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	2023	19	Certaine	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	2022	4	Probable	LC	LC	VU	LC	oui	non	non	Fort
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	2023	3	Possible	LC	LC	LC	LC	oui	oui	oui	Très fort
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	2023	13	Certaine	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	2023	10	Probable	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>	2023			LC	LC	NA	DD	non	non	non	
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	2022	3	Possible	LC	LC	LC	DD	non	non	non	Faible

Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	2023	6	Probable	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	2023	10	Probable	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	2022			LC	LC	NA	DD	oui	non	non	
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	2023			LC	LC	VU	VU	oui	non	non	
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	2021			LC	LC	NT	EN	oui	non	non	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	2023	16	Certaine	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	2023	5	Probable	LC	LC	LC	LC	oui	non	oui	Fort
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	2023	5	Probable	LC	LC	NT	DD	oui	non	non	Fort
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	2023	13	Certaine	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	2022			LC	LC	LC	NA	oui	non	oui	
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	2021			LC	LC	LC	DD	oui	non	non	
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	2023	4	Probable	LC	LC	VU	NA	oui	non	non	Fort
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	2023	5	Probable	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	2022	13	Certaine	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	2023			LC	LC	LC	DD	oui	non	non	
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	2022	3	Possible	VU	VU	VU	DD	non	non	non	Très fort
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	2023	5	Probable	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	2023	13	Certaine	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	2023			NT	VU	NT	VU	non	non	oui	
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	2023	5	Probable	LC	LC	VU	DD	non	non	non	Fort

Annexe 6 : liste totale des mammifères observés sur Saint-Yvi

Nom vernaculaire	Nom latin	Date de dernière observation	Statut mondial	Statut Europe	Statut France	Statut Bretagne	Statut protection	Directive Oiseaux / habitats faune flore	ZNIEFF	Valeur patrimoniale
Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>	2015	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	2022	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Campagnol agreste	<i>Microtus agrestis</i>		LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	2022	VU	VU	NT	NT	oui	non	oui	Très fort
Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i>		LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Campagnol roussatre	<i>Clethrionomys glareolus</i>		LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Campagnol souterrain	<i>Microtus subterraneus</i>		LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Crocidure musette	<i>Crocidura russula</i>		LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	2022	LC	LC	LC	LC	oui	non	oui	Fort
Fouine	<i>Martes foina</i>	2022	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	2023	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Hermine	<i>Mustela erminea</i>	2017	LC	LC	LC	DD	non	non	oui	Modéré
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	2023	NT	NT	NT	NT	non	non	non	Fort
Loup gris	<i>Canis lupus</i>	1815	LC	LC	VU	NE	oui	oui	non	Fort
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	2022	LC	LC	LC	LC	non	non	oui	Modéré
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	2023	NT	NT	LC	LC	oui	oui	oui	Très fort
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	2022	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Musaraigne couronnée	<i>Sorex coronatus</i>		LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Musaraigne pygmée	<i>Sorex minutus</i>		LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	2022	LC	LC	NT	DD	non	non	oui	Fort
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	2023	LC	NA	NA	NA	non	non	non	Faible
Rat noir	<i>Rattus rattus</i>	2023	LC	LC	LC	DD	non	non	non	Faible
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>	2019	LC	NA	NA	NA	non	non	non	Faible
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	2016	LC	NA	NA	NA	non	non	non	Faible
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	2022	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Souris grise, Souris domestique	<i>Mus musculus</i>		LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Vison d'Amérique	<i>Mustela vison</i>	2018	LC	NA	NA	NA	non	non	non	Faible

Annexe 7 : liste totale des autres espèces observées sur Saint-Yvi

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Date de dernière observation
<u>Araignées</u>		
Argiope frelon	<i>Argiope bruennichi</i>	2022
Misumène variable	<i>Misumena vatia</i>	2022
Pisaure admirable	<i>Pisaura mirabilis</i>	2022
<u>Coléoptères</u>		
Agapanthie à pilosité verdâtre	<i>Agapanthia villosoviridescens</i>	2022
Apion rouge	<i>Apion frumentarium</i>	2018
Carabe embrouillé	<i>Carabus intricatus</i>	2022
Carabe granuleux	<i>Carabus granulatus</i>	2000
Carabe violet	<i>Carabus violaceus</i>	2022
Cétoine cuivrée	<i>Protaetia cuprea</i>	2023
Cétoine dorée	<i>Cetonia aurata</i>	2023
Clyte horrible	<i>Plagionotus arcuatus</i>	1997
Coccinelle à damier	<i>Propylea quatuordecimpunctata</i>	2023
Coccinelle à sept points	<i>Adalia bipunctata</i>	2023
Cocinelle à vingt-deux points	<i>Psyllobora vigintiduopunctata</i>	2022
Cocinelle asiatique	<i>Harmonia axyridis</i>	2022
Drap mortuaire	<i>Oxythyrea funesta</i>	2023
Hanneton commun	<i>Melolontha melolontha</i>	2018
Lepture goutte de miel	<i>Anoplodera sexguttata</i>	1997
Lepture tachetée	<i>Rutpela maculata</i>	1998
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	2022
Malachie à deux points	<i>Malachius bipustulatus</i>	2022
Nébrie à cou bref	<i>Nebria brevicollis</i>	2022
Oréine bleue	<i>Oreina coerulea</i>	2022
Petit bertubleu	<i>Plagiosterna aenea</i>	2022
Rhagie fâchée	<i>Rhagium bifasciatum</i>	1997
Rhagie sycophante	<i>Rhagium sycophanta</i>	1997
Sitone du pois	<i>Sitona lineatus</i>	2022
Taupin acajou	<i>Athous haemorrhoidalis</i>	2022
Taupin rongeur	<i>Agrypnus murinus</i>	2022
—	<i>Polydrusus cervinus</i>	2019
—	<i>Cantharis nigra</i>	2022
—	<i>Halyzia sedecimguttata</i>	2023
<u>Héphéméroptères</u>		
—	<i>Rhithrogena semicolorata</i>	1997
—	<i>Ecdyonurus venosus</i>	1997

<u>Hémiptères</u>		
Cercopie sanguin	<i>Cercopis vulnerata</i>	2022
Corée marginée	<i>Coreus marginatus</i>	2022
Nèpe	<i>Nepa cinerea</i>	2023
—	<i>Aelia acuminata</i>	2022
—	<i>Deraeocoris ruber</i>	2022
—	<i>Eurygaster testudinaria</i>	2022
—	<i>Stephanitis takeyai</i>	2019
<u>Hyménoptères</u>		
Abeille domestique	<i>Apis mellifera</i>	2022
Bourdon des jardins	<i>Bombus hortorum</i>	2022
Bourdon terrestre	<i>Bombus terrestris</i>	2022
Frelon européen	<i>Vespa crabro</i>	2022
<u>Mantes</u>		
Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>	2022
<u>Mollusques</u>		
Bouton commun	<i>Discus rotundatus</i>	1994
Brillante commune	<i>Cochlicopa lubrica</i>	1994
Clausilie commune	<i>Clausilia bidentata</i>	1994
Escargot de Quimper	<i>Elona quimperian</i>	2022
Escargot des haies	<i>Cepaea nemoralis</i>	2022
Escargot des jardins	<i>Cepaea hortensis</i>	2022
Escargot petit-gris	<i>Cornu aspersum</i>	2022
Grande limace	<i>Limax cinereoniger</i>	2022
Grande loche	<i>Arion rufus</i>	2022
Limace des bois	<i>Lehmannia marginata</i>	2022
Loche hérisson	<i>Arion intermedius</i>	2022
Loche roussâtre	<i>Arion subfuscus</i>	2022
<u>Phasmes</u>		
Phasme gaulois	<i>Clonopsis gallica</i>	2022
<u>Vers plats (Geoplanidae)</u>		
—	<i>Parakontikia ventrolineata</i>	2018

Annexe 8 : liste totale des rhopalocères observés sur Saint-Yvi

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Date de dernière observation
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	2023
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	2023
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	2023
Azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	2023
Azuré du trèfle	<i>Cupido argiades</i>	2022
Belle Dame	<i>Vanessa cardui</i>	2023
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>	2023
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	2023
Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>	2023
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	2023
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>	2022
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	2023
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	2023
Hespérie de la houque	<i>Thymelicus sylvestris</i>	2022
Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i>	2023
Hespérie de l'Ormière	<i>Pyrgus malvae</i>	1910
Hespérie du Dactyle	<i>Thymelicus lineola</i>	2023
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	2023
Mégère (Satyre)	<i>Lasiommata megera</i>	2023
Mélitée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	2023
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	2023
Paon du jour	<i>Aglais io</i>	2023
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i>	2022
Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla</i>	2014
Petit collier argenté	<i>Clossiana selene</i>	1989
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	2023
Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i>	2023
Piéride du navet	<i>Pieris napi</i>	2023
Point-de-Hongrie	<i>Erynnis tages</i>	2023
Procris de l'Oseille	<i>Adscita statices</i>	2023
Procris (Fadet commun)	<i>Coenonympha pamphilus</i>	2023
Robert-le-diable (C-blanc)	<i>Polygonia c-album</i>	2021
Souci	<i>Colias crocea</i>	2023
Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i>	1910
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	2023
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	2023
Thècle (Thécla) du bouleau	<i>Thecla betulae</i>	2014
Thècle (Thécla) du chêne	<i>Quercusia quercus</i>	2023
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	2023
Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i>	2023
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	2023

Annexe 9 : liste totale des orthoptères observés sur Saint-Yvi

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Date de dernière observation
Conocephale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	2023
Conocéphale des roseaux	<i>Conocephalus dorsalis</i>	2022
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	2023
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	2023
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>	2023
Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>	2023
Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	2023
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	2023
Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	2023
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	2023
Decticelle carroyée	<i>Tessellana tessellata</i>	2023
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	2023
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	2023
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	2023
Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	2023
Méconème tambourinaire	<i>Meconema thalassinum</i>	2021
Pholidoptère cendrée	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	2021
Tétrix forestier	<i>Tetrix undulata</i>	2023
Tétrix riverain	<i>Tetrix subulata</i>	2022

Annexe 10 : liste totale des hétérocères observés sur Saint-Yvi

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Date de dernière observation
Zérène du Groseillier (La)	<i>Abraxas grossulariata (Linnaeus, 1758)</i>	2022
Lobophore verdâtre (La)	<i>Acasis viretata (Hübner, 1799)</i>	2022
Flavicorne (Le)	<i>Achlya flavicornis (Linnaeus, 1758)</i>	2022
	<i>Acleris logiana (Clerck, 1759)</i>	2022
	<i>Acleris sparsana (Denis & Schiffermüller, 1775)</i>	2022
Noctuelle de la Patience (La)	<i>Acronicta rumicis (Linnaeus, 1758)</i>	2022
Procris de l'Oseille (Le), Turquoise de la Sarcille (La)	<i>Adscita statices (Linnaeus, 1758)</i>	1911
	<i>Agapeta hamana (Linnaeus, 1758)</i>	2022
	<i>Aglossa pinguinalis (Linnaeus, 1758)</i>	2023
	<i>Agonopterix ocellana (Fabricius, 1775)</i>	2022
Hibernie grisâtre (L')	<i>Agriopis leucophaearia (Denis & Schiffermüller, 1775)</i>	2022
	<i>Agriphila selasella (Hübner, 1813)</i>	2021
	<i>Agriphila tristella (Denis & Schiffermüller, 1775)</i>	2021
	<i>Agrotera nemoralis (Scopoli, 1763)</i>	2022
Point d'Exclamation (Le)	<i>Agrotis exclamatoris (Linnaeus, 1758)</i>	2022
Noctuelle des Renouées (La)	<i>Agrotis puta (Hübner, 1803)</i>	2022
Noctuelle des Moissons (La)	<i>Agrotis segetum (Denis & Schiffermüller, 1775)</i>	2022

	<i>Alabonia geoffrella</i> (Linnaeus, 1767)	2022
Boarmie recourbée (La)	<i>Alcis repandata</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Phalène du Marronnier (La), Alsophile printanière (L')	<i>Alsophila aescularia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
	<i>Alucita huebneri</i> Wallengren, 1862	2021
	<i>Amblyptilia acanthadactyla</i> (Hübner, 1813)	2021
Noctuelle berbère (La)	<i>Amphipyra berbera</i> Rungs, 1949	2022
	<i>Anania hortulata</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Anania lancealis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Xanthie rufine (La)	<i>Anchoscelis helvola</i> (Linnaeus, 1758)	2021
	<i>Ancylis obtusana</i> (Haworth, 1811)	2022
Angéronie du Prunier (L'), Phalène du Noisetier (La)	<i>Angerona prunaria</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Orthosie picotée (L'), Proprette (La)	<i>Anorthoa munda</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
	<i>Anthophila fabriciana</i> (Linnaeus, 1767)	2022
Monoglyphe (La)	<i>Apamea monoglypha</i> (Hufnagel, 1766)	2022
Petite Rayure (La)	<i>Aplocera efformata</i> (Guenée, 1858)	2022
Triple Raie (La), Rayure commune (La)	<i>Aplocera plagiata</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Noctuelle boueuse (La)	<i>Aporophyla lueneburgensis</i> (Freyer, 1848)	2021
	<i>Apotomis turbidana</i>	1910
	<i>Archips betulana</i> (Hübner, 1787)	2022
	<i>Archips crataegana</i>	1910
	<i>Archips podana</i>	1910
	<i>Archips rosana</i>	1910
	<i>Archips xylosteana</i>	1910
Ecaille Martre (L'), Hérissonne (La)	<i>Arctia caja</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Ecaille fermière (L'), Ecaille villageoise (L')	<i>Arctia villica</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Argyresthia brockeella</i> (Hübner, 1813)	2022
	<i>Argyresthia ivella</i>	1910
Noctuelle-Sphinx (La), Noctuelle de Cassini (La)	<i>Asteroscopus sphinx</i> (Hufnagel, 1766)	2021
Phalène candide (La)	<i>Asthena albulata</i> (Hufnagel, 1767)	2023
Gamma (Le)	<i>Autographa gamma</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Noctuelle putride (La)	<i>Axylia putris</i> (Linnaeus, 1760)	2022
Halias du Chêne (La)	<i>Bena bicolorana</i> (Fuessly, 1775)	2022
Phalène du Bouleau (La), Biston du Bouleau (Le)	<i>Biston betularia</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Noctuelle de l'Osier	<i>Brachylomia viminalis</i> (Fabricius, 1777)	2022
Cabère pustulée (La)	<i>Cabera exanthemata</i> (Scopoli, 1763)	2022
Cabère virginale (La), Délicate (La)	<i>Cabera pusaria</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Pudibonde (La), Patte-Etendue (La)	<i>Calliteara pudibunda</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Caloptilia alchimiella</i>	1910
	<i>Caloptilia elongella</i>	1910
	<i>Calybites phasianipennella</i> (Hübner, 1813)	2022
Céladon (Le)	<i>Campaea margaritaria</i> (Linnaeus, 1760)	2021
Brocatelle d'or (La)	<i>Camptogramma bilineata</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Carcina quercana</i>	1910
	<i>Carcina quercana</i> (Fabricius, 1775)	2022
	<i>Cataclysta lemnata</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Elue (L')	<i>Catocala electa</i> (Vieweg, 1790)	2021
	<i>Catoptria pinella</i> (Linnaeus, 1758)	2021
	<i>Celypha lacunana</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Epione étrangère (L')	<i>Cepphis advenaria</i> (Hübner, 1790)	2022
Noctuelle rubiconde (La)	<i>Cerastis rubricosa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Noctuelle triligée (La)	<i>Charanyca trigrammica</i> (Hufnagel, 1766)	2022

Chésias du Genêt (La)	<i>Chesias legatella</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2021
Cidarie à bandes vertes (La)	<i>Chloroclysta siterata</i> (Hufnagel, 1767)	2021
Eupithécie couronnée (L')	<i>Chloroclystis v-ata</i> (Haworth, 1809)	2022
	<i>Choristoneura hebenstreitella</i>	1910
	<i>Chrysoteuchia culmella</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Clepsis consimilana</i> (Hübner, 1817)	2022
	<i>Coleophora gryphipennella</i>	1910
	<i>Coleophora ochripennella</i>	1910
Noctuelle du Coudrier (La)	<i>Colocasia coryli</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Cidarie verdâtre (La)	<i>Colostygia pectinataria</i> (Knoch, 1781)	2021
Himère-plume (L'), Phalène emplumée (La)	<i>Colotois pennaria</i> (Linnaeus, 1760)	2022
Orrhodie tigrée (L')	<i>Conistra rubiginea</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2023
Orrhodie de l'Airelle (L')	<i>Conistra vaccinii</i> (Linnaeus, 1760)	2021
Cosmie pyraline (La)	<i>Cosmia pyralina</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Trapèze (Le)	<i>Cosmia trapezina</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Crambus pascuella</i> (Linnaeus, 1758)	2023
Troënière (La)	<i>Craniophora ligustri</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Phalène de la Mancienne (La), Crocalle commune (La)	<i>Crocallis elinguaris</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Brèche (La)	<i>Cucullia verbasci</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Ephyre trilignée (L')	<i>Cyclophora linearis</i> (Hübner, 1799)	2021
Ephyre ponctuée (L'), Soutenue (La)	<i>Cyclophora punctaria</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Pyrale du buis	<i>Cydalima perspectalis</i> (Walker, 1859)	2022
Grand Sphinx de la Vigne (Le)	<i>Deilephila elpenor</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Deltote pygarga</i> (Hufnagel, 1766)	2022
Ecaille mendiante (L')	<i>Diaphora mendica</i> (Clerck, 1759)	2021
Noctuelle de la Primevère (La)	<i>Diarsia mendica</i> (Fabricius, 1775)	2022
	<i>Diurnea fagella</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Faucille (La)	<i>Drepana falcataria</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Demi-Lune blanche (La), Druide (Le)	<i>Drymonia querna</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Demi-Lune noire (La)	<i>Drymonia ruficornis</i> (Hufnagel, 1766)	2023
Noctuelle hérissée (La)	<i>Dypterygia scabriuscula</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Cidarie roussâtre (La)	<i>Dysstroma truncata</i> (Hufnagel, 1767)	2021
Boarmie crépusculaire (La)	<i>Ectropis crepuscularia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Manteau pâle (Le)	<i>Eilema caniola</i> (Hübner, 1808)	2022
Manteau à tête jaune (Le), Lithosie aplatie (La)	<i>Eilema complana</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Lithosie grise (La)	<i>Eilema griseola</i> (Hübner, 1803)	2022
Lithosie complanule (La), Lithosie plombée (La)	<i>Eilema lurideola</i> (Zincken, 1817)	2022
Manteau jaune (Le)	<i>Eilema sororcula</i> (Hufnagel, 1766)	2022
Erastrie gracieuse (L')	<i>Elaphria venustula</i> (Hübner, 1790)	2022
	<i>Elophila nymphaeata</i> (Linnaeus, 1758)	2023
	<i>Emmelina monodactyla</i> (Linnaeus, 1758)	2021
	<i>Endotricha flammealis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
	<i>Epinotia solandriana</i>	1910
Epione marginée (L'), Epione des Saules (L')	<i>Epione repandaria</i> (Hufnagel, 1767)	2022
Alternée (L')	<i>Epirrhoe alternata</i> (O.F. Müller, 1764)	2021
Mélanthie du Caille-Lait (La)	<i>Epirrhoe galiata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2021
Hibernie défeuillante (L')	<i>Erannis defoliaria</i> (Clerck, 1759)	2021
Doubleur jaune (La)	<i>Euclidia glyphica</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Eudemis profundana</i>	1910
	<i>Eudonia mercurella</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Noctuelle à I double (La)	<i>Eugnorisma glareosa</i> (Esper, 1788)	2022

Eupithécie printanière (L')	<i>Eupithecia abbreviata</i> Stephens, 1831	2022
Eupithécie des Centaurées (L'), Eupithécie oblongue (L')	<i>Eupithecia centaureata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Eupithécie de la Linaire (L')	<i>Eupithecia pulchellata</i> Stephens, 1831	2022
Eupithécie austère (L')	<i>Eupithecia vulgata</i> (Haworth, 1809)	2022
Écaille chinée (L')	<i>Euplagia quadripunctaria</i> (Poda, 1761)	2022
Luisante (La)	<i>Euplexia lucipara</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Euproctis similis</i>	2021
Satellite (Le)	<i>Eupsilia transversa</i> (Hufnagel, 1766)	2021
Buveuse (La)	<i>Euthrix potatoria</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Lacertine (La), Lézard (Le)	<i>Falcaria lacertinaria</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Harpie fourchue (La)	<i>Furcula furcula</i> (Clerck, 1759)	2022
Grande Naïade (La), Papillonaire (La)	<i>Geometra papilionaria</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Runique (La)	<i>Griposia aprilina</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Fausse-Eupithécie (La)	<i>Gymnoscelis rufifasciata</i> (Haworth, 1809)	2021
Râtissée (La)	<i>Habrosyne pyritoides</i> (Hufnagel, 1766)	2022
Noctuelle dentine (La)	<i>Hada plebeja</i> (Linnaeus, 1760)	2023
	<i>Harpella forficella</i> (Scopoli, 1763)	2021
Phalène sillonnée (La)	<i>Hemitea aestivaria</i> (Hübner, 1789)	2022
Herminie grise (L')	<i>Herminia grisealis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
	<i>Hofmannophila pseudospretella</i> (Stainton, 1849)	2021
Ambiguë (L')	<i>Hoplodrina ambigua</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Noctuelle du Pissenlit (La)	<i>Hoplodrina blanda</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Larentie lavée (La)	<i>Hydriomena furcata</i> (Thunberg & Borgström, 1784)	2022
Noctuelle à museau (La)	<i>Hypena proboscidalis</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Boarmie pointillée (La)	<i>Hypomecis punctinalis</i> (Scopoli, 1763)	2021
Impolie (L), l'Acidalie détournée (L')	<i>Idaea aversata</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Truie (La)	<i>Idaea biselata</i> (Hufnagel, 1767)	2022
Acidalie dégénérée (L')	<i>Idaea degeneraria</i> (Hübner, 1799)	2021
Acidalie familière (L')	<i>Idaea fuscovenosa</i> (Goeze, 1781)	2021
Vieillie (La), Voisine (La)	<i>Idaea seriata</i> (Schrank, 1802)	2022
	<i>Idaea trigeminata</i>	1910
Hémithée éruinée (L')	<i>Jodis lactearia</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Noctuelle des Potagers (La)	<i>Lacanobia oleracea</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Noctuelle enfumée (La)	<i>Lacanobia suasa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2023
Cidarie enfumée (La)	<i>Lampropteryx suffumata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Bombyx du Chêne (Le), Minime à bandes jaunes (Le)	<i>Lasiocampa quercus</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Xanthie de Blida (La)	<i>Leptologia blidaensis</i> (Stertz, 1915)	2021
Bombyx du Saule (Le), Apparent (L')	<i>Leucoma salicis</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Lithosie quadrille (La)	<i>Lithosia quadra</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Bordure entrecoupée (La), Marginée (La)	<i>Lomaspilis marginata</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Phalène satinée (La)	<i>Lomographa temerata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
	<i>Lozotaenia forsterana</i> (Fabricius, 1781)	2022
Lupérine testacée (La)	<i>Luperina testacea</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2021
Phalène hérissée (La)	<i>Lycia hirtaria</i> (Clerck, 1759)	2022
Nonne (La)	<i>Lymantria monacha</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Philobie alternée (La)	<i>Macaria alternata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Herminie pointillée (L')	<i>Macrochilo cribrumalis</i> (Hübner, 1793)	2022
Moro-Sphinx (Le), Sphinx du Caille-Lait (Le)	<i>Macroglossum stellatarum</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Bombyx de la Ronce (Le), Polyphage (La)	<i>Macrothylacia rubi</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Livrée des arbres (La), Bombyx à livrée (Le)	<i>Malacosoma neustria</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Brassicair (La)	<i>Mamestra brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	2023

Noctuelle de la Persicaire (La)	<i>Melanchra persicariae</i> (Linnaeus, 1760)	2022
Boarmie pétrifiée (La)	<i>Menophra abruptaria</i> (Thunberg, 1792)	2022
Phalène de la Ronce (La), Blanchâtre (La)	<i>Mesoleuca albicillata</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Noctuelle furuncule (La)	<i>Mesoligia furuncula</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2021
Rosette (La)	<i>Miltochrista miniata</i> (Forster, 1771)	2022
Sphinx du Tilleul (Le)	<i>Mimas tiliae</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Avrilière (L')	<i>Moma alpium</i> (Osbeck, 1778)	2022
Point blanc (Le)	<i>Mythimna albipuncta</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Noctuelle lythargyrée (La)	<i>Mythimna ferrago</i> (Fabricius, 1787)	2022
L blanc (Le)	<i>Mythimna l-album</i> (Linnaeus, 1767)	2021
Leucanie blafarde (La)	<i>Mythimna pallens</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Leucanie orbicole (La)	<i>Mythimna unipuncta</i> (Haworth, 1809)	2021
	<i>Nematopogon swammerdamella</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Nemophora degeerella</i> (Linnaeus, 1758)	2023
Hulotte (La)	<i>Noctua comes</i> Hübner, 1813	2022
Hibou (Le)	<i>Noctua pronuba</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Nole crêtée (La), Nole-Aigrette (La)	<i>Nola confusalis</i> (Herrich-Schäffer, 1847)	2022
	<i>Nomophila noctuella</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
	<i>Notocelia cynosbatella</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Notocelia incarnatana</i>	1910
	<i>Notocelia uddmanniana</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Bois-Veiné (Le)	<i>Notodonta ziczac</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Sarrothripe de Revay (La)	<i>Nycteola revayana</i> (Scopoli, 1772)	2022
Cordon blanc (Le)	<i>Ochroleura plecta</i> (Linnaeus, 1760)	2022
Ennomos dentelé (L')	<i>Odontopera bidentata</i> (Clerck, 1759)	2022
Cheimatobie hiémale (La), Phalène brumeuse (La)	<i>Operophtera brumata</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Citronnelle rouillée (La)	<i>Opisthograptis luteolata</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Orthosie du Cerisier (L')	<i>Orthosia cerasi</i> (Fabricius, 1775)	2022
Orthosie farineuse (L')	<i>Orthosia cruda</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Gothique (La)	<i>Orthosia gothica</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Orthosie variable (L')	<i>Orthosia incerta</i> (Hufnagel, 1766)	2022
	<i>Orthotaenia undulana</i>	1910
	<i>Ostrinia nubilalis</i> (Hübner, 1796)	2022
	<i>Ostrinia scapularis</i> (Walker, 1859)	2022
Phalène du Sureau (La)	<i>Ourapteryx sambucaria</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Pandemis cerasana</i>	1910
	<i>Pandemis heparana</i>	1910
Noctuelle du Pin (La)	<i>Panolis flammea</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Boarmie frottée (La), Boarmie sylvatique (La)	<i>Parectropis similaria</i> (Hufnagel, 1767)	2022
	<i>Patania ruralis</i> (Scopoli, 1763)	2022
Boarmie rhomboïdale (La), Boarmie commune (La)	<i>Peribatodes rhomboidaria</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2021
Timide (La)	<i>Peridea anceps</i> (Goeze, 1781)	2022
Noctuelle blessée (La)	<i>Peridroma saucia</i> (Hübner, 1808)	2021
Périsome contrastée (La)	<i>Perizoma affinitata</i> (Stephens, 1831)	2022
Périsome décolorée (La), Périsome à fascies jaunes (La)	<i>Perizoma flavofasciata</i> (Thunberg, 1792)	2022
Phalène de l'Aquiline (La), Pétophore de la Fougère (La)	<i>Petrophora chlorosata</i> (Scopoli, 1763)	2022
Bucéphale (La), Lunule (La)	<i>Phalera bucephala</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Phalène velue (La), Phigalie velue (La).	<i>Phigalia pilosaria</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Hibernie hâtive (L')	<i>Phigaliohybernia marginaria</i> (Fabricius, 1777)	2022
Méticuleuse (La)	<i>Phlogophora meticulosa</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Ecaille cramoisie (L')	<i>Phragmatobia fuliginosa</i> (Linnaeus, 1758)	2021

	<i>Phyllonorycter heegeriella</i>	1910
	<i>Phyllonorycter lautella</i>	1910
	<i>Phyllonorycter quercifoliella</i>	1910
	<i>Phyllonorycter rajella</i>	1910
Phalène linéolée (La), Numérie ligneuse (La)	<i>Plagodis dolabraria</i> (Linnaeus, 1767)	2022
Numérie poudrée (La)	<i>Plagodis pulveraria</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Plodia interpunctella</i> (Hübner, 1813)	2023
	<i>Plutella xylostella</i>	1910
	<i>Plutella xylostella</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Bombyx du Peuplier (Le)	<i>Poecilocampa populi</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Noctuelle du Camérisier (La)	<i>Polyphaenis sericata</i> (Esper, 1787)	2022
Sphinx de l'Épilobe (Le), Sphinx de l'Oenothère (Le)	<i>Proserpinus proserpina</i> (Pallas, 1772)	2023
Panthère (La)	<i>Pseudopanthera macularia</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Pterophorus pentadactylus</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Museau (Le)	<i>Pterostoma palpina</i> (Clerck, 1759)	2022
Crête-de-Coq (La)	<i>Ptilodon capucina</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Ptycholoma lecheana</i>	1910
	<i>Pyrausta purpuralis</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Sésie de l'Oseille (La)	<i>Pyropteron chrysidiforme</i> (Esper, 1782)	2023
Phalène ondulée (La)	<i>Rheumaptera undulata</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Phalène sacrée (La)	<i>Rhodometra sacraria</i> (Linnaeus, 1767)	2021
	<i>Rhopobota naevana</i>	1910
Soyeuse (La)	<i>Rivula sericealis</i> (Scopoli, 1763)	2022
	<i>Rusina ferruginea</i> (Esper, 1785)	2022
Harpon (Le)	<i>Sabra harpagula</i> (Esper, 1786)	2023
Hypénode du Serpolet (L')	<i>Schrankia costaestrigalis</i> (Stephens, 1834)	2021
Découpeuse (La)	<i>Scoliopteryx libatrix</i> (Linnaeus, 1758)	2023
Acidalie des pâturages (L')	<i>Scopula immutata</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Ennomos illunaire (L')	<i>Selenia dentaria</i> (Fabricius, 1775)	2022
	<i>Sitochroa palealis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Cul-doré (Le)	<i>Sphrageidus similis</i> (Fuessly, 1775)	2021
Ecaille Lièvre (L')	<i>Spilarctia lutea</i> (Hufnagel, 1766)	2022
Ecaille tigrée (L')	<i>Spilosoma lubricipeda</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Ecureuil (L'), Stauropes du Hêtre (Le)	<i>Stauropus fagi</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Cymatophore onduleuse (La), Aqueuse (L')	<i>Tetheella fluctuosa</i> (Hübner, 1803)	2022
Batis (La)	<i>Thyatira batis</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Timandre aimée (La)	<i>Timandra comae</i> Schmidt, 1931	2022
	<i>Tinea semifulvella</i> Haworth, 1828	2022
	<i>Tortricodes alternella</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
	<i>Tortrix viridana</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Noctuelle de l'Arroche (La)	<i>Trachea atriplicis</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Bombyx de l'Aubépine (Le)	<i>Trichiura crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Noctuelle embrasée (La)	<i>Trigonophora flammea</i> (Esper, 1785)	2022
Sylvine (La)	<i>Triodia sylvina</i> (Linnaeus, 1760)	2021
Herminie olivâtre (L')	<i>Trisateles emortualis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
	<i>Udea ferrugalis</i> (Hübner, 1796)	2021
Hameçon (Le), Binaire (Le)	<i>Watsonalla binaria</i> (Hufnagel, 1767)	2021
Xanthie ochracée (La)	<i>Xanthia togata</i> (Esper, 1788)	2021
	<i>Xanthorhoe ferrugata</i> (Clerck, 1759)	2022
Incertaine (L'), Phalène ondée (La)	<i>Xanthorhoe fluctuata</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Noctuelle négligée (La)	<i>Xestia castanea</i> (Esper, 1798)	2021
C-noir (Le)	<i>Xestia c-nigrum</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Noctuelle de la Chélidoine (La)	<i>Xestia triangulum</i> (Hufnagel, 1766)	2022
Trimaculée (La)	<i>Xestia xanthographa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
	<i>Ypsolopha ustella</i>	1910



Partie 1 : Présentation de la commune

Partie I - Présentation de la commune de Saint-Yvi

I- Localisation et état administratif de la commune

La commune de Saint-Yvi est située dans le Finistère sud, à 10 km au nord de Concarneau et à 12 km au sud-est de Quimper.

Elle fait partie de la Cornouaille, le deuxième pays le plus étendu de Bretagne.

Localisation de la commune

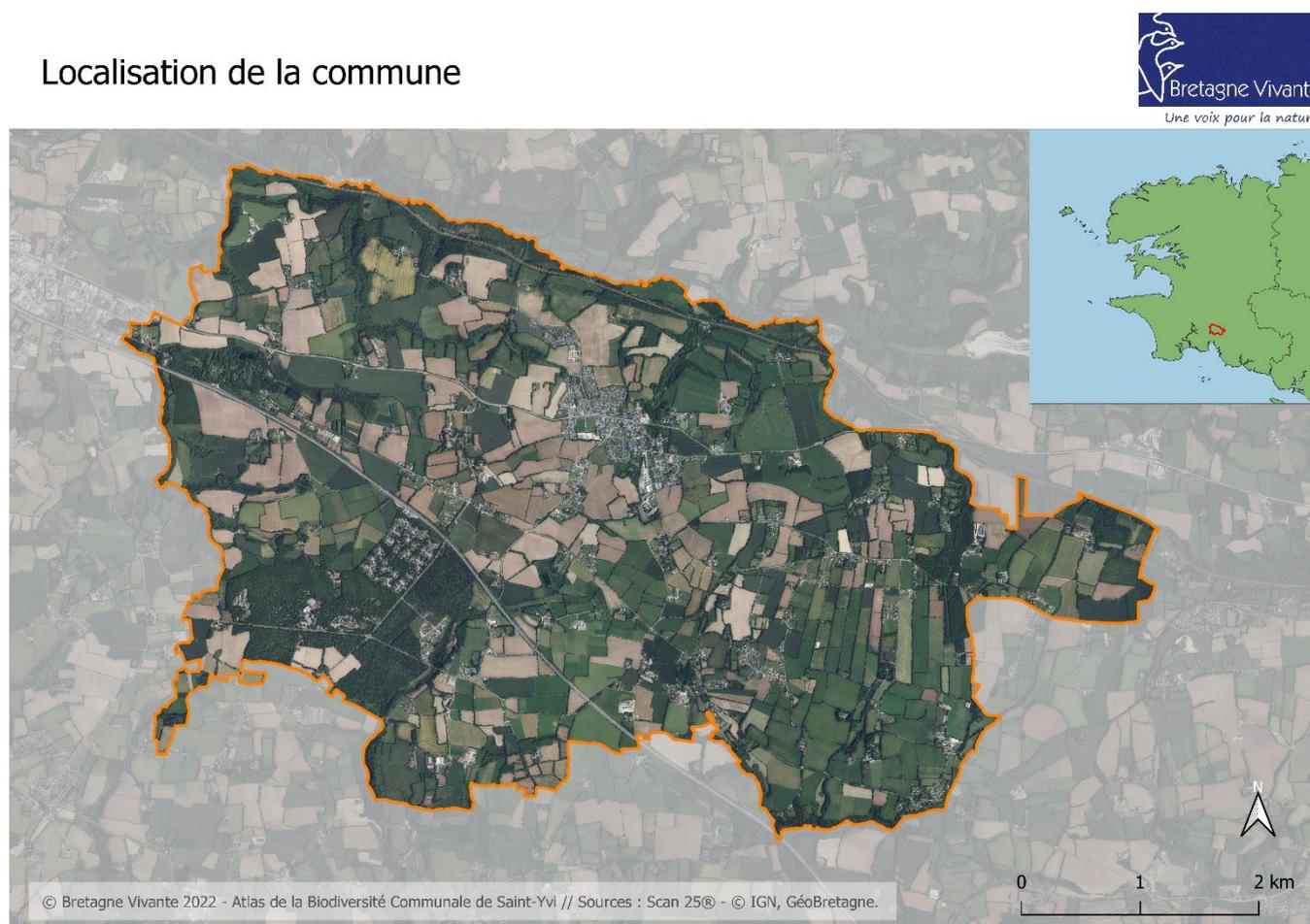


Figure 1 : vue aérienne de Saint-Yvi et localisation dans le département.

Les 3 308 habitants de la ville de Saint-Yvi vivent sur une superficie totale de 27,1 km² avec une densité de 122 habitants par km². Située au nord de Concarneau, la commune attire depuis plusieurs années de nouveaux habitants.

A) La communauté de communes

La communauté de communes de la CCA (Concarneau-Cornouaille Agglomération) regroupe 9 communes : Concarneau, Elliant, Melgven, Névez, Pont-Aven, Rosporden, Saint-Yvi, Tourc'h et Trégunc, Pour un total de 50 975 habitants.

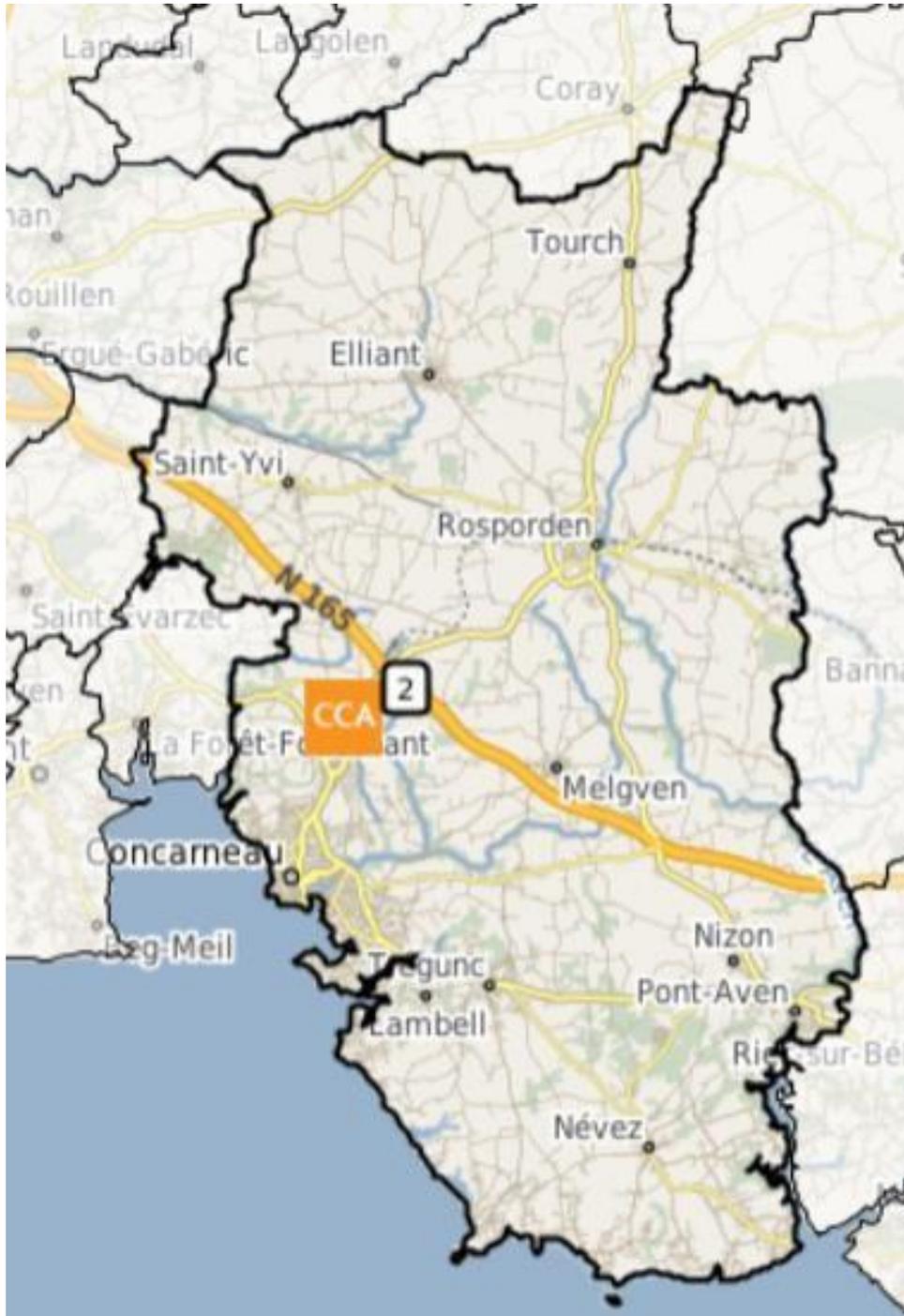


Figure 2 : localisation de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA).

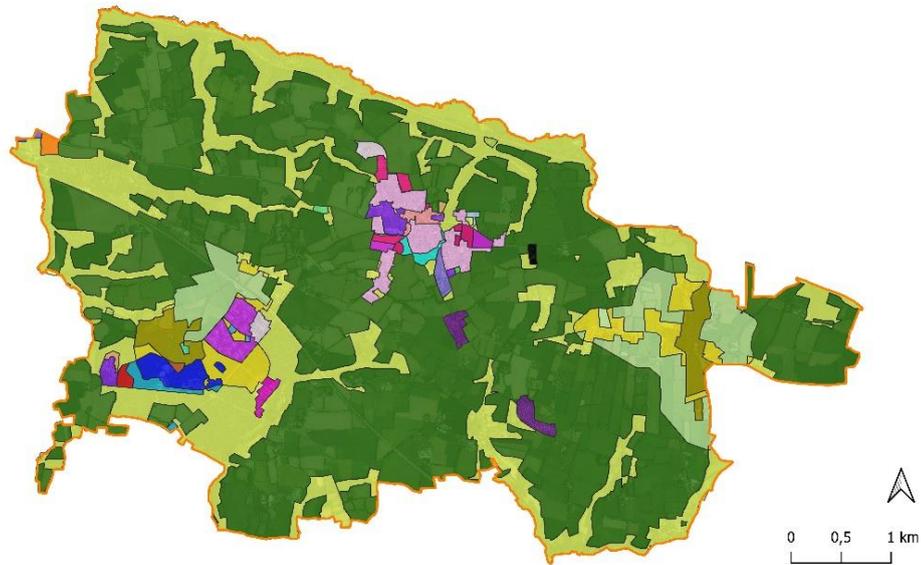
B) Urbanisme

Le Plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Saint-Yvi, actuellement en vigueur, a été approuvé le 23 février 2018.

Ce document est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal. Mis à jour chaque décennie, il détermine l'usage des différentes parcelles qui composent le territoire et donc l'occupation future du sol. Lors de son élaboration, la loi "Grenelle 2" impose la prise en compte, entre autre, des éléments de la Trame verte et bleue.

Le PLU de Saint-Yvi (Figure 3) rend compte du caractère rural de la commune: 93% de l'occupation du sol est classée comme "secteur naturel", dont 2/3 de terres agricoles et 1/3 de milieux naturels qu'il "convient de préserver". On peut noter que moins de 1% du territoire constitue un secteur à "urbaniser à court terme". L'expansion urbaine autorisée par le PLU est donc relativement restreinte.

Le SCOT de Concarneau Cornouaille Agglomération a été approuvé le 23 mai 2013 et est actuellement en révision.



© Bretagne Vivante 2022 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Concarneau Cornouaille Agglomération, GéoBretagne, IGN.

- Secteur à urbaniser à court terme, à vocation d'accueil touristique
- Secteur à urbaniser à court terme, à vocation d'accueil touristique, situé dans le périmètre éloigné d'une zone de captage.
- Secteur à urbaniser à court terme, à vocation d'activités industrielles et artisanales
- Secteur à urbaniser à court terme, à vocation d'activités sportives et de loisirs et/ou d'équipements publics
- Secteur à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat moyennement dense, d'organisation en ordre continu ou discontinu
- Secteur à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
- Secteur à vocation d'accueil touristique
- Secteur à vocation d'accueil touristique situé dans le périmètre éloigné d'une zone de captage
- Secteur à vocation d'activités artisanales et de services
- Secteur à vocation d'activités industrielles et artisanales
- Secteur à vocation d'activités sportives et de loisirs et/ou d'équipements publics
- Secteur correspondant aux jardins partagés
- Secteur dédié au stockage des déchets inertes
- Secteur naturel à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
- Secteur naturel à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles, situé dans le périmètre éloigné d'une zone de captage
- Secteur naturel destiné à recevoir des équipements publics ou privés
- Secteur naturel qu'il convient de préserver en raison soit de la qualité de sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, [...], soit de leur caractère d'espace naturel
- Secteur naturel qu'il convient de préserver en raison soit de la qualité de sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, [...], soit de leur caractère d'espace naturel, situé dans le périmètre éloigné d'une zone de captage
- Secteur naturel qu'il convient de préserver en raison soit de la qualité de sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, [...], soit de leur caractère d'espace naturel, situé dans le périmètre rapproché d'une zone de captage
- Secteur permettant, sous certaines conditions et sous réserve de ne pas nuire à l'activité agricole, l'adaptation et l'extension des constructions à vocation d'activités industrielles, artisanales, commerciales ou de services déjà existant
- Secteur permettant, sous certaines conditions et sous réserve de ne pas nuire à l'activité agricole, l'adaptation et l'extension des constructions à vocation d'habitat déjà existantes, en zone naturelle
- Secteur permettant, sous certaines conditions et sous réserve de ne pas nuire à l'activité agricole, l'adaptation et l'extension des constructions à vocation d'habitat déjà existantes, en zone rurale
- Secteur urbain à vocation d'habitat et activités compatibles avec l'habitat, dense, en ordre continu
- Secteur urbain à vocation d'habitat et activités compatibles avec l'habitat, dense, en ordre continu ou discontinu
- Secteur urbain à vocation d'habitat et activités compatibles avec l'habitat, moyennement dense, en ordre continu ou discontinu
- Secteur urbain à vocation d'habitat et activités compatibles avec l'habitat, moyennement dense, en ordre continu ou discontinu, situé dans le périmètre éloigné d'une zone de captage
- Zone d'accueil d'activités de loisirs
- Zone d'accueil d'activités de loisirs située dans le périmètre éloigné d'une zone de captage
- Zone d'accueil d'activités de loisirs située dans le périmètre rapproché d'une zone de captage

Figure 3 : cartographie du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Yvi

C) Les actions de la commune en faveur de la biodiversité et de l'environnement

- **Gestion différenciée des espaces verts** : « La gestion différenciée des espaces verts permet d'adapter l'entretien de chaque site en fonction de son usage, pour favoriser la diversité de la faune et de la flore, d'assurer une continuité végétale et surtout de limiter les intrants phytosanitaires ». La mise en place de ce plan a été approuvée par le Conseil Municipal en 2023.
- **Projet éducatif territorial (PEDT)** : la thématique biodiversité a été incorporée au sein du PEDT mis en place sur la commune de Saint-Yvi.
- **Formation des agents techniques** : les services techniques communaux ont suivi des formations sur la thématique de la biodiversité, ainsi que sur les espèces exotiques envahissantes (EEE), afin d'améliorer la prise en compte de ces deux thématiques dans leurs missions.

2- Les données du milieu physique

A) Le relief

Le territoire est assez vallonné et ponctué par la présence d'un haut plateau culminant à 160 mètres d'altitude, qui fait d'ailleurs l'objet d'un point de vue inscrit : le plateau de Là-Haut. Un plateau plus bas, situé au sud-ouest, est occupé en partie par un boisement d'importante superficie : le bois de Pleuven. Le bourg de Saint-Yvi est également localisé sur des hauteurs allant jusqu'à 100 mètres d'altitude. Ces plateaux sont entrecoupés par des vallées humides parcourues par plusieurs cours d'eau d'importance dont certains trouvent leur source sur la commune, comme le Saint-Laurent. Plusieurs infrastructures anthropiques d'importance traversent le territoire d'est en ouest : la voie ferrée au nord et la voie express (D165) au centre, reliant tous deux les villes de Quimper à Lorient.

B) Le climat

À Saint-Yvi, le climat océanique se traduit par des températures douces avec une pluviométrie plutôt abondante et répartie tout au long de l'année [1]. Une tendance au réchauffement du climat a été mise en évidence dans la commune proche de Quimper : la température moyenne annuelle a évolué de 11,5°C, pour la période 1971-2000, à 12°C pour la période 1991-2020.

C) La géologie

La région de Saint-Yvi appartient au domaine de « L'anticlinal de Cornouaille » situé au sud de la zone broyée sud-armoricaine.

Les bandes géologiques, constituées de roches de nature granitique et métamorphique accompagnées de filons, sont orientées Nord 110°.

Ces roches sont structurées de l'orogénèse hercynienne (Carbonifère : - 340 millions d'années). Cette chaîne de montagnes hercyniennes fut érodée et fracturée en une série de surface d'aplanissement. Des mouvements tectoniques réactivant d'anciennes failles ont fracturé la pénéplaine datée de l'Eocène. C'est cette tectonique des blocs basculés et dénivelés envahie par la mer lors de la transgression flandrienne qui rend compte des grandes orientations de la morphologie concarnoise et environnante.

Dans le détail, le territoire communal est principalement composé de granites, typiques de la région Bretagne (Figure 4). On retrouve des formations d'alluvions et de colluvions le long des cours d'eau. A l'endroit du bois de Pleuven, on observe davantage des limons.

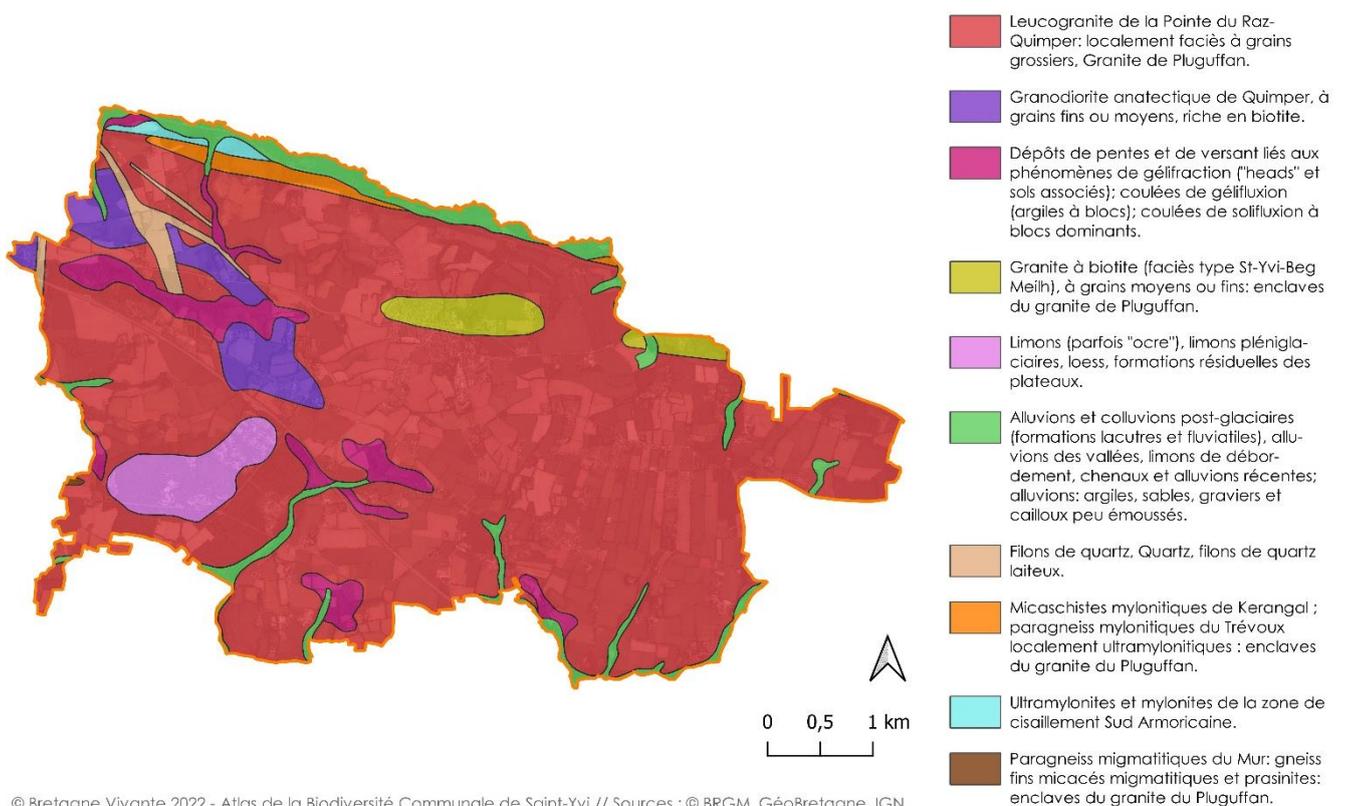
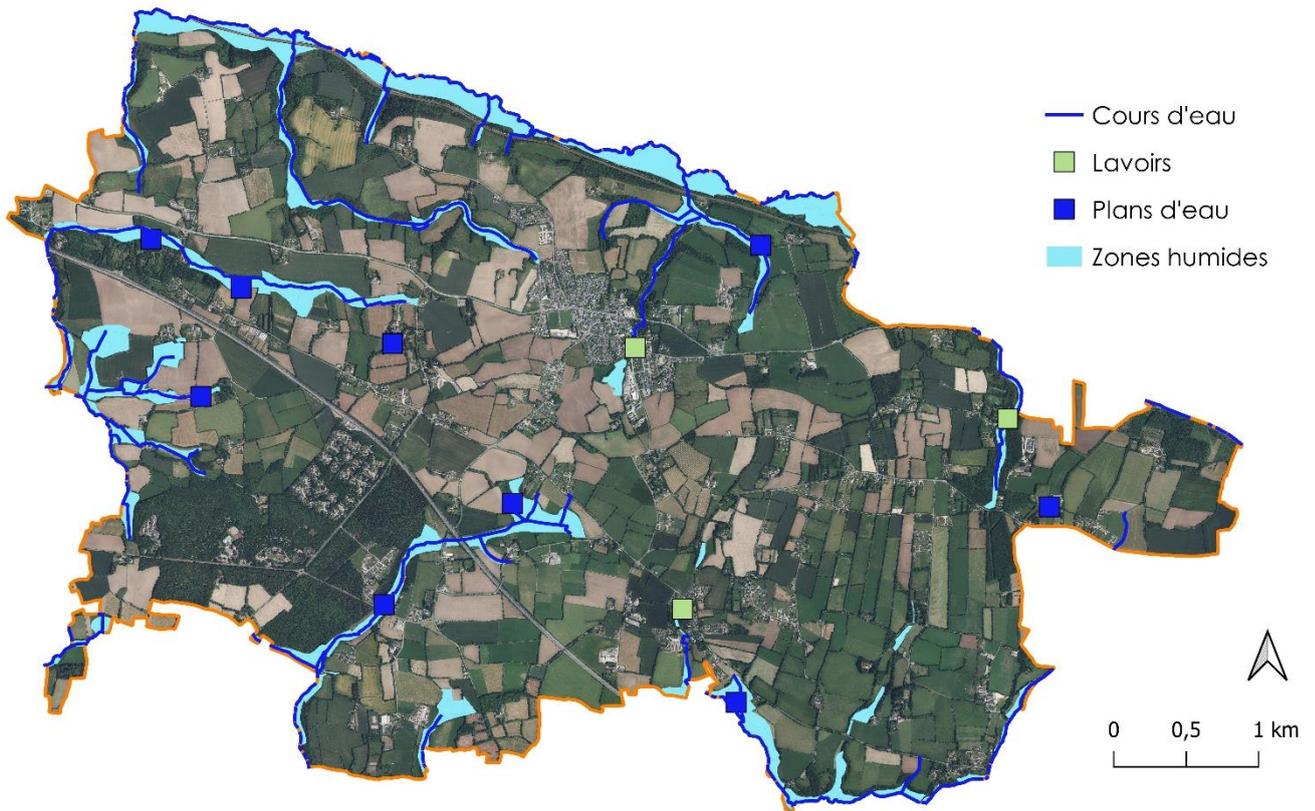


Figure 4 : géologie de Saint-Yvi.

D) Hydrographie

Le réseau hydrographique de Saint-Yvi est important. L'altitude de la commune localement élevée fait de Saint-Yvi le château d'eau d'une partie de la CCA. De nombreux petits cours d'eau et fleuves côtiers prennent leur source à Saint-Yvi (Figure 5).

On peut différencier sur Saint-Yvi deux principales catégories de zones humides, les zones humides de tête de bassin versant, nombreuses du fait de la topographie communale, et les zones humides alluviales qui représentent l'essentiel du fond de la vallée du Jet, à la limite nord de la commune.



© Bretagne Vivante 2022 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Concarneau Cornouaille Agglomération, GéoBretagne, IGN, Sivalodet.

Figure 5 : localisation des zones humides, plans d'eau, cours d'eau et lavoirs sur Saint-Yvi.

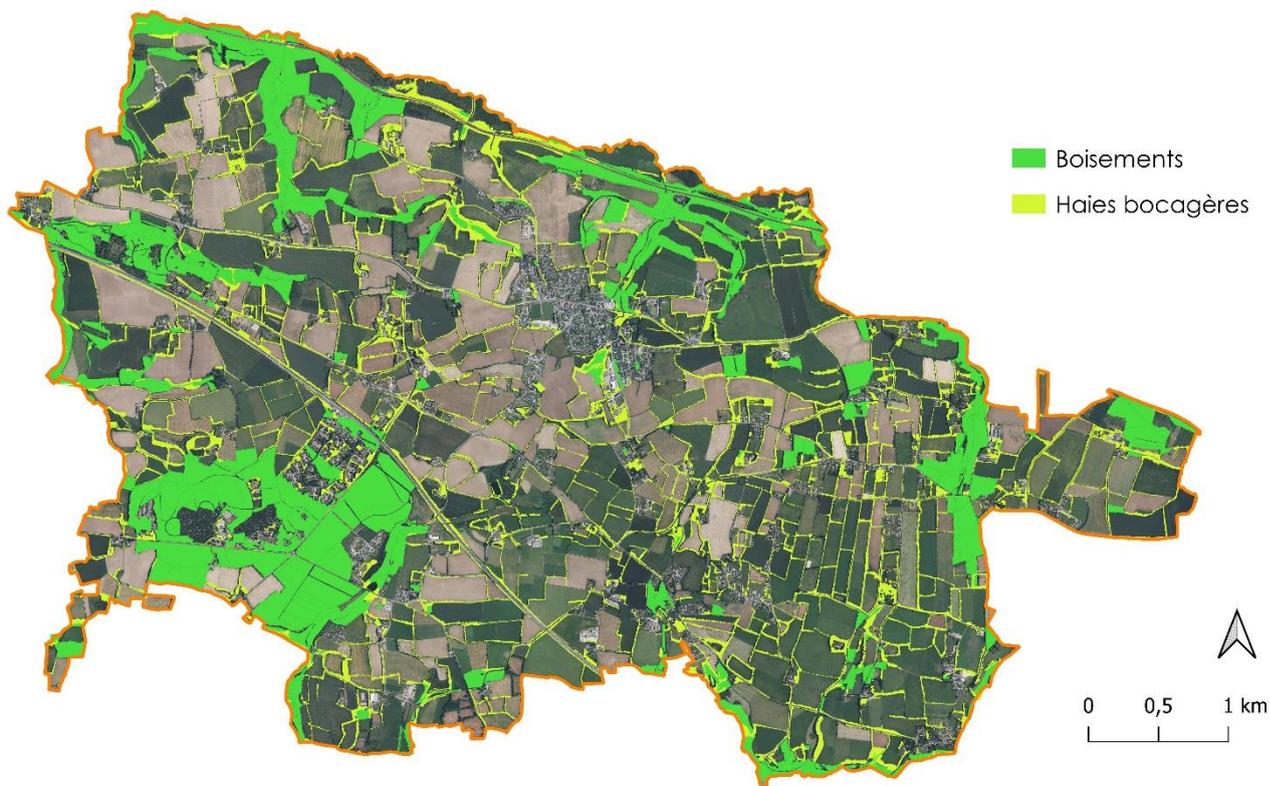
A) Boisements et bocage

La commune de Saint-Yvi compte des surfaces boisées assez importantes, notamment le bois de Pleuven au sud-ouest de la commune. Il convient également de noter la présence de boisements importants dans plusieurs vallées, notamment les vallées perpendiculaires au Jet, ainsi que les boisements qui se sont développés sur les principales zones de captage d'eau potable, comme au Linguennec (Figure 6).

Hormis le bois de Pleuven, la plupart des zones boisées de la commune se sont développées entre les années 1960 et aujourd'hui, à la faveur d'une déprise agricole sur les terrains les plus difficiles à exploiter.

Le maillage bocager est densément développé sur Saint-Yvi, bien que de nombreuses parcelles agricoles aient été remembrées après les années 50, la densité de petites parcelles reste importante.

Le bocage joue un rôle majeur pour la circulation des espèces animales, car il représente un corridor écologique entre les milieux agricoles et milieux ouverts naturels, mais également entre les milieux forestiers. La circulation des espèces animales est essentielle pour la conservation de la diversité génétique des populations animales et pour leur résilience face au risque d'extinction.



© Bretagne Vivante 2022 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Conservatoire Botanique National de Brest, Concarneau Cornouaille Agglomération, GéoBretagne, IGN.

Figure 6 : surfaces boisées et maillage bocager sur Saint-Yvi.

3- Occupation du sol et évolution de la commune

L'essentiel de la commune de Saint-Yvi présente un paysage de campagne, avec de nombreuses parcelles agricoles héritées des années 50 à aujourd'hui. Elle compte également des zones humides et plusieurs cours d'eau.

Le territoire communal est parsemé par de nombreux hameaux, avec deux principales zones urbanisées, le bourg de Saint-Yvi et le lotissement du bois de Pleuven.

La commune connaît un mitage important de son espèce rurale, qui a notamment conduit à l'installation d'un lotissement et de plusieurs établissements dans le bois de Pleuven, historiquement l'un des principaux bois de la CCA qui a été fortement fragmenté.

La pression immobilière s'est accentuée, notamment avec le développement de l'agglomération de Concarneau et la proximité des pôles urbains de Quimper et Rosporden.

La dynamique globale de l'occupation du sol entre les années 60 (Figure 7) et aujourd'hui (Figure 8) est la suivante :

- Une progression des surfaces boisées au sein des vallées, y compris en zones humides
- Un morcellement et un mitage du bois de Pleuven par une urbanisation croissante
- Un développement important des différents pôles urbains
- Un agrandissement global des parcelles agricoles et une régression du bocage, bien qu'encore notable aujourd'hui
- La construction de la N165, véritable coupure du paysage de la commune

4- Protections

La commune de Saint-Yvi ne possède pas de réserve naturelle nationale ou de réserve naturelle régionale. Aucune portion du territoire ne figure à l'inventaire ZNIEFF.

Occupation du sol sur la commune de Saint-Yvi entre 1950 et 1965

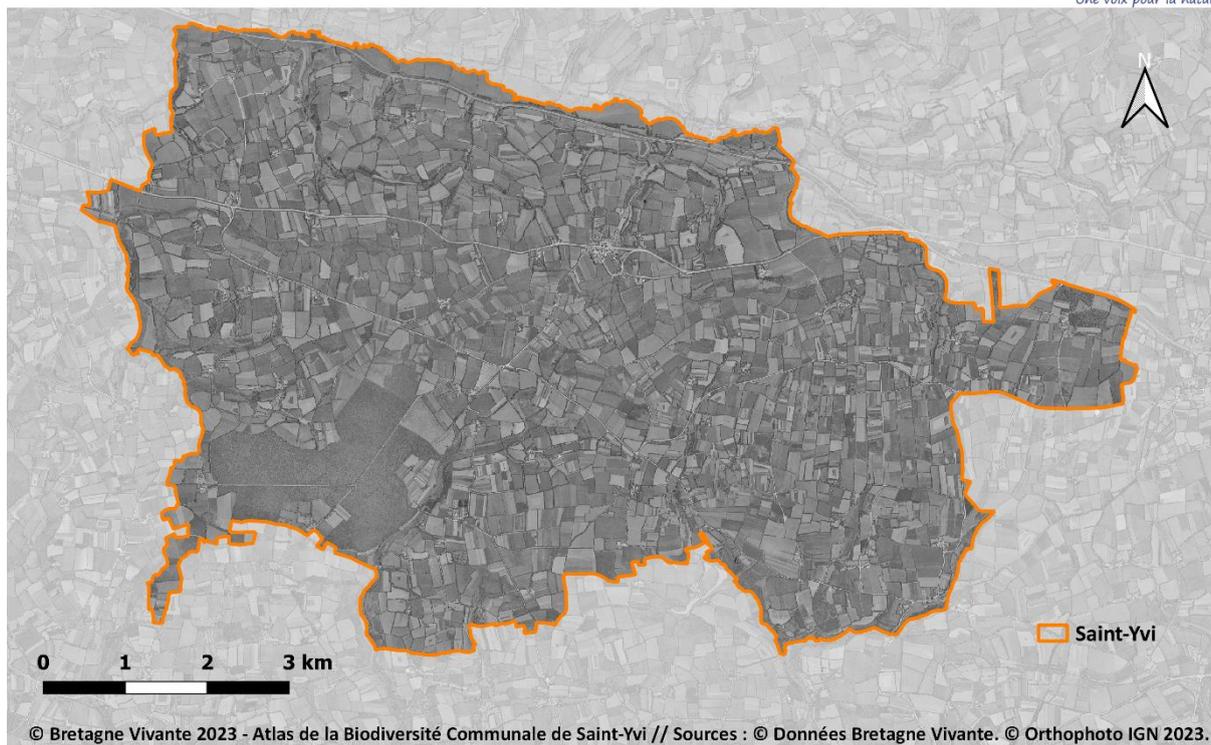


Figure 7 : occupation du sol sur la commune de Saint-Yvi entre 1950 et 1965.

Occupation du sol sur la commune de Saint-Yvi en 2021



Figure 8 : occupation du sol sur la commune de Saint-Yvi en 2021.

Partie 2 : Résultats des prospections

PARTIE 2 - RESULTATS DES PROSPECTIONS

I- INTRODUCTION

L'atlas de la biodiversité de la commune de Saint-Yvi a débuté officiellement en mars 2022. Les données existantes dans les différentes bases de données à cette date sont reprises dans le tableau suivant :

Tableau 1 : nombres de taxons recensés et nombres de données, par groupe taxonomique

Faune	Groupe taxonomique	Nombre de taxons	Nombre de données
	Amphibiens	4	20
	Mammifères	30	131
	Odonates	28	135
	Oiseaux	91	1728
	Orthoptères	13	27
	Rhopalocères	33	104
	Reptiles	5	14
Flore		287	-
	Total	491 taxons	2 159 données

La première donnée sur la commune date de 1937 et les dernières données prises en compte pour la réalisation de cet ABC datent du 20/09/2023.

La synthèse de ces données antérieures à l'ABC permet de réaliser une comparaison entre les connaissances initiales de la biodiversité, et le niveau de connaissance atteint en fin d'ABC.

Le détail des données historiques et leur analyse peuvent être consultés dans le document suivant : *Bretagne Vivante, 2022. Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi (29) : État initial des connaissances. 69 p.*

1 taxon : rang hiérarchique quelconque de la classification du vivant.

Avertissement :

L'ABC de Saint-Yvi a été mené en 2022 et 2023, avec une période de prospection d'avril 2022 à août 2023.

Le démarrage tardif des prospections en 2022 a contraint de reporter l'essentiel de l'étude de certains groupes taxonomiques en 2023.

Les inventaires ont été menés sur les groupes taxonomiques les plus étudiés traditionnellement : flore, oiseaux, mammifères (dont chiroptères), amphibiens, reptiles squamates, odonates, papillons de jours, orthoptères (criquets, grillons, sauterelles). Des inventaires ponctuels ont également été menés sur d'autres groupes taxonomiques, dont les résultats seront présentés sous forme de liste d'espèces.

Les données historiques ont été collectés auprès de différents partenaires : INPN, Conservatoire Botanique National de Brest, DIR Ouest, GRETIA.

Les données de l'INPN ont été transmises à Bretagne Vivante par l'UMS PatriNat le 14/03/2022 et concernent 943 données, pour 25 jeux de données et 459 nombre de taxons. Cet ensemble de données ne comprend aucune donnée sensible.

Par ailleurs, la géodiversité, partie intégrante de la biodiversité au niveau abiotique, n'a pas fait l'objet d'inventaires dans le cadre de cet ABC.

Pour des motifs de manque de temps disponible, il n'a pas toujours été possible de prospecter l'ensemble du territoire communal. Des secteurs prioritaires ont été identifiés sur la commune et prospectés prioritairement (Figure 9). Les secteurs retenus ont été priorisés sur la base de leur potentiel biologique et de l'absence ou de l'ancienneté des données naturalistes qui y existent. La carte des grands types de végétation du Finistère produite par le CBNB a également servi de base de travail pour le repérage des milieux les plus intéressants d'un point de vue écologique.

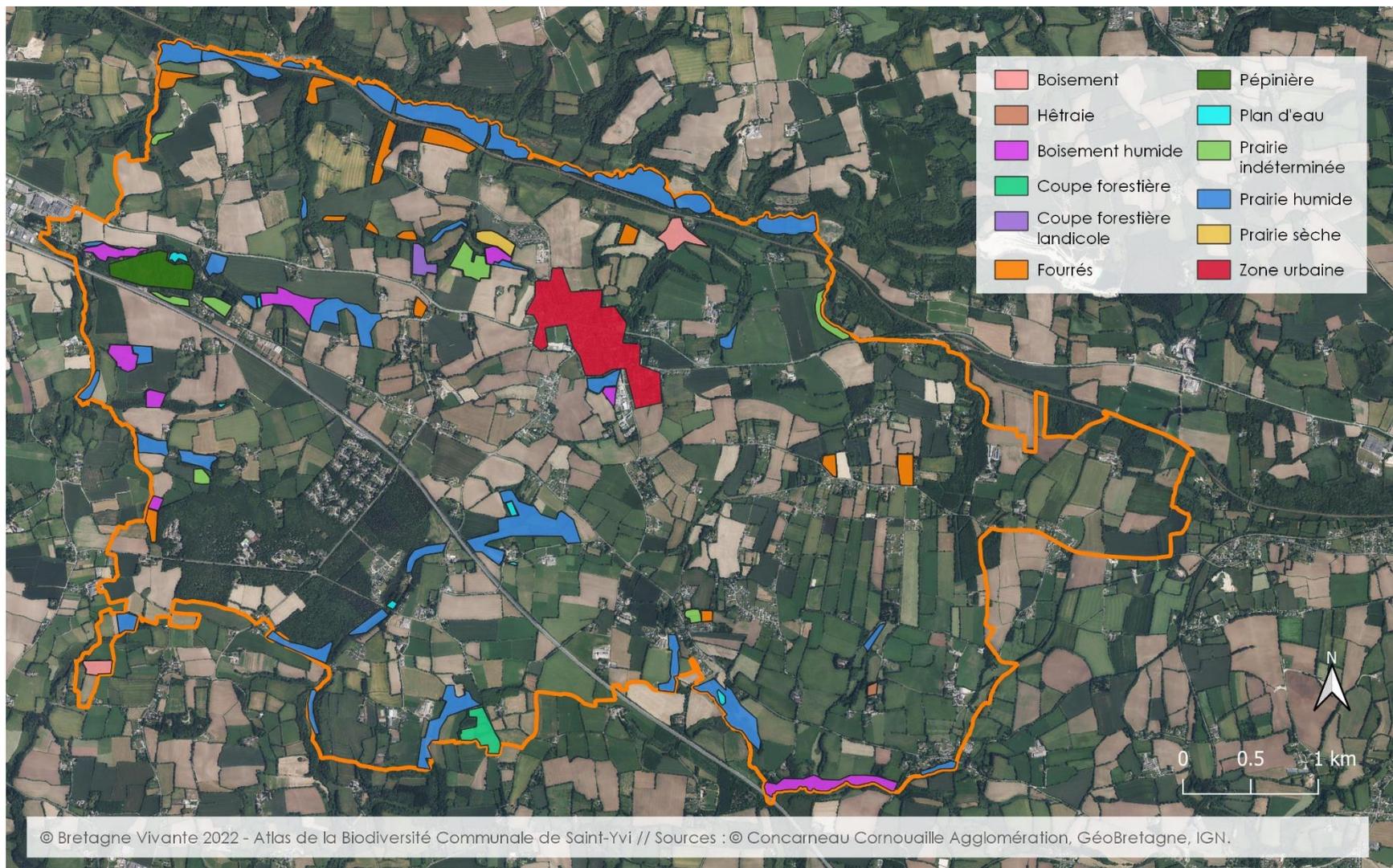
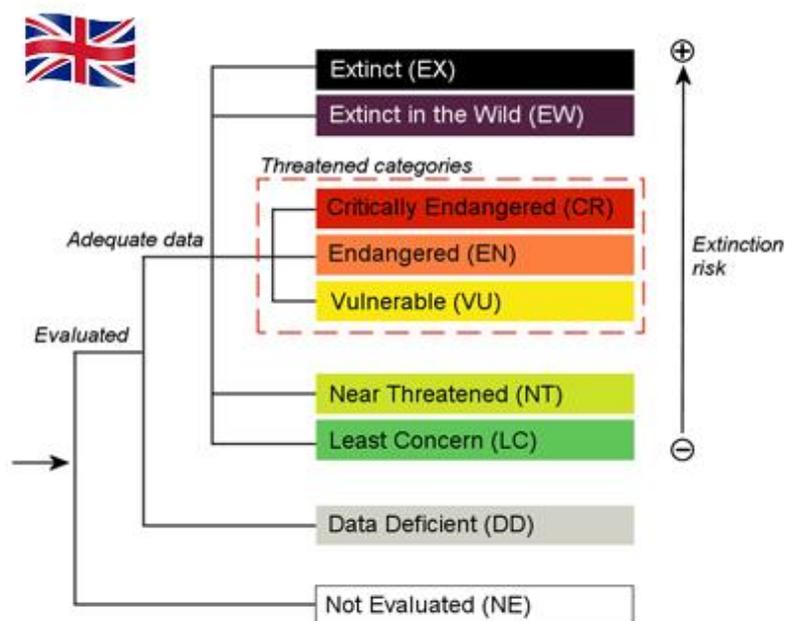
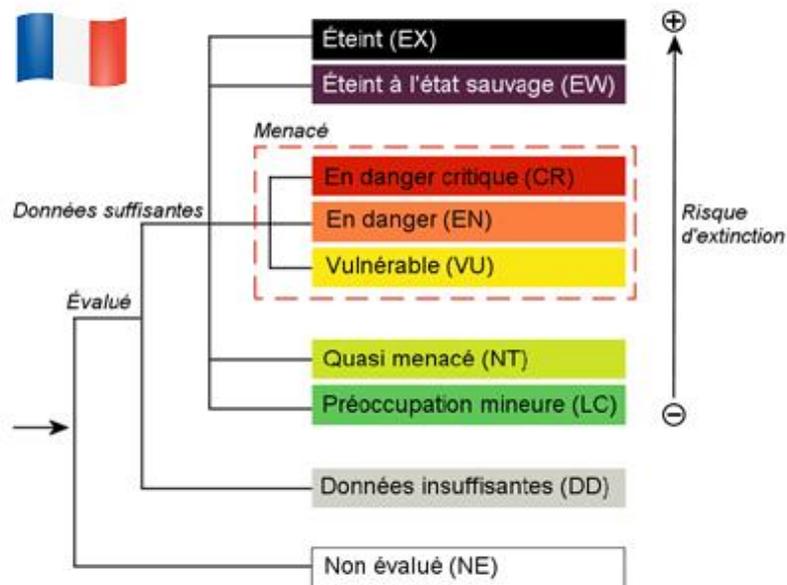


Figure 9 : zones de prospection prioritaires pour la faune et la flore sur la commune de Saint-Yvi en fonction des milieux naturels qui présentent le potentiel écologique le plus important.

L'union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est composée de gouvernements et d'organisations de la société civile et compte plus de 18 000 experts. Son rôle est de promouvoir et de coordonner les actions de protection de la nature au niveau mondial.

Elle dresse des "listes rouges" : inventaires les plus complets de l'état de conservation global des espèces végétales et animales à différentes échelles géographiques (mondiale, nationale, régionale, etc). Pour chaque espèce, l'analyse de critères, comme le taux de déclin, la zone d'occurrence et d'occupation ou encore le degré de peuplement, permet de lui attribuer un "statut de conservation", indicateur de sa vulnérabilité :



2- BILAN QUANTITATIF DES CONNAISSANCES DE LA FAUNE

Lors de la réalisation de l'état des lieux des connaissances de la biodiversité sur la commune de Saint-Yvi, des cartographies par maille kilométriques ont été réalisées afin de rendre compte de la répartition géographique et quantitative du degré de connaissance de la faune. La mise à jour de ces cartographies à la fin de l'ABC avec les nouvelles données naturalistes récoltées pendant l'enquête permet de montrer quelle a été, grâce à l'ABC, la progression de la connaissance de la faune de la commune.

Au lancement de l'ABC de Saint-Yvi, début 2022, ce sont 2 274 données concernant la faune qui avaient été traitées, pour un total de 313 espèces faunistiques recensées.

Ces données apparaissaient comme inégalement réparties sur le territoire communal, ce qui traduit une faible connaissance initiale de la faune sur la commune, également exprimée par le nombre total relativement faible de données naturalistes, au vue de la taille du territoire considéré.

L'amélioration spatiale et quantitative des connaissances de la faune sur le territoire communal est représentée en faisant apparaître l'ensemble des données naturalistes faunistiques récoltées sur Saint-Yvi, en distinguant les données qui existaient avant le lancement de l'ABC, et celles récoltées pendant l'ABC (Figure 10).

Comparaison avant-après ABC des données naturalistes faunistiques existantes sur la commune de Saint-Yvi

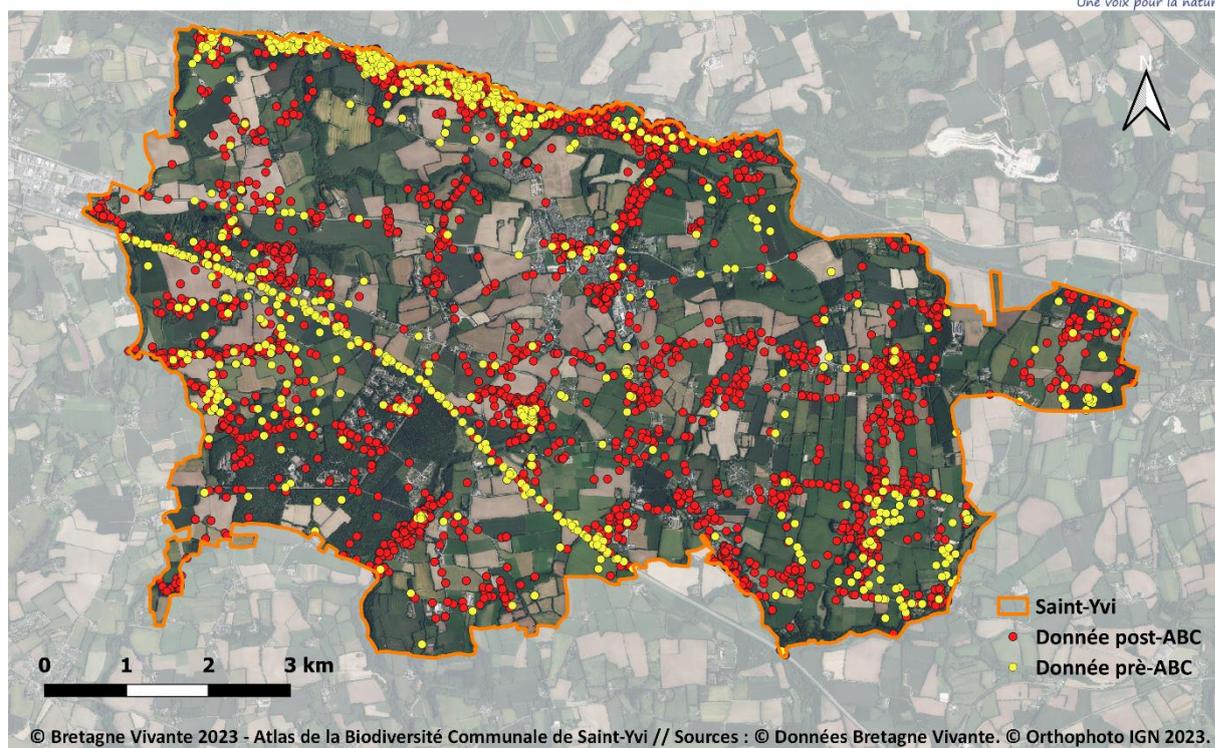
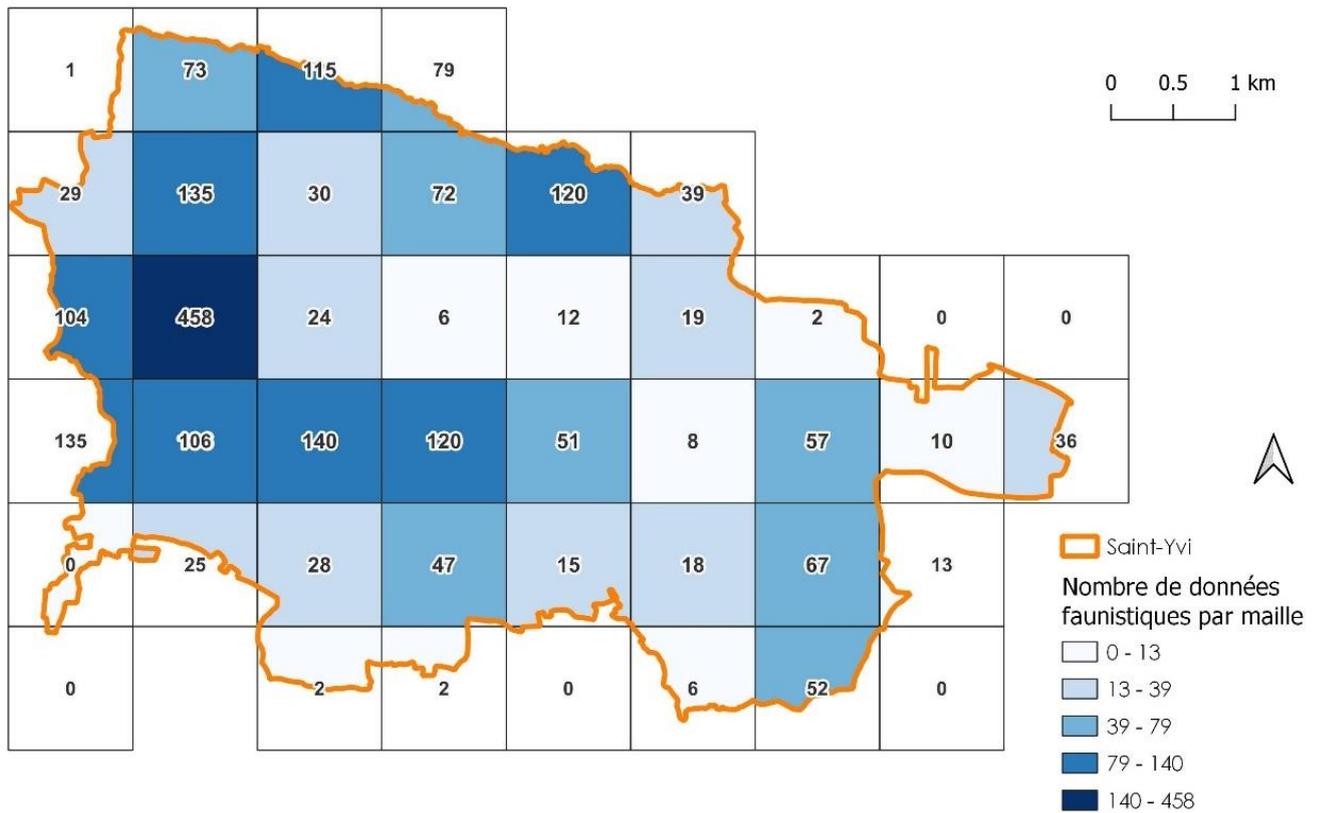


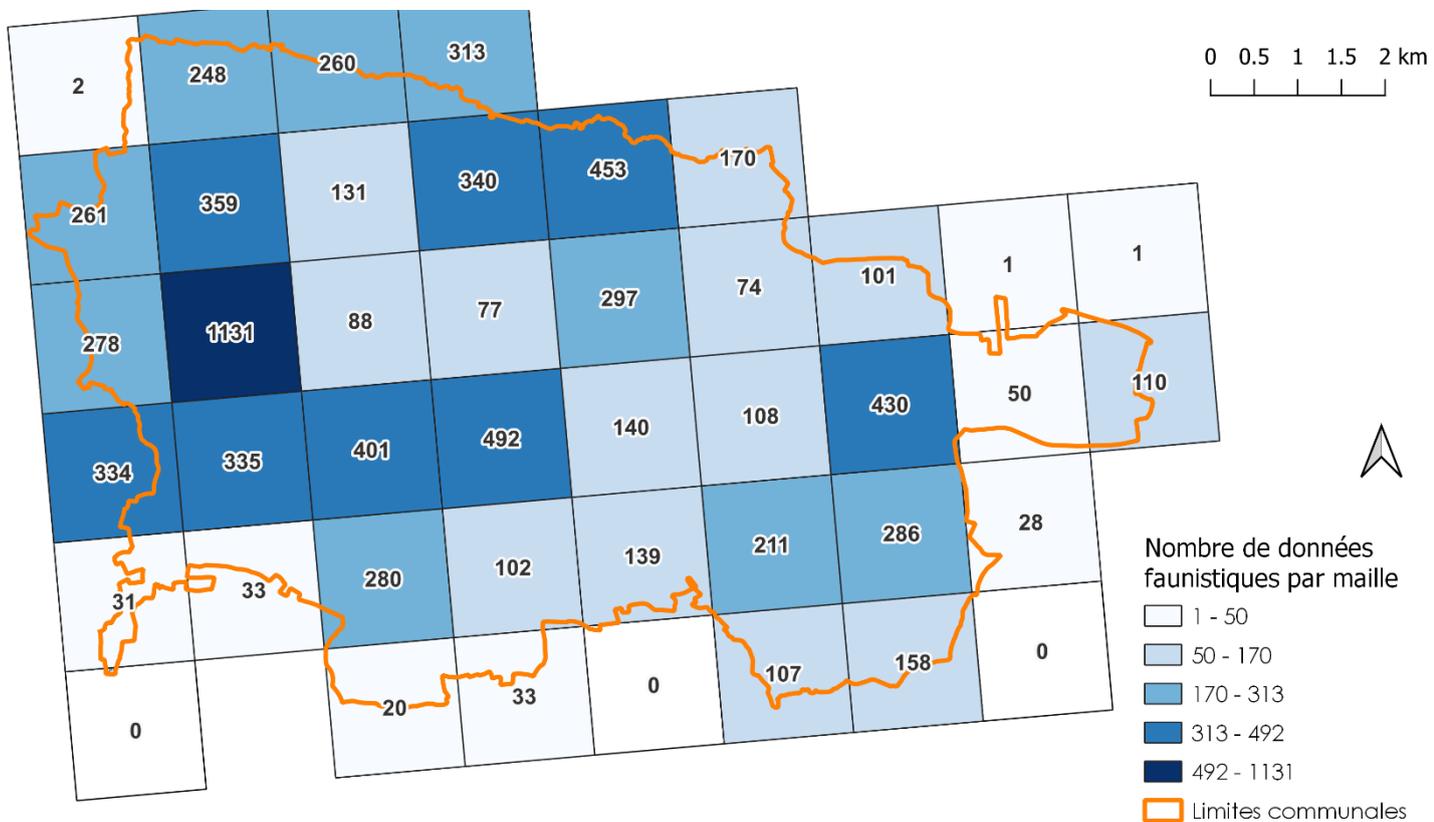
Figure 10 : comparaison avant-après ABC des données naturalistes faunistiques existantes sur la commune de Saint-Yvi.

La représentation par maille kilométrique du nombre de données naturalistes (Figure 11 et 12) et du nombre d'espèces (Figure 13 et 14) entre l'état initial et la fin de l'ABC permet d'autant plus de mettre en valeur la progression des connaissances de la faune.



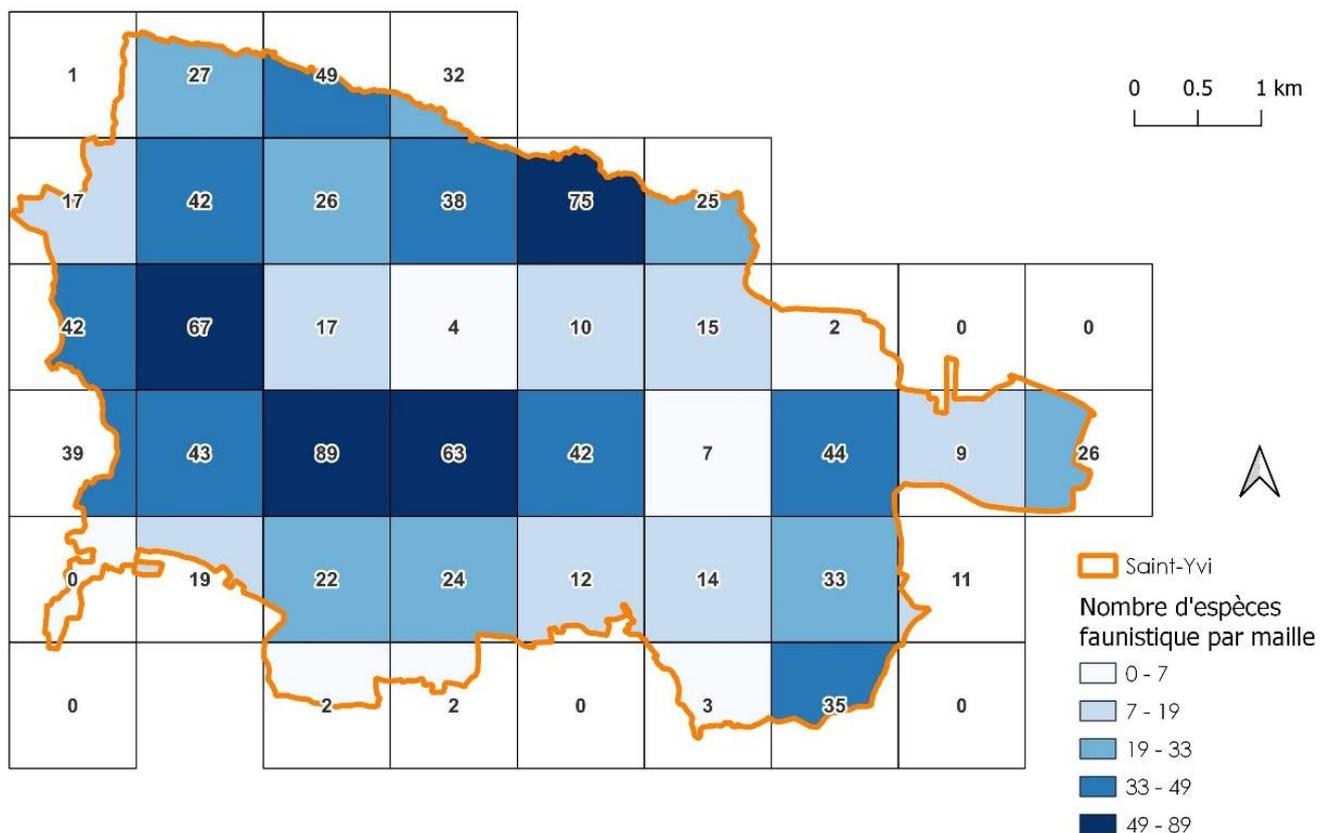
© Bretagne Vivante 2022 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Faune Bretagne, SERENA, GéoBretagne, orthophoto IGN 2022.

Figure 12 : Carte du nombre de données naturalistes faunistiques recensées début 2022 par maille kilométrique sur la commune de Saint-Yvi.



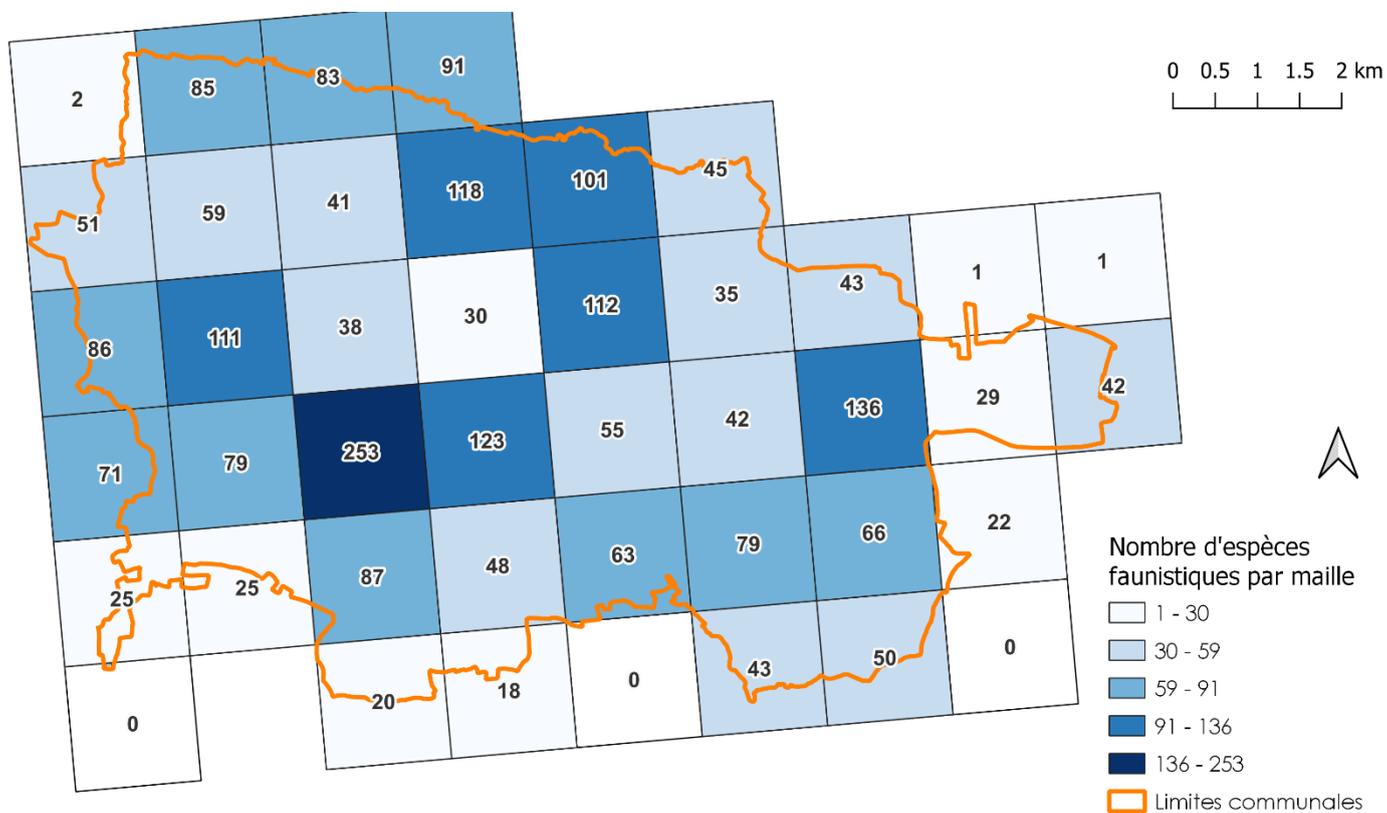
© Bretagne Vivante 2023 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Faune Bretagne, SERENA, GéoBretagne.

Figure 11 : Carte du nombre de données naturalistes faunistiques recensées à la fin de l'ABC par maille kilométrique sur la commune de Saint-Yvi.



© Bretagne Vivante 2022 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Faune Bretagne, SERENA, SINP, GéoBretagne, orthophoto IGN 2022.

Figure 13 : Carte du nombre d'espèces faunistiques recensées début 2022 par maille kilométrique sur la commune de Saint-Yvi.



© Bretagne Vivante 2023 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Faune Bretagne, SERENA, GéoBretagne.

Figure 14 : Carte du nombre de données naturalistes faunistiques recensées à la fin de l'ABC par maille kilométrique sur la commune de Saint-Yvi.

La progression quantitative du nombre de données naturalistes et d'espèces faunistiques entre le début et la fin de l'ABC de Saint-Yvi est synthétisée en tableau 2.

Tableau 2 : Nombre d'espèces et de données recensées à la fin de l'ABC de la commune de Saint-Yvi pour les principaux groupes taxonomiques étudiés.

	Nombre de données	Nombre d'espèces
Amphibiens	81	6
Mammifères	225	30
Odonates	507	31
Oiseaux	5 985	99
Orthoptères	136	19
Rhopalocères	642	41
Reptiles	66	6
TOTAL	7 642	232

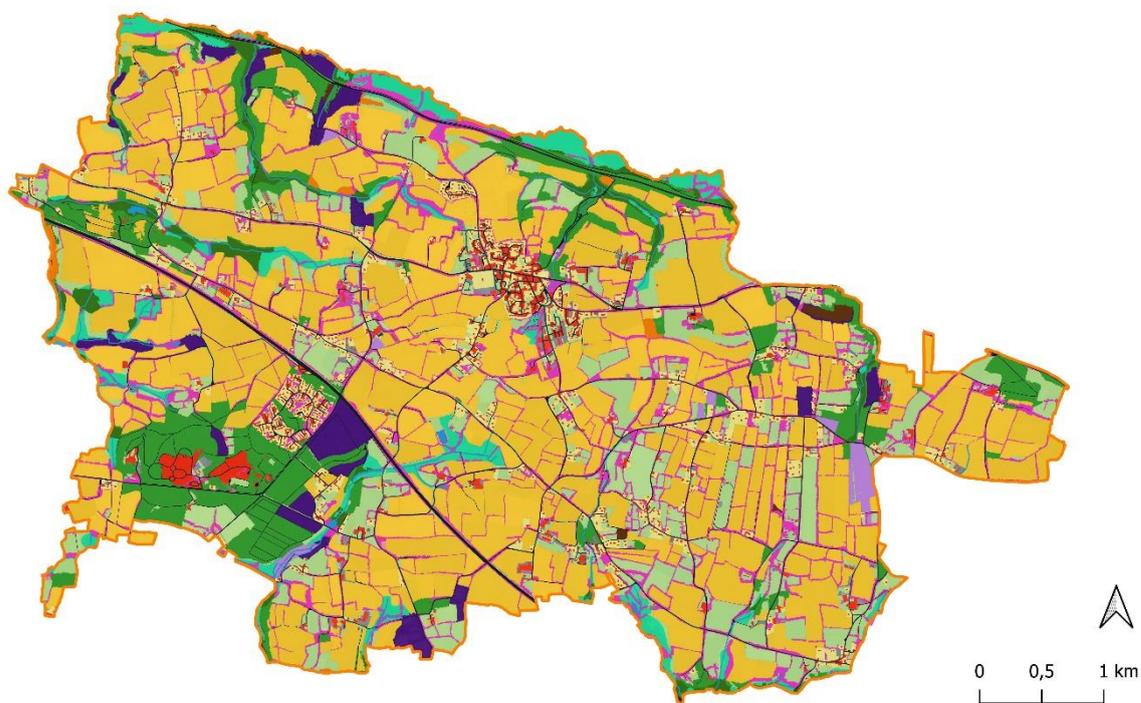
3- LES GRANDS TYPES DE VEGETATION

Il n'existe pas à proprement parler de cartographie des habitats naturels de la commune de Saint-Yvi. Mais un travail par télédétection mené par le CBNB et publié en 2020 a permis l'élaboration d'une cartographie des grands types de végétation du Finistère. A partir de cette cartographie, il a été possible de répertorier 17 grands types de végétation sur la commune de Saint-Yvi (Figure 15), qui correspondent aux grands types de milieux naturels, semi-naturels ou artificiels en présence.

Les cultures y sont largement prédominantes et couvrent quasiment la moitié du territoire (47%). L'agriculture semble moins intensive à l'est où l'on observe un maillage bocager plus dense et davantage de prairies. Les espaces naturels et semi-naturels, c'est-à-dire les forêts, plantations, fourrés, prairies et pelouses, apparaissent dispersés, avec une prédominance de forêts et de prairies humides le long des cours d'eau au sein des différentes vallées. On repère aisément le bois de Pleuven au sud-ouest ainsi que les importantes zones bâties en son centre.

La commune est traversée d'est en ouest par la voie ferrée au nord et l'axe routier N165 au centre, qui constituent des ruptures écologiques importantes.

Ces premières indications serviront de base de travail pour estimer l'état des connectivités écologiques sur le territoire.



- | | |
|--|---|
| ■ Cultures | ■ Plantations d'arbres à feuilles persistantes |
| ■ Forêts humides | ■ Plantations d'arbres à feuilles caduques |
| ■ Forêts sèches et mésophiles | ■ Coupes forestières |
| ■ Végétations des haies et talus | ■ Fourrés humides |
| ■ Bâti | ■ Fourrés secs et mésophiles |
| ■ Parcs et jardins | ■ Vergers |
| ■ Prairies et pelouses humides (hors marais salés) | ■ Plans d'eau, cours d'eau et végétations associées |
| ■ Prairies et pelouses sèches et mésophiles (hors dunes) | ■ Routes |
| | ■ Autres milieux non végétalisés |

© Bretagne Vivante 2022 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Conservatoire Botanique National de Brest, GéoBretagne, IGN.

Figure 15. Cartographie des grands types de végétation du Conservatoire botanique national de brest sur la commune de Saint-Yvi

4- LA FLORE

A) Préambule et définitions

La flore d'un territoire est la liste des différentes espèces végétales qui y sont présentes.

On y distingue différents éléments : on parlera ainsi des espèces indigènes (on dit aussi autochtones) pour celles qui sont originaires du territoire et exotiques (allochtones) originaires d'autres contrées souvent lointaines.

On peut aussi les désigner au regard de leurs milieux préférentiels, des prairies (espèces prairiales), aux forêts (forestières ou sylvatiques) ou encore par rapport à leurs besoins ou à leurs adaptations, espèces des lieux secs (xérophiles), des zones humides (hygrophiles), etc.

Par leur faculté d'effectuer la photosynthèse et de créer de la biomasse, les végétaux chlorophylliens sont les producteurs primaires, base du fonctionnement des réseaux trophiques des écosystèmes. **Cette fonction fondamentale, dont dépendent toutes les autres composantes de la biodiversité, est une des raisons essentielles qui imposent de se préoccuper de la flore sauvage.**

La principale source de données floristiques provient du Conservatoire botanique national de Brest (CBN) à laquelle, nous le précisons, nous avons ajouté le résultat de nos propres prospections, données qui ont été intégrées à la base *eCalluna* du CBN de Brest et qui ont complété de façon significative les données historiques.

B) Méthode d'inventaire de la flore de Saint-Yvi

La principale source de données floristiques provient du Conservatoire botanique national de Brest (CBN) à laquelle, nous le précisons, nous avons ajouté le résultat de nos propres prospections, données qui ont été intégrées à la base *eCalluna* du CBN de Brest et qui ont complété de façon significative les données historiques.

Dans le cadre de cet ABC, une attention particulière a été portée sur certains secteurs potentiellement à enjeux. Les relevés floristiques effectués dans ces secteurs, couplés à l'observation du milieu naturel, pouvant permettre de repérer des habitats d'intérêt communautaire (au sens de la Directive habitat faune flore) de manière opportuniste.

Une analyse bibliographique des habitats d'intérêt communautaire susceptibles d'être présents à Saint-Yvi a été réalisée préalablement afin de faciliter leur détection.

Comme évoqué précédemment, un ensemble de sites qu'il serait intéressant de prospecter pour la flore a été identifié. Ces sites correspondent à différents grands types de milieu naturel : prairies humides, prairies sèches, boisements humides, plans d'eau, fourrés, coupes forestières, etc.

Dans chaque zone, un inventaire le plus exhaustif possible des espèces végétales présentes sera réalisé. Il s'agit d'une analyse qualitative de la flore, les effectifs ne sont pas évalués.

La méthodologie la plus adaptée consiste à repérer visuellement sur le terrain les Zones Homogènes de Végétation (ZHV) et d'effectuer un relevé dans chacune d'entre elles.

Les relevés sont effectués à la période la plus favorable pour l'observation et la détermination des espèces.

287 espèces avaient été notées au début de l'ABC de Saint-Yvi et les deux années d'inventaire ABC ont permis d'en ajouter 99 ce qui porte le total « toutes dates » à 386 taxons (espèces ou sous-espèces).

Ce total d'espèces recensées sur Saint-Yvi correspond à peu près à la moyenne pour la plupart des communes du Finistère.

Concernant les espèces exotiques, dont la présence est la plupart du temps liée à des introductions (volontaires ou non), un total de 7 espèces invasives avérées ont été recensées, et 5 invasives potentielles.

C) Analyse qualitative

Les espèces ont chacune des exigences quant à leur alimentation en éléments minéraux et en eau de même qu'elles sont plus ou moins aptes à supporter diverses contraintes du milieu (sol, aléas climatiques, embruns...). Elles ne sont donc réparties ni par hasard ni de façon homogène mais de façon différentielle en fonction des caractéristiques écologiques des différents milieux. Par ailleurs, leur présence à un endroit donné est également liée, à de plus vastes échelles, à leur aire de répartition générale. Pour un territoire donné tel que la commune de Saint-Yvi, certaines espèces sont abondantes dans tous les milieux tandis que d'autres sont rares et caractéristiques de milieux particuliers.

Afin d'évaluer l'intérêt relatif des espèces présentes et surtout d'attirer l'attention sur les plus fragiles, il existe des listes d'espèces établies à différentes échelles (européenne, nationale, régionale ou encore départementale). **Ces listes établissent des degrés de menace pesant sur les espèces végétales, considérées ainsi comme « patrimoniales », et soulignent la responsabilité qui incombe aux différents acteurs des échelles géographiques concernées.**

Listes permettant d'évaluer le caractère patrimonial des espèces végétales du Finistère (CBN de Brest) :

- taxon inscrit à la directive européenne Habitats-Faune-Flore sur l'annexe II ou l'annexe IV (*DHFF_1992*) ;
- taxon inscrit sur la *Liste rouge des espèces menacées en France* (UICN *et al.* (éds), 2018) en catégorie CR, EN, VU ou NT (*LRUICN_France_2018*) ;
- taxon inscrit sur la *Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne* (Quéré *et al.*, 2015) en catégorie CR, EN, VU ou NT (*LRUICN_BZH_2015*) ;
- taxon protégé à l'échelle nationale (Arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la *liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national* (*PN_1982*) ;
- taxon protégé à l'échelle régionale (Arrêté du 23 juillet 1987 relatif à la *liste des espèces végétales protégées en Bretagne complétant la liste nationale* (*PR_BZH_1987*) ;
- taxon inscrit sur la *Liste « rouge » du Massif armoricain* (Magnanon, 1993). anx0 : annexe des taxons à rechercher : taxons armoricains présumés disparus et qui, s'ils sont retrouvés, doivent être insérés à l'annexe 1 ; anx1 : annexe 1 : taxons considérés comme rares dans tout le Massif armoricain ou subissant une menace générale très forte ; anx2: annexe 2 : taxons rares sur une partie du territoire et plus communs ailleurs mais paraissant néanmoins menacés et/ou plantes en limite d'aire, rares dans le Massif armoricain mais assez communes à l'extérieur de nos limites (*LRMA_1993*) ;
- taxon protégé à l'échelle départementale (Arrêté préfectoral N° 2010- 0859 du 21 juin 2010 *portant réglementation de la cueillette de certaines espèces végétales sauvages dans le*

département du Finistère) : article 2, plantes strictement protégées.

L'analyse de la valeur patrimoniale des espèces végétales du Finistère effectuée par le Conservatoire botanique national de Brest donne les résultats suivants : aucune des espèces recensées sur le territoire communal de Saint-Yvi n'est considérée comme patrimoniale, car aucune espèce n'est protégée ou sur liste rouge régionale ou nationale.

D) Les espèces exotiques

Des espèces allochtones, donc introduites volontairement ou non, sont présentes comme partout à Saint-Yvi.

Certaines qualifiées d'invasives⁴ doivent faire l'objet d'une vigilance particulière.

Le CBN de Brest distingue deux types d'espèces (*Liste des plantes vasculaires invasives de Bretagne* (Quéré et Geslin, 2016), les invasives avérées et les invasives potentielles.

Invasive avérée : plante non indigène ayant, dans son territoire d'introduction, un caractère envahissant avéré et ayant un impact négatif sur la biodiversité, sur la santé humaine ou sur les activités économiques.

Invasive potentielle : plante non indigène présentant actuellement une tendance au développement d'un caractère envahissant à l'intérieur de communautés naturelles ou semi-naturelles et dont la dynamique à l'intérieur du territoire considéré et/ou dans des régions limitrophes ou climatiquement proches, est telle qu'il existe un risque de la voir devenir à plus ou moins long terme une invasive avérée. A ce titre, la présence d'invasives potentielles sur le territoire considéré justifie une forte vigilance et peut nécessiter la mise en place rapide d'actions préventives ou curatives.

Tableau 3 : liste des espèces invasives présentes à Saint-Yvi.

Nom français	Nom scientifique	Date de dernière observation	A : avérée ; P : potentielle
Ail à trois angles / Ail triquetre	Allium triquetrum L.	2022	A
Balsamine géante / Balsamine glanduleuse / Balsamine de l'himalaya / Grande balsamine	Impatiens glandulifera Royle	2022	A
Laurier sauce / Laurier d'apollon	Laurus nobilis L.	2022	A
Crassule de helms	Crassula helmsii (Kirk) Cockayne	2022	A
Laurier palme / Laurier cerise	Prunus laurocerasus L.	2023	A
Renouée à nombreux épis / Renouée de l'himalaya / Renouée à épis nombreux	Polygonum polystachyum C.F.W.Meissn.	2022	A
Rhododendron pontique	Rhododendron ponticum L.	2022	A
Lilas de chine / Buddleia de david / Arbre aux papillons	Buddleja davidii Franch.	2023	P
Acacia / Robinier faux-acacia	Robinia pseudoacacia L.	2022	P
Elodée à feuilles étroites / Elodée de nuttal	Elodea nuttallii (Planch.) H.St.John	2022	P
Erable sycomore / Erable faux-platane	Acer pseudoplatanus L.	2023	P

Résumé

La flore de Saint-Yvi est assez diversifiée avec 386 taxons, et peut être considérée comme commune.

Aucune espèce de flore patrimoniale n'a en effet été recensée à ce jour sur la commune.

Il sera, par ailleurs, nécessaire de surveiller certaines espèces exotiques envahissantes pouvant devenir problématiques, par exemple la Crassule de helms qui est bien implantée sur un étang au lieu-dit Stang Even.

Cependant, la biodiversité ne saurait se limiter aux espèces emblématiques et c'est donc l'ensemble de la flore qu'il convient de conserver dans le meilleur état possible, parfois par des mesures de gestion et de sensibilisation ad hoc.

Enfin, au terme de ce travail d'inventaire de la biodiversité, nous avons vu qu'un certain nombre d'espèces observées dans un passé récent n'avaient pas été revues. D'autres probablement ont pu aussi échapper à nos prospections.

La diversité floristique communale reflète en revanche de manière intéressante la diversité des milieux présents sur la commune, notamment en terme de milieux humides

5- LES OISEAUX

L'avifaune apparaît comme le groupe le mieux connu historiquement sur Saint-Yvi. Les données historiques comportaient 1 728 données pour 91 espèces. Les prospections qui ont été menées concernant les oiseaux sur Saint-Yvi l'ont donc été dans deux objectifs distincts :

- Améliorer la couverture spatiale des connaissances de l'avifaune en prospectant les secteurs où peu/pas d'observations avaient été réalisées à ce jour
- Rechercher les espèces patrimoniales déjà recensées sur la commune ou potentiellement présentes, afin d'en déterminer le statut de nidification au cours de la période de l'atlas et d'en connaître la distribution avec précision.

Pour atteindre ces deux objectifs, trois types de prospections ont été réalisées :

Prospection systématique des mailles de 1x1 km :

Sur l'ensemble de la commune par réalisation de deux points d'écoute consécutifs de 5 minutes par carré (protocole EPOC), en mars, avril et mai 2022. L'objectif de cette méthode est d'avoir une pression de prospection spatialement exhaustive de la commune.

A savoir

Définition d'un point d'écoute :

Il s'agit de la méthode d'inventaire et de suivi de l'avifaune la plus couramment utilisée. Le principe est de se placer sur un point fixe pendant une durée déterminée (5 minutes pour un point EPOC) et de noter tous les oiseaux détectés à vue ou au chant. Cette méthode permet d'inventorier un territoire de manière homogène en réalisant des points d'écoute à intervalle régulier.

Prospections opportunistes :

Lors de toute activité sur le terrain, les naturalistes ont noté l'ensemble des espèces d'oiseaux observées, afin de les transmettre sur les bases de données de l'ABC.

Prospections ciblées :

Des enquêtes ont été menées sur des espèces nécessitant une méthode de prospection spécifique.

Enquête rapaces nocturnes :

Une enquête a ainsi été menée en 2023 sur les rapaces nocturnes en se basant sur le protocole LPO de l'enquête Rapaces nocturnes, qui permet d'avoir une estimation du nombre de couples nicheurs de chaque espèce de rapace nocturne pour l'ensemble de mailles prospecté.

Deux passages nocturnes ont ainsi été effectués sur l'ensemble des carrés de 1x1 km de la commune de Saint-Yvi (Figure 16). Le premier passage a été réalisé le 02/03/2023 et le second passage le 31/05/2023.

Enquête hirondelles et Martinets :

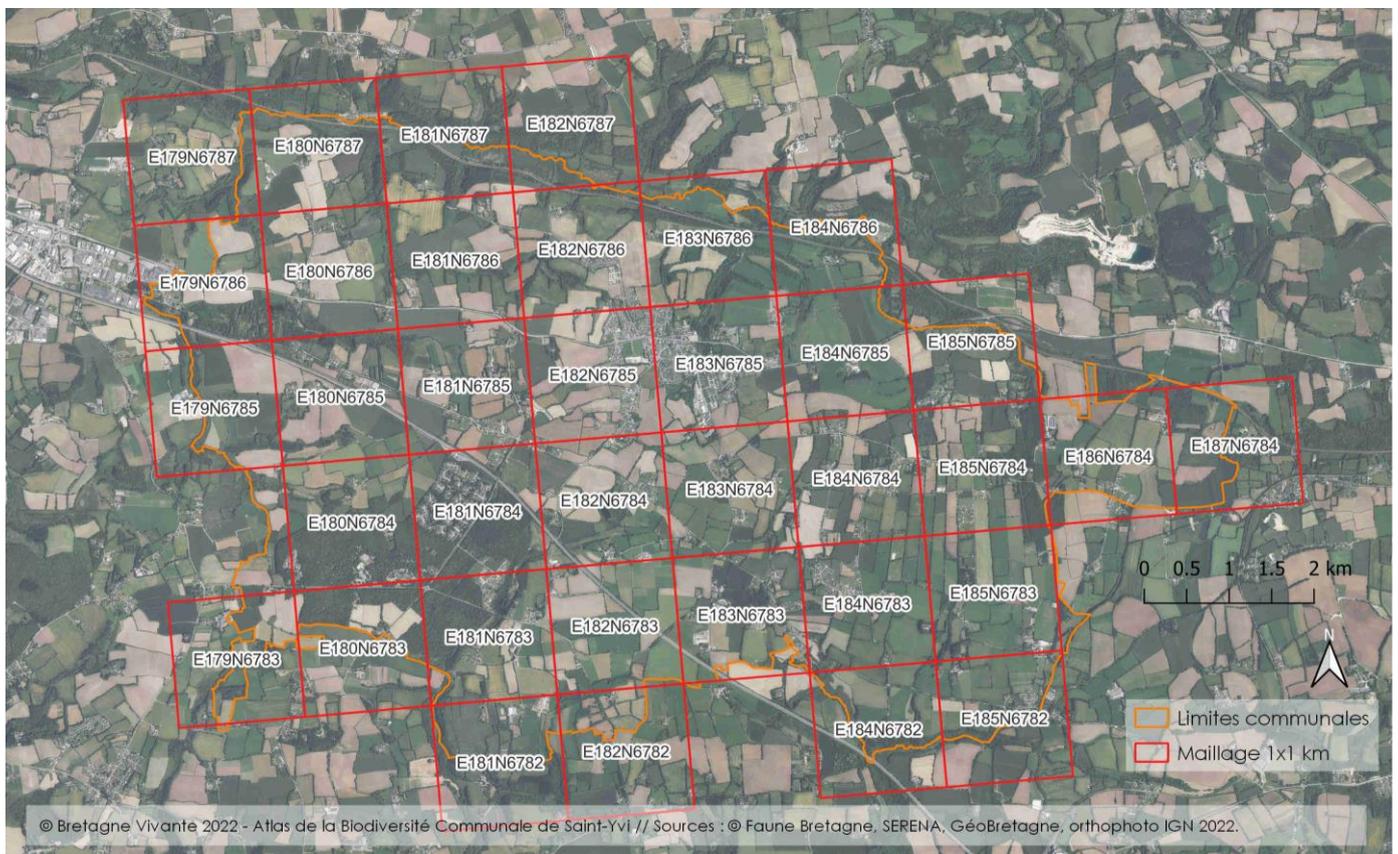


Figure 16 : carte des carrés de 1x1 km qui ont été prospectés individuellement dans le cadre de l'enquête rapaces nocturnes de l'ABC de Saint-Yvi.

Presque 6000 données ont été collectées au total concernant les oiseaux sur le territoire communal de Saint-Yvi, dont près de 4500 au cours de l'atlas. Un total de 99 espèces ont été observées sur la commune, dont 8 nouvelles espèces qui ont été inventoriées au cours de l'ABC (Tableau 4). Ce sont 19 espèces auparavant observées sur la commune qui n'ont pas été détectées au cours de l'ABC.

Tableau 4 : liste des 8 espèces nouvelles observées lors de l'ABC

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>

A) Bilan des espèces observées

Un total de 5985 données ont été collectées sur le territoire communal de Saint-Yvi et concernent 99 espèces.

Un total de 65 espèces nicheuses, c'est-à-dire en excluant les oiseaux migrateurs avérés et les oiseaux marins, ont été recensées. Ce sont 30 espèces pour lesquelles la nidification est considérée comme certaine, 27 espèces pour lesquelles la nidification est considérée comme probable et 8 espèces pour lesquelles la nidification est considérée comme possible.

Parmi ces 65 espèces nicheuses, 27 sont considérées comme « patrimoniales » car appartenant à diverses listes (enjeux ou statut particulier) (Tableau 5 ; figure 17 ; certaines sont sur plusieurs listes.

- Liste Rouge UICN Europe : VU ou NT (1 espèces) ;
- Liste Rouge UICN France : VU ou NT (21 espèces) ;
- Liste Rouge Bretagne nicheurs : VU ou NT (5 espèces) ;
- Espèces déterminantes pour les ZNIEFF (5 espèces) ;
- Annexe I et II de la Directive oiseaux 2009/147/CE du 30 novembre 2009 (2 espèces).

Tableau 5 : liste des espèces patrimoniales d'oiseaux nicheurs recensées sur la commune de Saint-Yvi. Légende : DDO = date de dernière observation ; LRM : liste rouge mondiale ; LRE : liste rouge européenne ; LRN : liste rouge nationale ; LRR : liste rouge régionale ; DO_DHH : Directive Oiseaux ou Directive Faune Flore Habitats ; ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique.

Nom vernaculaire	Nom latin	DDO	Code atlas	Probabilité de nidification	LRM	LRE	LRN	LRR	Protection	DO_DHH	ZNIEFF	Valeur patrimoniale
Alouette des champs	Alauda arvensis	2023	8	Probable	LC	LC	NT	DD	non	non	non	Modéré
Bouscarle de Cetti	Cettia cetti	2023	3	Possible	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula	2023	8	Probable	LC	LC	VU	VU	oui	non	non	Très fort
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	2019	3	Possible	LC	LC	EN	VU	oui	non	non	Très fort
Bruant jaune	Emberiza citrinella	2022	5	Probable	LC	LC	VU	NT	oui	non	non	Très fort
Caille des blés	Coturnix coturnix	2019	3	Possible	LC	LC	LC	LC	oui	non	oui	Fort
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	2023	13	Certaine	LC	LC	VU	DD	oui	non	non	Fort
Chevêche d'Athéna	Athene noctua	2007	13	Certaine	LC	LC	LC	VU	oui	non	non	Très fort
Cisticole des joncs	Cisticola juncidis	2023	13	Certaine	LC	LC	VU	LC	oui	non	non	Fort
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	2023	8	Probable	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Fauvette des jardins	Sylvia borin	2023	16	Certaine	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Gobemouche gris	Muscicapa striata	2021	13	Certaine	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Grèbe castagneux	Tachybaptus ruficollis	2023	18	Certaine	LC	LC	LC	LC	oui	non	oui	Fort
Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum	2022	16	Certaine	LC	LC	NT	DD	oui	non	non	Fort
Hirondelle rustique	Hirundo rustica	2023	19	Certaine	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	2023	13	Certaine	LC	LC	VU	DD	oui	non	non	Fort
Locustelle tachetée	Locustella naevia	2023	16	Certaine	LC	LC	NT	DD	oui	non	oui	Très fort
Martinet noir	Apus apus	2023	19	Certaine	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Mésange nonnette	Poecile palustris	2022	4	Probable	LC	LC	LC	NT	oui	non	non	Fort
Pic épeichette	Dendrocopos minor	2022	4	Probable	LC	LC	VU	LC	oui	non	non	Fort
Pic noir	Dryocopus martius	2023	3	Possible	LC	LC	LC	LC	oui	oui	oui	Très fort
Roitelet à triple bandeau	Regulus ignicapilla	2023	5	Probable	LC	LC	LC	LC	oui	non	oui	Fort
Roitelet huppé	Regulus regulus	2023	5	Probable	LC	LC	NT	DD	oui	non	non	Fort
Serin cini	Serinus serinus	2023	4	Probable	LC	LC	VU	NA	oui	non	non	Fort
Tarier pâtre	Saxicola rubicola	2022	13	Certaine	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	2022	3	Possible	VU	VU	VU	DD	non	non	non	Très fort
Verdier d'Europe	Carduelis chloris	2023	5	Probable	LC	LC	VU	DD	non	non	non	Fort

Localisation des observations avec indice de nidification d'oiseaux nicheurs patrimoniaux sur la commune de Saint-Yvi

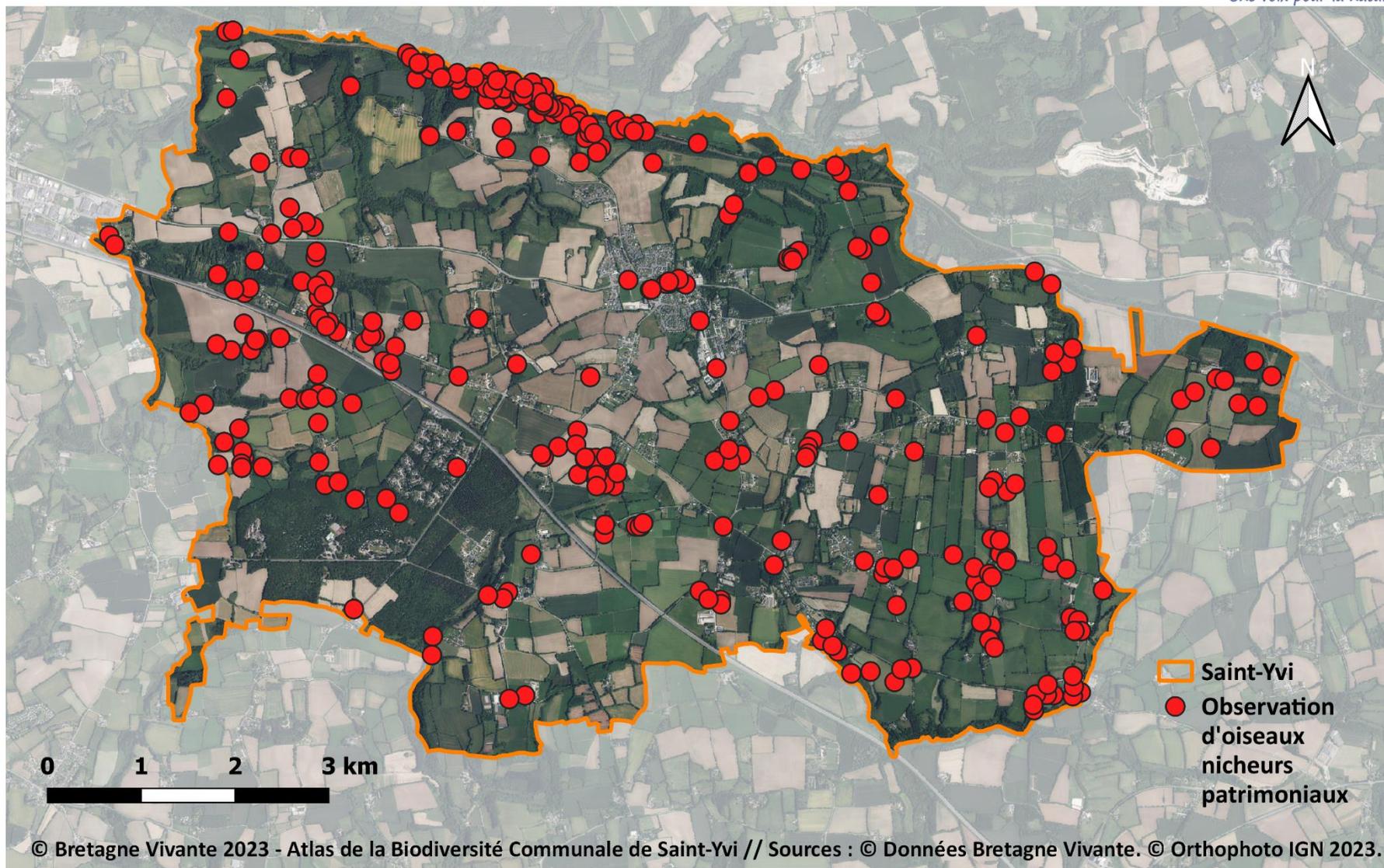


Figure 17 : localisation des observations avec indice de nidification d'oiseaux nicheurs patrimoniaux sur la commune de Saint-Yvi

B) Commentaires par espèce (pour les 27 espèces patrimoniales)

Ces commentaires prennent en l'ensemble des données ponctuelles recueillies sur le territoire communal de Saint-Yvi, avec un focus sur l'analyse des données récoltées en 2022 et 2023. Une cartographie de la répartition des espèces à très forte valeur patrimoniale est proposée pour chacune de ces espèces.

- **Alouette des champs – *Alauda arvensis***
Milieux ouverts à végétation herbacée rase
66 données avec indice de nidification ont été récoltées, dont 40 en 2022 et 2023. L'espèce semble nicheuse dans une grande partie des cultures de la commune.
- **Bouscarle de Cetti – *Cettia cetti***
Fourrés (ronciers) bordant généralement des zones humides
13 données avec indice de nidification ont été récoltées, uniquement des contacts de mâles chanteurs. Toutes les observations ont été réalisées en vallée du Jet le long des prairies humides au nord du Léty. Quelques couples doivent s'y reproduire.
- **Bouvreuil pivoine – *Pyrrhula pyrrhula***
Bocages, bois, plantations, parcs, vergers...
L'essentiel des 20 données de l'espèce concernent des mâles chanteurs (Figure 18). L'espèce semble se concentrer dans les fonds de vallées, à proximité des zones humides, où des habitats plus frais et arborés se maintiennent.

Répartition du Bouvreuil pivoine sur la commune de Saint-Yvi

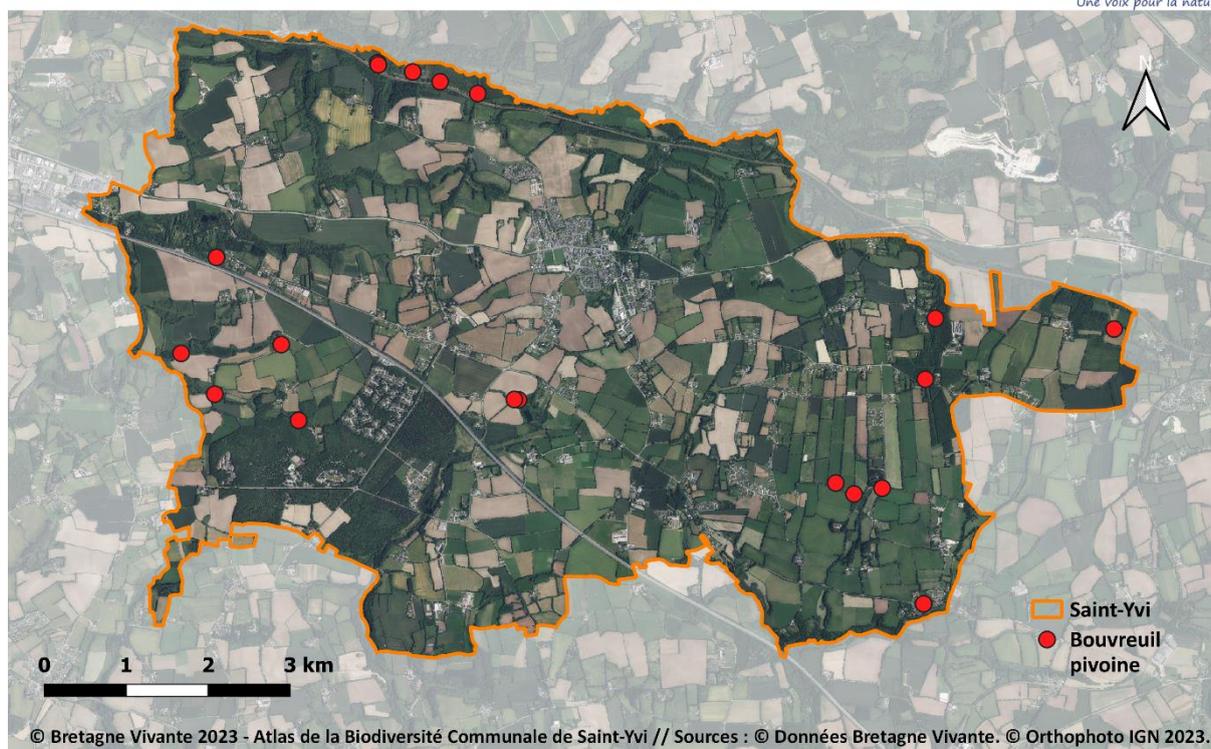


Figure 18 : répartition du Bouvreuil pivoine bois en période de nidification sur la commune de Saint-Yvi.

- **Bruant des roseaux – *Emberiza schoeniclus***

Végétations paludicoles, roselières, prairies humides, landes

La seule observation d'un mâle chanteur a été réalisée en vallée du Jet en 2019 (Figure 19). Le statut nicheur de l'espèce n'est pas avéré et l'espèce n'a pas été retrouvée en 2022 et 2023 malgré des recherches.

Répartition du Bruant des roseaux sur la commune de Saint-Yvi

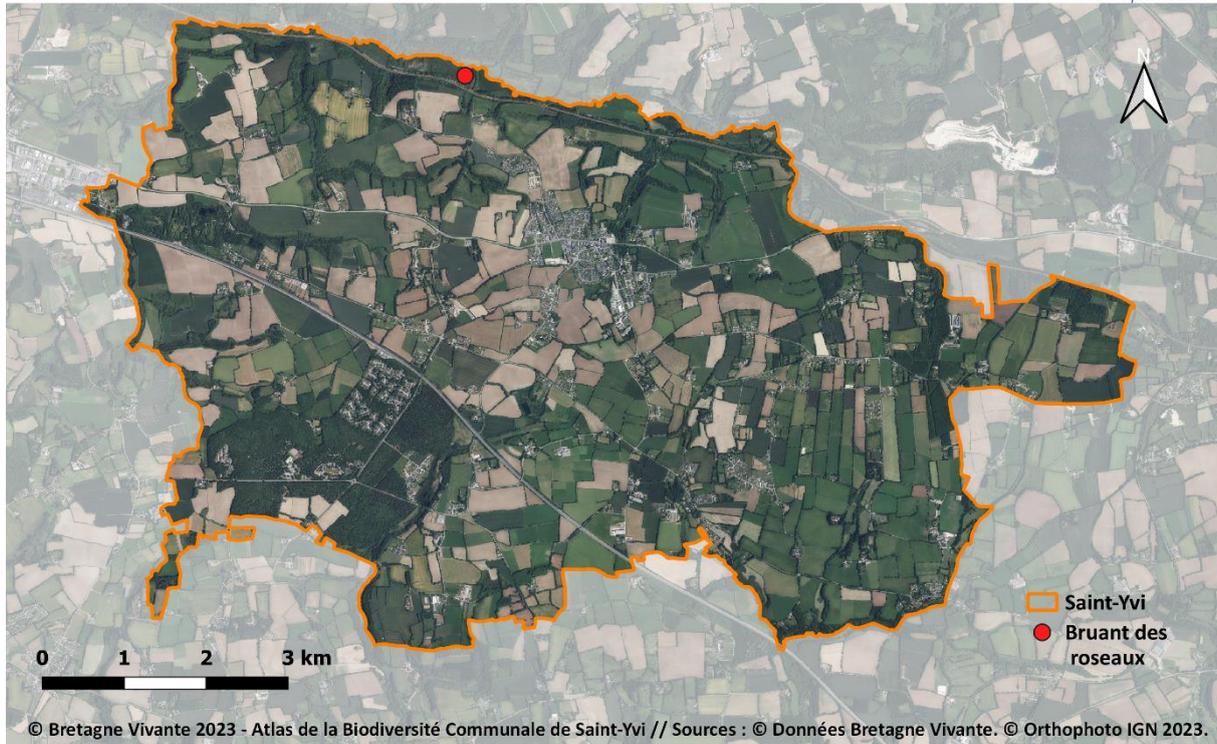


Figure 19 : répartition du Bruant des roseaux bois en période de nidification sur la commune de Saint-Yvi.

- **Bruant jaune – *Emberiza citrinella***

Milieus ouverts, bocages, landes...

Le Bruant jaune semble cantonné à l'extrémité nord du plateau le long de la vallée du Jet (Figure 20). L'espèce apparait cependant en nette régression, 1 seul chanteur ayant été contacté en 2022 à proximité de Kerfilibars.

Répartition du Bruant jaune sur la commune de Saint-Yvi



Figure 20 : répartition du Bruant jaune bois en période de nidification sur la commune de Saint-Yvi.

- **Caille des blés – Coturnis coturnix**
Cultures extensives, prairies naturelles
Un seul chanteur a été contacté en juin 2019 à proximité de Keronsal. L'espèce pouvant chanter pendant ses haltes migratoires, la nidification de l'espèce sur la commune reste peu probable.
- **Chardonneret élégant – Carduelis carduelis**
Large gamme d'habitats ouverts pourvus de quelques arbres
22 données avec indice de reproduction ont été récoltées sur la commune, dont la majeure partie au cours de l'atlas. L'espèce semble présente essentiellement dans des milieux proches des habitations au sein du bocage. Bien que l'espèce soit notée vulnérable sur la liste des oiseaux nicheurs de France, elle semble encore relativement bien présente sur la commune.
- **Chevêche d'Athéna – Athene noctua**
Milieux agricoles traditionnels avec bocage préservé, niche dans les vieux bâtiments et arbres creux
L'espèce fait l'objet d'une seule mention sur Saint-Yvi en 2007 dans une ferme au lieu dit Kerlagadec vihan (Figure 21), mais hormis la présence d'un individu, aucun indice de reproduction n'a été constaté. Les recherches ciblées menées pendant l'atlas n'ont pas permis de retrouver l'espèce qui, déjà rare dans la région, a probablement disparu de la commune.



Figure 21 : répartition de la Chevêche d'Athéna bois en période de nidification sur la commune de Saint-yvi.

- **Cisticole des joncs – *Cisticola juncidis***
Végétation herbacée humide à sèche, dans les hautes Poacées.
L'espèce semble nicher principalement en vallée du Jet au nord du Léty, des indices de reproduction ont également été collectés dans deux sites de la vallée du Jet ainsi qu'un site dans le sud de la commune à proximité du hammeau de Toulgoat.
- **Faucon crécerelle – *Falco tinnunculus***
Vieux nids de corvidés, pylônes, falaises, cavités, nichoirs...
Un seul couple de l'espèce semble avoir niché en 2022 à proximité du lieu dit créac'h Miquel.
- **Fauvette des jardins – *Sylvia borin***
Milieux fermés : buissons, lisières, saulaies, haies denses...
Avec 29 observations de l'espèce récoltées sur Saint-Yvi, l'espèce semble une nicheuse assez commune dans les fonds de vallée et dans certains secteurs de bocage de la commune.
- **Gobemouche gris – *Muscicapa striata***
Boisements ouverts de feuillus ou de conifères, vergers, jardins arborés
Le seul couple de la commune semble nicher à proximité du Léty, avec des indices de nidifications collectés en 2019, 2020 et 2021. La nidification a été prouvée en 2019 par l'observation de jeunes volants.
- **Grèbe castagneux – *Tachybaptus ruficollis***
Plans d'eau de petite taille, avec végétation aquatique et rivulaire développée

Un couple de l'espèce a niché sur l'étang de Keryaval en 2014 et 2017. La présence de l'espèce n'a plus été relevée au cours de l'atlas.

- **Hirondelle de fenêtre – *Delichon urbicum***
Bourgs, villes : avancées de toits
Voir recensement LPO ci-dessous
- **Hirondelle rustique – *Hirundo rustica***
Bâtiments divers : fermes, porches, granges, greniers, cheminées...
Voir recensement LPO ci-dessous
- **Linotte mélodieuse – *Linaria cannabina***
Milieus ouverts : landes hautes, friches des cultures, bocages
21 observations ont été réalisées sur la commune, principalement dans le bocage agricole. L'espèce semble encore assez présente sur Saint-Yvi, mais l'intensification des pratiques agricoles et un entretien inadapté des haies aurait un fort impact négatif sur l'espèce.
- **Locustelle tachetée – *Locustella naevia***
Milieus ouverts : landes hautes, prairies humides avec strate arbustive, prairies naturelles arborées
La Locustelle tachetée n'est présente à Saint-Yvi que dans les prairies humides de la vallée du Jet au nord du Léty (Figure 22). Des chanteurs y sont contactés presque chaque année, notamment en 2021, 2022 et 2023, mais l'espèce ne semble y avoir niché qu'en 2015, année où un nid occupé a été observé en août. Les chanteurs contactés les autres années concernent probablement des individus en halte migratoire.

Répartition de la Locustelle tachetée sur la commune de Saint-Yvi



Figure 22 : répartition de la Locustelle tachetée bois en période de nidification sur la commune de Saint-Yvi.

- **Martinet noir – *Apus apus***
Cavités des constructions humaines
 Voir recensement LPO ci-dessous.
- **Mésange nonnette – *Poecile palustris***
Boisements frais et formations arborée humides
 La seule mention de l'espèce concerne un couple observé dans le bois de Pleuven en 2022, sans indice de reproduction supplémentaire.
- **Pic épeichette – *Dendrocopos minor***
Bocage en zones agricoles, vergers, ripisylves
 Une seule mention de l'espèce a été obtenue au sud-est de la commune au lieu dit Brézéhan. La présence d'un couple a été relevée, et le site pourrait convenir pour la nidification.
- **Pic noir – *Dryocopus martius***
Boisements de taille importante, avec présence importante de bois mort
 L'espèce a été contactée à plusieurs reprises dans les vallées affluentes du Jet et pourrait se reproduire dans les boisements le long de la vallée principale. Aucun indice de reproduction n'a cependant été collecté à ce jour.
- **Roitelet à triple bandeau – *Regulus ignicapilla***
Milieus boisés divers avec souvent Houx et Lierre
 L'espèce est commune à Saint-Yvi et probablement présente dans l'ensemble des zones boisées.
- **Roitelet huppé – *Regulus regulus***
Boisements dominés par les conifères.
 L'espèce a fait l'objet de 19 mentions en période de reproduction et pourrait nicher au sein d'un certain nombre de boisements de la commune, bien qu'elle soit plus rare que l'espèce précédente.
- **Serin cini – *Serinus serinus***
Conifères à proximité d'habitations
 Seuls quatre chanteurs ont été contactés dans la moitié sud de la commune, aux lieu-dit Ponthouar, Gourguenou, Ménez Prat Meur et à Locmaria Hent.
- **Tarier pâtre – *Saxicola rubicola***
Milieus ouverts : landes, bordures littorales, friches...
 Trois couples ont été observés sur la commune, 1 dans les prairies humides de la vallée du Jet au nord du Léty, à proximité du hammeau de Hilbars et au nord de Pont Lenn. Le couple de la vallée du Jet était déjà présent en 2020 et à amené 4 jeunes à l'envol.
- **Tourterelle des bois – *Streptopelia turtur***
Lisières, bois, haies, fourrés forestiers...
 Seuls deux sites ont accueilli des chanteurs, Ponthouar en 2021 et l'étang de Keryaval en 2017 et 2022 (Figure 23). L'espèce reste un nicheur très rare sur la commune, et aucune preuve de nidification supplémentaire n'a été acquise jusqu'à présent.

Répartition de la Tourterelle des bois sur la commune de Saint-Yvi



Figure 23 : répartition de la Tourterelle des bois en période de nidification sur la commune de Saint-Yvi.

- **Verdier d'Europe – *Chloris chloris***
Parc, jardins, haies de conifères ou feuillages persistants ...
15 observations en période de nidification pour cette espèce considérée comme vulnérable sur la *Liste rouge des oiseaux nicheurs de France*, principalement à proximité de hammeaux.



Faucon Crécerelle



Linotte mélodieuse



Hirondelle rustique



Bouvreuil pivoine



Bruant jaune



Bouscarle de cetti



Locustelle tachetée



Chardonneret élégant



Pic noir



Roitelet huppé



Tourterelle des bois



Bruant des roseaux



Fauvette des jardins



Tarier pâle



Chevêche d'Athéna

C) Inventaire des populations d'hirondelles et de Martinet

Un inventaire des nids d'hirondelles a été mené sur la commune durant les été 2022 et 2023 par des bénévoles du Groupe Hirondelles et Martinets 29 de la LPO Bretagne.

Les habitations et fermes susceptibles d'héberger des nids d'hirondelles rustiques ont été visitées après rencontre des propriétaires. Pour les hirondelles de fenêtre cantonnées au village, une simple inspection des façades a été menée. Quelques nids de martinets noirs ont été reportés, principalement sur indication des propriétaires, ces données sont très partielles.

Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) :

Principalement campagnarde, elle s'installe dans les bâtiments. L'arrivée se fait ici de mars à mai. Des jeunes partent déjà début août mais la migration domine en septembre et s'étale jusqu'à octobre, voire novembre. Quelques rares « hirondelles de Noël » restent toute l'année.

L'espèce niche à l'intérieur des bâtiments dans une quarantaine de fermes et hameaux, 120 couples nicheurs sont répertoriés (Figure 24). Ils restent abondants sur un site d'écurie à Locmaria (27 nids actifs) et bien présents sur quelques fermes (5 à 7 nids actifs) mais on constate en général un fort pourcentage de nids qui ne sont plus occupés, environ 50%. A mettre en perspective du recul général de l'espèce en France, -40% en 15 ans. La production de jeunes semble pourtant bonne avec plusieurs secondes nichées réussies observées.

Répartition et effectifs de couples nicheurs d'Hirondelles rustiques sur la commune de Saint-Yvi

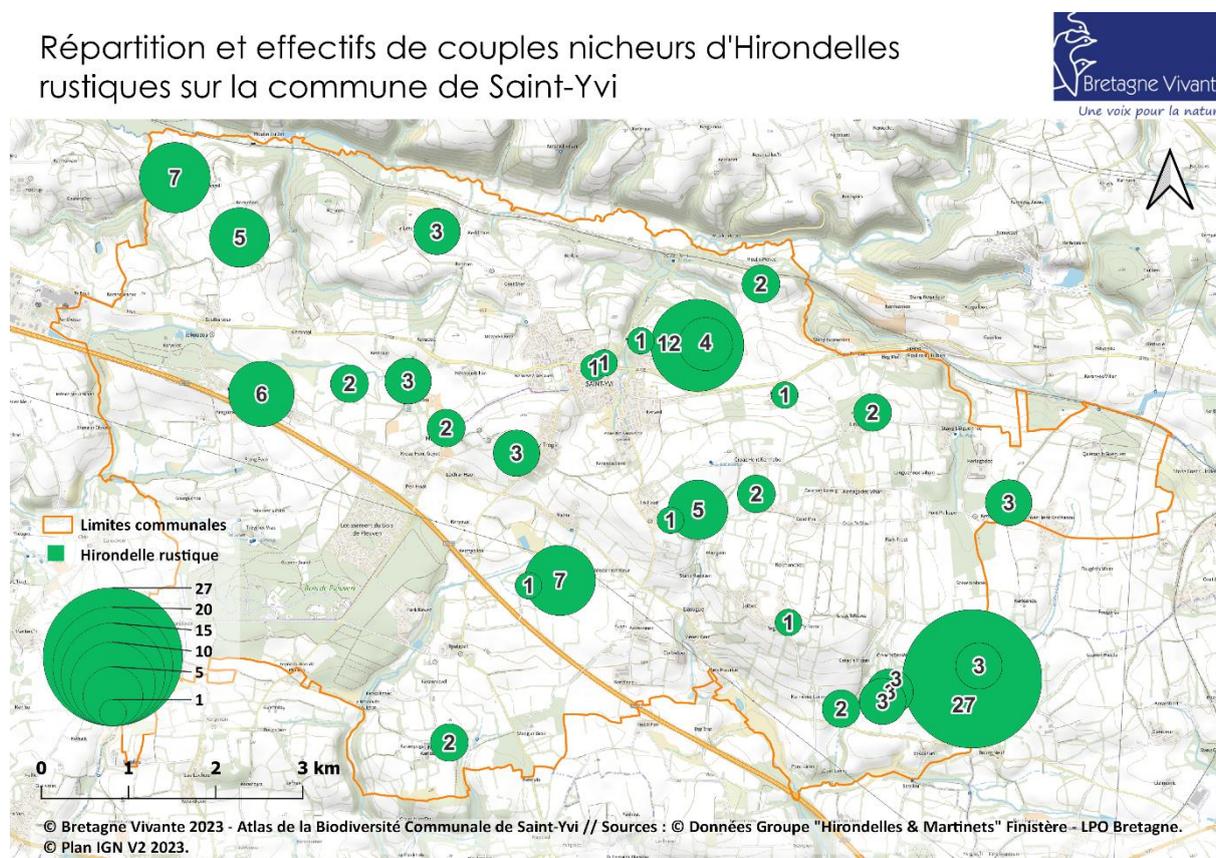


Figure 24 : répartition des couples nicheurs d'Hirondelle rustique sur la commune de Saint-Yvi.

Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbica*) :

Citadine, elle niche à l'extérieur des bâtiments, sous les avant-toits et les gouttières.

Elle arrive ici d'avril à mai. Le départ commence en août, culmine entre le 15 et le 30 septembre et se termine en novembre au plus tard.

L'espèce niche seulement dans le bourg en haut des façades, principalement dans la rue centrale qu'elle anime de ses vols rasants. 46 nids actifs sont observés (Figure 25), une seule maison en abrite 21 sur sa façade, témoignant du caractère colonial de cette hirondelle. De nombreux restes de nids sont également visibles, plus que d'actifs, probablement dû au déclin de l'espèce.

Répartition et effectifs de couples nicheurs d'Hirondelle de fenêtre sur la commune de Saint-Yvi - zoom sur le centre-bourg

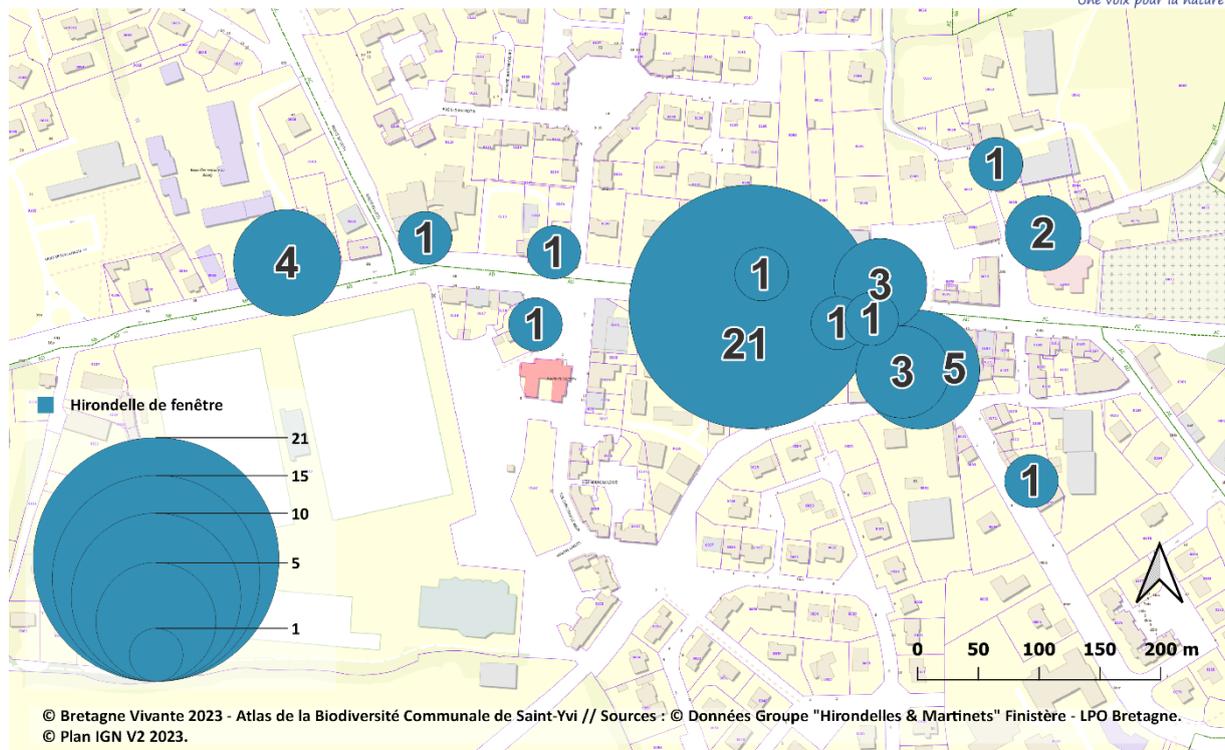


Figure 25 : répartition des couples nicheurs d'Hirondelle de fenêtre dans le centre bourg de la commune de Saint-Yvi.

Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*)

Un talus a été colonisé par l'espèce qui y creuse des galeries, derrière la Halle des sports. 16 cavités sont visibles mais inutilisées depuis quelques années. L'espèce, fréquentant des sites en rapide évolution, est habituée d'en changer souvent. Elle pourrait revenir à la faveur d'une nouvelle excavation.

Martinet noir (*Apus apus*)

Il installe son nid dans les fentes ou trous des murs des bâtiments de nos villes et villages. Après une absence de neuf mois passée exclusivement en vol, les martinets arrivent fin avril/début mai. Ils quittent le lieu de reproduction fin juillet.

Comme indiqué plus haut les données sont lacunaires pour cette espèce très discrète qui niche dans des trous ou fissures de murs ou sous les toits. 8 nids actifs sont indiqués en dehors du bourg, mais ce dernier héberge probablement plusieurs couples. Des groupes de 3 à 11 individus en chasse sont notés en divers endroits de la commune (données Faune Bretagne).

Résumé

Les inventaires concernant l'avifaune se sont déroulés en 2022 et 2023. Ils ont permis de tripler le nombre d'observations acquises sur la commune en plus d'un siècle.

Au total, 99 espèces ont été recensées sur la commune, dont 80 au cours de l'ABC. 19 espèces déjà observées sur la commune n'ont pas été revues lors des inventaires et 8 nouvelles espèces ont été contactées.

Les inventaires menés en période de nidification ont permis de détecter 65 espèces avec des indices de reproduction, possible, probable ou certaine.

Parmi ces 65 espèces, 27 peuvent être considérées comme patrimoniales c'est-à-dire appartenant à diverses listes (Listes Rouge UICN, espèces SRCE, espèces déterminantes pour les ZNIEFF).

Ces espèces patrimoniales occupent principalement les fond de vallée, où boisements et prairies humides préservées se côtoient. Un site ressort tout particulièrement, le complexe de prairies humides au nord du Léty, qui du fait de l'arrêt assez récent de leur exploitation agricole, présente une mosaïque de végétations humides indispensable à nombre d'espèces nicheuses menacées. Le maintien de cette mosaïque d'habitats est menacés à terme par l'absence d'usage agricole sur le site.

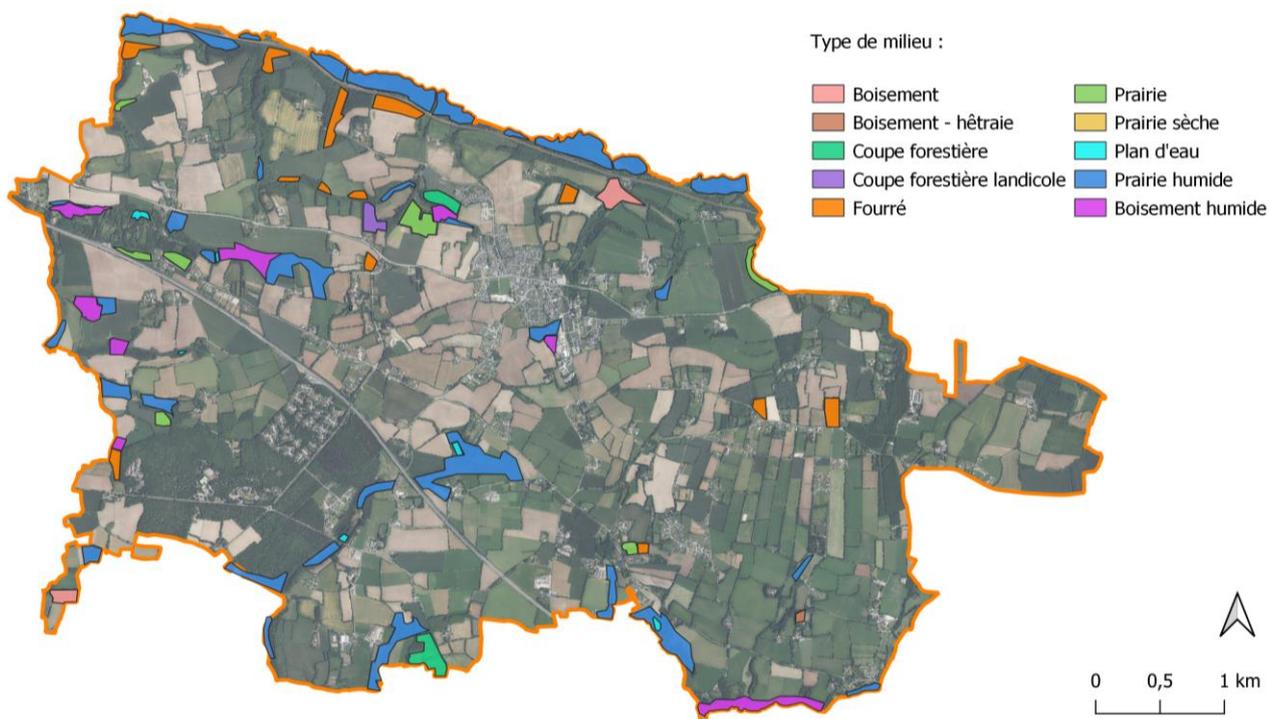
Les boisements apparaissent également comme un milieu d'accueil important pour les espèces patrimoniales, mais la faible couverture de ces milieux sur la commune limite l'installation de ces espèces en période de nidification. C'est notamment le cas dans le bois de Pleuven, qui a été largement urbanisé et présente aujourd'hui un milieu arboré mité par les constructions humides, peu favorable à l'avifaune forestière patrimoniale.

6- LES MAMMIFERES

Les inventaires concernant les mammifères ont été menés de manière distincts pour les chiroptères et les autres mammifères et font l'objet de deux parties distincts ci-dessous.

A) Mammifères hors Chiroptères

Il a été considéré au vu des connaissances identifiées dans l'état des lieux que les mammifères étaient un groupe dont la plupart des espèces présentes sur le territoire de Saint-Yvi avaient déjà été détectées. L'objectif des inventaires a donc de préciser leur répartition sur le territoire communal, en ciblant notamment les espèces protégées et menacées au sein des zones de prospection prioritaires identifiées (Figure 26).



© Bretagne Vivante 2022 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © GéoBretagne, IGN.

Figure 26. Cartographie des zones de prospection prioritaires pour les mammifères

Plusieurs de ces espèces représentent un enjeu de conservation, soit parce qu'elles sont protégées au titre de la loi, soit ayant un statut de conservation défavorable.

A noter que le Putois d'Europe, protégé par la loi, a fait l'objet de recherches opportunistes qui n'ont pas permis de trouver l'espèce sur Saint-Yvi.

Les prospections ont permis de détecter des mammifères sur l'ensemble du territoire communal, avec un total de 225 observations qui ont été réalisées (Figure 27).

Répartition des observations de mammifères sur la commune de Saint-Yvi

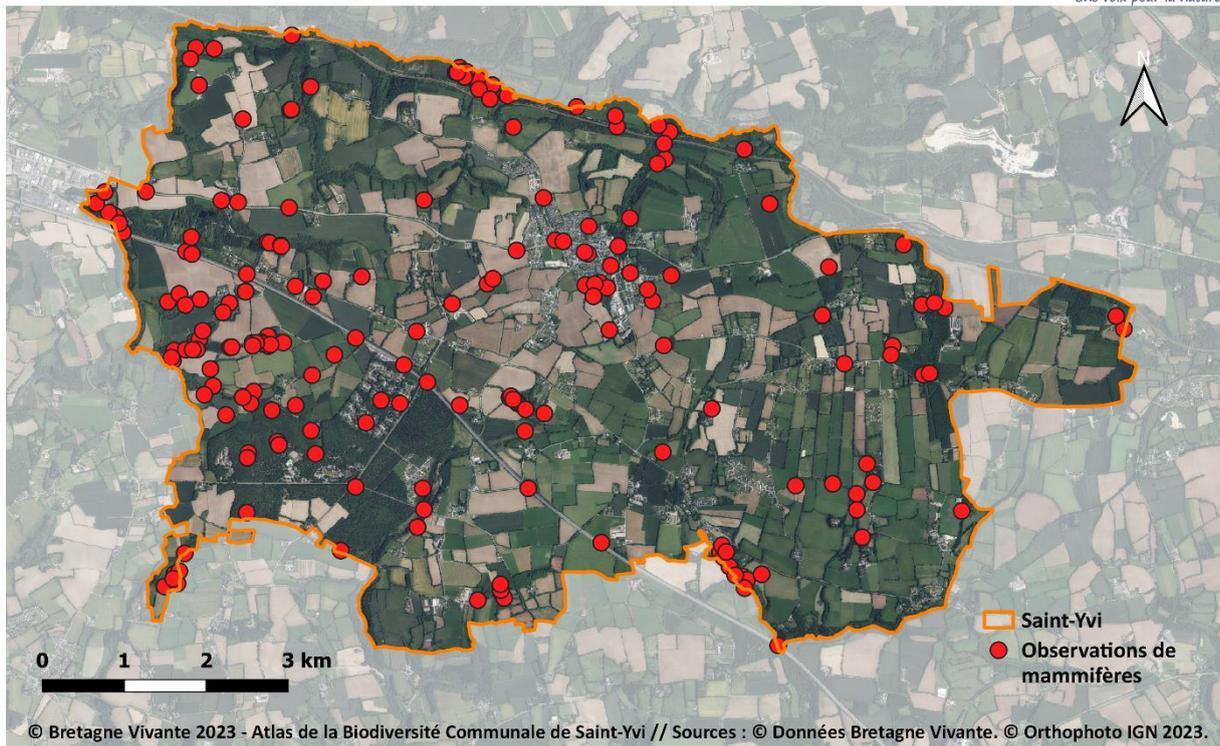


Figure 27 : répartition des observations de mammifères sur la commune de Saint-Yvi.

Le Campagnol amphibie *Arvicola sapidus*

Le Campagnol amphibie fréquente les zones humides et notamment les cours d'eau avec des berges fortement végétalisées. L'espèce est classée « vulnérable » à l'extinction dans les listes rouges mondiales et européennes, « quasi-menacée » d'extinction dans la liste rouge nationale et régionale. La responsabilité de la Bretagne pour la conservation de l'espèce est considérée comme « élevée » (Simmonet *et al.* 2017 *in* Sioret *et al.* 2017) Elle est de fait fortement menacée par regression des zones humides, le re-calibrage des cours d'eau et la disparition des pratiques traditionnelles d'exploitation de ces milieux.

L'espèce est rapidement apparue dans l'état des lieux de lancement de l'ABC comme l'une des espèces prioritaires sur Saint-Yvi, car malgré l'absence d'observation avant l'ABC, la densité en zones humides sur la commune a laissé présager la présence du Campagnol amphibie sur le territoire communal. De ce fait, l'espèce a bénéficié d'une attention particulière lors des prospections menées en 2022.

L'espèce a en effet fait l'objet de prospections spécifiques dans un ensemble d'une dizaine de secteurs de zones humides qui ont permis de découvrir des indices de présence (crottes) sur 3 sites distincts, dont 2 en vallée du Jet (Figure 28). La discrétion de l'espèce laisse à penser qu'elle pourrait être présente dans d'autres complexes de zones humides où elle reste à découvrir.

Répartition du Campagnol amphibie sur la commune de Saint-Yvi

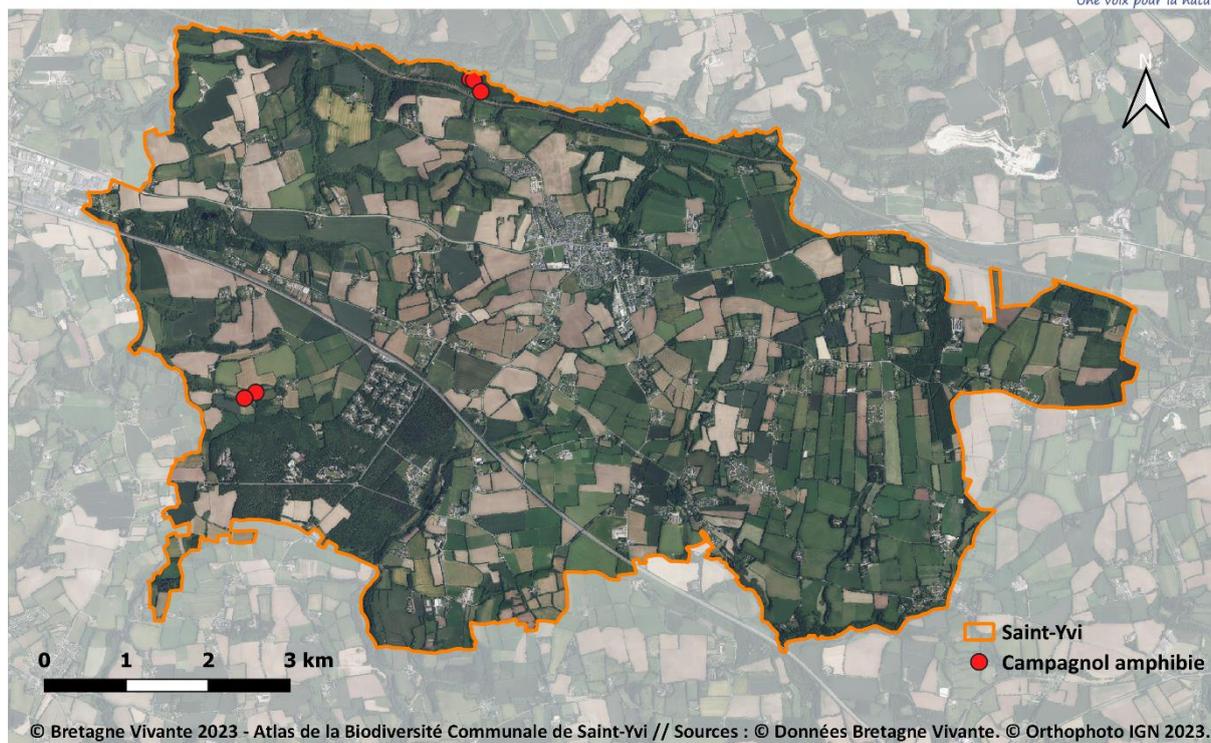


Figure 28 : répartition du Campagnol amphibie sur la commune de Saint-Yvi

L'Ecureuil roux *Sciurus vulgaris*

L'Ecureuil roux, espèce protégée par la loi, a été recherché par deux méthodes, la mise à contribution des saint-yvien-ne-s lors de la fête de la nature 2022 en recueillant leurs observations, et par la recherche directe d'indices de présence.

L'espèce a ainsi pu être détectée dans une dizaine de localités du territoire de Saint-Yvi (Figure 29).

Répartition de l'Ecureuil roux sur la commune de Saint-Yvi

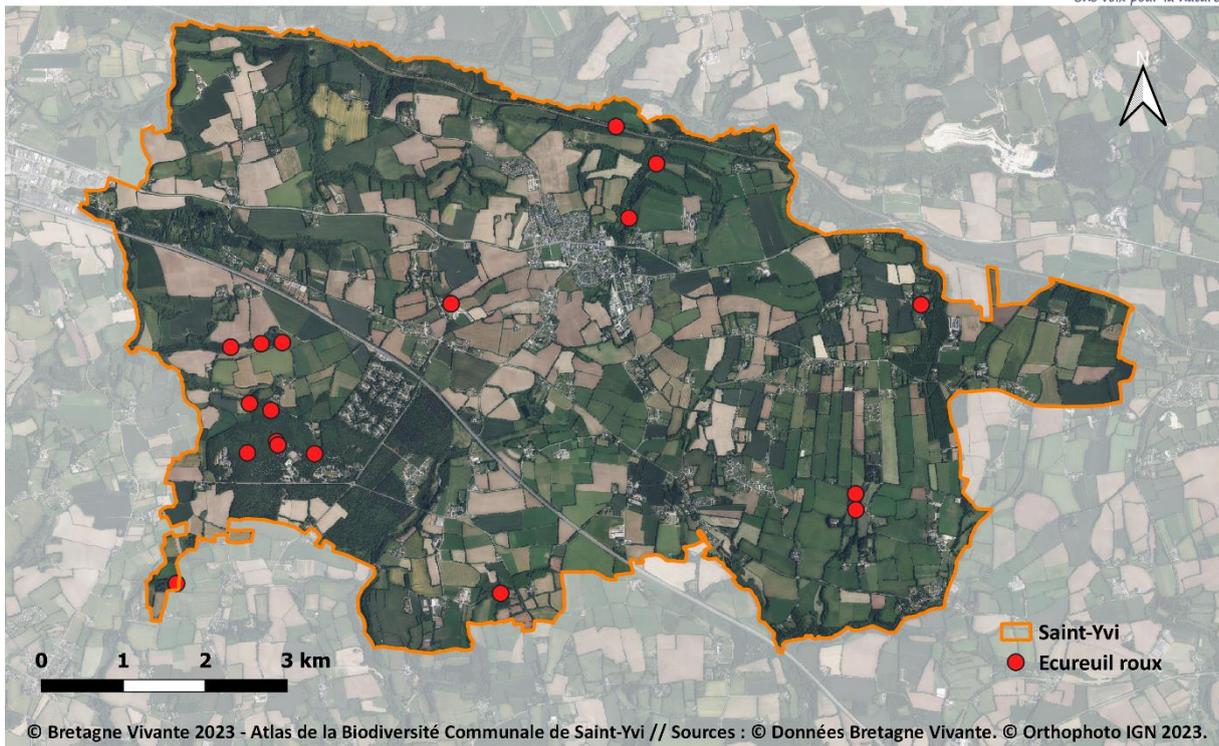


Figure 29 : répartition de l'Ecureuil roux sur la commune de Saint-Yvi.



Figure 30 : Ecureuil roux.

Le Hérisson d'Europe *Erinaceus europaeus*

L'Ecureuil roux, espèce protégée par la loi, a été recherché par deux méthodes, la mise à contribution des saint-yvien·ne·s lors de la fête de la nature 2022 en recueillant leurs observations, et par l'observation opportunistes d'individus ou d'indices de présence. Cette espèce occupe bien souvent des habitats limitrophes des constructions humaines, comme les

jardins, et est très sujette aux collisions routières et à la rupture des continuités écologiques, par exemple celles induites par la présence de clôtures hermétiques entre les jardins.

Répartition du Hérisson d'Europe sur la commune de Saint-Yvi



Figure 31 : répartition du Hérisson d'Europe sur la commune de Saint-Yvi.

La Loutre d'Europe *Lutra lutra*

Espèce emblématique, la Loutre, après avoir connu une régression inquiétante au siècle dernier, a recolonisé l'ensemble des rivières bretonnes durant les dernières décennies. Aujourd'hui, l'état des populations est satisfaisant mais des causes potentielles de régression (mortalité routière, pollutions diverses, manque de nourriture, etc.) demeurent.

La Loutre d'Europe n'était pas connue sur le territoire de Saint-Yvi avant l'ABC, mais sa présence était fortement suspectée en vallée du Jet.

Deux méthodes de recherche de l'espèce ont été entreprise :

- La recherche d'indices de présence, notamment les crottes appelée épreintes que l'espèce dispose sur des éléments bien visibles le long des cours d'eau (rochers, troncs, etc.) afin de marquer son territoire.
- La pose de pièges photo, avec pour objectif de photographier à leur insu les potentiels individus.

Les recherches ont permis de confirmer la présence de l'espèce le long du Jet, avec un témoignage d'une observation recueillie auprès d'un pêcheur dans la zone aval du Jet du territoire de Saint-Yvi. Une épreinte a été observée au centre de la portion Saint-Yvienne du Jet (Figure 32). Et enfin, une Loutre accompagnée de ses loutrons a été photographiée par un piège photo légèrement en amont de la portion Saint-Yvienne du Jet.

La présence de l'espèce est possible sur d'autres tronçons de cours d'eau, notamment dans la

partie sud de la commune, mais elle reste à être découverte.

Répartition de la Loutre d'Europe sur la commune de Saint-Yvi



Figure 32 : répartition de la Loutre d'Europe sur la commune de Saint-Yvi.



Figure 33 : piège photo déployé, l'usage de ce matériel permet la détection de la Loutre, qui a des moeurs principalement nocturnes.

7- LES AMPHIBIENS

Il existe 19 taxons d'amphibiens en Bretagne divisés en deux sous-groupes, les urodèles et les anoures. Les urodèles se déplacent en marchant. Leur corps est allongé et muni de 4 pattes égales, leur queue reste développée au stade adulte. Dans notre région, les urodèles regroupent les tritons et la salamandre. Les anoures sont, eux, adaptés au saut. Leur corps est trapu et leurs pattes postérieures bien développées. Les adultes ne possèdent pas de queue. Les crapauds et les grenouilles, au sens large, composent ce sous-groupe.

La peau des amphibiens est nue et lisse. Très mince, elle permet les échanges gazeux et hydriques nécessaires à la survie des individus. En effet, la respiration cutanée reste importante tout au long de leur vie, complétée par une respiration branchiale au stade larvaire et pulmonaire au stade adulte.

Le milieu aquatique est primordial pour la majorité de ces espèces qui en dépendent *a minima* pour leur reproduction. Certaines espèces, peu exigeantes, se contentent d'habitats très divers. D'autres espèces, plus exigeantes, ont besoin d'une conjonction de milieux terrestres et de milieux aquatiques particuliers qui les rendent plus sensibles à la dégradation des paysages. Ce sont aussi généralement des espèces qui voyagent peu et qui sont donc particulièrement menacées par la fragmentation de leurs habitats.

À de rares exceptions, tous les amphibiens sont protégés intégralement. Leurs exigences écologiques, leur répartition et leur patrimonialité sont plutôt bien connues. Ils ont fait l'objet d'un atlas en Bretagne sur une période 2008 – 2012. Ils sont concernés par la Directive européenne Habitats-Faune-Flore et par des listes rouges aux échelles européenne, nationale et régionale. Ils ont été évalués au titre des espèces déterminantes dans le cadre de la désignation des ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) et au titre des espèces guides dans le cadre de la mise en place du Schéma régional de cohérence écologique.

A) Méthodologie

Une synthèse des données naturalistes disponibles sur la commune de Saint-Yvi a été rédigée en avril 2022 par Bretagne Vivante. Cette synthèse compilait des données issues de plusieurs bases, le portail Faune Bretagne, la base de données de Bretagne Vivante et celle du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Le calendrier de l'atlas a contraint à répartir l'effort de prospection concernant les amphibiens sur les deux saisons d'inventaire selon les phénologies propres à chaque espèce.

Toutes les observations opportunistes ont été rigoureusement notées.

Une prospection spécifique à la Grenouille rousse a été menée en janvier 2023.

Des recherches nocturnes ont également été menées en vallée du Jet le long de la voie ferrée pour y rechercher l'Alyte accoucheur, qui n'a pas été détecté à cette occasion.

B) Résultats

Un total de 81 observations d'amphibiens ont été collectées sur le territoire communal de Saint-Yvi et 6 espèces ont été détectées (Figure 34).

A noter que deux nouvelles espèces ont été découvertes pendant la durée de l'ABC, la Rainette verte (*Hyla arborea*) et la Grenouille verte (*Pelophylax* sp.).

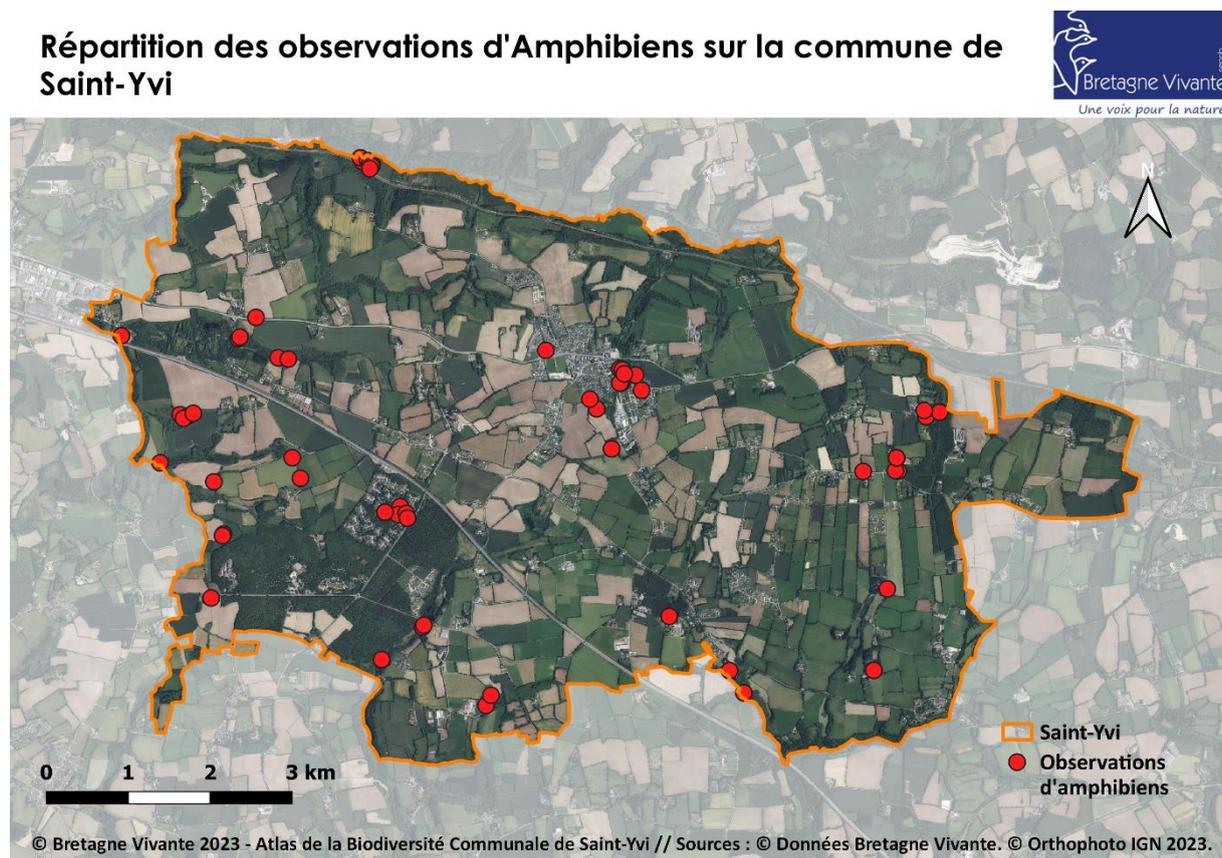


Figure 34 : répartition des observations d'amphibiens sur la commune de Saint-Yvi.

C) Zoom sur les 6 espèces communales

Le **Crapaud épineux** est l'amphibien le plus détecté sur la commune (Figure 35 ; figure 36). Les adultes peuvent être rencontrés dans les bois, le bocage, les jardins, etc. La reproduction a lieu dès le mois de février. Les adultes regagnent alors les points d'eau les plus proches pour déposer leur ponte caractéristique en chapelet. Les points d'eau les plus couramment utilisés sont des ruisseaux à cours lent, des ornières, des fossés, des bords d'étangs souvent ombragés, etc. Il est très certainement plus répandu que sur la carte de répartition ci-dessous. Malgré cela, il se raréfie dans les secteurs où il y a moins de haies et où des traitements chimiques sont dispensés.



Figure 35 : Crapaud épineux.

Répartition du Crapaud épineux sur la commune de Saint-Yvi



Figure 36 : répartition du Crapaud épineux sur la commune de Saint-Yvi.

La **Grenouille agile** est une espèce du bocage et des milieux forestiers, dont l'habitat optimal est constitué de mares permanentes, de ruisseaux ou d'étangs dans un contexte de prairies humides entouré de haies ou de boisements. Elle se maintient quand ce type de paysage résiste mais disparaît quand ses habitats de prédilection deviennent trop perturbés. Ces sites de reproduction sont à conserver absolument, d'autant plus qu'il est possible que ce soient les derniers de la commune. L'espèce a été observée en deux localités du territoire communal de Saint-Yvi et semble localement assez rare (Figure 37 ; figure 38).



Figure 37 : Grenouille agile.

Répartition de la Grenouille agile sur la commune de Saint-Yvi



© Bretagne Vivante 2023 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Données Bretagne Vivante. © Orthophoto IGN 2023.

Figure 38 : répartition de la Grenouille agile sur la commune de Saint-Yvi.

La **Grenouille rousse** ressemble beaucoup à l'espèce précédente et fréquente les mêmes habitats terrestres. Par contre, elle accomplit son cycle de reproduction plus tôt dans l'année que la Grenouille agile, ce qui a le double avantage de limiter la concurrence avec sa consœur et de lui permettre d'utiliser des points d'eau temporaires : ornières, flaques, fossés situés dans ou aux abords des prairies humides. L'espèce est assez largement distribuée sur l'ensemble du territoire communal de Saint-Yvi, et l'absence d'observation dans les secteurs de zones humides, notamment en vallée du Jet, tiens davantage d'un défaut de prospection (Figure 39 et figure 40).



Figure 39 : Grenouille rousse.

Répartition de la Grenouille rousse sur la commune de Saint-Yvi



© Bretagne Vivante 2023 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Données Bretagne Vivante. © Orthophoto IGN 2023.

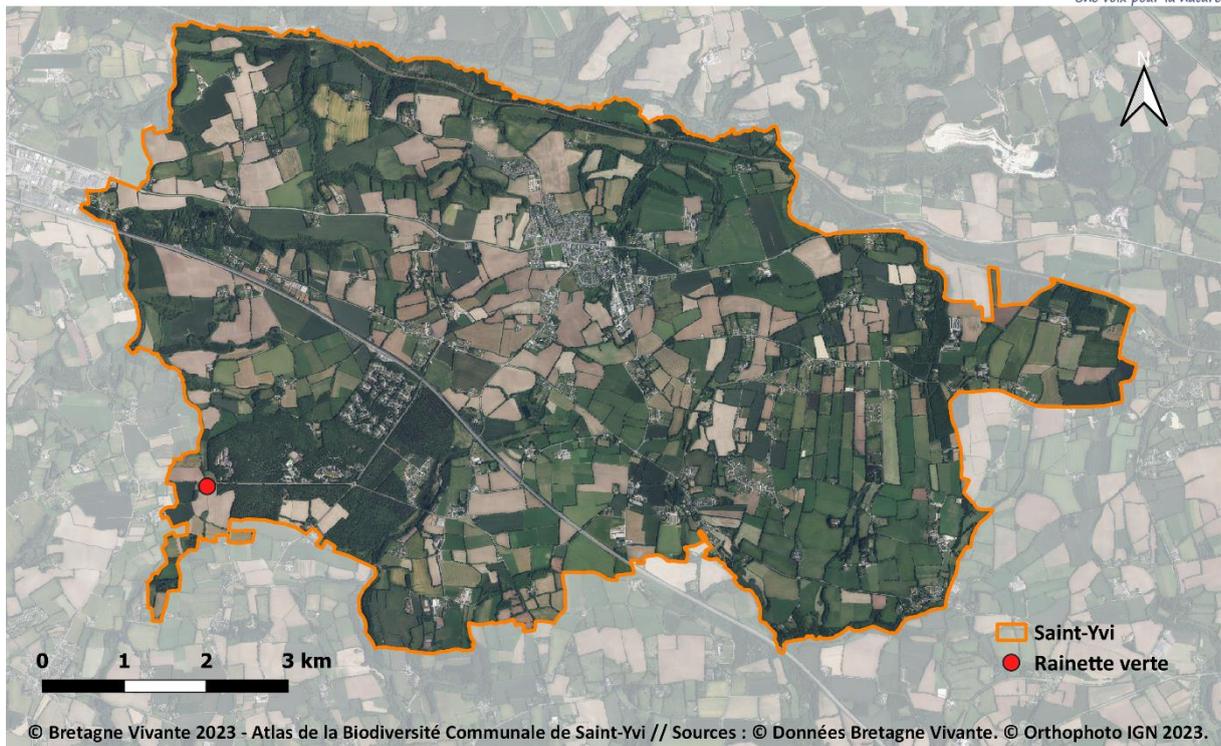
Figure 40 : répartition de la Grenouille rousse sur la commune de Saint-Yvi.

La Rainette verte est une espèce liée aux abords des plans d'eau et est principalement répartie sur la côte dans le Finistère. Elle est capable de se déplacer dans un rayon assez important autour de ses habitats aquatiques de reproduction et pourra utiliser une large gamme d'habitats terrestre ouverts pour ce fait. L'espèce a été détectée pour la première fois sur Saint-Yvi en 2022, et une seule observation a été réalisée à ce jour (Figure 41 ; figure 42). Il est cependant possible que l'espèce soit présente dans d'autres vallées du sud de la commune, plus proches des populations du littoral de l'espèce.



Figure 41 : Rainette verte.

Répartition de la Rainette verte sur la commune de Saint-Yvi



© Bretagne Vivante 2023 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Données Bretagne Vivante. © Orthophoto IGN 2023.

Figure 42 : répartition de la Rainette verte sur la commune de Saint-Yvi.

La **Salamandre tachetée** est assez commune sur le territoire communal de Saint-Yvi (Figure 43 ; figure 44). Comme ailleurs, elle privilégie trois habitats qui lui fournissent des abris terrestres et des parcours de chasse ainsi que des points d'eau divers, plutôt ombragés, qui accueillent ses larves. Ce n'est donc pas étonnant de la retrouver plus fréquemment le long des coulées vertes, dans le bocage et aussi en contexte urbain, dans les jardins. Il est probable que l'espèce soit présente sur la majeure partie du territoire communal et que l'absence d'observations dans certaines zones tiens davantage d'un défaut de prospection que d'une absence réelle.



Figure 43 : Salamandre tachetée.

Répartition de la Salamandre tachetée sur la commune de Saint-Yvi



Figure 44 : répartition de la Salamandre tachetée sur la commune de Saint-Yvi.

Le Triton palmé, bien que certainement commun, est beaucoup plus discret que la salamandre ou le crapaud. C'est le plus aquatique des tritons. Il peut même hiberner dans l'eau. Très ubiquiste, il peut fréquenter tous les types de point d'eau disponibles sur un territoire : flaques, ornières, fossés, lavoirs, mares, étangs, etc. Sa répartition actuelle connue se limite aux quelques zones de la commune où des prospections nocturnes ont été menées sur des plans d'eau. L'espèce doit cependant être plus largement répartie sur la commune et reste à découvrir en de nombreuses localités (Figure 45 ; figure 46).



Figure 45 : Triton palmé. (Crédit : Gilles San Martin, wikimédia commons).

Répartition du Triton palmé sur la commune de Saint-Yvi



© Bretagne Vivante 2023 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Données Bretagne Vivante. © Orthophoto IGN 2023.

Figure 46 : répartition du Triton palmé sur la commune de Saint-Yvi.

D) LES ESPECES À ENJEUX

Toutes les espèces d'amphibiens sont protégées sur le territoire national et/ou européen partiellement ou intégralement. Il y a donc une obligation réglementaire à leur préservation. Comme ces espèces sont aussi concernées par des listes rouges, il y a également, pour certaines d'entre elles, des enjeux de conservation qui s'ajoutent, tenant ainsi compte de leur patrimonialité.

Seule la Grenouille rousse apparaît sur la Liste rouge régionale avec un statut de conservation défavorable. Elle est considérée comme quasi menacée, ce qui signifie qu'elle va prochainement rejoindre la liste des espèces menacées si des mesures de conservation ne sont pas d'ores et déjà mises en place aujourd'hui. Ces mesures concernent le maintien d'un réseau bocager avec des prairies humides fonctionnelles. Idéalement, ce réseau doit être interconnecté pour permettre aux différentes populations connues de se retrouver.

C'est dans ce même réseau qu'habite la Grenouille agile, unique espèce à être protégée à l'échelle européenne (Annexe 4 de la Directive Habitats-Faune-Flore).

La Rainette verte est considérée comme quasi-menacée en France. Sa répartition limite sur le territoire communal n'en fait pas une espèce dont la conservation est prioritaire, mais sa répartition mériterait d'être précisée afin de valider ce statut.

Le Crapaud épineux possède en Europe une répartition réduite à une aire ibéro-atlantique. Pour cette raison la responsabilité biologique de la Bretagne est engagée dans la conservation de cette espèce encore commune, certes, mais localisée à l'échelle européenne.

Résumé

Les amphibiens doivent disposer d'habitats aquatiques connectés à des habitats terrestres fournissant nourriture et abris pour pouvoir réaliser leur cycle annuel. Sur la commune de Saint-Yvi, où 6 espèces sont recensées, ces zones se situent tant à proximité de certains secteurs urbanisés qu'au sein des fonds de vallée humide et des zones humides de tête de bassin versant. La vallée du Jet, bien qu'ayant fait l'objet d'un nombre limité de prospections pour les amphibiens, apparaît comme un autre secteur d'important pour leur conservation.

8- LES REPTILES SQUAMATES

Contrairement à la peau lisse et nue des amphibiens, celle des reptiles est épaisse, sèche et écailleuse. Les 12 espèces bretonnes, non marines, se répartissent entre serpents, lézards et une tortue non native. Les reptiles sont dits hétérothermes ; leur température interne est régulée par des sources de chaleur externes. Ce sont donc des animaux très sensibles aux conditions thermiques et qui doivent, majoritairement, consacrer beaucoup de temps à l'insolation.

La répartition des différentes espèces est conditionnée, en plus des contraintes thermiques propres à chaque espèce, par la présence de leurs proies en abondance (micromammifères, invertébrés, etc.) et la proximité de refuges (ronciers, pierres, galeries, etc.), utilisés ponctuellement ou pour hiberner.

A) Méthodologie

Contrairement à la peau lisse et nue des amphibiens, celle des reptiles est épaisse, sèche et écailleuse. Les 12 espèces bretonnes, non marines, se répartissent entre serpents, lézards et une tortue non native. Les reptiles sont dits hétérothermes ; leur température interne est régulée par des sources de chaleur externes. Ce sont donc des animaux très sensibles aux conditions thermiques et qui doivent, majoritairement, consacrer beaucoup de temps à l'insolation.

Deux méthodes de prospection ont été utilisées pour l'inventaire des reptiles :

- **Observations à partir de plaques à reptiles :**
 - Une trentaine de plaques à reptiles (tapis de carrière en caoutchouc) ont été disposées dans des secteurs de zone humide pour essayer notamment de détecter la Vipère péliade et le Lézard vivipare, espèces à fort enjeu de conservation.
- **Observations opportunistes à vue :**
 - Des prospections ont été réalisées dans tous les sites identifiés comme favorables pour les reptiles : en zones humides, prairies mésophiles à sèches, dans les secteurs de fourrés et dans les secteurs bocagers, notamment le long des haies.

Ces prospections ont été menées dans un maximum de sites favorables. À partir de la carte des zones humides et des vues aériennes de la commune, différentes zones à prospector ont été identifiées (Figure 47). Ces secteurs regroupent autant des zones humides que des zones de fourrés et de prairies à tendance sèche, très favorables aux reptiles.

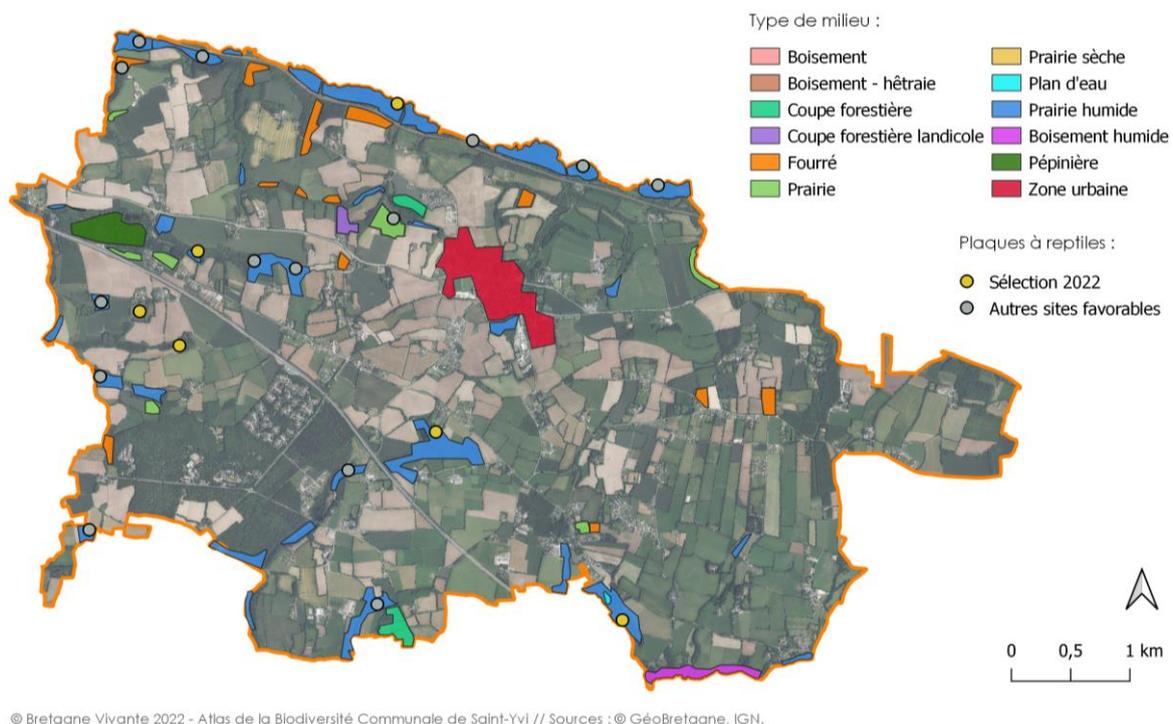


Figure 47 : cartographie des zones de prospection prioritaires pour les reptiles.

B) Résultats

Au total, ce sont 66 observations de reptiles squamates qui ont été collectées sur le territoire communal de Saint-Yvi, pour un total de 6 espèces (Figure 48).

Une nouvelle espèce a été détectée pendant la durée de l'ABC, le Lézard des murailles *Podarcis muralis*.

La Coronelle lisse, observée en 2015, n'a pas été retrouvée pendant les deux années de l'atlas, mais sa présence sur la commune reste possible.

Répartition des observations de reptiles squamates sur la commune de Saint-Yvi

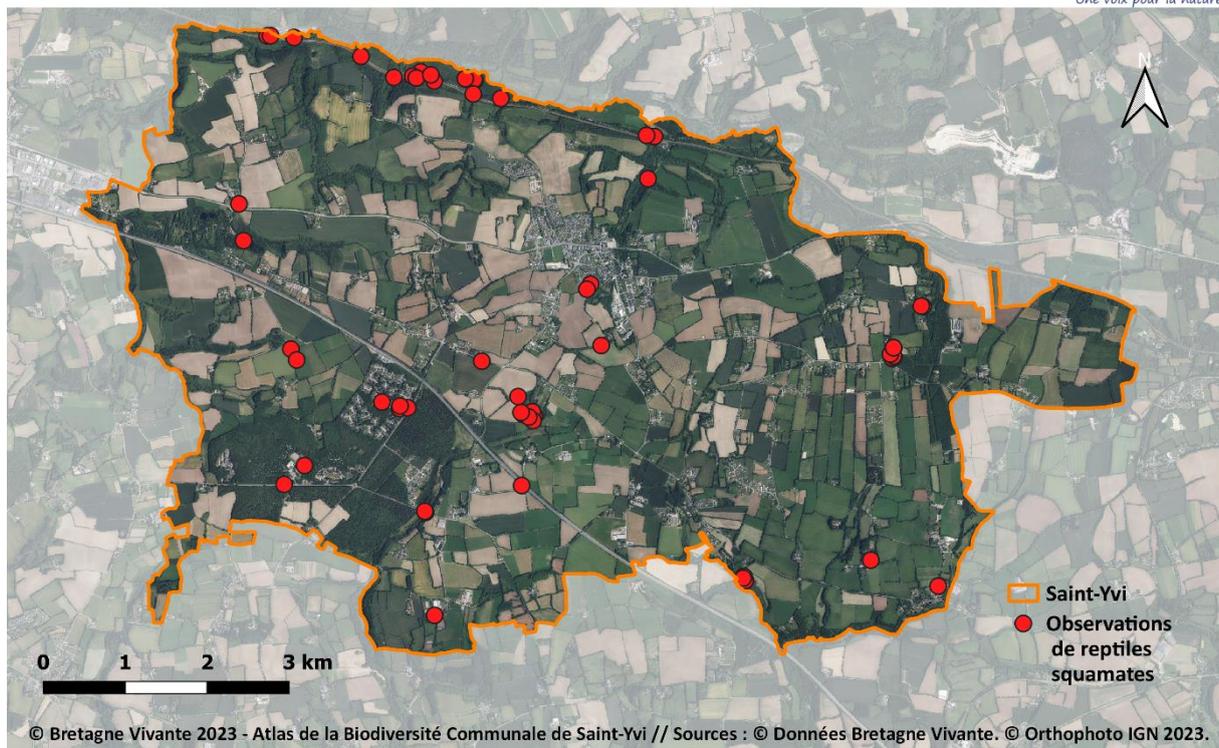


Figure 48 : répartition des observations de reptiles squamates sur la commune de Saint-Yvi.

C) Zoom sur les 6 espèces communales

L'**Orvet fragile** est une espèce semi-fouisseuse aux mœurs discrètes qui utilise les lisières où elle dispose d'ensoleillement et d'abris naturels (ronciers, sous-bois, etc.). Il est en général bien présent également sous les abris artificiels. L'espèce a été détectée à quelques reprises sous des plaques à reptiles disposées pendant l'enquête, mais ce sont les témoignages des saint-yvien-ne-s collectés pendant la fête de la nature 2022 qui ont permis de recueillir l'essentiel des données de présence de l'espèce (Figure 49 ; figure 50).



Figure 49 : Orvet fragile.

Répartition de l'Orvet fragile sur la commune de Saint-Yvi

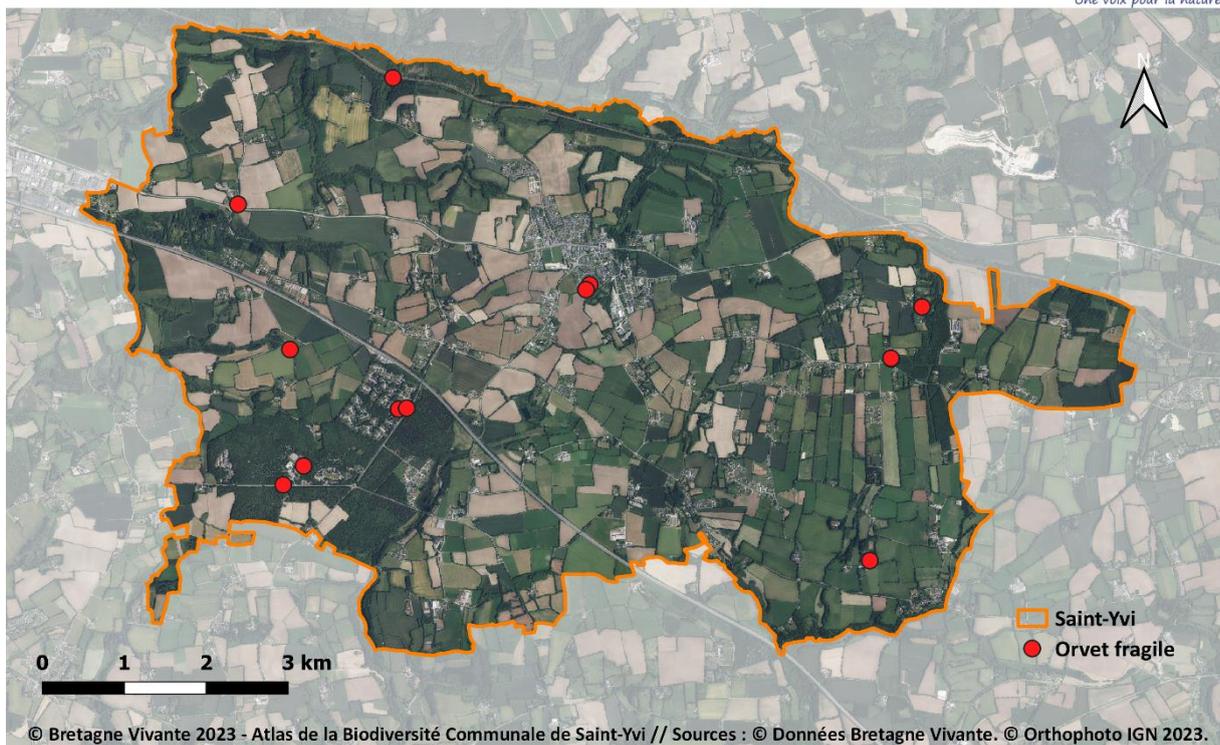


Figure 50 : répartition de l'Orvet fragile sur la commune de Saint-Yvi.

Le Lézard à deux raies ou Lézard vert occidental est un reptile assez localisé sur la commune (Figure 52). Il semble absent du bocage et sa présence se concentre dans les secteurs les plus chauds de la commune, notamment le long de la voie ferrée qui parcourt d'est en ouest la vallée du Jet. L'espèce pourrait être présente dans d'autres secteurs, et il est probable qu'elle colonise progressivement l'ensemble du territoire communal à la faveur du changement climatique.



Figure 51 : Lézard à deux raies. (Crédit : Charles Martin).

Répartition du Lézard à deux raies (Lézard vert occidental) sur la commune de Saint-Yvi

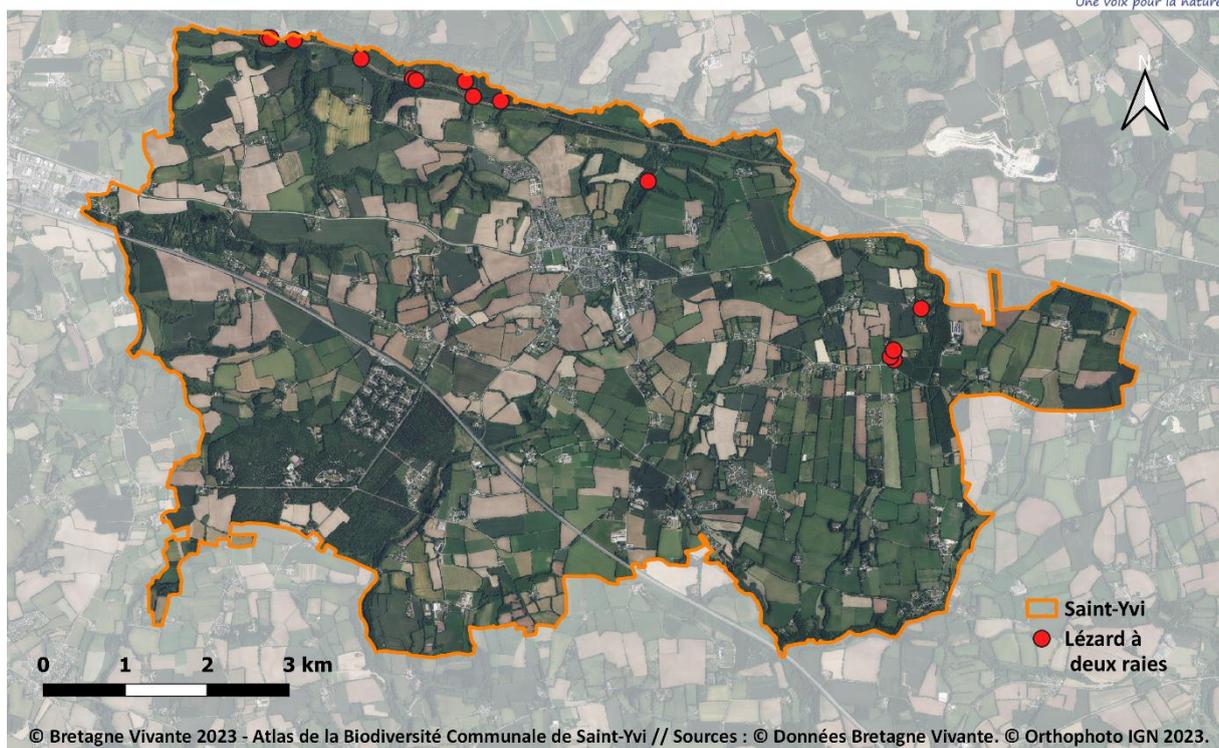


Figure 52 : répartition du Lézard à deux raies sur le territoire de Saint-Yvi.

Le Lézard des murailles semble avoir une répartition assez proche du Lézard à deux raies mais est plus rare sur le territoire communal (Figure 54). Excellent grimpeur, diurne et héliophile, l'espèce est souvent détectée dans des espaces rocaillieux, des vieux murs, des friches bien exposées... Ce n'est a priori pas l'absence d'habitats favorables qui semble affecter ses populations en Bretagne, mais plutôt l'utilisation massive de produits insecticides, qui impacte indirectement cette espèce insectivore, et les densités de plus en plus importantes des chats domestiques, notamment en ville, qui peuvent être de redoutables prédateurs des lézards. L'espèce pourrait être présente dans d'autres secteurs, et il est probable qu'elle colonise progressivement l'ensemble du territoire communal à la faveur du changement climatique.



Figure 53 : Lézard des murailles. (Crédit : Charles Martin).

Répartition du Lézard des murailles sur la commune de Saint-Yvi

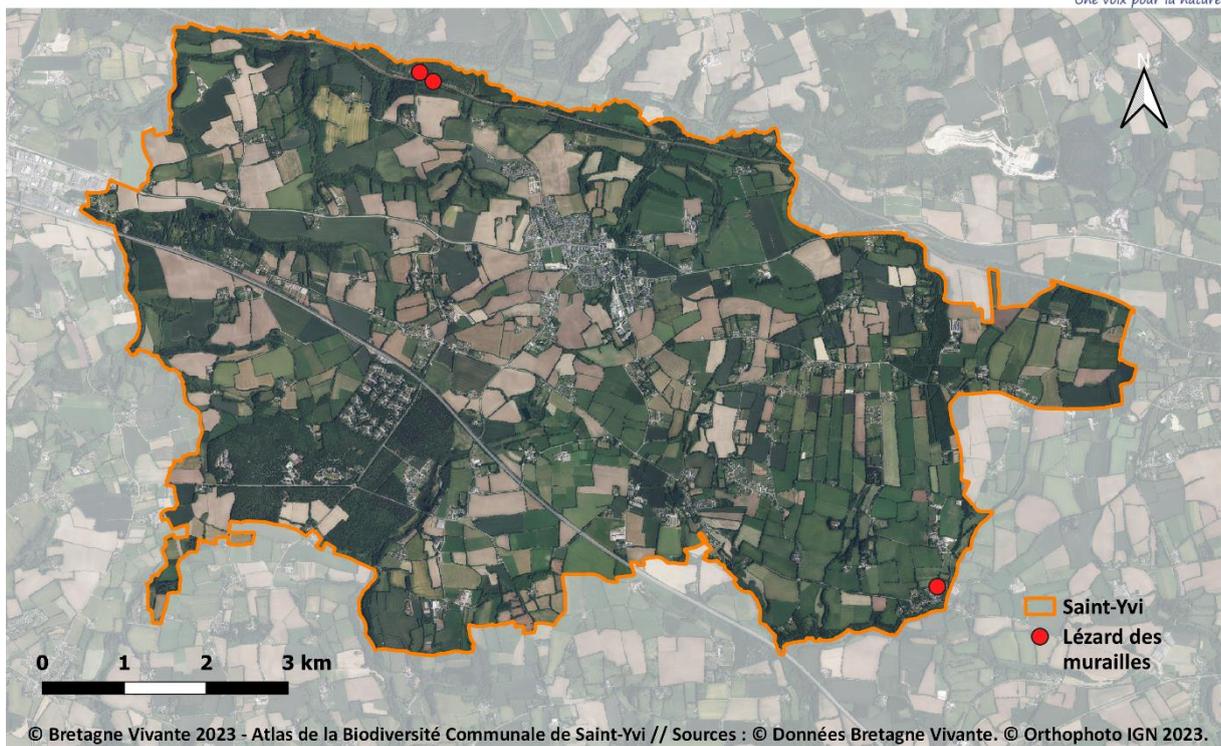


Figure 54 : répartition du Lézard des murailles sur la commune de Saint-Yvi.

La Couleuvre helvétique se nourrit quasi exclusivement d'amphibiens. Elle fréquente donc préférentiellement les zones où ses proies se trouvent : étangs, rivières à cours lent, marais, mares, haies bocagères, lisières forestières... Espèce très mobile et discrète, ses observations résultent plus souvent d'une rencontre fortuite que d'une prospection ciblée. L'espèce est encore réputée commune en Bretagne et, à Saint-Yvi l'espèce semble également présente sur une large partie du territoire communal (Figure 55 ; figure 56).



Figure 55 : Couleuvre helvétique (Crédit : Benny Trapp).

Répartition de la Couleuvre helvétique (Couleuvre à collier) sur la commune de Saint-Yvi



Figure 56 : répartition de la Couleuvre helvétique sur la commune de Saint-Yvi.

La **Coronelle lisse** fréquente des habitats secs et rocailloux, mais peut parfois être observée à des distances importantes de ces habitats. Sur la commune de Saint-Yvi, la seule observation de l'espèce a été réalisée le long de la voie ferrée qui borde la vallée du Jet (Figure 57 ; figure 58). La voie ferrée offre de fait un important corridor pour l'espèce qui y retrouve un substitue de son habitat de prédilection grâce à cet aménagement anthropique. Il est ainsi possible que l'espèce soit présente tout du long de la portion saint-yvienne de la voie ferrée.



Figure 57 : Coronelle lisse. (Crédit : Nicolas Weghaupt).

Répartition de la Coronelle lisse sur la commune de Saint-Yvi

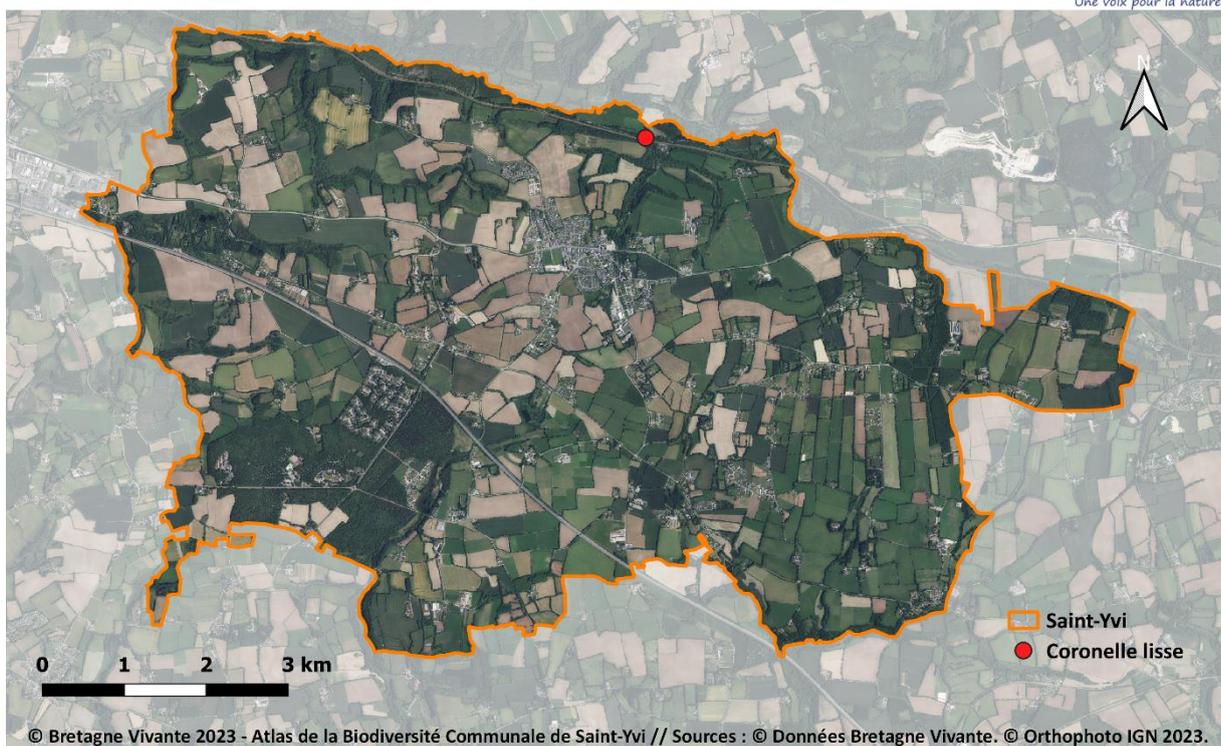


Figure 58 : répartition de la Coronelle lisse sur la commune de Saint-Yvi.

La Vipère péliade est une espèce fréquentant généralement des habitats plutôt humides et frais. C'est une espèce de lisière, qui affectionne les paysages en mosaïque constitués de places d'insolation découvertes, plutôt exposées au sud, jouxtant des zones d'abris à végétation dense. Ces lisières doivent également être fournies en micromammifères, ses proies habituelles. L'espèce a une répartition à l'échelle de la France avec plusieurs populations, une population dans le massif central, une autre dans le Jura, et enfin une troisième population allant de la Bretagne au Nord-pas-de-Calais et aux Ardenne. La Bretagne apparaît aujourd'hui comme une zone refuge à l'échelle de la France et abrite encore de belles populations de l'espèce. Elle est cependant menacée de disparition et est de ce fait considérée comme vulnérable à l'extinction en France et en danger d'extinction en Bretagne. La région a de ce fait une responsabilité majeure pour la conservation de l'espèce à l'échelle du territoire national.

L'effort de prospection important et ciblé qui a été mis en œuvre pour améliorer les connaissances de la répartition de l'espèce a permis de la détecter dans 10 localités distinctes, notamment au sein de zones humides de tête de bassin versant ainsi que dans la vallée du Jet et parfois au sein du bocage (Figure 59 ; figure 60). L'espèce apparaît ainsi comme une excellente bio-indicatrice des milieux naturels dont la valeur écologique est la plus importante sur la commune de Saint-Yvi, et souligne le besoin impératif d'œuvrer à la conservation des zones humides du territoire communal de Saint-Yvi.



Figure 59 : Vipère péliade (Crédit : Charles Martin).

Répartition de la Vipère péliade sur la commune de Saint-Yvi



Figure 60 : répartition de la Vipère péliade sur la commune de Saint-Yvi.

D) Les espèces à enjeux

Toutes les espèces de reptiles sont intégralement protégées sur le territoire national et/ou européen. Il y a donc une obligation réglementaire à leur préservation. Comme ces espèces sont aussi concernées par des listes rouges, il y a également, pour certaines d'entre elles des enjeux de conservation qui s'ajoutent pour tenir compte de leur patrimonialité (Tableau 6).

L'espèce de reptile pour laquelle les enjeux de conservation sont les plus forts aujourd'hui est, sans conteste, la Vipère péliade, qui coche toutes les cases. La Vipère péliade est confrontée à un risque élevé à très élevé d'extinction à l'état sauvage en France. La Bretagne a également une responsabilité biologique considérée comme très élevée (curseur à 4 sur un maximum de 5 possible) dans la conservation de l'espèce à l'échelle nationale puisque notre territoire abrite l'un des principaux noyaux de populations du territoire métropolitain, avec la Normandie et l'Auvergne, et certainement l'un des plus diversifiés génétiquement. Sensible à la fragmentation de ses habitats, au réchauffement climatique, possédant un faible pouvoir de dispersion, l'espèce est également déterminante pour la désignation des ZNIEFF et pour la mise en place de la Trame verte et bleue selon les principes édictés par le SRCE (schéma régional de cohérence écologique).

Le Lézard des murailles et la Coronelle lisse ont également été retenues comme espèces indicatrices, déterminantes pour la désignation des ZNIEFF. Les deux espèces sont également protégées réglementairement à l'échelle européenne (Annexe 4 de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore).

Tableau 6 : Liste des espèces de reptiles squamates présentes sur la commune, hiérarchisées en fonction des enjeux de conservation.

Légende : LRN = Liste rouge nationale, LRR = Liste Rouge régionale (VU Vulnérable, EN En Danger), ZNIEFF = Espèce déterminante à la désignation des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique, TVB = espèce guide pour la mise en place du Schéma Régional pour une Cohérence Écologique, Dir Eu HFF = Directive Européenne Habitats-Faune-Flore, Pn = Protection nationale (1 intégrale, 2 partielle). Responsabilité biologique régionale de Bretagne : voir le site de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne.

Nom vernaculaire	Nom latin	LRN	LRR	Dir Eur HFF	PN	Indicateur	Responsabilité biologique BZH
Enjeu national							
Vipère péliade	Vipera berus (Linnaeus, 1758)	VU	EN		1	ZNIEFF, TVB	Très élevée
Enjeu TVB, ZNIEFF							
Lézard des murailles	Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	LC	LC	Anx 4	1	ZNIEFF	Mineure
Coronelle lisse	Coronella austriaca (Laurenti, 1768)	LC	DD	Anx 4	1	ZNIEFF	Mineure
Enjeux réglementaire européen/national							
Couleuvre helvétique	Natrix helvetica (Lacepède, 1789)	LC	LC		1		Mineure
Orvet fragile	Anguis fragilis (Linnaeus, 1758)	LC	LC		1		Mineure
Lézard à deux raies	Lacerta bilineata (Daudin, 1802)	LC	LC	Anx 4	1		Mineure

Résumé

Au total, ce sont 6 espèces de reptiles qui ont été observées sur la commune de Saint-Yvi, dont une nouvelle, le Lézard des murailles, pendant la durée de l'atlas. Selon leurs exigences écologiques, elles se répartissent dans des biotopes variés et bien exposés et utilisent les lisières bocagères et forestières, les aménagements anthropiques et les zones humides, etc. La Vipère péliade, menacée sur l'ensemble de son aire de répartition par le réchauffement climatique et la disparition de ses habitats de prédilection, est, sans conteste, le reptile le plus patrimonial du territoire.

9- LES INVERTÉBRÉS

Les invertébrés non marins englobent beaucoup d'espèces, qui appartiennent à des groupes taxonomiques variés, souvent complexes à échantillonner et à identifier sans être spécialiste. Un inventaire exhaustif de l'ensemble des espèces de la commune de Saint-Yvi a donc été impossible à réaliser.

Les groupes retenus ont été les groupes plébiscités traditionnellement par les Atlas de la biodiversité communale, à savoir les lépidoptères (l'ensemble des papillons), les odonates (les libellules et les demoiselles) et les orthoptères (les criquets, les grillons, les sauterelles et la courtilière). Quelques autres espèces, appartenant à d'autres groupes, ont également été notées de façon plus anecdotique, au hasard des rencontres, sans avoir fait l'objet de prospections ciblées et systématiques.

A) Méthodologie

Une synthèse des données naturalistes disponibles sur la commune de Saint-Yvi a été rédigée en avril 2022 par Bretagne Vivante. Cette synthèse compilait des données issues de plusieurs bases, le portail Faune Bretagne, la base de données de Bretagne Vivante, celle du Museum national d'Histoire naturelle et celle du GRETIA.

Les prospections complémentaires ont été menées de manière opportuniste lors de l'ensemble des journées de terrain en ce qui concerne les groupes d'invertébrés étudiés de manière secondaire.

Un programme d'inventaire a été développé spécifiquement pour les trois principaux groupes d'invertébrés étudiés, et font ci-après l'objet de parties spécifiques.

Deux actions d'inventaire ont cependant été menés spécifiquement pour les papillons de nuit (hétérocères) :

- Une chasse de nuit a été organisée selon la technique dite du drap blanc qui consiste à attirer papillons et autres insectes nocturnes à la faveur d'une source lumineuse. Cette chasse de nuit a été ouverte au grand public et réalisé dans le parc Huitric.
- Une après-midi de recherche des œufs du Thécla du bouleau, papillon dont l'imago (forme adulte) est difficile à observer, mais dont les œufs pondus sur du Prunellier *Prunus spinosa* peuvent être détectés en hiver en l'absence de feuillage.

B) Lépidoptères

Les lépidoptères sont divisés en deux sous-groupes, les rhopalocères (papillons de jour) et les hétérocères (papillons de nuit). 86 espèces de rhopalocères sont connues en Bretagne. Le nombre d'hétérocères n'est pas figé aujourd'hui mais il est largement plus important. Il est généralement admis que les papillons de nuit sont environ 10 fois plus nombreux, en terme d'espèces, que les papillons de jour.

Les enjeux :

Les différentes espèces de **rhopalocères** sont, de façon générale, relativement aisées à identifier. Elles sont majoritairement déterminables à vue, à la jumelle ou après capture au filet à papillons. 86 espèces ont été inventoriées en Bretagne depuis 2000.

Les adultes sont, à de rares exceptions près, des pollinisateurs et leurs larves, les fameuses chenilles, des consommatrices phytophages primaires. Leur rôle écologique est donc considéré comme majeur. Leur inventaire renseigne sur la qualité, la connectivité et la fonctionnalité, principalement des milieux ouverts à semi-ouverts.

Enfin, des enjeux de protection sont identifiés pour les papillons de jour. Certaines espèces sont protégées à l'échelle nationale (par arrêté ministériel) ou européenne (directive Habitats- Faune-Flore). L'UICN et ses partenaires ont rédigé des listes rouges aux échelles européenne, nationale et régionale qui évaluent leur statut de conservation. La région a également évalué sa responsabilité biologique dans la conservation des différentes espèces et a listé les taxons déterminants pour la désignation des ZNIEFF.

Concernant les **hétérocères**, la connaissance est moins aboutie. Beaucoup plus nombreux, de détermination souvent plus délicate et nécessitant l'installation de piégeage lumineux, les papillons de nuit sont moins prospectés que leurs « cousins » diurnes, bien qu'ils le soient régulièrement et de plus en plus par la communauté naturaliste. Il y aurait 800 espèces en Bretagne qui sont majoritairement phytophages ou lichenophages au stade chenille. Les adultes sont généralement pollinisateurs mais bien des espèces ne se nourrissent pas. Ce sont de bons indicateurs de la richesse biologique des milieux humides et forestiers.

De rares espèces sont protégées à l'échelle nationale et européenne. Aucune liste rouge ne concerne les papillons de nuit.

Les Rhopalocères :

Un total de 41 espèces de papillons de jour ont été recensées sur le territoire communal de Saint-Yvi, pour près de 642 observations réalisées.

Il convient cependant de noter que plusieurs espèces n'ont pas été observées sur la commune depuis parfois une importante période. C'est le cas de l'Hespérie de l'Ormière et du Sylvain azuré qui ont été observées pour la dernière fois en 1910. Le Petit collier argenté, n'a lui, pas été observé depuis 1989 et l'espèce est d'ailleurs considérée comme en danger d'extinction en Bretagne.

Ces espèces ne peuvent de ce fait être considérées comme faisant partie du cortège de rhopalocères contemporain de Saint-Yvi.

Une responsabilité biologique régionale modérée n'a été identifiée que pour deux espèces : le Cuivré fuligineux et l'Azuré du trèfle.

L'Azuré du Trèfle a été uniquement dans la vallée du Jet (Figure 61 ; figure 62). Ce petit Lycaenidae bleu est bien présent dans le Finistère sud. Il vole en plusieurs générations dans les landes et les prairies maigres.



Figure 61 : Azuré du trèfle.

Répartition de l'Azuré du trèfle sur la commune de Saint-Yvi

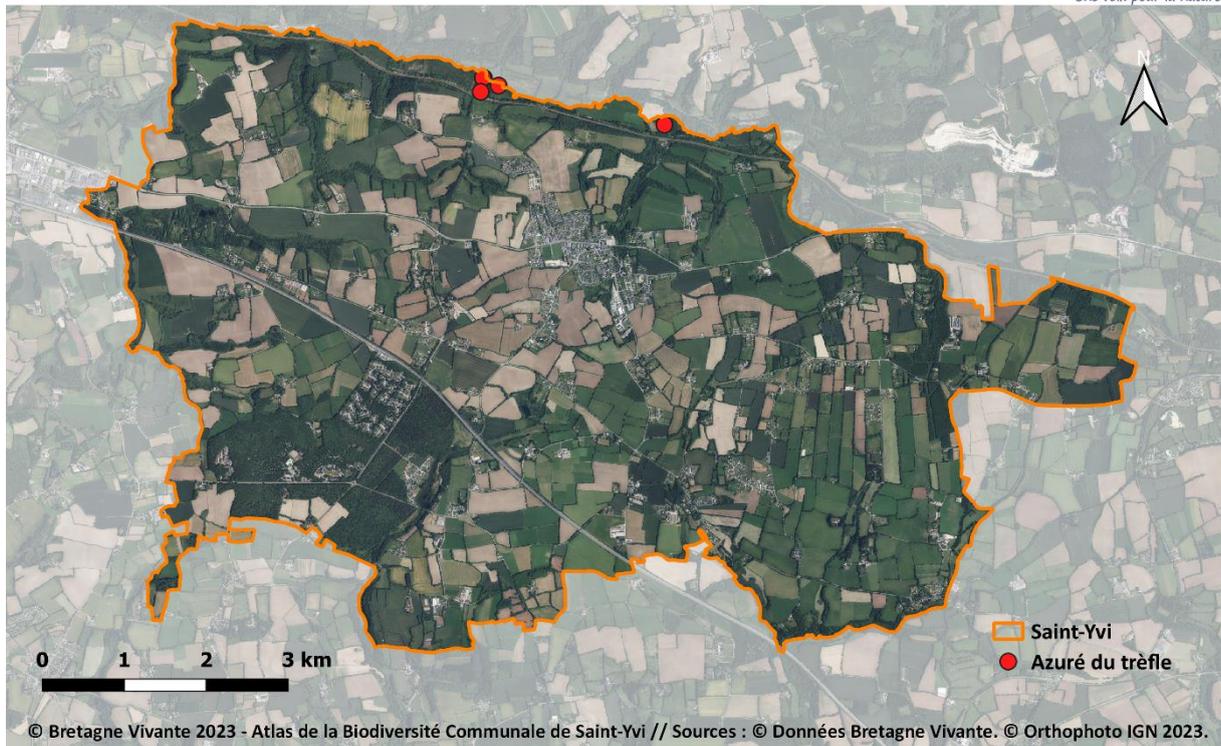


Figure 62 : répartition de l'Azuré du trèfle sur la commune de Saint-Yvi.

Le Cuivré fuligineux est commun en Bretagne. C'est une espèce principalement observée dans les prairies mésophiles à humides. Sa situation actuelle en France montre un déclin de ses populations dans le quart nord-ouest du pays. L'espèce a été observée dans plusieurs fonds de vallées humides du territoire communal (Figure 63 ; figure 64).

Figure 63 : Cuivré fuligineux (Crédit : Ivar Leidus).



Répartition du Cuivré fuligineux sur la commune de Saint-Yvi



Figure 64 : répartition du Cuivré fuligineux sur la commune de Saint-Yvi.

Résumé

Les 41 espèces connues de papillons de jour sur le territoire de Saint-Yvi sont toutes des espèces plutôt communes à l'échelle régionale. Aucune n'est protégée ou inscrite sur la Directive Européenne Habitats-Faune-Flore aux Annexes 2 ou 4. Aucune n'est inscrite avec un statut d'espèce menacée sur les listes rouges, aux échelles européenne, nationale ou régionale. Une est considérée quasi menacée à l'échelle régionale. Aucune n'est déterminante pour la désignation de ZNIEFF ou pour guider le SRCE.

C) Les hétérocères

Un total de 276 espèces de papillons de nuit a été observées sur la commune de Saint-Yvi.

Les connaissances de ce groupe des papillons de nuit sont assez satisfaisantes, bien qu'il reste encore probablement un certain nombre d'espèces à découvrir sur la commune.

Les espèces listées sont toutes des espèces plutôt communes et largement répandues.

A noter que quelques dizaines des espèces recensées n'ont plus été observées depuis un inventaire réalisé en 1910.

D) Odonates

Les Odonates sont un ordre d'insectes regroupant les Anisoptères (les libellules) et les Zygoptères (les demoiselles). 59 espèces sont aujourd'hui connues en Bretagne.

Les enjeux :

Les odonates sont des prédateurs aquatiques (stade larvaire) et aériens (stade imago) qui renseignent sur la qualité et la diversité des habitats aquatiques et des zones humides associées. Ils sont couramment étudiés et possèdent des espèces à enjeux de conservation reconnus au travers d'arrêtés ministériels de protection, de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore et de listes rouges européenne, nationale et régionale.

Ce groupe d'espèce était relativement peu connu avant le lancement de l'ABC, l'ensemble des plans d'eau et zones humides majeures de la commune de Saint-Yvi ont été inventoriées afin d'améliorer ce degré de connaissance.

Deux méthodes d'inventaire ont été utilisées à cette fin :

- Les recherches à vue et au filet dans tous les milieux favorables
- La recherche des exuvies (enveloppe corporelle laissée par la larve après sa métamorphose en imago) sur les berges des pièces d'eau et cours d'eau

En 2022 puis en 2023, un marathon des libellules a été organisé afin de mobiliser les observateur·trice·s sur différents plans d'eau pour réaliser un inventaire global des libellules. Au total, l'évènement a mobilisé une quinzaine de naturalistes.

Un total de 507 observations d'odonates ont été réalisées sur le territoire communal de Saint-Yvi, et 31 espèces ont été observées, soit un peu plus de la moitié des espèces d'odonates connues à ce jour en Bretagne (Figure 65 ; figure 66). Au total, ce sont trois nouvelles espèces d'odonates qui ont été découvertes sur Saint-Yvi pendant la durée de l'atlas, et les connaissances concernant la répartition de l'ensemble du cortège odonatologique ont été largement améliorées.



Figure 65. Cartographie des zones de prospection prioritaires pour les odonates

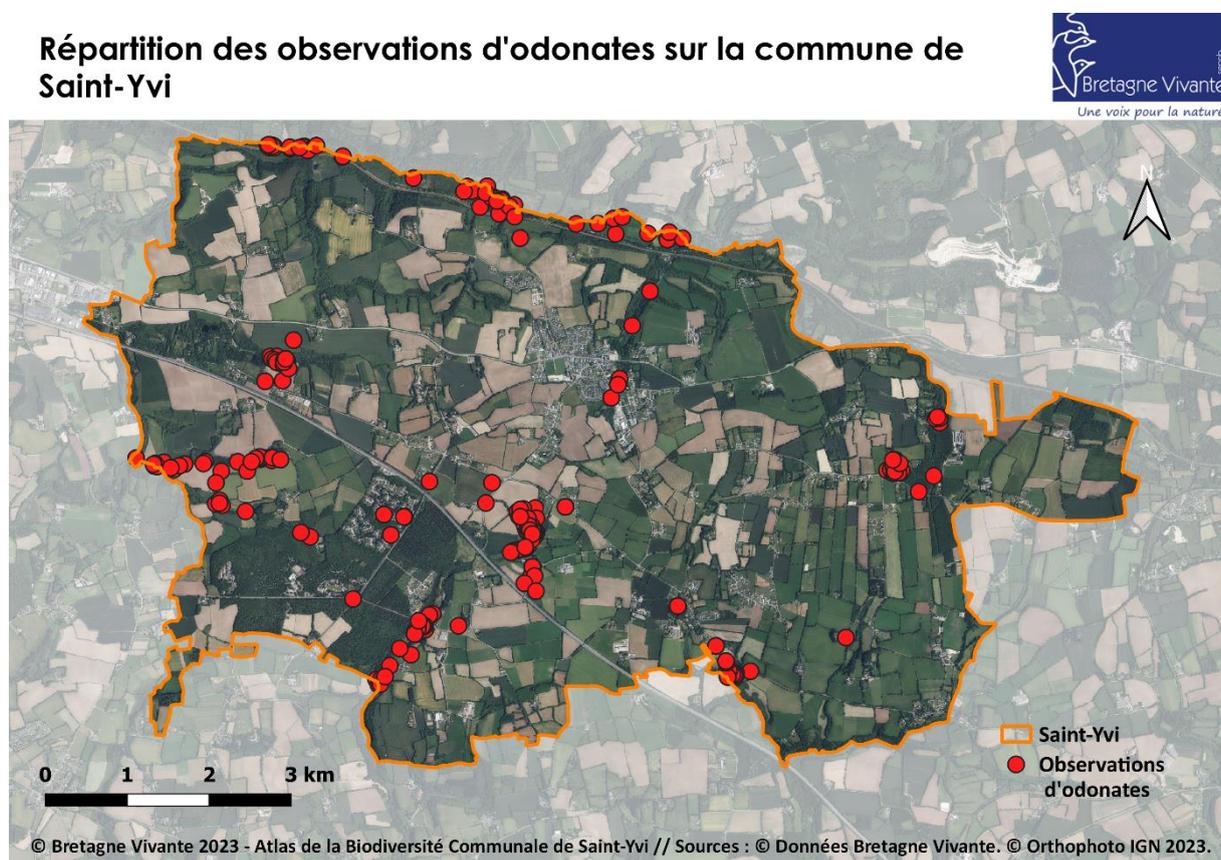


Figure 66 : répartition des observations d'odonates sur la commune de Saint-Yvi.

Les prospections réalisées au cours de l'inventaire ont permis de détecter une espèce est patrimoniale : l'**Agrion de Mercure**, *Coenagrion mercuriale* (Figure 67). Elle est protégée à l'échelle nationale, inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore et figure dans la catégorie quasi menacée sur les listes rouges européenne et régionale.



Cette espèce fréquente les ruisseaux et fossés à cours lent des prairies, pourvu qu'ils présentent une végétation aquatique développée et plutôt en contexte non pollué.

A Saint-Yvi, une population de l'espèce a été trouvée le long d'un fossé végétalisé au milieu d'une prairie pâturée en aval de l'étang de Keryaval (Figure 68).

Figure 67 : Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), zygoptère protégé par la loi et qui a été découvert sur la commune de Saint-Yvi au cours de l'ABC.

Répartition de l'Agrion de mercure sur la commune de Saint-Yvi



© Bretagne Vivante 2023 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Données Bretagne Vivante. © Orthophoto IGN 2023.

Figure 68 : répartition de l'Agrion de mercure sur la commune de Saint-Yvi.

Une seconde espèce d'intérêt patrimonial, l'Agrion joli *Coenagrion pulchellum*, a été observée en 2019 à l'extrémité ouest de la commune (Figure 69). Un seul individu avait alors été observé et les prospections menées pendant l'atlas n'ont pas permis de retrouver l'espèce à proximité du petit étang qui se situe tout juste à l'extérieur du territoire communal. La présence à la lisière du territoire communal de cette espèce vulnérable à l'extinction en France et en danger d'extinction en Bretagne reste remarquable.

Répartition de l'Agrion joli sur la commune de Saint-Yvi

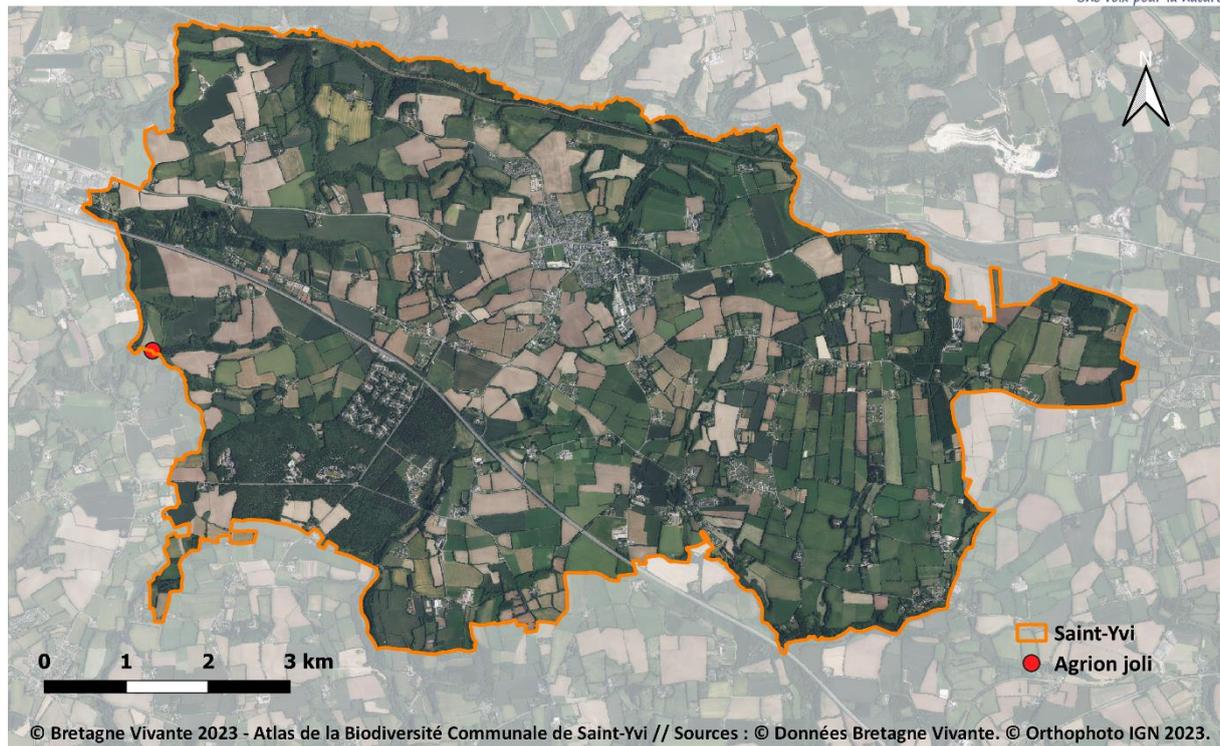


Figure 69 : répartition de l'Agrion joli sur la commune de Saint-Yvi.

Résumé

Le cortège de 31 espèces est constitué, à quelques exceptions près, d'espèces communes et répandues. L'intérêt du cortège odonatologique communal est qu'il reflète une diversité intéressante de milieux aquatiques et humides : milieux temporaires, ruisseaux ombragés ou ensoleillés, rivières plus larges, mares ensoleillées, mares ombragées, étangs, zones humides de tête de bassin versant, etc. L'enjeu principal pour le territoire est donc de maintenir cette diversité tout en mettant en place une gestion douce des ripisylves, des berges, des mares et plans d'eau ainsi que des prairies riveraines. C'est à cette condition que ce cortège se maintiendra.

La population d'Agrion de Mercure présente en aval de l'étang de Keryaval mériterait un suivi et une gestion particulière sur le site où il est présent. Il pourrait s'agir d'un conventionnement entre la mairie et l'agriculteur exploitant de la parcelle où se trouve le fossé occupé par l'Agrion, afin d'assurer le maintien du pâturage tel qu'il est actuellement pratiqué et qui s'avère adapter à l'espèce, avec la protection du fossé derrière une clôture.

E) Orthoptères

Les Orthoptères regroupent les criquets, les sauterelles, les grillons et les courtilières. 60 espèces sont recensées en Bretagne.

Les enjeux :

Les Orthoptères renseignent sur la qualité des milieux ouverts et la structure de végétation. Leur inventaire est réputé pour être un excellent complément à l'étude des papillons de jour. Les criquets sont phytophages, la Courtilière et les grillons plutôt omnivores. Certaines sauterelles sont phytophages, d'autres essentiellement carnivores. Quelques espèces emblématiques sont protégées aux échelles européenne et nationale mais aucune n'est présente en Bretagne. Il existe une préliste rouge par grand domaine géographique qui date de 2004. Certaines espèces sont donc considérées comme menacées. Enfin, l'*Atlas des orthoptères* en cours dans la région est bien avancé et les cartes de répartition disponibles fournissent de bons indices de répartition.

Les inventaires menés dans le cadre de l'Abc l'ont été sur un ensemble de zones prioritaires (Figure 70).



Figure 70. Cartographie des zones de prospection prioritaires pour les orthoptères sur la commune de Saint-Yvi.

Trois méthodes de prospection ont été utilisées sur ces sites :

- Prospection diurne à vue, auditive et au filet fauchoir : pour la majorité des espèces.
- Prospection par battage des arbres et abustes pour les espèces arboricoles
- Prospection nocturne auditive : pour les espèces actives de nuit (Courtillière commune, Ehippigère des vignes, etc.)

Des recherches spécifiques de la Courtillière commune *Gryllotalpa gryllotalpa* ont été réalisées dans la vallée du Jet par des écoutes nocturnes, mais l'espèce n'a pas été détectée.

Au total, ce sont 136 observations de 19 espèces qui ont été réalisées sur le territoire communal de Saint-Yvi. 6 nouvelles espèces pour la commune ont été observées lors des prospections menées dans le cadre de l'atlas.

D'après la préliste rouge par grands domaines biogéographiques, le **Conocéphale des Roseaux** (*Conocephalus dorsalis*) inféodé aux prairies humides, est considéré menacé, à surveiller à l'échelle nationale. En plaine, dans une large partie nord de la France, le statut de l'espèce est encore plus critique, puisqu'elle y est fortement menacée d'extinction. En outre, cette espèce est une espèce guide pour la Trame verte et bleue à l'échelle nationale. L'espèce a donc également été recherchée de manière prioritaire dans les zones humides. Elle a ainsi pu être détectée dans 3 secteurs et serait bien présente en vallée du Jet où plusieurs individus ont été observés (Figure 71 ; figure 72).

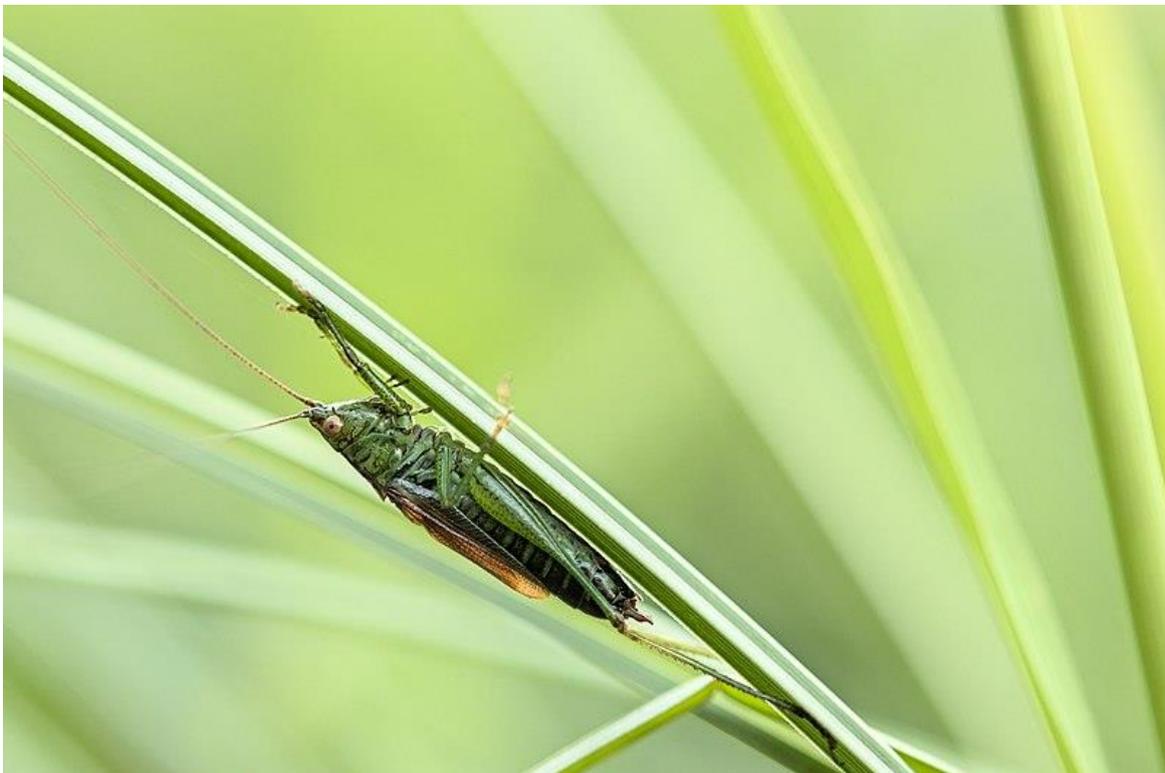


Figure 71 : Conocéphale des roseaux.

Répartition du Conocéphale des roseaux sur la commune de Saint-Yvi

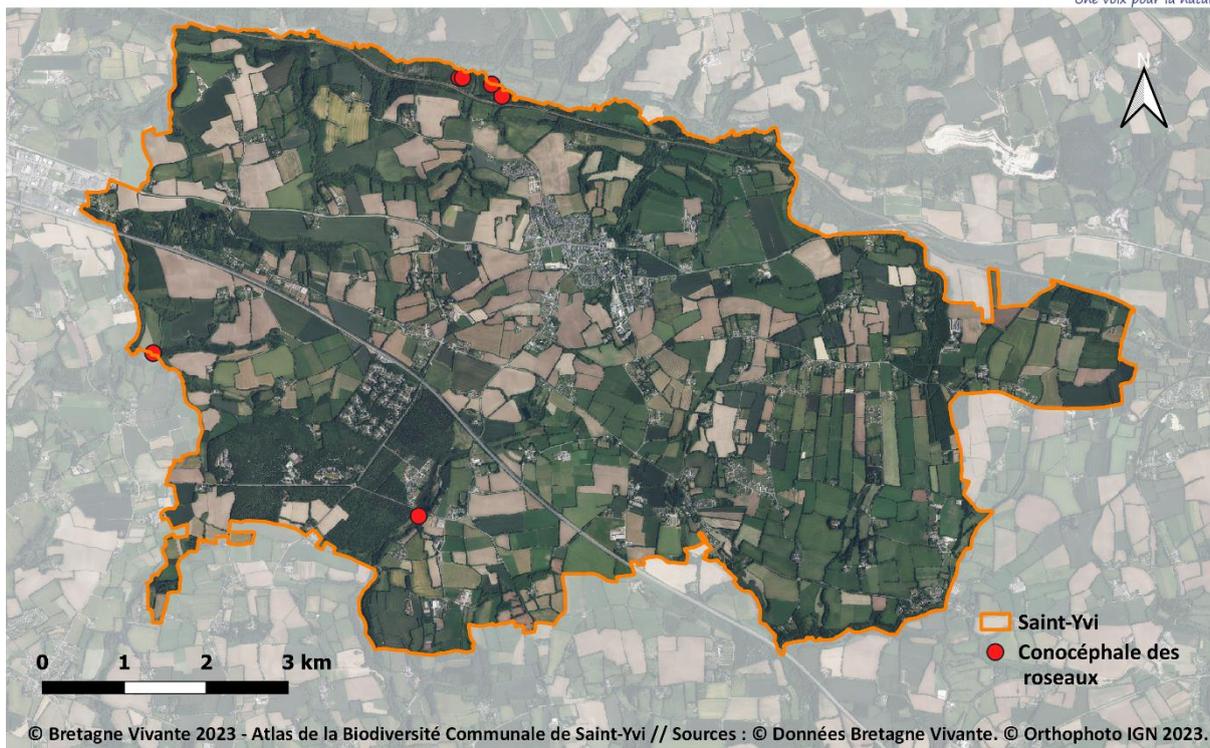


Figure 72 : répartition du Conocéphale des roseaux sur la commune de Saint-Yvi

Résumé :

Parmi le total de 19 espèces d'orthoptères qui ont été observées sur le territoire communal de Saint-Yvi, aucune nouvelle espèce considérée comme patrimoniale ne vient compléter la liste déjà connue. L'ensemble des espèces reste commun et répandu en Bretagne, fréquentant des milieux divers avec un niveau d'exigence écologique variable selon 2 gradients principaux : humidité – sécheresse et ouverture – fermeture des milieux.

Les milieux humides abritent cependant de belles populations d'espèces moyennement communes en Bretagne, comme le Conocéphale des roseaux.

10 – LES AUTRES GROUPES

Les autres groupes d'invertébrés terrestres sont généralement bien moins suivis que les lépidoptères, les odonates et les orthoptères. Globalement, ils sont souvent beaucoup plus difficiles à échantillonner et nécessitent des connaissances de spécialistes accompagnées d'un protocole souvent lourd intégrant campagne de piégeage, prélèvement et beaucoup de temps d'identification et de synthèse avant de pouvoir produire une analyse satisfaisante.

Pour autant quelques espèces spectaculaires, emblématiques ou dont les exigences écologiques sont mieux connues, sont protégées aux échelles nationale (par arrêté ministériel) ou européenne (par la Directive Habitats-Faune-Flore). Ces dispositions réglementaires concernent, pour l'essentiel des coléoptères et des mollusques.

Aucune prospection ciblée et systématique ne s'est focalisée sur d'autres groupes d'invertébrés que ceux listés auparavant. Malgré tout, au hasard des rencontres, et selon les compétences naturalistes des prospecteurs, toutes les espèces identifiables *in situ* ou *a posteriori* sur photo ont été notées et complètent la liste communale.

En excluant les hétérocères, qui font déjà l'objet d'une synthèse à part plus haut dans ce document, environ une centaine d'observations ont été collectées concernant d'autres groupes taxonomiques pour un total de 60 espèces recensées.

Ce sont ainsi 3 espèces d'araignées, 29 espèces de coléoptères, 2 espèces d'hépheméroptères, 7 espèces d'hémiptères (punaises), 4 espèces d'hyménoptères (abeilles, bourdons, guêpes, fourmis, etc.), 1 espèce de mante, 12 espèces de mollusques terrestres, 1 espèce de phasme et 1 espèce de verts plats qui sont recensées sur la commune.

Cette liste reflète le manque de connaissances dont dispose Bretagne Vivante sur ce territoire au sujet des invertébrés terrestres, hors groupes classiquement étudiés.

Ce manque de connaissances des invertébrés terrestres n'est pas propre à Saint-Yvi et reflète plus la difficulté d'expertiser ce vaste groupe pour les raisons évoquées en préambule.

Cependant, 3 espèces sortent du lot : la Mante religieuse, le Lucane cerf-volant et l'Escargot de Quimper (Tableau 7).

Tableau 7 : Légende : Dir HFF = Directive européenne Habitats Faune Flore, LRE = Liste rouge européenne (NT = Quasi menacé), Pn = Protection nationale

Groupe	Nom latin	Nom commun	Patrimonialité	Habitats typiques
Coléoptères	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Lucane cerf-volant	An 2 Dir HFF, LRE / NT	Haies ou boisements avec vieux arbres
Mantes	<i>Mantis religiosa</i> (Linnaeus, 1758)	Mante religieuse	Répartition régionale restreinte	Végétation herbacée et arbustive des milieux secs
Mollusques	<i>Elona quimperiana</i> (Blainville, 1821)	Escargot de Quimper	An 2&4 Dir HFF, Pn	Boisements humides, haies fraîches

L'Escargot de Quimper semble présent dans la majorité des boisements de la commune, l'espèce ayant été observée dans une dizaine de localités sans recherches spécifiques (Figure 73 ; figure 74). L'espèce est cependant dépendante de la connectivité entre les différents boisements, et sa conservation est donc dépendante de la conservation d'une trame verte et forestière de bonne qualité sur le territoire communal.



Figure 73 : Escargot de Quimper (Crédit : Pierre-Yves Pasco).

Répartition de l'Escargot de Quimper sur la commune de Saint-Yvi

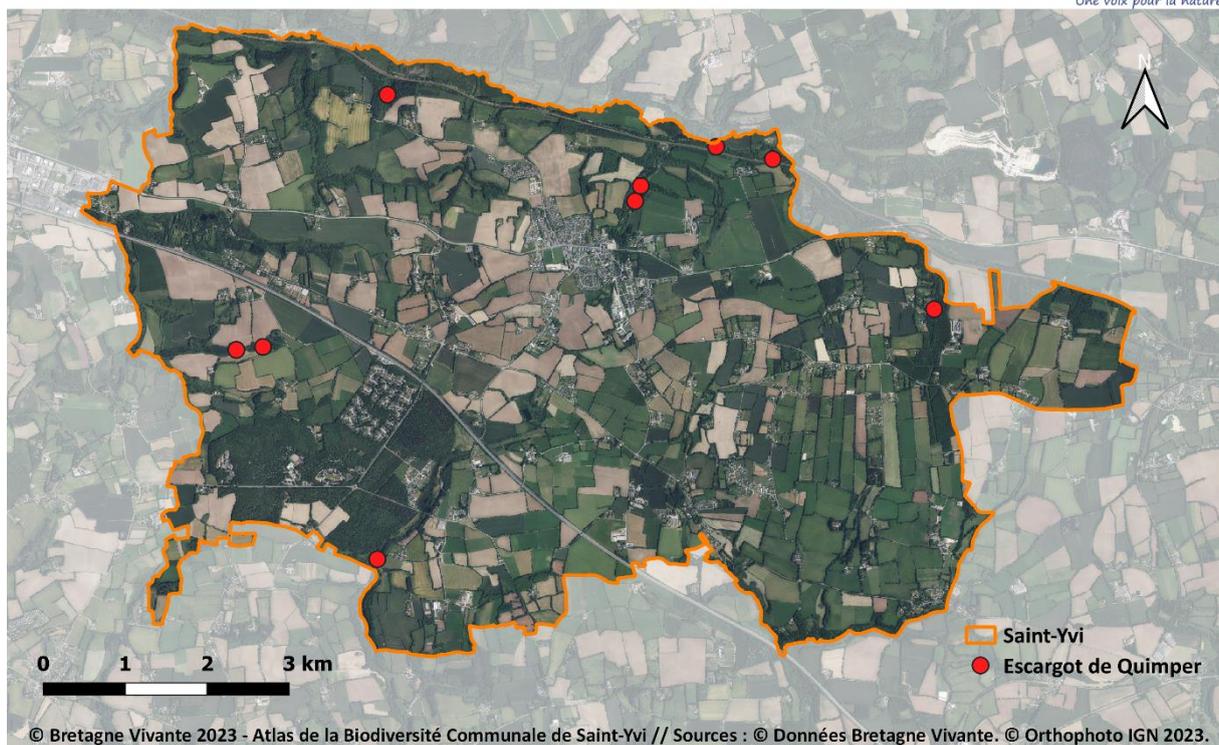


Figure 74 : répartition de l'Escargot de Quimper sur la commune de Saint-Yvi.

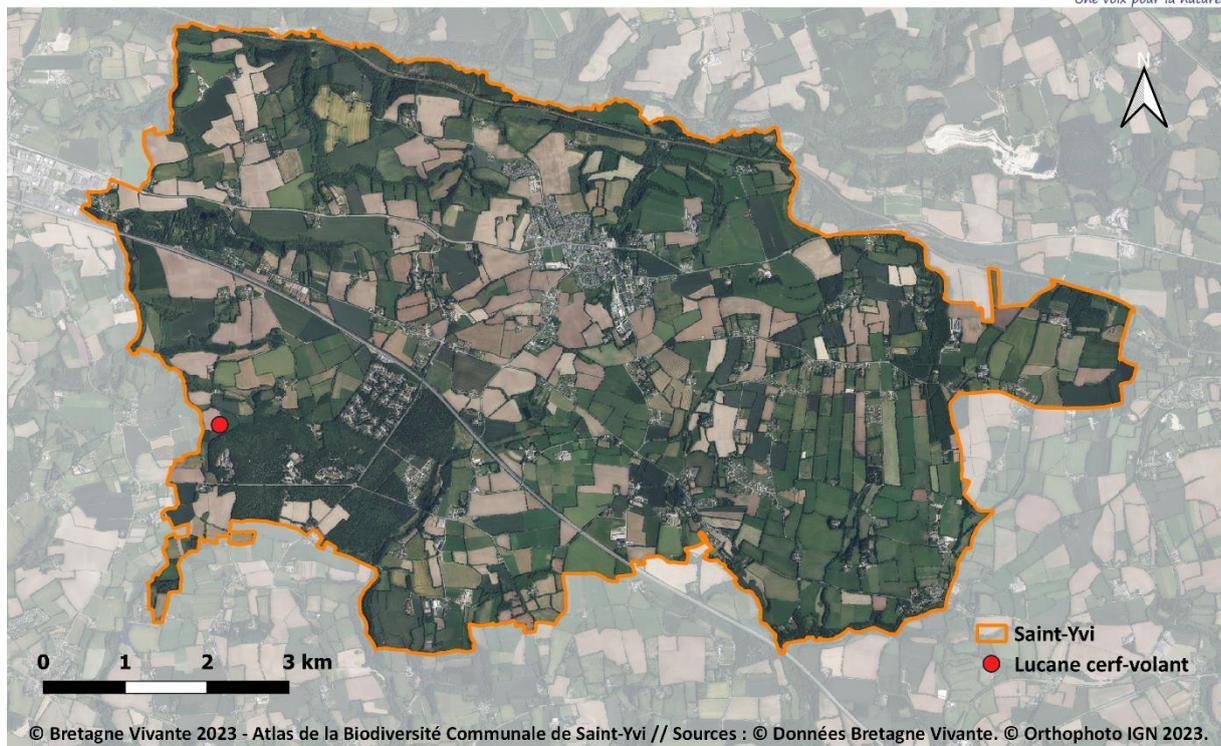
Le **Lucane cerf-volant** n'a été observé qu'à une reprise sur le territoire communal de Saint-Yvi, à proximité du bois de Pleuven (Figure 75 ; figure 76). Cette espèce est inféodée aux boisements qui comportent de vieux chênes dans lesquels les larves peuvent se développer. Bien qu'il ne soit pas surprenant que l'espèce ait été observée dans ce secteur de la commune, il est possible qu'elle soit présente dans d'autres localités.

Elle représente ainsi un enjeu important pour la conservation des boisements matures de la commune, et sa conservation ne pourra passer que par l'arrêt de la dégradation des grands boisements de la commune.



Figure 75 : Lucane cerf-volant.

Répartition du Lucane cerf-volant sur la commune de Saint-Yvi



© Bretagne Vivante 2023 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Données Bretagne Vivante. © Orthophoto IGN 2023.

Figure 76 : répartition du Lucane cerf-volant sur la commune de Saint-Yvi.

La **Mante religieuse** est inféodée aux milieux chauds, tels que les landes, les prairies exposées au sud ou les milieux dunaires. La présence de l'espèce sur la commune de Saint-Yvi n'a pu être attestée que par la découverte d'une unique oothèque, sorte de cocon protecteur dans lequel la femelle pond ses œufs. L'espèce semble ainsi peu présente sur la commune à ce jour, mais la colonisera probablement au cours des prochaines années (Figure 77).

Répartition de la Mante religieuse sur la commune de Saint-Yvi

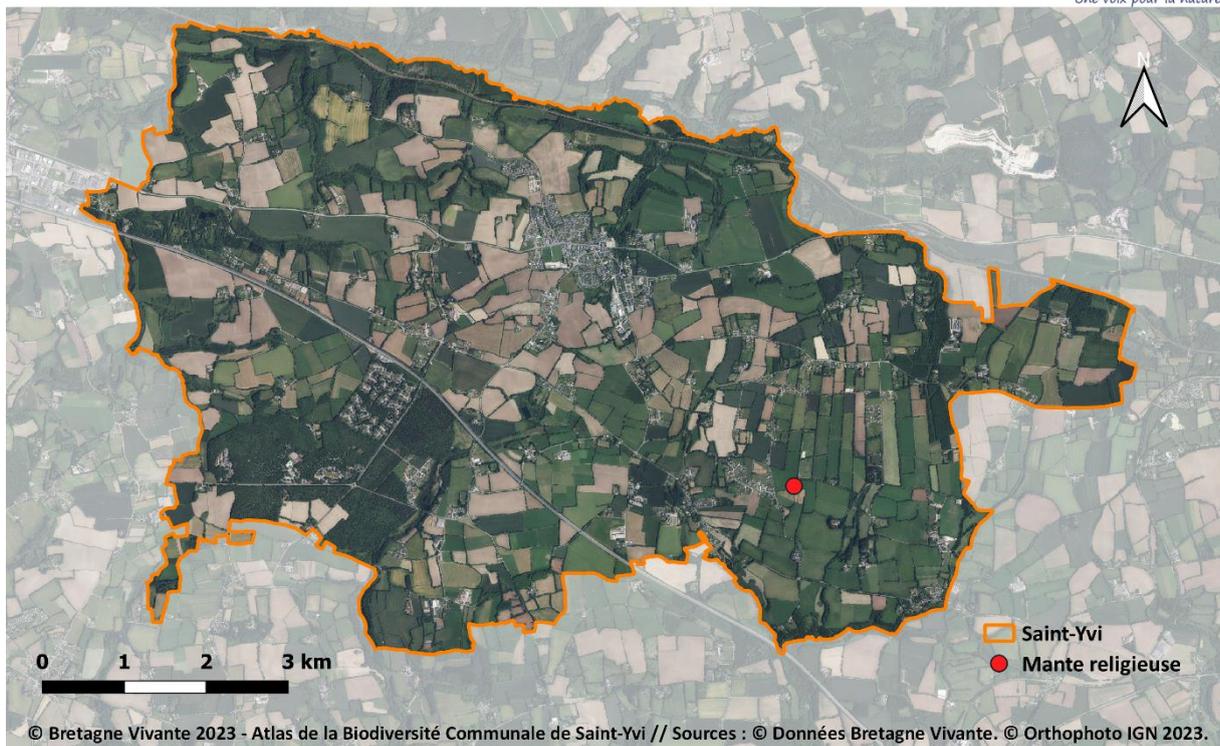


Figure 77 : répartition de la Mante religieuse sur la commune de Saint-Yvi.

Résumé

Dans le cadre de l'ABC, seuls les rhopalocères (papillons de jour), les odonates (libellules et demoiselles) et les orthoptères (courtilière, criquets, grillons et sauterelles) ont été prospectés lors de sorties dédiées. D'autres espèces appartenant à d'autres groupes plus délicats à expertiser ont également été notées dès lors que leur identification était certaine. Dans l'état actuel des connaissances, 3 espèces sortent du lot. Le **Lucane cerf – volant** et l'**Escargot de Quimper** sont protégés aux échelles européenne ou nationale. Ces 2 espèces sont inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitats- Faune-Flore. Les sites de reproduction de ces 2 invertébrés doivent donc être maintenus et protégés ou régionale (**Mante religieuse**). Ce sont aussi des espèces à forte exigence écologique et/ou climatique qui méritent une attention particulière. La Mante religieuse étend cependant son aire de répartition à la faveur des changements climatiques, et sa présence sur Saint-Yvi constitue l'une des limites de répartition nord de l'espèce en Bretagne.

Partie 3 : Trame Verte et Bleue

Partie 3- Les continuités écologiques

I- Préambule

Au sortir de la dernière glaciation, avant les premiers grands défrichements, la France était à 80 % couverte de forêts. Au fil des siècles, les surfaces ont connu de nombreuses oscillations dues aux guerres, aux grandes épidémies et à l'activisme qui s'exerça au Moyen-âge aux dépens des forêts. Le « minimum forestier » est atteint aux portes de l'ère industrielle, vers 1850, avec les moyens du bord, le fer et le feu.

L'ère nouvelle qui s'ouvre alors apporte des moyens techniques plus performants permettant d'intervenir sur les milieux naturels avec des effets inconnus jusqu'alors, boîte à outils qu'est venue compléter l'agrochimie développée après la dernière guerre mondiale.

Ainsi, le développement des activités humaines a depuis longtemps déjà impacté la biodiversité, il n'est pour s'en convaincre que d'observer la redistribution des éléments de cette biodiversité au sein des paysages.

La fragmentation des ensembles naturels (forêts, complexes humides, etc.) est un problème majeur qui isole les populations de certaines espèces. Les individus ne peuvent plus échanger leurs gènes ce qui diminue leurs capacités adaptatives et finit par affaiblir leurs possibilités de faire face à de nouvelles contraintes du milieu.

C'est particulièrement dommageable aujourd'hui vis-à-vis du phénomène de changement climatique où chaque gène perdu est une « hypothèque » sur les possibilités qu'auront les espèces de s'y adapter.

Une étude récente (Lenoir *et al.*, 2019) de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) publiée dans la revue *Nature Ecology and Evolution* révèle que les organismes terrestres sont plus lents à se déplacer pour trouver des conditions favorables à leur survie que les organismes marins, ce qui met encore plus en évidence l'intérêt des continuités écologiques terrestres.

Bien que notre travail se limite à la biodiversité, il est important d'observer que les milieux naturels ou semi-naturels qui constituent la TVB apportent de nombreux services et aménités qu'il convient de ne pas oublier (épuration de l'air et de l'eau, protection des sols contre l'érosion, stockage du CO₂ par les sols et la végétation...).

Au sein même du milieu urbain la végétation atténue le bruit, rafraîchit l'atmosphère, améliore le cadre de vie en permettant détente et loisirs. Ces milieux sont enfin des endroits privilégiés d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

2- Définitions

Trame verte et bleue (*Centre de ressources TVB – OFB*)

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.

Les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques

Réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Corridors écologiques

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau.

3- Mise en place

La Trame verte et bleue doit permettre de faciliter, voire de rétablir, les possibilités de déplacement des espèces qu'elles soient animales ou végétales, et ce à toutes les échelles.

C'est ici à l'échelle communale, que doit s'élaborer cette trame de libre circulation des espèces pour la commune de Saint-Yvi.

Identification des sous-trames écologiques

L'identification des continuités écologiques (la TVB) nécessite d'analyser la qualité des milieux et donc leurs potentialités d'accueil de la biodiversité. Pour cela, les sous-trames (Figure 78) sont le plus souvent utilisées pour atteindre un degré de précision satisfaisant dans l'identification des continuités écologiques.

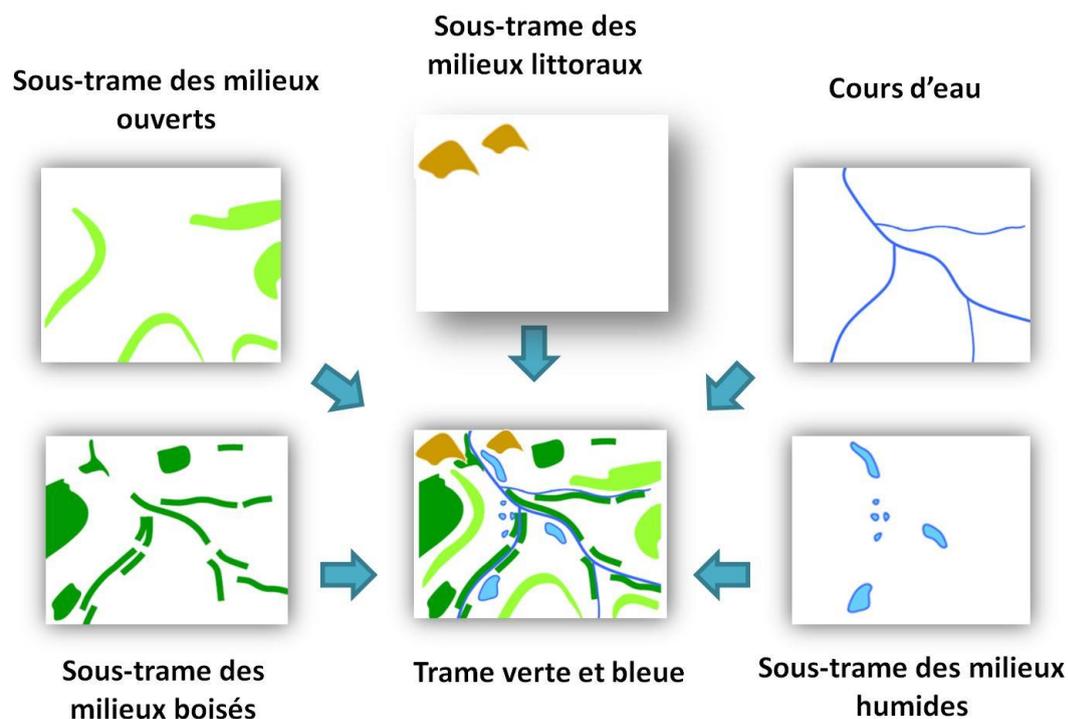


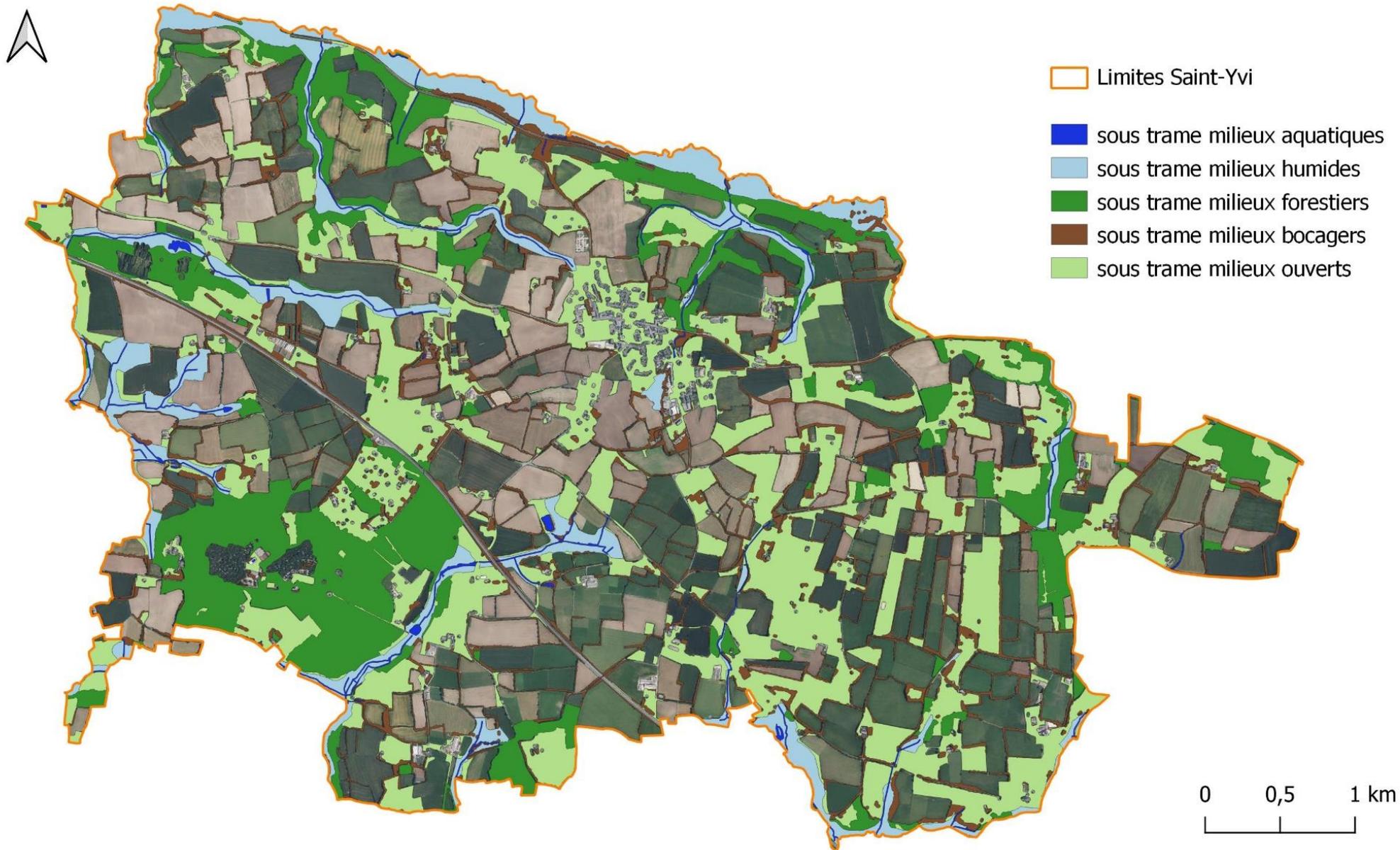
Figure 78. Définition des sous-trames qui constituent les continuités écologiques (source : INPN)

Ces sous-trames ont été définies pour le territoire de Saint-Yvi en se basant sur les carte des grands types de végétation (CGTV) du Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB). Une correspondance ayant été définie entre les grands types de végétation en présence et les 5 types de sous-trames identifiés sur Saint-Yvi (Tableau 8).

Tableau 8 : correspondance entre les grands types de végétation de la CGTV et les sous-trames retenues pour l'ABC de Saint-Yvi.

Grand type de végétation	Sous-trame des milieux
Plans d'eau, cours d'eau et végétations associées	Aquatiques
Forêts sèches et mésophiles	Forestiers
Plantations d'arbres à feuilles caduques	Forestiers
Plantations d'arbres à feuilles persistantes	Forestiers
Végétations des haies et talus	Forestiers
Vergers	Forestiers
Forêts humides	Humides et forestiers
Fourrés humides	Humides et forestiers
Landes humides	Humides et forestiers
Prairies et pelouses humides (hors marais salés)	Humides et forestiers
Champs d'algues marines	Littoraux
Milieu marin et estran non végétalisé	Littoraux
Rochers, falaises, sables littoraux	Littoraux
Végétations des marais salés	Littoraux
Coupes forestières	Ouverts
Fourrés secs et mésophiles	Ouverts
Landes sèches et mésophiles	Ouverts
Prairies et pelouses sèches et mésophiles (hors dunes)	Ouverts
Parcs et jardins	Ouverts
Routes	Ruptures écologiques niveau 1
Autres milieux non végétalisés	Ruptures écologiques niveau 2
Bâti	Ruptures écologiques niveau 2
Cultures	Les cultures hors prairies permanentes ne sont pas prises en compte dans les trames

La trame verte et bleue de la commune de Saint-Yvi peut ainsi être représentée en une cartographie commune de l'ensemble des sous-trames (Figure 79).



© Bretagne Vivante 2022 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Concarneau Cornouaille Agglomération, IGN, Conservatoire botanique national de Brest.

Figure 79 : trame verte et bleue de la commune de Saint-Yvi.

Identification des réservoirs et des corridors

Pour chaque sous-trame, l'identification des réservoirs et des corridors est réalisée par interprétation visuelle de la carte des sous-trames écologiques et validée à dire d'expert.

Concernant les réservoirs, ils se définissent comme les grands ensembles continus d'une même sous-trame et sont facilement identifiables visuellement.

Concernant les corridors, des méthodologies différentes sont employées selon la trame verte ou la trame bleue. Concernant la trame verte, la méthode de modélisation par interprétation consiste à définir et tracer « manuellement » les chemins les plus directs permettant de relier deux réservoirs, en modulant le tracé du chemin en tenant compte de plusieurs critères :

- La distance qui sépare les réservoirs primaires (réservoir de taille importante) d'une même sous-trame. Les chemins les plus directs sont à privilégier.
- La présence de réservoirs secondaires (réservoir de taille moyenne ou faible) entre les réservoirs primaires.
- La composition en milieux naturels qui sépare deux réservoirs. On considère que certains types de milieux constituent des matrices plus favorables au déplacement des espèces. Par exemple pour la sous-trame forestière, ce sont les milieux bocagers et ouverts qui sont considérés comme des éléments plus favorables (Figure 80).

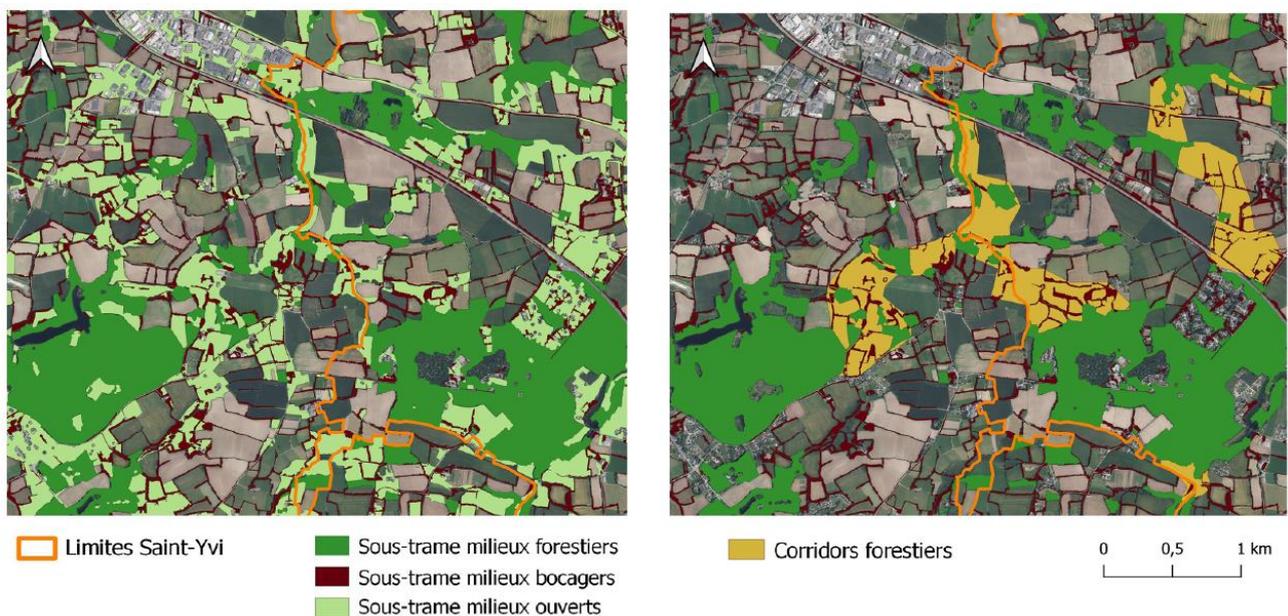


Figure 80 : exemple d'identification des corridors potentiels de la trame forestière selon le type de milieu qui sépare les réservoirs forestiers.

- Les ruptures écologiques qui traversent les corridors potentiels et la nature de celles-ci (surfaces anthropisées ou voies de transport).
- Le contexte en dehors des limites administratives de la commune : pour une même sous-trame, les réservoirs les plus proches des limites de la commune (situés à l'extérieur de celle-ci) sont pris en compte dans l'analyse. En effet, les continuités écologiques ne s'arrêtent pas aux limites administratives. Pour être pertinente, l'analyse de la Trame

verte et bleue doit être menée dans une logique de cohérence avec les territoires limitrophes (Dehouck & Amsallem, 2017).

La sous-trame bocagère constitue par nature des corridors écologiques pour la sous-trame forestière et il est difficile d'y identifier de quelconques réservoirs, bien que certaines espèces y réalisent entièrement leur cycle de vie. Une analyse plus poussée de la qualité des haies bocagères sur le terrain serait nécessaire pour identifier leur potentiel d'accueil à part entière. Ce sont donc principalement les sous-frames des milieux forestiers qui sont concernés par l'identification des réservoirs et des corridors par la méthode présentée ci-dessus.

Concernant la trame bleue, représentée en partie par la sous-trame des milieux humides, les continuités écologiques sont davantage linéaires et chaque ensemble joue le rôle de réservoir comme de corridor pour les milieux humides alentours. Les grands ensembles sont en relation grâce à la sous-trame aquatique.

Les ruptures des continuités écologiques

Les éléments de rupture des continuités écologiques sont identifiés à partir de la carte des grands types de végétation (Cf. tableau 8) (Figure 81). Deux niveaux sont différenciés :

- Niveau 1 : éléments susceptibles de causer une mortalité parfois importante : routes, voies de transport.
- Niveau 2 : éléments causant une perte d'habitat ou un dérangement important : surfaces urbanisées et artificialisées.

La TVB au delà des frontières communales

L'utilisation de la carte des grands types de végétation du CBNB permet de modéliser la TVB avec une méthode homogène sur le territoire communal de Saint-Yvi, mais également au delà.

Une cartographie de la TVB dans un périmètre de 5 km autour des limites communales de Saint-Yvi a ainsi été réalisée (Figure 82). Elle permet de mieux comprendre la structuration réelle de la TVB et d'identifier les connexions existantes ou potentiels des éléments de TVB internes au périmètre de Saint-Yvi, avec les éléments externes à ce périmètre.

Les cartographies de synthèse par sous-trame

L'identification des ruptures des continuités écologiques pour chaque sous-trame permet d'établir une carte de synthèse par sous trame, qui présente la sous-trame à l'échelle de la commune et de ses alentours, les ruptures des continuités écologiques qui l'affecte, ainsi que les corridors potentiels.

Pour chacune de ces cartes, la sous-trame concernée est également représentée à plusieurs kilomètres au delà des limites communales de Saint-Yvi, afin de faire apparaître la TVB existante ou potentielle à une échelle écologiquement cohérente, qui dépasse les frontières communales.

Une carte de synthèse combinant la sous-trame forestière et la sous-trame bocagère a été réalisée, du fait du rôle du bocage dans la connectivité entre les milieux forestiers (Figure 83).



© Bretagne Vivante 2022 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Concarneau Cornouaille Agglomération, IGN, Conservatoire botanique national de Brest.

Figure 81 : carte des obstacles aux continuités écologiques de niveau 1 et de niveau 2 sur la commune de Saint-Yvi.

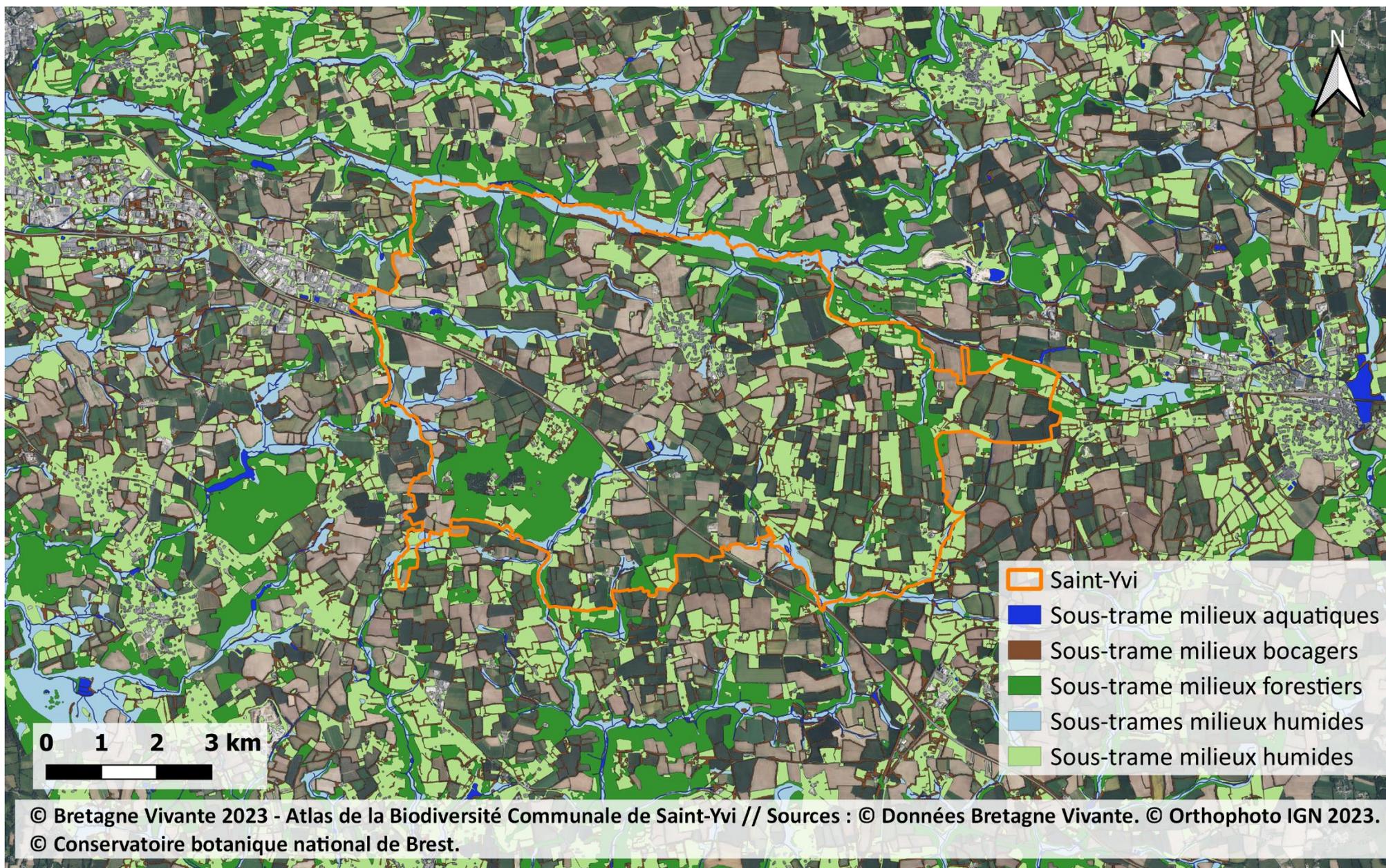


Figure 82 : trames vertes et bleues sur le territoire communal de Saint-Yvi et dans un rayon de 5 km.

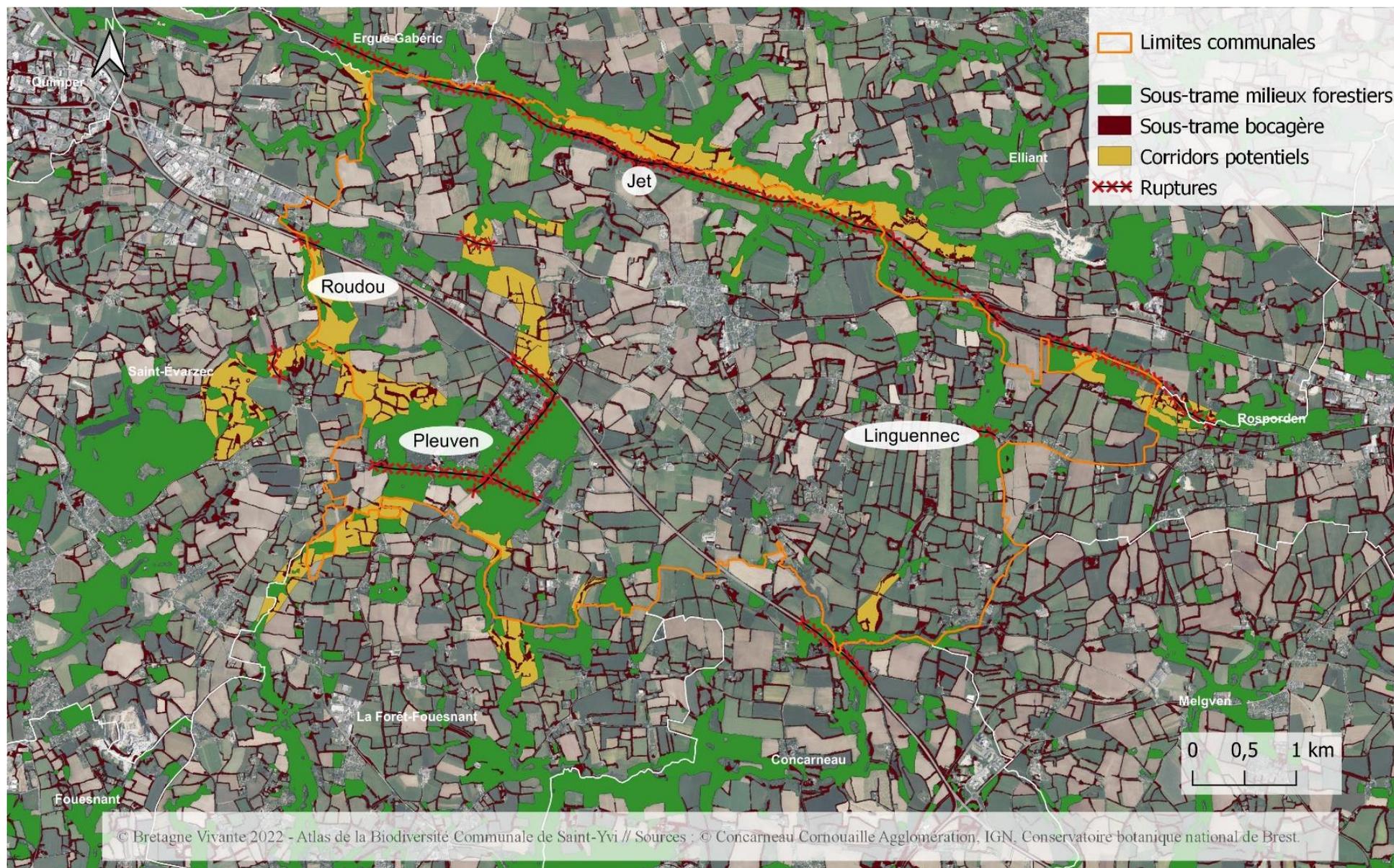


Figure 83 : carte de synthèse des sous-trame forestières et bocagères, des ruptures de continuité forestière, et des corridors forestiers potentiels.

D'après la carte de synthèse des sous-trame forestière et bocagère, la sous-trame bocagère est assez homogène sur l'ensemble du territoire communal et principalement représentée par les linéaires de haies, encore préservés à ce jour. La sous-trame des milieux ouverts vient compléter la mosaïque bocagère, avec d'assez nombreuses parcelles en prairie permanente ou non-exploitées. Le maintien de la sous-trame bocagère doit passer par la conservation et un entretien adapté et respectueux des linéaires existants de haies.

La sous-trame forestière de la commune de Saint-Yvi peut-être caractérisée par l'existence de 4 principaux réservoirs de biodiversité forestière :

- **Le bois de Pleuven**, dont la surface reste importante à l'échelle de la commune malgré le morcellement de cet ensemble forestier due à des projets d'urbanisations successifs.
- **Le Roudou**, un ensemble forestier discontinu qui borde la N165, mais forme un carrefour entre le bois de Pleuven, le bois Mur à Saint-Evarzec et la vallée du Jet au nord. La connectivité entre ces différents ensembles forestiers apparaît comme très dégradée par plusieurs éléments de rupture de niveau 1.
- **La vallée du Jet** qui apparaît comme un élément majeur pour la TVB de la commune, et notamment pour les continuités forestières. La vallée du Jet joue ainsi un rôle de corridor écologique important et relativement fonctionnel depuis Rosporden jusqu'à Quimper, en passant par Saint-Yvi. La voie ferrée qui parcourt toute la vallée représente en revanche une rupture importante entre les deux pans de la vallée, notamment pour la faune terrestre qui pourra être sujet à des collisions et verra ses déplacements entravés par les clôtures et aménagements en dur.
- **Le Linguennec**, ce secteur de boisement encore assez récent est situé sur les zones de captage d'eau potable de Saint-Yvi. Le statut de ce site permet cependant d'assurer l'avenir du boisement, qui pourra ainsi à l'avenir jouer un rôle important pour la biodiversité forestière. Plus en aval, ce réservoir de biodiversité abrite également un ruisseau et des zones humides attenantes, avant de rejoindre la vallée du ruisseau de Penalen deux kilomètres en aval de la vallée du Jet.

Différents corridors potentiels ont été identifiés à l'échelle de la commune :

- Les zones humides de la vallée du Jet représente des corridors fonctionnels pour la circulation des espèces forestières.
- Les corridors potentiels au nord-ouest du bois de Pleuven, à la jonction entre le bois du Mur et le secteur du Roudou. Plusieurs routes, notamment la N165, menacent la fonctionnalité de ces corridors. La sous-trame bocagère mériterait également d'être renforcée au sud et à l'Est du Roudou. L'enjeu d'amélioration de la fonctionnalité de ces corridors serait de permettre la circulation des espèces tout du long de la limite ouest de la commune de Saint-yvi, à partir des ensembles forestiers de la Forêt-Fouesnant, de Saint-Evarzec, en passant par le bois de Pleuven et le secteur du Roudou, afin de pouvoir rejoindre le corridor forestier majeur formé par la vallée du Jet.
- Les corridors au sud du bois de Pleuven, majoritairement situés sur la commune de la Forêt Fouesnant, qui semblent fonctionnels et doivent permettre la circulation des espèces depuis les ensembles forestiers situés plus au sud.

Une carte de synthèse combinant la sous-trame humide et la sous-trame aquatique a été réalisée, la fonctionnalité de ces deux sous-trame étant liée la plus part du temps (Figure 84).

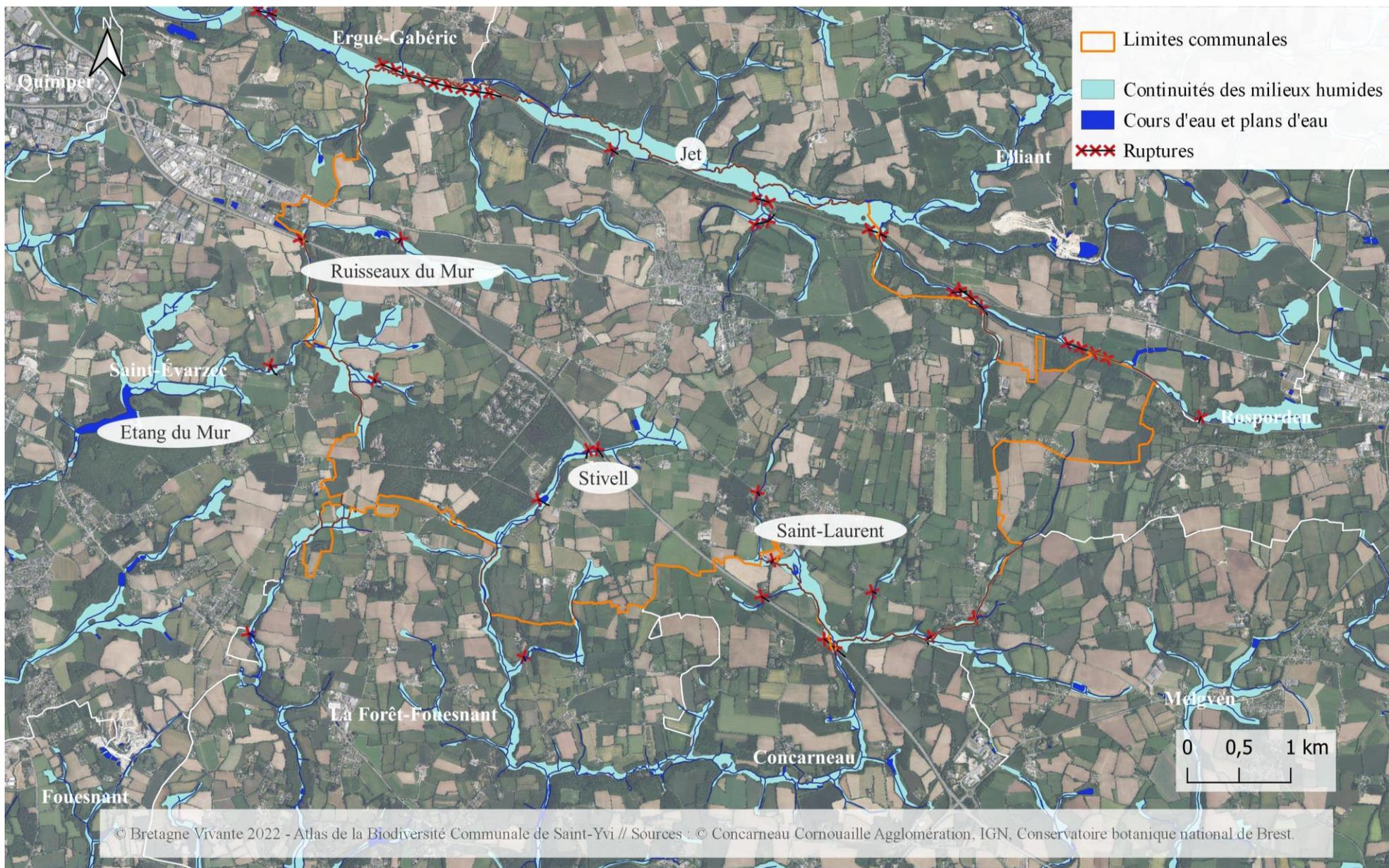


Figure 84 : carte de synthèse des sous-trame humides et aquatiques, des ruptures de continuité, et des corridors potentiels.

Les sous-trame humides et aquatiques de la commune forment 4 réservoirs de la biodiversité des zones humides, cours d'eau et plans d'eau :

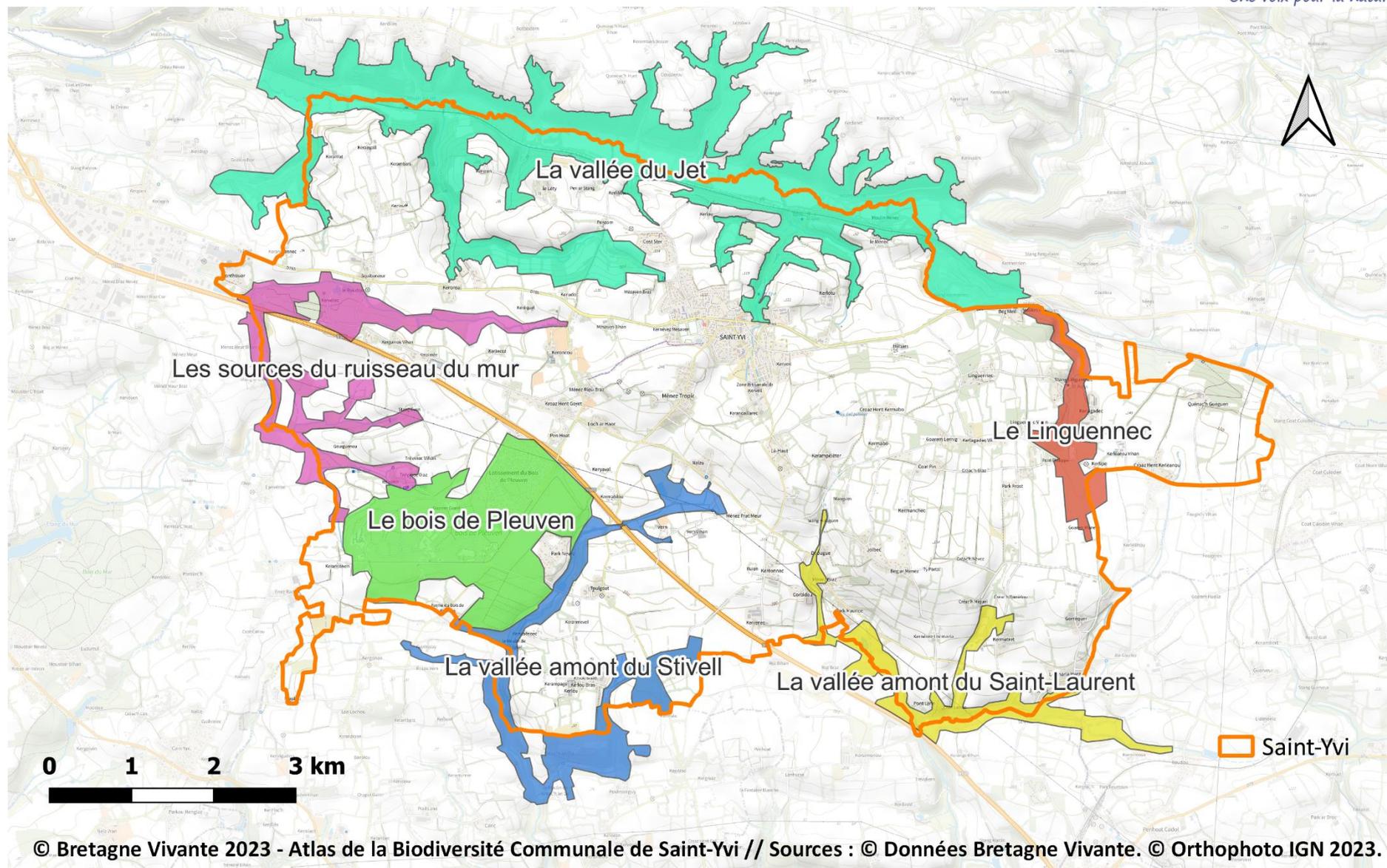
- **La vallée du Jet** à la limite nord de la commune, et ses vallées affluentes. La carte ne rend compte que de la partie saint-yvienne de la TVB de la vallée du Jet, mais celle-ci forme un complexe bien plus important en prenant en compte la rive du côté de la commune d'Elliant. Cet ensemble de prairies humides et de bocage entrecoupées par le Jet qui s'écoule au gré de nombreux méandres est particulièrement remarquable par sa surface et par le fait que l'ensemble reste encore aujourd'hui d'un seul tenant. Les ruptures de continuité observées concernent uniquement la jonction entre la vallée du Jet et les affluents rive gauche qui sont coupés par la voie de chemin de fer.
- Les deux bras primaires du **ruisseau du mur** de part et d'autre de la N165 à l'ouest de la commune forment deux ensemble de zones humides et cours d'eau de tête de bassin versant qui s'avèrent particulièrement intéressants. Les ruptures de continuité observées sont engendrées par la présence de routes qui interrompent la continuité des milieux humides, mais ne semblent pas être un frein majeur à la circulation des espèces, hormis la N165 en aval du bras primaire nord du ruisseau du mur. Ce réservoir est attenant au réservoir de biodiversité forestière du Roudou, auquel il est associé par la suite et dénommé « **sources du ruisseau du mur** »
- **La vallée amont du Stivell**, située au centre de la commune. Le Stivell prend sa source dans l'étang de Keryaval puis s'écoule à travers un réseau de prairies humides en assez bon état de conservation. La connectivité de ce réservoir de biodiversité semble fortement affectée par la N165 qui scinde en deux la partie amont de la tête du bassin versant, et la partie aval. Le second bras primaire du Stivell présent sur Saint-Yvi au niveau du lieu-dit Kerlou bras est également inclus à ce réservoir du fait des surfaces de zones humides et de boisements en présence, et de sa connectivité avec le Stivell 1,5 km en aval de la limite communale de Saint-Yvi.
- **La vallée amont du Saint-Laurent** au sud-est de la commune. Ce réservoir de biodiversité est en partie situé sur le territoire communal de Saint-Yvi pour sa partie amont, mais l'essentiel de sa surface s'étend plus en aval du Saint-Laurent sur la commune de Concarneau, avec que le ruisseau fusionne avec le Stivell avant de s'écouler jusqu'en baie de la forêt. Il semble y avoir assez peu de rupture de continuité, hormis quelques routes qui chevauchent des portions de cours d'eau.

Il n'est pas identifié de corridor potentiel pour les sous-trames humides et aquatiques, la marge d'amélioration de ces sous-trame consistant en la suppression des ruptures identifiées.

4- Les réservoirs de biodiversité

Les inventaires réalisés durant l'ABC ont permis de délimiter 6 zones répondant à tout ou partie de ces critères (Figure 85).

Les réservoirs de biodiversité de la commune de Saint-Yvi



© Bretagne Vivante 2023 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Données Bretagne Vivante. © Orthophoto IGN 2023.

Figure 85 : les 6 réservoirs de biodiversité de la commune de Saint-Yvi.

A) La vallée du Jet

- Superficie : 476 ha

Le réservoir de biodiversité de la vallée du Jet

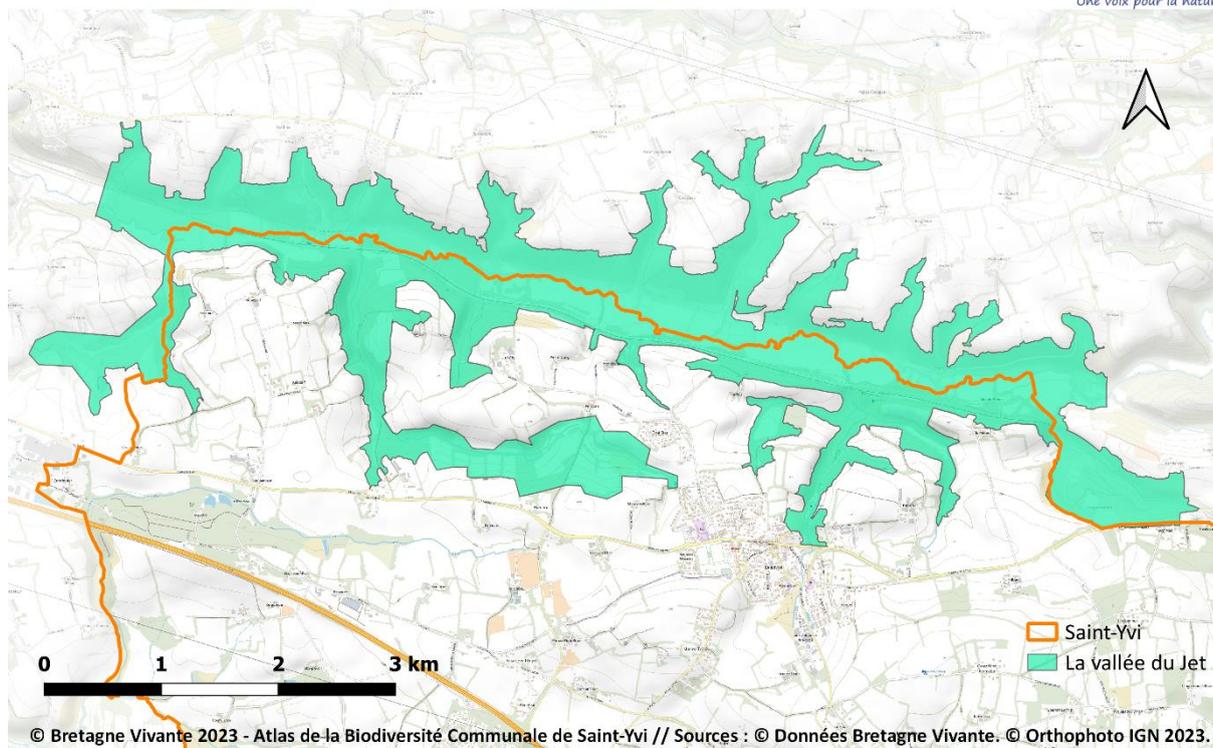


Figure 86 : le réservoir de biodiversité de la vallée du Jet sur la commune de Saint-Yvi.

Description

La vallée du Jet se caractérise par la présence d'une mosaïque de vastes prairies humides entrecoupées de haies, arbres isolés et de la ripisylve du Jet. Les vallons adjacents sont également inclus dans ce réservoir de biodiversité du fait des boisements, cours d'eau et zones humides connectés à la vallée du Jet qu'ils abritent.

Les prairies humides font pour la plupart encore l'objet d'usages agricoles traditionnels tels que la fauche ou le pâturage, alors que d'autres parcelles voient le retour d'une dynamique naturelle d'enrichissement, dommageable à long terme pour la biodiversité des milieux ouverts.

Les différentes vallées attenantes participent à l'intérêt écologique de la vallée du Jet de par les surfaces de boisements, zones humides et cours d'eau qui y sont présentes.

Cet ensemble de vallées attenantes associées à la vallée du Jet constitue un vaste réservoir de biodiversité en assez bon état écologique et abritant un grand nombre des espèces patrimoniales présentes sur Saint-Yvi.

Données patrimoniales

- Données patrimoniales (ne concernent que la portion du réservoir située dans les limites du territoire communal) :

>> Amphibiens : Triton palmé

>> Lépidoptères : Azuré du Trèfle, Cuivré fuligineux

>> Mammifères : Campagnol amphibie, Ecureuil roux, Loutre d'Europe, Hérisson d'Europe

>> Mollusques : Escargot de Quimper

- >> Oiseaux : Bouscarle de Cetti, Bouvreuil pivoine, Bruant des roseaux, Bruant jaune, Cisticole des joncs, Fauvette des jardins, Gobemouche gris, Linotte mélodieuse, Locustelle tachetée, Roitelet à triple bandeau, Roitelet huppé, Tarier pâtre
- >> Orthoptères : Conocéphale des roseaux
- >> Reptiles : Coronelle lisse, Couleuvre helvétique, Lézard à deux raies, Lézard des murailles, Orvet fragile, Vipère péliade

Recommandations en faveur de la biodiversité du réservoir

La principale menace qui pèse sur les milieux humides ouverts de la vallée du Jet est l'enfrichement du fait de l'abandon des usages agricoles traditionnels et l'arrêt de l'exploitation des différentes parcelles.

Les actions à mener sur ce réservoir de biodiversité sont donc les suivantes :

- Maintenir les usages agricoles traditionnels sur les parcelles encore exploitées.
- Etudier les potentialités de mise en place d'usages agricoles traditionnels sur les parcelles ne faisant plus l'objet d'une valorisation agricole.
- Développer l'acquisition foncière sur les parcelles au nord du Léty, où sont concentrées les espèces à fort enjeux de conservation et où la valorisation agricole des parcelles est peu envisageable du fait de leur caractère très humide.
- Mettre en place une gestion durable et écologique des forêts.

B) Le bois de Pleuven

- Superficie : 180 ha

Le réservoir de biodiversité du bois de Pleuven

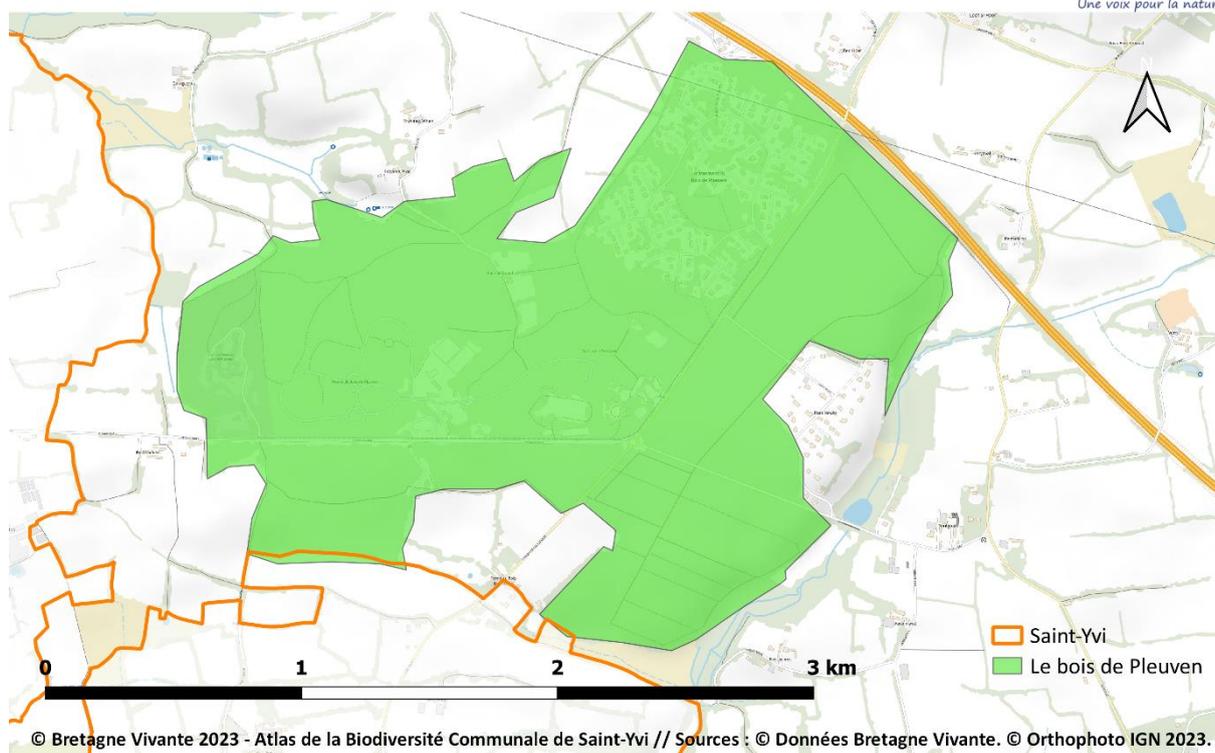


Figure 87 : le réservoir de biodiversité du bois de Pleuven sur la commune de Saint-Yvi.

Description

Le bois de Pleuven est formé par plusieurs ensembles de propriétés, privées pour la plupart. Autrefois d'un seul tenant, le bois est aujourd'hui mité par plusieurs ensembles urbanisés. Le bois de Pleuven reste pour autant du fait de sa superficie un réservoir majeur pour la biodiversité forestière à l'échelle de Saint-Yvi.

Données patrimoniales

- Données patrimoniales :
- >> Amphibiens : Crapaud épineux, Grenouille rousse, Triton palmé
- >> Mammifères : Ecureuil roux, Hérisson d'Europe
- >> Oiseaux : Bouvreuil pivoine, Mésange nonnette, Roitelet à triple
- >> Reptiles : Couleuvre helvétique, Orvet fragile,

Recommandations en faveur de la biodiversité du réservoir

La principale menace qui pèse sur le bois de Pleuven est la poursuite de l'urbanisation et de l'artificialisation de celui-ci, ainsi que l'engrillagement des parcelles privées.

Les actions à mener sur ce réservoir de biodiversité sont donc les suivantes :

- Classer l'ensemble du bois en espace boisé classé
- Sensibiliser les propriétaires privés à la problématique des continuités écologiques et les inciter à aménager les clôtures en conséquence (création de passages à faunes, voire suppression des grillages).

C) Les sources du ruisseau du mur

- Superficie : 105 ha

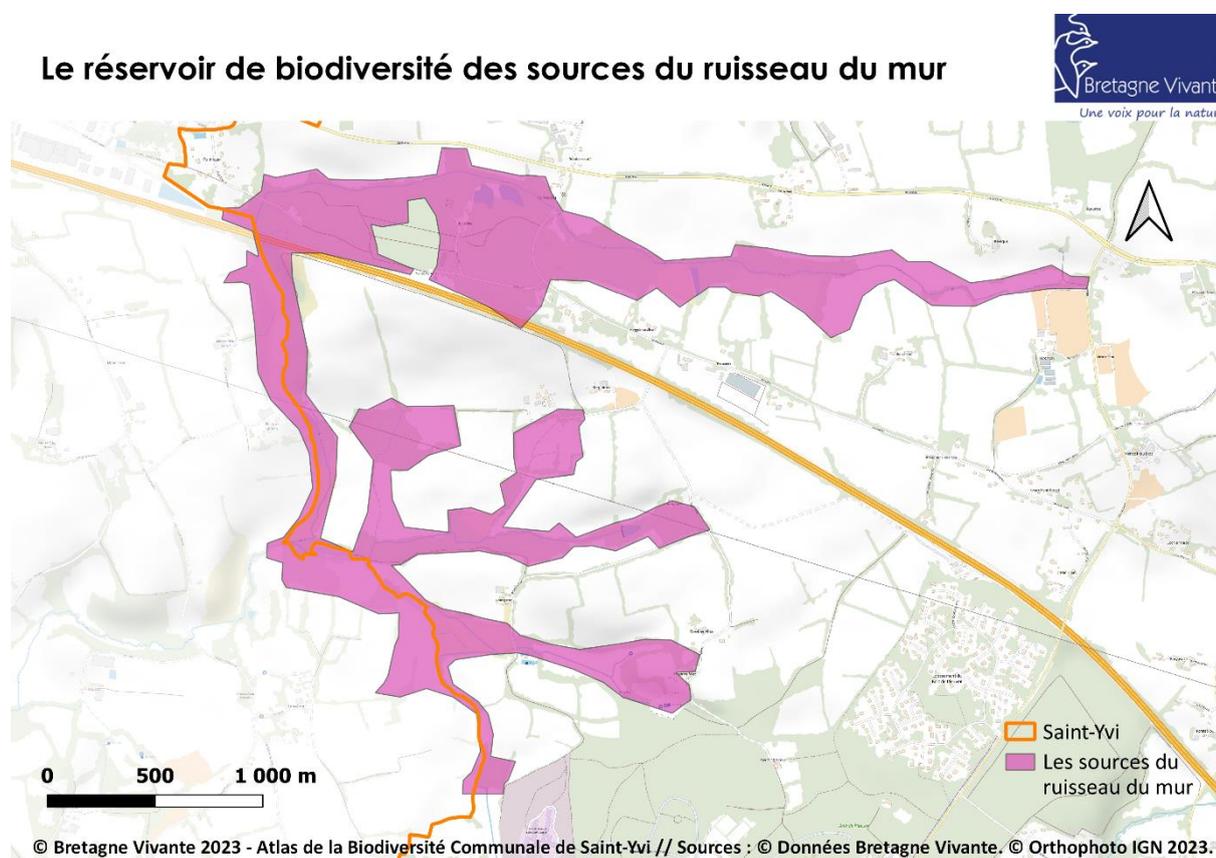


Figure 88 : le réservoir de biodiversité des sources du ruisseau du mur sur la commune de Saint-Yvi.

Description

Le ruisseau du mur prend sa source sur Saint-Yvi à partir de deux ensembles de ruisseau, le premier situé au nord de la N165 et le second plus au sud, avant que les deux ruisseaux se rejoignent peu après la limite communale de Saint-Yvi pour ne former qu'un cours d'eau à Saint-Evarzec.

Ces deux zones abritent d'importantes surfaces de zones humides de tête de bassin versant, et de boisements humides et plus mésophiles. L'intérêt de ce réservoir réside également en la présence de plusieurs étangs, à stang even, kerguinou Vihan, au Roudou et au sud de Stang ar Chrenn, qui abritent de nombreuses espèces, dont quelques espèces exotiques envahissantes.

Données patrimoniales

- Données patrimoniales (ne concernent que la portion du réservoir située dans les limites du territoire communal) :

>> Amphibiens : Crapaud épineux, Grenouille rousse, Triton palmé

>> Lépidoptères : Cuivré fuligineux

>> Mammifères : Campagnol amphibie, Ecureuil roux

>> Odonates : Agrion joli

>> Oiseaux : Alouette des champs, Bouvreuil pivoine, Fauvette des jardins, Linotte mélodieuse, Roitelet à triple bandeau, Roitelet huppé, Verdier d'Europe

>> Orthoptères : Conocéphale des roseaux

>> Reptiles : Couleuvre helvétique

Recommandations en faveur de la biodiversité du réservoir

Ce réservoir de biodiversité est particulièrement affecté par la présence de la N165 qui rompt la continuité écologique entre la partie nord et la partie sud du réservoir.

Les actions à mener sur ce réservoir de biodiversité sont donc les suivantes :

- Agir contre les espèces exotiques envahissantes, notamment la Crassule de Helms sur l'étang de Stang Even.
- Restaurer un corridor écologique fonctionnel de part et d'autre de la N165 au niveau du lieu-dit Ponthouar.
- Préserver les prairies humides par le maintien d'une valorisation agricole respectueuse des espèces patrimoniales en présence.

D) Le Linguennec

- Superficie : 43 ha

Le réservoir de biodiversité du Linguennec

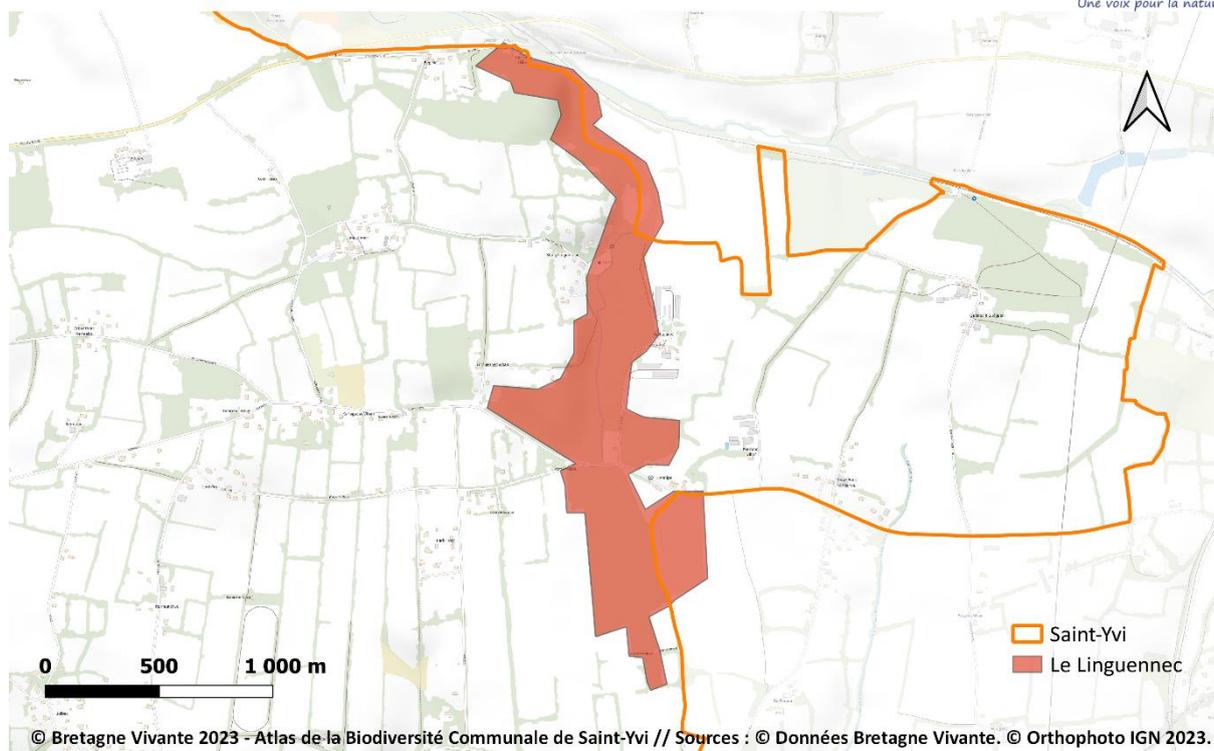


Figure 89 : le réservoir de biodiversité du Linguennec sur la commune de Saint-Yvi.

Description

Le réservoir du Linguennec comprend une importante surface de bois dédiée au captage d'eau potable de Saint-Yvi. Un ruisseau prend sa source au sein du réservoir et s'écoule vers la vallée du Jet à travers plusieurs prairies et boisements humides. L'intérêt du réservoir réside en cette mosaïque de milieux humides et forestiers, connectée à la vallée du Jet, ainsi qu'en la proximité de cet ensemble boisé avec le complexe bocager de l'est du territoire communal de Saint-Yvi.

Données patrimoniales

- Données patrimoniales (ne concernent que la portion du réservoir située dans les limites du territoire communal) :
 - >> Amphibiens : Crapaud épineux, Salamandre tachetée
 - >> Mammifères : Hérisson d'Europe
 - >> Mollusques : Escargot de Quimper
 - >> Oiseaux : Bouvreuil pivoine, Chardonneret élégant, Hirondelle rustique, Roitelet à triple bandeau
 - >> Reptiles : Lézard à deux raies

Recommandations en faveur de la biodiversité du réservoir

Le réservoir du Linguennec semble peu menacé et les continuités écologiques y semblent en bon état. L'essentiel du potentiel d'action sur ce réservoir réside en sa valorisation à but pédagogique pour l'éducation à la nature.

E) La vallée amont du Stivell

- Superficie : 109 ha

Le réservoir de biodiversité de la vallée amont du Stivell

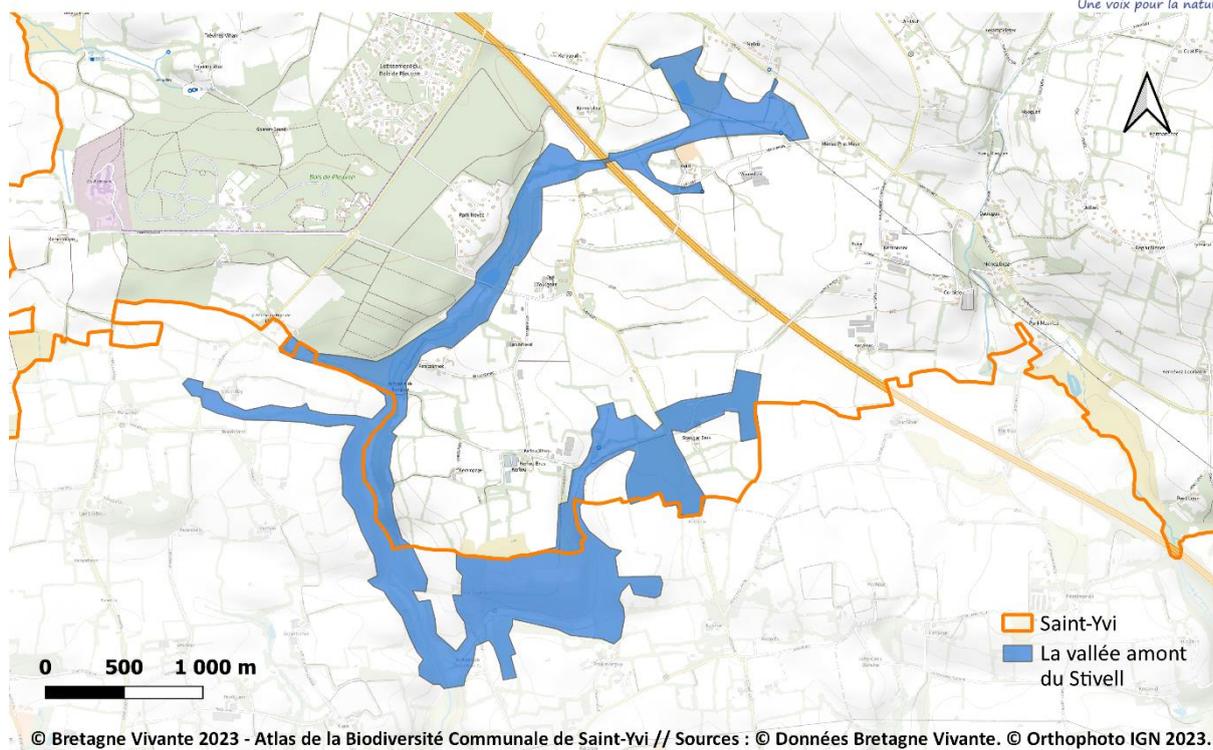


Figure 90 : le réservoir de biodiversité de la vallée amont du Stivell sur la commune de Saint-Yvi.

Description

Le réservoir de la vallée amont du Stivell se caractérise par l'ensemble de prairies humides de tête de bassin versant, la présence des étangs de Keryaval et de Park Névez plus en aval, et par la mosaïque de milieux humides et forestiers qu'abrite la partie plus en aval de la vallée. La Vallée du Stivell s'étend au-delà des limites de Saint-Yvi où les deux bras primaires du ruisseau se rejoignent.

Données patrimoniales

- Données patrimoniales (ne concernent que la portion du réservoir située dans les limites du territoire communal) :
 - >> Amphibiens : Crapaud épineux, Grenouille rousse, Salamandre tachetée
 - >> Mammifères : Ecureuil roux
 - >> Odonates : Agrion de mercure
 - >> Oiseaux : Alouette des champs, Bouvreuil pivoine, Fauvette des jardins, Grèbe castagneux, Hirondelle rustique, Linotte mélodieuse, Roitelet à triple bandeau, Tourterelle des bois, Verdier d'Europe
 - >> Orthoptères : Conocéphale des roseaux
 - >> Reptiles : Couleuvre helvétique, Vipère péliade

Recommandations en faveur de la biodiversité du réservoir

Les menaces pouvant peser sur le patrimoine naturel de la vallée amont du Stivell sont l'abandon de la valorisation agricoles des prairies humides puis le enrichissement, le mauvais entretien des étangs de Keryaval et Park Névez, ainsi que les ruptures de continuités que forment les différentes routes qui coupent le ruisseau.

Les actions à mener sur ce réservoir de biodiversité sont donc les suivantes :

- Restaurer les continuités écologiques au niveau des différentes routes qui surplombent le Stivell.
- Accompagner les propriétaires d'étangs afin d'assurer une gestion compatible avec les espèces patrimoniales en présence.
- Accompagner et sensibiliser l'agriculteur·trice qui exploite l'ensemble de parcelle où est présent l'Agrion de mercure.

F) La vallée amont du Saint-Laurent

- Superficie : 74 ha

Le réservoir de biodiversité de la vallée amont du Saint-Laurent

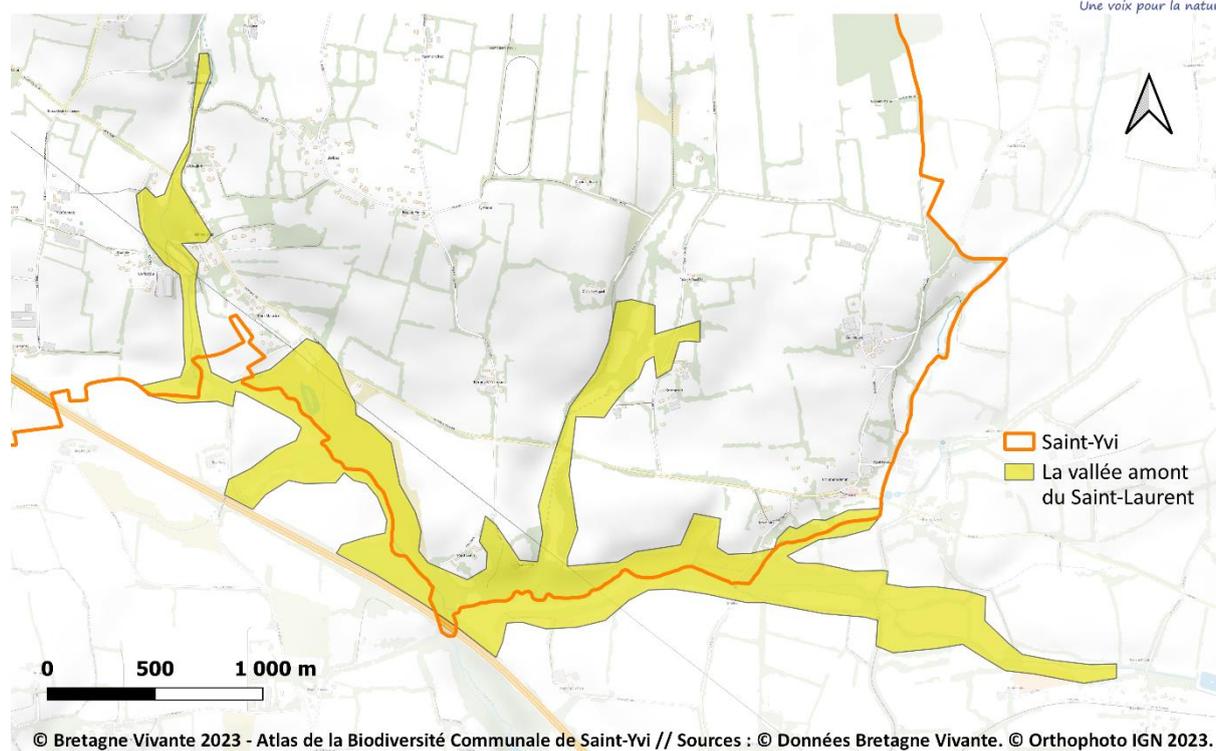


Figure 91 : le réservoir de biodiversité de la vallée amont du Saint-Laurent sur la commune de Saint-Yvi.

Description

Le réservoir de biodiversité de la vallée amont du Saint-Laurent est constitué d'un ensemble de prairies humides entrecoupé de bocage avec la présence d'un étang à Park Maurice. Plusieurs bras se rejoignent à la limite du territoire communal de Saint-Yvi, avant que le Saint-Laurent traverse la N165 qui constitue une véritable rupture entre la partie saint-yvienne et la partie plus en aval de la vallée du Saint-Laurent, également identifiée comme un réservoir de biodiversité sur la commune de Concarneau.

Données patrimoniales

- Données patrimoniales (ne concernent que la portion du réservoir située dans les limites du territoire communal) :
- >> Amphibiens : Crapaud épineux
- >> Oiseaux : Fauvette des jardins, Roitelet à triple bandeau, Roitelet huppé
- >> Reptiles : Couleuvre helvétique, Vipère péliade

Recommandations en faveur de la biodiversité du réservoir

Le réservoir semble peu menacé, une vigilance doit être portée sur l'entretien des prairies humides par des modes d'exploitation agricoles extensifs, ainsi qu'un entretien adapté de l'étang de Park Maurice.

Il est en revanche important d'agir en faveur de la continuité écologique du milieu aquatique, au niveau du franchissement de la N165 par le Saint-Laurent.

5- Cohérence régionale des trames

Dans un souci de cohérence, les opérations d'aménagement du territoire supracommunale favoriseront la connexion des réservoirs de biodiversité identifiés sur le territoire communal de Saint-Yvi avec ceux des communes limitrophes, ce qui permettra également l'intégration de la TVB communale à la trame régionale.

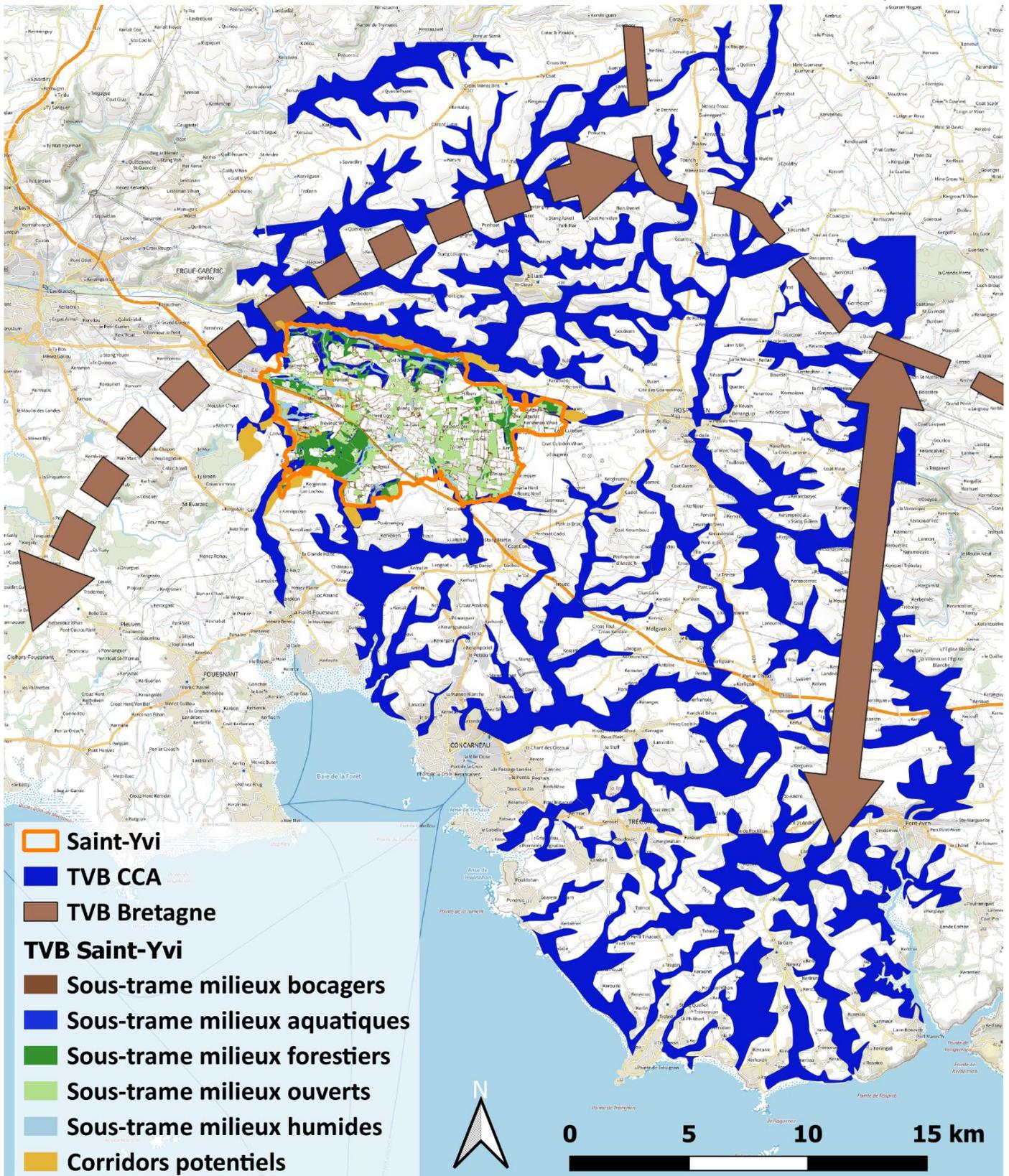
Saint-Yvi se situe au sein de l'entité 11 de la trame régionale (le littoral des pays bigoudin et de l'Aven, de la pointe de Penmarc'h à Concarneau).

La carte ci-dessous permet de visualiser l'insertion de la trame de Saint-Yvi et de la trame régionale (Figure 92).

Elle illustre, en complément de la carte réalisée à l'échelle communale, les possibilités de connexions par le nord ouest et le nord est via la vallée du Jet, par la vallée du ruisseau du mur et du bois du mur à l'ouest, ainsi que par le bois de Pleuven et les vallées du Stivell et du Saint-Laurent au sud ouest.

La carte illustre également la discontinuité majeure que forme la N165, tant à l'échelon communal, intercommunal que régional.

Insertion de la trame verte et bleue de Saint-Yvi au sein des trames intercommunales et régionales



© Bretagne Vivante 2023 - Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi // Sources : © Données Bretagne Vivante. © Orthophoto IGN 2023.

Figure 92 : insertion de la trame verte et bleue de Saint-Yvi avec les trames intercommunales et régionales.

Partie 4 : Recommandations



Partie 4 - Plan d'action en faveur de la biodiversité communale

Afin de préserver la biodiversité de la commune, il est nécessaire de mener un certain nombre d'actions de protection, de gestion, d'entretien voire de restauration sur les habitats (milieux naturels) et les espèces présentes. La commune de Saint-Yvi a déjà mis en place un certain nombre d'actions bénéfiques pour la biodiversité, il s'agit ici de voir comment améliorer encore ce programme thème par thème.

Un tableau synthétique des actions préconisées est proposé à la fin de ce chapitre.

I- Recommandations d'ordre général

A) Les haies et talus



La gestion des haies bocagères et talus est primordiale si l'on veut préserver la biodiversité sur le territoire. Ces habitats ont de multiples fonctions notamment pour l'accueil et la survie de la biodiversité que ce soit pour la flore, les oiseaux, les reptiles, les mammifères, etc.

Concarneau possède encore un beau réseau de haies et de talus. Il convient de le conserver en classant dans le PLU les haies et les arbres remarquables les plus intéressants (un inventaire complet est à réaliser). Ceci doit s'accompagner d'une meilleure prise en compte de ces espaces boisés linéaires par les acteurs du territoire (élus, agriculteurs, propriétaires, gestionnaires des routes, aménageurs...) au niveau de leur entretien voire de leur

restauration. En effet, en ce qui concerne l'entretien des haies, il doit être réalisé de manière raisonnée en préservant notamment toutes les strates de végétation (herbacée, arbustive et arborescente) indispensables pour la biodiversité. De même, les arbres têtards doivent être traités de manière à ce que leurs intérêts pour les chiroptères et les insectes saproxyliques soient maintenus (entretien raisonné après inventaires).

Il est vraiment important de sensibiliser la population et les acteurs locaux (agriculteurs, propriétaires, entreprises entretenant les réseaux électriques et téléphoniques notamment) sur le maintien de la continuité écologique grâce à ces haies afin d'éviter les coupes à blanc (pour le bois de chauffage essentiellement) et l'entretien non raisonné, comme cela peut être observé régulièrement.

B) Les bas-côtés de route, bordures de lieux publics et délaissés industriels

Certains habitats se retrouvent un peu partout sur la commune tels que les bas-côtés de route. Ces espaces qui semblent banals ne le sont pas pour les espèces. En effet, ces bandes enherbées simplement entretenues ne sont pas soumises aux perturbations majeures que subissent les espaces agricoles (cultures, labours, pesticides) et possèdent donc une importance pour la faune et la flore sauvages en tant que zones refuges. Elles peuvent accueillir notamment de nombreux insectes. La flore de ces zones constitue aussi un piège à nitrates potentiel.

Néanmoins, afin qu'elles gardent toute leur diversité, elles doivent être entretenues d'une certaine manière. Ainsi, la fauche avec exportation (gyrobroyage non préconisé) réalisée après la floraison (fin d'été) est à mettre en place en dehors des secteurs où la sécurité routière prime. Cette fauche tardive permet à une grande majorité de plantes d'accomplir un cycle complet, celles-ci servant aussi de nourriture et d'abris à une multitude d'insectes (papillons, pollinisateurs, etc.).

Il faudrait également que les secteurs soient débarrassés au préalable des macrodéchets qui y sont dispersés par les activités humaines (incivilités, envols).

Dans les délaissés qui ne nécessitent pas d'entretien tous les ans, il est utile de conserver des zones refuges ni fauchées, ni pâturées qui permettent à certaines espèces notamment d'insectes de pouvoir réaliser l'ensemble de leur cycle et ainsi recoloniser les autres secteurs. Ces espaces seront entretenus selon une rotation à programmer en fonction des secteurs tous



les 2 à 3 ans afin qu'ils ne s'embroussaillent pas. L'intérêt étant d'avoir une mosaïque de milieux (espaces fauchés annuellement, espaces fauchés tous les 2 à 3 ans, haies et broussailles). Les fossés attenants doivent aussi être gérés de façon adéquate afin d'en conserver l'intérêt pour la biodiversité (curage raisonné).

Les naturalistes peuvent aider à déterminer quels secteurs de bords de route ou délaissés pourraient faire l'objet d'une attention spécifique par la présence de faune ou flore particulière.

C) Les zones humides

Autre habitat menacé de nos jours et particulièrement riche d'espèces, les zones humides sont à préserver absolument sur le territoire communal. Dans certaines vallées, notamment la vallée du Jet, du Saint-Laurent ou du Stivell, subsistent encore des prairies humides. Celles-ci disparaissent parfois par manque d'entretien ou mise en culture. Il serait nécessaire de voir avec les agriculteurs ou leurs propriétaires comment il serait possible de les gérer de manière extensive afin de conserver leur biodiversité.

Un véritable plan d'action favorisant une gestion raisonnée, la restauration et la création de nouvelles zones humides telles que des mares est à envisager suite à l'ABC.

D) Le réseau hydrographique



Il convient de veiller à la bonne qualité du réseau hydrographique notamment des cours d'eau : limitation de toute altération physique du milieu (aménagement de berge, remblaiement,

chenalisation), maintien des zones humides périphériques, préservation de la ripisylve. Un diagnostic de ces cours d'eau en vue d'une gestion adéquate voire d'une restauration serait utile.

Il est nécessaire également de mieux connaître la faune piscicole (mise en place de pêches électriques notamment), de favoriser sa libre circulation sur les cours d'eau de la source à la mer en aménageant (cf. AAPPMA) les obstacles à la migration (voir point noir ci-après) et en s'assurant de la fonctionnalité des ouvrages de franchissement existants. A ce titre, une étude sur tout le linéaire des cours d'eau est à réaliser notamment au droit des moulins existants. Ce travail serait à effectuer à l'échelle de la CCA.

E) Gestion des plantes invasives

Un certain nombre de plantes potentiellement invasives ou invasives avérées sont présentes sur la commune. Elles menacent la biodiversité indigène, il est donc nécessaire de mettre en place des mesures afin qu'elles soient limitées voire éradiquées si possible.

De plus, une sensibilisation de la population et des acteurs locaux doit être mise en place afin que ces espèces voire d'autres ne soient pas introduites ou propagées sur le territoire. De nombreux documents d'information existent maintenant et peuvent être relayés par exemple dans le journal communal et le site internet.

F) Gestion différenciée des espaces verts

La gestion différenciée des espaces verts et naturels mise en place depuis quelques années a favorisé la biodiversité. Il convient de continuer ainsi en s'appuyant sur les inventaires réalisés et les modélisations de la TVB, en mettant en place des suivis et en valorisant ce travail en lien avec les associations. Le travail de vulgarisation auprès du grand public doit également être poursuivi.

G) Pollution lumineuse

Les éclairages, présents souvent une grande partie de la nuit, perturbent de façon importante la vie de certaines espèces animales voire végétales. Les insectes et leurs prédateurs nocturnes, en premier lieu les chiroptères, sont particulièrement perturbés par cette pollution lumineuse. Des réductions de ces éclairages ont été réalisées ces dernières années, mais il serait utile de voir, s'il est encore possible, hors problème de sécurité, de les limiter ou de les modifier (lumière canalisée vers le sol, extinction et allumage automatiques, choix des bonnes LED) dans les rues, les zones industrielles et autres en fonction de leurs impacts sur la faune. Un plan d'action est à envisager afin de préserver ce qu'on appelle aujourd'hui la trame noire au même titre que les trames vertes et bleues, les plus connues.

2- Recommandations sur les zones à enjeux

A) Prise en compte des réservoirs de biodiversité et des corridors biologiques

L'étalement urbain ainsi que le mitage du territoire par l'urbanisation entraînent une fragmentation des habitats naturels néfaste à la survie de la biodiversité. Les zones à enjeux, réservoirs de biodiversité, définies dans le cadre de cet ABC et la nécessité de les relier par des corridors afin que les espèces puissent circuler librement sont des préconisations essentielles pour la préservation de la biodiversité à l'échelle communale et au-delà. Ces zones doivent nécessairement être intégrées dans le PLU et gérées de façon adéquate (voir partie 4 : Trame verte et bleue).

B) Les boisements des vallées et autres boisements

Les boisements des vallées humides du territoire de Saint-Yvi représentent pour la biodiversité un intérêt particulier. La gestion de ces boisements doit se faire de manière raisonnée afin d'en conserver toutes les richesses notamment en préservant des arbres morts, des vieilles souches, des îlots de vieillissement et en maintenant un sous-bois diversifié procurant de nombreux micro-habitats propices au développement de la faune.

A) Quelles actions pour sensibiliser le public ?

Une brochure spécifique présentant les principaux résultats des inventaires de l'ABC pourrait être diffusée ainsi que des informations sur le site internet de la commune et à la médiathèque.

Les animations proposées aux scolaires et au Grand Public depuis de nombreuses années à Saint-Yvi concourent à la sensibilisation des habitants. De nouvelles actions pourraient être mises en place sous forme d'ateliers sur le thème « Comment favoriser la biodiversité dans son jardin ? » décliné en plusieurs séances :

- Comment aménager une mare dans son jardin ?
- Comment favoriser la nidification des oiseaux ? Pose de nichoirs pour différentes espèces notamment les hirondelles et martinets. Ceci peut aussi être envisagé dans les secteurs les plus appropriés sur les bâtiments privés ou publics en lien avec la commune, les promoteurs et les associations de protection de l'environnement ;
- Comment favoriser les insectes ? Fabrication d'abris à insectes et micro faune (tas de pierre, bois...), gestion différenciée de la végétation ;
- Comment favoriser les chauves-souris ? Fabrication d'abris ;
- Comment favoriser les mammifères et reptiles ? Fabrication de gîte à hérisson, murets de pierre sèche, aménagement des clôtures à la base, etc.
- Participer aux actions de sciences participatives telles que les opérations "Comptage des oiseaux des jardins".

3- Synthèse des actions préconisées

Tableau 9 : listes des actions préconisées pour le plan d'action communal en faveur de la biodiversité.

	Désignation de la fiche action	Habitats	Flore	Faune	Priorité
1	Gouvernance de l'ABC				
1.1	Mettre en place et faire vivre le comité de suivi du plan d'action en faveur de la biodiversité communale	Oui	Oui	Oui	Majeure
1.2	Veille active pour rechercher des partenaires financiers	Non	Non	Non	Forte
2	Gestion de l'inventaire				
2.1	Contribuer aux bases de données patrimoine naturel collaboratives	Oui	Oui	Oui	Forte
2.2	Programmer des campagnes régulières d'inventaires complémentaires	Oui	Oui	Oui	Moyenne
2.3	Participer au comptage des oiseaux des jardins	Non	Non	Oui	Moyenne
3	Sensibilisation / Formation				
3.1	Former les agents municipaux aux enjeux de la biodiversité	Oui	Oui	Oui	Forte
3.2	Accompagner au travers du PEdT-Plan Mercredi des projets pédagogiques en lien avec l'étude de la biodiversité	Non	Oui	Oui	Forte
3.3	Poursuivre l'information et la sensibilisation à la biodiversité auprès de l'ensemble des habitants de Saint-Yvi	Oui	Oui	Oui	Forte
3.4	Accompagner les propriétaires privés pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs jardins	Oui	Oui	Oui	Forte
4	Travaux / Gestion				
4.1	Mettre en place la gestion différenciée des espaces verts de la commune	Oui	Oui	Oui	Forte
4.2	Renforcer des partenariats associatifs pour l'entretien des chemins communaux	Non	Non	Non	Moyenne
4.3	Réalisation des acquisitions foncières au sein de zones à fort enjeux de biodiversité	Oui	Oui	Oui	Forte
4.4	Etudier les opportunités de rétablissement des continuités écologiques	Oui	Oui	Oui	Majeure
4.5	Promouvoir la conservation des haies bocagère du territoire communal	Oui	Oui	Oui	Forte
4.6	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes	Oui	Oui	Oui	Majeure
4.7	Renforcer la trame noire communale	Non	Non	Oui	Forte
4.8	Agir pour la conservation de l'Agrion de mercure	Oui	Oui	Oui	Forte
4.9	Conserver les zones humides du territoire communal	Non	Non	Oui	Forte

1. Gouvernance de l'ABC

Description

Le volet gouvernance de l'ABC du plan d'action en faveur de la biodiversité communale de Saint-Yvi consiste en la coordination et la gestion collective du suivi de ce plan d'action pendant les années à venir.

Détail des fiches actions

1. Mettre en place et faire vivre le comité de suivi du plan d'action en faveur de la biodiversité communale
2. Veille active pour rechercher des partenaires financiers

1.1 Mettre en place et faire vivre le comité de suivi du plan d'action en faveur de la biodiversité communale

Enjeux de la démarche

La mise en place d'un comité de suivi du plan d'action a pour objectif de coordonner et de suivre la mise en place du plan d'action. Ce comité sera constitué des différentes personnes impliquées dans la coordination et la mise en place du plan d'action, et devra s'appuyer sur la commission biodiversité de la commune. Il pourra être ouvert à des habitants de la commune qui en émettraient le souhait.

Actions à réaliser

- Définir le format et la constitution du comité de suivi
- Inviter les personnes identifiées
- Lancer et animer le comité de suivi sur la durée du plan d'action en faveur de la biodiversité communale

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

Techniques : services communaux

Financiers : non concerné

Suivi & évaluation

- Compte-rendu du comité de suivi

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

Non concerné

Indicateurs

- Nombre de réunions (max. 4/an)
- Nombre de Participants (max. 15)

1.2 Veille active pour rechercher des partenaires financiers

Enjeux de la démarche

La mise en œuvre des différentes actions de plan d'action communal en faveur de la biodiversité de Saint-Yvi peut parfois nécessiter la mobilisation de moyens humains et financiers spécifiques. Afin d'assurer la mise en œuvre de ces actions, des ressources financières seront à rechercher, notamment auprès de partenaires financiers.

Actions à réaliser

- Identifier les besoins financiers pour la mise en œuvre des actions du plan d'action
- Prendre contact avec les services de l'état susceptibles de financer ces actions
- Réaliser une veille des appels à projets susceptibles de correspondre aux actions du plan d'action

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

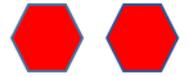
Techniques : services communaux

Financiers : région, CD29, DREAL, Agence Bretonne pour la Biodiversité, etc.

Suivi & évaluation

- Compte-rendu du comité de suivi

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

Non concerné

Indicateurs

- Nombre de partenaires financiers sollicités
- Montants financiers obtenus

2. Gestion de l'inventaire

Description

Le volet gestion de l'inventaire du plan d'action en faveur de la biodiversité communale de Saint-Yvi vise à structurer et organiser les actions d'inventaires mises en place à la suite de l'ABC dans le cadre du plan d'action.

Détail des fiches actions

1. Contribuer aux bases de données patrimoine naturel collaboratives
2. Programmer des campagnes régulières d'inventaires complémentaires
3. Participer au comptage des oiseaux des jardins

2.1 Contribuer aux bases de données patrimoine naturel collaboratives

Enjeux de la démarche

La bancarisation et la transmission des futures nouvelles observations collectées est un enjeu important du plan d'action en faveur de la biodiversité. Il s'agit par ailleurs d'une obligation légale dans le cadre de projets financés sur fond public. La contribution à des bases de données patrimoine naturel déjà existantes et insérées dans le processus de transmission des données aux bases régionales et nationale permettra d'assurer la transmission des données récoltées dans le cadre du plan d'action.

Actions à réaliser

- Communiquer auprès du grand public et des agents communaux sur les moyens de transmettre leurs observations de la biodiversité, en ciblant la communication sur les bases de données suivantes : iNaturaliste, PlantNet, Faune Bretagne, et les applications de saisies ou d'identification suivantes : NaturaList Obsidentify
- Valoriser les contributions à ces bases de données

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

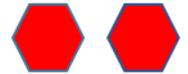
Techniques : gestionnaires des bases de données

Financiers : non concerné

Suivi & évaluation

- Elaboration du processus de contribution à la base de donnée externe

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

Non concerné

Indicateurs

- Nombre de données collectées
- Nombre de contributeurs
- Nombre d'actions de promotion de la démarche

2.2 Programmer des campagnes régulières d'inventaires complémentaires

Enjeux de la démarche

La programmation de campagnes régulières d'inventaires complémentaires vise au maintien du degré de connaissances de la biodiversité communale dans le temps. Ces inventaires complémentaires pourront être ciblés sur les espèces les plus patrimoniales, et notamment au sein des réservoirs de biodiversité.

Actions à réaliser

- Initier des campagnes d'inventaires participatives : comptage des oiseaux des jardins, nuit de la chouette, nuit des dragons, actions ad hoc, etc...
- Réalisation d'inventaires complémentaires au sein des réservoirs de biodiversité.

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

Techniques : associations de protection de la nature

Financiers : à définir

Suivi & évaluation

- Bilan annuel des inventaires complémentaires réalisés

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

A définir

Indicateurs

- Nombre de données collectées
- Nombre de contributeurs
- Nombre d'inventaires complémentaires
- Nombre de campagnes d'inventaires participative

2.3 Participer au comptage des oiseaux des jardins

Enjeux de la démarche

La participation au comptage des oiseaux des jardins est l'une des pistes d'action pour mener des inventaires participatifs de la biodiversité communale de Saint-Yvi. Cette opération participative est largement plébiscitée et des outils pour sa mise en place existent déjà.

Actions à réaliser

- Prendre contact avec l'association qui anime le comptage pour la mise en place de l'action
- Communiquer auprès du grand public, des agents municipaux et des directeurs d'école pour promouvoir l'action
- Centraliser les questions du grand public et guider les participants
- Rédiger un bilan de l'action sur le territoire communal

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

Techniques : association de protection de la nature

Financiers : non concerné

Suivi & évaluation

- Bilan annuel de la réalisation de l'opération sur Saint-Yvi

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

A définir

Indicateurs

- Nombre de jardins privés suivis
- Nombre d'agents municipaux ayant participé

3. Sensibilisation et formation

Description

L'objectif général du volet sensibilisation et formation du plan d'action en faveur de la biodiversité communale de Saint-Yvi vise à organiser et entreprendre de nouvelles actions de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires, à organiser des formations en lien avec la biodiversité pour les agents municipaux.

Détail des fiches actions

1. Former les agents municipaux aux enjeux de la biodiversité
2. Accompagner au travers du PEdT-Plan Mercredi des projets pédagogiques en lien avec l'étude de la biodiversité
3. Poursuivre l'information et la sensibilisation à la biodiversité auprès de l'ensemble des habitants de Saint-Yvi
4. Accompagner les propriétaires privés pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs jardins

3.1 Former les agents municipaux aux enjeux de la biodiversité

Enjeux de la démarche

L'objectif de la formation des agents municipaux est de leur permettre de mobiliser des connaissances et compétences en lien avec les enjeux relatifs à la biodiversité dans le cadre de leurs missions.

Actions à réaliser

- Inclure des formations relatives à la biodiversité dans le plan de formation des agents municipaux.
- Définir des référents par thématiques relatives à la biodiversité au sein des équipes communales.

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

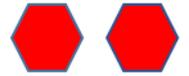
Techniques : CNFPT, autres organismes de formation

Financiers : à définir selon besoin

Suivi & évaluation

- Plan de formation annuel des agents

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

Non concerné

Indicateurs

- Nombre d'agents formés
- Nombre de formations suivies par les agents

3.2 Accompagner au travers du PEdT-Plan Mercredi des projets pédagogiques en lien avec l'étude de la biodiversité

Enjeux de la démarche

L'enjeu de l'accompagnement de projets pédagogiques Projet Educatif de Territoire-Plan mercredi en lien avec la biodiversité, est la coordination de ce PEdT par la commune de Saint-Yvi, en lien avec le comité de suivi du PEdT.

Actions à réaliser

- Mettre en œuvre des projets d'animation en lien avec la biodiversité avec les différents partenaires du PEdT

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

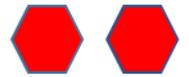
Techniques : CAF, comité de suivi du PEdT, écoles du territoire, associations (Roz hand du 29, ASSY, Synergie, ELSY musik, CMJ)

Financiers : selon projets montés

Suivi & évaluation

- Bilan annuel des actions menées

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

A définir

Indicateurs

- Type d'animations
- Nombre de projets
- Nombre d'enfants ayant participé aux projets

3.3 Poursuivre l'information et la sensibilisation à la biodiversité auprès de l'ensemble des habitants de Saint-Yvi

Enjeux de la démarche

L'enjeu de la poursuite de l'information et de la sensibilisation à la biodiversité des saint-yviens est de maintenir la dynamique initiée pendant l'ABC, en réalisant un programme d'animation annuel et en maintenant l'organisation de la fête de la nature.

Actions à réaliser

- Définir annuellement un programme d'animation grand public
- Soutenir la réalisation d'animations nature au sein des établissements scolaires
- Réalisation de la Gazette de la biodiversité
- Organiser annuellement un événement pour la promotion de la nature
- Concevoir et mettre en place des panneaux pédagogiques le long d'un itinéraire de sensibilisation au patrimoine naturel (bourg à la vallée du Jet)

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

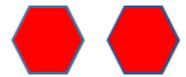
Techniques : associations de protection de la nature locales, structures éducatives, services communaux

Financiers : à définir

Suivi & évaluation

- Programme d'animation grand public
- Publication des Gazettes de la biodiversité
- Revues de presse

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

À définir

Indicateurs

- Nombre d'animations grand public
- Nombre de Gazettes publiées
- Nombre de participants aux animations

3.4 Accompagner les propriétaires privés pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs jardins

Enjeux de la démarche

L'enjeu de l'accompagnement des propriétaires privés de la commune pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs jardins est de favoriser la biodiversité commune dans ces espaces où les capacités d'action sont importantes. Cette démarche pourra s'appuyer sur divers programmes (Regain Biodiversité, Bio-Divers-Cité, Refuges LPO, etc.).

Actions à réaliser

- Communiquer sur les programmes en faveur de la biodiversité des jardins auprès des propriétaires privés

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

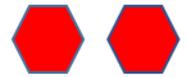
Techniques : organisme selon choix programme

Financiers : à définir selon programme

Suivi & évaluation

- Bilan annuel de la mise en place des programmes

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

À définir

Indicateurs

- Nombre de jardins labellisés
- Nombre de participants à des programmes biodiversité jardins

3.5 Accompagner les entreprises dans l'intégration de la biodiversité lors de la mise en place de leur RSE

Enjeux de la démarche

L'enjeu de l'accompagnement par la commune des entreprises dans l'intégration de la biodiversité lors de la mise en place de leur RSE et d'assurer une meilleure prise en compte de la biodiversité par les entreprises. Cette démarche pourra être réalisée en lien avec la communauté d'agglomération de CCA et les actions en la matière d'autres communes limitrophes.

Actions à réaliser

- Prendre contact avec les entreprises basées à Saint-Yvi ayant la capacité de mettre en place des actions en faveur de la biodiversité via la thématique environnement de leur RSE.
- Communiquer les principaux résultats de l'ABC auprès de ces entreprises
- Accompagner les entreprises pour définir les actions à mettre en place, en lien avec les principaux résultats de l'ABC : localisation des réservoirs de biodiversité, localisation des espèces patrimoniales.

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

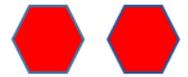
Techniques : CCA, Bretagne Vivante

Financiers : à définir

Suivi & évaluation

- Paragraphe dans bulletin municipal sur cette action

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

À définir

Indicateurs

- Nombre d'entreprises démarchées
- Nombre d'actions en faveur de la biodiversité réalisées par les entreprises

4. Gestion des espaces verts et naturels

Description

Le volet gestion des espaces verts et naturels du plan d'action en faveur de la biodiversité communale de Saint-Yvi a pour objectif d'organiser les différentes actions en faveur de la biodiversité à mener sur les espaces verts et les espaces naturels. Ce volet cadre également les actions locales à mener en faveur d'espèces patrimoniales à fort enjeu de conservation inventoriées pendant l'ABC.

Détail des fiches actions

1. Mettre en place la gestion différenciée des espaces verts de la commune
2. Renforcer les partenariats associatifs pour l'entretien des chemins communaux
3. Réaliser des acquisitions foncières au sein de zones à fort enjeux de biodiversité
4. Etudier les opportunités de rétablissement des continuités écologiques
5. Promouvoir la conservation des haies bocagère du territoire communal
6. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
7. Renforcer la trame noire communale
8. Agir pour la conservation de l'Agrion de mercure
9. Conserver les zones humides du territoire communal

4.1 Mettre en place la gestion différenciée des espaces verts de la commune

Enjeux de la démarche

L'enjeu de cette action est la poursuite de la gestion différenciée des espaces verts de la commune de Saint-Yvi, dont le plan a été présenté en conseil municipal en juin 2023. Un enjeu inhérent à cette démarche est la communication auprès des habitants afin de vulgariser et de les sensibiliser aux enjeux de la gestion différenciée et d'en améliorer l'acceptation.

Actions à réaliser

- Mise en place de supports de vulgarisation concernant la gestion différenciée à proximité de chaque espace vert
- Réaliser des brochures d'information et les diffuser auprès des habitants
- Réaliser des actions de présentation des modes de gestion différenciée

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

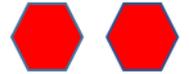
Techniques : services techniques communaux

Financiers : ressources internes à la commune

Suivi & évaluation

- Paragraphe dans bulletin municipal sur la rubrique biodiversité

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

Non concerné

Indicateurs

- Surface d'espaces verts en gestion différenciée
- Nombre de supports mis en place
- Nombre d'actions mise en œuvre

4.2 Renforcer les partenariats associatifs pour l'entretien des chemins communaux

Enjeux de la démarche

L'enjeu du renforcement est de développer les partenariats associatifs pour entretenir les chemins communaux (randonnée, VTT, et autres chemins de loisir) de Saint-Yvi. Le but est de maintenir les accès aux chemins patrimoniaux et à certains espaces naturels.

Actions à réaliser

- Mettre en place une méthodologie d'intervention entre la commune et les partenaires.
- Formaliser les modes d'entretien avec les partenaires associatifs.

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

Techniques : services communaux, associations partenaires

Financiers : à définir

Suivi & évaluation

- Bilan des actions d'entretien mises en place

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

À définir

Indicateurs

- Nombre de partenariats
- Linéaire de chemins entretenus par les partenaires
- Nombre de campagnes d'entretien

4.3 Réaliser des acquisitions foncières au sein des zones à fort enjeux de biodiversité

Enjeux de la démarche

L'enjeu de la réalisation d'acquisitions foncières au sein des zones à fort enjeux de biodiversité de la commune de Saint-Yvi est d'assurer la sauvegarde de parcelles où des enjeux de conservation de biodiversité forts ont été identifiés au cours de l'ABC. Ces acquisitions foncières peuvent être menées par la commune ou en lien avec le CD29 dans le cadre de sa politique des espaces naturels sensibles. Il est également possible d'intégrer des parcelles au réseau des réserves associatives de Bretagne Vivante par un conventionnement bipartite ou tripartite entre les propriétaires privés, la commune de Saint-Yvi et l'association Bretagne Vivante.

Actions à réaliser

- Identifier avec précision les parcelles susceptibles d'être concernées au sein des réservoirs de biodiversité
- Déterminer la démarche à mettre en œuvre pour assurer la conservation des parcelles (acquisition, conventionnement, etc...)
- Prendre contact avec les propriétaires et structures partenaires et initier la démarche sélectionnée
- Réaliser un plan de gestion simplifié des parcelles
- Mettre en œuvre le plan de gestion simplifié

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi
CD29

Partenaires

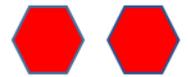
Techniques : CD29, Bretagne Vivante

Financiers : à définir selon projets d'acquisition

Suivi & évaluation

- Information dans le bulletin municipal sur cette action

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

À définir

Indicateurs

- Surface (ha) de parcelles acquises ou gérées sous convention
- Existence d'un document de gestion par parcelle

4.4 Etudier les opportunités de rétablissement des continuités écologiques

Enjeux de la démarche

L'enjeu du rétablissement des continuités écologiques sur la commune de Saint-Yvi est majeur du fait de l'importance des continuités écologiques pour la circulation et la conservation de la biodiversité. Les trames vertes et bleues ont été identifiées lors de l'ABC, ainsi que les secteurs où les continuités écologiques doivent être prioritairement conservées ou restaurées. La possibilité d'intervention de la commune est à définir au cas par cas.

Actions à réaliser

- Réaliser des études de faisabilité sur les secteurs prioritaires où restaurer les trames vertes et bleues
- Communiquer sur les enjeux TVB identifiés à l'échelle de la commune auprès des gestionnaires de voirie (CD29, DIR Ouest), et des partenaires financeurs de l'ABC

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

Techniques : opérateurs du réseau routiers, privés et techniques

Financiers : à définir

Suivi & évaluation

- Communication municipale

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

À définir

Indicateurs

- A définir sur les projets réalisés

4.5 Promouvoir la conservation des haies bocagères du territoire communal

Enjeux de la démarche

La conservation des haies bocagères sur le territoire communal de Saint-Yvi est un enjeu majeur pour la restauration et le maintien des continuités écologiques sur la commune. Ce travail nécessite une collaboration avec le monde agricole et avec les professionnels de l'entretien des espaces verts et domestiques, ainsi qu'avec les particuliers. Ce travail est à réaliser en lien avec les SAGE sud Cornouaille et le Sivalodet.

Actions à réaliser

- Communiquer sur les modes de gestion des haies favorables à la biodiversité : absence de taille du 16 mars au 15 août, plantation d'espèces locales
- Communiquer auprès des agriculteurs, professionnels des espaces verts et particuliers sur les programmes en faveur des haies : Agrifaune, MobBiodiv', Breizh bocage, etc.
- Entrer en contact avec le monde agricole, via la chambre d'agriculture, pour inciter à la mise en place de modes de gestion des haies favorables à la biodiversité
- Recueillir les informations sur les plantations de haies auprès des financeurs

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

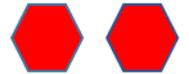
Techniques : CD29, chambre d'agriculture, OFB (pôle bocage et faune sauvage), Sivalodet

Financiers : non concerné

Suivi & évaluation

- Communication municipale

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

A définir

Indicateurs

- Linéaire de haies plantées par an sur la commune
- Nombre de particuliers sensibilisés
- Nombre d'agriculteurs avec qui une prise de contact a eu lieu

4.6 Lutter contre les espèces exotique envahissantes

Enjeux de la démarche

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont l'une des cinq causes principales de l'érosion de la biodiversité à travers le monde. La lutte contre les EEE est une action prioritaire, et l'échelon communal est particulièrement adapté pour sa réalisation.

Actions à réaliser

- Communiquer auprès des particuliers et professionnels sur la problématique des EEE, sur les espèces à éviter de planter.
- Sensibiliser les particuliers dont le terrain abrite des EEE et les accompagner dans leur gestion, ou les mettre en lien avec les partenaires techniques susceptibles de le faire
- Mettre en place la stratégie bretonne de gestion EEE
- Sensibiliser le propriétaire de l'étang de Stang Even où la Crassule de Helms a été détectée

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

Techniques : DREAL Bretagne, CBNB, FREDON Bretagne, FDGDON Finistère, Fédération départementale de chasse, société de chasse « la communale de Saint-Yvi », Sivalodet

Financiers : à définir

Suivi & évaluation

- Communication municipale

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

À définir

Indicateurs

- Nombre de particuliers sensibilisés
- Nombre d'entreprises sensibilisées

4.7 Renforcer la trame noire communale

Enjeux de la démarche

La trame noire est un maillon essentiel de la trame verte et bleues. La pollution lumineuse impact fortement la faune (chauve-souris, oiseaux) ainsi que la flore, mais aussi les habitants. Elle engendre une perte d'habitats naturels, une fragmentation accrue et une mortalité directe pour les espèces vivant la nuit. La trame noire vise à réduire au maximum cette pollution lumineuse, en s'appuyant sur les connaissances de la biodiversité à l'échelle communale. Les actions proposées devront en priorité être mise en place au sein des réservoirs de biodiversité identifiés lors de l'ABC.

Actions à réaliser

- Adaptation des horaires de l'éclairage communal (extinction privilégiée entre 23h et 5h)
- Faire respecter les horaires d'extinction des publicités, enseignes et bâtiments professionnels (extinction obligatoire entre 1h et 6 à 7h du matin)
- Privilégier des lampadaires avec une quantité et une composition de lumière adaptée
- Promouvoir l'extinction des luminaires auprès des propriétaires privés

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

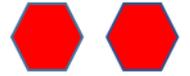
Techniques : non concerné

Financiers : non concerné

Suivi & évaluation

- Communication municipale

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

A définir

Indicateurs

- Plage horaire d'extinction de l'éclairage communal
- Nombre de propriétaires privés sensibilisés

4.8 Agir pour la conservation de l'Agrion de mercure

Enjeux de la démarche

L'Agrion de mercure est une espèce de libellule protégée dont l'aire de répartition mondiale est principalement située en France. La conservation de l'espèce est prioritaire et elle fait partie du plan national d'actions en faveur des libellules animé par l'OPIE. Une fiche ressource est disponible pour l'espèce sur le site internet du PNA Libellules. Une population de l'espèce a été découverte au cours de l'ABC de Saint-Yvi le long d'un ruisseau en aval de l'étang de Keryaval.

Actions à réaliser

- Prendre contact avec l'agriculteur exploitant des parcelles où se situe la population et le sensibiliser à la conservation de l'espèce
- Maintien des pratiques agricoles d'élevage extensives : maintien du pâturage bovin dans les prairies autour du fossé qui abrite la population
- Maintien de la clôture autour du fossé afin d'empêcher son accès aux bovins, réaliser une zone tampon enherbée de 3 à 5 m de chaque côté du fossé
- Recherches de nouvelles populations par prospection des autres ruisseaux à proximité du site de Keryaval

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

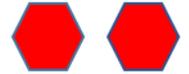
Techniques : Bretagne Vivante, OPIE

Financiers : non concerné

Suivi & évaluation

- Communication municipale
- Article dans la gazette de la biodiversité

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

Non concerné

Indicateurs

- Présence de l'Agrion de mercure sur le site

4.9 Conserver les zones humides du territoire communal

Enjeux de la démarche

Le territoire communal de Saint-Yvi abrite d'importantes surfaces de zones humides, notamment en tête de bassin versant et dans la vallée du Jet. Les zones humides abritent plus de la moitié des espèces patrimoniales recensées sur la commune, alors qu'elles ne représentent que 7% de sa surface. La conservation des zones humides et plus spécifiquement des prairies humides apparaît comme prioritaire afin de conserver les populations d'espèces patrimoniales qu'elles abritent.

Actions à réaliser

- Prendre contact avec les propriétaires des prairies humides, en priorité celles situées au sein des réservoirs de biodiversité, les sensibiliser à cette enjeu et leur transmettre une documentation relative à la gestion de ces milieux en faveur de la biodiversité
- Inciter à la mise en place de mesures agri environnementale et climatique (MAEC) sur les parcelles exploitées avec le plus fort enjeu biodiversité identifié (cibler les parcelles avec présence du Campagnol amphibie et/ou de la Vipère péliade)
- Etudier les opportunités de restauration de zones humides et cours d'eau sur les propriétés communales (parc Huitric)

Porteur de projet

Commune de Saint-Yvi

Partenaires

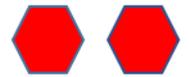
Techniques : Bretagne Vivante, chambre d'agriculture

Financiers : non concerné

Suivi & évaluation

- Communication municipale

Priorité



Calendrier

2024 - 2030

Budget

Non concerné

Indicateurs

- Nombre d'actions de restauration de zones humides communales

ATLAS DE LA BIODIVERSITE DE SAINT-YVI

INVENTAIRE DES CHAUVES-SOURIS

Février 2024

Bretagne Vivante
Jean-Louis Senotier (coord.)

Méthodologie

L'échantillonnage des Chiroptères sur la commune de Saint-Yvi a été réalisé par Jean-Louis Senotier, bénévole de Bretagne Vivante au printemps/été 2023.

Le protocole mis en œuvre est celui du programme science participative Vigie Chiro (Kerbirou et al. 2018) coordonné par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Il consiste à déposer des enregistreurs ultrasonores automatiques et passifs. Ceux-ci enregistrent toute la nuit (une demi-heure avant le coucher du soleil à une demi-heure après le lever du soleil).

Les enregistrements ont été réalisés uniquement lorsque les conditions météorologiques ont été favorables (absence de pluie, $T > 12^{\circ}\text{C}$, vent inférieur à 7m/s, dans le respect des consignes du programme Vigie Chiro).

Les enregistrements sont ensuite archivés sur la plateforme Vigie Chiro-MNHN, pour un traitement automatique des identifications à l'aide du logiciel Tadarida (Bas et al. 2017). L'identification acoustique ne permet pas une identification certaine pour chacun des contacts enregistrés : certains cris étant parfois peu spécifiques et certaines espèces étant par nature difficilement identifiables à partir de leur écholocation (cas du groupe des Murins et des Oreillards).

Remerciements

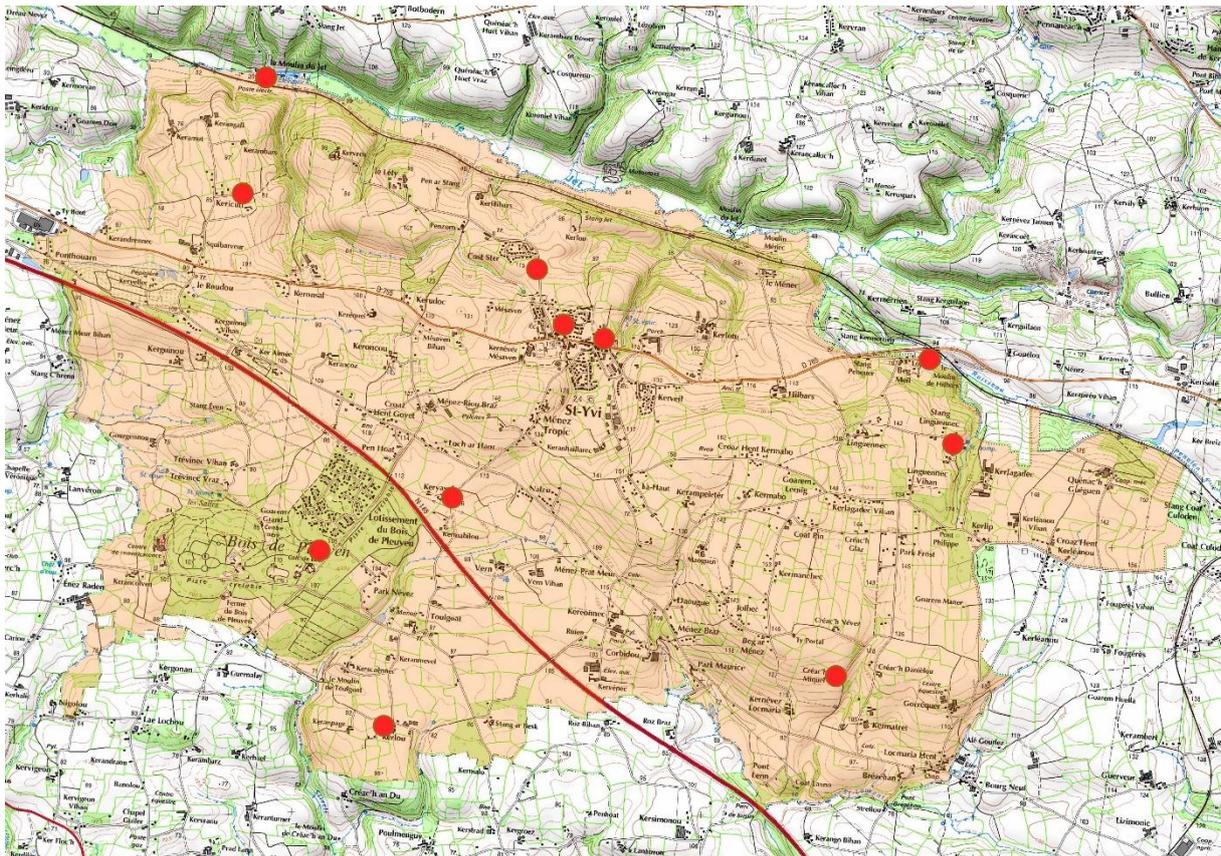
Tous nos remerciements vont à Christian Kerbirou de la station marine du Muséum national d'histoire naturelle de Concarneau qui a encadré tout ce travail sur les Chiroptères en formant les bénévoles et en analysant les données traitées par la plateforme VigieChiro.

Nous remercions tous les propriétaires qui ont accepté de nous ouvrir leur propriété afin d'y disposer les enregistreurs.

Mmes et Mrs : Bouvet, Delalande, Gaudin, Gestalin, Le Hars, Le Lamer, Le Mell, Le Tellier, Marc, Mazingue, Sehedic, Les moulins de Hilbars, du Jet, du Menec, ainsi que les fermes du Vern et de Kerlou.

Certains enregistrements n'ont pas pu être exploités pour des raisons météorologiques ou matérielles. Au total 11 enregistrements ont fourni des données considérées comme fiables.

Carte 1 : Localisation des 11 enregistrements exploitables



Au total 9 018 contacts ont été enregistrés, ce qui donne une moyenne de 820 contacts par inventaire (11 nuits). Les lieux où les contacts ont été les plus nombreux sont la vallée du Jet, les bois de Créac'h Miquel et le bois de Pleuven.

Diversité spécifique

Au niveau de la diversité, ce sont 14 taxons qui ont été identifiés jusqu'à l'espèce : Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), Pipistrelle de Kuhl (*P. kuhlii*), Pipistrelle de Nathusius (*P. nathusii*), Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), Noctule commune (*Nyctalus noctula*), Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), Oreillard roux (*Plecotus auritus*), Oreillard gris (*Plecotus austriacus*), Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), Murin à oreilles échanquées (*M. emarginatus*), Murin à Moustaches (*M. mystacinus*), Murin de Natterer (*M. nattereri*).

Les quelques données de Grand Murin (*Myotis myotis*), espèce rare dans cette région n'ont pas été retenues car sujettes, dans certaines conditions, à confusion avec celles de la Sérotine commune.

Cette richesse spécifique se montre tout à fait comparable à celle obtenue lors des prospections réalisées sur la commune de Concarneau lors de l'ABC de cette commune, et ceci malgré des inventaires dix fois moins nombreux.

Comme pour l'ABC de Concarneau, La particularité de cet inventaire a été de révéler les fortes occurrences et abondances de deux espèces patrimoniales listées sur l'annexe II de la directive habitats : le Grand rhinolophe, contacté dans 36% des sites et la Barbastelle d'Europe, contactée dans 64% des sites !

Quelques commentaires par espèce

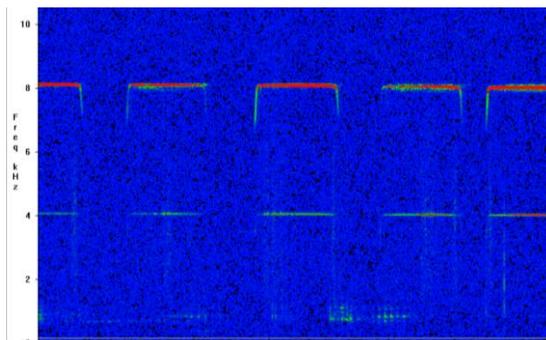
La présentation des deux espèces patrimoniales, le Grand Rhinolophe et la Barbastelle d'Europe est reprise de la publication de l'ABC de Concarneau (Kerbiriou Ch., 2020).

Le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)



Source : Wikipédia

https://fr.wikipedia.org/wiki/Rhinolophus_ferrumequinum



Sonagramme de Grand Rhinolophe Source : Vigie Chiro

Il s'agit d'une espèce sédentaire étroitement liée aux zones boisées et au bocage riche en haies et prairies pâturées. Elle hiberne en essaim, dans des cavités à forte hygrométrie, avec une préférence pour les galeries de mines, carrières, grandes caves, grottes maritimes. Mais la douceur des hivers bretons permet à cette espèce de rester actifs et de chasser lors des périodes de redoux. Les colonies de reproduction sont en Bretagne presque exclusivement dans des grands combles sombres sous toiture d'ardoise (église, granges...). La mise-bas a lieu en moyenne de la mi-juin à la mi-juillet, en essaim de 20 à 300 individus. Les femelles mettent au monde leur premier jeune entre trois et cinq ans. Le Grand Rhinolophe est une espèce longévive, les individus de plus de 15 ans constituent une part importante d'une population, le record connu est de 30 ans. Les femelles sont très fidèles à leur gîte de mise-bas et l'essentiel des juvéniles retourneront l'année suivante à leur colonie. Lorsqu'un site devient inhospitalier (dérangement, installation d'une chouette effraie...), la colonie peut se replier sur un gîte de remplacement, mais bien souvent moins favorable, ces nouveaux gîtes sont retrouvés souvent à moins de 1km du précédent suggérant une grande fidélité à leurs terrains de chasse.

Pour la chasse, ses milieux de prédilection sont les pâtures entourées de haies, les ripisylves, lisières de massifs de feuillus, sous-bois dégagés, vergers, cordons dunaires, par

contre, elle évite les boisements de résineux et cultures. Environ 90% des terrains de chasse se situent à moins de 5,5Km du gîte de reproduction. Le Grand Rhinolophe pratique préférentiellement la chasse à l'affût dans la végétation dense, mais chasse aussi au vol, avec une préférence marquée pour les grosses proies : Papillons de nuits, Coléoptères notamment bousiers et hannetons, Diptères.

Dynamique des population et responsabilité environnementale

L'espèce a marqué un déclin prononcé au XXème siècle dans l'ensemble de l'Europe du Nord-Ouest. La principale cause de cet effondrement des populations serait le changement d'usage des sols et tout particulièrement la conversion des zones boisées et des petits champs en terres agricoles de type openfield ou en zone urbaine et très probablement l'usage massif des pesticide type organochlorés à forte rémanence, s'accumulant dans l'organisme et pour lesquelles les espèces longévives comme les grand rhinolophe sont fortement impactées (fertilités) (Piraccini, 2016). Depuis les années 1990 les populations semblent cependant moins décliner, voir pour certaines augmenter doucement, mais elles restent encore à de niveaux très faibles.

L'espèce est protégée à l'échelle nationale, elle est listée à l'Annexe 2 de la Directive européenne Faune-Flore-Habitat. Cette annexe, liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation modifiée par la Directive 97/62/CE. La Bretagne avec 13% des effectifs nationaux à une forte responsabilité. Si l'espèce est rencontrée sur une bonne partie du territoire breton, le Finistère héberge près de 60% des effectifs reproducteurs. Cette espèce est listée sur la liste rouge des mammifères de Bretagne dans la catégorie « en danger », elle fait donc ainsi partie des 12% des espèces de mammifères les plus menacées de Bretagne.

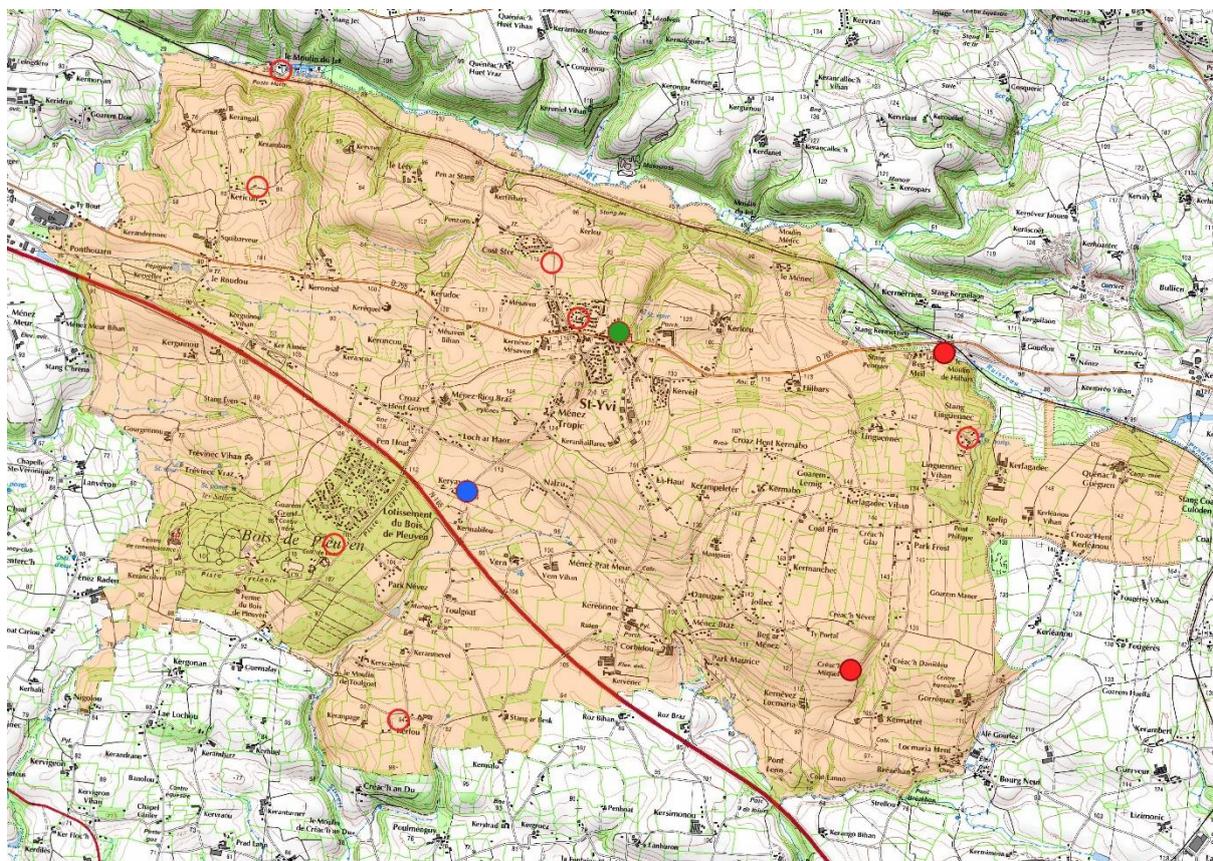
Situation sur la commune de Saint-Yvi

L'espèce a été trouvée dans 4 inventaires sur 11, soit 36%. Sa présence souligne la responsabilité environnementale de la commune pour cette espèce.

Cette espèce est sensible à la disparition de ses habitats de chasse (haies, prairies pâturées, vallons boisés...), à l'intensification des pratiques agricoles (bioaccumulation des produits phytosanitaires, diminution des populations d'insectes...). Utilisant un réseau de corridors pour ses déplacements, elle est aussi sensible à la fragmentation et la perte de continuité écologique (Pinaud et al. 2018). Enfin, les rhinolophes sont parmi les espèces les plus sensibles à la pollution lumineuse (Stone et al. 2009).

Localisation du Grand rhinolophe sur la commune de Saint-Yvi

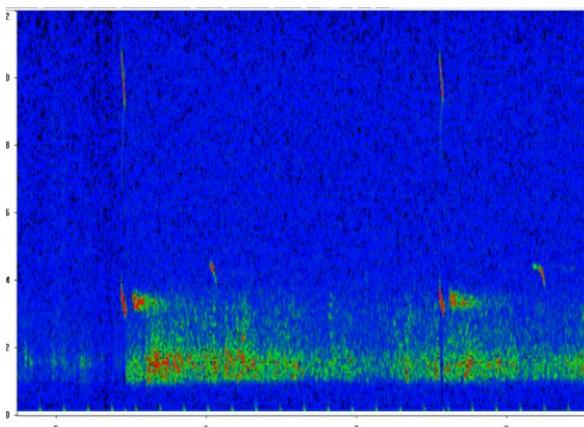
○ Non détecté ● Activité faible ● Activité modérée ● Activité forte



La Barbastelle d'Europe (*Barbastrella barbastrellus*)



Source : Wikipédia
https://fr.wikipedia.org/wiki/Barbastrella_barbastrellus



Sonagramme de la Barbastelle d'Europe Source: Vigie Chiro

Réputée forestière, elle fréquente en Bretagne les zones bocagères. Sédentaire, elle occupe toute l'année et d'année en année le même domaine vital. Un individu peut chasser sur un territoire de 100 à 200 ha autour de son gîte. Il s'agit d'une des espèces européennes les plus spécialistes en terme d'habitat de chasse et en terme de régime alimentaire. Elle chasse en effet presque exclusivement de microlépidoptères qu'elle capture en vol entre 1,5 et 6 mètres de hauteur. Elle chasse le long des lisières arborées, en forêt le long des chemins, sous les houppiers ou au-dessus de la canopée. Les gîtes d'hiver peuvent être des caves voûtées, des ruines, des souterrains, des tunnels où elle s'accroche librement à la voûte ou à plat ventre dans une anfractuosité. En été, elle loge dans des cavités d'arbre (en Bretagne, 73% dans des chênes) ou des bâtiments le long de grosses poutres.

Dynamique des population

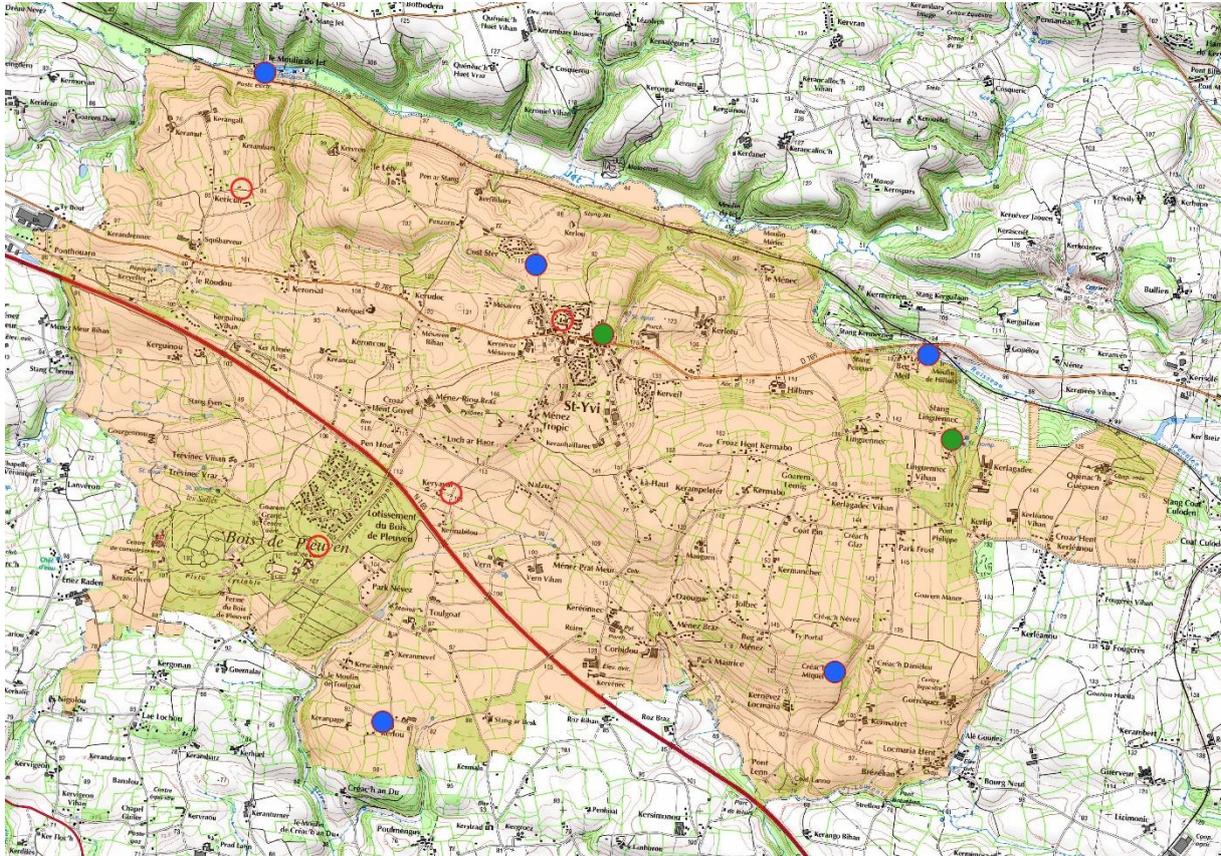
Du fait que la plupart de ces gîtes soient arboricoles, documenter la tendance de ces populations reste délicate. Néanmoins, en Europe, la tendance générale au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle était au déclin, l'espèce étant en voie d'extinction dans plusieurs pays (Pays bas, Belgique, Allemagne). En Bretagne la tendance n'est pas connue. La principale cause de ce recul semble être attribuée à la gestion sylvicole (recours aux insecticides). La Barbastelle est classée quasi menacée (NT) dans la liste rouge UICN en Bretagne. Comme le Grand Rhinolophe, la Barbastelle est listée à l'Annexe 2 de la Directive européenne Faune-Flore-Habitat.

Situation sur la commune de Saint-Yvi

L'espèce est présente dans 64% des sites inventoriés (7 sur 11). A l'exception d'une présence avec activité faible dans le bourg de Saint-Yvi, les autres données proviennent de sites peu urbanisés.

Localisation de la Barbastelle d'Europe sur la commune de Saint-Yvi

○ Non détecté ● Activité faible ● Activité modérée ● Activité forte



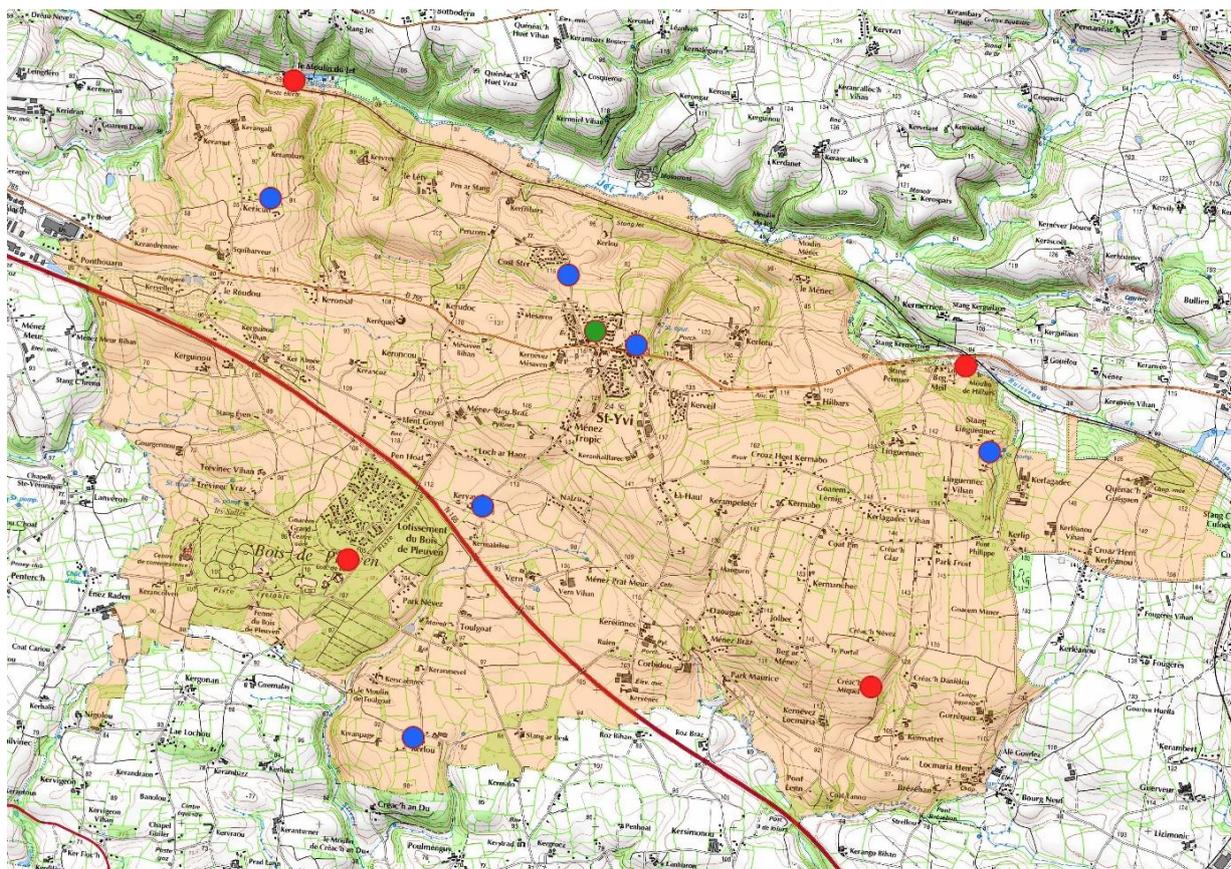
Autres espèces

Les informations concernant l'écologie des différentes espèces sont extraites de l'ouvrage « Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse » de Laurent Arthur et Michèle Lemaire.

Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)

Localisation de la Pipistrelle commune sur la commune de Saint-Yvi

○ Non détecté ● Activité faible ● Activité modérée ● Activité forte



© Meren Winter

Milieux : tous les milieux, y compris en zone urbaine.

Gîtes d'hiver : bâtiments, greniers, fissures de murs ...

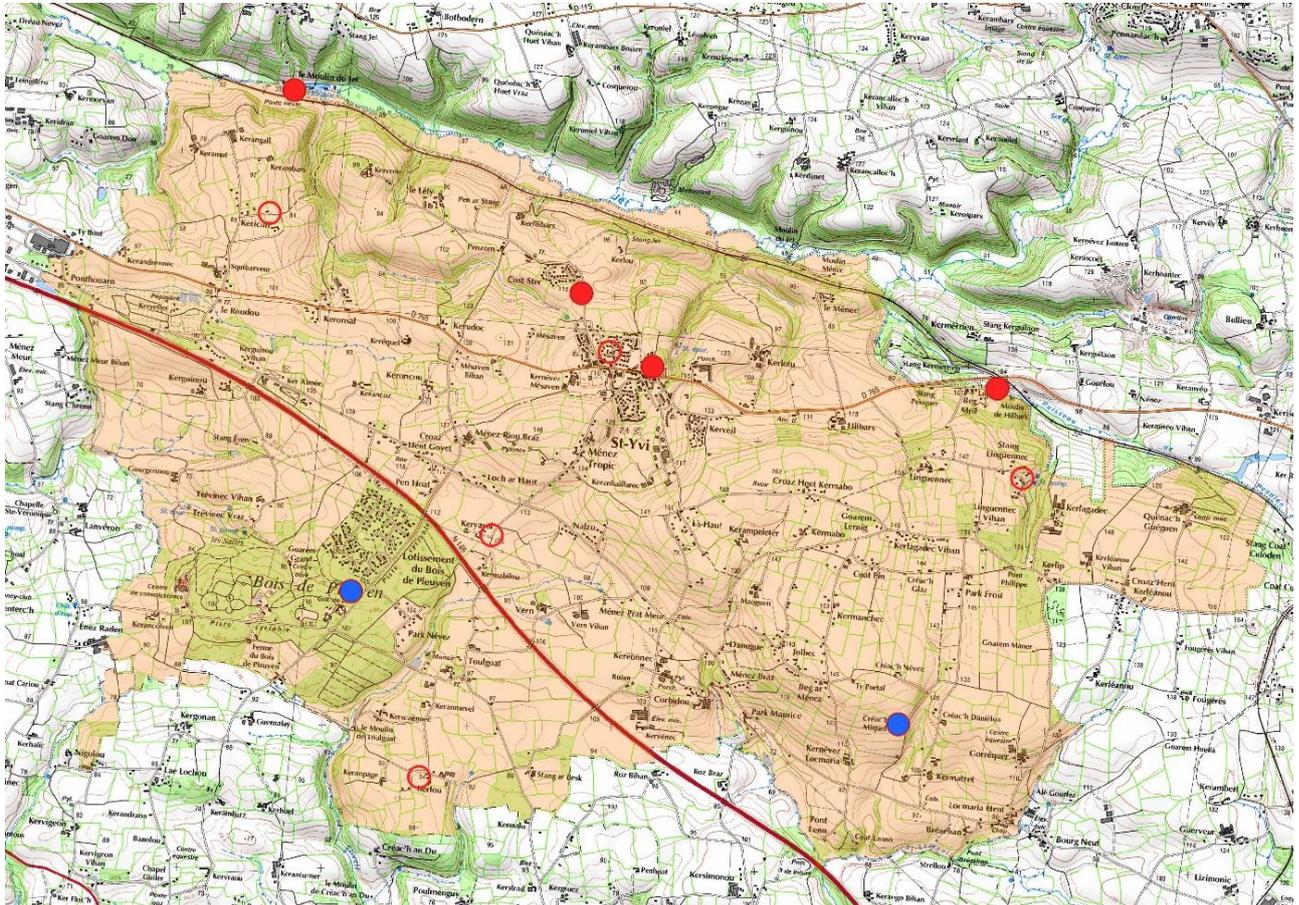
Gîtes d'été : maisons, granges, garages

Commentaires Saint-Yvi : espèce commune en Bretagne bien présente dans tous les inventaires.

Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*)

Localisation de la Pipistrelle de Nathusius sur la commune de Saint-Yvi

○ Non détecté ● Activité faible ● Activité modérée ● Activité forte



© Alis Photo

Milieux : espèce forestière de plaine

Gîtes d'hiver : cavités arboricoles, fissures et décolllements d'écorce

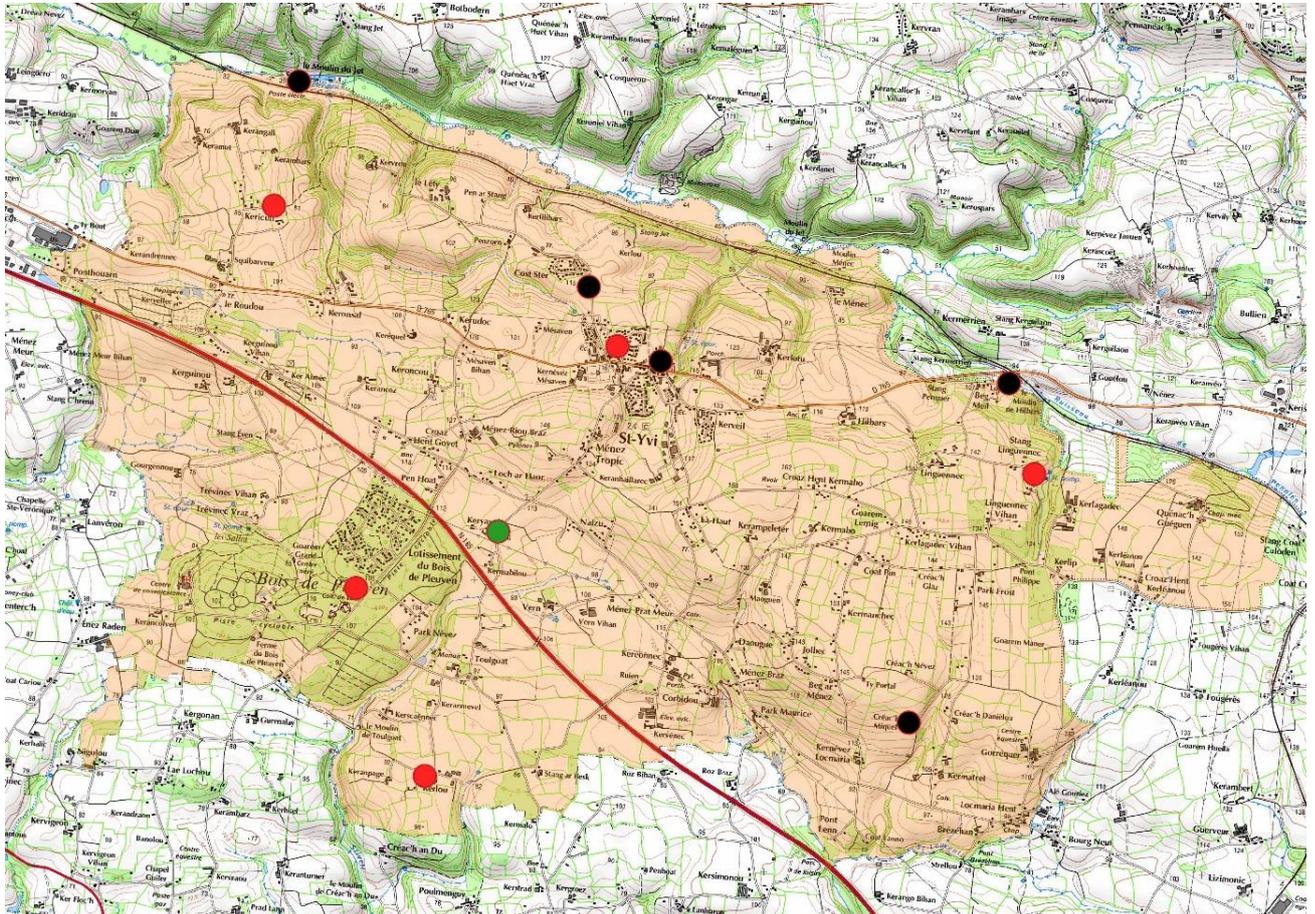
Gîtes d'été : gîtes arboricoles entre 5 et 10 m de hauteur

Commentaires Saint-Yvi : espèce moyennement commune dans le Finistère

Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)

Localisation de la Sérotine commune sur la commune de Saint-Yvi

○ Non détecté ● Activité faible ● Activité modérée ● Forte ● Très forte



Milieus : campagnards ou urbains

Gîtes d'hiver : bâtiments, églises

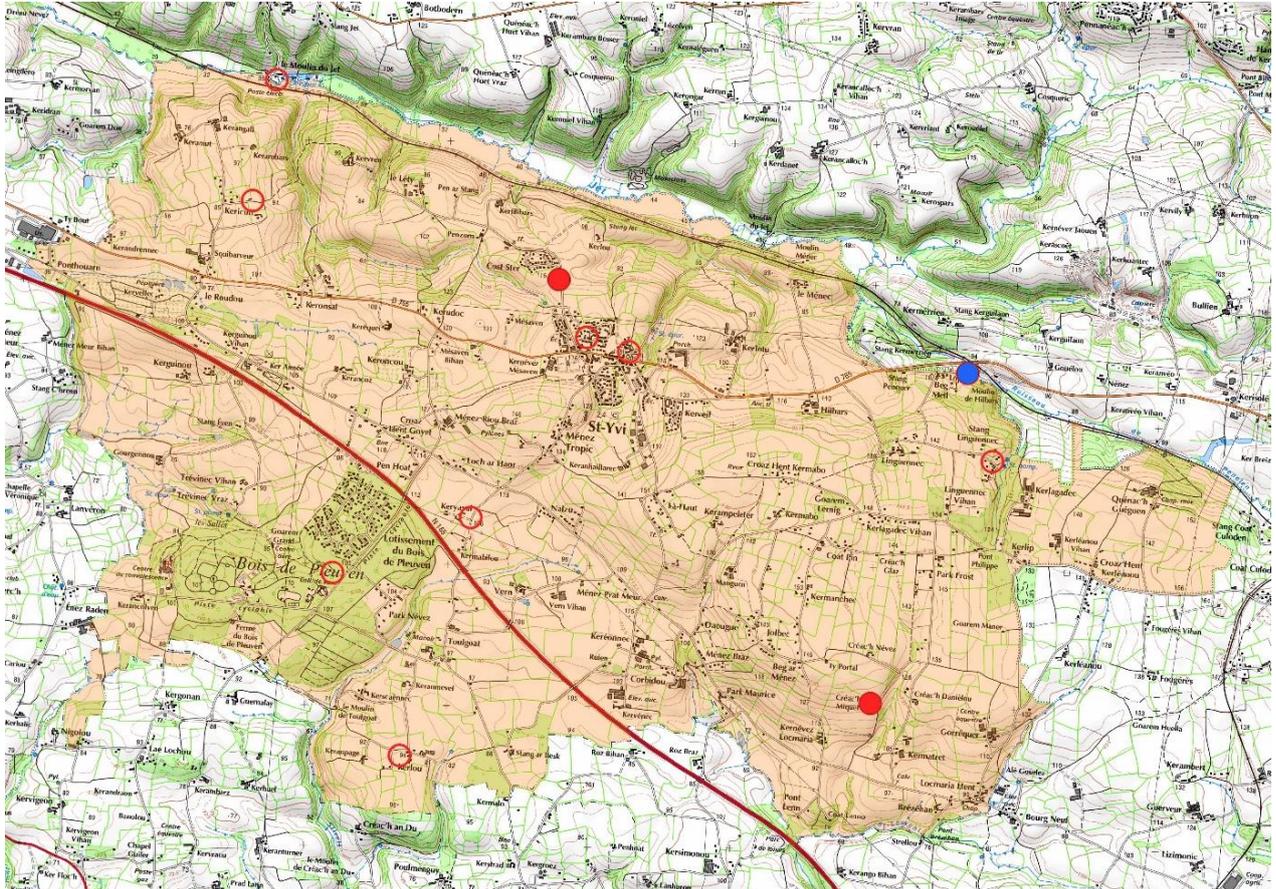
Gîtes d'été : combles des bâtiments

Commentaires Saint-Yvi : les niveaux d'activité forts à très forts indiquent pour cette espèce un habitat très favorable, suggérant un habitat bocager de "bonne qualité". Il est très probable que pour les sites avec très forte activité il y ait une colonie de reproduction à proximité.

Noctule commune (*Nyctalus noctula*)

Localisation de la Noctule commune sur la commune de Saint-Yvi

○ Non détecté ● Activité faible ● Activité modérée ● Activité forte



Milieus : principalement forestiers

Gîtes d'hiver : larges cavités forestières, loges de Pics, nichoirs

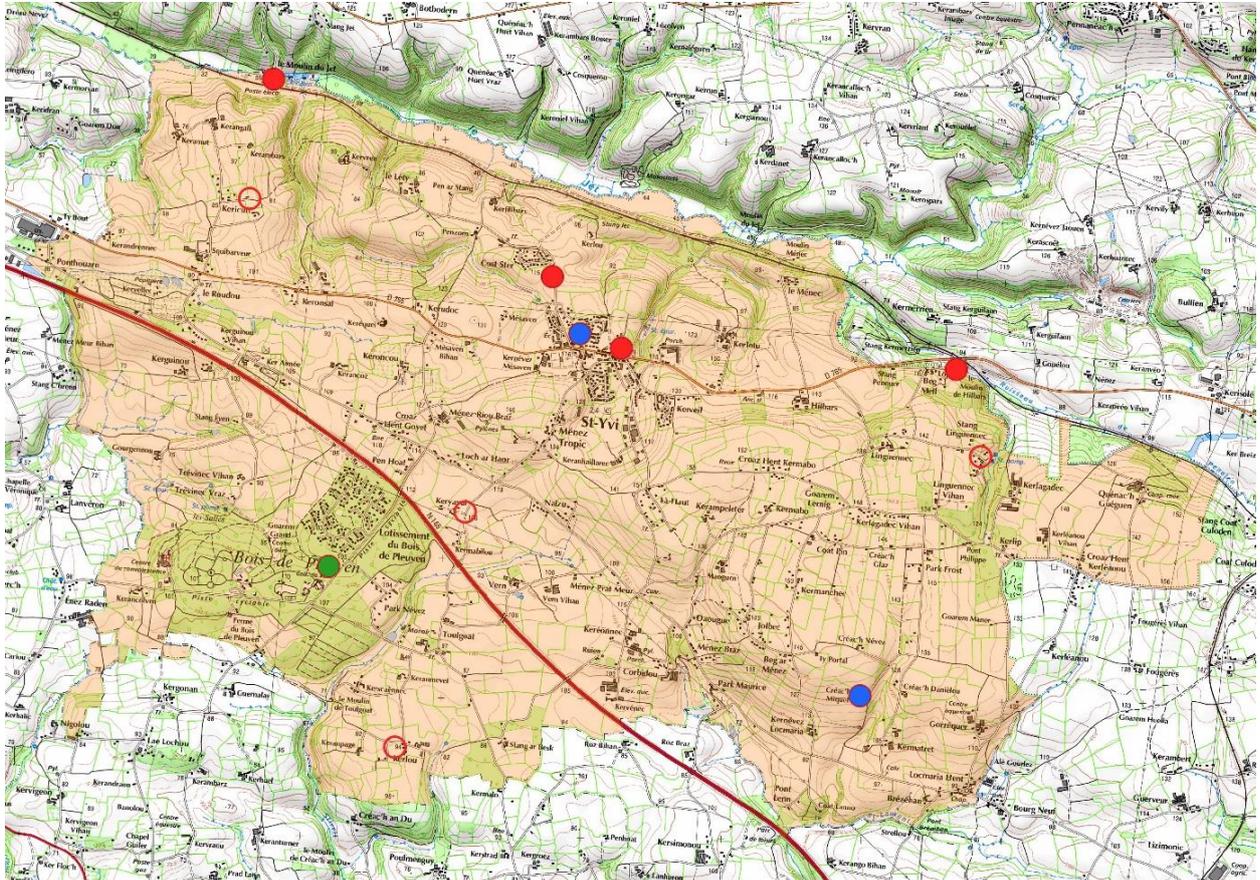
Gîtes d'été : cavités arboricoles naturelles

Commentaires Saint-Yvi : la Noctule commune est une espèce particulièrement rare en Bretagne dont la présence sur la commune de Saint-Yvi demanderait confirmation par des relevés plus nombreux.

Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)

Localisation de la Noctule de Leisler sur la commune de Saint-Yvi

○ Non détecté ● Activité faible ● Activité modérée ● Activité forte



Milieux : espèce forestière préférant les boisements assez ouverts de Châtaigniers et de Chênes

Gîtes d'hiver : forestiers, nichoirs

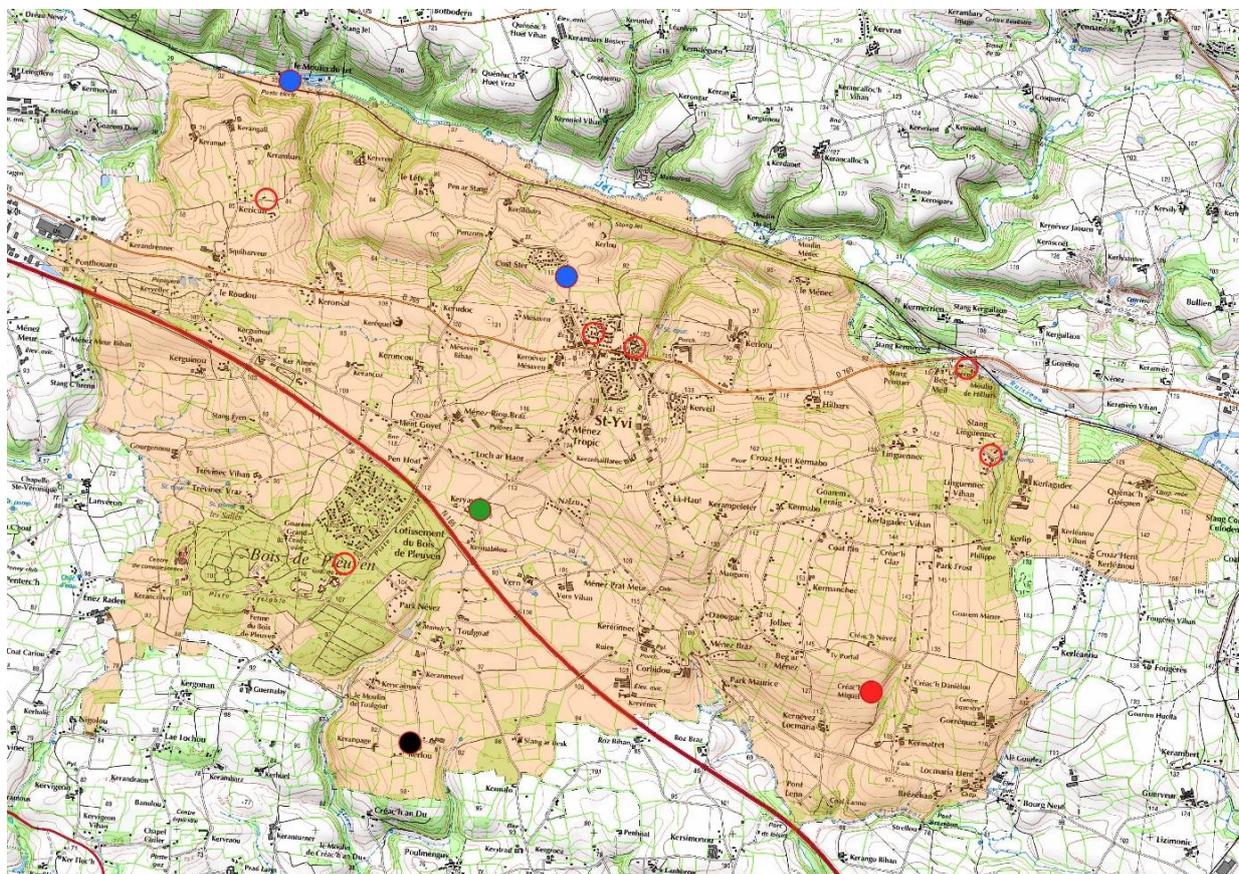
Gîtes d'été : gîtes forestiers (feuillus, pins) souvent en hauteur

Commentaires Saint-Yvi : la Noctule de Leisler est une espèce rare en Bretagne occidentale. Elle semble bien présente à Saint Ivy (niveau d'activité parfois fort) un peu comme à Concarneau, soulignant peut être une zone de migration sur la partie sud finistérienne.

Oreillard gris (*Plecotus austriacus*)

Localisation de l'Oreillard gris sur la commune de Saint-Yvi

○ Non détecté ● Activité faible ● Activité modérée ● Forte ● Très forte



© J.-C. de Massary

Milieus : milieux agricoles traditionnels, villages

Gîtes d'hiver : combles, fissures de falaises

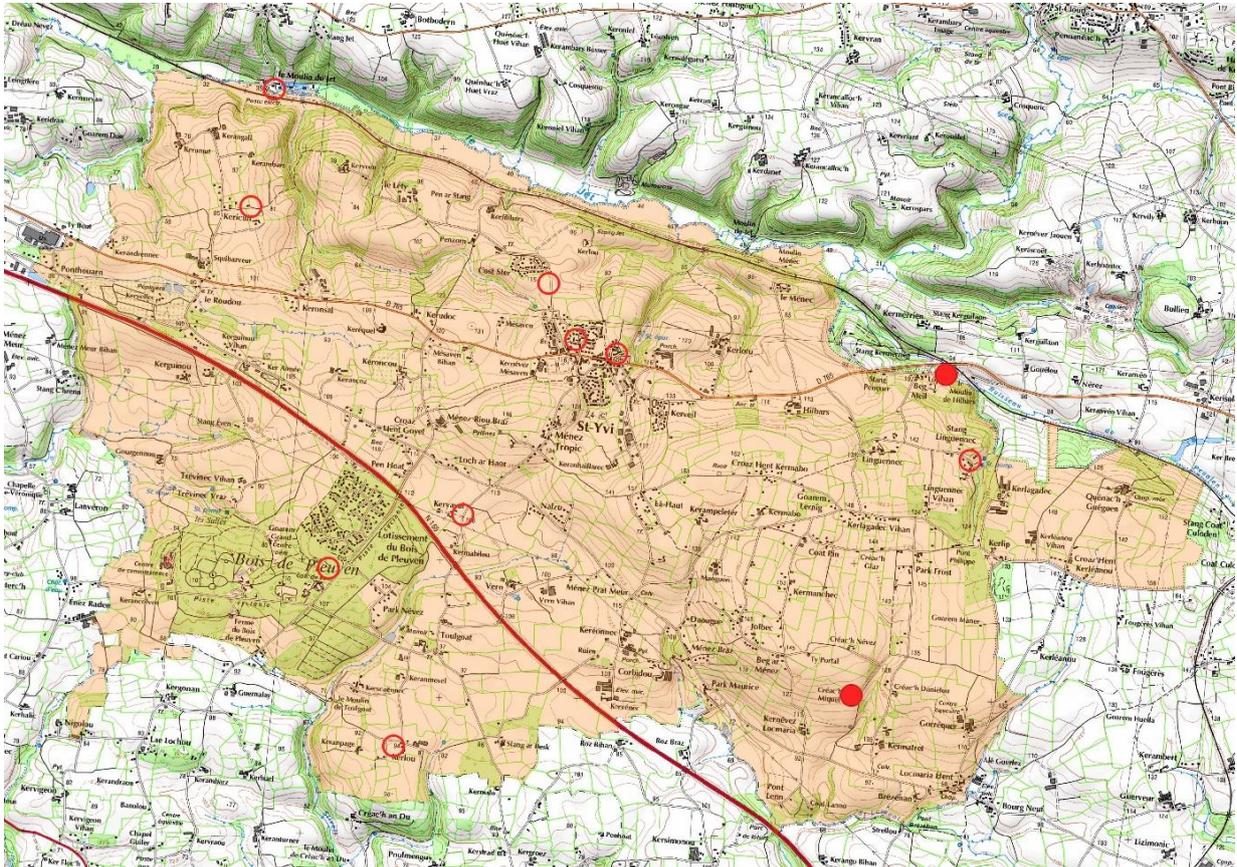
Gîtes d'été : espèce anthropophile, combles chauds des bâtiments

Commentaires Saint-Yvi : l'activité très forte du site au sud de la commune suggère une colonie de reproduction.

Oreillard roux (*Plecotus auritus*)

Localisation de l'Oreillard roux sur la commune de Saint-Yvi

○ Non détecté ● Activité faible ● Activité modérée ● Activité forte



L. Arthur

Milieux : forestiers, vallées alluviales

Gîtes d'hiver : mines, grottes, caves, ponts

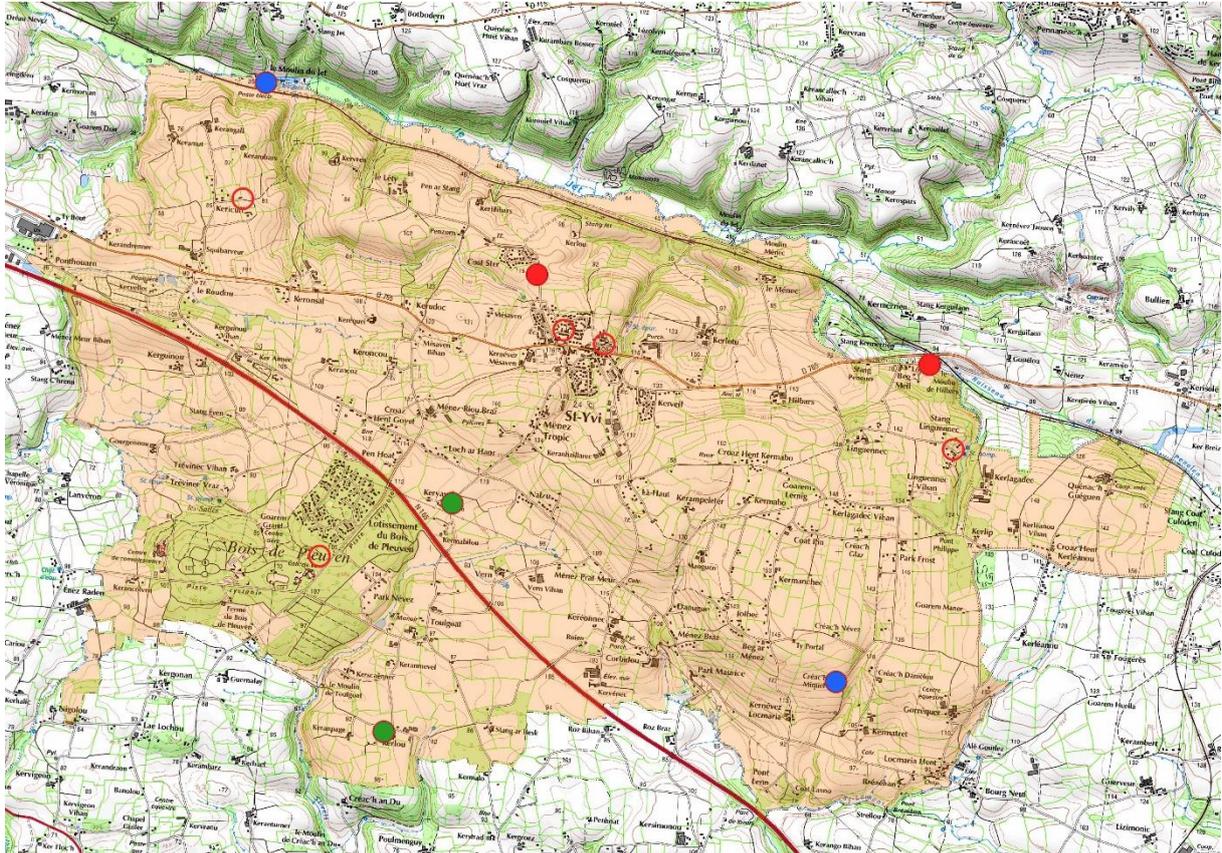
Gîtes d'été : bâtiments, cavités arboricoles, nichoirs

Commentaires Saint-Yvi : espèce moyennement commune dans le Finistère

Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*)

Localisation du Murin de Daubenton sur la commune de Saint-Yvi

○ Non détecté ● Activité faible ● Activité modérée ● Activité forte



Milieu : forestiers proches de l'eau

Gîtes d'hiver : cavernicoles (caves, grottes, carrières, mines, puits ...)

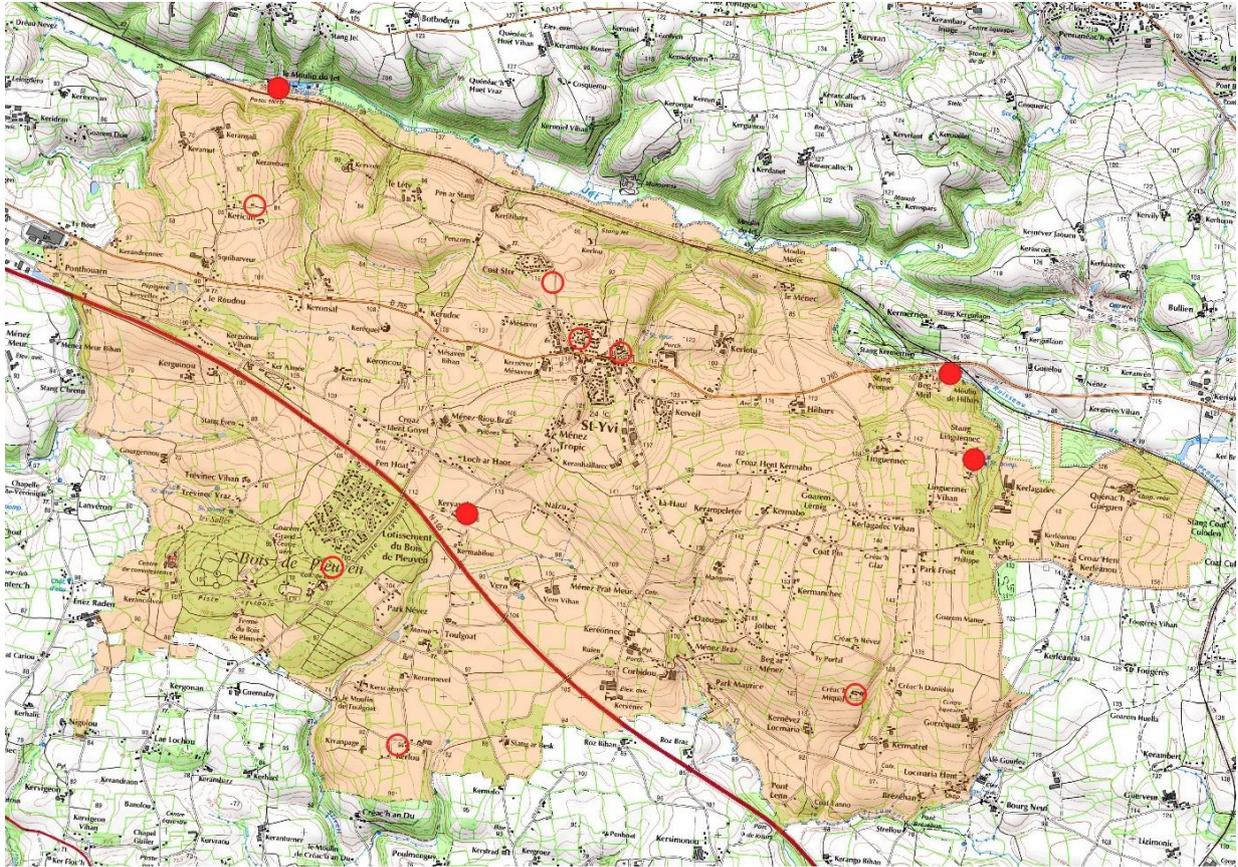
Gîtes d'été : cavités arboricoles dans feuillus (souvent Hêtres)

Commentaires Saint-Yvi : espèce commune en Bretagne

Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*)

Localisation du Murin à oreilles échanquées sur la commune de Saint-Yvi

○ Non détecté ● Activité faible ● Activité modérée ● Activité forte



© L. Arthur

Milieu : boisés feuillus, vallées, parcs et jardins

Gîtes d'hiver : strictement cavernicoles (grottes, carrière, mines, caves)

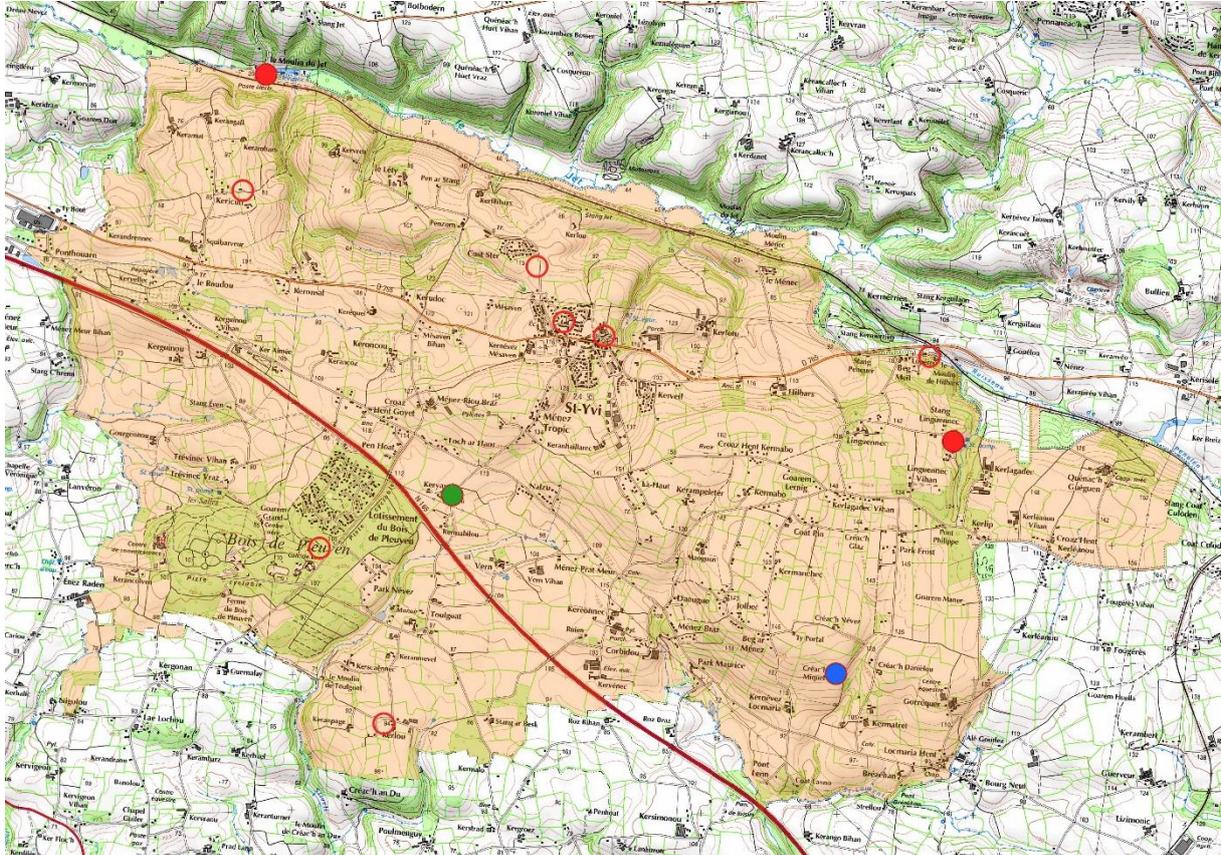
Gîtes d'été : nurseries dans les combles au faitage élevé et avec de larges ouvertures

Commentaires Saint-Yvi : espèce peu commune dans le Finistère

Murin à Moustaches (*Myotis mystacinus*)

Localisation du Murin à moustaches sur la commune de Saint-Yvi

○ Non détecté ● Activité faible ● Activité modérée ● Activité forte



L. Arthur

Milieus : mixtes, ouverts à semi-ouverts, bocage

Gîtes d'hiver : petites caves, grottes, mines, carrières

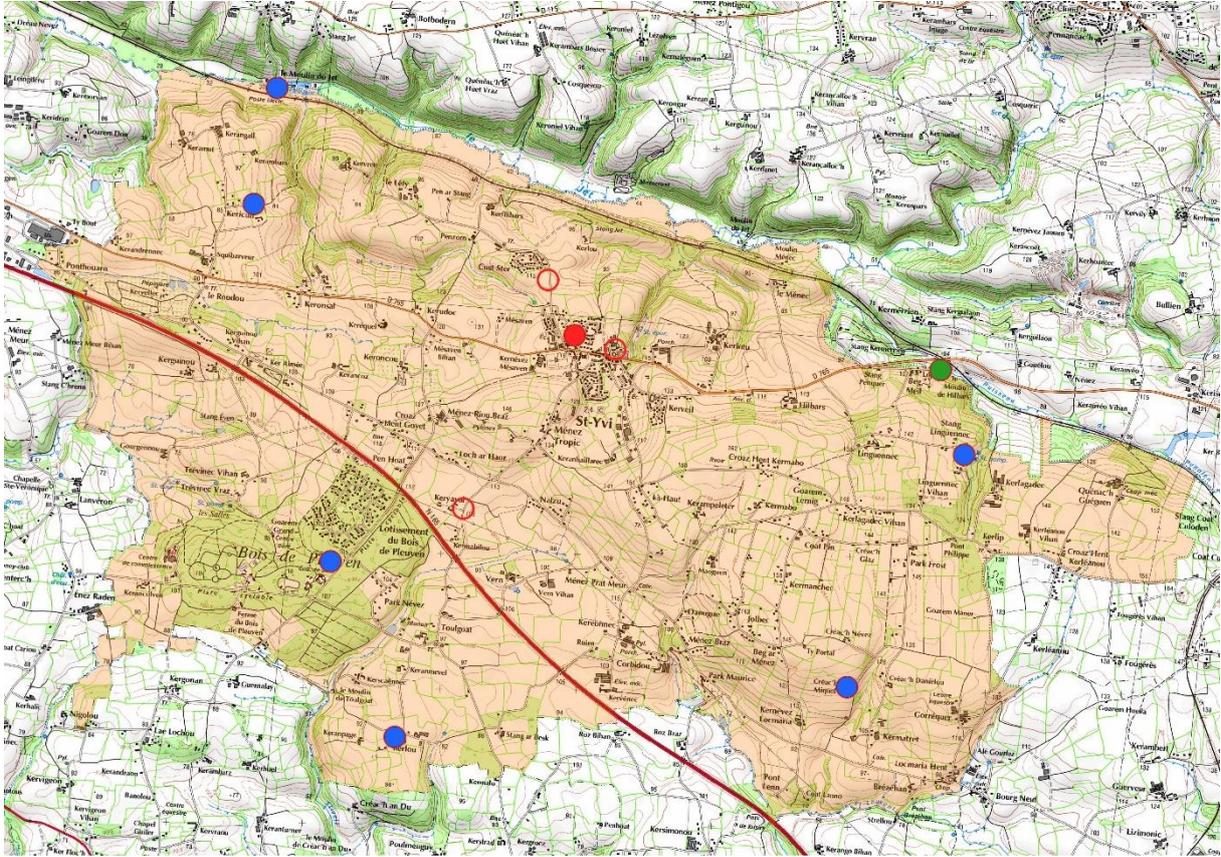
Gîtes d'été : bâtiments (volets ouverts, linteaux de granges, huisseries, bardages de façades ...)

Commentaires Saint-Yvi : espèce moyennement commune dans le Finistère

Murin de Naterrer (*Myotis nattereri*)

Localisation du Murin de Naterrer sur la commune de Saint-Yvi

○ Non détecté ● Activité faible ● Activité modérée ● Activité forte



© Bael

Milieus : très divers, massifs forestiers, bocage, habitats humains dispersés

Gîtes d'hiver : typiquement cavernicoles (grottes, mines, caves, tunnels, ponts ...)

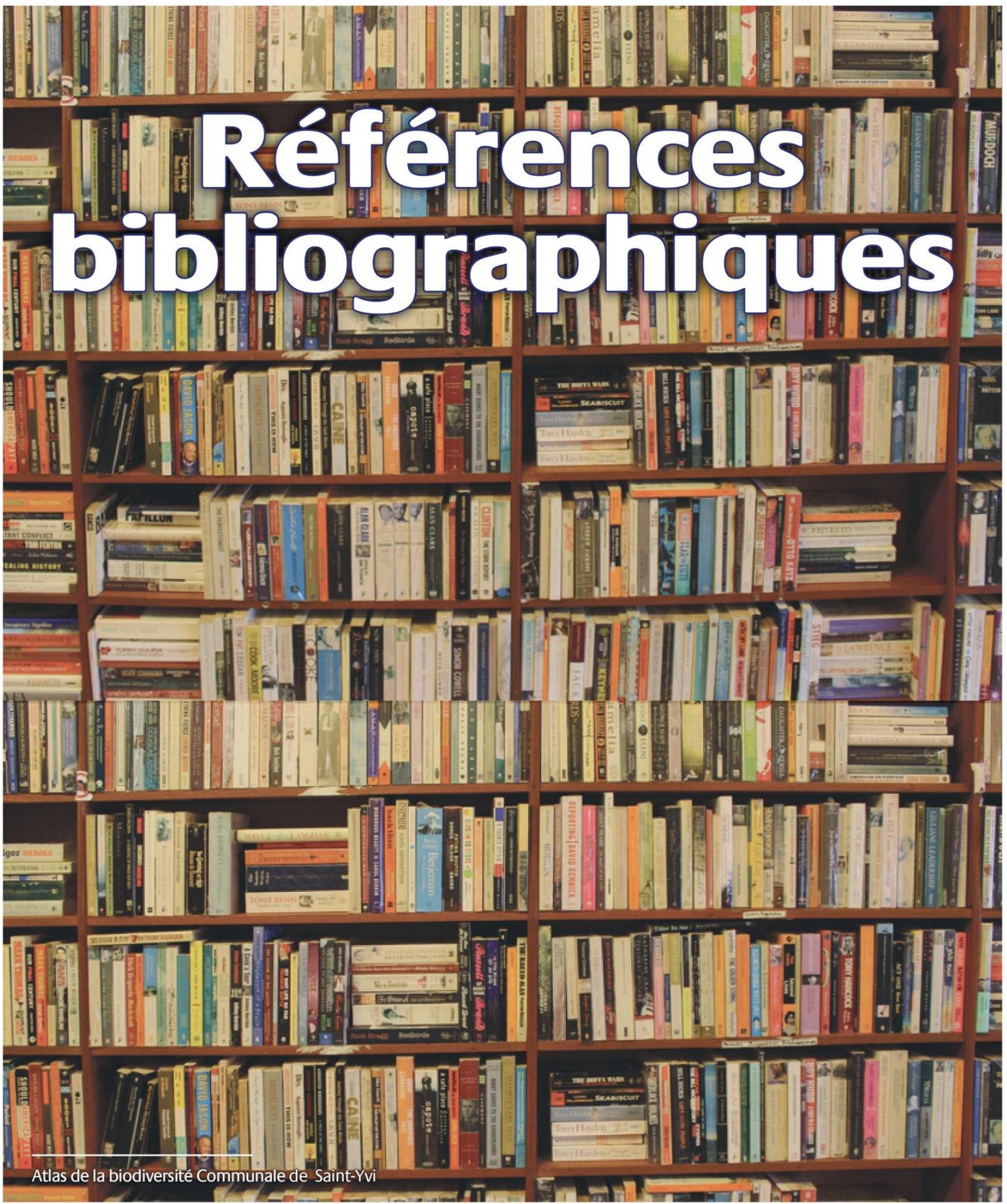
Gîtes d'été : très diversifiés (arbres, bâtiments, ponts, falaises ...)

Commentaires Saint-Yvi : espèce commune en Bretagne

* * * * *

Références bibliographiques

- Arthur L. & Lemaire M. 2009. Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope); MNHN, Paris, 544p.
- Bas, Y., Bas, D., & Julien, J. (2017). Tadarida: A toolbox for animal detection on acoustic recordings. *Journal of Open Research Software*, 5(6), 1–8. <https://doi.org/10.5334/jors.154>
- Boireau J. Grand Rhinolophe In Simonnet F. (Coord.) 2015. Atlas des mammifères de Bretagne. Groupe Mammalogique breton. Locus Solus 304p.
- Kerbiriou C., Azam C., Touroult J., Marmet J., Julien J.F., Pellissier V., 2018. Common bats are more abundant within Natura 2000 areas. *Biological Conservation* 217: 66-74
- Rossiter, S., Ransome, R., Faulkes, C. et al. Mate fidelity and intra-lineage polygyny in greater horseshoe bats. *Nature* 437, 408–411 (2005).
- Piraccini, R. 2016. *Rhinolophus ferrumequinum*. The IUCN Red List of Threatened Species 2016: e.T19517A21973253. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-2.RLTS.T19517A21973253.en>.
- Pinaud D., Claireau F., Leuchtman M., Kerbiriou C. 2018. Modelling landscape connectivity for greater horseshoe bat (*Rhinolophus ferrumequinum*) using an empirical quantification of resistance. *Journal Applied Ecology* 55: 2600–2611
- Stone EL, Jones G, Harris S (2009) Street Lighting Disturbs Commuting Bats. *Curr Biol* 19:1123–1127.



Références bibliographiques

Partie 5 - Références bibliographiques

Bibliographie généraliste

- Alepe, CEN48, COGard, 2016.- Méthodologie d'élaboration des Atlas de la Biodiversité communal du Parc national des Cévennes. Rapport commis pour le compte du Parc national des Cévennes. 171 pages.
- Amsallem J., Deshayes M., Bonneville M., 2010, "Analyse comparative de méthodes d'élaboration de trames vertes et bleues nationales et régionales", Sciences eaux & territoire, la revue d'Irstea, No.03, 40-45.
- Bernier A., Théau J., 2013, "Modélisation de réseaux écologiques et impacts des choix méthodologiques sur leurs configurations spatiales : analyse de cas en Estrie (Québec, Canada)", VertigO, [En ligne], Controverses environnementales : expertise et expertise de l'expertise, Vol.13 No.2
- Billon L., Sordello R., Touroult J. (2015). Protocole de recensement des collisions entre la faune sauvage et les véhicules : proposition d'un socle commun. Service du patrimoine naturel, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. SPN 2015 – 40 : 18 pp.
- Guillebot de Nerville T., Schultz F., 2022. Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi (29) : État initial des connaissances. Bretagne Vivante. 69 p.
- Guillebot de Nerville T., Schultz F., 2022. Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi (29) : Plan de prospection. Bretagne Vivante. 39 p.
- Carsignol J., Routes et passages à faune : 40 ans d'évolution. Service d'études techniques des routes et autoroutes (SETRA), ISRN : EQ-SETRA--06-ED20—FR.
- Commission Européenne – Rapport relatif à l'état de conservation des espèces et des habitats protégés au titre des directives « Oiseaux » et « Habitats » et aux tendances observées au cours de la période 2013-2018, 15 Octobre 2020.
- COMOP TVB, juillet 2010, choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques, éditeur MEEDDM, volume 1,
- Cormier-Salem M. C. & Roussel B. 2000. — Patrimoines naturels : la surenchère. La Recherche 333: 106-110.
- Couvet D., Jiguet F., Julliard R. & Levrel H. 2008. — Indicateurs et observatoires de biodiversité. Biosystema 25 – Linnaeus. Systématique et Biodiversité: 83-90.
- Directive Habitats, Faune, Flore : Directive 92/43/CEE du 21 Mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JO L 206 du 22.07.1992, p.7).

Dehouck H., Amsallem J., 2017, Analyse des méthodes de précision des continuités écologiques à l'échelle locale en France, Irstea – UMR TETIS, Centre de ressources Trame verte et bleue, 96 p

Forum des marais atlantiques. Les têtes de bassin versant : des zones essentielles pour la gestion des milieux aquatiques et de la biodiversité, 2020.

IPBES (2019): Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondízio, H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, and C. N. Zayas (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 56 pages.

Lescroart M., Boulaire C. (2022), L'Atlas de la Biodiversité Communale : pour connaître, sauvegarder et protéger la biodiversité sur son territoire. Rédigé sur la base du guide ABC : M. Paquin, J. Roulot, P. Leveque.

Liénard S., and Clergeau P, "Trame Verte et Bleue : Utilisation des cartes d'occupation du sol pour une première approche qualitative de la biodiversité", *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Environnement, Nature, Landscape, article No.519, 1 mars 2011.

Linglart M., Morin S., Paris M., Clergeau P., "Méthodologie de la mise en place d'une Trame verte urbaine : le cas d'une communauté d'agglomération, Plaine Commune", *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Regional and Urban Planning, article No.785, 6 juillet 2016.

Locquet A., Clauzel C., Identification et caractérisation de la trame verte et bleue du PNR des Ardennes : comparaison des approches par habitat et par perméabilité des milieux. *Cybergeo : Revue européenne de géographie / European journal of geography*, UMR 8504 Géographie-cités, 2018, pp.27.

Paquin M., Roulot J. , Leveque P. (2014), Guide ABC. S'approprier et protéger la biodiversité de son territoire.

Savouré-Soubelet A. 2013. — Évolution des PNA : éléments méthodologiques. Proposition d'un protocole d'établissement d'une liste d'espèces prioritaires. Muséum national d'Histoire naturelle – Service du Patrimoine naturel, Paris, 79 p.

Schéma de Cohérence Territoriale de Concarneau Cornouaille Agglomération – validé 23 Mai 2013.

Schéma de Cohérence Territoriale de Concarneau Cornouaille Agglomération – Évaluation du SCoT à 6 ans, 2018.

Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Bretagne – Rapport 2, validé le 9 Juillet 2015, rédigé par le bureau d'études CERESA : Le Blévec M., Dallemagne H.

Sellin V. (coord.), Auguin Y., Garcia O., Guilhauma G., Hardegen M., Studerus K., 2020 -

Cartographie des grands types de végétation de Bretagne. Département du Finistère : notice de la carte. FEDER / Région Bretagne / DREAL Bretagne / Agence de l'eau Loire-Bretagne / Département du Finistère / Département d'Ille-et-Vilaine / Département des Côtes-d'Armor / Département du Morbihan / Brest métropole. Conservatoire botanique national de Brest, 103 p. + 2 annexes.

Tanguy, A., Gourdain, P., Dodinet, E. & Haffner, P. 2011. Méthodologie pour le diagnostic des données existantes sur la commune (volet 0) – Atlas de la Biodiversité dans les Communes (ABC). MNHN – MEDDTL. 36 p.

Vanpeene-Bhuier S. et Amsallem, J., 2014, "Schémas régionaux de cohérence écologique : les questionnements, les méthodes d'identification utilisées, les lacunes", Sciences Eaux & Territoires, No.14, 2-5.

Ysnel F., Morel L., Devogel P., Altherr T., Dugravot S., Morel R. & Lebas J.-F. 2020. — Hiérarchisation de la valeur de préservation des oiseaux nicheurs à enjeux : application d'un indice intégrateur pour le département d'Ille-et-Vilaine. *Naturae* 2020 (13): 189-211.

Annexe II de la Directive « Habitats Faune Flore », Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages [Journal officiel n° L 206 du 22/07/1992]

https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/pho_tographies-aeriennes

<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

Flore et Végétation

Delassus L., Magnanon S., Colasse V., Glémarec E., Guitton h., Laurent E., Thomassin G., Bioret F., Catteau E., Clément B., Diquelou S., Felzines J.-C., Foucault B. de, Gauberville C., Gaudillat v., Guillevic Y., Haury J., Royer J.-M., Vallet J., Geslin J., Goret M., Hardegen m., Lacroix P., Reimringer K., Waymel J., Zambettakis C., 2014 – Classification physionomique et phytosociologique des végétations de Basse- Normandie, Bretagne et Pays-de-Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p.

Quéré E., Geslin J., 2016 - Liste des plantes vasculaires invasives de Bretagne. DREAL Bretagne, Région Bretagne. Conservatoire botanique national de Brest, 27 p. + annexes.

Quéré E., Magnanon S, Ragot R., Gaget L., Hardy F., 2016 - Atlas floristique de Bretagne : la flore du Finistère. Conservatoire botanique national de Brest, 693 p.

Oiseaux

Arrêté du 19 avril 2007 modifiant la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement. NOR DEVN0753065A - J.O. du 06/05/2007, texte : 31 (page 8089).

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les

modalités de leur protection. NOR DEVN0914202A. Version consolidée au 05 mars 2016.

Annexe I de la directive « Oiseaux » : Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. [Journal officiel n° L 103 du 25.4.1979].

Groupe ornithologique Breton, 2012 – Atlas des oiseaux nicheurs de Bretagne. 511 p.

Liste rouge des oiseaux d'Europe : BirdLife International (2021) European Red List of Birds. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities. doi: 10.2779/374506

Liste rouge des oiseaux nicheurs de France (2016) : UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

Liste rouge des oiseaux nicheurs de Bretagne (2015) élaboration pilotée par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne, consultable sur bretagne-environnement.fr

Mammifères

Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : NOR DEVN0752752A - J.O. du 10/05/2007 texte : n° 152 (pages 8367/8369). Application des art. R. 411-1 et suivants du code de l'environnement - Abrogation de l'arrêté du 17 avril 1981 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire.

Arthur L. & Lemaire M. 2009. Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope); MNHN, Paris, 544p.

Bas, Y., Bas, D., & Julien, J. (2017). Tadarida: A toolbox for animal detection on acoustic recordings. *Journal of Open Research Software*, 5(6), 1–8. <https://doi.org/10.5334/jors.154>

Boireau J. Grand Rhinolophe In Simonnet F. (Coord.) 2015. Atlas des mammifères de Bretagne. Groupe Mammalogique Breton. Locus Solus 304p.

Liste rouge des mammifères d'Europe : Temple, H.J. and Terry, A. (Compilers). 2007. The Status and Distribution of European Mammals. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities. viii + 48pp.

Liste rouge des espèces menacées en France. Mammifères de France métropolitaine : UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

Liste rouge des mammifères de Bretagne (2016, GMB), élaboration pilotée par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne, consultable sur bretagne-environnement.fr

Kerbiriou C., Azam C., Touroult J., Marmet J., Julien J.F., Pellissier V., 2018. Common bats are more abundant within Natura 2000 areas. *Biological Conservation* 217: 66-74

Rossiter, S., Ransome, R., Faulkes, C. et al. Mate fidelity and intra-lineage polygyny in greater horseshoe bats. *Nature* 437, 408–411 (2005).

Piraccini, R. 2016. *Rhinolophus ferrumequinum*. The IUCN Red List of Threatened Species 2016: e.T19517A21973253. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-2.RLTS.T19517A21973253.en>.

Siorat F., Le Mao P. & Yésou P. (coords.) 2017 – Conservation de la faune et de la flore : listes rouges et responsabilité de la Bretagne. *Penn Ar Bed*, No 227, 104 p.

Amphibiens et Reptiles

ACEMAV coll., Duguet R. & Melki F. ed., 2003 – *Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg*.

Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 480 p.

Arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire – Journal officiel du 9 septembre 1993.

Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. NOR DEVN0766175A - J.O. du 18/12/2007 textes : 0293; 6 pages 20363/20365.

Directive 92/43/CEE, 1992 - *Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore*. 57 p.

Lescure J. & Massary de J.C. (coords), 2012. – *Atlas des Amphibiens et Reptiles de France*. Biotope, Mèze ; Museum national d'Histoire naturelle, Paris (collection Inventaires & biodiversité), 272p.

Liste rouge des reptiles d'Europe (2009) : Cox, N.A. and Temple, H.J. 2009. *European Red List of Reptiles*. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.

Liste rouge des reptiles de France (2015) : UICN France, MNHN & SHF (2015). *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine*. Paris, France

Penn ar bed 216 / 217 / 218, 2014 – *Atlas des Amphibiens et des Reptiles de Bretagne et de Loire-Atlantique* – Bretagne Vivante, 200 p.

Siorat F. et al., 2015 – *Liste rouge régionale & Responsabilité biologique régionale, Reptiles & Batraciens de Bretagne* - Observatoire de la biodiversité et du patrimoine naturel, GIP Bretagne Environnement, Bretagne Vivante SEPNEB, CSRPN, 1 p.

Siorat F., Mercelle M., 2012 – *Liste d'espèces guides SRCE en Bretagne*. GIP Bretagne Environnement, 3 p.

Temple H.-J., Cox N.-A., 2009 – *European red list of amphibians*. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities, 44 p.

Temple H.-J., Cox N.-A., 2009 - *European red list of reptiles*. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities, 44 p.

UICN France, MNHN & SHF, 2015 – *La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine*. Paris, France, 12 p.

Vacher J.-P. & Geniez M. (coords), 2010. – *Les Reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*.

Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 544 p.

Invertébrés

Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. NOR DEVN0752762A - J.O. du 06/05/2007 texte : n° 33 (pages 8091/8092). Application des art. R. 411-1 et s. du code de l'environnement - Abrogation de l'arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national.

Liste rouge des Odonates d'Europe (European Red List of Dragonflies - UICN, 2010) : V.J. Kalkman, J.-P. Boudot, R. Bernard, K.-J. Conze, G. De Knijf, E. Dyatlova, S. Ferreira, M. Jović, J. Ott, E. Riservato and G. Sahlén. 2010. European Red List of Dragonflies. Luxembourg: Publications Office of the European Union.

Liste rouge des Odonates de Bretagne (2019), élaboration pilotée par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne, consultable sur bretagne-environnement.fr

Annexes

Partie 6 - Annexes

Annexe I : liste totale des espèces floristiques observées sur Saint-Yvi

Nom français	Nom scientifique	Date de dernière observation
Acacia / Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	2022
Ache inondée	<i>Apium inundatum</i> (L.) Rchb.f.	2002
Ache nodiflore / Ache faux-cresson / Bêle	<i>Apium nodiflorum</i> (L.) Lag.	2022
Achillée millefeuille / Herbe au charpentier	<i>Achillea millefolium</i> L. subsp. <i>millefolium</i>	2022
Agrostide capillaire / Agrostide commune / Agrostide des bois / Agrostide vulgaire	<i>Agrostis capillaris</i> L.	2002
Agrostide sétacée / Agrostide de curtis / Agrostide à feuilles sétacées	<i>Agrostis curtisii</i> Kerguélen	2002
Aigrette / Floquet / Fleur de coucou / Lychnis fleur-de-coucou / Oeillet des prés	<i>Lychnis flos-cuculi</i> L.	2022
Ail à trois angles / Ail triquètre	<i>Allium triquetrum</i> L.	2022
Alchémille des champs / Aphane des champs / Perce pierre	<i>Aphanes arvensis</i> L.	2002
Alisier torminal / Aigrelier	<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz	2002
Amaranthe verte / Amaranthe hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L.	2023
Ancolie commune / Ancolie vulgaire / Clochettes / Eperon de lavierge / Eperonnière / Gants de notre dame	<i>Aquilegia vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i>	2023
Androsème officinal / Androsème toute-bonne / Parencoeur / Toute bonne / Toute saine / Souveraine	<i>Hypericum androsaemum</i> L.	2022
Anémone des bois / Anémone sylvie / Cloche / Clochette / Demoiselle / Fleur de pâques	<i>Anemone nemorosa</i> L.	2022
Aphane méconnue / Alchémille à petits fruits	<i>Aphanes microcarpa</i> (Boiss. & Reut.) Rothm.	2022
Arabette de thalium / Arabette des dames / Arabette des jardins	<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh.	2023
Arroche étalée	<i>Atriplex patula</i> L.	2023
Arum maculé / Boeufs / Chandelle / Gouet maculé / Gouet tacheté / Vaquette / Pied de veau	<i>Arum maculatum</i> L.	2023
Aubépine à deux styles	<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC. subsp. <i>laevigata</i>	2001
Aubépine à un style / Aubépine monogyne / Cochenelle / Chenelle / Epine blanche / Noble épine	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq. subsp. <i>monogyna</i>	2023
Aulne glutineux / Aulne noir / Vergne	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	2023
Avoine élevée / Fromental commun	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl	2022
Balsamine géante / Balsamine glanduleuse / Balsamine de l'himalaya / Grande balsamine	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	2022
Bardane à petites têtes / Petite bardane	<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh.	2023
Bec demoineau / Stellaire intermédiaire / Morgeline / Mouron blanc / Mouret / Mouron des oiseaux / Mouronnette	<i>Stellaria media</i> (L.) Vill. subsp. <i>media</i>	2023
Bec-de-grue musqué	<i>Erodium moschatum</i> (L.) L'Hér.	2023
Benoîte des villes / Benoîte commune / Herbe de saint benoît	<i>Geum urbanum</i> L.	2023
Berce commune / Grande berce	<i>Heracleum sphondylium</i> L.	2023
Bident tripartite / Chanvre d'eau	<i>Bidens tripartita</i> L.	2002
Blechnes en épi / Fougère pectinée	<i>Blechnum spicant</i> (L.) Roth	2023
Bouillard / Bouilleau / Boulard / Bouleau blanc / Bouleau verruqueux / Bû	<i>Betula pendula</i> Roth	2023
Boule de neige / Caillebotte / Cannebotte / Viorne obier / Sureau d'eau	<i>Viburnum opulus</i> L.	2022
Bouleau pubescent	<i>Betula pubescens</i> Ehrh. subsp. <i>pubescens</i>	2022
Brachypode des bois	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv. subsp. <i>sylvaticum</i>	2022
Brachypode penné	<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv.	2022
Brome de willdenow / Brome purgatif	<i>Bromus willdenowii</i> Kunth	2022
Brome mou	<i>Bromus hordeaceus</i> L.	2022
Brome stérile	<i>Bromus sterilis</i> L.	2023
Brunelle commune / Brunette / Bonnette / Charbonnière	<i>Prunella vulgaris</i> L.	2022

Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i> L.	2022
Bugle rampante / Herbe aux charpentiers / Herbe aux bourdons / Petite consoude	<i>Ajuga reptans</i> L.	2023
Buglosse toujours vert	<i>Pentaglottis sempervirens</i> (L.) Tausch ex L.H.Bailey	2023
Callitriche à crochets / Callitriche en hameçon	<i>Callitriche hamulata</i> Kütz. ex W.D.J.Koch	2002
Callitriche des eaux stagnantes / Callitriche des marais	<i>Callitriche stagnalis</i> Scop.	2022
Callune / Callune commune / Callune fausse-bruyère / Brande / Brière / Bérière à balai	<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull	2002
Campanule de dalmatie / Campanule des murs	<i>Campanula portenschlagiana</i> Roem. & Schult.	2022
Canche bleue / Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench subsp. <i>caerulea</i>	2022
Canche caryophyllée	<i>Aira caryophyllaea</i> L.	2017
Canche flexueuse / Foin tortueux	<i>Deschampsia flexuosa</i> (L.) Trin.	2002
Canche précoce / Canche printanière	<i>Aira praecox</i> L.	2002
Cannepétoire / Chure / Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i> L.	2023
Cardamine des bois / Cardamine flexueuse	<i>Cardamine flexuosa</i> With.	2023
Cardamine des prés / Cressonnette / Faux cresson	<i>Cardamine pratensis</i> L.	2022
Cardamine hirsute / Cardamine velue	<i>Cardamine hirsuta</i> L.	2023
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i> L.	2023
Carum verticillé / Carvi verticillé	<i>Carum verticillatum</i> (L.) W.D.J.Koch	2022
Céraiste aggloméré	<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.	2022
Céraiste commun / Céraiste vulgaire	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	2023
Cerfeuil des ânes / Cerfeuil sauvage / Anthrisque sauvage	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm.	2023
Cerfeuil enivrant	<i>Chaerophyllum temulum</i> L.	2002
Cerisier des oiseaux / Cerisier sauvage / Bigarreau / Baguiolier / Guigne / Merisier / Merisier des oiseaux	<i>Prunus avium</i> (L.) L.	2023
Chanvre d'eau / Lycope d'Europe / Pied de loup / Lycope d'Europe	<i>Lycopus europaeus</i> L.	2023
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i> Mill.	2023
Chélidoine / Chélidoine majeure / Grande éclair / Grande chélidoine / Herbede saint clair / Herbe aux porions / Herbe aux verrues	<i>Chelidonium majus</i> L.	2023
Chêne femelle / Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i> L. subsp. <i>robur</i>	2023
Chêne noir / Chêne rouvre / Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i> Liebl.	2002
Chêne rouge d'amérique	<i>Quercus rubra</i> L.	2022
Chénopode à graines nombreuses / Chénopode polysperme / Boyau gras	<i>Chenopodium polyspermum</i> L.	2023
Chèvrefeuille des bois / Broutte biquette / Brou de biquet / Sucets	<i>Lonicera periclymenum</i> L.	2023
Chou d'eau / Nénuphar blanc / Nymphéa blanc / Lune d'eau / Parapluie	<i>Nymphaea alba</i> L.	2022
Chrysanthème des moissons / Souci / Marguerite jaune	<i>Chrysanthemum segetum</i> L.	2022
Circée de paris / Circée des parisiens / Herbe aux sorcières / Herbe aux magiciennes	<i>Circaea lutetiana</i> L.	2023
Cirse des anglais / Cirse d'Angleterre / Cirse à feuilles découpées	<i>Cirsium dissectum</i> (L.) Hill	2022
Cirse des champs / Chardon d'âne / Chardon des prés	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	2023
Cirse des marais / Bâton du diable	<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	2022
Cirse lancéolé / Cirse commun / Gros chardon	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	2023
Clinopode / Clinopode commun / Sarriette commune	<i>Clinopodium vulgare</i> L. subsp. <i>vulgare</i>	2002
Corne-de-cerf didyme / Senebrière didyme	<i>Coronopus didymus</i> (L.) Sm.	2023
Corydale à vrilles / Corydale grimpante	<i>Ceratocarpus claviculata</i> (L.) Lidén subsp. <i>claviculata</i>	2022
Cotonnière allemande / Cotonnière commune	<i>Filago vulgaris</i> Lam.	2023
Coudrette / Reine des prés / Ulmaire / Spirée ulmaire / Pied de bouc	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	2023
Coudrier / Noisetier / Mitons	<i>Corylus avellana</i> L.	2023
Crassule de helms	<i>Crassula helmsii</i> (Kirk) Cockayne	2022
Crégnière / Crègne / Agrostide blanche / Agrostide stolonifère / Peau de chien / Traînage des jardins	<i>Agrostis stolonifera</i> L. subsp. <i>stolonifera</i>	2022

Crépis capillaire / Crépe de capillaire / Crépis verdâtre / Crépis à tiges capillaires	<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	2022
Crèques / Beloches / Buisson noir / Epine noire / Prunellier / Semelles	<i>Prunus spinosa</i> L.	2023
Cresson de fontaine	<i>Nasturtium officinale</i> R.Br. subsp. <i>officinale</i>	2022
Croisée / Croisette commune / Croisette velue / Gaillet croisette / Herbe à miel	<i>Cruciata laevipes</i> Opiz	2022
Cuscute du thym	<i>Cuscuta epithymum</i> (L.) L.	2002
Cymbalaire / Cymbalaire des murailles / Linaire cymbalaire / Lierre fleuri	<i>Cymbalaria muralis</i> P.Gaertn., B.Mey. & Scherb.	2023
Danthonie / Danthonie inclinée / Danthonie retombante / Danthonie tridentée / Siéglingie couchée / Siéglingie décombante	<i>Danthonia decumbens</i> (L.) DC.	2002
Digitaire sanguine	<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop.	2023
Doradille capillaire noir / Doradille noire / capillaire noir	<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L.	2023
Doradille de billot	<i>Asplenium obovatum</i> Viv.	2023
Doradille faux-capillaire / Capillaire / Capillaire des murailles / Capillaire des murs	<i>Asplenium trichomanes</i> L.	2022
Dorine à feuilles opposées / Hépatique dorée / Cresson doré / Saxifrage doré	<i>Chrysosplenium oppositifolium</i> L.	2022
Drave printanière	<i>Erophila verna</i> (L.) Chevall.	2022
Dryoptéris des chartreux / Dryoptéris de chartreuse / Polystic spinuleux	<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P.Fuchs	2023
Dryoptéris écailleux / Dryoptéris fausse-fougère-mâle	<i>Dryopteris affinis</i> (Lowe) Fraser-Jenk.	2023
Elodée à feuilles étroites / Elodée de nuttal	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John	2022
Epervière piloselle / Piloselle / Oreille de souris	<i>Hieracium pilosella</i> L.	2022
Épiaire officinale / Bétoine	<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trevis.	2022
Epicéa de sitka	<i>Picea sitchensis</i> (Bong.) Carrière	2022
Epilobe à feuilles lancéolées / Epilobe des murailles / Epilobe lancéolé	<i>Epilobium lanceolatum</i> Sebast. & Mauri	2002
Epilobe à petites fleurs	<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb.	2002
Epilobe à tige carrée / Epilobe tétragone	<i>Epilobium tetragonum</i> L.	2022
Epilobe des bois / Epilobe des montagnes	<i>Epilobium montanum</i> L.	2022
Epilobe en épi / Epilobe à feuilles étroites / Laurier de saint-antoine	<i>Epilobium angustifolium</i> L.	2022
Epilobe hérissé / Epilobe hirsute / Epilobe velu / Epilobe à grandes fleurs	<i>Epilobium hirsutum</i> L.	2022
Epilobe sombre / Epilobe vert foncé / Epilobe à feuilles sombres	<i>Epilobium obscurum</i> Schreb.	2023
Erable champêtre / Bois de chien / Arabe / Acéraille	<i>Acer campestre</i> L. subsp. <i>campestre</i>	2023
Erable sycomore / Erable faux-platane	<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	2023
Euphorbe épurge / Herbe aux taupes	<i>Euphorbia lathyris</i> L.	2023
Euphorbe omblette / Euphorbe des jardins	<i>Euphorbia peplus</i> L.	2023
Euphorbe réveil-matin / Herbe aux verrues	<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	2022
Fau / Fayard / Fouteau / Foyard / Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i> L. subsp. <i>sylvatica</i>	2022
Fétuque élevée / Fétuque faux-roseau / Fétuque roseau	<i>Festuca arundinacea</i> Schreb.	2022
Fétuque rouge	<i>Festuca rubra</i> L.	2017
Fleur de marie / Herbe aux puces / Stellaire holostée / Taquets / Langue d'oiseau	<i>Stellaria holostea</i> L.	2023
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	2023
Fougère aigle / Feugère / Grande fougère	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	2023
Fougère femelle / Feugerole	<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth	2023
Fougère mâle	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	2023
Fraisier de duchesne / Fraisier des indes	<i>Duchesnea indica</i> (Andrews) Focke	2002
Fraisier sauvage / Fraisier des bois	<i>Fragaria vesca</i> L.	2023
Frangule / Bois noir / Bourdaine / Bourgène / Puène	<i>Frangula alnus</i> Mill.	2022
Frêne commun / Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i> L. subsp. <i>excelsior</i>	2023
Gaillet des marais	<i>Galium palustre</i> L.	2022
Gaillet des rochers / Gaillet des landes / Gaillet de harz	<i>Galium saxatile</i> L.	2002

Gaillet gratteron / Gratte cul / Gletteron / Grippets	Galium aparine L.	2023
Gaillet mollugine / Caille-lait blanc	Galium mollugo L.	2022
Galéopside tétrahit / Chanvre sauvage / Ortie royale	Galeopsis tetrahit L.	2023
Genêt à balais / Geniot / Baliot / Sarothamne	Cytisus scoparius (L.) Link	2022
Géranium colombin / Géranium des colombes / Pied de pigeon	Geranium columbinum L.	2023
Géranium découpé	Geranium dissectum L.	2023
Géranium herbe-à-robert / Epingle de la vierge / Herbe à robert / Chancre rouge / Perce pierre	Geranium robertianum L.	2023
Géranium luisant	Geranium lucidum L.	2023
Géranium mou	Geranium molle L.	2023
Géranium pourpre	Geranium purpureum Vill.	2022
Germandrée des bois / Germandrée scorodaine / Ambrouas / Saugue des bois	Teucrium scorodonia L. subsp. scorodonia	2023
Gléchome faux-lierre / Herbe saint jean / Herbe terrée / Lierre terrestre / Rondote / Rondelette	Glechoma hederacea L.	2023
Glycérie flottante / Brouille / Manne de pologne	Glyceria fluitans (L.) R.Br.	2023
Gnaphale des fanges / Gnaphale des mares	Gnaphalium uliginosum L.	2023
Gobelet / Ecuelle d'eau	Hydrocotyle vulgaris L.	2022
Gouet d'Italie / Arum d'Italie	Arum italicum Mill.	2023
Grand plantain	Plantago major L.	2023
Grande ortie / Ortie dioïque	Urtica dioica L.	2023
Grande pervenche	Vinca major L.	2022
Grasse poulette / Chénopode blanc / Boyau gras	Chenopodium album L.	2023
Groseillier rouge / Gradillier	Ribes rubrum L.	2022
Helminthie / Picride fausse-vipérine / Picris fausse-vipérine	Picris echioides L.	2023
Herbe à l'ail / Alliaire officinale	Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande	2022
Herbe des juifs / Solidage verge-d'or / Verge d'or	Solidago virgaurea L.	2022
Houlque laineuse / Houlque velue / Foin de mouton / Blanchard	Holcus lanatus L.	2022
Housset / Houx	Ilex aquifolium L.	2023
Iris à l'ail / Iris fétide / Glaïeul puant	Iris foetidissima L.	2023
Iris des marais / Iris faux-acore / Iris jaune / Jafeu / Glaïeul des marais / Flambe d'eau / Pave / Pavée / Rouche	Iris pseudacorus L.	2022
Ivraie à fleurs nombreuses / Ray-grass d'Italie	Lolium multiflorum Lam.	2021
Ivraie vivace / Herbe à la faucille / Ray-grass anglais	Lolium perenne L.	2023
Jacinthe des bois / Herbe à la couleuvre / Gants bleus / Scille penchée	Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm.	2023
Janotte / Génotte / Conopode dénudé / Noisette de terre	Conopodium majus (Gouan) Loret	2023
Jauniot / Jaunet / Ficaire fausse-renoncule / Ficaire / Renoncule ficaria / Pot de beurre / Petite éclairie	Ranunculus ficaria L.	2023
Jonc à fleurs aiguës / Jonc à tépales aigus / Jonc des bois / Jonc nouveau	Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffm.	2022
Jonc aggloméré / Jonc à fleurs agglomérées	Juncus conglomeratus L.	2022
Jonc bulbeux	Juncus bulbosus L.	2022
Jonc capité	Juncus capitatus Weigel	2002
Jonc commun / Jonc diffus / Jonc épars	Juncus effusus L.	2022
Jonc des crapauds	Juncus bufonius L.	2023
Jonc feuillé / Jonc feuillu	Juncus foliosus Desf.	2002
Jonc grêle / Jonc ténu	Juncus tenuis Willd.	2022
Laïche des rivages / Laïche des rives / Herbe coupante / Liage	Carex riparia Curtis	2022
Laïche espacée / Laïche à épis espacés	Carex remota L.	2022
Laïche étoilée	Carex echinata Murray	2022
Laïche faux-souchet	Carex pseudocyperus L.	2022

Laîche lisse	Carex laevigata Sm.	2022
Laîche ovale / laîche des lièvres	Carex ovalis Gooden.	2022
Laîche paniculée	Carex paniculata L.	2022
Laîche pendante / Laîche à épis pendants / Grande laîche	Carex pendula Huds.	2022
Laîche vulgaire / Laîche noire	Carex nigra (L.) Reichard	2002
Laiteron maraîcher / Laceron	Sonchus oleraceus L.	2022
Laiteron rude / Laiteron épineux	Sonchus asper (L.) Hill	2023
Lamier jaune / Ortie jaune	Lamium galeobdolon (L.) L.	2023
Lande / Ajonc d'europe	Ulex europaeus L.	2023
Langue de boeuf / Langue de cerf / Scolopendre / Scolopendre officinale	Asplenium scolopendrium L.	2023
Laurier palme / Laurier cerise	Prunus laurocerasus L.	2023
Laurier sauce / Laurier d'apollon	Laurus nobilis L.	2022
Lentille d'eau commune / Lentille commune / Petite lentille d'eau / Fanette / Canille	Lemna minor L.	2022
Leontodon d'automne / Liondent d'automne / Pisse chien / Faux pissenlit	Leontodon autumnalis L. subsp. autumnalis	2002
Lierre grim pant / Lierre / Guerre / Glerre / Héru	Hedera helix L.	2023
Lilas de chine / Buddleia de david / Arbre aux papillons	Buddleja davidii Franch.	2023
Linaire commune / Linaire vulgaire / Herbe à l'éperon	Linaria vulgaris Mill.	2022
Linaire striée / Linaire rampante	Linaria repens (L.) Mill.	2023
Liondent faux-pissenlit / Thrincie	Leontodon saxatilis Lam.	2017
Liseron des haies / Robe à la vierge / Grand liseron / Gobelet / Chemise de notre dame / Clochette blanche / Boyaux du diable	Calystegia sepium (L.) R.Br.	2022
Lotier corniculé / Pied de poule	Lotus corniculatus L.	2022
Lotier des fanges / Lotier des marais	Lotus uliginosus Schkuhr	2022
Luzerne cultivée	Medicago sativa L.	2017
Luzerne tachée / Luzerne d'arabie / Luzerne maculée	Medicago arabica (L.) Huds.	2023
Luzule champêtre / Luzule des champs	Luzula campestris (L.) DC.	2023
Luzule multiflore / Luzule à fleurs nombreuses	Luzula multiflora (Ehrh.) Lej.	2022
Lysimaque des bois / Mouron jaune	Lysimachia nemorum L.	2022
Lysimaque nummulaire / Herbe aux écus	Lysimachia nummularia L.	2022
Lysimaque vulgaire / Lysimaque commune / Grande lysimaque	Lysimachia vulgaris L.	2002
Margriette / Pâquerette vivace	Bellis perennis L. subsp. perennis	2023
Marronnier / Marronnier commun / Marronnier d'inde	Aesculus hippocastanum L.	2022
Matricaire discoïde / Matricaire fausse-camomille / Matricaire sans ligules / Matricaire sans pétales	Matricaria discoidea DC.	2022
Matricaire inodore / Matricaire perforée	Matricaria perforata Mérat	2022
Mauve des bois / Mauve sauvage / Mauve sylvestre / Grande mauve	Malva sylvestris L.	2022
Mauve musquée	Malva moschata L.	2002
Mélampyre des bois / Mélampyre des prés / Cornette / Beurrée	Melampyrum pratense L.	2022
Menthe aquatique / Baume de rivière	Mentha aquatica L.	2022
Méringie à trois nervures / Méringie trinervie / Sabline à trois nervures	Moehringia trinervia (L.) Clairv.	2002
Millepertuis à quatre ailes / Millepertuis ailé	Hypericum tetrapterum Fr.	2022
Millepertuis des marais	Hypericum elodes L.	2022
Millepertuis élégant	Hypericum pulchrum L.	2022
Millepertuis perforé	Hypericum perforatum L.	2023
Millepertuis rampant / Millepertuis couché	Hypericum humifusum L.	2022
Moenchie dressée / Céraiste dressé	Moenchia erecta (L.) P.Gaertn., B.Mey. & Scherb. subsp. erecta	2002
Molène bouillon-blanc / Poumonie / Bouillon blanc	Verbascum thapsus L.	2023

Montie des fontaines	Montia fontana L.	2022
Morelle douce-amère / Vigne grimpante / Douce amère	Solanum dulcamara L.	2022
Morelle noire / Rage de chien / Crève chien	Solanum nigrum L.	2023
Mouron des champs / Mouron rouge	Anagallis arvensis L.	2023
Mousse fleurie / Tillée mousse	Crassula tillaea Lest.-Garl.	2023
Moutarde giroflée / Chou giroflée	Coincya monensis (L.) Greuter & Burdet	2023
Muguet du pauvre / Sceau de salomon / Sceau-de-salomon commun / Sceau-de-salomon multiflore / Faux muguet / Genouillet / Cachet de salomon	Polygonatum multiflorum (L.) All.	2022
Myosotis des champs	Myosotis arvensis Hill	2022
Myosotis rampant	Myosotis secunda A.Murray	2022
Myosotis versicolore	Myosotis discolor Pers.	2023
Myriophylle à feuilles alternes / Myriophylle à fleurs alternes	Myriophyllum alterniflorum DC.	2022
Néflier / Néflier commun / Néflier d'Allemagne / Néflier sauvage / Mèguier	Mespilus germanica L.	2023
Nombriil de vénus / Omphalocome commun / Omphalocome des rochers / Rondelle / Gobelets	Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy	2023
Noyer	Juglans regia L.	2022
Oenanthe safranée / Pensacre / Pimpin / Ciguë	Oenanthe crocata L.	2023
Orchis tacheté	Dactylorhiza maculata (L.) Soó	2022
Orme raide / Orme champêtre	Ulmus minor Mill.	2023
Orpin blanc / Tétin de souris / Souricette	Sedum album L.	2023
Orpin des rochers / Orpin réfléchi	Sedum rupestre L.	2022
Ortie puante / Epiaire des bois	Stachys sylvatica L.	2023
Ortie rouge / Lamier pourpre	Lamium purpureum L.	2023
Orvale / Scrofulaire aquatique / Herbe du siège / Herbe aux écrouelles	Scrophularia auriculata L.	2022
Oseille des bois / Pain de coucou	Oxalis acetosella L.	2022
Osmonde royale / Fougère royale	Osmunda regalis L.	2022
Oxalide corniculé	Oxalis corniculata L.	2023
Oxalis articulé / Okalide rose	Oxalis articulata Savigny subsp. articulata	2022
Oxalis d'Europe / Oxalide droit / Diotide jaune	Oxalis fontana Bunge	2022
Panic des rizières / Panic à fleurs dichotomes / Panic à inflorescence dichotome / Millet glabre / Millet dichotome	Panicum dichotomiflorum Michx.	2022
Passerage hétérophylle / Passerage de Smith / Passerage à feuilles variables	Lepidium heterophyllum Benth.	2002
Patience agglomérée	Rumex conglomeratus Murray	2022
Patience crépue / Patience ondulée	Rumex crispus L.	2023
Patience sanguine / Patience des bois / Oseille des bois / Oseille sanguine / Sangdragon sauvage / Dragon rouge	Rumex sanguineus L.	2022
Patrouille / Angélique des bois / Angélique sauvage / Angélique sylvestre / Faux panais / Herbe aux anges / Herbe ausaint esprit	Angelica sylvestris L.	2022
Pâturin annuel	Poa annua L.	2023
Pâturin des bois	Poa nemoralis L.	2022
Pâturin des prés	Poa pratensis L.	2002
Pavot de Californie	Eschscholzia californica Cham.	2023
Pensée des champs / Violette des champs	Viola arvensis Murray	2023
Petite douve / Mort aux moutons / Renoncule flammette / Flammule	Ranunculus flammula L.	2022
Petite oseille	Rumex acetosella L.	2023
Petite pervenche	Vinca minor L.	2022
Peucedan à feuilles lancéolées / Peucedan lancifolié	Peucedanum lancifolium Lange	2022
Peuplier blanc	Populus alba L.	2022
Peuplier tremble / Tremble	Populus tremula L.	2023
Phacélie à feuilles de tanaisie	Phacelia tanacetifolia Benth.	2022

Phacélie à feuilles de tanaïsie	<i>Phacelia tanacetifolia</i> Benth.	2022
Pied de coq / Panic crête-de-coq / Panic pied-de-coq	<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv.	2023
Pied de poule / Dactyle aggloméré / Dactyle pelotonné / Dactyle vulgaire	<i>Dactylis glomerata</i> L.	2023
Pied-d'oiseau délicat / Ornithope délicat / Ornithope pied-d'oiseau	<i>Ornithopus perpusillus</i> L.	2023
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i> Aiton	2022
Pirots / Chapelouse / Grande marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	2023
Plantain d'eau / Plantain d'eau commun	<i>Alisma plantago-aquatica</i> L.	2002
Plantain lancéolé / Herbe à cinq coutures	<i>Plantago lanceolata</i> L.	2023
Poirier à feuilles cordées / Poirasse / Poirier à feuilles en coeur	<i>Pyrus cordata</i> Desv.	2022
Polygale à feuilles de serpolet	<i>Polygala serpyllifolia</i> Hosé	2002
Polypode intermédiaire / Polypode du chêne	<i>Polypodium interjectum</i> Shivas	2023
Polypode vulgaire / Polypode commun / Réglisse des bois	<i>Polypodium vulgare</i> L.	2023
Polypogon vert	<i>Polypogon viridis</i> (Gouan) Breistr.	2021
Polystic à soies	<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn.	2023
Polystic dilaté / Dryoptéris dilaté	<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A.Gray	2023
Pommier maigre / Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i> Mill.	2022
Porcelle enracinée / Plaques / Chicorée de porc	<i>Hypochaeris radicata</i> L.	2023
Potamot nageant	<i>Potamogeton natans</i> L.	2022
Potée / Lychnis dioïque / Nèle blanche / Grelots / Compagnon blanc / Claquets	<i>Silene latifolia</i> Poir. subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet	2023
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i> L.	2002
Potentille stérile / Potentille faux-fraisier / Fraisier bâtard	<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke	2022
Potentille tormentille / Tormentille	<i>Potentilla erecta</i> (L.) Raeusch.	2022
Poule grasse / Pied de mouton / Lampsane commune / Grageline / Herbe aux mamelles	<i>Lapsana communis</i> L.	2023
Prêle des eaux / Prêle des boubiers / Prêle des fleuves / Prêle des rivières	<i>Equisetum fluviatile</i> L.	2022
Primevère à grandes fleurs / Primevère acaule	<i>Primula vulgaris</i> Huds.	2022
Raisin d'amérique / Phytolaque d'amérique	<i>Phytolacca americana</i> L.	2020
Raisin des bois / Myrtille / Maurets / Goburges / Airelle myrtille / Brimbelles	<i>Vaccinium myrtillus</i> L.	2022
Ramberge / Mercoret / Mercuriale annuelle / Caquenlit / Chiolo / Foirasse / Foirolle	<i>Mercurialis annua</i> L.	2023
Ravenelle / Radis sauvage	<i>Raphanus raphanistrum</i> L.	2022
Renoncule âcre / Bouton d'or / Bassin d'or	<i>Ranunculus acris</i> L.	2022
Renoncule bulbeuse / Bouton d'or	<i>Ranunculus bulbosus</i> L. subsp. <i>bulbosus</i>	2022
Renoncule de lenormand / Grenouillette de lenormand	<i>Ranunculus omiophyllus</i> Ten.	2022
Renoncule rampante / Pied de lion / Pied de chat / Pied de poule / Patte de raine / Bassin d'or / Bassinet	<i>Ranunculus repens</i> L.	2022
Renouée à nombreux épis / Renouée de l'himalaya / Renouée à épis nombreux	<i>Polygonum polystachyum</i> C.F.W.Meissn.	2022
Renouée amphibie	<i>Polygonum amphibium</i> L.	2002
Renouée des oiseaux / Traînasse / Cochenaille / Chénots / Herbe à cochon / Herbe aucholéra	<i>Polygonum aviculare</i> L.	2023
Renouée faux-liseron / Renouée liseron / Petite vrillée	<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á.Löve	2023
Renouée persicaire / Queurage / Persicaire / Curage	<i>Polygonum persicaria</i> L.	2023
Renouée poivre d'eau / Poivre d'eau / Pique langue / Curage	<i>Polygonum hydropiper</i> L.	2022
Rhododendron pontique	<i>Rhododendron ponticum</i> L.	2022
Rosier des bois / Rosier des champs / Rosier rampant / Eglantier des champs	<i>Rosa arvensis</i> Huds.	2022
Ruban d'eau / Rubanier rameux / Grand rubanier	<i>Sparganium erectum</i> L.	2022
Sagine couchée / Sagine rampante	<i>Sagina procumbens</i> L. subsp. <i>procumbens</i>	2023
Sagine sans pétales / Sagine apétale	<i>Sagina apetala</i> Ard.	2022
Sagine subulée	<i>Sagina subulata</i> (Sw.) C.Presl	2002
Salicaire / Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i> L.	2022
Sapin blanc / Sapin commun / Sapin pectiné	<i>Abies alba</i> Mill.	2023
Sapin de douglas	<i>Pseudotsuga menziesii</i> (Mirb.) Franco	2022
Sapin de vancouver	<i>Abies grandis</i> (Douglas ex D.Don) Lindl.	2022
Saponaire officinale / Savonnière	<i>Saponaria officinalis</i> L.	2022

Saule des vanniers / Osier blanc / Osier vert	Salix viminalis L.	2022
Saule gris / Saule marsault / Minets / Marsaule / Chatons	Salix caprea L.	2022
Saule roux-cendré / Saule noir cendré / saule roux	Salix atrocinerea Brot.	2023
Scirpe des marais	Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult.	2022
Scorsonère des prés / Scorsonère humble	Scorzonera humilis L.	2022
Scrofulaire des bois / Scrofulaire à racines noueuses / Scrofulaire noueuse	Scrophularia nodosa L.	2022
Scutellaire en casque / Scutellaire toque / Toque bleue	Scutellaria galericulata L.	2022
Séneçon commun	Senecio vulgaris L.	2023
Séneçon des bois	Senecio sylvaticus L.	2023
Séneçon jacobée / Tétards jaunes / Bâton de jacob / Herbe dorée / Herbe de jacob	Senecio jacobaea L.	2023
Sétaire glauque / Sétaire naine	Setaria pumila (Poir.) Roem. & Schult.	2022
Shérardie des champs / Rubéole des champs	Sherardia arvensis L.	2023
Sibthorpie d'europe	Sibthorpia europaea L.	2002
Silène de france	Silene gallica L.	2023
Silène dioïque / Lychnis des bois / Compagnon rouge / Bons hommes / Ivrogne	Silene dioica (L.) Clairv.	2023
Spargoutte des champs / Spergule des champs / Crapouillère / Genouillère	Spargula arvensis L. subsp. arvensis	2023
Spergulaire rouge / Spergulaire des champs	Spargularia rubra (L.) J.Presl & C.Presl	2023
Stellaire à feuilles de graminée / Stellaire graminée / Genouillée	Stellaria graminea L.	2022
Stellaire des fanges	Stellaria alsine Grimm	2022
Succise des prés / Scabieuse succise / Scabieuse des bois / Mors du diable / Bonhomme / Bonnet bleu	Succisa pratensis Moench	2022
Surelle / Oseille sauvage / Grande oseille	Rumex acetosa L.	2023
Tamier / Tamier commun / Sceau de notredame / Raisin du diable / Herbe aux femmes battues / Haut liseron	Tamus communis L.	2022
Ternue / Traînasse / Agrostide des chiens	Agrostis canina L.	2002
Tocards / Gantelée / Gants de notre dame / Digitale pourpre / Claquets	Digitalis purpurea L.	2023
Torilis du japon / Torilis faux-cerfeuil / Torilis commun	Torilis japonica (Houtt.) DC.	2023
Trèfle des champs / Trèfle champêtre / Trèfle jaune	Trifolium campestre Schreb. subsp. campestre	2023
Trèfle des prés / Trèfle violet	Trifolium pratense L.	2023
Trèfle douteux / Petit trèfle jaune	Trifolium dubium Sibth.	2023
Trèfle rampant / trèfle blanc	Trifolium repens L.	2022
Troène commun / Bois piant	Ligustrum vulgare L.	2022
Valériane officinale / Valériane sauvage / Guérit tout / Herbe aux chats	Valeriana officinalis L.	2022
Valérianelle carénée / Mâche carénée	Valerianella carinata Loisel.	2022
Valérianelle cultivée / Valérianelle du potager / Mâche / Mâche potagère / Doucette / Boursette / Blanchette	Valerianella locusta (L.) Laterr.	2023
Vélar / Sisymbre officinal / Moutarde de haie / Herbe aux chantres	Sisymbrium officinale (L.) Scop.	2023
Vergerette / Vergerette à fleurs nombreuses	Conyza floribunda Kunth	2023
Vergerette mucronée / Pâquerette des murailles	Erigeron karvinskianus DC.	2022
Verglandier / Petit houx / Fragon / Fragon piquant	Ruscus aculeatus L.	2023
Véronique à écusson	Veronica scutellata L.	2022
Véronique à feuilles de lierre	Veronica hederifolia L.	2023
Véronique des champs	Veronica arvensis L.	2023
Véronique des jardins / Véronique de perse / Mouron bleu	Veronica persica Poir.	2023
Véronique des montagnes	Veronica montana L.	2022
Véronique officinale / Véronique mâle / Thé d'europe	Veronica officinalis L.	2022
Véronique petit-chêne / Véronique des bois	Veronica chamaedrys L.	2023
Verveine officinale / Verveine sauvage / Herbe à tous maux / Guérit tout / Herbe sacrée	Verbena officinalis L.	2022
Vesce cultivée	Vicia sativa L.	2023
Vesce hérissée / Vesce hirsute / Herchie / Guerchie	Vicia hirsuta (L.) S.F.Gray	2023
Violette commune / Violette de rivin	Viola riviniana Rchb.	2023
Violette des marais	Viola palustris L.	2022

Violette tricolore / Pensée sauvage / Pensée tricolore	Viola tricolor L.	2023
Vulpie faux-brome / Vulpie queue-d'écureuil	Vulpia bromoides (L.) S.F.Gray	2017
Vulpin genouillé	Alopecurus geniculatus L.	2002
Wahlenbergie à feuilles de lierre / Campanille à feuilles de lierre	Wahlenbergia hederacea (L.) Rchb.	2002
Yeuse / Chêne vert	Quercus ilex L. subsp. ilex	2023
-	Asplenium ruta-muraria L.	2021
-	Capsella bursa-pastoris Auct	2023
-	Carex pilulifera L.	2022
-	Centaurium erythraea Rafn	2023
-	Crepis vesicaria L.	2023
-	Eupatorium cannabinum L.	2022
-	Euphorbia amygdaloides L.	2023
-	Festuca rubra Auct.	2017
-	Holcus mollis L.	2023
-	Myosotis laxa Lehm.	2022
-	Plantago coronopus L.	2023
-	Poa pratensis Auct.	2002
-	Poa trivialis L.	2022
-	Ranunculus penicillatus (Dumort.) Bab.	2002
-	Rumex obtusifolius L.	2023
-	Sonchus arvensis L.	2002
-	Sorbus aucuparia L.	2022
-	Veronica serpyllifolia L.	2022
-	Viscum album L.	2022

Annexe 2 : liste totale des amphibiens observés sur Saint-Yvi

Nom vernaculaire	Nom latin	Date de dernière observation	Statut mondial	Statut Europe	Statut France	Statut Bretagne	Statut protection	Directive Oiseaux / Habitats Faune Flore	ZNIEFF	Valeur patrimoniale
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	2023	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Faible
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	2023	LC	LC	LC	LC	oui	oui	non	Fort
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	2023	LC	LC	LC	NT	oui	oui	non	Fort
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	2022	LC	LC	NT	LC	oui	oui	oui	Très fort
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	2023	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Faible
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	2023	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Faible

Annexe 3 : liste totale des reptiles squamates observés sur Saint-Yvi

Nom vernaculaire	Nom latin	Date de dernière observation	Statut monde	Statut Europe	Statut France	Statut Bretagne	Statut protection	Directive Oiseaux / Habitats Faune Flore	ZNIEFF	Valeur patrimoniale
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	2015	LC	LC	LC	DD	oui	non	oui	Très fort
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	2023	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Lézard à deux raies (L. vert occidental)	<i>Lacerta bilineata</i>	2023	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	2023	LC	LC	LC	LC	oui	oui	oui	Très fort
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	2023	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Vipère péliade	<i>Vipera berus</i>	2023	LC	LC	VU	EN	oui	non	oui	Très fort

Annexe 4 : liste totale des odonates observés sur Saint-Yvi

Nom vernaculaire	Nom latin	Date de dernière observation	Statut mondial	Statut Europe	Statut France	Statut Bretagne	Statut protection	Directive Oiseaux / habitats faune flore	ZNIEFF	Valeur patrimoniale
Aesche affine	Aeschna affinis	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Aesche bleue	Aeshna cyanea	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Agrion de mercure	Coenagrion mercuriale	2023	NT	NT	LC	NT	oui	oui	oui	Très forte
Aesche mixte	Aeshna mixta	2022	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Agrion joli	Coenagrion pulchellum	2019	LC	LC	VU	EN	non	non	oui	Très forte
Agrion jouvencelle	Coenagrion puella	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Agrion mignon	Coenagrion scitulum	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Agrion porte-coupe	Enallagma cyathigerum	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Anax empereur	Anax imperator	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Caloptéryx éclatant	Calopteryx splendens	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Caloptéryx vierge	Calopteryx virgo	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Cériagrion délicat	Ceriagrion tenellum	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Cordulégastre annelé	Cordulegaster boltonii	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Cordulie bronzée	Cordulia aenea	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Crocothémis écarlate	Crocothemis erythraea	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Gomphe gentil	Gomphus pulchellus	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Ischnure élégante	Ischnura elegans	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Leste vert	Chalcolestes viridis	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Libellule à quatre taches	Libellula quadrimaculata	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Libellule déprimée	Libellula depressa	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Libellule fauve	Libellula fulva	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Naiade aux yeux bleus	Erythromma lindenii	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Nymphe au corps de feu	Pyrrhosoma nymphula	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Orthétrum bleissant	Orthetrum coerulescens	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Orthétrum réticulé	Orthetrum cancellatum	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Pennipatte bleuâtre	Platycnemis pennipes	2022	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Pennipatte orangé	Platycnemis acutipennis	2020	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Portecoupe holarctique	Enallagma cyathigerum	2021	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Sympétrum méridional	Sympetrum meridionale	2020	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Sympétrum sanguin	Sympetrum sanguineum	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Sympétrum strié	Sympetrum striolatum	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible

Annexe 5 : liste totale des oiseaux observés sur Saint-Yvi

Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	2021	13	Certaine	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	Date de			Statut	Statut	Statut	Statut	Statut	Directive Oiseaux	oui	Valeur
Goéland vernaculaire	Nom latin	dernière	Code atlas	Probabilité de nidification	mondial	Europe	France	Bretagne	protection	/ habitats faune	non	patrimoniales
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	2023			LC	LC	LC	LC	oui	non	non	
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	observation			LC	LC	LC	LC	oui	non	non	
Accenteul empuchet	<i>Cypripella modularis</i>	2023	16	Certaine	LC	LC	LC	ENC	oui	non	non	Modéré
Alouette des champs	<i>Aloua arvensis</i>	2023	8	Probable	LC	LC	NT	DD	oui	non	non	Modéré
Alouette lulu	<i>Lullula arvensis</i>	2023	18 ³	Possible	LC	LC	LC	DD	oui	oui	non	Fort
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	2023	5	Probable	LC	VU	CR	RE	oui	oui	non	Modéré
Bergeronnette de Yarrell	<i>Motacilla alba yarrellii</i>	2021	16	Certaine	LC	LC	LC	LC	non	oui	non	Faible
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	2022	4	Probable	LC	LC	LC	DD	non	oui	non	Modéré
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	2023			NT	LC	LC	DC	non	oui	non	
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	2019	13	Certaine	LC	LC	LC	NT	non	oui	non	Faible
Bondrée apivore	<i>Arenis apivorus</i>	2021			LC	LC	LC	DC	oui	oui	oui	
Bouscarle de Cetti	<i>Buteo cetti</i>	2023	3	Possible	LC	LC	NT	NT	oui	non	non	Fort
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	2023	8	Probable	LC	LC	VU	NA	oui	non	non	Très fort
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	2019	3	Possible	LC	LC	EN	DYU	oui	oui	non	Très fort
Bruant moyen	<i>Emberiza citrinella</i>	2022	16 ⁵	Probable	LC	LC	VU	NT	oui	oui	non	Fort
Bruant zébré	<i>Emberiza caesia</i>	2023	19 ⁵	Probable	LC	LC	NT	LC	oui	oui	non	Fort
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	2023	3 ¹⁶	Possible	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	2019	13 ³	Certaine	LC	LC	VLC	DC	oui	non	non	Fort
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	2023	16 ⁴	Probable	LC	LC	NT	DC	oui	non	oui	Très fort
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	2023	19 ¹³	Certaine	LC	LC	VU	DD	oui	non	non	Fort
Chevalier cul blanc	<i>Alcedo atropurpurea</i>	2022			LC	LC	VLC	DD	oui	non	non	
Choucas des tours	<i>Corvus corax</i>	2021	8 ¹³	Certaine	LC	LC	LC	DYU	oui	non	non	Modéré
Mésange à longue queue	<i>Aegolius caeruleus</i>	2023	16 ¹⁴	Certaine	LC	LC	LC	DC	oui	non	non	Modéré
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	2023	16 ⁴	Probable	LC	LC	LC	DD	oui	non	non	Modéré
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	2023			LC	LC	LC	DD	oui	non	non	Modéré
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	2023	16	Certaine	LC	LC	LC	NA	oui	oui	non	Modéré
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	2023			LC	LC	LC	NA	oui	non	non	Modéré
Mésange des joncs	<i>Salix alba</i>	2023	5 ¹³	Probable	LC	LC	VU	LC	oui	non	non	Modéré
Mésange huppée	<i>Parus huppé</i>	2023			LC	VU	LC	NA	oui	non	non	
Mésange à queue noire	<i>Parus caeruleus</i>	2023	4 ¹⁸	Certaine	LC	LC	LC	NT	oui	non	non	Fort
Mésange à tête noire	<i>Parus caeruleus</i>	2023	14 ⁷	Probable	LC	LC	LC	DD	oui	non	non	Modéré
Mésange des clochers	<i>Parus caeruleus</i>	2023	13	Certaine	LC	LC	LC	DC	oui	non	non	Modéré
Mésange à tête blanche	<i>Parus caeruleus</i>	2022	16	Certaine	LC	LC	LC	DC	oui	non	non	Modéré
Mésange à tête grise	<i>Parus caeruleus</i>	2023	16	Certaine	LC	LC	NT	NA	oui	non	non	Faible
Mésange à tête brune	<i>Parus caeruleus</i>	2023	16	Certaine	LC	LC	NT	NA	oui	non	non	Faible
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	2023	4	Probable	LC	LC	LC	DD	oui	non	non	Faible
Faucon des joncs	<i>Falco tinnunculus</i>	2023	19 ⁸	Certaine	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Modéré
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	2023	4	Probable	LC	VU	VNA	DD	oui	oui	non	Fort
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	2018	3	Possible	LC	LC	LC	NA	oui	non	oui	Très fort
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	2015	13 ⁸	Certaine	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	2023	10 ¹⁶	Probable	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Fort
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	2023	8	Probable	LC	LC	NA	DC	non	oui	non	Modéré
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	2017	18 ³	Certaine	LC	LC	LC	DC	non	oui	non	Modéré
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	2023	4	Probable	LC	LC	LC	DC	non	oui	non	Modéré
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	2023			LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible

Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	2023	6	Probable	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	2023	10	Probable	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	2022			LC	LC	NA	DD	oui	non	non	
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	2023			LC	LC	VU	VU	oui	non	non	
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	2021			LC	LC	NT	EN	oui	non	non	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	2023	16	Certaine	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	2023	5	Probable	LC	LC	LC	LC	oui	non	oui	Fort
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	2023	5	Probable	LC	LC	NT	DD	oui	non	non	Fort
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	2023	13	Certaine	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	2022			LC	LC	LC	NA	oui	non	oui	
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	2021			LC	LC	LC	DD	oui	non	non	
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	2023	4	Probable	LC	LC	VU	NA	oui	non	non	Fort
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	2023	5	Probable	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	2022	13	Certaine	LC	LC	NT	LC	oui	non	non	Fort
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	2023			LC	LC	LC	DD	oui	non	non	
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	2022	3	Possible	VU	VU	VU	DD	non	non	non	Très fort
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	2023	5	Probable	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	2023	13	Certaine	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	2023			NT	VU	NT	VU	non	non	oui	
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	2023	5	Probable	LC	LC	VU	DD	non	non	non	Fort

Annexe 6 : liste totale des mammifères observés sur Saint-Yvi

Nom vernaculaire	Nom latin	Date de dernière observation	Statut mondial	Statut Europe	Statut France	Statut Bretagne	Statut protection	Directive Oiseaux / habitats faune flore	ZNIEFF	Valeur patrimoniale
Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>	2015	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	2022	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Campagnol agreste	<i>Microtus agrestis</i>		LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	2022	VU	VU	NT	NT	oui	non	oui	Très fort
Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i>		LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Campagnol roussatre	<i>Clethrionomys glareolus</i>		LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Campagnol souterrain	<i>Microtus subterraneus</i>		LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Crocidure musette	<i>Crocidura russula</i>		LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	2022	LC	LC	LC	LC	oui	non	oui	Fort
Fouine	<i>Martes foina</i>	2022	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	2023	LC	LC	LC	LC	oui	non	non	Modéré
Hermine	<i>Mustela erminea</i>	2017	LC	LC	LC	DD	non	non	oui	Modéré
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	2023	NT	NT	NT	NT	non	non	non	Fort
Loup gris	<i>Canis lupus</i>	1815	LC	LC	VU	NE	oui	oui	non	Fort
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	2022	LC	LC	LC	LC	non	non	oui	Modéré
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	2023	NT	NT	LC	LC	oui	oui	oui	Très fort
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	2022	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Musaraigne couronnée	<i>Sorex coronatus</i>		LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Musaraigne pygmée	<i>Sorex minutus</i>		LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	2022	LC	LC	NT	DD	non	non	oui	Fort
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	2023	LC	NA	NA	NA	non	non	non	Faible
Rat noir	<i>Rattus rattus</i>	2023	LC	LC	LC	DD	non	non	non	Faible
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>	2019	LC	NA	NA	NA	non	non	non	Faible
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	2016	LC	NA	NA	NA	non	non	non	Faible
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	2022	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Souris grise, Souris domestique	<i>Mus musculus</i>		LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	2023	LC	LC	LC	LC	non	non	non	Faible
Vison d'Amérique	<i>Mustela vison</i>	2018	LC	NA	NA	NA	non	non	non	Faible

Annexe 7 : liste totale des autres espèces observées sur Saint-Yvi

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Date de dernière observation
<u>Araignées</u>		
Argiope frelon	<i>Argiope bruennichi</i>	2022
Misumène variable	<i>Misumena vatia</i>	2022
Pisaure admirable	<i>Pisaura mirabilis</i>	2022
<u>Coléoptères</u>		
Agapanthie à pilosité verdâtre	<i>Agapanthia villosoviridescens</i>	2022
Apion rouge	<i>Apion frumentarium</i>	2018
Carabe embrouillé	<i>Carabus intricatus</i>	2022
Carabe granuleux	<i>Carabus granulatus</i>	2000
Carabe violet	<i>Carabus violaceus</i>	2022
Cétoine cuivrée	<i>Protaetia cuprea</i>	2023
Cétoine dorée	<i>Cetonia aurata</i>	2023
Clyte horrible	<i>Plagionotus arcuatus</i>	1997
Coccinelle à damier	<i>Propylea quatuordecimpunctata</i>	2023
Coccinelle à sept points	<i>Adalia bipunctata</i>	2023
Cocinelle à vingt-deux points	<i>Psyllobora vigintiduopunctata</i>	2022
Cocinelle asiatique	<i>Harmonia axyridis</i>	2022
Drap mortuaire	<i>Oxythyrea funesta</i>	2023
Hanneton commun	<i>Melolontha melolontha</i>	2018
Lepture goutte de miel	<i>Anoplodera sexguttata</i>	1997
Lepture tachetée	<i>Rutpela maculata</i>	1998
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	2022
Malachie à deux points	<i>Malachius bipustulatus</i>	2022
Nébrie à cou bref	<i>Nebria brevicollis</i>	2022
Oréine bleue	<i>Oreina coerulea</i>	2022
Petit bertubleu	<i>Plagiosterna aenea</i>	2022
Rhagie fâchée	<i>Rhagium bifasciatum</i>	1997
Rhagie sycophante	<i>Rhagium sycophanta</i>	1997
Sitone du pois	<i>Sitona lineatus</i>	2022
Taupin acajou	<i>Athous haemorrhoidalis</i>	2022
Taupin rongeur	<i>Agrypnus murinus</i>	2022
—	<i>Polydrusus cervinus</i>	2019
—	<i>Cantharis nigra</i>	2022
—	<i>Halyzia sedecimguttata</i>	2023
<u>Héphéméroptères</u>		
—	<i>Rhithrogena semicolorata</i>	1997
—	<i>Ecdyonurus venosus</i>	1997

<u>Hémiptères</u>		
Cercopie sanguin	<i>Cercopis vulnerata</i>	2022
Corée marginée	<i>Coreus marginatus</i>	2022
Nèpe	<i>Nepa cinerea</i>	2023
—	<i>Aelia acuminata</i>	2022
—	<i>Deraeocoris ruber</i>	2022
—	<i>Eurygaster testudinaria</i>	2022
—	<i>Stephanitis takeyai</i>	2019
<u>Hyménoptères</u>		
Abeille domestique	<i>Apis mellifera</i>	2022
Bourdon des jardins	<i>Bombus hortorum</i>	2022
Bourdon terrestre	<i>Bombus terrestris</i>	2022
Frelon européen	<i>Vespa crabro</i>	2022
<u>Mantes</u>		
Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>	2022
<u>Mollusques</u>		
Bouton commun	<i>Discus rotundatus</i>	1994
Brillante commune	<i>Cochlicopa lubrica</i>	1994
Clausilie commune	<i>Clausilia bidentata</i>	1994
Escargot de Quimper	<i>Elona quimperian</i>	2022
Escargot des haies	<i>Cepaea nemoralis</i>	2022
Escargot des jardins	<i>Cepaea hortensis</i>	2022
Escargot petit-gris	<i>Cornu aspersum</i>	2022
Grande limace	<i>Limax cinereoniger</i>	2022
Grande loche	<i>Arion rufus</i>	2022
Limace des bois	<i>Lehmannia marginata</i>	2022
Loche hérisson	<i>Arion intermedius</i>	2022
Loche roussâtre	<i>Arion subfuscus</i>	2022
<u>Phasmes</u>		
Phasme gaulois	<i>Clonopsis gallica</i>	2022
<u>Vers plats (Geoplanidae)</u>		
—	<i>Parakontikia ventrolineata</i>	2018

Annexe 8 : liste totale des rhopalocères observés sur Saint-Yvi

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Date de dernière observation
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	2023
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	2023
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	2023
Azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	2023
Azuré du trèfle	<i>Cupido argiades</i>	2022
Belle Dame	<i>Vanessa cardui</i>	2023
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>	2023
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	2023
Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>	2023
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	2023
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>	2022
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	2023
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	2023
Hespérie de la houque	<i>Thymelicus sylvestris</i>	2022
Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i>	2023
Hespérie de l'Ormière	<i>Pyrgus malvae</i>	1910
Hespérie du Dactyle	<i>Thymelicus lineola</i>	2023
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	2023
Mégère (Satyre)	<i>Lasiommata megera</i>	2023
Mélitée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	2023
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	2023
Paon du jour	<i>Aglais io</i>	2023
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i>	2022
Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla</i>	2014
Petit collier argenté	<i>Clossiana selene</i>	1989
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	2023
Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i>	2023
Piéride du navet	<i>Pieris napi</i>	2023
Point-de-Hongrie	<i>Erynnis tages</i>	2023
Procris de l'Oseille	<i>Adscita statices</i>	2023
Procris (Fadet commun)	<i>Coenonympha pamphilus</i>	2023
Robert-le-diable (C-blanc)	<i>Polygonia c-album</i>	2021
Souci	<i>Colias crocea</i>	2023
Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i>	1910
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	2023
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	2023
Thècle (Thécla) du bouleau	<i>Thecla betulae</i>	2014
Thècle (Thécla) du chêne	<i>Quercusia quercus</i>	2023
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	2023
Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i>	2023
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	2023

Annexe 9 : liste totale des orthoptères observés sur Saint-Yvi

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Date de dernière observation
Conocephale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	2023
Conocéphale des roseaux	<i>Conocephalus dorsalis</i>	2022
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	2023
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	2023
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>	2023
Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>	2023
Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	2023
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	2023
Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	2023
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	2023
Decticelle carroyée	<i>Tessellana tessellata</i>	2023
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	2023
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	2023
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	2023
Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	2023
Méconème tambourinaire	<i>Meconema thalassinum</i>	2021
Pholidoptère cendrée	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	2021
Tétrix forestier	<i>Tetrix undulata</i>	2023
Tétrix riverain	<i>Tetrix subulata</i>	2022

Annexe 10 : liste totale des hétérocères observés sur Saint-Yvi

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Date de dernière observation
Zérène du Groseillier (La)	<i>Abraxas grossulariata (Linnaeus, 1758)</i>	2022
Lobophore verdâtre (La)	<i>Acasis viretata (Hübner, 1799)</i>	2022
Flavicorne (Le)	<i>Achlya flavicornis (Linnaeus, 1758)</i>	2022
	<i>Acleris logiana (Clerck, 1759)</i>	2022
	<i>Acleris sparsana (Denis & Schiffermüller, 1775)</i>	2022
Noctuelle de la Patience (La)	<i>Acronicta rumicis (Linnaeus, 1758)</i>	2022
Procris de l'Oseille (Le), Turquoise de la Sarcille (La)	<i>Adscita statices (Linnaeus, 1758)</i>	1911
	<i>Agapeta hamana (Linnaeus, 1758)</i>	2022
	<i>Aglossa pinguinalis (Linnaeus, 1758)</i>	2023
	<i>Agonopterix ocellana (Fabricius, 1775)</i>	2022
Hibernie grisâtre (L')	<i>Agriopis leucophaearia (Denis & Schiffermüller, 1775)</i>	2022
	<i>Agriphila selasella (Hübner, 1813)</i>	2021
	<i>Agriphila tristella (Denis & Schiffermüller, 1775)</i>	2021
	<i>Agrotera nemoralis (Scopoli, 1763)</i>	2022
Point d'Exclamation (Le)	<i>Agrotis exclamatoris (Linnaeus, 1758)</i>	2022
Noctuelle des Renouées (La)	<i>Agrotis puta (Hübner, 1803)</i>	2022
Noctuelle des Moissons (La)	<i>Agrotis segetum (Denis & Schiffermüller, 1775)</i>	2022

	<i>Alabonia geoffrella</i> (Linnaeus, 1767)	2022
Boarmie recourbée (La)	<i>Alcis repandata</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Phalène du Marronnier (La), Alsophile printanière (L')	<i>Alsophila aescularia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
	<i>Alucita huebneri</i> Wallengren, 1862	2021
	<i>Amblyptilia acanthadactyla</i> (Hübner, 1813)	2021
Noctuelle berbère (La)	<i>Amphipyra berbera</i> Rungs, 1949	2022
	<i>Anania hortulata</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Anania lancealis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Xanthie rufine (La)	<i>Anchoscelis helvola</i> (Linnaeus, 1758)	2021
	<i>Ancylis obtusana</i> (Haworth, 1811)	2022
Angéronie du Prunier (L'), Phalène du Noisetier (La)	<i>Angerona prunaria</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Orthosie picotée (L'), Proprette (La)	<i>Anorthoa munda</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
	<i>Anthophila fabriciana</i> (Linnaeus, 1767)	2022
Monoglyphe (La)	<i>Apamea monoglypha</i> (Hufnagel, 1766)	2022
Petite Rayure (La)	<i>Aplocera efformata</i> (Guenée, 1858)	2022
Triple Raie (La), Rayure commune (La)	<i>Aplocera plagiata</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Noctuelle boueuse (La)	<i>Aporophyla lueneburgensis</i> (Freyer, 1848)	2021
	<i>Apotomis turbidana</i>	1910
	<i>Archips betulana</i> (Hübner, 1787)	2022
	<i>Archips crataegana</i>	1910
	<i>Archips podana</i>	1910
	<i>Archips rosana</i>	1910
	<i>Archips xylosteana</i>	1910
Ecaille Martre (L'), Hérissonne (La)	<i>Arctia caja</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Ecaille fermière (L'), Ecaille villageoise (L')	<i>Arctia villica</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Argyresthia brockeella</i> (Hübner, 1813)	2022
	<i>Argyresthia ivella</i>	1910
Noctuelle-Sphinx (La), Noctuelle de Cassini (La)	<i>Asteroscopus sphinx</i> (Hufnagel, 1766)	2021
Phalène candide (La)	<i>Asthena albulata</i> (Hufnagel, 1767)	2023
Gamma (Le)	<i>Autographa gamma</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Noctuelle putride (La)	<i>Axylia putris</i> (Linnaeus, 1760)	2022
Halias du Chêne (La)	<i>Bena bicolorana</i> (Fuessly, 1775)	2022
Phalène du Bouleau (La), Biston du Bouleau (Le)	<i>Biston betularia</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Noctuelle de l'Osier	<i>Brachylomia viminalis</i> (Fabricius, 1777)	2022
Cabère pustulée (La)	<i>Cabera exanthemata</i> (Scopoli, 1763)	2022
Cabère virginale (La), Délicate (La)	<i>Cabera pusaria</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Pudibonde (La), Patte-Etendue (La)	<i>Calliteara pudibunda</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Caloptilia alchimiella</i>	1910
	<i>Caloptilia elongella</i>	1910
	<i>Calybites phasianipennella</i> (Hübner, 1813)	2022
Céladon (Le)	<i>Campaea margaritaria</i> (Linnaeus, 1760)	2021
Brocatelle d'or (La)	<i>Camptogramma bilineata</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Carcina quercana</i>	1910
	<i>Carcina quercana</i> (Fabricius, 1775)	2022
	<i>Cataclysta lemnata</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Elue (L')	<i>Catocala electa</i> (Vieweg, 1790)	2021
	<i>Catoptria pinella</i> (Linnaeus, 1758)	2021
	<i>Celypha lacunana</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Epione étrangère (L')	<i>Cepphis advenaria</i> (Hübner, 1790)	2022
Noctuelle rubiconde (La)	<i>Cerastis rubricosa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Noctuelle triligée (La)	<i>Charanyca trigrammica</i> (Hufnagel, 1766)	2022

Chésias du Genêt (La)	<i>Chesias legatella</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2021
Cidarie à bandes vertes (La)	<i>Chloroclysta siterata</i> (Hufnagel, 1767)	2021
Eupithécie couronnée (L')	<i>Chloroclystis v-ata</i> (Haworth, 1809)	2022
	<i>Choristoneura hebenstreitella</i>	1910
	<i>Chrysoteuchia culmella</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Clepsis consimilana</i> (Hübner, 1817)	2022
	<i>Coleophora gryphipennella</i>	1910
	<i>Coleophora ochripennella</i>	1910
Noctuelle du Coudrier (La)	<i>Colocasia coryli</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Cidarie verdâtre (La)	<i>Colostygia pectinataria</i> (Knoch, 1781)	2021
Himère-plume (L'), Phalène emplumée (La)	<i>Colotois pennaria</i> (Linnaeus, 1760)	2022
Orrhodie tigrée (L')	<i>Conistra rubiginea</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2023
Orrhodie de l'Airelle (L')	<i>Conistra vaccinii</i> (Linnaeus, 1760)	2021
Cosmie pyraline (La)	<i>Cosmia pyralina</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Trapèze (Le)	<i>Cosmia trapezina</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Crambus pascuella</i> (Linnaeus, 1758)	2023
Troënière (La)	<i>Craniophora ligustri</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Phalène de la Mancienne (La), Crocalle commune (La)	<i>Crocallis elinguaris</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Brèche (La)	<i>Cucullia verbasci</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Ephyre trilignée (L')	<i>Cyclophora linearis</i> (Hübner, 1799)	2021
Ephyre ponctuée (L'), Soutenue (La)	<i>Cyclophora punctaria</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Pyrale du buis	<i>Cydalima perspectalis</i> (Walker, 1859)	2022
Grand Sphinx de la Vigne (Le)	<i>Deilephila elpenor</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Deltote pygarga</i> (Hufnagel, 1766)	2022
Ecaille mendiante (L')	<i>Diaphora mendica</i> (Clerck, 1759)	2021
Noctuelle de la Primevère (La)	<i>Diarsia mendica</i> (Fabricius, 1775)	2022
	<i>Diurnea fagella</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Faucille (La)	<i>Drepana falcataria</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Demi-Lune blanche (La), Druide (Le)	<i>Drymonia querna</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Demi-Lune noire (La)	<i>Drymonia ruficornis</i> (Hufnagel, 1766)	2023
Noctuelle hérissée (La)	<i>Dypterygia scabriuscula</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Cidarie roussâtre (La)	<i>Dysstroma truncata</i> (Hufnagel, 1767)	2021
Boarmie crépusculaire (La)	<i>Ectropis crepuscularia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Manteau pâle (Le)	<i>Eilema caniola</i> (Hübner, 1808)	2022
Manteau à tête jaune (Le), Lithosie aplatie (La)	<i>Eilema complana</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Lithosie grise (La)	<i>Eilema griseola</i> (Hübner, 1803)	2022
Lithosie complanule (La), Lithosie plombée (La)	<i>Eilema lurideola</i> (Zincken, 1817)	2022
Manteau jaune (Le)	<i>Eilema sororcula</i> (Hufnagel, 1766)	2022
Erastrie gracieuse (L')	<i>Elaphria venustula</i> (Hübner, 1790)	2022
	<i>Elophila nymphaeata</i> (Linnaeus, 1758)	2023
	<i>Emmelina monodactyla</i> (Linnaeus, 1758)	2021
	<i>Endotricha flammealis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
	<i>Epinotia solandriana</i>	1910
Epione marginée (L'), Epione des Saules (L')	<i>Epione repandaria</i> (Hufnagel, 1767)	2022
Alternée (L')	<i>Epirrhoe alternata</i> (O.F. Müller, 1764)	2021
Mélanthie du Caille-Lait (La)	<i>Epirrhoe galiata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2021
Hibernie défeuillante (L')	<i>Erannis defoliaria</i> (Clerck, 1759)	2021
Doubleur jaune (La)	<i>Euclidia glyphica</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Eudemis profundana</i>	1910
	<i>Eudonia mercurella</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Noctuelle à I double (La)	<i>Eugnorisma glareosa</i> (Esper, 1788)	2022

Eupithécie printanière (L')	<i>Eupithecia abbreviata</i> Stephens, 1831	2022
Eupithécie des Centaurées (L'), Eupithécie oblongue (L')	<i>Eupithecia centaureata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Eupithécie de la Linaire (L')	<i>Eupithecia pulchellata</i> Stephens, 1831	2022
Eupithécie austère (L')	<i>Eupithecia vulgata</i> (Haworth, 1809)	2022
Écaille chinée (L')	<i>Euplagia quadripunctaria</i> (Poda, 1761)	2022
Luisante (La)	<i>Euplexia lucipara</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Euproctis similis</i>	2021
Satellite (Le)	<i>Eupsilia transversa</i> (Hufnagel, 1766)	2021
Buveuse (La)	<i>Euthrix potatoria</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Lacertine (La), Lézard (Le)	<i>Falcaria lacertinaria</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Harpye fourchue (La)	<i>Furcula furcula</i> (Clerck, 1759)	2022
Grande Naiade (La), Papillonaire (La)	<i>Geometra papilionaria</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Runique (La)	<i>Griposia aprilina</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Fausse-Eupithécie (La)	<i>Gymnoscelis rufifasciata</i> (Haworth, 1809)	2021
Râtissée (La)	<i>Habrosyne pyritoides</i> (Hufnagel, 1766)	2022
Noctuelle dentine (La)	<i>Hada plebeja</i> (Linnaeus, 1760)	2023
	<i>Harpella forficella</i> (Scopoli, 1763)	2021
Phalène sillonnée (La)	<i>Hemitea aestivaria</i> (Hübner, 1789)	2022
Herminie grise (L')	<i>Herminia grisealis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
	<i>Hofmannophila pseudospretella</i> (Stainton, 1849)	2021
Ambiguë (L')	<i>Hoplodrina ambigua</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Noctuelle du Pissenlit (La)	<i>Hoplodrina blanda</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Larentie lavée (La)	<i>Hydriomena furcata</i> (Thunberg & Borgström, 1784)	2022
Noctuelle à museau (La)	<i>Hypena proboscidalis</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Boarmie pointillée (La)	<i>Hypomecis punctinalis</i> (Scopoli, 1763)	2021
Impolie (L), l'Acidalie détournée (L')	<i>Idaea aversata</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Truie (La)	<i>Idaea biselata</i> (Hufnagel, 1767)	2022
Acidalie dégénérée (L')	<i>Idaea degeneraria</i> (Hübner, 1799)	2021
Acidalie familière (L')	<i>Idaea fuscovenosa</i> (Goeze, 1781)	2021
Vieillie (La), Voisine (La)	<i>Idaea seriata</i> (Schrank, 1802)	2022
	<i>Idaea trigeminata</i>	1910
Hémithée éruinée (L')	<i>Jodis lactearia</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Noctuelle des Potagers (La)	<i>Lacanobia oleracea</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Noctuelle enfumée (La)	<i>Lacanobia suasa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2023
Cidarie enfumée (La)	<i>Lampropteryx suffumata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Bombyx du Chêne (Le), Minime à bandes jaunes (Le)	<i>Lasiocampa quercus</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Xanthie de Blida (La)	<i>Leptologia blidaensis</i> (Stertz, 1915)	2021
Bombyx du Saule (Le), Apparent (L')	<i>Leucoma salicis</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Lithosie quadrille (La)	<i>Lithosia quadra</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Bordure entrecoupée (La), Marginée (La)	<i>Lomaspilis marginata</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Phalène satinée (La)	<i>Lomographa temerata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
	<i>Lozotaenia forsterana</i> (Fabricius, 1781)	2022
Lupérine testacée (La)	<i>Luperina testacea</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2021
Phalène hérissée (La)	<i>Lycia hirtaria</i> (Clerck, 1759)	2022
Nonne (La)	<i>Lymantria monacha</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Philobie alternée (La)	<i>Macaria alternata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Herminie pointillée (L')	<i>Macrochilo cribrumalis</i> (Hübner, 1793)	2022
Moro-Sphinx (Le), Sphinx du Caille-Lait (Le)	<i>Macroglossum stellatarum</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Bombyx de la Ronce (Le), Polyphage (La)	<i>Macrothylacia rubi</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Livrée des arbres (La), Bombyx à livrée (Le)	<i>Malacosoma neustria</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Brassicair (La)	<i>Mamestra brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	2023

Noctuelle de la Persicaire (La)	<i>Melanchra persicariae</i> (Linnaeus, 1760)	2022
Boarmie pétrifiée (La)	<i>Menophra abruptaria</i> (Thunberg, 1792)	2022
Phalène de la Ronce (La), Blanchâtre (La)	<i>Mesoleuca albicillata</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Noctuelle furuncule (La)	<i>Mesoligia furuncula</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2021
Rosette (La)	<i>Miltochrista miniata</i> (Forster, 1771)	2022
Sphinx du Tilleul (Le)	<i>Mimas tiliae</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Avrilière (L')	<i>Moma alpium</i> (Osbeck, 1778)	2022
Point blanc (Le)	<i>Mythimna albipuncta</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Noctuelle lythargyrée (La)	<i>Mythimna ferrago</i> (Fabricius, 1787)	2022
L blanc (Le)	<i>Mythimna l-album</i> (Linnaeus, 1767)	2021
Leucanie blafarde (La)	<i>Mythimna pallens</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Leucanie orbicole (La)	<i>Mythimna unipuncta</i> (Haworth, 1809)	2021
	<i>Nematopogon swammerdamella</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Nemophora degeerella</i> (Linnaeus, 1758)	2023
Hulotte (La)	<i>Noctua comes</i> Hübner, 1813	2022
Hibou (Le)	<i>Noctua pronuba</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Nole crêtée (La), Nole-Aigrette (La)	<i>Nola confusalis</i> (Herrich-Schäffer, 1847)	2022
	<i>Nomophila noctuella</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
	<i>Notocelia cynosbatella</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Notocelia incarnatana</i>	1910
	<i>Notocelia uddmanniana</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Bois-Veiné (Le)	<i>Notodonta ziczac</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Sarrothripe de Revay (La)	<i>Nycteola revayana</i> (Scopoli, 1772)	2022
Cordon blanc (Le)	<i>Ochroleura plecta</i> (Linnaeus, 1760)	2022
Ennomos dentelé (L')	<i>Odontopera bidentata</i> (Clerck, 1759)	2022
Cheimatobie hiémale (La), Phalène brumeuse (La)	<i>Operophtera brumata</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Citronnelle rouillée (La)	<i>Opisthograptis luteolata</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Orthosie du Cerisier (L')	<i>Orthosia cerasi</i> (Fabricius, 1775)	2022
Orthosie farineuse (L')	<i>Orthosia cruda</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Gothique (La)	<i>Orthosia gothica</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Orthosie variable (L')	<i>Orthosia incerta</i> (Hufnagel, 1766)	2022
	<i>Orthotaenia undulana</i>	1910
	<i>Ostrinia nubilalis</i> (Hübner, 1796)	2022
	<i>Ostrinia scapularis</i> (Walker, 1859)	2022
Phalène du Sureau (La)	<i>Ourapteryx sambucaria</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Pandemis cerasana</i>	1910
	<i>Pandemis heparana</i>	1910
Noctuelle du Pin (La)	<i>Panolis flammea</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Boarmie frottée (La), Boarmie sylvatique (La)	<i>Parectropis similaria</i> (Hufnagel, 1767)	2022
	<i>Patania ruralis</i> (Scopoli, 1763)	2022
Boarmie rhomboïdale (La), Boarmie commune (La)	<i>Peribatodes rhomboidaria</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2021
Timide (La)	<i>Peridea anceps</i> (Goeze, 1781)	2022
Noctuelle blessée (La)	<i>Peridroma saucia</i> (Hübner, 1808)	2021
Périsome contrastée (La)	<i>Perizoma affinitata</i> (Stephens, 1831)	2022
Périsome décolorée (La), Périsome à fascies jaunes (La)	<i>Perizoma flavofasciata</i> (Thunberg, 1792)	2022
Phalène de l'Aquiline (La), Pétophore de la Fougère (La)	<i>Petrophora chlorosata</i> (Scopoli, 1763)	2022
Bucéphale (La), Lunule (La)	<i>Phalera bucephala</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Phalène velue (La), Phigalie velue (La).	<i>Phigalia pilosaria</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Hibernie hâtive (L')	<i>Phigaliohybernia marginaria</i> (Fabricius, 1777)	2022
Méticuleuse (La)	<i>Phlogophora meticulosa</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Ecaille cramoisie (L')	<i>Phragmatobia fuliginosa</i> (Linnaeus, 1758)	2021

	<i>Phyllonorycter heegeriella</i>	1910
	<i>Phyllonorycter lautella</i>	1910
	<i>Phyllonorycter quercifoliella</i>	1910
	<i>Phyllonorycter rajella</i>	1910
Phalène linéolée (La), Numérie ligneuse (La)	<i>Plagodis dolabraria</i> (Linnaeus, 1767)	2022
Numérie poudrée (La)	<i>Plagodis pulveraria</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Plodia interpunctella</i> (Hübner, 1813)	2023
	<i>Plutella xylostella</i>	1910
	<i>Plutella xylostella</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Bombyx du Peuplier (Le)	<i>Poecilocampa populi</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Noctuelle du Camérisier (La)	<i>Polyphaenis sericata</i> (Esper, 1787)	2022
Sphinx de l'Épilobe (Le), Sphinx de l'Oenothère (Le)	<i>Proserpinus proserpina</i> (Pallas, 1772)	2023
Panthère (La)	<i>Pseudopanthera macularia</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Pterophorus pentadactylus</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Museau (Le)	<i>Pterostoma palpina</i> (Clerck, 1759)	2022
Crête-de-Coq (La)	<i>Ptilodon capucina</i> (Linnaeus, 1758)	2022
	<i>Ptycholoma lecheana</i>	1910
	<i>Pyrausta purpuralis</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Sésie de l'Oseille (La)	<i>Pyropteron chrysidiforme</i> (Esper, 1782)	2023
Phalène ondulée (La)	<i>Rheumaptera undulata</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Phalène sacrée (La)	<i>Rhodometra sacraria</i> (Linnaeus, 1767)	2021
	<i>Rhopobota naevana</i>	1910
Soyeuse (La)	<i>Rivula sericealis</i> (Scopoli, 1763)	2022
	<i>Rusina ferruginea</i> (Esper, 1785)	2022
Harpon (Le)	<i>Sabra harpagula</i> (Esper, 1786)	2023
Hypénode du Serpolet (L')	<i>Schrankia costaestrigalis</i> (Stephens, 1834)	2021
Découpeuse (La)	<i>Scoliopteryx libatrix</i> (Linnaeus, 1758)	2023
Acidalie des pâturages (L')	<i>Scopula immutata</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Ennomos illunaire (L')	<i>Selenia dentaria</i> (Fabricius, 1775)	2022
	<i>Sitochroa palealis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
Cul-doré (Le)	<i>Sphrageidus similis</i> (Fuessly, 1775)	2021
Ecaille Lièvre (L')	<i>Spilarctia lutea</i> (Hufnagel, 1766)	2022
Ecaille tigrée (L')	<i>Spilosoma lubricipeda</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Ecureuil (L'), Stauropes du Hêtre (Le)	<i>Stauropus fagi</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Cymatophore onduleuse (La), Aqueuse (L')	<i>Tetheella fluctuosa</i> (Hübner, 1803)	2022
Batis (La)	<i>Thyatira batis</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Timandre aimée (La)	<i>Timandra comae</i> Schmidt, 1931	2022
	<i>Tinea semifulvella</i> Haworth, 1828	2022
	<i>Tortricodes alternella</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
	<i>Tortrix viridana</i> (Linnaeus, 1758)	2021
Noctuelle de l'Arroche (La)	<i>Trachea atriplicis</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Bombyx de l'Aubépine (Le)	<i>Trichiura crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Noctuelle embrasée (La)	<i>Trigonophora flammea</i> (Esper, 1785)	2022
Sylvine (La)	<i>Triodia sylvina</i> (Linnaeus, 1760)	2021
Herminie olivâtre (L')	<i>Trisateles emortualis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
	<i>Udea ferrugalis</i> (Hübner, 1796)	2021
Hameçon (Le), Binaire (Le)	<i>Watsonalla binaria</i> (Hufnagel, 1767)	2021
Xanthie ochracée (La)	<i>Xanthia togata</i> (Esper, 1788)	2021
	<i>Xanthorhoe ferrugata</i> (Clerck, 1759)	2022
Incertaine (L'), Phalène ondée (La)	<i>Xanthorhoe fluctuata</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Noctuelle négligée (La)	<i>Xestia castanea</i> (Esper, 1798)	2021
C-noir (Le)	<i>Xestia c-nigrum</i> (Linnaeus, 1758)	2022
Noctuelle de la Chélidoine (La)	<i>Xestia triangulum</i> (Hufnagel, 1766)	2022
Trimaculée (La)	<i>Xestia xanthographa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022
	<i>Ypsolopha ustella</i>	1910

